COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DES DEBATS DE LA 128ème ASSEMBLEE DE L'UIP

Quito (Equateur)

22-27 mars 2013

TABLE DES MATIERES

Page(s)

Introduction 4

Cérémonie inaugurale

· Discours de M. Fernando Cordero Cueva, Président de l'Assemblée nationale de l'Equateur 5

· Discours de M. Philippe Douste-Blazy, Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies et Conseiller spécial pour les modes de financement novateurs du développement 5

· Discours de M. Abdelwahad Radi, Président de l'Union interparlementaire 6

· Discours de M. Rafael Correa Delgado, Président de la République équatorienne 7

Organisation des travaux de l'Assemblée

· Election du Président et des Vice-Présidents de la 128ème Assemblée et ouverture du Débat général 10

· Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée 29

· Ordre du jour définitif de l'Assemblée 32

Débat général sur le thème global : D'une croissance débridée à un développement maîtrisé "Buen Vivir" : nouvelles approches, nouvelles solutions 21

· Séance de dialogue interactif portant sur la place de la gouvernance démocratique dans la prochaine génération d'objectifs de développement 33

· Reprise du débat général 36

Débat en plénière sur le point d'urgence : Le rôle des parlements face aux effets sécuritaires et humanitaires de la crise en Syrie, ainsi qu'à la nécessité d'exercer des pressions sur les gouvernements pour qu'ils assument leur responsabilité internationale et humanitaire à l'égard des réfugiés syriens, et viennent en aide aux pays voisins qui les accueillent 63

Page(s)

Responsabilité de protéger : le rôle du Parlement dans la protection des civils
Première Commission permanente – Paix et sécurité internationale

· Adoption de l'ordre du jour 68
· Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue à la faveur de la 126ème Assemblée de l'UIP à Kampala (avril 2012) 68
· Présentation du rapport et de l'avant-projet de résolution établis par les co-rapporteurs 68
· Débat 70
· Elaboration et adoption d'un projet de résolution 82,86
· Désignation d'un rapporteur à la 128ème Assemblée 88
· Préparation de la 130ème Assemblée
  a) Propositions de sujet d'étude à examiner par la Commission 83
  b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs 85
· Elections du Bureau de la première Commission permanente 86

Commerce équitable et mécanismes novateurs de financement pour un développement durable
Deuxième Commission permanente – Développement durable, financement et commerce

· Adoption de l'ordre du jour 89
· Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue à la faveur de la 126ème Assemblée de l'UIP à Kampala (avril 2012) 89
· Présentation du rapport et de l'avant-projet de résolution établis par les co-rapporteurs 89
· Débat 91
· Elaboration et adoption d'un projet de résolution 101
· Désignation d'un rapporteur à la 128ème Assemblée 104
· Préparation de la 130ème Assemblée
  a) Propositions de sujet d'étude à examiner par la Commission 104
  b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs 105
· Elections du Bureau de la deuxième Commission permanente 105

Le recours à divers médias, y compris les médias sociaux, pour accroître la participation des citoyens et améliorer la démocratie
Troisième Commission permanente – Démocratie et droits de l'homme

· Adoption de l'ordre du jour 106
· Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue à la faveur de la 126ème Assemblée de l'UIP à Kampala (avril 2012) 106
· Présentation du rapport et de l'avant-projet de résolution établis par les co-rapporteurs 106
· Débat 107
· Elaboration et adoption d'un projet de résolution 116
· Désignation d'un rapporteur à la 128ème Assemblée 117
· Préparation de la 130ème Assemblée
  a) Propositions de sujet d'étude à examiner par la Commission 118
  b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs 118
· Elections du Bureau de la troisième Commission permanente 120

Réunion des jeunes parlementaires 122

Réunion des "whips" parlementaires 125

Pages

Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire sur La dimension DIH de la responsabilité de protéger 127

Séance publique du Comité des droits de l'homme des parlementaires sur le thème Pour plus de solidarité parlementaire avec les législateurs menacés 136

Réunion-débat sur le thème Le développement en péril : combler les lacunes législatives pour combattre les catastrophes naturelles de demain 141

Réunion-débat sur le thème La légalisation des drogues peut-elle concourir à la lutte contre la criminalité organisée ? 148

Réunion-débat sur le thème Promouvoir les droits des enfants vivant avec un handicap 161

Atelier sur le thème Responsabilisation pour la santé des femmes et des enfants 172

Atelier sur le thème Une nouvelle vision du développement durable : quelle place pour la gouvernance démocratique 176

Rapports des Commissions permanentes et adoption des résolutions

- Point d'urgence 182
- Première Commission permanente 186
- Deuxième Commission permanente 187
- Troisième Commission permanente 187
- Débat général 189

Approbation des thèmes d'étude pour la 130ème Assemblée et désignation des rapporteurs 188

Clôture de l'Assemblée 189

Annexes

I. Responsabilité de protéger : le rôle du Parlement dans la protection des civils (Point 4)
Texte de la résolution 191

II. Commerce équitable et mécanismes novateurs de financement pour un développement durable (Point 5)
Texte de la résolution 198

III. Le recours à divers médias, y compris les médias sociaux, pour accroître la participation des citoyens et améliorer la démocratie (Point 6)
Texte de la résolution 204

IV. Le rôle des parlements face aux effets sécuritaires et humanitaires de la crise en Syrie, ainsi qu'à la nécessité d'exercer des pressions sur les gouvernements pour qu'ils assument leur responsabilité internationale et humanitaire à l'égard des réfugiés syriens, et viennent en aide aux pays voisins qui les accueillent (Point 9)
Texte de la résolution 209

V. Débat général sur le thème global D'une croissance débridée à un développement maîtrisé "Buen vivir" : nouvelles approches, nouvelles solutions (Point 3)
Texte du communiqué 211

VI. Déclaration du Président sur la violence sexuelle à l'égard des femmes
Texte de la déclaration 214

VII. Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée 215

VIII. Liste des participants 218

INTRODUCTION

La 128ème Assemblée de l'UIP a été inaugurée le 22 mars 2013, lors d'une cérémonie qui s'est déroulée dans la salle plénière de l'Assemblée nationale équatorienne.

La participation à l'Assemblée a été la suivante :

Membres : (délégations des parlements nationaux de 118 pays) : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Ethiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Japon, Jordanie, Koweït, Lesotho, Lettonie, Lituanie, Maldives, Mali, Maroc, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Mongolie, Mozambique, Namibie, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouganda, Palestine, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Sierra-Leone, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinidad-et-Tobago, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe

Membres associés : Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement andin, Parlement arabe, Parlement centraméricain, Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et Parlement latino-américain.

Observateurs : i) du système des Nations Unies : Organisation des Nations Unies, Campagne des Nations Unies pour le Millénaire, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ONU Femmes, Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation du Traité d'interdiction complète des armes nucléaires, Organisation mondiale de la santé (OMS), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies (UNISDR); ii) Assemblée des Etats baltes, Assemblée interparlementaire de la Communauté économique eurasienne (EURASEC), Assemblée parlementaire de l'Asie (APA), Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et de la coopération en Europe (OSCE), Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarus et de la Fédération de Russie, Assemblée parlementaire des pays de langue turcique (TURKPA), Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la mer Noire, Confédération des parlements des Amériques, Conseil consultatif maghrébin (CCM), Parlement panafricain, Union interparlementaire arabe (UIPA), Union interparlementaire de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (UIP-IGAD), Union parlementaire africaine (APU), Union parlementaire des Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique; iii) Internationale socialiste; et iv) Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF), Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), Penal Reform International et Union parlementaire mondiale du scoutisme

Au total, 1 198 délégués ont participé à l'Assemblée, dont 619 parlementaires, parmi lesquels 33 présidents de parlement, 38 vice-présidents et 202 femmes (36.2 %).

CEREMONIE INAUGURALE

VENDREDI 22 MARS 2013

La cérémonie inaugurale s'ouvre à 19 h.35, en présence de S.E. M. Rafael Correa Delgado, Président de la République d'Equateur.

M. FERNANDO CORDERO CUEVA, Président de l'Assemblée nationale de l'Equateur, est très heureux d'accueillir les délégués dans la ville de Quito, haut-lieu du Patrimoine mondial de l'humanité, à la faveur de la 128ème Assemblée de l'UIP.

Il souligne l'attachement de l'Assemblée nationale de l'Equateur aux objectifs qui sont communs à tous les parlements : promouvoir la paix, renforcer la démocratie, défendre l'état de droit et protéger et promouvoir les droits de l'homme par des politiques intégrées et réformatrices.

D'où qu'ils viennent, les parlementaires réunis à Quito ont non seulement vu comment vivaient et cohabitaient les différents groupes qui composent la société mais ils ont aussi pu observer les effets pervers du système mondial actuel : pauvreté, inégalités sociales, exclusion, catastrophes environnementales, ainsi que les interventions militaires et les conflits qui engendrent l'insécurité et mettent en péril la paix dans le monde. Nombreux sont ceux qui prônent le laissez-faire mais les parlementaires, eux, se doivent de dénoncer ces injustices et, en particulier, les inégalités qui affectent l'économie mondiale ainsi que l'inégale répartition des richesses mondiales.

L'heure est venue d'envisager autrement les marchés mondiaux et de ne plus les laisser régner en maîtres incontestés. Il faut envisager un monde nouveau où les marchés doivent contribuer à la croissance et à l'éradication de la pauvreté, participer à aplanir les inégalités sociales et à faire disparaître les injustices. L'Equateur et d'autres pays d'Amérique latine ont adopté le principe du "Buen vivir" qui repose sur l'idée que les êtres humains vivent en harmonie entre eux et avec la nature, et qui vise à prévenir l'aliénation sociale, à garantir la participation des groupes les plus vulnérables et leur intégration dans la société, à promouvoir la solidarité et à préserver les ressources naturelles dont l'humanité a besoin pour vivre. Dans les jours qui viennent, les délégués seront appelés à réfléchir au rôle des parlements dans l'élaboration de ce projet, dans le cadre d'un débat sur le thème D'une croissance débridée à un développement maîtrisé "Buen vivir" : nouvelles approches, nouvelles solutions.

L'heure est venue de reconnaître l'importance croissante des mécanismes régionaux pour résoudre les conflits. Dans le cas de l'UIP, cela veut dire que les groupes géopolitiques doivent avoir davantage de poids et pouvoir compter sur un plus large soutien pour atteindre leurs objectifs qui consistent à souder davantage la planète et à mettre en place un meilleur modèle de développement, pour le bien de tous. Le but premier de tous les parlements est de répondre aux besoins de leurs citoyens et le Président espère par conséquent que c'est dans cet esprit que les délégués mèneront leurs débats durant cette assemblée.

M. PHILIPPE DOUSTE-BLAZY, Secrétaire général adjoint à l'Organisation des Nations Unies et Conseiller spécial pour les modes de financement novateurs du développement, salue l'Assemblée au nom du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, et félicite l'UIP de son engagement de longue date en faveur des objectifs internationaux de développement, comme en témoigne le thème retenu pour sa 128ème Assemblée. Les résultats des débats de l'Assemblée constitueront une contribution importante aux délibérations qui sont en cours au sujet du programme de développement pour l'après-2015 et des futurs objectifs de développement durable.

Le concept de "bien vivre" fait le lien entre le bien-être et un développement en harmonie avec la nature, ne dépendant pas d'une production et d'une consommation effrénées. On peut mettre fin à l'extrême pauvreté et répondre aux besoins de tous en matière de santé, d'énergie et de développement, sans nuire à l'environnement ni négliger la

protection sociale, mais pour cela il faut rechercher des solutions originales et novatrices. Les multiples mesures sans précédent qui ont été prises par l'Equateur ces dernières années pour promouvoir le développement durable, notamment le fait d'avoir inscrit les droits de la nature dans la Constitution, doivent servir d'inspiration à tous les pays dans les délibérations relatives aux priorités de développement pour l'après-2015.

Le Secrétaire général adjoint dit l'attachement de l'ONU à sa collaboration avec l'UIP et leur objectif commun d'offrir à tous un avenir plus équitable, plus durable et plus prospère, et souhaite à l'Assemblée des débats constructifs et fructueux.

M. ABDELWAHAD RADI, Président de l'Union interparlementaire, remercie le Président et le peuple équatoriens de l'accueil qu'ils ont réservé à l'UIP et félicite le Président de sa récente réélection. Sous son impulsion, l'Equateur connaît un processus dynamique de rénovation politique, institutionnelle et développementale. Le Président de l'UIP remercie en outre le Président de l'Assemblée nationale d'avoir invité l'UIP à tenir sa 128ème Assemblée à Quito et le félicite de son élection à la présidence du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, le GRULAC, dans l'enceinte de l'UIP.

L'Assemblée de l'UIP se tient en des temps troublés par les soubresauts de l'économie et de la finance qui font suite à la crise financière de 2008 et pèsent lourdement sur l'avenir des populations les plus vulnérables. A cela s'ajoutent les conflits armés, en particulier en Syrie et au Mali, qui représentent une menace pour la stabilité régionale et mondiale. L'UIP prône le dialogue, la coopération et le respect du droit international pour maintenir l'équilibre économique, la paix et la sécurité, mais aussi pour renforcer les institutions parlementaires et la démocratie. Les parlements ont le pouvoir de façonner un monde meilleur en questionnant les politiques établies, en ratifiant les accords internationaux, en votant les lois et en amenant les gouvernements à rendre compte de leur action, ou de leur inaction. Ils ont aussi vocation à protéger les citoyens et à faire entendre leurs attentes. Ils peuvent également faire beaucoup pour promouvoir la tolérance en politique, la concorde et la bonne entente. Il ne faut pas perdre de vue que la paix et la prospérité ne pourront jamais se déployer en l'absence de respect pour les différentes sensibilités politiques et sans une volonté authentique d'user du dialogue pour mettre fin aux désaccords. Dans les pays au sortir d'un conflit ou en transition démocratique, où l'institution parlementaire doit faire face à des tâches immenses, l'UIP apporte une aide on ne peut plus utile. Dernièrement, elle a travaillé auprès des Parlements de l'Egypte, de la Libye, du Myanmar et de la Palestine qu'elle a aidés à répondre à une multitude de défis.

Durant leur séjour à Quito, les délégués débattront tout particulièrement des moyens de mettre le développement au service de la justice sociale. Le thème de l'Assemblée est on ne peut plus clair : D'une croissance débridée à un développement maîtrisé "Buen vivir" : nouvelles approches, nouvelles solutions. Les citoyens réclament une gouvernance qui rende le développement bénéfique à tous. Ce "bien vivre" cher à l'Equateur renvoie aussi à la gouvernance démocratique. Les objectifs de développement pour l'après-2015 sont en cours d'élaboration, mais ils seront sans effet s'ils ne bénéficient pas d'un appui résolu et concret des parlements et des citoyens. On pourrait envisager d'arrêter un objectif mesurable de gouvernance démocratique et l'assortir de critères tels que participation, inclusion, transparence et reddition de comptes. L'UIP a entrepris d'établir une série d'indicateurs pour parlements démocratiques qu'elle espère avoir parachevés en 2014. Ces indicateurs pourraient être utiles pour élaborer l'objectif de gouvernance démocratique pour l'après-2015 et les sous-objectifs qui s'y rattachent.

Le Président de l'UIP explique ensuite que la première Commission permanente se penchera sur la Responsabilité de protéger : le rôle du Parlement dans la protection des civils. La responsabilité de protéger a été énoncée par l'ONU en 2005. Elle consiste en une série de principes fondés sur l'idée que le pouvoir n'est pas un privilège, mais une responsabilité. Elle vise à prévenir et à combattre quatre types de crimes : le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le nettoyage ethnique, tous qualifiés d'atrocités massives.

De son côté, la deuxième Commission permanente débattra du thème Commerce équitable et mécanismes novateurs de financement pour un développement durable. Il faut impérativement que les pays développés honorent leurs engagements de financer le développement et qu'ils respectent les principes de l'efficacité de l'aide. Ces financements innovants permettent de mobiliser des "flux d'aide prévisibles" pour couvrir durablement les besoins vitaux des populations.

Enfin, la troisième Commission permanente s'intéressera au thème Le recours à divers médias, y compris les médias sociaux, pour accroître la participation des citoyens et améliorer la démocratie. L'essor de l'internet et l'expansion rapide des technologies de l'information et de la communication apportent de nouvelles options et posent de nouveaux défis aux parlementaires qui, à mesure que cette interactivité se popularise, sont amenés à aller au-delà des pratiques traditionnelles pour se rapprocher des citoyens et les faire participer activement à la mise sur pied des politiques et des programmes. Les médias sociaux favorisent aussi l'engagement politique et social de certains groupes, dont les femmes, qui sont parfois exclus des plateformes traditionnelles.

A ces grands débats s'ajouteront des réunions-débat, ateliers et autres. M. Radi se réjouit particulièrement à la perspective de la Réunion des Jeunes parlementaires et se félicite de son enracinement progressif à l'UIP.

Il tient aussi à s'exprimer sur un sujet grave : les violences faites aux femmes et en particulier les violences sexuelles. Les chiffres sont alarmants : à l'échelle mondiale, six femmes sur dix seraient victimes de viol ou de tentative de viol à un moment ou un autre de leur vie. Les médias évoquent quotidiennement des cas particulièrement choquants de viols et autres violences sexuelles perpétrés à travers le monde. Il est grand temps que ces crimes soient pénalisés universellement pour ce qu'ils sont : des atteintes intolérables à ce droit humain qu'est le droit à l'intégrité physique, et que tous les parlementaires dénoncent avec force ce fléau universel.

Dans les jours suivants, les délégués seront également appelés à prendre des décisions pour moderniser l'UIP, la rendre plus efficace et plus apte à relever les défis de leur époque. Ils seront appelés à se prononcer sur l'identité visuelle de l'Organisation et sur les moyens à mettre en œuvre pour lui donner une image plus dynamique et plus moderne, et améliorer sa capacité de communiquer.

Le Président de l'UIP remercie les délégués d'être venus si nombreux à Quito et leur souhaite une Assemblée fructueuse.

M. RAFAEL CORREA DELGADO, Président de la République de l'Equateur, souhaite à tous les délégués la bienvenue en Equateur, un pays parmi les plus petits, mais aussi les plus variés de la planète. Plusieurs mondes sont réunis en Equateur : de la côte aux montagnes des Andes, de la jungle de l'Amazonie aux Îles enchanteresses des Galápagos, classées au Patrimoine mondial de l'humanité. Visiter l'Equateur, c'est découvrir l'Amérique latine tout entière. L'Equateur est le sixième pays du monde en termes de biodiversité terrestre et peut se targuer d'abriter un très grand nombre d'espèces animales et végétales endémiques. L'Equateur est aussi le premier pays au monde à avoir inscrit les droits de la nature dans sa Constitution et la diversité de sa faune et de sa flore n'a d'égale que la diversité des cultures qui s'y côtoient. L'Equateur abrite 14 peuples autochtones, de sorte qu'il est défini, dans la Constitution, non seulement comme un Etat un et indivisible, mais aussi pluriethnique et multiculturel.

Passant ensuite à l'institution parlementaire, M. Correa indique que, alors même qu'ils ont été formellement constitués pour limiter l'absolutisme de la monarchie et donner naissance au constitutionnalisme moderne, les parlements sont encore loin d'être des institutions démocratiques incarnant la volonté populaire. Aujourd'hui encore, les centres de pouvoir des pays démocratiques continuent à vouloir imposer leur volonté aux parlements, aux dépens des citoyens. Le lobbying en particulier, qui dans bien des pays est protégé par la loi, s'est mué en institution, permettant ainsi à des particuliers et à des groupes d'individus d'exercer une influence auprès des gouvernements et des commissions parlementaires, voire de s'immiscer dans les arcanes du pouvoir.

D'autres pratiques qui se sont installées au fil des siècles contribuent aussi à affaiblir les parlements modernes. La double légitimité que confèrent les régimes présidentiels au Président et au Parlement, par exemple, peut devenir problématique dès lors que le Parlement tente d'empiéter sur les prérogatives de l'Exécutif, ou lorsque des différends surgissent dans la gestion courante de l'Etat, au point que le Gouvernement peut s'en trouver paralysé. L'immunité parlementaire, pratique justifiable au moment où elle a été mise en place pour faire en sorte que les monarques jouissant d'un pouvoir absolu ne puissent persécuter les parlementaires, est aujourd'hui souvent utilisée abusivement par les intéressés et, ce, dans le monde entier. Aussi faut-il que les parlements envisagent sérieusement d'abolir ce privilège afin d'éviter les abus.

Les Etats modernes reposent sur la séparation des pouvoirs et donc sur un principe de contre-pouvoirs entre les différentes branches de l'Etat. Ce modèle existe depuis plus de 250 ans, mais, aujourd'hui, l'interaction entre majorité et opposition est purement dialectique. Elle ne fonctionne plus et paralyse des sociétés entières. Pour fonctionner, ce modèle exige un vaste consensus social et un système qui soit perçu comme légitime. C'est pourquoi l'Equateur a instauré un "cinquième état", fondé sur la participation des citoyens et le contrôle par le public. La question qui se pose au XXIème siècle est de savoir comment créer des démocraties plus participatives et plus directes grâce aux progrès de la technique.

Ces dernières années, l'Equateur a déployé beaucoup de moyens pour améliorer le développement humain et renforcer le progrès économique. Depuis 2007, il est passé du rang des pays à développement intermédiaire à celui de pays à fort indice de développement, selon l'Indice de développement humain de l'ONU, malgré une pauvreté encore importante dans certaines régions du pays. Le Président de l'Equateur fait remarquer que nombre des pays parmi les plus heureux de la planète – selon l'Indice "Planète heureuse" – se trouvent en Amérique latine, région qui demeure pourtant parmi les plus inégales de la planète. Depuis son arrivée au pouvoir en 2007, l'Equateur a fait un bond dans l'aplanissement de ces inégalités. Le chômage a reculé, les catégories les plus pauvres de la population ont désormais accès à l'université, les recettes fiscales ont doublé et des crédits massifs sont alloués au règlement des problèmes sociaux. Par ailleurs, le Gouvernement est fier de ce qu'il a accompli dans les domaines des droits de la personne, de l'égalité des chances, des conditions de vie et dans le renforcement de la démocratie. Enfin, l'Equateur a signé tous les instruments interaméricains de droits de l'homme.

Néanmoins, nombre de pouvoirs s'exercent, dans le monde, contre l'aptitude des Etats à protéger et promouvoir les droits de l'homme. Ainsi, la presse nationale et internationale déforme parfois la réalité pour défendre des intérêts particuliers, notamment les intérêts financiers de monopoles médiatiques. Les médias ont un pouvoir immense et tout acte de corruption, toute manipulation de l'information et toute propagation de rumeur visant à provoquer un scandale constituent des menaces pour la liberté d'expression et sont contraires à l'objectivité et à l'éthique journalistique que l'on est en droit d'attendre de la presse.

De même, certaines parties aux instruments relatifs aux droits de l'homme jouent parfois de leur influence pour faire du tort à ces institutions. Le Président regrette en particulier que la Commission interaméricaine des droits de l'homme ait son siège à Washington, alors même que les Etats-Unis ont toujours refusé de signer un grand nombre des instruments du système

interaméricain des droits de l'homme et qu'ils maintiennent l'embargo contre Cuba. Il n'est pas rare que des Etats qui prônent la protection et la promotion des droits de l'homme s'affranchissent des obligations qu'ils ont eux-mêmes contractées à ce sujet en vertu de traités internationaux de droits de l'homme. Bien souvent, ces instruments servent leurs propres intérêts politiques, économiques ou autres : un système de deux poids deux mesures, qui confine au néo-colonialisme. Il faut que, dans toutes les régions du monde, les parlements fassent en sorte de remédier à ces problèmes.

Le Président de la République équatorienne est en outre vivement préoccupé par le fait que nombre d'organisations internationales, dont les Etats rejoignent les rangs en toute bonne foi, engagent ensuite des poursuites contre ces mêmes Etats, parfois même en passant outre les attributions des tribunaux nationaux. L'Equateur lui-même a vu certaines de ces bureaucraties internationales bafouer les décisions de ses tribunaux, autorisant des multinationales à demander un arbitrage contre l'Equateur, alors que les recours internes n'avaient pas été épuisés, ni même les tribunaux saisis. C'est pourquoi il importe que tous les parlements appellent au respect de la souveraineté nationale en pareil cas, de façon que les décisions soient impartiales et incontestables. On ne doit pas laisser les multinationales se servir d'un système où le capital l'emporte sur l'être humain.

La 128ème Assemblée de l'UIP tentera de remettre la gouvernance démocratique au cœur du développement mais, tant que les pays seront régis par le capital et les intérêts de quelques puissants, la bonne gouvernance, la démocratie et le développement ne seront pas réalité. On parle beaucoup de la mondialisation, mais le plus souvent c'est aux marchés mondiaux et à la consommation qu'on s'intéresse et non aux citoyens et aux sociétés qui composent la planète. Il faut revoir la conception actuelle de la mondialisation, qui repose sur une croissance effrénée et un capitalisme débridé, pour lui substituer une action collective visant un développement maîtrisé, conformément à l'ancestral principe quechua du "sumak kawsay", autrement dit, le "bien vivre".

L'objectif de la mondialisation ne doit pas être de fixer comme norme pour l'ensemble de la planète le niveau de vie dont jouissent les habitants de New York, mais au contraire de s'assurer que chacun vit dignement, en harmonie avec la nature ainsi qu'avec tous les peuples et cultures, et respecte la planète, car l'humanité n'en a qu'une. Les parlements ont le pouvoir, à travers la législation et une action coordonnée, de juguler la mondialisation néo-libérale fondée sur l'exploitation qui a cours aujourd'hui.

Le principal défi pour l'humanité au XXIème siècle est de trouver le moyen de placer l'être humain au-dessus du capital et de faire en sorte que les sociétés contrôlent les marchés, et non le contraire. Le Président équatorien exhorte tous les parlementaires à s'emparer de ce défi et à se battre pour un monde qui serve les besoins de tous et pas seulement d'une minorité.

La cérémonie inaugurale est close à 21 h.40.

SEANCE

DU SAMEDI 23 MARS

MATIN

La séance est ouverte à 10 h.10 sous la conduite du Président de l'Union interparlementaire, M. A. Radi (Maroc).

Point 1 de l'ordre du jour

Election du Président et des Vice-Présidents de la 128ème Assemblée

Le PRESIDENT de l'UIP annonce que le Conseil directeur a décidé à l'unanimité de proposer à la présidence de la 128ème Assemblée le Président de l'Assemblée nationale de l'Equateur, M. Fernando Cordero Cueva.

M. F. Cordero Cueva (Equateur) est élu président par acclamation et prend place au fauteuil présidentiel.

Un bref film est projeté pour marquer le rassemblement des démocraties du monde entier au milieu de la Terre.

Le PRESIDENT exprime sa gratitude pour l'occasion qui lui est donnée de présider l'Assemblée et n'épargnera aucun effort pour être à la hauteur de cette tâche.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème global D'une croissance débridée à un développement maîtrisé "Buen Vivir" : nouvelles approches, nouvelles solutions

Le PRESIDENT, présentant le thème du débat général proposé par l'Equateur, dit que le système politique et socio-économique en place dans le monde d'aujourd'hui aggrave la pauvreté, les inégalités, l'exclusion et l'insécurité. Aux yeux de beaucoup, la crise du capitalisme est liée aux distorsions du marché, à l'extrême concentration des richesses, aux pertes dues à la surproduction et à une croissance débridée. La solution consistant à abaisser de manière radicale les taux d'intérêt pour stimuler la consommation a fait monter en flèche les prix des biens, poussé les pauvres en particulier à s'endetter toujours plus et a eu diverses autres conséquences néfastes au nom de la croissance anticipée. Les ressources naturelles et le climat ont été sacrifiés pour répondre aux exigences incessantes du modèle du marché actuel, inadapté, qui ont de graves répercussions sur l'environnement mondial et la société, en particulier sur les populations les plus pauvres et les plus vulnérables du monde.

Telles sont les raisons qui ont poussé l'Equateur à proposer un débat approfondi sur ce thème. Il l'a fait dans l'espoir que la communauté mondiale pourrait ainsi cerner les causes profondes de la crise et s'y attaquer de manière à relancer la croissance, éliminer la pauvreté et redistribuer les richesses. Les Etats, de leur côté, doivent jouer un rôle nouveau pour atteindre ces objectifs, surtout dans la gestion des ressources naturelles. Les pays d'Amérique latine, notamment l'Equateur, sont déjà à la recherche de solutions de rechange au modèle actuel qui puissent créer de la prospérité, réduire les inégalités entre les sexes et les disparités sociales, et favoriser l'intégration socio-économique des secteurs marginalisés de la société pour promouvoir la solidarité et la paix. Faut-il continuer à suivre le modèle d'une croissance débridée ou envisager de nouvelles solutions qui puissent déboucher sur une croissance raisonnée et le bien-être social ? Cette question est très pertinente et il importe de lui apporter des réponses.

M. M.V. SISULU (Afrique du Sud) reconnaît l'urgence de trouver des solutions de rechange aux modes actuels de production et de consommation, et de se fixer un programme de changement qui permette d'envisager un avenir durable et sûr pour tous. Centré sur l'idéal d'un monde uni et sur l'aspiration au bonheur et au bien-vivre, le nouveau programme du développement durable rejoint le concept du "buen vivir", dont l'Equateur et la Bolivie se sont faits les champions et qui consiste à vivre en harmonie avec la nature, à partager les ressources et à distribuer équitablement les richesses. S'inspirant d'un concept similaire dans le contexte africain, à savoir la philosophie Ubuntu, son pays a été le premier à insérer les droits de la troisième génération dans sa Constitution, qui tient compte des droits des populations autochtones et des rapports qui existent entre la dégradation de l'environnement et les atteintes aux droits de l'homme.

L'Afrique du Sud s'est fixé pour priorité de faire reculer la pauvreté et la dégradation et s'est dotée d'un plan d'action national qui vise, sur une période de trente ans, à consolider la démocratie et à faire en sorte que l'émancipation politique se traduise par le bien-être économique et une meilleure qualité de vie. Le plan insiste notamment sur une croissance solidaire et l'emploi productif, la redistribution des revenus et des richesses, la viabilité de l'environnement et sur des politiques macroéconomiques en faveur des pauvres, le but étant d'élargir la base de l'économie pour que tous en récoltent les fruits.

Le programme de développement pour l'après-2015 doit tirer les leçons des OMD et se construire à partir des changements profonds que le monde a connus au cours de la dernière décennie. Il doit s'attaquer au grave problème des inégalités qui a freiné la réalisation des OMD et tenir compte de l'incidence dévastatrice du dérèglement climatique dans les pays en développement. Il faut adopter des démarches intégrées pour avancer peu à peu sur le terrain socio-économique et environnemental. L'objectif proposé par l'UIP, qui a trait à la question vitale de la gouvernance démocratique, doit aussi trouver sa place parmi les futurs objectifs du développement durable (ODD) que les parlementaires devraient contribuer à définir en pensant à de nouvelles démarches de développement centrées sur les populations.

M. F. DOS SANTOS (Angola) dit que, en s'engageant à atteindre les OMD, le Gouvernement angolais s'est lancé le défi d'améliorer les niveaux de vie et de lancer sur la voie du développement un pays encore bouleversé par une longue période d'instabilité militaire. Il s'est attaché à définir des politiques publiques et à mieux suivre les initiatives et les projets sociaux pour en améliorer l'exécution. Les réformes économiques des dix dernières années ont créé des conditions macroéconomiques favorables aux réformes plus profondes que prévoient le plan de développement quinquennal actuel et la future stratégie du développement durable. L'Angola se fixe actuellement pour buts la consolidation de la paix, la construction d'une société plus démocratique et participative, et un développement durable compétitif et équitable, associé à des politiques de redistribution des revenus axées sur les groupes de population les plus vulnérables.

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les sexes sont en train de porter leurs fruits, comme en témoignent les statistiques sur les femmes au Parlement et à des postes ministériels. Quant à l'accès des enfants à l'éducation et à un enseignement de qualité, il est considéré comme une priorité stratégique. L'Angola a enregistré des progrès satisfaisants sur la voie de la réalisation des six premiers OMD et, étant donné ses taux de développement macroéconomique, est maintenant jugé admissible dès 2015 au retrait de la liste des PMA.

Convaincu que la paix est la condition de la croissance et du développement, le Gouvernement prend une part active aux efforts déployés au niveau de la région pour consolider la paix et la sécurité, et soutient les processus de paix engagés dans d'autres parties de l'Afrique. Il est également favorable aux initiatives visant à établir un programme mondial du développement solidaire et s'est donc réjoui que son parlement participe aux consultations panafricaines sur le programme de développement de l'après-2015. Il espère qu'il en résultera un monde plus juste et plus équitable où les pays riches partageront avec les pays pauvres les

bienfaits de leurs progrès scientifiques et technologiques. Le Parlement angolais poursuivra sa mission qui est d'assurer la prospérité future du peuple angolais grâce au choix d'un développement durable, compétitif et équitable.

M. K. GHELLAB (Maroc) constate que le thème du débat général est d'une grande actualité puisqu'il est proche du programme de développement pour l'après-2015. Les parlementaires se voyant donner la possibilité de contribuer à l'établissement de ce programme, il a écrit un traité sur ce sujet dans l'espoir d'enrichir le débat mais va limiter son intervention à trois messages clés.

Premièrement, à la lumière des défis du troisième millénaire et de l'incapacité du système international de tenir les engagements relatifs aux OMD, il importe de réviser fondamentalement les politiques de développement, de mettre les populations au centre de ces politiques et d'y intégrer les dimensions sociale et environnementale pour répondre aux aspirations du public et venir à bout des inégalités les plus marquantes. Deuxièmement, il faut appliquer aux politiques de développement les principes de la gouvernance démocratique, autrement dit associer les populations à la définition des programmes, des objectifs et des méthodes d'exécution, et confier à des nationaux la tâche d'évaluer la gouvernance à la lumière de normes et d'indicateurs objectifs. Troisièmement, il importe de mettre en lumière le rôle du Parlement; légitimés par le peuple et autonomes à l'égard des gouvernements, les parlements sont les mieux placés et les plus qualifiés pour ajouter une dimension démocratique à la bonne gouvernance, appliquée à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de développement.

En conclusion, l'orateur évoque l'initiative du Maroc pour le développement humain qui est un exemple de bonne pratique de partenariat entre l'Etat et la société civile, et qui s'attaque à la pauvreté, à la marginalisation et à l'exclusion.

M. A. AL-RASHEED (Koweït) dit que l'inaction internationale face aux nombreux problèmes auxquels le monde se trouve confronté aura de graves répercussions, en particulier dans la région du Moyen-Orient déchirée par les conflits. Il faut trouver de nouvelles solutions pour établir une feuille de route pour le développement durable. Dans les pays arabes, le printemps arabe a été déclenché par des problèmes tels que le chômage des jeunes, l'insuffisance de l'infrastructure économique, la corruption et l'injustice sociale mais il n'aboutira à rien sans un sursaut positif pour renforcer la démocratie, améliorer les niveaux de vie, sauvegarder les droits de l'homme, venir à bout de la discrimination et ouvrir une ère nouvelle de justice, de croissance et de prospérité. Si elles établissent une feuille de route, les nouvelles autorités des pays qui ont connu le printemps arabe doivent le faire dans la fidélité à l'histoire et au génie de leur peuple.

Il est du devoir des organisations parlementaires régionales et internationales de tout mettre en œuvre pour arrêter les conflits armés. Il incombe aussi à la communauté internationale d'éliminer le terrorisme, crime pour lequel il n'existe aucune justification et qui n'a de lien ni avec l'islam ni avec aucune autre religion révélée. De nouvelles lois doivent être promulguées pour protéger la liberté de religion consacrée dans tous les instruments internationaux et ériger en infraction pénale le fait de dénigrer ou d'insulter une religion ou un quelconque symbole religieux. Le Koweït est en train d'adopter des lois pour combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi que la traite des êtres humains. L'occupation continue de la Palestine et d'autres territoires arabes par Israël représente une menace permanente pour la sécurité et la stabilité du Moyen-Orient, parce qu'elle est source de tensions et alimente l'extrémisme. Quant à la catastrophe humanitaire qui se déroule en Syrie, les parlementaires doivent affronter le silence de la communauté internationale en redoublant d'efforts pour mettre fin au conflit et venir en aide au peuple syrien, pour lequel le Koweït a réuni plus de 1,7 milliard de dollars E.-U. Enfin, il affirme que tous les Etats sont légitimement en droit de posséder l'énergie nucléaire à des fins pacifiques s'ils observent toutes les règles de la sécurité nucléaire.

M. P. MATIBINI (Zambie) rappelle que l'on a longtemps pensé que la croissance économique entraînait automatiquement une amélioration de l'indice de développement humain d'un pays, hypothèse qui était confirmée par le fait que les pays qui ne se conformaient pas aux programmes d'ajustement structurel imposés par les institutions multilatérales étaient privés de soutien financier à titre de punition. Les appels à une croissance solidaire à visage humain et génératrice d'émancipation se font plus insistants et réclament des réponses à des questions telles que celle de savoir si une croissance débridée a fait reculer la pauvreté ou si elle a eu des effets pervers, sur les pauvres en particulier.

Dans beaucoup de pays subsahariens, la pauvreté gagne du terrain, surtout dans les campagnes, et elle est encore aggravée par la réduction des dépenses consacrées aux services sociaux publics. On constate une dégradation des indicateurs sociaux tels que l'état nutritionnel et la mortalité, même dans les pays enregistrant une croissance de leur produit intérieur brut (PIB). Comme l'a prouvé l'expérience de divers pays d'Asie, la croissance économique peut effectivement être un puissant outil de lutte contre la pauvreté là où elle fait augmenter la productivité et les salaires des pauvres et crée des emplois. Dans des pays comme la Zambie, cependant, elle n'a pas eu d'effet sensible sur la pauvreté parce qu'elle manquait de vigueur ou parce qu'elle-même ou ses structures n'étaient pas d'une qualité propre à favoriser suffisamment les pauvres. La croissance seule n'a pas suffi à faire reculer la pauvreté parce que les pauvres n'ont pas eu part à la croissance de la consommation et que même ceux qui ont bénéficié des initiatives de réduction de la pauvreté n'ont pas su, de manière générale, les mettre à profit pour améliorer d'autres capacités.

En bref, une croissance économique débridée a contribué à faire reculer la pauvreté dans de nombreux pays mais les ajustements requis par cette croissance ont fait des victimes. Il faut donc de bonnes politiques pour que la croissance serve à réduire la pauvreté. Par ailleurs, les données recueillies en Afrique portent à croire que la pauvreté des revenus a été réduite plus vite là où les inégalités étaient fortes. La composition sectorielle de la croissance est un autre facteur, dans la mesure où une distribution inégale des revenus et des richesses défavorise les pauvres. Il est rare en effet qu'une croissance nationale dont est exclu le secteur agricole, par exemple, améliore la condition sociale des populations défavorisées qui en vivent.

M. V. MATEU (Andorre) note que le désenchantement croissant que suscite la politique devrait inciter à revoir les objectifs et à repenser les valeurs, et ainsi à explorer de nouvelles voies susceptibles d'aboutir à une bonne qualité de vie. Enraciné dans une tradition de pensée classique, le concept ressuscité du "buen vivir" est peut-être plus vital aujourd'hui que jamais. Bien que les démarches aient varié au fil des siècles en fonction des conditions qui régnaient, elles étaient toutes immanquablement centrées sur la dignité inaliénable de l'être humain. Le "buen vivir" exige manifestement un minimum de conditions matérielles pour garantir l'intégrité et la sécurité physiques, la subsistance et l'emploi, en plus d'avantages comme l'accès aux soins de santé et à l'éducation, à l'égalité des chances et à un environnement sain. Pour atteindre cet ambitieux objectif, les parlements doivent traduire les déclarations de principe en actes, autrement dit produire des lignes directrices universelles pour le bien-vivre, qui s'inscrivent dans un cadre légal semblable à celui de l'Equateur.

Dans les pays développés, le mythe d'un avenir meilleur pour les générations à venir n'est plus aussi mobilisateur et l'échec des efforts politiques déployés pour sortir de la crise économique actuelle a révélé au grand jour les limites du pouvoir souverain. La solution consiste à pratiquer une politique plus juste, plus transparente et plus démocratique. Les hommes et femmes politiques devraient s'attacher à répondre aux attentes du public en agissant de manière responsable, en acceptant de rendre compte de leurs actes et en travaillant pour cette égalité sociale nécessaire au renouvellement du contrat social et à l'établissement d'un minimum de confiance. La démocratie doit être renforcée de manière à encourager le public à participer et à exercer davantage son pouvoir de contrôle. Le développement durable est aussi une valeur essentielle si l'on veut préserver les ressources

naturelles mondiales, qui sont limitées, et l'équilibre délicat nécessaire au développement; adapter le système économique au modèle d'un monde fini dont les richesses ne peuvent pas croître indéfiniment; et empêcher que le piège de la dette ne se referme inexorablement. La route sera dure, mais les parlementaires doivent assumer la responsabilité qui leur incombe de tendre au "buen vivir".

Mme A. BURKE (Australie) dit qu'un développement maîtrisé dont ne profitent pas tous les secteurs de la société détourne de la politique, jugée décevante, et donne à certains, surtout aux femmes, le sentiment d'être laissés pour compte. Il est essentiel que les femmes soient représentées dans toutes les institutions politiques, sociales et économiques si l'on veut que les programmes politiques et l'ordre du jour législatif répondent à leurs préoccupations. Or, dans les îles du Pacifique, 4 pour cent seulement des parlementaires sont des femmes. Ce taux de représentation d'une faiblesse inadmissible exige des démarches novatrices et qui, mieux que les parlementaires, sauraient en éprouver l'utilité ? Une nouvelle initiative pour les partenariats de femmes parlementaires dans le Pacifique (PWPP), financée par les Australiens, est à compter au nombre de ces démarches; elle vise à s'attaquer au problème de l'inégalité entre les sexes dans la vie politique des Etats insulaires du Pacifique. Lors du récent Forum inaugural du PWPP, les participants de 19 parlements d'Australie, de Nouvelle-Zélande et de la région du Pacifique ont défini les formes de soutien à apporter à cette initiative pour qu'elle se rapproche de ses objectifs.

Le projet PWPP est une illustration de ce que peuvent obtenir les femmes en travaillant ensemble sur des questions qui ont une incidence générale sur la démocratie et le développement. Elles ont cependant besoin aussi de la contribution d'hommes, de la société civile et de la communauté internationale pour renverser les obstacles institutionnels à leur participation à la vie politique. C'est pourquoi seront associés au projet non seulement des femmes parlementaires, mais aussi des institutions parlementaires et des fonctionnaires parlementaires, y compris des hommes. Des activités de mentorat, un site Web et un programme de jumelage ont déjà été lancés; des sessions de formation et des séminaires ont été organisés sur les questions d'égalité entre les sexes et l'on a répondu aux besoins immédiats, sur le terrain, par une aide au renforcement des capacités.

L'UIP va devenir l'un des principaux partenaires du projet, qui part du principe que, pour participer à un domaine d'activité quelconque, en l'occurrence la politique, les femmes ont besoin d'un environnement qui, loin de les intimider ou de les agresser, valorise leur contribution. L'approche novatrice de ce projet, qui est un exemple de développement maîtrisé à l'œuvre, a éveillé l'intérêt d'autres régions, d'autant qu'elle pourrait être appliquée dans d'autres domaines et d'autres contextes.

Mme J. SIMONS (Suriname) dit que, malgré l'importance du sujet, la croissance débridée doit sans doute son inscription à l'ordre du jour aux problèmes structurels indéniables que pose le système économique mondial actuel. Pourtant, il est clair depuis longtemps que la croissance ne peut pas se poursuivre indéfiniment au même rythme sur une planète qui ne dispose que de ressources finies. Parmi les problèmes discutés dans les enceintes internationales, comme la pollution, les changements climatiques et la guerre, beaucoup sont dus essentiellement à un système qui mesure la prospérité à la croissance économique. Une proportion écrasante des richesses financières générées par la croissance économique depuis vingt ans est détenue par des banques et des sociétés jugées trop grosses pour faire faillite, ce qui signifie que leur influence dépasse celle de gouvernements riches et puissants. Par contre, les travailleurs ordinaires voient leurs revenus baisser et leurs droits souvent grignotés. Le bien-être des populations et une saine gestion de l'environnement naturel ont été relégués au second plan, derrière la poursuite effrénée de la croissance économique à tout prix ou presque. Tout changement systémique devra donc tendre d'abord à renverser la situation actuelle dans laquelle la croissance profite à quelques-uns au détriment du plus grand nombre.

Aussi suggère-t-elle que l'UIP prenne l'initiative d'élaborer un ensemble d'indicateurs généraux pour mesurer les résultats économiques. Ce n'est pas chose aisée que de changer les fondamentaux d'un système mais des mesures cosmétiques ne serviront à rien. Un système durable relève simplement du bon sens et, pour l'humanité, c'est la seule façon d'avancer.

Mme R. KADAGA (Ouganda) dit que, à l'approche de 2015, il est temps de se demander si la poursuite de la croissance du PIB a été génératrice de stabilité économique, de cohésion sociale et d'aide aux populations vulnérables. Il est temps également de remettre en question les politiques en place. Sont-elles participatives ? Agissent-elles sur des questions telles que l'emploi, la santé et l'éducation ? Les parlements ont-ils contribué à leur conception ? Le Parlement et l'Exécutif ont tous deux des comptes à rendre en matière de gouvernance, bien que le Parlement n'ait trop souvent qu'un rôle de contrôle, ce qui est insatisfaisant. Les parlementaires, qui n'ont eu aucune possibilité de contribuer à la définition des OMD, doivent se positionner comme parties prenantes principales aux ODD de l'après-2015. La bonne gouvernance veut que le peuple participe aux décisions dont dépend son avenir et qu'il jouisse du bonheur de participer librement à la vie politique.

Etant donné la forte proportion des jeunes dans la société, le chômage des jeunes est une source potentielle d'insécurité qu'il faut combattre à l'aide de stratégies, de plans de développement nationaux et d'investissements judicieux. Il vaut la peine d'investir dans la stabilité politique dans la mesure où le conflit prive de ressources vitales l'action à mener pour améliorer la situation socio-économique. Les parlements doivent donc affirmer le rôle qui leur revient dans l'affectation des ressources. Ils doivent aussi prendre des mesures contre les violations effrayantes et généralisées des droits des femmes et des enfants, en particulier dans les conflits. La traite des êtres humains est un autre fléau à combattre et il est possible de le faire en veillant à ce qu'il y ait des emplois disponibles et à ce que les conditions de travail soient favorables, et en concluant des accords avec les pays de destination des travailleurs migrants afin de surveiller la nature de leur emploi et leurs conditions d'engagement. Enfin, au nom de l'équité et de la justice sociale, les parlements devraient s'employer à améliorer la condition et le cadre de vie des femmes rurales.

Mme E. MADZONGWE (Zimbabwe), choisissant de parler de l'accès des femmes à la priorité foncière comme levier d'un développement maîtrisé, dit que, en raison de facteurs tels que la croissance démographique et l'industrie des agrocarburants, la terre, qui est une ressource économique essentielle et un facteur important dans la formation des identités individuelles et collectives, fait l'objet d'une concurrence farouche. Les taux de croissance dans les pays où les terres sont distribuées de manière relativement équitable sont jusqu'à trois fois plus élevés que dans les autres. En Chine, les réformes agraires des décennies précédentes ont fait fortement reculer la pauvreté dans les campagnes. Dans la plupart des pays en développement, les droits fonciers sont très inégalement distribués entre hommes et femmes; les femmes n'ont souvent que des droits indirects à la terre, surtout en Afrique, où le veuvage ou le divorce risque de leur faire perdre ces droits, à telle enseigne que moins de 20 pour cent des propriétaires fonciers sont des femmes. L'absence de dispositif conçu pour faire respecter les droits des femmes et l'existence de lois contradictoires sur ces droits ne font qu'aggraver le problème.

Au Zimbabwe, les réformes agraires qui ont eu lieu après l'indépendance n'ont pas nécessairement amélioré la situation des femmes, bien que des mesures soient prises, dans le cadre de la politique agricole, pour améliorer la productivité des agriculteurs, y compris des femmes parmi eux, et pour aider les ménages agricoles dirigés par une femme. Le but est d'assurer la sécurité alimentaire et de créer des revenus et des emplois pour promouvoir le développement durable. Des banques et des partenaires du développement, entre autres, offrent aussi des arrangements financiers aux agriculteurs, et des fonds importants ont été injectés dans le secteur agricole.

Les pays en développement doivent imaginer de nouvelles stratégies pour combler les lacunes du développement local. Le développement durable devrait être solidaire, axé sur la transparence, sensible aux différences entre les sexes et participatif, ce qui appelle des réformes administratives et législatives. L'accès des femmes à la terre est un puissant outil de réduction de la pauvreté et les aides qui leur sont apportées sous forme d'intrants agricoles contribueront à augmenter leur productivité. Un meilleur accès des femmes au crédit, au marché et aux services est aussi un complément essentiel de tout programme de réforme agraire et foncière. Le projet de constitution du Zimbabwe traite des différents aspects de l'accès des femmes à la terre.

M. M.J. ALLAHAM (République arabe syrienne) dit que son pays est déchiré par une guerre peu classique dans laquelle des Etats impérialistes et des groupes terroristes ont en commun le désir de le ruiner et d'en détruire le tissu social. Ces Etats ont recruté et payé des milliers d'étrangers terroristes et mercenaires, et les ont fait entrer en Syrie sous le prétexte de venir en aide au peuple syrien, en violation flagrante du droit international. Des groupes terroristes armés ont massacré des citoyens syriens, mis à mal l'infrastructure du pays et les services publics, et endommagé des monuments d'une valeur inestimable avant de fuir en Turquie. Des efforts concertés sont nécessaires pour éliminer ces groupes qui, sinon, proliféreront et iront se déchaîner ailleurs.

En janvier 2013, le Président al-Assad a proposé une solution politique fondée sur la fin des violences et l'amorce, sans condition préalable, d'un dialogue national avec toutes les factions de l'opposition. Le but était d'instaurer un pacte national et de tenir des élections multipartites pour désigner le pouvoir légitime en Syrie. Cependant, rares sont ceux qui, à ce jour, travaillent en vue de ce règlement pacifique dont il est tant question en mettant fin à la violence. Au contraire, les Etats connus pour soutenir et financer cette violence et pour fournir des armes ont reconnu qu'ils le faisaient et ont poussé l'effronterie jusqu'à s'enorgueillir de violer le droit international.

Il demande à l'UIP de se joindre aux efforts déployés pour trouver une solution politique pacifique à la crise syrienne. Le peuple syrien ne peut approuver un débat sur le développement alors qu'il assiste tous les jours à la destruction de son pays par des groupes terroristes. Il ne peut pas croire non plus qu'une assemblée mondiale de parlements serve les intérêts des peuples alors qu'elle ferme les yeux devant les milliards de dollars dépensés en armes et en mercenaires qui seraient mieux investis en produits alimentaires de base et en médicaments. Ce qu'il faut, c'est une solution politique aux problèmes, la démocratie dans les relations internationales comme dans les élections locales, et un monde dans lequel aucun Etat ne soit au-dessus ni au-dessous des lois.

M. I.S. DJALÓ (Guinée-Bissau) dit que l'humanité a toujours recherché le développement économique au détriment de la nature et qu'il en est résulté des conséquences néfastes pour l'équilibre environnemental. La pollution atmosphérique, des pluies torrentielles et l'élévation de la température ne sont que quelques-unes des conséquences désastreuses d'un développement sauvage. Malheureusement, l'idée de la préservation ne s'est fait jour qu'une fois que le mal était fait et la situation menace de devenir irréversible à moins d'une conversion des politiques en faveur du développement durable et de la préservation de la nature. Les efforts devraient donc porter sur la préservation de l'écosystème et la mise en œuvre de politiques de développement durable adaptées aux besoins actuels et anticipant les besoins futurs.

Alimentée en partie par la culture du jetable, la consommation effrénée, qui a des conséquences profondes pour les ménages et l'économie sociale, fait partie du problème. Dans le cas des ressources naturelles, pourtant abondantes, la surconsommation a déjà dépassé le point de saturation. On peut cependant éviter l'échec si des pays riches en ressources, comme ceux d'Afrique, trouvent des solutions technologiques et politiques propres à faire durer leurs ressources. Par ailleurs, le consumérisme et la recherche de l'argent facile ont porté atteinte aux valeurs morales et culturelles.

Les politiques d'austérité menées pour rassurer le marché, dont l'inquiétude a en partie déclenché la crise économique en Occident, ont fait grimper en flèche le nombre des chômeurs, des pauvres et des personnes âgées abandonnées. Quant à l'Afrique, c'est le continent le plus taraudé par le complexe technologique et la richesse qu'elle tire de la vente de ses matières premières est concentrée entre les mains d'une poignée d'individus puissants. La montée de la pauvreté a poussé une partie non négligeable de sa population à partir à la recherche d'une vie meilleure dans des pays industrialisés. On ne peut pas geler le développement mais on peut, à l'aide de politiques adaptées, veiller à le concilier avec le respect des valeurs morales et culturelles et avec la préservation de la nature et des ressources. Des biens publics universels sont en jeu et seuls des efforts collectifs pourraient contribuer à résoudre les problèmes mondiaux liés à un développement inexorable.

M. D. MARK (Nigéria) dit que le modèle de développement actuellement suivi, qui donne trop d'importance à l'économie aux dépens d'autres variables locales du développement humain, n'a pas remporté au Nigéria le succès prévu. Il faut injecter à ce modèle des facteurs locaux si l'on veut un développement maîtrisé et réaliste. Dans les sociétés traditionnelles, le développement se mesure à la prospérité de l'ensemble de la communauté et non à la réussite individuelle. Le modèle de la croissance économique a transformé les pays en développement en nations consommatrices alors qu'elles doivent aussi produire et exporter. Il doit s'adapter pour relever des défis tels que le réchauffement de la planète et la protection de l'environnement. L'inégalité qui marque l'économie mondiale est un autre défi à relever dès lors qu'une petite minorité riche dans les démocraties avancées contrôle la plus grande partie des ressources mondiales et que la majorité pauvre dans les pays en développement s'appauvrit.

Ce modèle de développement a été remis en question par les graves crises économiques qui ont secoué les pays développés ces dernières années. Il faut donc trouver un autre modèle, plus durable, plus équitable et plus solidaire, sur lequel se greffent les facteurs sociaux qui sont des aspects importants de la culture dans les pays en développement. Le développement devrait en outre sauvegarder les droits des générations futures en apportant des améliorations dans des domaines tels que les soins de santé, l'éducation, la nutrition et l'environnement. Il devrait aussi partir de la base pour éviter la catastrophe que pourraient entraîner le mépris des connaissances autochtones et l'imposition aux pays en développement de modèles extérieurs. Les institutions internationales ont compris qu'il n'existait pas de solution universelle et que les politiques nationales devaient tenir compte aussi de facteurs locaux. Pour sa part, le Parlement nigérian encourage vivement le développement des secteurs qui mettent en valeur les connaissances autochtones. Il prône la transparence systémique et veut, par une gouvernance saine et représentative, mettre l'être humain au centre du développement. Il est favorable au règlement par la loi des questions et défis environnementaux et à la mise en application des lois pour protéger les droits de l'homme. L'UIP, elle aussi, doit contribuer à la recherche de solutions radicales aux problèmes actuels.

Mme M.N. ZZIWA (Assemblée législative est-africaine) dit que, parmi les démarches inspirées par l'idée d'un développement maîtrisé, il faut citer celle de la croissance solidaire dans laquelle le rythme et le mode de croissance économique sont définis par des prix plus élevés pour les produits de base et par la création d'emplois, notamment. Dans la Communauté est-africaine (EAC), la stratégie de développement repose sur une croissance solidaire assurant à tous, en particulier aux pauvres, l'égalité des chances. Lorsqu'on envisage le développement à partir du sommet, ce sont les riches et les grandes sociétés qui sont le moteur de la croissance économique, leurs richesses profitant finalement à tous par un effet de ruissellement. La Communauté est-africaine fait donc porter ses efforts sur la création de conditions favorables aux investissements étrangers directs. Lorsqu'on envisage le développement à partir de la base, on s'emploie à faire sortir les gens de la pauvreté en leur

donnant un coup de pouce et en les associant à la définition des besoins et à la prise de décision au niveau local. Les Etats de la Communauté est-africaine coopèrent toujours plus étroitement dans ce domaine en vue d'un développement économique équitable et de niveaux de vie plus élevés.

Le commerce équitable est une autre démarche souhaitable en ce sens qu'il favorise le développement durable en améliorant le sort de producteurs et de travailleurs défavorisés. Cependant, il ne représente, dans la Communauté est-africaine, qu'une faible part du commerce global. Les institutions commerciales doivent se donner pour but d'améliorer cette situation après 2015. Le développement régional est une démarche vitale suivie avec succès par la Communauté est-africaine. Un investissement stratégique dans la régionalisation, axé principalement sur l'infrastructure et les institutions communautaires, va sans nul doute améliorer les résultats du développement. Quant aux zones d'exportation, leur établissement favorise la création de petites et moyennes entreprises et, par là, l'emploi, mais c'est une démarche qui n'en est encore qu'à ses premiers balbutiements dans la région de la Communauté est-africaine.

Le développement maîtrisé en Afrique, où il serait possible d'améliorer l'état de l'environnement et de développer les compétences humaines si les sociétés internationales assumaient leurs responsabilités sociales, passe par l'application de solutions multiples dans divers domaines. Des initiatives telles que la redistribution des facteurs de production et du capital humain ouvriraient aussi le marché aux pauvres. Les parlementaires, auxquels il incombe de rechercher le changement, doivent agir de manière à mettre leur pays sur la voie d'un développement maîtrisé.

M. A. MARTINHO DE BARROS PINTO (Sao Tomé-et-Principe) dit que la crise économique mondiale est étroitement liée aux pénuries et à l'épuisement des ressources naturelles qui ont des répercussions sur les prix des produits alimentaires et autres. C'est le résultat d'un système social injuste et pervers qui condamne la moitié de l'humanité à la misère et à la marginalité, et perd de vue le potentiel humain et créatif du développement. Les ressources en eau diminuent à cause d'une urbanisation galopante, de l'abattage des arbres et de la contamination agricole, ce qui entraîne une désertification progressive, tandis que des initiatives technologiques telles que la Révolution verte se sont soldées paradoxalement par une augmentation du chômage et de la pauvreté.

Tous les pays ont des intérêts socio-économiques communs dans le monde actuel, où les conséquences de la mondialisation sont de plus en plus visibles, surtout dans des pays en développement comme le sien. La nature humaine et la complexité du système mis en place par l'homme pour accéder à la prospérité par un développement débridé sont au cœur du problème. L'une des deux îles de son pays, Principe, a été déclarée Réserve mondiale de la biosphère en 2012, dans le but de favoriser la préservation du patrimoine national, de la diversité biologique et de l'écosystème, et de dispenser une éducation et une formation aux sciences de l'environnement. La reconnaissance de Principe comme Réserve mondiale de la biosphère est encourageante et va aider à sauvegarder l'île mais l'on se réjouirait que d'autres mécanismes soient mis en œuvre pour soutenir les efforts que déploient Sao Tomé-et-Principe et d'autres pays pour préserver leurs forêts comme autant de réserves de la biosphère. En conclusion, il appelle à des efforts concertés à tous les niveaux pour améliorer le bien-être humain.

M. A.S.S. DOUGAN MALABO (Guinée équatoriale) dit que le thème du débat incite à réfléchir sur les biens et les services à produire pour répondre aux besoins de l'humanité et à se poser des questions sur les moyens de production et sur les utilisateurs finaux. Plus précisément, la production devrait-elle cibler tous les membres de la société ou des groupes spécifiques seulement ? La croissance à l'infini, avec l'activité économique que cela suppose, a son revers : la dégradation de l'environnement. Un développement maîtrisé, en revanche,

tient compte des changements structurels résultant du passage à un système économique moderne, conçu pour améliorer les conditions de vie par une plus grande offre de biens et de services, et pour créer des conditions favorables au respect des droits de l'homme.

La Guinée équatoriale est en train de traduire sa croissance économique en un développement axé sur l'humain et sur d'autres objectifs par le biais de politiques menées pour que soient réunies les conditions économiques nécessaires aux investissements étrangers directs et à la création d'entreprises dans le pays, ce qui devrait stimuler le développement endogène. Des investissements publics dans l'infrastructure sociale et financière et dans celle des transports sont par ailleurs en train de transformer le pays en une société moderne, dotée de solides institutions judiciaires, politiques, économiques et administratives et capables de répondre aux besoins et aux aspirations du peuple. Du fait de ces efforts, l'architecture légale et administrative nécessaire à une saine coexistence et au plein respect des droits de l'homme est maintenant en place. Poussé par son désir d'une démocratie plus complète et d'une plus large participation du public à la prise de décision, le Gouvernement a aussi engagé des réformes constitutionnelles pour créer nombre d'organes nouveaux, parlementaires, judiciaires et autres. La fonction présidentielle est maintenant limitée à deux mandats et des élections législatives et municipales sont prévues pour mai 2013.

Le bien-vivre comme but de la croissance est synonyme de développement maîtrisé, qui devrait être à la portée de tous les pays, écologiquement viable, sensible aux considérations écologiques, socialement juste, politiquement responsable et attentif aux besoins humains dans tous les domaines.

M. M. NAGO (Bénin) dit que, s'agissant de la production des biens et des services, la croissance a sans nul doute une incidence positive sur les conditions de vie. Cependant, on s'interroge de plus en plus sur ses conséquences à long, à moyen et à court terme pour le bien-être humain. Le modèle économique actuel est responsable de problèmes environnementaux tels que le réchauffement de la planète et l'augmentation de la pollution atmosphérique, par exemple. De plus, selon les prévisions, la croissance démographique au cours des vingt-cinq prochaines années aura lieu principalement dans les villes des pays en développement. Si les tendances actuelles se confirment, les agglomérations urbaines totaliseront 60 pour cent de la population mondiale en 2030, alors que, dès à présent, la pauvreté sévit dans les villes, associée au chômage, à la faim et à la malnutrition. On sait que les pays en développement ont plus que leur part de ces problèmes et que des politiques de réhabilitation urbaine et d'intégration sociale doivent être mises en place pour améliorer le cadre de vie des populations urbaines.

Pour passer de la croissance débridée à un urbanisme maîtrisé, il faut s'attaquer au double problème de l'explosion urbaine et de la dégradation de l'environnement en agissant sur des questions telles que le chômage, la charge de la dette et le besoin de réformes institutionnelles. Selon l'expérience des pays industrialisés, il faut, pour rendre les villes plus humaines, surmonter les tensions sociales et parvenir à un développement humain durable, prendre des mesures pour l'emploi, l'intégration sociale, la bonne gouvernance et établir une démocratie véritable. En bref, il faut trouver le moyen de concilier les impératifs socio-économiques, environnementaux, culturels et autres avec l'activité humaine et les infrastructures sociales. Ces facteurs vitaux pour le bien-être humain et d'autres, comme la liberté d'expression en politique et une gestion transparente des ressources, tiennent une place importante dans toutes les solutions, qui doivent aussi tenir compte des spécificités des contextes, des cultures et des écosystèmes locaux.

M. M.C. BIADILLAH (Maroc) considère que, si l'on veut créer du bien-être, il faut s'attacher par un effort collectif à relever les nouveaux défis posés par les grands bouleversements qui se produisent dans le monde, aujourd'hui dominé par les multinationales, la criminalité organisée et la menace terroriste. Les OMD ont été conçus pour donner accès à ce bien-être et le Maroc s'est donné beaucoup de peine pour les atteindre et a consacré d'importantes ressources dans ce but. Il a aussi lancé une initiative en faveur du développement humain, destinée à combattre l'exclusion et la pauvreté dans les régions reculées du pays, avec de bons résultats. La prospérité et le bien-être de la population demandent de solides mécanismes de bonne gouvernance et les réformes profondes esquissées dans la nouvelle Constitution du Maroc touchent à des sujets tels que la corruption et l'obligation de rendre compte, ainsi qu'à la famille, aux droits des femmes et à l'égalité entre les sexes. Le bien-être pour tous comme objectif demande, pour être atteint, une vision globale et le respect des droits de la personne, ainsi qu'une démocratie solidaire et participative dans laquelle les citoyens sont associés à l'établissement des priorités et à la formulation, l'exécution, au suivi et à l'évaluation des programmes.

La séance est levée à 13 h.05.

SEANCE

DU SAMEDI 23 MARS

APRES-MIDI

La séance est ouverte à 14 h.45, sous la conduite du Président de l'Assemblée, M. Fernando Cordero Cueva.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème global D'une croissance débridée à un développement maîtrisé "Buen vivir" : nouvelles approches, nouvelles solutions

Reprise du débat

M. S.D. DESRAS (Haïti) dit qu'il incombe au premier chef aux parlementaires de donner à chacun la possibilité d'accéder au "buen vivir" ou bien-vivre. Il se félicite de l'occasion qu'offre la présente Assemblée de débattre du développement dans l'optique de trouver de nouvelles solutions pouvant convenir à tous les pays, en fonction de la situation de chacun.

Avec l'échec des économies socialistes et l'intensification des échanges commerciaux, l'Occident a érigé le néolibéralisme en modèle de production et d'accumulation de richesses. La mondialisation telle qu'on la connaît est celle de la déréglementation, de l'économie de marché, de l'augmentation exponentielle des exportations et de la multiplication des accords de libre-échange, mais elle a engendré une croissance débridée et contribué plus que toute autre chose au sous-développement de nombreuses régions. L'économie mondiale est à présent dominée par l'investissement étranger direct qui n'a d'autre objectif que d'intégrer les marchés et de faire toujours plus de profits. Il en résulte une interdépendance croissante des Etats, qui fait que tout événement, toute catastrophe ou tout changement de politique économique dans un pays a des répercussions sur beaucoup d'autres.

En Haïti, les politiques de développement et de croissance économique ont gravement endommagé l'environnement et, si l'on continue à rechercher une croissance à tous crins et à surexploiter les ressources naturelles, celles-ci s'en trouveront appauvries. En Haïti, comme ailleurs, il faut substituer aux modèles de croissance et de développement qui ne tiennent aucun compte de l'équilibre écologique des politiques respectueuses de l'environnement. L'heure est venue d'opter pour une croissance verte et collective. Les indicateurs économiques tels que le PIB (produit intérieur brut) sont dépassés. Il est temps de leur préférer des modèles qui incluent le patrimoine naturel dans le calcul des richesses globales de chaque pays.

Toutes les économies contemporaines ont en commun d'afficher des fractures immenses entre ceux qui détiennent les richesses et les autres. La difficulté majeure est de savoir comment passer de l'idée du profit à tout prix à celle du développement humain avant tout. Pour l'orateur, la richesse d'un pays devrait toujours être mesurée d'abord à l'aune du niveau de vie de ses habitants.

M. S.A. OUATTARA (Burkina Faso) pense que, au vu des nombreux problèmes politiques, sociaux et économiques qui remettent en cause le bien-être des citoyens dans le monde entier, le thème de l'Assemblée est bien choisi.

Dans le cadre des délibérations en cours sur la série d'objectifs qui doit succéder aux OMD après 2015, nombre d'organismes ont déjà mis l'accent sur l'importance de la gouvernance démocratique pour le développement. Comme ceux qui les ont précédés, ces objectifs exigent une amélioration constante des lois et l'inscription de crédits suffisants aux budgets nationaux. En outre, leur mise en œuvre doit faire l'objet d'un suivi, d'un bilan et, au besoin, d'ajustements, autant de tâches qui relèvent des attributions du Parlement. Il importe par ailleurs que tous les parlements veillent à ce que l'aide au développement soit pleinement intégrée dans les budgets nationaux, afin qu'elle puisse faire l'objet d'un contrôle adéquat. Il importe en outre que les autorités locales soient associées aux nouveaux objectifs de développement car la réalisation de ces objectifs est en grande partie de leur ressort et parce qu'elles sont les premières interlocutrices des citoyens en matière de service public.

De plus, il est essentiel de faire connaître les nouveaux objectifs au public car seule une action résolue et des pouvoirs publics, et des citoyens, permettra de les atteindre. Chaque parlement doit commencer par débattre des objectifs et des mesures de mise en œuvre à adopter dans son pays, puis s'assurer que les progrès sont mesurés au moyen d'indicateurs adaptés.

Enfin, l'orateur se félicite de l'engagement non démenti de l'UIP à promouvoir et renforcer la gouvernance démocratique mais il ne voudrait pas conclure son intervention sans évoquer la crise qui sévit actuellement en Afrique de l'Ouest et qui menace la stabilité et la sécurité de la région. Le Burkina Faso est résolu à proposer ses services de médiateur face à de telles situations, espérant ainsi rétablir la paix dans la région.

M. M. AMWEELO (Namibie), s'exprimant au nom de M. T.-B. GURIRAB, dit que son pays s'interroge depuis longtemps sur ce qu'il convient de faire pour que les citoyens puissent vivre en harmonie entre eux et avec la nature, et pense qu'il faut engager une action commune axée sur la consolidation de la nation, la sécurité, la justice sociale et la prospérité pour tous. La philosophie du "buen vivir" fait cruellement défaut dans les sociétés modernes. L'homme ne vit plus en harmonie avec la nature et a souvent tendance à exploiter sans complexe l'eau, la terre et d'autres ressources naturelles, quand ce ne sont pas d'autres êtres humains, pour le profit ou pour le confort de quelques-uns. Tant que l'exploitation, la pauvreté, les préjugés, la concurrence et l'aliénation persistent, voire s'amplifient, il est évident que la société ne pratique pas le bien-vivre.

La croissance économique a amené avec elle une amélioration de la qualité de vie, mais elle n'a pas toujours été purement financière. Elle visait initialement à fournir des biens matériels et des services pour satisfaire les besoins de tous. A cet égard, la Namibie a beaucoup œuvré depuis son indépendance pour consolider et dynamiser son économie et, dans le cadre de son projet "Vision 2030", elle a très nettement mis l'accent sur le bien-être des citoyens, le développement humain et la croissance équitable. Dans ce cadre, elle a en outre mis en place toute une série de politiques et de stratégies destinées à améliorer la qualité de vie en général, renforcer les capacités et développer les savoirs, faire des citoyens des partenaires actifs de l'économie et non de simples chercheurs d'emploi, et transformer la Namibie en un Etat prospère et industrialisé. Enfin, pour corriger les disparités en matière de développement, les institutions ont été encouragées à décentraliser la fourniture des services publics.

Pour l'orateur, alors que l'on s'apprête à élaborer des objectifs de développement durable pour l'après-2015, il importe d'avoir en tête ce que nous ont appris les OMD et de veiller à ce que les parlements, qui sont au cœur de la démocratie et constituent des centres d'influence essentiels, participent à l'élaboration de ces objectifs ainsi qu'au suivi des programmes qui seront mis en œuvre pour les atteindre.

M. P. BURKE (Irlande) dit que les parlementaires irlandais sont résolus à faire en sorte que la bonne gouvernance figure au centre des politiques de développement officielles de leur pays. Par le biais de son programme d'aide publique au développement (APD), l'Irlande finance des projets de renforcement de la démocratie et de la reddition de comptes dans des pays dont elle est le partenaire, estimant que la bonne gouvernance et la protection des droits de l'homme sont essentielles à la réduction de la pauvreté et au développement. A l'évidence, l'aide porte ses fruits dans ces pays et le Gouvernement irlandais est donc déterminé à atteindre l'objectif d'allouer 0,7 pour cent de son PIB à l'aide publique au développement à l'horizon 2015.

Le livre blanc que le Gouvernement a rédigé en 2006 au sujet de sa politique d'aide publique au développement fait actuellement l'objet d'un bilan. A ce sujet, la Commission des affaires étrangères et du commerce extérieur a relevé que les menaces qui pesaient sur la société civile dans certains pays en développement étaient un obstacle de taille à la bonne gouvernance. De son côté, la Commission mixte des affaires européennes a estimé que les échanges entre parlementaires sur les approches visant à renforcer les droits de l'homme et la gouvernance étaient un bon moyen de les promouvoir. En outre, ce bilan a permis de noter avec satisfaction que toutes les ONG avec lesquelles l'Irlande travaillait avaient une philosophie fortement axée sur les droits de l'homme.

Les OMD auront été un cadre international important pour réduire la pauvreté et les inégalités à l'échelle planétaire car, grâce à eux, la communauté internationale doit désormais faire preuve de transparence sur son action dans ce domaine. Pour sa part, l'Irlande a fait de la lutte contre la pauvreté un objectif central de sa politique d'aide publique. Elle a également défini comment elle pouvait participer à la réalisation des OMD. S'agissant du programme de développement à établir pour l'après-2015, elle prône une solution qui permette de rapprocher lutte contre la pauvreté et développement durable, et défend, comme l'UIP, l'idée d'intégrer la gouvernance démocratique dans le nouveau programme de développement. L'orateur fait toutefois remarquer qu'il faudra trouver une solution aux problèmes qui se sont posés dans la réalisation des OMD, en particulier dans le domaine des droits de l'homme, de la croissance économique, ainsi que de la paix et de la sécurité.

M. J.-O. LEE (République de Corée) note que, ces derniers temps, plusieurs phénomènes mondiaux ont retenu l'attention du public, dans le monde entier, et méritent donc d'être évoqués dans le cadre d'un débat sur la croissance et le développement.

L'évolution de la démographie, notamment la baisse des taux de fécondité, le vieillissement des populations et l'allongement de la durée de vie, fait craindre une diminution de la croissance et une baisse de la qualité de vie à mesure que la population active diminue. Par ailleurs, les progrès de la technique s'accélèrent, mais la compétition qui se livre pour en bénéficier s'accompagne d'une fracture de la connaissance ou de l'information de plus en plus grande, qui accentue d'autant les tensions économiques entre les pays. Les problèmes environnementaux s'aggravent et les ressources naturelles se raréfient et, fait particulièrement préoccupant, dans la mesure où les pays émergents devraient continuer à avoir une croissance élevée, la demande mondiale d'énergie risque d'augmenter considérablement d'ici à 2030. Le paysage économique mondial a changé. La crise financière mondiale n'a épargné aucun pays mais, au vu des taux de croissance particulièrement élevés qu'affichent les pays émergents et de l'intégration régionale qui ne cesse d'augmenter, il devient de plus en plus difficile d'apprécier les risques pour l'économie mondiale. De même, le monde politique est devenu multipolaire parce que le progrès de la technique et des communications a transfiguré la participation des citoyens à la vie politique, et les conflits sociaux sont désormais plus complexes qu'autrefois. Enfin, les gens attachent de plus en plus d'importance au temps libre et recherchent des activités culturelles de qualité. Plus leurs revenus augmentent, plus ils veulent de loisirs. Dans ces conditions, il n'est plus question de continuer à se focaliser sur une croissance débridée, au détriment de la qualité de vie.

Les phénomènes actuels montrent que tous les peuples sont désormais très largement interdépendants. Ils doivent en effet faire face ensemble aux difficultés que rencontre la planète et trouver des solutions communes pour y remédier. La République de Corée comprend très bien que pays en développement et pays développés ne partagent pas les mêmes points de vue. Elle est d'ailleurs elle-même passée de la première à la deuxième de ces catégories et peut désormais fournir une aide au développement socio-économique à d'autres pays et leur proposer des solutions fondées sur sa propre expérience, à nulle autre pareille.

Il faut une croissance inclusive, fondée sur l'idée que la croissance doit toujours s'accompagner de la répartition et non la précéder, et que la croissance verte – axée sur le bien-être et l'environnement – est le moteur qui doit présider à la croissance future. Pour une croissance inclusive, il faut que les pays développés fassent profiter les pays en développement de leur expérience en matière de développement économique et de protection sociale, pour que ces derniers puissent gagner en qualité de vie. La République de Corée propose de créer un conseil de la croissance verte à l'UIP de manière à faciliter ces échanges à l'échelon parlementaire. Elle est disposée à y apporter sa propre contribution et à faire profiter les autres pays de son expérience de ce qu'est une croissance rapide.

Mme S. HASSAN SIEDHAMED EDREAS (Parlement arabe) dit que, au vu des nombreux événements qui agitent la planète, le dialogue et la coopération interparlementaires sont indispensables pour aplanir les difficultés économiques et sociales. Il faut un engagement véritable en faveur de la paix, de la sécurité et du développement durable, à tous les échelons. Un développement maîtrisé est un développement économique et social qui permet d'améliorer les conditions de vie de tous, en particulier des habitants des zones rurales, un développement qui contribue à la justice sociale et permet aux citoyens de disposer des biens les plus élémentaires, tels que l'eau et la nourriture, et d'accéder à l'éducation et aux services de santé. Mais un tel développement suppose aussi d'affecter des crédits suffisants aux projets correspondants, dans tous les pays. Aussi faut-il abolir toutes les sanctions appliquées par un pays à un autre si elles ont pour effet d'en retarder le développement.

De plus, la bonne gouvernance et la promotion et la protection des droits de l'homme sont vitales. Il importe en particulier de protéger les femmes et les enfants de la violence dans les zones en guerre et de donner aux femmes les moyens d'accéder au Parlement et aux autres institutions démocratiques pour leur permettre de participer aux processus de décision.

Les parlements doivent redoubler d'efforts pour veiller au respect des lois et autres normes internationales. Malgré leurs différences de taille, de population et de culture, tous les pays doivent pouvoir bénéficier de la même justice et être traités sur un pied d'égalité sur la scène internationale. Ainsi, si l'ONU mérite le respect de tous ses Etats Membres, elle a aussi besoin de se réformer pour être une image fidèle du monde actuel et, ce, en particulier au Conseil de sécurité.

Enfin, le Parlement arabe appelle à mettre un terme à l'occupation de la Palestine par Israël et exhorte tous les pays à prêter main-forte au Conseil législatif palestinien pour lui donner les moyens d'œuvrer au développement et d'offrir des conditions de vie décentes au peuple palestinien.

Mme D. PADIERNA (Mexique) dit que la philosophie du bien-vivre donne un nouveau regard sur les crises économiques, sociales et politiques que traverse le monde. Elle suppose de modifier l'ordre mondial et de laisser les principales économies émergentes mettre un terme à l'actuel modèle néo-libéral. D'après l'ONU, plusieurs pays d'Amérique latine et les BRICS (Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) sont ceux qui ont fait les progrès les plus remarquables en matière de développement humain. En effet, au moyen de politiques sociales diverses et variées, ils sont parvenus à sortir des millions de personnes de la pauvreté et à améliorer le niveau de vie de l'ensemble de leur population, tandis que nombre de puissances occidentales sont encore aux prises aux répercussions de la récession et de la crise financière. Leurs modèles économiques ne fonctionnent plus, c'est avéré. Il a en effet

fallu voler au secours de nombreuses entreprises, réduire les budgets consacrés à la protection sociale, appliquer des mesures d'austérité et beaucoup de citoyens ont vu leur qualité de vie baisser. Il est donc temps que les pays renoncent au capitalisme où le marché dicte la loi, pour lui préférer la philosophie du bien-vivre.

Pour l'intervenante, le développement ne doit pas être centré uniquement sur la croissance économique. Il doit aussi s'appuyer sur la démocratie participative et promouvoir le bien-être pour tous, la protection de la nature et la décentralisation. C'est l'humanité qui doit réguler la mondialisation, pas le contraire. L'idée d'une mondialisation de la solidarité, du bien-être et des richesses de l'humanité gagne du terrain. C'est ce que l'ONU appelle le développement durable.

L'oratrice estime que le travail constitutionnel et législatif doit être guidé par les valeurs d'unité régionale, d'égalité, de dignité, de réciprocité, de juste répartition, ainsi que sur le droit à la paix et la culture de la paix. Plus que quiconque, les parlementaires ont le devoir de veiller à ce que les lois de leur pays contribuent au bien-être des citoyens et protègent l'environnement.

Enfin, il est essentiel que les lois, les politiques publiques et les budgets favorisent l'égalité hommes-femmes, car il est temps de mettre fin une bonne fois pour toutes à la violence et à l'oppression qui s'exercent contre les femmes.

M. P. DOUSTE-BLAZY, Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies et Conseiller spécial pour les modes de financement novateurs du développement, dit que les citoyens du monde entier ont le devoir de vivre conformément au principe d'égalité. Pour autant, les niveaux de pauvreté et le gouffre qui sépare les riches des pauvres, n'ont jamais été aussi grands qu'aujourd'hui. Autrefois, l'aide venait systématiquement des pays occidentaux, mais à présent qu'ils sont extrêmement nombreux à devoir faire face à une dette et des déficits croissants, cette aide a diminué.

Par ailleurs, le Secrétaire général adjoint de l'ONU fait remarquer qu'il y a désormais longtemps que l'économie est mondialisée. Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est une mondialisation de la solidarité. Le Secrétaire général adjoint appelle l'attention sur l'exemple d'UNITAID et sur ses mécanismes de financement novateurs. Plusieurs pays sont convenus d'imposer une taxe sur les transports aériens – qui ne dépasse pas un dollar E.-U. par billet – et qui a déjà permis de récolter plus de 2,2 milliards de dollars en cinq ans pour le traitement du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme. De même, plusieurs Etats membres de l'Union européenne ont désormais décidé d'appliquer un impôt de 0,1 pour cent, voire moins, aux transactions financières. Ces petites contributions sont à peine perceptibles pour les voyageurs et autres acteurs financiers, mais peuvent faire toute la différence entre la vie et la mort pour des millions de personnes de par le monde.

L'orateur ne saurait trop encourager les parlementaires à instaurer de tels dispositifs dans leurs pays respectifs.

M. I.B.R. AL-KUWARI (Qatar) pense que le présent débat porte sur un sujet important qui exige une discussion sérieuse pour que les recommandations qui en découleront puissent répondre aux attentes des citoyens. Selon lui, il est essentiel de promouvoir la coopération entre les pays et de garantir la paix, la sécurité et le développement durable pour tous. Le Qatar est fier de participer, tant à l'UIP qu'à l'ONU, à la promotion de la coopération internationale dans de multiples domaines.

Le Qatar travaille aussi avec les organisations de la société civile à la promotion de la transparence et de la reddition de comptes, ainsi qu'au renforcement de la démocratie et au respect des droits de l'homme. Il s'est doté d'une commission nationale des droits de l'homme et attache une importance particulière aux droits des femmes et des enfants.

Le Qatar suit en outre avec intérêt ce qui se passe en Syrie et en Palestine, et espère que l'UIP fera pression sur les autorités compétentes pour qu'elles trouvent une issue et mettent fin aux souffrances qu'endurent les habitants de ces pays.

Mme J. MACALESHER, Penal Reform International, pense que si les OMD englobent les nombreux aspects de la pauvreté, en revanche, ils ne tiennent pas suffisamment compte de l'injustice sociale, ni de la nécessité de faire respecter universellement les droits de l'homme. Le développement durable ne sera possible que dans une société juste reposant sur l'accès universel à la justice et sur l'état de droit, une société dans laquelle les citoyens – y compris les marginaux – trouveront leur compte.

Pourtant, dans bien des pays, le système de droit pénal est injuste et discriminatoire, sans compter qu'il contribue à la pauvreté quand il n'en est pas carrément responsable. En effet, les gens qui ont maille à partir avec la justice pénale proviennent, de manière démesurée, de milieux pauvres et marginalisés et se retrouvent souvent en infraction avec la loi du fait même de leur pauvreté. En outre, ils échappent moins facilement aux peines de prison et la stigmatisation sociale qui en résulte crée un cercle vicieux de pauvreté car, avec un casier judiciaire, il devient difficile de trouver un emploi digne de ce nom, ce qui est loin d'être sans conséquences pour les intéressés et pour leurs proches. De surcroît, ce cercle vicieux se perpétue de génération en génération, car les enfants dont les parents sont en prison n'ont que peu ou pas accès à l'enseignement primaire et risquent donc plus que les autres de commettre des délits. Il s'ensuit qu'ils seront pauvres toute leur vie, voire, que les générations suivantes le seront aussi.

Enfin, le coût de la détention a d'importantes répercussions socio-économiques, en grande partie parce qu'il exige d'utiliser des ressources précieuses qui pourraient servir à répondre à d'autres besoins, tels que la santé et l'éducation. Les politiques de développement sont d'abord axées sur la croissance économique mais, pour protéger la liberté et l'égalité de tous, il est également indispensable que le système pénal soit juste et exempt de discriminations et qu'il soit assorti de garanties juridiques universellement reconnues. Les parlementaires peuvent jouer un rôle essentiel dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 en démontrant qu'un système pénal injuste engendre de la pauvreté et en mettant en exergue la nécessité de promouvoir l'état de droit et l'accès de tous à la justice.

M. J. ERTSBORN (Suède) dit que le monde a été totalement transformé par la mondialisation et la forte croissance économique des 50 dernières années. Les progrès techniques et les innovations ont permis de faire face aux défis mondiaux et de sortir beaucoup de gens de la pauvreté, mais l'objectif qui consiste à mettre fin à la pauvreté et à l'oppression n'est pas encore réalité. Le programme de développement pour l'après-2015 doit d'abord être fondé sur les attentes de celles et ceux qui vivent dans le dénuement. Les parlementaires ont le devoir moral de soutenir les faibles et les opprimés. En tant que représentants du peuple, ils doivent veiller au premier chef à ce que le programme de développement soit le fruit d'un vaste processus de consultation de toutes les catégories de la société et en particulier des pauvres.

Il faut que les connaissances et les compétences des parlementaires soient prises en compte dans les consultations relatives au programme de développement, en particulier pour ce qui est du rôle de la gouvernance démocratique et de la reddition de comptes dans ce nouveau programme de développement. La gouvernance démocratique est essentielle pour le développement durable et pour s'assurer que, ensemble, les citoyens puissent faire face aux défis mondiaux. Il est en effet indispensable de garantir les droits de l'homme ainsi que l'égalité de droits et l'égalité des chances pour tous, femmes et jeunes compris, pour garantir durablement la croissance et la prospérité. Il faut en outre faire une large place à la compassion et la solidarité. La pauvreté est souvent une source de conflit, de maladie et de dégradation de l'environnement. Inversement, quand la pauvreté et l'injustice reculent, le monde gagne en sûreté et en tranquillité.

Si l'on veut que les générations futures bénéficient des mêmes chances que la génération actuelle, il faut préserver les écosystèmes vitaux. Les plus vulnérables sont toujours ceux qui sont les plus malmenés et il appartient donc aux parlementaires d'exiger que les marchandises qui s'échangent dans le monde entier soient produites de manière responsable. Il ne saurait en effet y avoir de développement durable sans protection durable de la société, de l'économie et de l'environnement. Aussi faut-il que les parlementaires insistent sur l'importance de sociétés démocratiques pour parvenir au bien-vivre et offrir un avenir durable à tous.

Mme M. LOHELA (Finlande) dit que, si la communauté internationale se soucie de préserver la biodiversité de la planète, elle entend aussi garantir à tous les conditions d'une vie de qualité. Le développement durable englobe ces deux aspects, permettre le développement et préserver l'environnement. Néanmoins, en l'état actuel des choses, on ne fait pas suffisamment pour léguer à la prochaine génération une planète en aussi bon état que celle que nous avons reçue.

Il peut sembler difficile à nombre d'entre nous de renoncer à certains biens, mais, l'environnement ne pourra pas longtemps survivre aux niveaux actuels de consommation. Les sacrifices à faire doivent être partagés par tous. Pourtant, si la majeure partie de l'humanité convient que le réchauffement climatique et la surexploitation des ressources naturelles nuisent à l'environnement, l'urgence d'agir n'est pas encore suffisamment comprise, car ces problèmes sont relativement complexes.

Le principe qui consiste à partager le poids des efforts oblige ceux qui en ont les moyens à aider ceux qui sont dans le besoin. Les contribuables des pays donateurs seraient sans doute plus enclins à financer des projets d'aide s'ils pouvaient voir des résultats concrets pour les citoyens et pour l'environnement. Sur ce plan, les médias ont un rôle important à jouer, qui consiste à fournir des informations précises sur les résultats. En outre, il est important de mesurer le rapport coût-efficacité des mesures qui sont prises, car il est sensé, du point de vue économique, de chercher à limiter les dépenses qui seront consacrées à réduire les atteintes à l'environnement.

Aucun pays ne peut se voir refuser le droit au développement. Et, qui plus est, il est indéniable que le développement durable doit intégrer l'idée de "pérennité de la société". Ainsi, il importe, dans le programme de développement pour l'après-2015, de revoir la conception actuelle de la croissance et de valoriser davantage la protection de l'environnement et l'égalité sociale.

Enfin, il importe que tous les pays parviennent à concilier qualité de vie et protection de l'environnement et allouent pour cela des crédits à des solutions propres, performantes et économiques.

Mme P. FOUTY-SOUNGOU (Congo) dit que l'humanité traverse des crises multiples : guerres, terrorisme, changements climatiques, instabilité économique et politique, et qu'il ne sera pas possible de réaliser le développement ou d'assurer la stabilité des économies sans y remédier. Selon elle, l'instabilité politique est la première menace pour la sécurité et la démocratie. Les événements qui se sont produits récemment au Mali et en République centrafricaine sont la preuve de la fragilité des jeunes démocraties. Ces pays et d'autres ont besoin de pouvoir renforcer leurs institutions démocratiques pour qu'elles puissent durer. De même, les conflits du Moyen-Orient, qu'il s'agisse de la Syrie ou du conflit israélo-palestinien ont eux aussi des répercussions sur la paix et la sécurité dans le monde, et il importe donc que celles et ceux qui prennent part au règlement de ces conflits redoublent d'efforts pour trouver une solution satisfaisante pour toutes les parties.

L'oratrice pense que, du fait de leurs relations avec leurs électeurs, les parlementaires peuvent jouer un rôle central dans la prévention des conflits, en particulier à travers l'éducation, qui permet de lutter contre les facteurs qui engendrent les conflits et les prolongent. Réciproquement, en participant au règlement des conflits, les parlementaires contribuent à la protection de la démocratie, ainsi qu'au développement et à la stabilité de l'économie.

La République du Congo s'est dotée de politiques visant à renforcer la gouvernance, la paix et la sécurité, et a également adopté un certain nombre de mesures sociales, sanitaires et éducatives de nature à améliorer la qualité de vie et l'épanouissement de sa population.

M. A. AL-AHMAD (Palestine) se félicite de l'occasion que l'Assemblée offre aux parlementaires de faire un réel pas en avant vers un développement durable qui profite à tous. Le peuple palestinien qui souffre de l'occupation depuis de nombreuses années aspire à un monde libéré de l'oppression et de l'injustice.

Le Conseil législatif palestinien veut mettre fin au conflit avec Israël. Pour ce faire, il s'est toujours conformé au droit international et a accepté les conditions énoncées dans toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de l'ONU, de l'Organisation de la coopération islamique et d'autres organismes. Les autorités de l'occupant israélien, par contre, n'ont pas respecté nombre des résolutions qu'elles avaient pourtant acceptées, notamment s'agissant de limiter la construction de colonies.

Plusieurs milliers de Palestiniens sont détenus dans des prisons israéliennes. Il y a parmi eux des femmes, des enfants et des prisonniers politiques. En outre, les Israéliens privent fréquemment les Palestiniens des biens les plus élémentaires, notamment d'eau, pourtant indispensable à la santé et à l'agriculture. L'orateur appelle la communauté internationale à dénoncer ces comportements et à engager Israël à respecter les dispositions de toutes les résolutions applicables et du droit international.

M. D. FILMUS (Argentine) dit que le bien-vivre devrait être une priorité de tous les parlements. Ce n'est pas un hasard si les indicateurs font apparaître que les pays d'Amérique latine – qui ont déjà adopté le principe du bien-vivre – figurent parmi ceux qui ont eu les plus forts taux de croissance des dernières années et qui ont le mieux réussi à améliorer le bien-être de leur population.

L'intervenant se félicite aussi de l'appel lancé par le Président équatorien à mettre fin au néo-colonialisme et remercie par ailleurs les pays d'Amérique latine d'avoir unanimement souscrit à la demande de dialogue avec le Royaume-Uni que son pays a adressée à l'ONU au sujet des Malouines.

Presque tous les pays d'Amérique latine ont subi des dictatures dans les années 70 et des politiques néo-libérales dans les années 90. Si ces politiques ont permis de créer de la croissance, cela s'est fait au prix de l'égalité sociale. A la fin de la décennie, nombre de pays d'Amérique latine avaient en fait vu leur situation se dégrader, avec un appauvrissement de la population et un recul de l'enseignement, de la santé et du logement. Cela montre que la croissance économique seule n'est pas suffisante pour permettre un développement réel. Encore faut-il offrir à tous une certaine qualité de vie, autrement dit le bien-vivre, un progrès social et l'accès aux bienfaits de la démocratie.

S'agissant du programme de développement pour l'après-2015, il y a des enseignements clairs à tirer des limites des OMD. Il faut revoir les priorités, définir des politiques appropriées et prévoir les crédits nécessaires pour les financer. Il est important que les nouveaux objectifs intègrent le principe du bien-vivre, à travers des objectifs d'amélioration de la qualité de vie, de la répartition des revenus et d'égalité d'accès à la santé, à la nourriture et au logement. Enfin, il importe que les parlements participent au premier chef au suivi de la réalisation des nouveaux objectifs et veillent à la réalisation des objectifs d'égalité.

La séance est levée à 16 h.35.

Point 2 de l'ordre du jour

Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée

Le PRESIDENT invite le Secrétaire général à présenter les thèmes proposés au titre du point d'urgence.

Le SECRETAIRE GENERAL indique que six propositions de point d'urgence ont été reçues (A/128/2-Inf.1.rev.1), comme suit :

- La destruction intentionnelle du patrimoine culturel universel ne devrait-elle pas être considérée comme 'crime contre l'humanité' ? Le rôle des parlements : 1) dans l'adoption des législations adéquates pouvant assurer la protection du patrimoine culturel universel, et 2) dans l'élaboration d'un droit international pénal qui criminalise les atteintes graves aux biens culturels de l'humanité (Maroc);
- Attendu que les homosexuels doivent bénéficier de l'intégralité des droits associés à la citoyenneté, il incombe aux parlements d'adopter une législation qui dépénalise l'homosexualité et les actes homosexuels entre adultes consentants (Nouvelle-Zélande);
- La contribution des parlements à l'instauration de la sécurité et de la paix internationales par un règlement pacifique de la crise syrienne (République arabe syrienne);
- La situation des réfugiés syriens : rôle des parlements dans l'exercice de pressions sur les gouvernements pour qu'ils assument leur responsabilité internationale et humanitaire envers ces réfugiés, et appuient les pays voisins qui les reçoivent (Jordanie);
- Les enfants migrants non accompagnés partout dans le monde (Mexique);
- Effets sécuritaires et humanitaires de la crise en Syrie, y compris dans les pays voisins (Royaume-Uni).

Le Secrétaire général décrit la procédure à suivre, en vertu de l'article 11.2 du Règlement de l'Assemblée, pour le choix du point d'urgence à inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Le PRESIDENT invite les six délégations concernées à présenter leurs propositions.

M. M.C. BIADILLAH (Maroc) commence par évoquer la vive préoccupation de sa délégation au sujet de la profanation et de la destruction du patrimoine mondial de l'humanité. La communauté internationale a encore en mémoire le sort tragique qui a été réservé aux statues de Bouddha à Bâmiyân, en Afghanistan, ainsi que les dégâts qui ont été causés aux biens culturels et aux sites archéologiques durant les conflits en ex-Yougoslavie et plus récemment en Libye, en Syrie et au Mali. La Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé dispose que toute atteinte aux biens culturels de quelque peuple que ce soit est une atteinte au patrimoine culturel de l'humanité, raison pour laquelle le Maroc souhaite proposer d'inscrire ce thème à l'ordre du jour de l'Assemblée au titre du point d'urgence et exhorte l'UIP à se joindre aux efforts de l'ONU en vue d'élaborer une convention-cadre sur la protection et la promotion du patrimoine culturel de l'humanité, en particulier dans les pays en proie à des conflits armés ou sous occupation.

Mme L. WALL (Nouvelle-Zélande) indique que la proposition de sa délégation tient aux craintes que lui inspirent les débats de plus en plus nombreux, dans certains pays, au sujet de la criminalisation ou d'un retour à la criminalisation des pratiques homosexuelles. Sa délégation souhaite que l'UIP débatte du sujet et se fasse le chantre des droits de l'homme pour tous. En outre, cette proposition s'inscrirait dans le prolongement de la Déclaration de Québec, adoptée à la 127ème Assemblée, dans laquelle il est dit qu'il ne doit pas y avoir de discrimination fondée sur la culture, la race, la couleur, la langue, l'origine ethnique, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle ou l'appartenance politique.

Après avoir soumis sa proposition, la délégation néo-zélandaise a été informée que le sujet pourrait être traité dans un autre cadre, au sein de l'Organisation. Elle souhaite par conséquent la retirer des thèmes soumis pour examen au titre du point d'urgence, mais demande que le sujet soit inscrit parmi les thèmes d'étude soumis à la troisième Commission permanente ou Commission de la démocratie et des droits de l'homme, sous le titre : "Enonciation dans la loi des droits relatifs à l'orientation et à l'identité sexuelles : le rôle des parlementaires".

M. M. HAJJAR (République arabe syrienne) dit que la guerre que traverse son pays n'a pas d'équivalent dans l'histoire, mais qu'elle est en passe de créer un dangereux précédent compte tenu des répercussions qu'elle pourrait avoir sur la paix et la stabilité dans le monde. C'est en effet la première fois que des groupes terroristes tentent de renverser un gouvernement. En outre, des Etats étrangers s'ingèrent dans les affaires internes du pays en finançant et en fournissant des armes à ces groupes et en les aidant à circuler dans la région.

Chaque jour, la Syrie est le théâtre de meurtres, d'attentats suicides et d'autres actes de barbarie, et le monde entier a les yeux rivés sur l'UIP et jugera de sa crédibilité en fonction des décisions qu'elle prendra face à la situation en Syrie. Comment l'UIP pourrait-elle encore être crédible si, au lieu d'agir, elle retient un autre point d'urgence ?

Les autres points d'urgence proposés au sujet de la situation en Syrie ne disent rien du problème du terrorisme. La proposition de la délégation syrienne est motivée par le besoin urgent de mettre fin à la violence qui règne en Syrie et de préserver la sécurité de ses citoyens.

Mme S. HAJ HASAN (Jordanie) dit que, si toutes les propositions de point d'urgence sont importantes, la situation des réfugiés syriens est particulièrement urgente. C'est une catastrophe humanitaire que les Syriens vivent dans les camps de réfugiés et il convient d'y remédier au plus vite. Si l'afflux de réfugiés syriens en Jordanie, au Liban et en Iraq se poursuit au rythme actuel, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés prévoit qu'ils seront 4 millions d'ici la fin de l'année. Or, la charge économique et sociale que cela représente pour ces pays est d'autant plus grande qu'ils ne disposent ni des installations nécessaires, ni des services et des biens les plus élémentaires, ce qui représentera bientôt un danger pour la région en termes de sécurité.

La situation en Syrie exige une solution politique globale, ce qui signifie que tous les parlements doivent se mobiliser d'urgence pour apporter l'aide nécessaire aux pays accueillant des réfugiés ainsi qu'aux réfugiés installés dans les camps avant que la menace pour la paix et la stabilité régionales et internationales ne s'amplifie.

Enfin, après consultation avec d'autres délégations, la délégation jordanienne souhaite modifier le titre de sa proposition comme suit :

"Le rôle des parlements face aux effets sécuritaires et humanitaires de la crise en Syrie, ainsi qu'à la nécessité d'exercer des pressions sur les gouvernements pour qu'ils assument leur responsabilité internationale et humanitaire à l'égard des réfugiés syriens, et viennent en aide aux pays voisins qui les accueillent".

Mme M. GUERRA (Mexique) dit que, d'après l'UNICEF, près de 33 millions de migrants dans le monde auraient moins de 20 ans et que nombre d'entre eux ne seraient pas accompagnés et/ou auraient moins de 11 ans. Il est du devoir des parlementaires de se mobiliser en faveur des enfants migrants et, en particulier, de veiller à ce que la législation protège leurs droits fondamentaux qui sont souvent bafoués. Les enfants migrants sont souvent l'objet de trafics, d'exploitation, d'actes de violence, notamment de violences sexuelles, et risquent, pour certains, de ne jamais arriver à destination. Les parlementaires se doivent de défendre les droits de ces enfants à la santé, à l'éducation, à l'épanouissement et à une vie en famille.

Consciente que plusieurs sujets importants ont été soumis à l'étude au titre du point d'urgence, la déléguée indique que le Mexique désire retirer sa proposition, avec l'appui du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, mais souhaite que le problème des enfants migrants soit examiné à la 130ème Assemblée.

M. R. WALTER (Royaume-Uni) dit que, avec plus de 4 millions de déplacés en Syrie et 1 million de réfugiés en Jordanie, au Liban et en Iraq, la crise humanitaire qui va croissante représente une menace de plus en plus grande pour la stabilité de la région et la paix et la sécurité internationales. Il faut donc une action globale et coordonnée de tous les pays, et notamment une aide concrète pour soulager les pays voisins de la lourde charge qui pèse sur eux compte tenu du nombre de personnes qui viennent chercher refuge sur leur territoire.

L'intervenant fait savoir à l'Assemblée que, après avoir discuté avec la délégation jordanienne de leurs propositions respectives, le Royaume-Uni souhaite retirer la sienne au profit de la proposition jordanienne. Il se félicite en outre de la modification que la Jordanie a apportée au titre de sa proposition, reprenant en cela l'essence de la proposition britannique.

Après un vote par appel nominal (Annexe VII, pages 215-217), la proposition de la délégation jordanienne, telle que modifiée durant la réunion, est adoptée et inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée, sous le point 9.

Mme S. HAJ HASAN (Jordanie) se félicite des résultats du vote et remercie tous les parlementaires d'avoir décidé d'inscrire cette grave question humanitaire à l'ordre du jour de la présente Assemblée.

La séance est levée à 18 h.05.

Ordre du jour définitif de l'Assemblée

Point 1	Election du Président et des Vice-Présidents de la 128ème Assemblée
Point 2	Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
Point 3	Débat général sur le thème global D'une croissance débridée à un développement maîtrisé "Buen Vivir" : nouvelles approches, nouvelles solutions
Point 4	Responsabilité de protéger : le rôle du Parlement dans la protection des civils
Point 5	Commerce équitable et mécanismes novateurs de financement pour un développement durable
Point 6	Le recours à divers médias, y compris les médias sociaux, pour accroître la participation des citoyens et améliorer la démocratie
Point 7	Approbation des thèmes d'étude pour la 130ème Assemblée et désignation des rapporteurs
Point 8	Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP
Point 9	Le rôle des parlements face aux effets sécuritaires et humanitaires de la crise en Syrie, ainsi qu'à la nécessité d'exercer des pressions sur les gouvernements pour qu'ils assument leur responsabilité internationale et humanitaire à l'égard des réfugiés syriens, et viennent en aide aux pays voisins qui les accueillent

SEANCE

DU DIMANCHE 24 MARS

MATIN

La séance est ouverte à 9 h.10 par le Président de l'Assemblée, M. F. Cordero Cueva (Equateur).

Séance de dialogue interactif portant sur la place de la gouvernance démocratique dans la prochaine génération d'objectifs de développement

Le PRESIDENT indique que la séance de dialogue interactif sera "modérée" par le Secrétaire général de l'UIP, M. Anders B. Johnsson.

Présentant le thème du débat, le MODERATEUR informe l'Assemblée que trois mécanismes ont été chargés au niveau international d'élaborer le programme de développement pour l'après-2015. Le Secrétaire général de l'ONU a mis en place un groupe de haut niveau sur le cadre de développement pour l'après-2015, co-présidé par les Présidents de l'Indonésie et du Libéria et le Premier Ministre britannique. L'UIP a été conviée à participer aux travaux de ce groupe lors de la réunion qu'il a tenue à Monrovia au début de l'année afin de lui apporter un éclairage parlementaire. Deux des intervenants au débat interactif, Mme Kadaga et M. Chowdhury, y ont pris part. De plus, le PNUD a engagé des consultations avec les gouvernements, les parlements, la société civile et le monde universitaire aux niveaux national, régional et mondial. Au niveau mondial, ces consultations ont porté sur un certain nombre de thèmes précis, dont la gouvernance, et le PNUD a sollicité la contribution de l'UIP à ce débat tenu en Afrique du Sud en février 2013 auquel ont pris part un certain nombre de parlementaires, dont le troisième intervenant, M. Penadés. Enfin, l'Assemblée générale des Nations Unies a créé un groupe de travail de 30 Etats membres qu'elle a chargé de débattre du cadre de développement pour l'après-2015. Toutes les observations faites au cours du débat interactif à Quito seront soumises par l'UIP à ce groupe de travail.

Mme R. KADAGA (Ouganda), intervenante, dit que, lors de cette réunion tenue au Libéria au début de l'année, il y a eu une discussion sur la nécessité de tenir compte de la perspective parlementaire au stade de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Dans le passé, les parlementaires ont été particulièrement irrités par l'absence de consultation sur les questions importantes au niveau tant national qu'international. Par exemple, la Constitution de l'Ouganda contient une disposition interdisant au Gouvernement d'emprunter de l'argent auprès d'institutions comme la Banque mondiale sans autorisation parlementaire, mais il arrive que le Gouvernement soumette des projets de loi au Parlement en lui demandant de les voter très rapidement afin de pouvoir obtenir tel ou tel prêt. Ces projets de loi exigent normalement un examen minutieux que ne permettent pas les délais très courts ainsi impartis au Parlement. Par ailleurs, lorsque des délégations de pays sont entendues par des comités de l'ONU, les Nations Unies devraient exiger que les parlements y soient associés. Les parlements sont des acteurs clés et leur implication est cruciale dans la gestion des pays et des programmes.

M. S.H. CHOWDHURY (Bangladesh), intervenant, fait observer que certains éléments comme la représentation, l'inclusion, la responsabilisation et la transparence sont des composantes essentielles de la gouvernance démocratique. A ce propos, il faut faire la différence entre le concept de gouvernance et celui de gouvernance démocratique, et décider si la gouvernance démocratique doit être un objectif en soi plutôt qu'un outil à mettre au service d'autres objectifs. Si la gouvernance démocratique devait être retenue comme un

objectif en soi, on devra disposer d'instruments pour la mesurer, la suivre et en rendre compte. L'UIP a élaboré des normes pour mesurer globalement la gouvernance démocratique. Lors de la réunion tenue à Monrovia, la question de la démocratie "représentative", cette fois, a également été soulevée. Il a été suggéré que cette forme de démocratie devait inclure, outre les parlements, les autorités locales car ce sont elles qui agissent au niveau local. Les arguments qui militent pour que l'on fasse de la gouvernance démocratique un objectif à part entière sont nombreux. Il faut impérativement avancer de nouvelles idées et apporter de nouvelles dimensions au programme de développement pour l'après-2015. Enfin, la gouvernance démocratique peut aussi être considérée comme un élément moteur qui concourt à la réalisation des autres objectifs.

M. G. PENADÉS (Uruguay), intervenant, dit que la grande question soulevée lors de la réunion tenue en Afrique du Sud portait sur le rôle clé que doivent jouer les parlements dans la définition du nouveau programme de développement et dans la mise en place de démocraties robustes. Les Nations Unies, qui tiennent compte de l'opinion des ONG et d'autres parties prenantes, devraient donc écouter aussi les parlements. Cette question doit être une priorité absolue pour les parlements et pour l'UIP. Aussi l'orateur exhorte-t-il les délégués à adresser un message dans ce sens à leur gouvernement afin que le nouveau programme de développement soit véritablement participatif. Les représentants de la société civile présents à la réunion de Monrovia ont appelé à une plus grande participation du secteur public dans les programmes et activités. On a par ailleurs suggéré que le secteur privé avait aussi un rôle important à jouer dans la vie publique. Dans ce cas, les exigences en matière de responsabilisation s'appliquent de la même façon au secteur public qu'au secteur privé. Une nouvelle définition de la gouvernance est par ailleurs nécessaire. Il faut se concentrer sur la question de la gouvernance démocratique et de son rôle dans le programme de développement pour l'après-2015 puisque les discussions sur l'agenda sont déjà engagées. Enfin, M. Penadés salue le haut niveau de participation des femmes parlementaires à la réunion tenue en Afrique du Sud.

M. S.H. CHOWDHURY (Bangladesh), intervenant, dit que M. Penadés a soulevé un point important sur la manière dont les parlements doivent se positionner. En effet, les gouvernements ont tendance à accorder plus de considération à l'opinion de la société civile. Or, les parlements sont les représentants dûment mandatés du peuple et ils doivent impérativement se réapproprier leur rôle de premier plan. Un certain nombre de programmes internationaux et de résolutions internationales adoptés récemment font d'ailleurs référence à un rôle spécifique dévolu aux parlements; les parlements doivent donc se positionner comme des institutions clés dans l'agenda du développement pour l'après-2105.

Mme S. AHMED MOHAMED (Soudan) dit que les politiques de développement pour l'après-2015 devront prendre en considération les changements climatiques et la mondialisation. La gouvernance démocratique est un sujet important et un objectif noble. En tant que représentants du peuple, les parlements ont intérêt à déterminer si les organismes des Nations Unies sont véritablement démocratiques. Afin de souligner l'importance de la gouvernance démocratique, les parlements devraient travailler ensemble à la mise au point d'un système mondial reposant sur un degré minimum de démocratie.

M. T. HAMEL-SMITH (Trinité-et-Tobago) dit qu'il importe de trouver le bon outil et les bons mécanismes pour atteindre les objectifs qui seront arrêtés dans le programme de développement pour l'après-2015. La gouvernance démocratique est importante mais il faut davantage encore. Il faut passer d'un modèle de gouvernance démocratique à un modèle de démocratie participative afin que les idées des électeurs soient entendues et prises en compte. La technologie existe pour recueillir les opinions des citoyens mais la difficulté se situe dans la synthèse des informations recueillies pour en tirer des mesures concrètes et productives. On

pourrait créer un portail Internet pour chaque objectif de développement pour l'après-2015 pour permettre aux citoyens de proposer leurs idées sur la façon de l'atteindre. Des structures et mécanismes devront être mis en place pour faire advenir cette démocratie participative.

M. K. DOUMBIA (Mali) rappelle que l'égalité des sexes est aussi une composante importante du débat sur la gouvernance et il aimerait savoir si l'on a pensé au conflit intergénérationnel qui a, lui aussi, un impact non négligeable sur le développement durable.

Mme R. KADAGA (Ouganda), intervenante, estime que toutes les stratégies doivent prévoir en premier lieu la mise en place, par les parlementaires et l'UIP, d'une filière permettant aux parlements d'être associés au processus de l'après-2015. On pourrait envisager que, lors de la présentation de leur position aux instances onusiennes, les gouvernements soient tenus de déclarer qu'ils ont consulté les parlements, les pouvoirs locaux et la société civile.

M. S.H. CHOWDHURY (Bangladesh), intervenant, rappelle que la discussion ne vise pas à prescrire des objectifs de développement. C'est la prérogative des Etats membres de l'ONU. Il s'agit plutôt de débattre d'un objectif stratégique possible. La gouvernance démocratique en tant qu'objectif pourrait avoir un effet d'entraînement pour les autres objectifs. M. Chowdhury se félicite de l'observation faite par la déléguée du Soudan concernant la nécessité d'une norme de gouvernance et ajoute que les objectifs doivent être ambitieux. Une telle norme s'appliquerait aux niveaux national, régional et international et impliquerait également le système des Nations Unies.

M. G. PENADÉS (Uruguay), intervenant, dit qu'il faut avant tout s'assurer que la question des objectifs de développement pour l'après-2015 est bien inscrite à l'ordre du jour des parlements nationaux. Il estime lui aussi qu'il faut se fixer des objectifs et que ces objectifs doivent être ambitieux. Enfin, les parlements doivent se repositionner en tant que représentants de la population et s'impliquer au niveau international.

M. A. FATEH EL-BAB (Egypte) fait observer qu'il faut impérativement suivre de près la réalisation des OMD. Une clarification est nécessaire sur le rôle des parlements dans ce suivi et dans la mise au point de nouveaux objectifs. Certains pays n'ont pas réussi à atteindre pleinement les OMD en raison d'une insuffisance de moyens. Par ailleurs, le commerce équitable est aussi une question à traiter car les pays industrialisés ont le monopole de ce type de commerce, revendant souvent des produits à un prix beaucoup plus élevé et privant ainsi les pays en développement du bénéfice de leur production. Enfin, l'orateur se félicite des cours de formation pour parlementaires dispensés par l'UIP et ajoute qu'il faudrait dresser le bilan des OMD avant de définir de nouveaux objectifs.

M. T. AL-SEHRY (Egypte) s'interroge sur le rôle que peuvent jouer les parlements pour enrayer la prolifération nucléaire et des armes de destruction massive.

Mme I. AL-WAZIR (Palestine) estime que, avant que la discussion s'amorce sur le programme de développement pour l'après-2015, il faudrait d'abord procéder à un bilan des OMD. Certains pays vivent encore sous occupation et une clarification est nécessaire sur le rôle des parlements de ces pays en ce qui concerne les OMD et le programme de développement pour l'après-2015. L'oratrice est très favorable au concept de gouvernance démocratique et à l'idée que les gouvernements locaux et les parlements nationaux puissent participer aux réunions de l'ONU.

Le MODERATEUR dit que l'UIP a beaucoup aidé certains pays à atteindre des OMD, en particulier ceux qui portent sur l'égalité des sexes et la santé maternelle, néonatale et infantile. La richesse de l'expérience de l'UIP a été reconnue au niveau international où les résolutions de l'ONU évoquent de plus en plus souvent la participation des parlements et de

l'UIP. L'ONU a entrepris une série de consultations nationales sur programme de développement pour l'après-2015 et a accepté de consulter les parlements. L'UIP pourrait être utile en veillant à ce que les parlements puissent participer à ces réunions de l'ONU. Un portail en ligne a été créé pour permettre à tous de soumettre avis et suggestions. Si les parlementaires s'identifient comme tels sur ce portail, les Nations Unies pourraient alors désagréger les données et recenser les vues exprimées par les parlements. Même s'il est clair que des progrès significatifs ont été réalisés sur les OMD, il est non moins clair que certains objectifs ne seront pas atteints dans un grand nombre de pays. Un bilan sera dressé par les Nations Unies en 2013. Même s'il est certain que le manque de moyens financiers a fait obstacle à la réalisation des OMD, cela n'est pas le seul problème rencontré; le manque de gouvernance démocratique est aussi un facteur. L'UIP a travaillé avec 80 parlements en vue de définir ce qu'il faut entendre par parlement démocratique et a mis au point un outil permettant aux parlements de faire eux-mêmes leur "bilan démocratie" et de recenser les domaines où une amélioration est nécessaire. Certains pays ont demandé à l'UIP de revoir ces outils et de mettre au point des indicateurs plus précis. Ces outils et mécanismes seront nécessaires si la gouvernance démocratique devait devenir un objectif dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. A présent, il est temps pour les parlements d'insister sur l'importance de la gouvernance démocratique comme objectif en soi.

Mme R. KADAGA (Ouganda), intervenante, dit qu'il faut impérativement tirer les leçons des OMD.

M. S.H. CHOWDHURY (Bangladesh), intervenant, pense que les parlements ne peuvent pas résoudre tous les problèmes de la planète mais qu'ils peuvent s'efforcer d'y remédier en partie grâce au débat, à la discussion et aux réformes. Il espère que les parlements exhorteront les gouvernements à faire de la gouvernance démocratique un des objectifs à part entière du programme pour l'après-2015.

M. G. PENADÉS (Uruguay), intervenant, exhorte l'Assemblée à saisir cette occasion de mettre en avant la gouvernance démocratique. Il faut s'appuyer sur les progrès accomplis dans la réalisation des OMD et afficher une volonté plus résolue.

Débat général sur le thème global D'une croissance débridée à un développement maîtrisé "Buen Vivir" : nouvelles approches, nouvelles solutions

Reprise du débat

M. A. SHAHID (Maldives) se dit préoccupé que, en dépit des avancées issues de la modernité, de nombreuses personnes vivent encore dans la pauvreté, et il ajoute que la clé pour résoudre ce problème est celle de l'accès. Tout le monde devrait avoir un accès égal au développement. Toutefois, c'est un objectif difficile à atteindre et, pour y parvenir, il faut que les gouvernements soient davantage responsabilisés et il faut faciliter l'accès à la prise de décision. Les décisions doivent être prises dans l'intérêt de tous et non au bénéfice de quelques-uns seulement, et les gouvernements doivent s'efforcer d'associer les citoyens à leurs programmes de développement. Ces dernières années, les Maldives sont passées d'un régime autoritaire à un gouvernement élu démocratiquement mais il a été très difficile de traduire les aspirations du peuple dans la réalité, en particulier dans un pays qui a une expérience limitée de la gouvernance démocratique et où la lenteur relative des processus démocratiques est considérée par beaucoup comme un obstacle au développement. On y a observé en outre une intensification des attaques de l'Exécutif et du pouvoir judiciaire contre le pouvoir parlementaire qui a pris la forme d'un harcèlement et de menaces visant des parlementaires et s'est traduite par un nombre croissant de rejets par le Gouvernement des propositions de loi. Démocratie et bonne gouvernance sont des outils indispensables pour le développement

durable et, pour que le développement soit équilibré, il faut que tous les secteurs de la société, notamment les femmes, soient inclus et aient la possibilité de participer.

Mme S. ATAULLAHJAN (Canada) fait observer qu'il n'y a pas de solution idéale dans la définition d'une approche optimale du développement, et cela d'autant plus que les défis sont de plus en plus complexes. Malgré les progrès économiques extraordinaires accomplis dans certains pays, le sort des nombreuses personnes vivant toujours dans la pauvreté dans d'autres pays doit être amélioré. Par ailleurs, les pays industrialisés sont de plus en plus touchés par des contraintes budgétaires, un taux de chômage élevé et les disparités de revenus. Le bien-être ne doit pas être considéré comme une notion purement économique et les efforts consentis pour dynamiser la croissance économique doivent être assortis des progrès en matière de gouvernance. La gouvernance est indissociable de l'état de droit et des droits de l'homme, dont le respect est indispensable à un processus de développement inclusif et durable. Trop nombreux sont les pays qui ne respectent pas les droits de l'homme au quotidien. L'intégration des obligations liées aux droits de l'homme dans les approches nationales et internationales du développement permettrait de se prémunir contre la marginalisation, l'exclusion et les décisions arbitraires. En outre, la croissance économique ne suffit pas à donner une image complète du développement et du bien-être, d'autres indicateurs sociaux tels que les perspectives économiques offertes aux jeunes et l'accès à la santé et à l'éducation doivent également être pris en considération. Les parlementaires devraient donc veiller à ce que le développement privilégie l'être humain. Pour ce faire, il faut analyser la législation et les budgets afin d'en mesurer l'impact sur les différents groupes sociaux et les différentes régions. Enfin, les parlementaires devraient s'efforcer de dialoguer plus directement avec leurs électeurs afin d'en cerner plus précisément les attentes, de répondre à leurs questions et de les aider à trouver l'information qu'ils cherchent et à assimiler les politiques et programmes gouvernementaux.

M. M. UESUGI (Japon) dit que, après la Seconde Guerre mondiale, son pays a connu une croissance économique rapide qui a eu des effets à la fois positifs et négatifs, similaires à ceux dont les pays en développement font l'expérience aujourd'hui. Il importe de tirer les enseignements de ces expériences du passé afin de parvenir au développement technologique. La croissance économique n'est possible que grâce à l'essor urbain; les zones urbaines et rurales jouent donc des rôles complémentaires. Une bonne gestion des terres agricoles et des forêts a permis de réguler l'air, de préserver les ressources en eau et de prévenir les coulées de boue et les glissements de terrain. Au Japon, l'accent mis sur la croissance économique a conduit à un déclin de l'agriculture et de la sylviculture, ce qui a amoindri le rôle multifonctionnel de ces secteurs. En partie à cause de cette évolution, il y a eu intensification des catastrophes naturelles, et les autorités ont vu s'accroître les dépenses de reconstruction après ces catastrophes. Les politiques de développement durable doivent inclure la prévention des catastrophes et reconnaître le rôle important joué par les secteurs forestier et agricole dans la protection et la préservation de l'environnement national et la prévention des catastrophes naturelles. Il faut avant tout empêcher le déclin rapide de ces secteurs, et les parlements ont un rôle important à jouer en la matière. La Conférence Rio+20 a débattu de l'idée d'un nouvel indicateur du bonheur. Pour parvenir au développement durable et donner corps à la notion de "buen vivir", il faut mettre en commun les expériences des uns et des autres et concevoir un nouvel ensemble de valeurs.

M. T. AL SEHRY (Egypte) dit que les responsables politiques de son pays ont joué un rôle décisif pour mettre fin à la dictature et faire en sorte à ce que les droits fondamentaux soient respectés. La période de transition en cours a fait apparaître de nombreux défis sociaux, politiques et économiques face aux aspirations du peuple à la paix, la liberté et aux droits de l'homme. Les piliers de la démocratie ont été mis en place en Egypte mais l'UIP devrait inciter les parlements des autres pays à soutenir l'économie égyptienne. Un soutien

financier est nécessaire et il faut aussi promouvoir le tourisme. L'Egypte est un pays sûr pour les visiteurs, et une relance du tourisme serait bénéfique pour le pays et son économie. En outre, le pays s'est engagé à jouer un rôle actif dans la région pour concourir à la paix. La réalisation de l'égalité entre toutes les composantes de la société, y compris l'égalité des sexes, est une priorité. Les femmes jouent un rôle vital dans la société et une législation devra être adoptée pour que leurs droits soient respectés. Le monde est confronté à un certain nombre de défis complexes et interdépendants qui entravent le développement dans de nombreux pays. Les parlements ont un rôle important à jouer pour relever ces défis. L'orateur exprime son soutien aux Syriens et aux Palestiniens. Ces derniers en particulier sont privés de leurs droits fondamentaux et nombre d'entre eux, dont des parlementaires, sont maintenus en détention dans des prisons israéliennes. L'orateur exhorte la communauté internationale à dénoncer cette pratique. Enfin, il souligne le ferme attachement de son pays à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive dans la région, dont les armes nucléaires. Toutefois, il convient de noter que l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques est, elle, acceptable.

M. D. VAN DER MAELEN (Belgique) appelle l'attention sur l'édition la plus récente du Rapport sur le développement humain, publiée par le PNUD et intitulée L'essor du Sud, qui montre que l'abandon progressif d'une pensée traditionnelle dogmatique au profit d'une approche du développement axée sur des données empiriques a été payant dans un certain nombre de pays, notamment en Amérique latine où la notion de "buen vivir" a été adoptée ici et là. La pensée traditionnelle préconise une intervention minimale de l'Etat, l'ouverture immédiate et totale au libre-échange, des programmes d'ajustement structurel assortis de coupes sombres dans le financement de la santé et de l'éducation. Le Rapport montre que les pays qui ont réussi sont ceux dont le Gouvernement, interventionniste, soutient activement le secteur privé et collabore avec lui pour améliorer le développement humain, et qui se sont ouverts progressivement aux marchés mondiaux. En outre, il y a corrélation positive entre les dépenses du secteur public pour la santé et l'éducation, et le développement humain. Les pays industrialisés sont confrontés à de nombreux défis en raison de la crise économique : chômage endémique, creusement des inégalités et finances publiques à bout de souffle. Des organisations comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont commencé à réfléchir à des approches différentes afin de s'éloigner de l'orthodoxie traditionnelle. De fait, un rapport de l'OCDE a montré qu'il fallait notamment revoir les objectifs des politiques macro-économiques, améliorer la capacité de régulation des pouvoirs publics et mettre en place des politiques orientées vers le bien-être par la réduction des inégalités et l'amélioration de l'environnement et de l'emploi. La coopération internationale est essentielle si l'on veut trouver les ressources nécessaires pour financer des politiques de promotion du bien-être. Enfin, une plus grande coopération est nécessaire pour s'attaquer aux paradis fiscaux et à l'évasion fiscale.

Mme A. Burke (Australie), Vice-Présidente de l'Assemblée, prend place au fauteuil présidentiel.

M. A. MAJALI (Jordanie) fait observer que le monde a atteint un stade avancé de développement mais que, malgré les progrès enregistrés que ressentent de nombreuses personnes, des interrogations pèsent sur le caractère durable de cette croissance et sur l'impact qu'elle a sur le niveau de vie et la dignité. Il faut combler le fossé qui sépare riches et pauvres et veiller à ce que développement et croissance ne soient pas incontrôlés et améliorent véritablement le sort des pauvres. Des solutions nouvelles sont nécessaires. Les parlementaires, représentants du peuple, ont un rôle important à jouer pour que la démocratie fonctionne bien et concrétise les rêves et les aspirations des peuples. La réforme politique est souvent la première étape vers un développement structuré et la responsabilité première en incombe aux parlements. La Jordanie a accompli des progrès considérables grâce à l'adoption

de nouvelles lois et d'un programme de réforme. En ce qui concerne les conflits internationaux, l'orateur dit que la Jordanie a accueilli des réfugiés liés aux conflits dans la région, en particulier en provenance de Syrie et de Palestine. Il craint que la communauté internationale soit incapable de trouver une solution juste et équitable au conflit israélo-palestinien. Il appelle Israël à respecter ses obligations internationales et à cesser ses interventions sur les sites sacrés islamiques. Disant sa gratitude pour le soutien que l'Organisation des Nations Unies et les pays voisins ont apporté à la mise en place des camps de réfugiés, il ajoute que les Jordaniens partagent volontiers leurs ressources avec les réfugiés mais que, si cette crise n'est pas réglée prochainement, elle pourrait avoir un impact non négligeable sur les infrastructures. Il appartient donc à la communauté internationale de contribuer à trouver une solution pacifique au conflit avant qu'il entraîne toute la région dans la guerre.

Pour M. S. KIRICHUK (Fédération de Russie), le monde connaît des mutations politiques, sociales et économiques profondes. Le développement durable est vital car il permet de répondre aux besoins de la société aujourd'hui sans mettre en péril ce dont hériteront les générations futures. Il faut bien admettre que l'écosystème mondial n'est pas inépuisable, et les politiques adoptées doivent donc tenir compte des ressources naturelles. La Fédération de Russie intègre le développement durable à ses politiques et à son économie mais on notera que chaque Etat doit avoir le droit de choisir des modèles optimaux d'organisation afin de s'assurer qu'ils reflètent le contexte national et y sont adaptés. Il faut impérativement que la mise en œuvre de l'économie verte ne crée pas de nouveaux obstacles au commerce international et il faut soutenir et développer le commerce équitable. L'orateur se félicite du dispositif intergouvernemental mis en place pour débattre de l'agenda du développement pour l'après-2015 et de la décision prise par l'UE sur la pérennité des systèmes financiers de ses Etats membres. Même si la situation s'est améliorée en la matière, il faut poursuivre l'action engagée dans ce domaine, et la Fédération de Russie est prête à participer à l'élaboration de mesures visant à renforcer la viabilité économique et financière au sein de l'UE. Le système financier mondial doit lui aussi être réformé afin de favoriser une croissance économique durable. L'objectif principal du Gouvernement russe est d'assurer le bien-être de ses citoyens et, à ce titre, la Fédération de Russie a adopté des mesures pour améliorer le climat des exportations et a accru les crédits budgétaires alloués aux politiques sociales. Enfin, une stratégie nationale sur l'enfance a été approuvée.

M. J. KUBATA (République tchèque) dit que croissance économique et développement ne doivent pas conduire à la dégradation et à l'épuisement des ressources naturelles car la prospérité dépend de ces ressources. Et le PIB ne devrait pas être considéré comme le seul indicateur de progrès économique car il méconnaît l'apport des ressources naturelles à la richesse, à la santé et à la prospérité. Les objectifs de développement durable doivent être liés aux OMD et constituer le seul cadre pour le programme de développement de l'après-2015, prenant en compte les intérêts économiques et sociaux et les impacts environnementaux. La République tchèque a mis en œuvre son programme d'épargne verte concernant le chauffage à partir des énergies renouvelables, l'investissement dans les économies d'énergie pour les bâtiments neufs, et une isolation de qualité pour les maisons individuelles. Ce programme a été financé par la vente de crédits d'émissions au titre du Protocole de Kyoto et a été largement soutenu par l'opinion publique. Toutefois, on notera que, comparativement à d'autres pays, la République tchèque produit une quantité relativement modérée de gaz à effet de serre.

M. C.A. NUÑÉZ (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida - ONUSIDA) dit que la lutte contre le sida doit faire face à de nombreux défis, en particulier la violence sexiste et des progrès insuffisants en matière de santé maternelle et néonatale. Les violences

sexistes, notamment la violence contre les personnes transgenre, sont souvent passées sous silence et restent impunies et il y a une corrélation inquiétante entre les infections par le VIH et le nombre de femmes victimes de violence. Les droits de l'homme et la justice sociale sont les pierres angulaires d'une stratégie de développement équitable et efficace, et les parlementaires ont un rôle clé à jouer pour assurer ce développement. Dans les programmes de riposte au sida, on a constaté que stigmatisation et discrimination allaient à l'encontre du développement et dissuadaient les gens d'accéder aux traitements. Assurer à tous accès aux traitements serait le gage d'une vie saine pour tous et serait en outre un investissement à long terme qui ferait avancer le développement économique. L'orateur se félicite de la suggestion formulée par la délégation néo-zélandaise qui propose un débat plus ouvert sur l'incrimination de l'homosexualité et une participation accrue des jeunes parlementaires à la réunion en cours. L'ONUSIDA a été l'une des premières organisations au monde à utiliser la consultation participative ("crowdsourcing") pour communiquer avec les jeunes et en recueillir les opinions.

Mme S. AHMED MOHAMED (Soudan) dit que de nouvelles approches et de nouvelles solutions sont nécessaires, y compris une nouvelle définition du développement. Son pays accorde une grande importance à la famille comme cellule de base de la société et moteur du développement. Le développement est un enjeu de taille pour les pays en développement, qui ont souvent pâti du manque de progrès économique et de la surexploitation de leurs ressources naturelles. Des efforts sont nécessaires de la part de la communauté internationale pour traiter les dossiers tels que l'éducation, la santé et la pauvreté, et assurer une répartition équilibrée des richesses. Des politiques sont nécessaires pour faire du développement économique une réalité globale reposant sur des valeurs morales élevées, et les parlements ont un rôle vital à jouer en la matière à travers le travail législatif et leur mission de contrôle. Par ailleurs, l'aide au développement ne doit pas être soumise à des conditions abusives et les pays développés doivent renoncer à leur monopole sur les données scientifiques et de la recherche. Bonne gouvernance et justice sont aussi des éléments essentiels pour le développement durable. Les pays sont différents les uns des autres et il faut repenser les priorités et les causes des conflits politiques et économiques. La mondialisation a eu pour effet de rendre les forts encore plus forts et les faibles encore plus faibles, et un nouveau cadre juridique est nécessaire pour faire de la mondialisation un vecteur de développement et de lutte contre l'injustice. Le Soudan attache une grande importance au rôle des femmes dans la société. Enfin, les parlements doivent jouer un rôle clé pour mettre fin à l'occupation de la Palestine, et pour garantir le respect de toutes les cultures et assurer ainsi le bien-être de tous les peuples.

M. V. GAPSYS (Lituanie) dit que l'utilisation durable des ressources et l'utilisation économe de l'énergie et des écosystèmes peut avoir un impact positif sur la croissance économique et la création d'emplois. Une réorientation vers la croissance verte est vitale pour empêcher la destruction progressive du patrimoine naturel. L'innovation, sous-tendue par un régime stable de propriété intellectuelle, est donc indispensable. La croissance économique a été considérée comme une priorité absolue, d'où le désintérêt pour les deux autres piliers du développement durable que sont l'égalité sociale et la protection de l'environnement. Il faut tirer les enseignements de la crise financière afin que l'on renonce à une croissance économique basée exclusivement sur l'endettement. Par ailleurs, l'orateur exhorte tous les pays à souscrire à un objectif plus ambitieux en matière de réduction des gaz à effet de serre. L'agenda pour l'après-2015 devra être axé sur le développement durable, assorti des droits de l'homme, de la démocratie, de l'état de droit et de la bonne gouvernance. L'appui apporté aux pays en développement doit être adapté à leurs besoins en matière de développement et à leur situation propre, ainsi qu'aux progrès qu'ils accomplissent en matière de droits de l'homme, de démocratie et de bonne gouvernance. Les parlements doivent jouer un rôle plus important dans la mise au point d'un programme politique, économique et social, et veiller à

ce que le programme de développement pour l'après-2015 s'inscrive dans leur travail quotidien. La Lituanie va bientôt prendre la présidence du Conseil de l'UE. Ses priorités sont les suivantes : assurer la stabilité financière pour restaurer la crédibilité de l'économie de l'UE, relancer la croissance et encourager une plus grande intégration et la poursuite du processus d'élargissement.

M. R. WALTER (Royaume-Uni) fait observer que, durant les dernières décennies, de nombreux pays ont connu le progrès social et économique, des avancées technologiques et scientifiques, et ont accédé à une meilleure santé et à une plus grande prospérité. Ces changements sont le reflet du travail acharné et des aspirations, et du sens de l'innovation des individus. Dans les pays en développement, l'aide a été un élément important des efforts de développement internationaux mais, dans l'agenda du développement pour l'après-2015, il faudra surtout s'attaquer aux causes de la pauvreté plutôt que d'en traiter les effets. Les programmes de prévention et de lutte contre le paludisme, de vaccinations, d'accès à l'eau potable et d'appui aux femmes doivent se poursuivre mais, si les pays en développement veulent croître et prospérer à long terme, il faut impérativement promouvoir une économie ouverte et des sociétés qui respectent les droits de l'homme, notamment des femmes et des minorités, et qui garantissent la liberté des médias, l'intégrité des gouvernements et la liberté de participer à la société. L'orateur rappelle à l'Assemblée que, lorsqu'ils ont été adoptés, les OMD avaient été jugés trop ambitieux mais que des avancées importantes ont néanmoins été possibles grâce à eux. Il faut donc s'appuyer sur ce succès et travailler à rendre tous les pays autosuffisants. Les entreprises ont un rôle important à jouer dans le développement économique car le secteur privé est souvent la principale source de création d'emplois dans de nombreux pays en développement. La mauvaise gouvernance a affecté le rythme des progrès dans de nombreux pays et, pour cette raison, le Royaume-Uni a accru les fonds alloués aux initiatives de renforcement de l'institution parlementaire. M. Walter appuie donc les efforts de l'UIP visant à inscrire la gouvernance démocratique dans l'agenda de l'après-2015.

M. B. SANGAJAV (Mongolie) dit que l'expérience a montré que le développement coopératif et mutuellement bénéfique est plus efficace que les efforts purement individuels. Son pays a pris des mesures pour instaurer la démocratie et une économie ouverte, renforcer la paix et la sécurité dans la région et dans le monde, et renforcer la coopération avec les autres pays. Les abondantes ressources minérales naturelles de la Mongolie signifient que l'investissement étranger va jouer un rôle important dans l'évolution du pays et dans son développement économique, et le Gouvernement prend des mesures pour attirer les investissements étrangers en créant un environnement fiscal et économique plus propice aux entreprises. La Mongolie a fait quelques progrès dans l'amélioration de son cadre législatif et réglementaire et la croissance économique a créé de nouveaux emplois. Néanmoins, il faut faire plus encore pour assurer une croissance économique soutenue. Les Mongols attendent des changements plus qualitatifs dans leur vie, et une coopération accrue est donc nécessaire pour promouvoir le bien-être des citoyens. Toutefois, la croissance économique n'a pas que des effets positifs. La Mongolie a des taux d'inflation élevés et on y constate une forte dégradation environnementale. En outre, la dépendance de l'économie mongole vis-à-vis des ressources minérales la rend vulnérable aux fluctuations des cours sur le marché mondial. On met l'accent désormais sur l'essor d'industries de transformation respectueuses de l'environnement, et sur un modèle de développement vert. Le principal défi consiste à faire en sorte que tous les citoyens bénéficient de la croissance économique.

Mme T. BACKMAN (Islande) fait observer qu'un changement de mentalité est nécessaire en ce qui concerne le développement économique pour que bien-être individuel et effets sur l'écosystème soient aussi pris en compte. Les multinationales se sont rendues coupables d'avoir tenté d'exploiter les ressources naturelles de différents pays sans tenir

compte des effets induits sur la nature et sur les populations. Pour parvenir à un développement durable, il faut aussi mettre l'accent sur l'égalité des sexes. Les femmes doivent faire partie du processus de prise de décision dans tous les domaines, tant dans les entreprises que dans les administrations parce qu'elles ont des approches différentes de la résolution des problèmes et de la hiérarchisation des enjeux, et que la valeur de leur contribution ne doit pas être sous-estimée. Les changements climatiques sont une menace sérieuse et peut-être irréversible pour l'humanité, et ils appellent une réponse mondiale urgente. Ils sont en outre responsables de l'accentuation de la crise alimentaire car les mauvaises récoltes se succèdent, entraînant des pénuries alimentaires et un risque plus élevé de conflits violents. Les femmes sont plus susceptibles de souffrir des effets des changements climatiques mais elles sont aussi plus susceptibles d'apporter des changements au plan local. Mais pour cela, elles ont besoin des leviers nécessaires pour transformer leurs connaissances en solutions. Des enseignements doivent être tirés des OMD et une plus grande attention devra être accordée à des concepts tels que l'économie verte et équitable. Les discussions ont déjà commencé au sein des Nations Unies sur le programme de développement pour l'après-2015 et des mesures ont été prises au sein de cette institution pour changer les mentalités et privilégier l'importance du bonheur et du bien-être en tant qu'objectifs universels.

Mme L. WALL (Nouvelle-Zélande) estime que de nombreuses entités nationales et internationales ont mis en place des systèmes d'exploitation et promu le pouvoir d'un seul, ou d'un groupe, au détriment de la majorité, y compris la domination de l'homme sur la nature. Cela a conduit aux changements climatiques, à la dégradation de l'environnement, à la pauvreté, à la violence à l'encontre des femmes, à l'homophobie, aux inégalités et à la guerre. L'oratrice salue le concept de "buen vivir" et le fait que l'Equateur protège l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans sa Constitution, reconnaissant ainsi l'importance de la diversité et de l'honnêteté. La Nouvelle-Zélande croit à un modèle de développement nouveau qui soit inclusif et qui élimine la discrimination et les crimes motivés par la haine. La culture ne doit pas être considérée comme un élément séparé de la religion ou de la sexualité. L'oratrice a un profond respect pour toutes les cultures et les religions mais elle ne voit pas en quoi une culture ou une religion serait fondée à contraindre les homosexuels à choisir entre fidélité à soi et exercice des droits de l'homme fondamentaux. En déniant à tant de personnes leurs droits, on s'interdit d'atteindre l'équilibre global requis.

M. X. PHOMVIHANE (République démocratique populaire lao) fait observer qu'il y a eu dans le passé une focalisation excessive sur une croissance macro-économique débridée, conduisant à un développement continu de l'industrialisation, de la modernisation et de l'infrastructure. Toutefois, on n'a pas mis suffisamment l'accent sur la qualité de vie, le bien-être et le bonheur, d'autant que les bienfaits de la croissance économique n'ont pas toujours été répartis équitablement entre citoyens. Les pays doivent donc revoir leurs stratégies de développement pour y intégrer ces éléments majeurs que sont le développement social et la protection de l'environnement afin que le développement ait un impact réel sur la vie des gens ordinaires. Le développement durable ne pourra s'épanouir que dans une société juste et morale dotée d'une bonne gouvernance. Développement durable et réduction de la pauvreté sont devenus des priorités en République démocratique populaire lao et des progrès significatifs ont été réalisés grâce au plan de développement socio-national dans des domaines tels que la scolarisation, la mortalité maternelle et l'accès aux prestations sociales. La paix est aussi un élément essentiel de la notion de "buen vivir".

M. P. BIERI (Suisse) dit que le développement et la croissance économique ont souvent négligé l'environnement et le bien-être des personnes. Le principe du "buen vivir" concilie ces aspects et montre qu'un modèle de développement qui tienne compte de l'environnement et du bien-être social est possible. La Suisse plaide pour l'économie verte depuis de nombreuses années et l'adoption d'un tel modèle économique est de plus en plus nécessaire. A l'heure

actuelle, l'humanité consomme chaque année une fois et demie les ressources naturelles disponibles. La mise en place d'une économie verte ne sera possible que par le dialogue entre le secteur public et le secteur privé et entre les sphères politiques et économiques. En outre, ce concept ne devrait pas être confiné à la question des énergies renouvelables, mais être appliqué de manière globale dans tous les secteurs. Cela pourrait se faire grâce à des initiatives publiques et privées. Par exemple, les analyses de l'impact environnemental faites par les agences de notation pourraient être utilisées par les investisseurs pour créer des portefeuilles d'investissements éthiques qui fassent des conditions de production un critère d'investissement. L'appui de l'Etat à ce type d'initiatives serait décisif. Il est non moins important que chaque pays définisse ses propres stratégies de développement durable, même s'il ne faut pas sous-estimer l'importance d'un renforcement de la coopération internationale dans ce domaine. Le Pacte mondial des Nations Unies est un exemple de cette coopération parce que, bien qu'utile, il n'est pas suffisant puisqu'il n'est pas juridiquement contraignant et n'a pas donc suffi à contraindre les entreprises signataires à honorer leurs responsabilités sociales et environnementales. L'Assemblée devrait prendre des mesures pour renforcer les responsabilités des signataires du Pacte. En ce qui concerne le concept de "buen vivir", il importe que toutes les cultures prennent conscience de leurs racines historiques afin de vivre en harmonie avec la nature. Enfin, une plus grande coopération interparlementaire sur les questions environnementales est nécessaire pour obtenir des résultats positifs.

M. D. XIMENES (Timor-Leste) fait observer que le monde est aujourd'hui plus interdépendant que jamais et qu'il faut que les pays soient conscients de la responsabilité partagée qu'ils ont de forger des consensus face aux clivages politiques et aux divergences de vue, aux économies interconnectées et à la concurrence entre intérêts nationaux et intérêts internationaux. La mondialisation a rendu les forts plus forts et a engendré un monde où les intérêts économiques l'emportent sur la liberté et écrasent les plus démunis. Il faut du courage pour changer de cap et combattre l'injustice et l'hypocrisie. La lutte pour l'indépendance du Timor-Leste reposait sur le rêve et l'espoir d'un monde meilleur, plus juste, mais la mondialisation a généré des règles et des initiatives qui n'ont bénéficié qu'à quelques-uns. La réconciliation a été un élément important dans la construction du Timor-Leste car des violations des droits de l'homme avaient été commises pendant la lutte pour l'indépendance. Cette réconciliation a réaffirmé le principe de respect mutuel entre les différentes cultures et religions, et a conforté l'aspiration à vivre en paix, fondée sur le respect de la dignité humaine. L'édification de sociétés inclusives et le renforcement de la paix et du développement durable sont des défis et il faut donc mettre en place des politiques pour empêcher la polarisation, la confrontation, les conflits et l'intolérance. Les responsables politiques ont un rôle crucial à jouer en la matière et doivent veiller à ce que les politiques futures ne soient pas affectées par d'autres intérêts et des lobbies, qu'ils soient économiques ou régionaux.

M. F. Cordero Cueva, Président de l'Assemblée, reprend place au fauteuil présidentiel.

Pour M. S. ALI (Bangladesh), de nouvelles approches de développement sont nécessaires si l'on veut compléter les mécanismes existants. Le Bangladesh a un gouvernement démocratique qui répond aux aspirations du peuple. A l'horizon 2021, le pays aura accédé à la catégorie des pays à revenu intermédiaire et pourra dispenser des services de base à tous les Bangladais, et en garantir les droits. Il convient de réfléchir à la manière de réorienter la croissance économique vers plus de bien-être, de s'inspirer des bonnes pratiques en vigueur pour promouvoir ce bien-être, et de s'interroger sur la manière dont pays développés et pays en développement pourraient apprendre les uns des autres. En matière de développement, le Bangladesh met l'accent sur les thèmes suivants : éradication de la pauvreté et de la faim; accélération d'une croissance économique équilibrée et écologique; égalité des sexes, promotion de l'agriculture durable et de l'aménagement du territoire,

protection durable de la biodiversité, promotion de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets; et défense des droits de l'homme. La mondialisation a ouvert de nouvelles voies au développement mais a aussi engendré de nouveaux défis. La coopération mondiale est indispensable au progrès, à la paix et à la prospérité.

M. G. TERENZI (Saint-Marin) fait observer que la confrontation des expériences des uns et des autres dans des forums tels que l'Assemblée est nécessaire pour accélérer la lutte contre la pauvreté et aller vers une plus grande sécurité alimentaire. De nombreux pays sont tributaires des importations alimentaires et les prix sont en constante augmentation en raison d'une croissance démographique inexorable. La modernisation des secteurs agricoles des pays en développement pourrait contribuer à leur progrès économique et social grâce à une plus grande sécurité alimentaire, et leur permettrait de devenir des pays exportateurs. Certains pays en développement recherchent des investissements étrangers dans ce domaine, ce qui pourrait aussi mener à des avantages indirects potentiels pour les donateurs. Il faudrait en outre encourager les synergies entre agriculteurs et collectivités rurales pour relever les niveaux de production alimentaire. Toutefois, on n'en tirera aucun bienfait si l'investissement se borne à la création d'une enclave d'agriculture de pointe dans un système dualiste que les petits fermiers seront incapables d'égaler. Il faut envisager des mesures politiques internes propices à l'investissement étranger et au développement agricole et rural pour que l'agriculture locale puisse bénéficier des nouvelles technologies et que l'économie locale puisse répondre aux nouvelles demandes d'intrants et de services. L'expérience et le partage des connaissances, la création de partenariats efficaces et un contexte politique national approprié sont non moins indispensables.

M. P. PHALUSUK (Thaïlande) estime que les OMD sont un outil précieux pour réaliser des avancées concrètes dans le cadre d'une vision plus large du développement. L'un des prochains défis consistera à définir une vision commune pour le programme de développement de l'après-2015 au bénéfice de tous. Lors de la Conférence Rio + 20, il a été déclaré que le développement durable devait être au cœur des politiques de développement, être inclusif et être bénéfique pour toutes les parties prenantes. Une croissance économique durable, indispensable pour éradiquer la pauvreté, contribuerait à créer des perspectives d'emploi. La notion d'économie verte doit être intégrée aux politiques de développement durable et il faut encourager les initiatives visant à permettre la participation du secteur privé et de la société civile à ce développement. L'égalité des sexes et l'émancipation des femmes sont aussi des aspects essentiels nécessaires au développement durable. L'agenda de l'après-2015 devrait venir compléter les OMD et s'inscrire dans un cadre global doté d'objectifs précis propres à résoudre les problèmes sociaux, économiques et environnementaux. Les parlements doivent jouer ici un rôle important en jetant les bases d'un développement durable et en ouvrant la voie à la gouvernance démocratique. En la matière, les conseils de l'UIP seraient utiles. La Thaïlande a joué un rôle actif dans le renforcement de la coopération avec les pays voisins dans des domaines tels que l'investissement, le commerce et la promotion du tourisme.

La séance est levée à 13 h.05.

SEANCE

DU DIMANCHE 24 MARS

APRES-MIDI

La séance est ouverte à 14 h.35 par le Président de l'Assemblée. M. F. Cordero Cueva (Equateur).

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème global D'une croissance débridée à un développement maîtrisé "Buen Vivir" : nouvelles approches, nouvelles solutions

Reprise du débat

Mme A.M. MARI MACHADO (Cuba), après avoir rendu hommage à l'ancien Président de la République bolivarienne du Venezuela, Hugo Rafael Chávez Frías, dit que les résultats atteints en ce qui concerne les OMD sont inégaux et que bien des choses restent à faire dans la lutte contre la faim, la pauvreté et l'exclusion sociale. La crise économique actuelle a eu un impact non négligeable sur les couches les plus pauvres de la société et sur les programmes de développement. Aussi des idées et méthodes nouvelles sont-elles nécessaires pour accélérer la croissance économique au service du développement et s'assurer que les retombées en sont réparties plus équitablement. Pour y parvenir, il faut que le développement soit durable et que les méthodes à appliquer pour parvenir à ce type de développement tiennent compte de l'histoire et de la culture des pays concernés. L'unité dans la diversité est également indispensable. Parlementaires et gouvernements ont des responsabilités importantes dans la lutte pour la survie de la race humaine. En outre, il faut que la région Amérique latine et Caraïbes devienne une zone exempte d'armes nucléaires et que les efforts qu'elle déploie pour le désarmement et la paix mondiale se poursuivent. L'heure est venue des mesures concrètes plutôt que des discours. La paix est essentielle pour le développement, notamment parce que les fonds alloués à la guerre pourraient être utilisés pour l'APD et pour aider les pays développés à honorer leurs engagements en la matière. Enfin, l'oratrice exhorte ses collègues parlementaires à condamner le blocus imposé contre son pays par les Etats-Unis. Son pays a entrepris de moderniser son modèle économique à travers une série de consultations populaires auxquelles plus de 8 millions de citoyens ont participé à ce jour. En conséquence, 68 pour cent des propositions initiales du Gouvernement ont été modifiées. Le développement ne peut être atteint que si l'on met fin aux conflits, si l'on respecte les engagements pris et si l'on promeut et met en œuvre des politiques publiques inclusives qui garantissent à tous les droits fondamentaux.

M. G. SILVA (Portugal) dit que la croissance économique est souvent le résultat de l'innovation et que la société change et évolue au quotidien. L'économie mondiale a franchi un seuil qui, en théorie, devrait garantir à tous une bonne qualité de vie. Malheureusement, cela n'est pas encore le cas. Il faut poursuivre dans cette voie et rééquilibrer les relations Nord-Sud. Chaque économie réagit différemment aux défis qu'elle rencontre en fonction de son histoire et de sa culture. En adhérant à l'UE, le Portugal a adopté un modèle de croissance économique qui place la responsabilité sociale et les droits fondamentaux du peuple au cœur de son fonctionnement. Toutefois, en raison de la crise économique, le Portugal a manqué de solidarité intergénérationnelle et sa dette publique s'est fortement creusée. La croissance ne doit pas être recherchée uniquement parce qu'elle est inscrite au cœur du modèle économique dominant; elle devrait plutôt être un objectif car elle aide la société à se développer, par l'amélioration des conditions de vie, de bien-être et par l'accès aux services de base pour tous.

A l'ère de la mondialisation, les pays ne doivent pas négliger les exportations et le marché mondial. Le commerce entre pays développés et en développement peut être bénéfique aux uns et aux autres, et apportera la croissance économique et sociale. De nombreux pays ont été contraints de mettre fin à des pratiques néfastes comme le travail des enfants et le protectionnisme excessif pour accéder au marché européen. La croissance économique dans de nombreux pays développés a connu un certain nombre d'étapes et des enseignements peuvent être tirés de ces expériences afin d'éviter de refaire les mêmes erreurs. La croissance doit privilégier l'humain et ne doit jamais aller au-delà de ce qui est raisonnable en termes d'impact sur la société et l'environnement.

M. U.-H. CHUNG (Union parlementaire mondiale du scoutisme) dit que le bénévolat, la philanthropie et le sens du sacrifice sont inscrits dans l'engagement scout. La promotion de ces valeurs pourrait contribuer à la création d'un monde plus enrichissant et plus humain. La promotion de l'esprit scout aiderait à combler le fossé entre pays développés et pays en développement, et contribuerait à réduire les clivages sociaux et à éradiquer la corruption, créant ainsi une communauté mondiale équilibrée. L'Association parlementaire scoute de la Corée a vocation à aider les jeunes, par l'éducation, à devenir des adultes équilibrés, capables de leadership et animé de l'esprit d'équipe. Si les générations futures deviennent des leaders intègres qui aiment et respectent l'humanité, la nature et la paix, alors on pourra surmonter les barrières religieuses et ethniques et jouir d'une prospérité partagée. L'orateur encourage les parlementaires à soutenir la législation appelant à une participation active du public aux activités des Scouts.

M. T. KÕIV (Estonie), saluant le rôle de premier plan joué par l'Equateur qui a inscrit la protection de la biodiversité dans sa Constitution et a mis au point le concept de "buen vivir", dit que les idées de développement durable et de « buen vivir » ont pour but de répondre à la question de la "bonne vie" et de l'harmonie avec l'environnement naturel. Il appelle l'attention sur une campagne lancée en Estonie baptisée "Agissons !" qui avait pour but d'inciter les citoyens à ramasser les déchets jetés dans la nature, et de mettre un terme à la pratique des décharges sauvages. Cette campagne a connu un grand succès et a inspiré une campagne mondiale à laquelle 96 pays ont adhéré. Ce genre d'approche enrichit la notion de "buen vivir" car elle promeut un cadre de vie propre et contribue à préserver la biodiversité. En outre, elle encourage la participation du public et montre que, en travaillant ensemble, on peut accroître le bien-être. Chacun doit pouvoir jouer son rôle pour protéger la nature et améliorer le cadre de vie.

M. R.M. GARCÍA (Chili) estime que, même si les discussions et les résolutions de l'UIP marquent des étapes positives, il ne faut pas se contenter de déclarations d'intention. Les parlementaires doivent agir pour les concrétiser. Ainsi, le Président de l'Assemblée nationale équatorienne conduit un programme d'aide sociale qui pourrait servir de modèle à d'autres parlements. L'UIP dispense des informations sur la législation des différents pays qui devrait servir d'exemple pour en aider d'autres à élaborer une législation similaire adaptée à leur contexte national. Des efforts doivent être faits pour que l'UIP puisse mieux tirer parti de son potentiel au sein de la communauté des Nations Unies et qu'elle y joue un rôle plus important. En outre, la question de la transparence est, elle aussi, importante. Pour une institution publique, il est important d'indiquer clairement que l'accent est mis sur la lutte contre les inégalités et la pauvreté. Enfin, si les programmes visent bien à aider les pauvres, alors 90 pour cent de leur financement doivent être consacrés à cet objectif, et non pas détournés vers d'autres usages.

M. K. PUTTERS (Pays-Bas) estime qu'il est temps de faire évoluer les mentalités en ce qui concerne la croissance économique, le développement durable et les droits de l'homme. Même si des traités ont été signés sur ces questions, il y a eu depuis un manque d'action au niveau mondial. On ne saurait nier que la croissance économique a donné des résultats en termes de bien-être, d'espérance de vie, de création d'emplois, d'innovation et de perspectives de vie meilleure mais de nouveaux principes sont aujourd'hui nécessaires pour mettre la croissance au service de la démocratie et de la participation de tous, et pour qu'elle se traduise par un développement durable. Il pourrait s'agir notamment de responsabilités partagées entre citoyens et gouvernements en matière de bien-être, d'une responsabilité internationale partagée sur des questions comme les partenariats égaux dans les échanges commerciaux, et d'une coopération mutuellement respectueuse, du développement de l'innovation, des technologies propres et de la production alimentaire durable; comment associer commerce et développement afin de partager la responsabilité sociale dans le cadre de marchés réglementés, et du respect des droits de l'homme et de la démocratie dans tous les pays. Il convient de noter que, si le capitalisme extrême a eu des conséquences néfastes, on peut en dire autant du socialisme extrême. Accuser d'autres pays d'hostilité dans un forum tel que l'Assemblée amoindrit l'intérêt d'un dialogue ouvert et de la coopération. Un dialogue ouvert doit permettre à toutes les parties de défendre ce à quoi elles croient tout en respectant les valeurs et les cultures des autres peuples. Enfin, il est temps de recourir plus souvent aux partenariats public-privé pour atteindre les objectifs du développement et du commerce, et de prendre des mesures plus vigoureuses pour garantir les droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les droits des minorités et le droit à la liberté d'expression et à une presse libre. Cette orientation devrait transformer la croissance effrénée en une citoyenneté responsable et en bien-être pour tous. Les parlementaires ont ici un rôle essentiel à jouer en exhortant leurs gouvernements à mettre en œuvre ces changements.

M. J.M. KATUPHA (Mozambique) dit que la dépendance, et non l'interdépendance, est souvent le résultat de la coopération entre pays en développement et pays développés. Cela est attesté par l'impact qu'ont les crises que connaissent les pays développés sur les pays en développement. Par ailleurs, les progrès des TIC ont créé un nouveau vecteur de la mondialisation et ont renforcé encore la place du capitalisme. Mais les catastrophes naturelles toujours plus fréquentes, l'instabilité des prix du pétrole, l'effondrement du système financier et les conflits autour des ressources montrent que le modèle de développement actuel n'est pas le bon. La croissance économique effrénée n'a pas conduit au bien-être de tous et le modèle de développement actuel n'est pas tenable car il privilégie les intérêts de quelques-uns au détriment des besoins de la majorité. Un modèle qui associerait croissance quantitative et qualitative est hautement souhaitable. L'orateur appelle l'attention sur le modèle de développement participatif et décentralisé adopté par son pays, qui met l'accent sur les collectivités locales et prévoit un plan d'action visant à accroître la production agricole, à promouvoir l'emploi par la création de petites et moyennes entreprises, à développer l'emploi indépendant et les associations, à émanciper les femmes et à soutenir les groupes sociaux les plus vulnérables. Toutes les parties prenantes ont été impliquées dans le processus d'élaboration de ce plan, dont les dirigeants locaux et les chefs traditionnels. En outre, le Mozambique applique dans son parlement un système de cogestion permettant à tous les partis représentés de participer aux instances de prise de décision. Tout nouveau modèle de développement devra miser davantage sur le développement humain que sur la croissance économique. Ce processus devra être intégré, participatif et durable.

M. M.N. AKBARY (Afghanistan) fait observer que la coopération mondiale est cruciale si l'on veut pouvoir relever les défis économiques et régler les problèmes de développement. Le conflit en Afghanistan a causé un lourd préjudice à l'économie mais les changements intervenus depuis 2001 ont amené des progrès significatifs. Néanmoins, le pays a encore

besoin d'investissements et de l'assistance de la communauté internationale pour aider le peuple afghan à se tenir debout et à faire face à d'autres menaces et défis. En 2014, d'importants changements se produiront, dont le retrait des forces de la coalition et, ultérieurement, le transfert de la responsabilité de la sécurité aux forces armées afghanes, le transfert du pouvoir politique par un processus électoral juste et transparent, et le commencement d'un processus de réconciliation avec les groupes armés dans le pays. L'orateur exhorte la communauté internationale à continuer de soutenir ces efforts, en particulier en ce qui concerne les investissements ainsi que la formation et l'équipement des forces armées. La crise économique a eu un impact négatif sur les marchés mondiaux et sur l'Afghanistan mais a conduit à un recentrage sur les marchés régionaux et sur l'intégration économique régionale. Grâce à la coopération, le monde pourra surmonter le terrorisme et la crise économique.

M. J. FAKHRO (Bahreïn) dit que, en raison de l'importance du développement durable et de la nécessité de répondre aux besoins du moment sans porter préjudice aux générations futures, il faut réexaminer les OMD et les réorienter en fonction des besoins actuels de la population. Le développement durable doit tenir compte des dimensions sociales, économiques et environnementales aux niveaux national, régional et international. Un développement global ne pourra être atteint sans la démocratie car, grâce à elle, les citoyens peuvent participer pleinement au processus de développement. Toutefois, pour jouir des bienfaits du développement et de la démocratie, il faut mettre en œuvre des réformes économiques et sociales. Les pays développés doivent comprendre les besoins des pays en développement et leur apporter une assistance pour développer leurs capacités dans ces domaines. Cette aide permettrait aux pays en développement de faire de la démocratie non plus seulement un outil de prise de décision mais un mode de vie qui respecte les droits de l'homme et dispense des prestations sociales. Une plus grande prospérité et l'amélioration du niveau de vie revêtent une importance particulière à Bahreïn et le pays agit pour améliorer les soins de santé, l'éducation et les services sociaux, et pour assurer la sécurité des citoyens. La démocratie est importante pour créer un environnement propice au développement et permettre à la société civile de participer. Bahreïn a élaboré un plan stratégique de développement qui préconise une approche économique globale fondée sur les principes de soutenabilité, de compétitivité et d'équité. Les parlements devront jouer un rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 et veiller à ce que des questions telles que l'égalité des sexes et les droits de l'homme fassent partie intégrante de ce programme.

M. P.A. WIBOWO (Indonésie) dit que la croissance économique rapide enregistrée ces dernières années est le résultat d'une industrialisation effrénée, d'une consommation excessive et d'une exploitation irresponsable des ressources naturelles, qui ont eu des répercussions négatives sur le bien-être des gens. On a donc besoin d'une approche alternative ou nouvelle du développement, à l'instar du "buen vivir". L'Indonésie a toujours cherché à trouver un équilibre entre le droit à une vie de qualité et les droits de la nature. L'économie nationale est organisée sur la base du concept de solidarité et de démocratie économique, et les considérations environnementales ont toujours été prises en compte quand il s'agit de développement. Le moment est venu pour l'Union interparlementaire de contribuer aux discussions sur de nouvelles approches et de nouvelles solutions aux problèmes mondiaux actuels et l'orateur salue les efforts déployés par l'Union interparlementaire pour prendre part aux consultations sur le programme de développement pour l'après-2015. Ce programme devra être discuté en détail à travers des consultations rassemblant un large éventail de parties prenantes. L'emploi du "buen vivir" comme concept alternatif de développement doit tenir compte des progrès réalisés en ce qui concerne les OMD et des propositions pour un programme de développement pour l'après-2015.

Mme T.K. NGAN (Viet Nam) dit que même si des progrès importants ont été accomplis dans la réalisation des OMD, des obstacles subsistent comme l'incertitude politique, la crise financière mondiale et les changements climatiques. Dans tous les pays, les objectifs de développement portent sur l'amélioration des conditions de vie car la population est au cœur du développement. Pour assurer un développement durable, il faut associer développement économique et bien-être social, tout en protégeant les ressources naturelles et l'environnement. Sur ce plan, le Viet Nam a adopté une stratégie de développement durable qui s'appuie sur ces principes. En outre, la Constitution a été modifiée afin d'en renforcer les dispositions sur la protection des droits de l'homme. Néanmoins, il convient de noter que préserver la croissance économique tout en assurant le bien-être social n'est pas chose facile, en particulier pour un pays en développement comme le Viet Nam qui a mis au point des solutions globales pour répondre à ces défis. Des parlementaires du Viet Nam ont participé à des dialogues interparlementaires sur la paix régionale et internationale, la sécurité et le développement durable. Il faudra une aide régionale et mondiale, en particulier une aide liée aux ressources humaines et une assistance technique pour lutter contre les changements climatiques, prévenir et gérer les catastrophes naturelles et coordonner l'aide humanitaire et les interventions d'urgence.

M. T. TESEMA (Ethiopie) constate que le modèle de développement axé sur la croissance dont s'inspirent la plupart des pays doit être repensé et que d'autres modèles doivent être inventés. Il faudra trouver un équilibre entre production et consommation, d'un côté, et la finitude des ressources naturelles, de l'autre. Le monde fait face à de nombreux défis, dont certains ont déjà été identifiés, tandis que d'autres comme la concurrence autour des ressources, l'accentuation des inégalités et la fragmentation sociale apparaissent progressivement. L'Ethiopie a mis au point une stratégie pour une économie verte résiliente au climat et elle aimerait avoir le soutien de la communauté internationale à travers le partage des connaissances, le renforcement des compétences et la promotion d'une croissance sobre en carbone. Le modèle économique actuel a généré un écart grandissant entre riches et pauvres et est responsable de la dégradation de l'environnement et de l'épuisement des ressources. Afin d'inverser cette tendance inquiétante, les nouveaux modèles devront intégrer et prendre en compte les aspects économiques, politiques, sociaux, culturels et environnementaux du développement. Le Gouvernement éthiopien a placé la santé, le logement, l'éducation et la lutte contre la pauvreté en tête de ses priorités et aspire à atteindre le statut de neutralité carbone à l'horizon 2025. Il s'efforce d'améliorer le bien-être de sa population grâce à sa participation active à la répartition équitable des avantages qui en découlent. L'orateur se félicite de l'approche humaine de la notion de "buen vivir", ainsi que du respect dont elle témoigne pour le caractère interdépendant des composantes politiques, sociales, culturelles et écologiques de ce bien-être. Des politiques novatrices sont nécessaires pour équilibrer croissance et besoins sociétaux afin de parvenir à un développement global. L'idée du "buen vivir" apporte une nouvelle perspective sur le développement et permet de mieux comprendre les limites du modèle actuel. Enfin, les parlementaires devront jouer un rôle plus important dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

M. A. GOBBI (Algérie) fait observer que, ces derniers temps, le développement économique est devenu une préoccupation majeure. Son importance ne doit pas être sous-estimée mais il ne faut pour autant négliger d'autres aspects tels que l'environnement et le droit à une vie meilleure. Les pays devraient aspirer à un développement qui améliore la vie des uns et des autres dans le respect des traditions nationales. Le développement économique s'est mué en un fléau qui détruit les ressources naturelles et interdit à certains d'avoir une vie décente. Les parlementaires devraient contribuer au développement d'une culture internationale qui saurait maîtriser cette croissance débridée et en faire une croissance durable

qui ne nuise pas à l'environnement ou au bien-être. Une approche de développement durable a été adoptée à la Conférence Rio + 20 qui vise à gérer les aspects environnementaux, sociaux et économiques en fonction de la situation de chaque Etat. L'Algérie, qui s'emploie à mettre en œuvre le programme Action 21 et son plan d'action, a toujours soutenu une approche équilibrée qui soit inclusive, transparente, responsable et efficace. Les parlementaires doivent jouer un rôle actif et faire pression sur leurs gouvernements pour qu'ils renforcent les partenariats, accroissent l'aide financière aux pays en développement et permettent aux femmes de jouer un rôle plus important dans la vie publique. Les régions et pays touchés par un conflit ont aussi besoin d'une plus grande attention, et il faut leur fournir une aide humanitaire, assortie d'autres mesures, pour promouvoir le dialogue.

Mme M. ANDRÉ (France) rappelle que, dans l'approche choisie par l'Equateur vis-à-vis de la croissance, l'idée de croissance ne se borne pas à l'accumulation de richesses. Elle vise aussi à corriger les inégalités, en particulier à promouvoir l'égalité des sexes, la préservation de l'environnement et l'accès universel à l'éducation, la santé et la sécurité sociale. La crise financière a fait prendre conscience à l'Europe de la nécessité de modifier l'approche traditionnelle de la croissance économique et de tenir compte des préoccupations sociales et environnementales. La lutte contre les inégalités sert l'intérêt de tous. Malgré les taux impressionnants de développement enregistrés dans certains pays en développement, les inégalités entre les pays et en leur sein continuent à se creuser. Ces inégalités qui sont, en partie, le résultat de la crise économique dans le monde développé, menacent la sécurité internationale et accentuent les tensions entre communautés, en particulier les tensions liées aux questions ethniques ou religieuses. Le modèle de développement en vigueur surexploite les ressources naturelles et compromet les avancées obtenues par les pays les plus pauvres. Il importe que tous les pays s'engagent à lutter contre les changements climatiques car l'inaction pourrait avoir des conséquences catastrophiques. Un nouveau programme de développement qui associe réduction des inégalités et lutte contre la pauvreté tout en préservant environnement et biodiversité s'impose. Un tel programme devra être ambitieux, notamment en matière d'égalité des sexes, et aussi être axé sur l'amélioration de la sécurité alimentaire, de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, et de l'accès à l'éducation, à la santé et à l'emploi. Les parlements devront jouer un rôle clé dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. La participation des parlements des pays en développement, en particulier, pourrait être un outil puissant pour sensibiliser le public aux priorités de développement de ces pays. Les pays en développement doivent pouvoir définir leurs propres priorités et programmes de développement et les parlements ont un rôle important à jouer en la matière. L'UIP devra jouer ici un rôle essentiel car c'est un forum qui permet de partager enseignements et bonnes pratiques. Enfin, elle donne aux parlements la possibilité de suivre de près les négociations à l'ONU sur le programme de développement pour l'après-2015.

La séance est suspendue à 16 h.25.

SEANCE

DU MARDI 26 MARS

MATIN

La séance est ouverte à 9 h.05 sous la présidence de M. F. Cordero Cueva (Equateur), Président de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème global D'une croissance débridée à un développement maîtrisé "Buen vivir": nouvelles approches, nouvelles solutions

Reprise du débat

M. V. MARINKOVIČ (Serbie) dit que, nonobstant les crises actuelles, le monde tend vers l'intégration économique, politique, sociale et culturelle. Encore faut-il que cette intégration se fonde sur les principes d'économie sociale de marché, d'égalité des chances, de justice sociale et de solidarité. Il appartient à l'UIP de contribuer au respect du droit de chacun à une vie digne. Quant aux parlements, ils sont tenus d'adopter des lois propices au développement économique et technologique stable, et de contrôler l'action de l'Exécutif et de l'administration publique. Cependant leur succès à cet égard est inégal selon les pays. Aussi doit-on renforcer la coopération et la communication entre parlements, de sorte que l'expérience profite à tous. Il faut aussi renforcer l'efficacité de l'UIP au niveau mondial pour qu'elle serve encore mieux le développement durable et la lutte contre la pauvreté.

M. J. SOARES (Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe - OSCE), se félicite du débat à l'UIP sur l'éventualité d'adopter le portugais comme langue officielle de l'Organisation et rappelle que l'OSCE est issue de l'Acte final de Helsinki. L'Assemblée parlementaire de l'OSCE peine, elle aussi, à traduire dans les faits les idées issues des débats démocratiques, ce qui donnerait plus de poids à ses parlements membres. Le thème du Débat général en cours est extrêmement important et politiquement opportun, sachant que monde traverse des crises multiples. L'Equateur peut servir de modèle aux autres pays car il répond aux difficultés avec une grande audace politique en réaffirmant ses valeurs démocratiques.

M. T. WICKHOLM (Norvège) constate que, depuis longtemps, les pays industrialisés sont obnubilés par la croissance et la consommation, imités en cela par beaucoup de pays en développement. La croissance et la production de biens et de services améliorent, certes, le niveau de vie général mais une croissance effrénée, par la production et la consommation de masse, nuit à l'environnement. L'utilisation de combustibles fossiles menace désormais l'environnement mais ces combustibles sont devenus le corollaire du niveau de vie élevé dont bénéficient les pays développés. Or cette douceur de vivre dans certains pays a des conséquences néfastes sur d'autres. Il faut donc redéfinir la croissance : le concept de "buen vivir" donne à cet égard des pistes de réflexion et permet de contrer les méfaits des modes de développement actuels sur l'environnement, la société et l'économie. L'égalité entre les hommes et les femmes est également essentielle tant à la croissance qu'au bien vivre. En Norvège 75 pour cent des femmes participent au marché du travail, contribuant ainsi à la prospérité et à la qualité de vie de tous. Le bonheur est affaire de choix personnels. Les responsables politiques doivent assurer à tous les bases de l'épanouissement et éclairer leurs choix. Les citoyens sont plus heureux là où l'égalité des chances est assurée. Malgré les difficultés, si on s'inspire du "buen vivir" pour trouver des solutions, l'humanité sera sur la bonne voie.

Allocution de Mme Rebeca Grynspan, Secrétaire générale adjointe à l'ONU et Administratrice associée du PNUD

Mme R. GRYNSPAN (Secrétaire générale adjointe aux Nations Unies et Administratrice associée du PNUD) dit que le PNUD considère les parlements comme des piliers d'un gouvernement réellement démocratique réel et sans exclusive. D'ailleurs le PNUD soutient un parlement sur trois dans le monde, les aidant à servir au mieux le développement. Le Rapport parlementaire mondial UIP-PNUD éclaire les parlementaires sur la manière de répondre aux aspirations des gens et d'améliorer les relations entre parlements et citoyens. La seule croissance ne permet pas d'instaurer le monde souhaité par les peuples. Le développement humain a pour but d'améliorer la qualité de la vie et de permettre l'épanouissement de tous. Des hommes et des femmes sains, prospères et éduqués sont la condition essentielle du développement des pays et des sociétés. Malgré les difficultés considérables qui subsistent, des progrès notables ont été accomplis depuis dix ans vers la réalisation des OMD. Il faudra néanmoins innover pour maintenir la marche en avant, surtout en matière d'égalité entre hommes et femmes, de gouvernance, d'environnement et de démographie. Il incombe à l'UIP, au PNUD et aux parlementaires de contribuer à la définition d'objectifs ambitieux et réalisables pour le développement après 2015. C'est l'objet des consultations en cours, dans le monde entier, avec diverses parties prenantes et notamment les citoyens, sur le développement après 2015. Un gouvernement intègre et réactif, telle est l'une des priorités qui ressortent de ces consultations.

Le Rapport 2013 sur le développement humain, L'essor du Sud : le progrès humain dans un monde diversifié, montre que les pays du Sud sont ceux qui, désormais, tirent la croissance économique mondiale, arrachant des millions de personnes à la pauvreté, intégrant des milliards d'humains dans une classe moyenne mondiale. De plus, la coopération Sud-Sud a le vent en poupe, notamment pour le commerce, l'investissement et la circulation du savoir. A l'origine de cet essor, on trouve des Etats forts, anticipateurs et concernés par le développement ; des pays qui investissent les marchés mondiaux mais en privilégiant une croissance ouverte à tous et des politiques sociales novatrices. On sait désormais que la dégradation de l'environnement et les inégalités sociales entravent le développement. Beaucoup de pays, notamment l'Equateur, ont adopté des politiques qui tiennent compte de ce constat. La Conférence Rio+20 a affirmé que pérennité de l'environnement et développement vont de pair et que le rythme actuel de dégradation de l'environnement menace notre qualité de vie à tous. Le développement des énergies renouvelables et des systèmes d'assainissement sera, sans nul doute, utile à l'environnement tout en augmentant la productivité et la qualité de vie générale. Une gouvernance efficace et démocratique est également essentielle pour un développement durable et les parlementaires en sont une pièce maîtresse car il leur revient de mettre en œuvre des politiques et des budgets ambitieux et d'inscrire les engagements internationaux dans les lois nationales. La coopération et l'échange d'informations entre les pays et les parlements revêtent la plus haute importance pour l'application d'un nouvel agenda du développement. Le PNUD pense lui aussi qu'il conviendrait de modifier la façon dont mesure le progrès pour donner moins de prééminence au PIB et au revenu et plus de place à la qualité de vie des citoyens.

Le délégué du MAROC dit que son pays entend atteindre les OMD dans le cadre de la coopération sud-sud. En outre, il a lancé une initiative nationale pour le développement humain fondée sur la participation démocratique, améliorant les conditions de vie dans les villes et les campagnes; mettant en œuvre un système de santé et d'assurance médicale pour les plus pauvres. Pour assurer la pérennité des mesures prises dans le cadre d'un éventuel agenda pour le développement après 2015, il faudrait des procédures de contrôle, de suivi et d'évaluation des activités. Il demande si le PNUD envisage d'améliorer les indicateurs permettant actuellement de mesurer le développement humain. Par exemple, son pays a mis

au point des indicateurs des conditions de vie tenant compte de l'accès à la santé, à l'eau, l'électricité, les communications, les transports ainsi que de la qualité de la vie qui ne figurent pas dans les indicateurs du PNUD.

Mme R. GRYNSPAN (Secrétaire générale adjointe aux Nations Unies et Administratrice associée du PNUD) dit que des consultations ont été menées au Maroc, avec un taux de participation élevé, sur des questions telles que le développement humain, les droits de l'homme et la bonne gouvernance. Des procédures de suivi et d'évaluation sont indispensables pour l'agenda du développement après 2015. Le système de responsabilité mutuelle entre la communauté internationale et les pays, mis en place pour les OMD, pourrait servir de point de départ. Le PNUD travaille depuis des années sur des indicateurs de mesure du progrès et du développement, aboutissant à l'Indice du développement humain. Cependant, la plupart des pays continuent de mesurer le progrès d'après le PIB. Le temps est venu de définir une mesure différente, tenant compte des aspects environnementaux et sociétaux. Certains pays, dont le Maroc, développent leurs propres indicateurs qui serviront d'exemples à d'autres. Elle espère que l'agenda pour le développement après 2015 permettra de mieux mesurer des aspects véritablement importants, comme la qualité de vie. L'UIP elle-même pourrait contribuer à la formulation de l'agenda pour le développement pour l'après-2015.

Débat général sur le thème global D'une croissance débridée à un développement maîtrisé "Buen vivir": nouvelles approches, nouvelles solutions

Reprise du débat

M. I. GIL LÁZARO (Espagne) dit qu'il faut, d'urgence, redéfinir le développement pour affronter les difficultés mondiales actuelles. La croissance effrénée n'est pas tenable. La croissance ne doit pas être une fin en soi mais s'inscrire dans des politiques de développement éthiques, soucieuses de la dignité des gens, qui réduisent la pauvreté, assurent le droit des pauvres à la nourriture, la santé et l'eau et répondent aux besoins des victimes de l'exclusion sociale. L'égalité des chances pour tous implique la réduction de la fracture entre riches et pauvres et l'élimination de la discrimination. L'autre impératif est un partage équitable des ressources. Les pays développés ne doivent pas chercher à imposer leurs valeurs et opinions aux autres. En revanche, il convient de soutenir les principes de démocratie aux niveaux national et international de sorte que les citoyens participent aux décisions et construisent une démocratie transparente et efficace permettant de combattre la corruption et les inégalités et de défendre le pluralisme, la diversité et les droits fondamentaux. Un monde meilleur suppose une croissance économique soucieuse de l'environnement. De plus, les pays doivent suivre des modèles de développement durable, accroître le commerce équitable, garantir les droits des enfants, soutenir la lutte pour l'égalité entre les sexes, combattre la traite des êtres humains, le trafic d'armes et de drogue, arrêter l'évasion fiscale, renoncer à la guerre, éliminer la xénophobie et la discrimination. L'harmonie entre les peuples eux-mêmes, puis entre les peuples et l'environnement est indispensable.

M. S. MIRSKIS (Lettonie) constate que la création de marchés mondiaux accélère les créations d'entreprises et le progrès technologique et que l'Internet ne cesse de développer tous les processus. Toutefois, la crise financière mondiale que nous connaissons montre que le modèle économique actuel, qui a substitué au développement planifié les principes d'un marché libre autorégulé, gagnerait à être remanié en profondeur. Les crises déclenchent généralement une baisse des volumes de production et, partant, de l'emploi et des niveaux de revenus, pesant à terme sur les budgets nationaux. Les coupes budgétaires entraînent, ensuite, la stagnation et la récession. La crise financière creuse le fossé entre riches et pauvres et ceux qui, naguère, appartenaient à la classe moyenne viennent grossir les bataillons de pauvres. Le chômage et la baisse des revenus nourrissent, à leur tour, le mécontentement, les troubles

sociaux, les grèves et, parfois, la déstabilisation de l'Etat. Le socialisme fait figure d'alternative par rapport aux politiques économiques néolibérales, même si le système socialiste appliqué au cours du 20ème siècle a, lui aussi, connu des vicissitudes, notamment par son incapacité à produire des biens essentiels. La Chine a réussi à intégrer des éléments du capitalisme à son mode de production socialiste mais son système reste dépendant des marchés mondiaux. Pour changer le modèle économique mondial actuel et faciliter la reprise, il faut réunir certaines conditions préalables. Il faudrait, tout d'abord, renoncer aux niveaux de consommations excessifs ce qui implique une modification des politiques de publicité afin d'éduquer les citoyens. Il faudrait aussi créer des groupes d'experts dans le cadre des Nations Unies, de l'Union européenne, des BRIC et autres ensembles de pays afin d'évaluer objectivement les avantages des économies néolibérales et proposer une règlementation rationnelle de l'économie mondiale. Les systèmes de protection sociale doivent être alignés sur des critères mondiaux et il faudra mettre en place un contrôle plus rigoureux des activités bancaires.

M. R. KALISZ (Pologne) pense que la prise en compte du bien-vivre représente un tournant dans la réflexion sur le développement. Les différentes dimensions du développement doivent être hiérarchisées, la dimension sociale venant en premier et les aspects environnementaux étant considérés comme une contrainte acceptée. La dimension économique, elle, doit perdre de son importance. L'efficacité économique ne doit pas se mesurer à la seule aune de la rentabilité des entreprises mais elle doit tenir compte de la satisfaction des besoins sociaux. Certains produits et services, notamment les produits dérivés, ne servent aucunement la société et ne génèrent pas de valeur ajoutée ; pourtant ils sont pris en compte dans le calcul du PIB. En revanche, la qualité de vie des personnes qui vivent près de leur lieu de travail et n'ont pas à prendre leur véhicule ou les transports en commun pour s'y rendre n'entre pas dans la mesure du développement. Désormais on se préoccupe davantage de la dimension environnement du développement dont le pilier est la justice intergénérationnelle : les générations futures, autant que l'actuelle, ont le droit de jouir des bienfaits de l'environnement. Cependant, le développement d'une économie verte peut apparaître à la fois comme une contrainte et comme un outil pour la satisfaction des besoins et la qualité de la vie. Le fondement du développement social est l'égalité et l'assurance que la croissance économique profite à tous. Or les inégalités ne cessent de se creuser du fait, entre autres, de l'exploitation effrénée sur les marchés du travail et du chômage. Des systèmes de protection sociale, indispensables pour la lutte contre les inégalités, doivent être mis en place au Sud comme au Nord.

M. A. DE ICAZA (Panama) dit que le thème du débat peut avoir des répercussions heureuses car les parlementaires contribuent grandement à la définition et à l'adoption de politiques qui façonnent le présent et l'avenir de leur pays. Dans les démocraties modernes ils déterminent, pour une grande part, la qualité de vie de leurs concitoyens. On a coutume de penser que la croissance économique garantit de meilleures conditions de vie à tous et, depuis quelques années, le Panama connaît une croissance soutenue et le niveau de vie s'y est amélioré. Or il faut reconnaître que son classement d'après l'Indice de développement humain ne serait pas ce qu'il est sans les programmes mis en œuvre par le gouvernement en faveur des plus démunis. Les avantages découlant de la croissance économique dépendent de la façon dont on redistribue les ressources. En outre, les pays n'évaluent pas toujours l'impact de la croissance sur l'environnement et la prééminence donnée à la seule croissance économique creuse les disparités entre riches et pauvres, ce qui nourrit les conflits religieux et ethniques. Désormais, il est clair qu'il faut revisiter la pensée économique pour faire plus de place à la qualité de la vie et au bonheur des citoyens.

M. CHANGZHI CHEN (Chine) constate que les pays sont de plus en plus liés entre eux et interdépendants. Les économies de marché émergentes et les pays en développement gagnent en puissance. La recherche de la paix, du développement et de la coopération est, désormais, l'objectif de toute la communauté internationale. Mais il faut bien constater que le monde est encore loin de la paix, que des conflits régionaux persistent et que des questions comme la sécurité alimentaire, l'énergie, les ressources et la cyber sécurité se posent avec acuité. Le modèle de développement actuel, obnubilé par la seule croissance économique, ne peut durer. Aussi faut-il absolument que les décisions de tous les sommets des Nations Unies sur le développement durable soient mises en application, notamment la Déclaration de Rio et l'Agenda 21. En outre, tous les pays doivent s'engager sur la voie de l'équité, de la justice, de l'ouverture et de l'inclusion. La coopération est essentielle au développement durable, et le principe de responsabilités communes mais différenciées doit être respecté. Les pays en développement doivent opter pour un développement durable conforme à leurs circonstances nationales et faire de l'éradication de la pauvreté une priorité. Il faudrait aussi réfléchir activement à une économie verte, sachant que chaque pays doit pouvoir choisir sa propre voie et le processus de sa transition vers cette économie. La communauté internationale est tenue d'instaurer des conditions permettant de les aider à cette fin. Enfin, la gouvernance mondiale du développement durable doit être renforcée et les pays en développement doivent participer davantage aux décisions, sachant que tous doivent construire, ensemble, des partenariats nouveaux pour un développement durable regroupant les organisations internationales concernées, les gouvernements et les citoyens du monde. La Chine, qui a à cœur le développement durable, met en place un système rigoureux de gestion des terres arables et des ressources en eau et elle développe les énergies propres et faiblement émettrices de carbone. Le Congrès national du peuple soutient le gouvernement dans sa marche vers un développement équilibré entre croissance économique, justice sociale et protection de l'environnement.

Mme P. ERNSTBERGER (Allemagne) dit que l'évolution de l'économie mondiale, les changements démographiques, l'accroissement des dettes publiques, les changements climatiques, le manque d'équité intergénérationnelle et les inégalités sociales accroissent l'incertitude partout dans le monde et induisent un débat sur la prospérité sociale, la qualité de vie individuelle et le développement durable. La question est : le PIB à lui seul permet-il de mesurer le développement ? En Allemagne, une commission a été chargée d'étudier ces questions et de définir des critères économiques, écologiques et sociaux tenant compte des facteurs déterminant pour la qualité de la vie et le progrès social. Un débat est également en cours sur le système économique durable qui serait propice à la qualité de la vie tout en évitant le pillage des ressources naturelles. Cela implique une interaction étroite entre décideurs, industriels, entreprises et consommateurs. Les points devant être examinés à cet égard sont le niveau de vie matérielle, l'accès au travail et sa qualité, la répartition sociale de la prospérité, la possibilité pour tous de participer à tous les aspects de la société, le caractère limité des ressources naturelles, l'éducation, la santé et la durée de vie, la qualité des services publics essentiels, la participation politique et une analyse subjective du bien-être et du bonheur.

Mme A.A. AL QUBAISI (Emirats arabes unis) dit que l'ère des frontières politiques est révolue, tous les pays étant, désormais, partenaires dans les affaires internationales. Elle prie instamment la communauté internationale de contribuer au règlement du conflit en Syrie, de l'occupation de la Palestine par Israël et de la prolifération nucléaire. Toute solution passe par l'équilibre dans les relations internationales et tous les pays doivent soutenir les réfugiés chassés par les conflits. Par ailleurs, les relations internationales ont connu bien des bouleversements et le déséquilibre des relations commerciales à des conséquences graves sur certains pays. Certes, les échanges internationaux se sont développés, mais plus de 75 pour cent des habitants de la planète n'en bénéficient pas. En outre, tous les pays ont été affectés

par la crise financière qui a suscité des mouvements de colère. Le concept de “buen vivir” permet de réévaluer les politiques et de prendre réellement en compte les préoccupations environnementales. Tous les pays doivent reconsidérer en commun les priorités mondiales de sorte qu’un développement équilibré devienne leur objectif ultime. Quant aux parlementaires, ils sont une pièce maitresse de la coopération. Le développement ne doit pas s’arrêter aux dimensions sociales et économiques mais il doit aussi garantir les droits de l’Homme et de l’environnement. Son pays a à cœur la qualité de vie et le développement durable. Enfin, elle demande à la République islamique d’Iran de mettre un terme à l’occupation des iles Abou Moussa et des Petite et Grande Tunbs. Cette occupation viole plusieurs résolutions des Nations Unies et contrecarre les efforts de son pays pour résoudre ce conflit.

M. M. HOSSEINI SADR (République islamique d’Iran) note que le développement rapide de l’économie, l’accroissement des richesses et les progrès scientifiques et technologiques ne sont pas sans avoir quelques effets néfastes sur les relations sociales et l’environnement. Il est donc temps de réfléchir à un développement respectueux des valeurs éthiques et humaines. Le "buen vivir" en est un exemple. Nous nous efforçons tous d’atteindre un développement durable, or si des réussites technologiques, scientifiques et culturelles sont incontestables, des milliards de dollars sont encore consacrés aux armements alors que des masses de gens restent empêtrées dans la pauvreté, privées de logement, de soins médicaux et d’éducation. Les arsenaux nucléaires de certains Etats constituent la plus grande menace pour la paix mondiale et la sécurité. Aussi le désarmement nucléaire doit-il être la priorité absolue de la communauté internationale. En revanche, l’échange d’informations, de matières et d’équipements pour un usage pacifique de l’énergie nucléaire doit être autorisé car de telles activités constituent l’un des objectifs fondamentaux du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il déplore que certains pays pratiquent le deux poids deux mesures, utilisant le TNP pour soutenir les uns et pour exercer de lourdes pressions sur les autres comme sur son propre pays. Il rappelle aussi que l’Iran a inscrit l’égalité des droits, le rejet de la discrimination et la protection de la dignité humaine dans sa Constitution. Or les sanctions unilatérales infligées à son pays nuisent à son économie et à celle de la région. Ces sanctions contreviennent clairement au droit international et il propose que cette question soit inscrite à l’ordre du jour de l’UIP. Le système mondial actuel est discriminatoire et inefficace comme le montre la vision sélective du terrorisme. Son pays s’est engagé à éliminer toutes les formes de terrorisme. Enfin, la seule solution à la crise en Syrie est un dialogue politique entre le gouvernement et l’opposition.

M. A. Riché (Haïti), Vice-Président de l’Assemblée, prend place au fauteuil présidentiel.

M. K. MUNDA (Inde) dit qu’une croissance économique soucieuse de la qualité de la vie permet de réaliser les objectifs sociaux et environnementaux. Il faut donc une conception globalisante du développement à tous les niveaux : économique, social et environnemental. Le but ultime de la croissance doit être d’améliorer la qualité globale de la vie; d’accroître les libertés et les droits de tous. Il n’y a pas de réponse unique à la question : comment instaurer une croissance compatible avec un développement durable ? Mais les responsables mondiaux ont réaffirmé leur attachement à ce type de développement à la Conférence Rio + 20. Depuis longtemps déjà, de nouveaux modèles de gouvernance associent les autorités locales aux décisions et leur donnent un droit de regard sur l’offre de biens publics, mettant en place une forme de développement plus inclusive. Reste qu’il faut une croissance élevée pour générer des ressources nécessaires au développement et supprimer la pauvreté. Le concept de “buen vivir” implique un réexamen de la relation entre l’individu et la communauté, d’une part, et la nature, d’autre part, en préconisant des modes de consommation et de production durables. L’Inde, la plus grande démocratie du monde, a inscrit dans sa Constitution les droits à la justice sociale, économique et politique; à la liberté d’expression, de croyance, de religion et de culte; à l’égalité des statuts et des chances. Elle entend instaurer un développement

profitable à tous les citoyens et met en œuvre, à cette fin, des réformes économiques progressives. Cette politique a été des plus utiles face à la crise économique de 2008, protégeant l'Inde des effets les plus nuisibles de cette tempête. Tous les pays doivent, désormais, faire plus avec moins, sachant que la sobriété et l'innovation sont les conditions de la croissance et que tout doit être fait pour que les avantages du développement et de la croissance profitent à tous.

Mme H. SILHAVY (Autriche) constate que la croissance des inégalités entrave la marche vers le développement. L'inégalité des revenus n'a jamais été aussi forte en cinquante ans, dissipant ainsi l'idée selon laquelle les avantages de la croissance économique s'étendraient de proche en proche jusqu'aux plus démunis. Or, cette inégalité était évitable. Son pays, s'est doté d'un système social fondé sur les droits plutôt que sur la charité. Un système qui recherche la prospérité et la productivité et donne à tous la chance de participer, notamment aux plus désavantagés et aux handicapés. La crise financière frappe sévèrement les personnes à faible revenu, les familles avec enfants, les travailleurs jeunes et vieux partout dans le monde. Or, les services sociaux de son pays permettent de protéger les plus vulnérables des effets négatifs de la crise. Il ne peut y avoir de développement véritable que si tous les citoyens bénéficient des mêmes chances et droits fondamentaux. L'égalité entre hommes et femmes, la suppression des discriminations à l'égard des femmes et la participation effective des minorités à la vie sociale sont aussi des conditions indispensables. En effet, la marginalisation des minorités ethniques, religieuses et linguistiques entrave la lutte contre la pauvreté, la gouvernance démocratique et la protection de l'environnement, rendant plus difficile le développement durable. Il incombe aux parlementaires d'intervenir dans tous ces domaines sans jamais oublier l'interdépendance des objectifs économiques, sociaux et environnementaux, éléments fondamentaux d'un développement bien compris.

M. V. ALARSGAROV (Azerbaïdjan) remarque que la mondialisation a eu de profonds effets économiques et sociaux partout, unissant l'économie mondiale jusque-là divisée par la politique, les idéologies, les règlementations, les monnaies inconvertibles et les distances. Le problème est qu'au fur et à mesure du développement économique on a oublié que les entreprises et les gouvernements doivent être complémentaires au sein d'une économie mixte. La crise récente rappelle qu'il ne peut y avoir d'économie équitable, efficace et durable sans une participation active des gouvernements, des parlements et des autres institutions de l'Etat. Elle montre aussi qu'il faut une planification à long terme des investissements publics nécessaires à des infrastructures modernes, à une éducation de qualité, à un système de santé universel, à la sureté des approvisionnements en énergie, à une main d'œuvre bien formée et à la recherche scientifique. La crise actuelle devrait sonner le glas de la dérèglementation économique, des excès du système financier, du système bancaire dérégulé, avec ses circuits parallèles, ses produits dérivés et ses financements hors bilan. Il ne peut y avoir de développement bien compris tant qu'on n'aura pas véritablement pris la mesure de la crise économique et reconnu que les solutions illusoires telles que les mesures de relance par la dépense et les coupes budgétaires ne résoudront pas les principaux problèmes. En outre, il faudra admettre que les gouvernements ont un rôle central à jouer et mettre en place une règlementation financière et des politiques monétaires et fiscales fortes.

M. A. THIAM (Côte d'Ivoire), se félicite de l'organisation, par l'UIP, d'un atelier à Abidjan sur le rôle des parlements dans la promotion et la protection des droits de l'homme. Son pays entend renforcer la démocratie et le parlement tant en Côte d'Ivoire qu'en Afrique de l'Ouest. L'UIP doit œuvrer dans ce sens. Son pays traverse une période de mutations et met en œuvre des mesures visant à faciliter la réconciliation nationale. En outre, dans le cadre d'un programme intitulé « Vivre ensemble », les principaux concepts du "buen vivir", notamment un développement harmonieux et équilibré pour tous dans le respect de l'environnement, se sont inscrits dans la vie des Ivoiriens, jetant les bases d'un Plan national de développement.

M. A. DERMENTZOPOULOS (Grèce) dit que la pérennité est inscrite dans la Constitution de son pays, la Grèce ayant défini un programme pour un développement et un environnement durables, avec des projets pour la protection, l'amélioration et une gestion rationnelle de l'environnement ; en un mot pour développement qualitatif. Ces projets concernent les domaines suivants : énergies renouvelables et efficacité énergétique, gestion des eaux usées et irrigation, protection de la biodiversité et des habitats, prévention et atténuation des inondations et sensibilisation aux questions de l'environnement. Le programme n'oublie pas les principes de non-discrimination, d'égalité entre les sexes et d'accessibilité pour les personnes handicapées à toutes les activités. En réponse à la crise financière, L'UE a défini la Stratégie Europe 2020 visant à instaurer une croissance intelligente, durable et profitable à tous. Ses principaux objectifs sont l'emploi, l'innovation, l'éducation, la réduction de la pauvreté et le climat. La croissance ne se mesure pas qu'à la seule aune de l'économie. Elle doit être durable, répondre aux besoins de la société et respecter l'environnement. Le commerce équitable doit être au cœur des mécanismes d'échanges internationaux car il garantit de meilleures conditions aux producteurs les plus pauvres et limite les injustices. Il faut offrir une assistance visant à accroitre les revenus et à réduire les coûts des producteurs, soit en limitant les abus des marchés, soit en encourageant les économies d'échelle.

M. H. HAMOUDI (Iraq) dit que son pays a dû faire face à de nombreuses difficultés en passant d'une dictature à une démocratie pluraliste. Cependant, ce tournant a permis à l'Iraq de prendre une voie plus favorable vers la démocratie et le développement économique. L'Iraq s'efforce désormais de mettre ses revenus pétroliers et ceux des investissements extérieurs au service des réformes, mais beaucoup reste à faire. Son pays est en transition vers l'économie de marché et s'applique à éliminer les lois défavorables aux entreprises, à réduire les coûts pour les investisseurs de manière à s'intégrer à l'économie mondiale. Le développement durable est une priorité absolue pour le gouvernement iraquien qui met en œuvre des politiques profitant des effets de la mondialisation afin de réduire la pauvreté et le chômage. Il invite l'UIP à organiser des réunions pour que les pays aux économies en transition échangent leurs expériences et s'aident mutuellement à améliorer les conditions de vie de leurs citoyens.

M. A.H. ZAMANI NIA (Assemblée parlementaire de l'Asie) dit que l'UIP doit inciter et aider les parlements à participer effectivement aux consultations mondiales sur l'agenda du développement après 2015. La contribution parlementaire à ces contributions permettra de réaliser plus facilement les objectifs. Il se félicite des documents y afférents de l'UIP ainsi que du débat général sur la relation entre la croissance économique et le développement. Il est réconfortant d'entendre, partout, l'idée selon laquelle la croissance seule ne profite pas à forcément à la qualité de vie et au bonheur des gens. Les nouveaux objectifs ODD doivent aussi prendre en compte les inégalités, la pauvreté, la faim, la justice, les conflits, la pérennité de l'environnement et la sécurité de l'eau, de l'énergie et de la nourriture. Les chances de succès seraient plus grandes si tous les objectifs et les approches se fondent sur la démocratie et l'équité. Il incombe aux parlements de contribuer efficacement à la définition d'un nouveau cadre pour le développement et de veiller à son application.

M. K. DOUMBA (Mali) constate que les inégalités entre pays développés et en développement signifie que les premiers ainsi que les pays émergents consomment de plus en plus vite des biens matériels et des ressources naturelles limitées alors que l'écrasante majorité des habitants de la planète est empêtrée dans une pauvreté extrême, sans accès à l'eau potable, l'électricité, l'éducation et la santé et qu'elle manque cruellement de nourriture et d'emplois dignes. C'est la raison pour laquelle le concept de développement durable avec une meilleure distribution des fruits de la croissance, l'égalité entre hommes et femmes, la

protection de l'environnement et de la biodiversité, sans oublier la réconciliation sociale et culturelle reste un objectif insaisissable. En accédant à l'indépendance, le Mali a mis en œuvre son premier programme d'économie verte fondée sur l'énergie solaire. Il a aussi promulgué une loi sur la protection des forêts et de l'environnement. De plus, il a inscrit au préambule de sa Constitution la protection de l'environnement et l'amélioration de la qualité de la vie. S'agissant de l'agenda pour le développement après 2015, il faut prendre en compte toutes les composantes du développement et les intégrer aux décisions à tous les niveaux. Les parlements sont les mieux placés pour comprendre les besoins réels des gens et définir les meilleures façons de les satisfaire. C'est pourquoi il prie instamment les pays donateurs de fournir un soutien répondant aux besoins individuels de chaque pays en développement et non en fonction de leurs souhaits et priorités. La crise sécuritaire qui a frappé son pays l'année précédente a retardé ses programmes de développement et entrave la réalisation des OMD; aussi il se félicite de ce que l'UIP ait choisi la situation au Mali comme point d'urgence lors de sa dernière Assemblée et il remercie les forces armées françaises pour leur assistance sur le terrain.

M. P. SZILAGYI (Hongrie) dit que la principale difficulté du développement durable est de maintenir les gains sociaux et économiques des vingt ou trente dernières années tout en réduisant la pauvreté et l'exploitation des ressources naturelles. Son pays soutient la solution de l'économie verte car elle se fonde sur une utilisation durable des ressources, repense la consommation et favorise les petites et moyennes entreprises. Son pays soutient sans réserve les objectifs de développement durable et copréside le Groupe de travail ouvert chargé de la définition des objectifs du développement durable. La gestion de l'eau est essentielle au développement durable, sachant que les ressources en eau disponibles s'amenuisent et que leur qualité se dégrade. Son pays jouit d'une expérience considérable dans ce domaine, permettant d'obtenir des résultats rapides et sans trop d'efforts. La Hongrie ne demande pas mieux que de partager son savoir-faire avec la communauté internationale. A cet égard, un sommet sur l'eau devrait se tenir à Budapest en 2013 en vue de définir des objectifs de développement durable liés à l'eau et de donner des recommandations spécifiques sur nombre de questions : eau potable, assainissement, traitement des eaux usées, gestion intégrée de l'eau, coopération internationale sur l'eau et technologies novatrices y afférentes. Des forums auront lieu simultanément pour permettre aux entreprises, universités et chercheurs hongrois de faire connaitre leur savoir-faire et leur expérience.

M. R. INDARSINGH (Trinité-et-Tobago) dit que le gouvernement de son pays a pour priorité l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim. Le Ministère du peuple et du développement social, créé pour régler cette question, est chargé de verser les allocations de retraite et d'invalidité ainsi que les bourses d'études et les subventions alimentaires. Le Ministère de l'éducation met en œuvre un programme de nutrition dans les écoles et le gouvernement compte sur lui pour atteindre l'objectif d'éducation primaire universelle. De nouvelles écoles primaires sont en construction et le pays se dote, partout, de centres d'éducation pour les très jeunes enfants. Le nombre d'enseignants en formation a été augmenté. D'autres priorités ont été fixées : égalité entre les sexes, accession des femmes aux responsabilités, protection contre les mutilations génitales féminines (MGF), santé de la mère et de l'enfant et lutte contre des maladies telles que le VIH/Sida et le paludisme. La route vers le développement durable et volontaire est encore longue et difficile mais les parlements peuvent grandement la faciliter en veillant à ce que des programmes adéquats soient mis en œuvre en tenant compte des problèmes de l'environnement.

M. F. KABURA (Burundi) dit que le monde fait face à des problèmes nombreux et interdépendants. Il faudra donc conjuguer les efforts pour parvenir à des stratégies globales prenant en compte tous les aspects et les besoins des gens. L'environnement naturel est dégradé par des activités humaines qui ne profitent qu'à la génération actuelle. La protection

de l'environnement doit être une priorité absolue pour tous les pays. Fort heureusement, la communauté internationale le sait désormais et des débats ont eu lieu sur cette question. Tous les pays doivent mettre en œuvre des politiques de croissance soucieuses de l'environnement et de la qualité de vie de tous. Cependant, ces politiques ne sont pas faciles à appliquer : les pays développés rechignent à modifier les méthodes de travail actuelles ; les pays en développement sont confrontés à l'insuffisance des ressources et à la nécessité d'obtenir des résultats immédiats. Au Burundi, le développement durable signifie la création de biens et de services qui améliorent les conditions de vie de la population grâce à une utilisation maitrisée des ressources naturelles garantissant qu'elles resteront disponibles pour les générations futures. Le concept d'économie verte gagne du terrain au Burundi grâce à la gestion des ressources naturelles, au développement et à l'exploitation des énergies renouvelables, sans oublier l'atténuation des changements climatiques et les activités d'adaptation en cours. Pour parvenir au développement durable, il faut maitriser la croissance démographique, sensibiliser l'opinion et accroitre son sens des responsabilités tout en mobilisant les ressources nécessaires. Pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens, le Burundi met également en œuvre des réformes dans les domaines de la santé, de l'éducation, des droits de l'Homme, de la sécurité alimentaire, des infrastructures sportives et de la bonne gouvernance.

Mme I. STØJBERG (Danemark) pense elle aussi qu'une croissance durable et une qualité de vie individuelle ne peuvent être obtenues sans une liberté véritable, ce qui inclut les libertés individuelles, celles de la société et du marché. Il n'est pas de bien-être sans la possibilité de choisir son propre chemin. Il incombe aux gouvernements d'assurer un environnement sûr et d'aider les démunis. Par contre, on ne peut imposer à autrui sa propre vision de la qualité de vie ou du bien-être; les gouvernements peuvent soutenir cette démarche et préparer le terrain, mais ils peuvent aussi devenir le plus grand obstacle. Les gouvernements qui refusent à leur propre population les droits les plus fondamentaux, comme le droit d'expression, le droit de choisir sa religion ou le droit de réunion empêchent en réalité leurs citoyens d'accéder au bien-être. Le Danemark a été classé pays le plus heureux sur terre; or ce bonheur se fonde sur la confiance et non sur la prospérité. La confiance ne s'obtient pas rapidement, mais elle peut être instaurée par l'état de droit et en permettant à une société libre de prospérer. La démocratie est non moins fondamentale ; mais il faut bien reconnaitre qu'elle n'existe pas dans tous les pays. Elle soutient la lutte de tous les peuples pour le droit d'exprimer leurs opinions, de participer aux activités politiques et de vivre dans une société libre.

M. C. BOUSSINOT (Guatemala) constate qu'on a beaucoup parlé de l'environnement, du terrorisme, de l'économie, de la santé, de l'éducation et de la sécurité alimentaire, mais très peu de la lutte contre le trafic et la consommation de drogue, problème auquel son pays est confronté quotidiennement. Le Ministère du développement social guatémaltèque a été chargé des programmes alimentaires en faveur des démunis et de l'aide aux jeunes dans le besoin. La santé et la sécurité alimentaire sont, certes, des questions importantes et légitimes, mais le trafic et la consommation de drogue ne le sont pas moins au niveau mondial et doivent être combattus par la communauté internationale dans son ensemble. Il faut se préoccuper davantage, et à tous les niveaux, de la prévention. Il prie instamment l'Assemblée de s'accorder sur des seuils minimums pour le "buen vivir", prenant en compte les opinions et les besoins de tous les pays. Il est grand temps de décider et d'agir.

M. TAÑADA III (Philippines) dit que le concept de "buen vivir" jette les bases des discussions sur l'agenda pour le développement après 2015. Comme il privilégie la pluralité, ce concept peut s'adapter à chaque situation et à chaque pays, car il se préoccupe un peu moins de croissance économique et un peu plus de liberté, d'égalité, de démocratie, de coexistence pacifique et de lutte contre l'exclusion. Le "buen vivir" n'oublie pas la protection et la gestion de l'environnement dont il fait des éléments fondamentaux. Son pays a mis en

œuvre des mesures pour la protection de l'environnement et sa gestion adoptant des lois sur les énergies renouvelables, les réserves marines, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation. Il regrette la lenteur de la progression de la lutte contre la mortalité maternelle, ajoutant que les Philippines ont adopté une loi sur la santé reproductive pour faire face à ce problème. Le développement bien compris doit être l'objectif de tous, mais nul ne peut le réaliser seul. Il faut une stratégie mondiale de développement, fixant les cadres d'une coordination et d'un soutien aux niveaux local, régional et international. Le développement durable n'est réalisable que si nous conjuguons nos efforts.

Mme J. TEVES QUISPE (Pérou) constate que, bien que beaucoup de pays aient accédé à la démocratie et à la liberté, il reste beaucoup à faire sur le plan de l'égalité mondiale. Il faut reconnaitre que la croissance n'est pas synonyme de développement ; que de nouvelles solutions sont nécessaires, fondées sur la solidarité et la justice sociale, et associées à des politiques concrètes en matière d'éducation, de santé et d'infrastructures permettant une vie en harmonie avec la nature. Les économies ne doivent pas être étirées à l'extrême au détriment des populations et de la société puisque ce faisant on creuse le fossé entre riches et pauvres. Le "Buen vivir" ne signifie pas la prospérité économique, mais plutôt l'accès à la santé, au logement, à la nourriture et à la paix sociale et familiale. Le "Buen vivir" permet aux citoyens d'accéder à des conditions de vie optimales de sorte que les enfants jouent et étudient au lieu d'être obligés de travailler, que les femmes aient la possibilité de travailler, que les personnes âgées soient respectées et protégées et que les personnes handicapées bénéficient de soins et de soutien. Il faut aussi que les femmes soient véritablement les égales des hommes et non les victimes de violences. En outre, il ne peut y avoir de développement durable sans l'éducation pour tous. Pour finir, elle rappelle l'extrême diversité qui caractérise son pays et les enseignements pouvant être tirés de l'histoire du Pérou, notamment celle des Incas, un peuple qui avaient déjà pleinement mis en œuvre de "buen vivir".

M. F. Cordero Cueva (Equateur), Président de l'Assemblée, reprend place au fauteuil présidentiel.

M. D. MONREAL (Mexique) dit que, depuis longtemps, l'idée de développement est associée à la croissance. Or on commence à penser que la mondialisation a, d'urgence, besoin d'un nouveau modèle de développement. Il serait plus précis de dire que ce sont les plus vulnérables, les exclus et les oubliés de la mondialisation qui en auraient le plus besoin. Un tel modèle donnerait à tous les pays les mêmes chances de croissance et y consoliderait la démocratie, aboutissant à des sociétés participatives et à un développement fondé sur la qualité plutôt que sur la consommation.

M. M. ODACHI (Japon) dit que la sécurité humaine et la croissance sont essentielles à la réalisation des OMD. Le Japon n'a cessé d'œuvrer pour la sécurité humaine et a fait don de 380 millions de dollars E.-U. au Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine. Ce Fonds a permis d'intervenir dans de nombreux pays, notamment en Equateur en faveur des populations vulnérables de la frontière nord. La sécurité humaine doit être prise en compte dans l'agenda pour le développement après 2015. En effet, des problèmes tels que le changement climatique affectent profondément la sécurité des plus démunis qui doivent donc être au cœur des préoccupations. La croissance ne doit laisser personne au bord du chemin, ce qui suppose la construction d'infrastructures, de sorte que la richesse créée profite à tous. Il faudra aussi attirer les investissements indispensables à la croissance. Le Japon contribue massivement aux programmes de transfert monétaire qui viennent en aide aux familles pauvres. Ces programmes recueillent l'assentiment général et doivent se poursuivre.

Mme L. WALL (Nouvelle-Zélande) dit que, pour les peuples autochtones, le concept de “Buen vivir” représente avant tout l’harmonie entre hommes et femmes, entre communautés et entre les êtres humains et l’environnement naturel. Le peuple autochtone de Nouvelle-Zélande a une conception similaire selon laquelle nous sommes tenus de nous soutenir et de nous protéger les uns les autres et de protéger l’environnement naturel. Elle évoque l’initiative “Equateur sans frontières” qui vient en aide aux handicapés et à leur famille. Cette action illustre le principe d’égalité des chances qui est inscrit dans la Constitution équatorienne. De plus, l’Equateur a été le troisième pays au monde à protéger, dans sa Constitution, le droit à l’orientation sexuelle. Ainsi, on le voit, la modification de la constitution et le volontarisme politique permettent de faire respecter les droits de chaque personne.

M. T. SILBERHORN (Allemagne) dit que les déboires des marchés financiers, avec leurs conséquences éventuelles sur de nombreux pays, ne doivent pas occulter le fait que la mondialisation porte encore des possibilités de croissance, d’innovation et d’investissement. C’est ainsi que de nouvelles puissances économiques s’affirment. Pour instaurer un cadre économique et social viable, il faut trouver l’équilibre entre la libre concurrence et les impératifs sociaux, environnementaux et fiscaux. L’Allemagne a opté pour un modèle d’économie sociale de marché associant la croissance à la stabilité sociale, ouvert au plus grand nombre dans le respect de l’équilibre social. Il faut aussi instaurer un cadre règlementaire assurant la protection et la conservation de l’environnement, règlementer plus étroitement les marchés financiers et consolider les finances publiques. La stabilité de tout système économique implique une bonne définition des paramètres sociaux, environnementaux et économiques.

Mme H. ALII (République islamique d’Iran), exerçant son droit de réponse, dit que son gouvernement souhaite réaffirmer sa souveraineté sur les îles iraniennes du Golfe persique et rejette toute prétention contraire. Toutes les actions entreprises sur ces îles se fondent sur les principes de souveraineté et d’intégrité territoriale et sont donc conformes au droit international. Aussi, les remarques de la déléguée des Emirats arabes unis constituent-elles une ingérence dans les affaires intérieures iraniennes. L’Iran a toujours suivi une politique d’amitié avec ses voisins et ne demande pas mieux que de tenir des discussions avec les Emirats arabes unis sur cette affaire afin de renforcer les liens et de lever tout malentendu.

La séance est levée à 13 h.10.

Point 9 de l'ordre du jour

Débat en plénière sur le point d'urgence :
Le rôle des parlements face aux effets sécuritaires et humanitaires de la crise en Syrie, ainsi qu'à la nécessité d'exercer des pressions sur les gouvernements pour qu'ils assument leur responsabilité internationale et humanitaire à l'égard des réfugiés syriens, et viennent en aide aux pays voisins qui les accueillent

La séance est tenue dans l'après-midi du dimanche 24 mars à 16 h.40, sous la conduite de M. F. Cordero Cueva (Equateur), Président de l'Assemblée.

Mme S. HAJ HASAN (Jordanie), présentant le point d'urgence, dit que la crise humanitaire qui sévit en République arabe syrienne risque de devenir une véritable catastrophe et qu'il est donc important d'appeler l'attention de la communauté internationale afin qu'elle amplifie son aide. Le nombre de réfugiés qui fuient la Syrie pour les pays voisins est en augmentation et nombre d'entre eux souhaitent partir pour des pays plus lointains. D'après les estimations, fin 2013, ce seront plus de 4 millions de réfugiés syriens qui seront disséminés à travers le monde. Face à cette crise, les parlementaires se doivent d'appeler l'attention du Parlement, du Gouvernement et des citoyens de leur pays sur le sort des réfugiés syriens. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), toute l'aide promise n'a pas été reçue. La situation humanitaire des réfugiés est particulièrement difficile. Il y a un risque de maladies, d'épidémies et autres qui pourraient avoir des répercussions durables sur la sécurité de la région et de la planète. Il est indispensable de trouver au plus vite une solution pacifique au conflit qui préserve l'intégrité du territoire de la Syrie et garantisse la sécurité de ses citoyens. Les parlementaires sont les représentants des citoyens et l'UIP devrait par conséquent faire preuve de solidarité avec les citoyens syriens. Ses Membres devraient, tous autant qu'ils sont, pousser leurs gouvernements respectifs à fournir toute l'aide possible.

Le PRESIDENT aimerait savoir pourquoi le mot "sécuritaires" a été inséré dans le titre du point d'urgence.

Mme S. HAJ HASAN (Jordanie) explique que la situation sécuritaire des réfugiés est également considérée comme une urgence et que, par conséquent, il a été décidé d'inclure les effets de la crise sur la sécurité afin de permettre un débat plus approfondi de la question.

Le PRESIDENT s'inquiète de ce que l'adjectif "sécuritaires" ne figurait pas dans l'intitulé au moment du vote.

Mme S. HAJ HASAN (Jordanie) fait remarquer que les interventions mentionnées dans le projet de résolution sont purement de nature humanitaire.

M. R. WALTER (Royaume-Uni) ajoute que le titre modifié est bien celui qui a été soumis au vote de l'Assemblée, la veille.

Mme A.M. MARI MACHADO (Cuba) dit que, apparemment, certains pays ont décidé qu'il fallait renverser le Gouvernement syrien et que, par conséquent, ils fournissaient des armes à des groupes de l'opposition, assuraient leur formation et leur financement, et qu'il y avait parmi eux des mercenaires. Son pays refuse de donner sa caution à une résolution qui ne reconnaîtrait pas le droit du peuple syrien à l'autodétermination sans ingérence étrangère. Le débat sur le titre du point d'urgence ne tient pas compte du point de vue, ni de la proposition de la délégation syrienne. L'Assemblée a préféré adopter la proposition d'un autre pays. La délégation de l'intervenante est fermement opposée au projet de résolution qui se plie aux intérêts de puissances étrangères sans tenir compte de ceux du peuple syrien.

L'intervenante appelle donc tous les parlementaires à préserver la paix et à veiller à ce que leur territoire ne soit pas utilisé pour servir les intérêts de puissances étrangères cherchant à se débarrasser d'un gouvernement légitime.

Mme A. PALACIOS BENAVIDES (Nicaragua) dit que, jadis, son pays a eu à subir l'ingérence de puissances étrangères qui prétextaient la nécessité d'une aide humanitaire. C'est la raison pour laquelle son pays n'a pas souscrit au titre qui a été retenu pour le point d'urgence. Toutefois, l'intervenante tient à dire qu'elle est favorable au contenu du projet de résolution. Le peuple syrien est dans la détresse et il faut venir à son secours. Le libellé du paragraphe 7 du projet de résolution fait écho à la résolution correspondante de l'ONU. Ce paragraphe fait implicitement référence à une intervention directe dans un pays souverain et il convient donc de le supprimer entièrement. Il est capital de ne pas porter atteinte au droit à l'autodétermination et à la souveraineté. Il ne saurait en effet y avoir d'ingérence de sources extérieures et il ne faut pas qu'une guerre puisse être déclarée sous couvert d'assistance humanitaire.

M. D. DAWSON (Canada), rappelant que la 126ème Assemblée de l'UIP a adopté une résolution appelant à mettre fin aux effusions de sang et aux violations des droits de l'homme en République arabe syrienne, dit que l'une des prescriptions de ce texte, à savoir l'envoi d'une mission parlementaire dans le pays, n'a toujours pas été suivie d'effet et que la situation sur place continue à se détériorer. L'escalade de la violence fait de plus en plus de morts et ne fait qu'accroître les besoins humanitaires et le déplacement de civils, et fait en outre peser une menace de plus en plus lourde sur la stabilité de la région. Le Canada fait partie des nombreux pays qui apportent une assistance humanitaire aux réfugiés et aux déplacés syriens. D'après l'intervenant, il faudrait que la résolution appelle à la cessation immédiate des hostilités et demande l'aide de tous les pays, y compris de la Syrie, pour régler la situation humanitaire. En outre, il faudrait que la résolution donne à l'UIP le moyen d'influer sur la situation et, partant, que la mission parlementaire ait lieu le plus tôt possible.

M. S. JANQUIN (France), se félicitant de l'adoption de la proposition de la déléguée jordanienne, dit que, en décembre 2012, il a fait partie d'une mission dépêchée au Liban pour évaluer la situation des réfugiés dans ce pays. Il note que la situation tant en Syrie que dans les pays voisins est extrêmement difficile et que la porosité des frontières est préoccupante car non seulement elle permettait aux citoyens de passer d'un pays à un autre mais en outre elle contribuait à la dissémination incontrôlée des armes. La situation des réfugiés est intenable et il est donc indispensable que les donateurs tiennent leurs promesses. Il faut que la communauté internationale agisse et ne laisse pas les pays voisins faire face seuls à l'afflux de réfugiés.

M. J.C. MURILLO, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), dit que l'on a recensé plus d'un million de réfugiés syriens dans la région et jusqu'en Afrique du Nord, et que ce nombre continue à augmenter à un rythme particulièrement inquiétant. Le HCR et ses partenaires ont mis au point un plan d'intervention régional en partant du principe que le nombre total de réfugiés s'élèverait à 1,1 million de personnes à l'horizon juin 2013. Malheureusement, ce nombre avait déjà été atteint le 20 mars 2013. Le Liban abrite plus de 373 000 réfugiés, dont beaucoup ont été accueillis dans de petites localités, et le Gouvernement libanais se mobilise pour accroître les possibilités d'accueil. Il est probable en outre que le nombre de réfugiés ait été sous-estimé dans la mesure où certains d'entre eux ne se sont pas encore fait connaître. En Jordanie, ce sont plus de 365 000 réfugiés que les autorités ont comptabilisés. Un tiers d'entre eux sont arrivés durant les dernières semaines. Le HCR travaille avec le Gouvernement et d'autres partenaires à l'identification de nouveaux sites sur lesquels édifier des camps qui permettraient d'accueillir les nouveaux arrivants. Près de 70 pour cent des réfugiés vivent dans des zones urbaines grâce à la solidarité des

populations locales. Il y a également près de 200 000 réfugiés dans des camps construits par les pouvoirs publics en Turquie et encore 400 000 autres qui vivraient dans le reste du pays. Enfin, plus de 117 000 réfugiés syriens sont actuellement en Iraq et plus de 52 000 autres ont été recensés dans différents pays d'Afrique du Nord. En outre, plus de 30 000 ressortissants syriens ont demandé l'asile en Europe et quelques-uns ont même été recensés en Amérique latine. Il importe également de noter l'effet de la crise sur les réfugiés palestiniens qui vivaient en Syrie avant le début du conflit. Ils seraient d'ores et déjà plus de 30 000 à avoir fui vers d'autres pays. Le nombre même de réfugiés est ahurissant mais ne constitue qu'une partie du problème. Pour les trois-quarts d'entre eux, ces réfugiés seraient des femmes et des enfants, dont un grand nombre auraient été l'objet d'actes de violence physique ou sexuelle, sans compter qu'ils ont perdu tout ce qu'ils avaient. Ils sont à présent forcés de vivre dans des conditions extrêmes, en particulier quand on sait que l'hiver dernier a été le plus dur depuis de nombreuses années. Pour conclure, l'intervenant reprend l'appel à la solidarité internationale lancé par le Haut-Commissaire, face à une crise humanitaire qui pourrait aussi avoir des conséquences sur la paix et la sécurité internationales.

M. A.S.S. DOUGAN MALABO (Guinée équatoriale) dit que son pays s'est toujours montré solidaire de ceux qui souffraient, que cette souffrance résulte d'une catastrophe naturelle ou qu'elle soit causée par l'homme. L'orateur se dit préoccupé de ce que le projet de résolution ne porte que sur les effets de la crise et non sur ses causes. A cet égard, il considère qu'il faudrait parler de la nécessité de promouvoir le dialogue entre les différentes parties au conflit pour instaurer une paix durable.

M. K. KHALED (République arabe syrienne), saluant l'effort que consentent les pays voisins en accueillant des réfugiés syriens, dit que son pays a lui aussi accueilli des réfugiés de pays voisins, comme l'Iraq ou le Liban, il n'y a pas si longtemps et qu'il n'a pas pour autant fait appel à l'aide internationale. Il salue l'action de la Société syrienne du Croissant-Rouge, qui travaille main dans la main avec l'ONU et le Comité international de la Croix-Rouge pour aider les victimes des combats qui ont lieu dans son pays. Malheureusement, l'arrivée de l'aide est entravée par des groupes terroristes armés, dont les membres viennent de nombreux pays. Son gouvernement serait heureux de travailler avec le Gouvernement jordanien à la recherche de solutions aux problèmes que rencontrent les réfugiés syriens en Jordanie. Cependant, il a quelques réserves quant à l'exactitude des chiffres qui ont été cités au sujet des réfugiés dans les pays voisins. A présent, pour ce qui est de la résolution, il estime que l'ajout de l'adjectif "sécuritaires" va à l'encontre de l'objectif initial de la proposition jordanienne, et il indique que son pays n'y est donc pas favorable. Il appelle les pays soutenant les groupes de l'opposition à les aider à participer à un dialogue qui permettrait de mettre fin au conflit et au financement de groupes terroristes qui en résulte.

M. M. ERSOY (Turquie) dit que ce n'est pas parce qu'il y a peu de chances de parvenir à un consensus sur les causes, les conséquences et les solutions à la crise, qu'il faut sous-estimer les effets de la crise. Il y a actuellement près de 200 000 réfugiés syriens dans son pays et, d'après les estimations, ce nombre pourrait atteindre 300 000 si l'on ne met pas fin aux violences. En outre, des millions de personnes sont dans l'incapacité de fuir les zones où les combats font rage. Il faut donc que la communauté internationale sorte de son rôle de spectatrice et agisse d'urgence pour remédier à la crise. Si les efforts déployés sont les bienvenus, ils ne sont pas suffisants.

M. F. BUSTAMANTE (Equateur) dit que la résolution ne devrait porter que sur les aspects humanitaires et qu'il faudrait donc supprimer l'adjectif "sécuritaires". Il est capital qu'il n'y ait pas d'ambiguïté quant à l'objet du projet de résolution. Il faut condamner les violations des droits de l'homme, quels qu'en soient les auteurs et, de ce fait, le projet de résolution devrait de façon à enjoindre au Gouvernement syrien et aux groupes rebelles de cesser les

hostilités et conseiller aux gouvernements étrangers d'arrêter de fournir des armes à une partie ou à l'autre. Le fait de fournir des armes qui prennent ensuite des vies innocentes est un crime et il faut y mettre fin. L'orateur exhorte la communauté internationale à se montrer solidaire avec les pays voisins qui accueillent des réfugiés syriens. Ces pays méritent que les autres pays les soutiennent pleinement dans leur action. De plus, il importe que les fonds qui sont débloqués ne servent pas à financer des camps de réfugiés, mais au contraire à aider les réfugiés à s'intégrer dans les sociétés qui les accueillent. L'orateur propose de modifier le paragraphe 7 du dispositif et d'y préciser qu'aucune intervention extérieure ne doit être autorisée, comme suit : "appelle toutes les parties régionales et internationales concernées à aider la Syrie à trouver une solution pacifique à son conflit tout en sauvegardant l'intégrité territoriale et la souveraineté du pays, ainsi que la sûreté, la sécurité et les droits fondamentaux de ses citoyens". Enfin, le projet de résolution devrait mettre en exergue la situation des migrants vulnérables, notamment les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées.

M. A. RICHE (Haïti) dit que son pays a toujours prôné la paix. La durée du conflit qui sévit en République arabe syrienne donne à penser que l'implication des populations n'augmente pas constamment comme voudraient le faire croire les informations qui sont diffusées dans le monde entier. Il est urgent que la communauté internationale et l'UIP encouragent le dialogue entre les parties au conflit pour parvenir à la paix. Enfin, les interventions étrangères ne régleront pas le problème.

M. M.V. SISULU (Afrique du Sud) dit que, depuis le début de la crise, son pays condamne les tueries qui font rage et appelle à la retenue. Il faut que la communauté internationale envoie un message fort aux deux parties et leur fasse entendre qu'aucune cause ne saurait justifier la mort et la destruction qui sont semées en Syrie. Il faut que la solution, quelle qu'elle soit, vienne de la Syrie, sans ingérence de l'étranger. Il faut en outre qu'elle intègre les principes de démocratie, de justice, de primauté du droit et de respect des droits de l'homme. L'intervenant exhorte toutes les parties à déclarer un cessez-le-feu, à prendre le chemin d'une transition politique et à travailler avec l'ONU et la Ligue arabe dans ce domaine. Il faut en outre renforcer l'aide humanitaire dans toutes les régions et en particulier dans les régions touchées par les combats. L'Afrique du Sud continuera à soutenir le dialogue national pour parvenir à la paix, à la justice et au respect des droits de l'homme que mérite le peuple syrien.

M. K. DOUMBIA (Mali) souscrit au point d'urgence, car son pays a dû faire face à des problèmes similaires de réfugiés et de déplacés. Selon lui, l'UIP doit s'engager à prendre des mesures pour mettre fin à la crise.

M. R. WALTER (Royaume-Uni), exprimant le souhait que la délégation de la République arabe syrienne sache combien de personnes fuient le pays, dit que le titre du point d'urgence n'ouvre la voie à aucune ingérence étrangère et ne fait mention que des réfugiés et des déplacés. Quoi qu'on en dise, la crise provient de la Syrie elle-même et les délégations sont très partagées en ce qui concerne la légitimité du régime actuel. L'intervenant appelle toutes les délégations à soutenir le projet de résolution et, ce faisant, à concourir au bien-être de la population syrienne et à la sécurité des pays voisins.

Mme S. AHMED MOHAMED (Soudan) dit que son pays s'est prononcé en faveur du titre qui a été retenu pour son aspect humanitaire. Il n'y a pas eu de consultations en ce qui concerne l'ajout de l'adjectif "sécuritaires", ce qui pose donc un problème de transparence. Face à la crise actuelle, il importe d'envoyer une aide humanitaire dans les pays voisins de la Syrie pour leur permettre de faire face aux besoins des réfugiés car ils n'en ont pas les moyens. Il est urgent de renforcer l'aide et il convient à ce titre de demander aux organismes humanitaires de fournir un financement direct aux pays concernés.

Mme M. GUERRA (Mexique) reprend les préoccupations exprimées par d'autres délégués quant à l'ajout de l'adjectif "sécuritaires" dans le titre, après le vote. Son pays ne doute pas qu'il faille faire preuve de solidarité envers le peuple syrien et apporter une aide financière aux pays qui accueillent des réfugiés. Par contre, il est inadmissible que l'on ait ajouté "sécuritaires", car il n'est pas prévu de débattre sur un sujet dont le titre n'a pas été soumis au vote de l'Assemblée.

M. M. NAJAF NEJAD (République islamique d'Iran) souscrit aux remarques qui ont été faites quant à la façon partiale dont on traite la question. Toutefois, il note que le projet de résolution n'évoque pas l'idée d'une intervention pour assurer la sécurité humaine. Pour lui, il est essentiel de ne pas se servir de la cause des réfugiés, surtout pour soutenir l'une ou l'autre partie au conflit. Il faut mettre fin à la violence immédiatement et engager un dialogue entre les parties. Sur ce point, l'intervenant souligne que le dialogue et la solution, quels qu'ils soient, ne devront pas aller à l'encontre de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne et de l'unité nationale. Il note en outre qu'il est fondamental que les canaux restent ouverts pour que le dialogue puisse fonctionner. Son pays condamne fermement toute intervention étrangère dans le conflit, y compris la fourniture d'armements à l'une ou l'autre partie. Enfin, il propose la suppression du paragraphe 7 du projet de résolution.

Mme S. HAJ HASAN (Jordanie) insiste sur le fait que l'adjectif "sécuritaires" figurait dans le titre qui a été soumis au vote de l'Assemblée. Cet ajout vise à porter l'attention sur la nécessité de venir en aide à tous les Syriens qui ont à subir les méfaits du conflit, qu'ils se trouvent en Syrie ou à l'étranger. Le projet de résolution a d'abord une visée humanitaire et ne renferme aucune considération politique. Il ne faut pas voir dans l'aide humanitaire un moyen d'amener autre chose.

M. K. KHALED (République arabe syrienne) dit que les réfugiés qui se trouvent dans les pays voisins sont des Syriens et que pour cela son pays fera tout ce qui est en son pouvoir pour leur venir en aide et leur fournir l'aide humanitaire dont ils ont besoin. C'est pourquoi le chef de la délégation syrienne a rencontré la délégation jordanienne le matin-même et est convenu de coopérer avec la Jordanie pour subvenir aux besoins des réfugiés syriens.

Le PRESIDENT annonce qu'un comité de rédaction se réunira pour débattre du projet de résolution. Ce comité se compose de représentants des six Groupes géopolitiques, comme suit : Chine, Côte d'Ivoire, France, Iran (République islamique d'), Jordanie, Maroc, Mexique, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Turquie et Zambie. Le Secrétariat attend confirmation du deuxième représentant du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes.

La séance est levée à 18 h.05.

Responsabilité de protéger : le rôle du Parlement dans la protection des civils

Première Commission permanente – Paix et sécurité internationale

Séance du dimanche 24 mars

(Après-midi)

La réunion est ouverte à 14 h.35 sous la conduite de M. S.H. Chowdhury (Bangladesh), Président de la première Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour

(C-I/128/C)

Le PRESIDENT présente le projet d'ordre du jour qui a été distribué aux membres de la Commission (C-I/128/C) et, en l'absence de proposition, en conclut que le projet d'ordre du jour peut être adopté.

Il en est ainsi décidé.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue à la faveur de la 126ème Assemblée à Kampala (avril 2012)

Le PRESIDENT dit que le compte rendu de la session de la Commission tenue à Kampala, Ouganda, en avril 2012 a été distribué à tous les Membres de l'UIP. N'entendant pas de commentaire ou de question sur le texte distribué, il en déduit que la Commission souhaite approuver le compte rendu.

II en est ainsi décidé.

Présentation du rapport et de l'avant-projet de résolution établis par les co-rapporteurs

(C-I/128/R, C-I/128/DR-rev, C-I/128/DR-am et C-I/128/DR-am.1)

Le PRESIDENT dit que, lors de la 126ème Assemblée à Kampala, la Commission a désigné deux co-rapporteurs, MM. S. Janquin (France) et L. Ramatlakane (Afrique du Sud), pour le point qui va être examiné à la présente session. Il salue le travail des co-rapporteurs et se félicite des deux rapports qu'ils ont établis et de la solide base ainsi donnée au débat de la Commission.

M. L. RAMATLAKANE (Afrique du Sud), co-rapporteur, dit qu'en établissant le projet de résolution les co-rapporteurs ont repris en grande partie ce qui avait été dit dans les discussions animées qui ont eu lieu sur le sujet pendant la 127ème Assemblée à Québec. Rappelant la préoccupation collective suscitée par le peu de protection assurée, il dit que le projet de résolution ne cherche pas à rouvrir le débat sur le principe mais se réfère à la résolution adoptée par tous les Etats au Sommet mondial des Nations Unies de 2005 (en particulier aux paragraphes 138 et 139), qui a consacré le principe et fait état de la responsabilité de chaque Etat de protéger sa population.

Le projet de résolution s'est inspiré des rapports des co-rapporteurs sur le sujet et son préambule énonce dans les grandes lignes les divers principes qui régissent la responsabilité de protéger et le rôle des parlements. Les rapports, et en conséquence le projet de résolution, reconnaissent la nécessité de travailler avec d'autres institutions, notamment le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale des Nations Unies et la Cour pénale internationale (CPI), pour donner effet à la résolution, mais sont d'abord axés sur ce que chaque Etat devrait faire pour assurer cette protection

Les co-rapporteurs ont aussi été guidés par la nécessaire séparation des pouvoirs et ont souligné dans le projet le pouvoir et le devoir du Législatif de faire appliquer le principe de la responsabilité de protéger. Ils espèrent qu'en définissant clairement le rôle des parlements la résolution sera utile aux parlementaires placés dans des situations délicates ou appelés à donner suite à des rapports faisant état de violations des droits de l'homme dans leur pays.

La première Commission permanente devrait être mieux à même de contribuer à la mise en œuvre de la résolution et devrait servir d'interlocuteur général aux parlements. Les Etats dotés d'institutions démocratiques solides devraient être les premiers à donner effet à une résolution novatrice à la fois sur la responsabilité de protéger les civils et dans sa définition du rôle des parlements dans ce domaine, alors que d'autres Etats s'efforceront de se doter des institutions et des mécanismes parlementaires dont ils ont besoin pour appliquer la résolution eux aussi.

M. S. JANQUIN (France), co-Rapporteur, dit que les acteurs humanitaires ont été longtemps les seuls à agir dans les situations de crise et qu'ils ont été les premiers à réclamer une intervention plus musclée de la communauté internationale. Déçus par la passivité des responsables politiques face aux crises telles que celle des Balkans, ils les ont interrogés – et à juste titre – sur ce qu'ils comptaient faire. Après plusieurs tentatives de riposte et d'intervention, certaines sans base légale parce qu'elles allaient à l'encontre du principe de souveraineté, M. Kofi Annan, alors Secrétaire général de l'ONU, a jugé crucial d'asseoir l'intervention dans l'intérêt des peuples sur des bases légales plus solides. Ainsi est né le principe de la responsabilité de protéger et aujourd'hui les parlementaires ont le devoir de déterminer quel rôle ils devraient jouer dans l'exercice de cette responsabilité.

Les co-rapporteurs ont, dans leurs rapports, proposé des mesures que devraient prendre les parlementaires : recenser les risques, prévenir les conflits et réfléchir, une fois le conflit terminé, à la reconstruction et aux réparations. Insister sur la prévention revient à reléguer au second plan la nécessité d'intervenir. L'intervention en soi ne saurait jamais être qu'un dernier recours, lorsque tous les moyens pacifiques de mettre fin au conflit et aux atrocités massives ont été épuisés et qu'elle paraît avoir des chances raisonnables de succès. Il est aussi essentiel que les interventions aient l'aval de toute la communauté internationale par le biais du Conseil de sécurité des Nations Unies. Les parlements devraient donc être associés plus étroitement aux efforts déployés pour assurer la protection des populations, ne serait-ce que par un dialogue et une coopération plus soutenus avec les gouvernements pour agir sur les problèmes économiques, politiques et sociaux qui sont à l'origine du conflit.

La capacité des parlements à tenir encore leur rôle dans des pays menacés de génocide, d'épuration ethnique, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité dépend d'un certain nombre de facteurs : ils doivent pouvoir encore siéger; d'autres parlements doivent être prêts à apporter leur assistance ou à soutenir une intervention dans le cadre des Nations Unies; ils doivent mieux contrôler l'action menée par les gouvernements pour protéger les droits de l'homme aux niveaux national et international; ils doivent aussi veiller à ce que l'ensemble du droit national, pénal et militaire, soit conforme aux normes internationales sur la protection des populations civiles et que les auteurs de crimes soient poursuivis par les juridictions nationales ou par la CPI; les parlements doivent suivre attentivement l'action gouvernementale et l'aide publique apportée à la reconstruction et à la consolidation de la paix; ils doivent exhorter les gouvernements à veiller à ce que les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies soient appliquées dans la transparence, surtout quand l'intervention a été déléguée à des instances régionales. Quant à l'UIP, elle doit faciliter les échanges et, par là, la généralisation des bonnes pratiques en matière de contrôle parlementaire et d'application de la responsabilité de protéger.

Certains Etats craignent, à juste titre, que le principe de la responsabilité de protéger ne soit instrumentalisé par d'autres puissances à des fins économiques ou stratégiques. Les co-rapporteurs comprennent ces préoccupations et ont essayé d'y répondre dans les rapports et le projet de résolution. Ils se réjouissent que la responsabilité de protéger ait fait l'objet d'une discussion de fond à la Réunion des femmes parlementaires et accueillent favorablement les amendements qu'elles proposent au projet de résolution et qui insistent sur la nécessité de protéger particulièrement les femmes et les enfants dans les situations de conflit.

Le PRESIDENT relève que la profondeur des rapports des co-rapporteurs et la diversité des aspects abordés montrent bien la complexité du sujet. Une grande partie de la discussion va sans nul doute reposer sur les trois piliers de la responsabilité de protéger définis par le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, et repris dans les rapports des co-rapporteurs : la responsabilité première de l'Etat; l'assistance internationale et le renforcement des capacités; et, si nécessaire, une réaction résolue en temps voulu. Les discussions se focaliseront sans doute sur le troisième pilier : faut-il intervenir et quand et comment faut-il le faire ? En tant que représentants élus du peuple, il est particulièrement important que les parlementaires définissent le rôle qu'ils ont à jouer pour faire appliquer le principe de la responsabilité de protéger et pour prévenir les conflits par la promotion de la légalité et des pratiques démocratiques de gouvernance.

Il rappelle la décision prise par la première Commission à la 126ème Assemblée de discuter des amendements proposés au projet de résolution et d'en établir la version finale en plénière au lieu de déléguer cette tâche à un comité de rédaction. Certains jugeront sans doute que le grand nombre de participants complique la recherche d'un consensus mais tous les Membres pourront ainsi donner leur sentiment sur cette expérience pilote, et il sera tenu compte de leurs avis dans les débats sur les réformes à engager à l'UIP pour en faire une organisation plus efficace et plus forte.

Débat

Mme F. ABU ABTAH (Jordanie) souligne que la protection des populations est une lourde responsabilité pour les gouvernements et les parlements en cas de conflit armé mais qu'ils doivent aussi être mieux équipés pour la prévention des conflits, qui passe notamment par des lois appropriées.

Si un gouvernement manque à son devoir de protection envers sa population, il incombe à la communauté internationale de l'engager à s'en acquitter et à respecter le droit international. L'intervention armée ne devrait constituer qu'un dernier recours.

La Jordanie accueille favorablement les rapports des co-rapporteurs et les amendements proposés au projet de résolution, en particulier ceux qui ont été déposés par la Réunion des femmes parlementaires; les femmes et les enfants ont particulièrement besoin de protection car ils sont souvent victimes de violations des droits de l'homme en période de conflit.

M. H.M. EL DALY (Egypte) considère que la communauté internationale ne peut garder le silence devant les conflits et les crises dans lesquels des civils sont victimes de génocide, d'épuration ethnique, de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité. Ces atrocités sont contraires au droit international, mais il est souvent difficile pour la communauté internationale d'agir parce que la responsabilité de protéger implique souvent une ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat et, par là, une violation du principe de la souveraineté nationale. L'Egypte a ratifié tous les instruments internationaux visant à protéger les civils et leurs droits de l'homme, mais ne peut pas consentir à ratifier le Statut de Rome car elle craint que la Cour pénale internationale ne soit politisée et ne serve les intérêts de certains Etats en poursuivant certains criminels et pas d'autres.

De même, bien que convaincue de l'importance de la responsabilité de protéger, l'Egypte craint que l'intervention militaire ne soit contraire au droit international et soit utilisée à des fins inavouées. La communauté internationale est parfois incapable d'agir devant certains cas de violations des droits de l'homme, comme actuellement dans la crise syrienne, parce que les intérêts de certains Etats font obstacle à toute action.

M. B. GAULE (Zimbabwe) dit qu'une longue succession d'atrocités commises par des gouvernements contre leurs peuples a fait de la protection des civils un impératif international. Le principe de la responsabilité de protéger oblige les gouvernements à agir dans l'intérêt des civils dans les situations de crise, bien que, lorsque le Gouvernement n'est pas en mesure de les protéger ou est lui-même l'auteur des crimes, ce soit finalement à la communauté internationale d'agir.

Les parlements, qui sont pour les civils la première ligne de défense contre les atteintes aux droits de l'homme, doivent exhorter les Etats à mettre en place les mesures nécessaires pour protéger leurs populations et obliger les gouvernements à rendre compte de toutes les violences orchestrées par l'Etat. Lorsque les gouvernements manquent à leur devoir de protéger les civils, il incombe aux parlements d'appeler la communauté internationale à la rescousse.

M. N. SUJAREE (Thaïlande) dit que le principe selon lequel les Etats ont le devoir de protéger leurs populations des quatre types d'atrocités que sont le génocide, les crimes de guerre, l'épuration ethnique et les crimes contre l'humanité n'est pas encore inscrit dans le droit national, mais que la Thaïlande y souscrit.

Lorsqu'un Etat manque à son devoir, la communauté internationale doit aider à renforcer les capacités de cet Etat par l'assistance et la coopération techniques. Cependant, la Thaïlande adhère au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats et croit que seule est légitime une action collective, approuvée par les mécanismes des Nations Unies et respectueuse de la Charte des Nations Unies.

Les parlementaires devraient exhorter les gouvernements à prendre toutes les mesures législatives nécessaires pour assurer la protection de tous les civils, en particulier des femmes et des enfants.

M. D.H. OLIVER (Canada) constate qu'il ressort clairement du projet de résolution que les parlementaires et la communauté internationale dans son ensemble ont le devoir d'agir pour protéger les populations d'atrocités massives. L'actualité mondiale, en particulier la crise qui se prolonge en Syrie, témoigne de la pertinence des travaux de la Commission.

Dans le projet de résolution, les parlements sont exhortés à agir pour faire face aux crises. Le Canada, cependant, souhaite proposer plusieurs amendements pour renforcer encore le texte. Ils ont pour objet de dissiper toute confusion entre le rôle du Conseil de sécurité des Nations Unies et celui du système des Nations Unies dans son ensemble; de faire clairement mention des crimes de génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, qui sont définis dans le droit international; d'aligner le vocabulaire de la résolution sur celui du document final du Sommet mondial de 2005 et d'insister davantage sur la prévention de ces quatre crimes odieux commis à grande échelle et des incitations à les commettre; et de mettre en évidence la nécessité de dispositifs d'alerte rapide, non seulement pour les conflits internes et les guerres civiles mais aussi pour les conflits entre Etats.

M. U. NILSSON (Suède) estime qu'il est de la plus haute importance de traduire en actes la responsabilité de protéger. Il est essentiel que les parlementaires soient informés de la façon dont leurs gouvernements se comportent aux Nations Unies et de toute violation des droits de l'homme. La communauté internationale doit veiller à ce que tous les Etats soient en mesure de protéger leurs populations et elle devrait être préparée, lorsqu'ils ne le font pas, à agir pour assurer cette protection.

La situation des réfugiés revêt une importance particulière et les parlementaires devraient appuyer sans réserve les travaux du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et engager les gouvernements à s'acquitter de leur devoir de protection envers toutes leurs populations, y compris les réfugiés et les demandeurs d'asile.

M. A. DJELLOUT (Algérie) note que la responsabilité de protéger est une notion contestée car elle implique une ingérence dans les affaires intérieures d'un autre Etat. Lorsque le principe a été discuté aux Nations Unies, notamment au Sommet mondial de 2005, les Etats membres ont reconnu qu'il incombait à tous les Etats de protéger leurs populations du génocide, de l'épuration ethnique, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité et à la communauté internationale, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, de mettre en œuvre tous les moyens appropriés, diplomatiques, humanitaires et pacifiques, conformément à la Charte, afin d'aider à protéger les populations dans les situations de conflit.

Cependant, les craintes que la notion ne porte atteinte aux principes de non-ingérence et de souveraineté nationale ne se sont pas dissipées. Il est essentiel que, dans son application, elle n'affaiblisse en rien ces principes. L'Algérie plaide pour une démarche prudente qui mette en avant la prévention, y compris par une action visant à s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté, du sous-développement et de l'inégalité, le recours à des solutions pacifiques, la coopération entre institutions régionales et la démocratisation des Nations Unies.

M. N. LAZREK (Maroc) estime que, plus les droits de l'homme sont bafoués dans le monde, plus grande est la responsabilité des parlementaires de s'employer à prévenir ces violations. Les parlementaires doivent s'acquitter de leur devoir de protection des populations en renforçant le droit international humanitaire et la législation relative aux droits civils.

La mondialisation n'a pas de sens sans une législation qui établisse clairement la frontière entre ce qui est légal et ce qui ne l'est pas, et qui fasse mieux respecter les droits de l'homme. Il faut aussi que les parlements suivent les situations et veillent à ce que les ressources nécessaires à l'application de la loi soient disponibles. Ils peuvent avoir recours à plusieurs mécanismes, dont les commissions d'enquête, pour enquêter sur les violations des droits de l'homme.

Lorsqu'ils auront adopté la résolution, les Membres de l'UIP devront veiller à ce que tous les pays soient en mesure de la mettre en application. La mise en œuvre peut poser des problèmes dans les nouvelles démocraties et les parlements devraient s'attacher à combler les éventuelles lacunes du droit en ratifiant tous les traités internationaux pertinents.

A une époque où des crises traînent en longueur en Afrique et au Moyen-Orient, il prie instamment les parlements d'assumer leur responsabilité de protéger en adoptant des politiques propres à mettre fin au massacre de civils.

M. G. Schneeman (Afrique du Sud), Vice-Président de la Commission, remplace M. S.H. Chowdhury (Bangladesh) au fauteuil présidentiel.

M. K.-J. YOO (République de Corée) fait observer que, même si la communauté internationale est parvenue à un consensus sur les limites du devoir de protection, qui ne vaut qu'envers des populations menacées d'un des quatre types d'atrocités massives que sont le génocide, l'épuration ethnique, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, c'est encore un sujet controversé car les Etats sont divisés, dans certains cas, sur l'applicabilité de la responsabilité de protéger. Il est donc essentiel de définir un ensemble de principes qui déterminent dans quelles situations précises la notion est applicable.

La responsabilité de protéger n'implique pas toujours une intervention militaire, qui devrait être considérée comme un dernier recours, lorsque tous les autres moyens pacifiques ont échoué. Pour réduire au maximum le besoin d'une intervention militaire, il faudrait mener une action préventive, suivre les situations dans lesquelles les droits de l'homme pourraient être violés et réagir face à ces violations potentielles.

La République de Corée a proposé des amendements au projet de résolution en vue d'élargir le débat sur les cas dans lesquels s'applique la responsabilité de protéger.

Mme M. VAN EETVELDE (Belgique) dit que, si tel ou tel Etat ne protège pas les civils des atrocités ou n'est pas en mesure de le faire, il incombe à la communauté internationale d'assurer cette protection sous l'autorité des Nations Unies. Elle n'a pas pour autant carte blanche pour intervenir dans un Etat au mépris du principe de souveraineté nationale. La Belgique se réjouit des mentions faites du respect de la souveraineté dans le projet de résolution.

Tous les Etats se doivent d'assurer à leur population le minimum de sécurité nécessaire à la stabilité et au développement. Lorsqu'un Etat est responsable de crimes odieux commis contre sa population, la communauté internationale est en droit d'intervenir mais devrait toujours chercher d'abord un règlement par les moyens diplomatiques. De leur côté, les parlementaires devraient engager vivement leur gouvernement à faire appliquer de manière générale le principe de la responsabilité de protéger, en particulier par des lois appropriées.

M. H. ISMAN (Indonésie) fait remarquer que la Commission a pour tâche non pas de renégocier le document final du Sommet mondial de 2005, où le principe de la responsabilité de protéger a été défini pour la première fois, ni de réinterpréter ce principe mais plutôt de déterminer les meilleurs moyens de le mettre en pratique par des politiques appropriées et d'empêcher que des atrocités ne soient commises contre les populations.

L'Indonésie souscrit aux trois piliers définis par M. Ban Ki-moon et croit que, grâce à eux et au cadre qu'ils tracent, il est possible de faire respecter le droit international humanitaire. Le devoir de protection envers les civils fait l'objet d'un consensus qu'il ne faut pas entamer et les parlementaires doivent jouer un rôle essentiel, notamment de coordination, en aidant les Etats à renforcer leurs capacités de protection, à assurer une bonne gouvernance et à faire évoluer leurs sociétés dans le sens de la démocratie. Lorsqu'un Etat manque manifestement à son devoir de protection, la communauté internationale devrait agir et donner la priorité à des mesures non violentes et non coercitives. L'intervention militaire ne peut jamais être qu'un dernier recours lorsqu'il s'agit de rétablir la paix et la sécurité.

M. H.T. KANKOSHI (Namibie) dit que la Constitution namibienne protège la vie des civils en consacrant nombre de droits fondamentaux, notamment le droit à une vie décente et à l'égalité de traitement, le droit de ne pas faire l'objet de discrimination, de ne pas être soumis à la torture, à un traitement cruel ou au travail forcé. D'autres lois relatives aux procédures policières et pénales ont aussi été adoptées pour protéger les civils.

La Namibie, comme beaucoup d'autres pays d'Afrique, a besoin de capital humain, de compétences et de ressources pour sauver des vies et enquêter sur les crimes et les situations qui pourraient devenir une menace. Elle est d'avis que la communauté internationale ne devrait pas s'immiscer dans les affaires intérieures des Etats et devrait seulement intervenir quand les Etats ont failli à leur tâche de protection des populations et quand tous les autres moyens de régler pacifiquement la crise ont été épuisés.

Après s'être félicité que l'UIP soit disposée à aider les parlements confrontés à la difficulté d'assumer la responsabilité de protéger, il se déclare favorable au projet de résolution.

M. SIXI CHEN (Chine) dit que la notion de responsabilité de protéger est contestée depuis le début et que, de ce fait, la communauté internationale doit en encadrer strictement la mise en œuvre pour éviter qu'elle ne donne lieu à des abus. Comme législateurs, les parlementaires doivent rechercher un plus large consensus sur cette notion et veiller à ce qu'elle soit mieux comprise et à ce que les gouvernements, qui sont les premiers responsables de leurs populations, s'acquittent de leur devoir de protection envers elles.

Cette notion ne devrait cependant pas aller à l'encontre des principes de souveraineté nationale et de non-intervention; la responsabilité de protéger ne devrait porter atteinte ni aux principes de la Charte des Nations Unies qui sont d'une importance capitale ni aux autres normes qui régissent les relations internationales. Le document final du Sommet mondial de 2005 donne une définition réaliste de cette responsabilité et en limite l'application aux quatre types d'atrocités que sont le génocide, l'épuration ethnique, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Aucun pays ne devrait chercher à en redéfinir les contours et la communauté internationale ne saurait invoquer cette responsabilité pour intervenir dans les affaires intérieures d'un Etat.

Toute action tendant à calmer les crises ou à y mettre fin devrait être menée avec l'autorisation et sous les auspices des Nations Unies, et dans le respect de la Charte. Il est d'une importance capitale d'épuiser tous les moyens pacifiques avant de choisir une autre voie.

M. M. NAJAF NEJAD (République islamique d'Iran) dit que la responsabilité de protéger est importante en ce qu'elle permet de sauver des civils lorsque des crimes odieux sont commis à grande échelle, mais que plusieurs aspects de cette notion doivent être examinés de très près, étant donné les répercussions qu'ils peuvent avoir sur la souveraineté de l'Etat. Il est du devoir d'un Etat de défendre sa population des quatre crimes de masse déjà mentionnés. Quant aux autres Etats, ils ne devraient apporter leur aide que sur demande et par l'intermédiaire des Nations Unies. Il suffit de se référer à la Charte des Nations Unies pour savoir que faire, face à ces crimes, et elle ne mentionne pas le droit d'intervenir dans un Etat. Elle interdit de manière générale l'emploi de la force, sauf en cas de légitime défense et avec l'autorisation du Conseil de sécurité quand une menace pèse sur la paix et la sécurité internationales. La responsabilité de protéger doit faire l'objet d'un débat approfondi à l'Assemblée générale des Nations Unies pour répondre aux craintes suscitées par la mise en œuvre du principe et ce qu'elle implique.

Des mentions fréquentes, dans des résolutions, de la démocratie, des droits de l'homme et de la responsabilité de protéger qui ne s'accompagnent pas de la volonté de les mettre en œuvre sont contraires à l'objectif recherché dans la mesure où elles encouragent les oppresseurs à continuer de bafouer le droit international et donnent de faux espoirs aux populations opprimées.

Mme L. ALANSARI (Arabie saoudite) dit que son pays croit fermement que les parlements ont un rôle important à jouer pour faire appliquer la responsabilité de protéger et sauver des civils. Le Parlement de l'Arabie saoudite a mis en place nombre de mécanismes et d'institutions qui veillent au respect des droits de l'homme et s'emploient à donner effet à ce principe.

Elle se félicite du projet de résolution mais dit que nombre de ses dispositions resteront lettre morte si l'on ne fixe pas des objectifs précis et mesurables à leur mise en application, en particulier pour ce qui est de la protection des femmes et des enfants, de la réinsertion des enfants soldats et de l'alignement du droit interne, pénal et militaire, sur les normes internationales. Pour d'autres dispositions, il faudrait aller beaucoup plus loin dans le détail de leur mise en œuvre; il faudrait donner des exemples d'expériences faites dans la vie réelle et indiquer les outils à utiliser pour permettre aux pays de donner plus facilement effet aux dispositions de la résolution en temps de crise.

Mme M.T. KUBAYI (Afrique du Sud) estime qu'il faudrait renforcer les passages du projet de résolution où il est question de la protection des femmes et des enfants car ce sont souvent eux qui souffrent le plus des violences et de la violation des droits de l'homme dans les conflits. Il faudrait insister dans la résolution sur la nécessité pour tous les Etats de respecter les conventions et traités internationaux concernant les femmes et les enfants. Il faudrait aussi condamner dans les termes les plus vigoureux l'utilisation d'enfants soldats dans les conflits armés.

L'Afrique du Sud approuve les amendements proposés qui réclament une action décisive des organes des Nations Unies et de la CPI mais juge préoccupants ceux qui cherchent à réduire le rôle des parlements, pourtant crucial lorsqu'il s'agit de veiller à ce que les gouvernements respectent les traités internationaux. Les parlementaires sont élus pour servir le peuple et obliger l'Exécutif à rendre compte de son action. Un affaiblissement de leur rôle ne saurait être toléré.

La souveraineté nationale est à respecter en tout temps et l'action de la communauté internationale, quand elle se révèle nécessaire, devrait toujours être en conformité avec les conventions internationales et les résolutions des Nations Unies. Les parlements et la Commission permanente doivent prendre une plus grande part à la surveillance des situations qui risquent de dégénérer en conflit afin que, là où elle est nécessaire, l'intervention ait lieu dès que possible.

M. M. AHMED (Bangladesh) rappelle la guerre de libération du Bangladesh en 1971 et dit que les parlementaires de son pays comprennent bien l'importance du rôle qui leur revient de protéger les civils, en particulier dans les situations de conflit. Depuis cette date, le Bangladesh a connu des périodes où il était gouverné par des militaires mais le pays s'est donné beaucoup de mal pour que le Parlement soit maintenant au centre de l'activité politique et recherche le consensus quand des décisions importantes sont à prendre.

Il exhorte tous les parlementaires à respecter le rôle important qu'ils doivent jouer pour préserver des vies et protéger les droits des civils dans leurs pays respectifs.

M. A. SANZ (Espagne) dit que l'utilisation des enfants dans les conflits armés est un grave problème qu'il ne faut pas ignorer. En 2000, les Nations Unies ont adopté le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et bien que, selon un rapport d'Amnesty International, la nécessité de mettre fin à la participation d'enfants comme soldats à des conflits armés fasse de plus en plus l'unanimité, en réalité la question est encore loin d'être réglée. Après le conflit, ces enfants ont souvent peur de révéler leur identité et il faudrait faire bien davantage – surtout sur le plan financier et dans le domaine de la planification où bien des progrès restent à faire – pour qu'ils soient inscrits dans une école, reçoivent une instruction, suivent une formation professionnelle et puissent réintégrer leur communauté d'origine.

Autre question importante : l'extradition des criminels de guerre. L'extradition est un témoignage de solidarité entre pays. Elle est le signe du désir qu'ils ont de travailler ensemble pour faire respecter les principes consacrés dans les traités internationaux et veiller à ce qu'aucun crime ne reste impuni, quel que soit le pays où il a été perpétré. Il est indispensable que les parlements aussi coopèrent, ne serait-ce que pour empêcher l'envoi d'armes dans des zones de conflit où elles peuvent servir à commettre des atrocités et de graves violations des droits de l'homme. Le projet de résolution doit fixer des règles claires et fermes qui puissent être mises en œuvre et faire l'objet d'un suivi et qui assurent ainsi le respect du droit international.

M. A.O. AL MANSOORI (Emirats arabes unis) dit que son pays s'est doté d'une commission parlementaire pour le droit international humanitaire et a entrepris diverses activités, lancé des campagnes de sensibilisation, participé à des actions humanitaires dans le monde et intensifié ses efforts pour que l'aide parvienne à ceux qui en ont le plus besoin. Son pays a aussi aidé à l'établissement de camps en Jordanie pour accueillir les réfugiés syriens et il engage tous les parlements à approuver la résolution sur la responsabilité de protéger afin de prévenir génocide, épuration ethnique, crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Il est de la responsabilité de chaque Etat de protéger ses populations, notamment en agissant pour prévenir des crimes de masse. Lorsqu'on essaie de mettre fin à ces crimes, il convient de donner toujours la priorité aux solutions pacifiques, plus propres à protéger les populations et à prévenir le conflit armé. L'action militaire ne doit être entreprise qu'en dernier recours et seulement sous l'autorité des Nations Unies.

Pour aider au règlement des conflits, l'UIP devrait proposer des mécanismes à faire adopter et mettre en œuvre par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Il est important cependant d'éviter d'appliquer deux poids, deux mesures, d'autant qu'en certaines occasions des Etats membres ont usé de leur droit de veto et empêché ainsi un règlement pacifique du conflit.

M. M. KADAM (Tchad) dit que le Tchad, qui a subi les conséquences d'un conflit armé, est bien conscient des avantages de la paix et de la stabilité. Le pays sort d'un conflit, a accueilli des réfugiés d'autres pays et intervient actuellement au Mali en application d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Avec le récent conflit en Libye, il y a prolifération d'armes dans la région, ce qui constitue une menace pour tous les pays car le terrorisme et l'intégrisme ne connaissent pas de frontière. Aussi le Parlement tchadien a-t-il adopté une résolution sur le déploiement de l'armée au Mali, partant du raisonnement que, en s'engageant militairement pour mettre fin au conflit au Mali, le Tchad préservait aussi sa sécurité et protégeait sa population.

La responsabilité de protéger incombe à tous les Etats mais il importe aussi de s'attaquer aux causes profondes des tensions et de l'agitation qui privent les Etats des moyens ou de la volonté de protéger leurs populations. A l'heure actuelle, les conditions d'intervention sont ambiguës, d'autant que les arguments avancés par les Etats pour ou contre cette intervention de la communauté internationale sont parfois motivés par des intérêts stratégiques à défendre. Mieux vaut donc donner la priorité à la prévention et prêter assistance aux pays qui rencontrent des difficultés qu'avoir à justifier l'intervention plus tard.

M. H. FRANKEN (Pays-Bas) dit que la responsabilité de protéger est un principe difficile à appliquer parce qu'il peut impliquer une atteinte à la souveraineté d'un Etat. Il est donc nécessaire de le définir clairement et de s'entendre sur les conditions dans lesquelles il est applicable et sur ses modalités d'application.

Les conditions particulières dans lesquelles il est admissible de se substituer au Gouvernement pour garantir la sécurité des populations, telles qu'elles sont exposées dans le projet de résolution, sont généralement acceptées mais l'intention des Pays-Bas est de limiter la portée de la responsabilité de protéger, afin de rendre le principe plus applicable. Il faudrait, dans la définition, mettre l'accent sur l'intervention destinée à geler un conflit dans un pays dans le seul but d'arrêter le massacre des civils, qu'il soit dû au génocide, à l'épuration ethnique, à des crimes de guerre ou à des crimes contre l'humanité, et non pas de mettre fin à tout le conflit ou de remplacer le Gouvernement au pouvoir.

Si les parlements doivent veiller à adopter les lois appropriées, ils doivent aussi approuver toutes les initiatives prises par le Gouvernement pour assumer sa responsabilité de protéger et en suivre attentivement l'action; veiller à ce que les auteurs des crimes soient poursuivis par la CPI et ratifier le Statut de Rome; protéger les réfugiés, faire en sorte qu'ils soient traités en victimes et non en criminels; et promouvoir la reconstruction en même temps que l'instauration ou le rétablissement de la stabilité et de la gouvernance démocratique.

Mme Y. FERRER GÓMEZ (Cuba) dit que la responsabilité de protéger n'est pas une norme internationale établie mais une notion dont il faut encore débattre et qui reste à définir plus précisément. La souveraineté et l'indépendance nationales, l'intégrité territoriale et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats sont des droits inaliénables. En revanche, la responsabilité de protéger viole la souveraineté des Etats et pourrait être instrumentalisée pour servir les intérêts inavoués de certains Etats désireux de justifier l'intervention et l'emploi de la force. Le récent conflit en Libye et les cas de la Syrie et de la Palestine montrent que la communauté internationale peut choisir d'appliquer ou non la notion de responsabilité de protéger en fonction d'intérêts particuliers.

Les parlementaires ont le devoir de s'opposer, à travers le projet de résolution, à tout emploi de la force contraire au droit international et à la Charte des Nations Unies et de promouvoir le dialogue, la négociation et d'autres moyens pacifiques pour assurer la protection de la population civile.

Cuba a déposé plusieurs propositions d'amendements au projet de résolution dans le but d'affirmer l'opposition de l'UIP à toute intervention motivée par des considérations politiques ou stratégiques et de plaider pour le règlement des conflits par des moyens qui ne soient contraires ni à la Charte des Nations Unies ni au droit international.

M. S. ITO (Japon) dit que l'idéal des droits de l'homme n'amène pas seulement à assurer la protection physique de la vie humaine mais confère aussi à la personne humaine une valeur métaphysique : il s'agit en effet de préserver et d'accroître les capacités de chaque individu pour contribuer à réformer la société, construire de meilleures nations et instaurer la prospérité dans un monde écologiquement viable. De nombreuses délégations sont d'accord sur la nécessité de réformer le Conseil de sécurité des Nations Unies mais, si cette approche du droit des gens et des droits de l'homme se généralisait, elle aiderait beaucoup à surmonter les objections de certains Etats à diverses résolutions du Conseil de sécurité.

Il faut mener une action énergique si l'on veut que chacun ait le droit de vivre sans la menace du terrorisme, libéré de la misère et de la faim, et de réaliser son potentiel. Aussi le Japon soutient-il des programmes dans plus de 80 pays au travers du Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine.

Il faut aborder la définition et la protection des droits de l'homme sous un autre angle, celui de la valeur de l'individu. Le fait de vivre dans une société mondialisée n'implique pas forcément un sens des valeurs mondialisé. Le concept des droits de l'homme est très étroitement lié à ce sens des valeurs, mais il y a une grande diversité parmi les populations du monde et une homogénéisation de la communauté mondiale ne serait pas souhaitable.

Mme C. GUITTET (France) dit que la responsabilité de protéger repose sur trois piliers, d'abord sur l'Etat qui est le premier responsable de la protection de ses populations. Les parlements jouent là un rôle particulièrement important. Ils doivent veiller à ce que la Constitution et les lois garantissent les droits de tous les habitants, ce qui est le meilleur moyen d'assurer la paix civile, et ils devraient mettre en place des dispositifs d'alerte rapide qui puissent aider les gouvernements à adopter les politiques propres à prévenir les crises. Si la question d'une intervention internationale se pose, les parlements devraient suivre de près toute action entreprise et veiller à ce qu'elle soit menée dans la transparence. Désireuse d'obtenir des éclaircissements des co-rapporteurs, elle demande en quoi consiste précisément à leur avis le rôle des parlements, appelés à faire appliquer le principe de la responsabilité de protéger, à suivre l'action entreprise dans ce but et à veiller à la transparence et au respect de tous les principes démocratiques.

M. S. HUSAIN (Bahreïn) estime que la protection des civils devrait être assurée essentiellement au niveau national, et ensuite seulement envisagée au niveau international. Tous les Etats devraient adopter les dispositifs propres à protéger leurs populations et renforcer les institutions nationales chargées de faire respecter les droits de l'homme. Bahreïn s'est donc doté d'une commission des droits de l'homme pour mieux réaliser ces droits, sensibiliser les esprits et rédiger des lois qui soient conformes aux instruments internationaux correspondants. Le Parlement dispose de mécanismes qui lui permettent d'intervenir rapidement et efficacement pour régler les situations de conflit potentielles.

Lorsqu'on définit et met en œuvre le principe de la responsabilité de protéger, il est important de tenir compte des différences, culturelles et autres, entre les pays, notamment de se demander s'ils ont un régime politique stable ou non. Quelles que soient les circonstances, la souveraineté et l'indépendance nationales doivent toujours être respectées.

L'UIP devrait étudier d'autres résolutions et textes traitant de l'assistance à apporter aux populations dans les situations de conflit.

Mme S. KARHU (Finlande) dit que les médias jouent un rôle extrêmement important puisque c'est par eux que le monde est informé des conflits lorsqu'ils éclatent. Il est important que les gens sachent que les informations qu'ils reçoivent sont exactes et objectives. Aussi les médias doivent-ils être indépendants et en mesure de passer au crible et de commenter librement l'action des autorités, sans aucune censure de l'Etat.

Dans bien des pays, les reporters ont de plus en plus de mal à exercer leur profession. Jamais ils n'ont été aussi nombreux à être emprisonnés et tués. Selon Reporters sans frontières, cette augmentation est due en partie au fait que la troupe ou les forces de l'ordre s'attaquent aux "citoyens reporters" ou aux reporters amateurs qui filment ce qui se passe dans les zones de conflit avec leur téléphone portable. Sans ces reporters, le monde serait souvent ignorant de ce qui se passe dans ces conflits et ne pourrait réagir. Il est donc essentiel de protéger les droits de l'homme des reporters et de leur garantir la paix et l'immunité dans l'exercice de leur profession. Les parlementaires devraient toujours défendre les reporters et la liberté et l'indépendance des médias, même si les nouvelles qu'ils diffusent ne leur plaisent pas.

M. F. JESUS (Portugal) dit que, pour consolider la paix et la stabilité mondiales, les parlementaires peuvent s'employer à promouvoir la coopération avec d'autres pays, garantir les droits de l'homme fondamentaux et placer l'être humain au centre de toutes les politiques et décisions. Il est important que les Etats coopèrent s'ils veulent maintenir un ordre mondial qui respecte la souveraineté nationale et défende et favorise la paix et la sécurité.

Les parlements, en leur qualité de représentants des peuples, doivent veiller à ce que les lois répondent aux préoccupations de la population et promeuvent les libertés individuelles. La séparation des pouvoirs entre l'Exécutif et le Législatif est nécessaire pour que le Parlement puisse obliger l'Exécutif à s'acquitter de son devoir de protection envers toute la population. Les lois doivent défendre et protéger les droits de l'homme, notamment en prévoyant des peines pour ceux qui violent ces droits. Il est important aussi que le Code pénal soit conforme au droit international, en particulier pour ce qui est de la protection des civils dans les conflits armés.

Les parlements ont le devoir de contrôler l'action du Gouvernement et de veiller à ce qu'elle respecte le droit international, et ils le font notamment en ratifiant les traités internationaux, en les transposant dans le droit national et en assurant leur mise en application. Le Statut de Rome de la CPI est l'un des instruments les plus importants concernant les droits de l'homme et tous les pays devraient s'employer à le ratifier.

M. R.R. OKUMU (Ouganda) dit que, s'agissant du projet de résolution, il faut considérer les droits de l'homme – civils, économiques, sociaux et culturels – comme un tout et veiller à ce que les termes employés soient applicables dans tous les cas. Les minorités et les populations autochtones, dans les mentions qui en sont faites, ne sont pas bien définies, d'autant que la notion de populations autochtones n'est pas pertinente dans tous les Etats.

Le projet de résolution devrait aussi comporter des recommandations plus ciblées sur le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale et sur l'affectation des fonds d'aide à la reconstruction après un conflit. Il devrait également définir les étapes du processus de réinsertion, la plupart des conflits entraînant le déplacement de populations, et faire clairement mention des réparations de guerre. Il devrait porter sur les conflits internes comme sur les conflits interétatiques car les parlements ont un rôle important à jouer dans la prévention et le règlement de ces deux types de conflits.

Enfin, les parlements ont le devoir de veiller à une bonne gouvernance, indispensable à la réduction des conflits et à la protection des droits de l'homme, par des mesures de lutte contre la corruption et de défense des libertés, notamment celle des médias d'informer et de commenter l'action des gouvernements et des parlements.

M. S.H. Chowdhury (Bangladesh) reprend place au fauteuil présidentiel.

M. M. HAJJAR (République arabe syrienne) expose les objections de sa délégation au projet de résolution. Premièrement, il a été rédigé sur la base des articles 138 et 139 du document final du Sommet mondial de 2005, dans lequel on peut lire que le devoir de protéger est l'affaire de chaque pays individuellement et que la communauté internationale devrait aider les pays à s'en acquitter et non pas l'imposer à une nation souveraine.

Deuxièmement, le titre fait état de la responsabilité de protéger qu'il faut traduire dans les faits, Souvent, cependant, nombre d'Etats ne sont pas cohérents dans leurs appels à l'intervention humanitaire, choisissant de tolérer les actes de certains Etats et insistant pour mettre fin à tel ou tel conflit alors qu'ils soutiennent d'autres Etats impliqués dans des conflits qui s'éternisent. L'intervention, dans le texte, doit reposer sur une base légale appropriée qui puisse s'appliquer dans toutes les situations et qui ne viole pas le principe de la souveraineté nationale.

Enfin, le projet ne fait pas mention du terrorisme, que sa délégation considère comme un crime de guerre et qui a été reconnu comme tel dans des résolutions des Nations Unies. Il faudrait donc réviser le projet en conséquence.

M. S. SEYIDOV (Azerbaïdjan) dit que les rapports des co-rapporteurs ont montré l'importance du rôle de protection qui incombe aux parlements. L'Azerbaïdjan compte un grand nombre de réfugiés et le Parlement continue à se donner beaucoup de peine pour protéger ces populations et assurer la paix et la sécurité.

Les trois piliers que sont les droits de l'homme, la démocratie et la primauté du droit sont étroitement liés; si le droit ne prime pas ou que la légalité n'est pas respectée, il en résulte souvent des violations des droits de l'homme ou une absence de démocratie. Pour éviter ces problèmes et veiller à la protection des civils et de leurs droits de l'homme, il est essentiel que les parlementaires mettent en œuvre toutes les recommandations contenues dans les rapports et le projet de résolution.

Mme L. MEIER-SCHATZ (Suisse) constate une certaine réticence chez les délégués à accepter la responsabilité de protéger. Sa délégation est d'avis que ce concept devrait reposer sur le principe de subsidiarité, dont l'observation permettrait aussi de respecter les trois piliers de la responsabilité de protéger.

Elle constate avec satisfaction que les co-rapporteurs ont invité la Réunion des Femmes parlementaires à apporter leur contribution. La protection des femmes et des enfants, qui sont souvent exposés aux plus grands risques en période de conflit, est ainsi clairement mentionnée dans le projet de résolution. Elle se réjouit également de l'accent mis sur l'importance du travail parlementaire pour la protection des civils. Les amendements que propose sa délégation au projet de résolution visent à renforcer les mécanismes de prise de décision, qui sont cruciaux si l'on veut que les parlementaires puissent défendre les intérêts de la population comme ils en ont le devoir.

Le projet de résolution devrait faire plus de place aux situations d'après-conflit et au rétablissement de la paix et de la stabilité, en particulier aux violations des droits de l'homme que les forces de sécurité peuvent commettre pendant les conflits. Elle accueille favorablement les commentaires du délégué du Japon, auxquels elle souscrit totalement, et attend avec intérêt l'examen des amendements au projet de résolution, qui sera l'occasion de discuter des idées qu'il a avancées.

M. J.-P. NGOUYA (République du Congo) dit que manifestement, les parlementaires ne souhaitent pas remettre en cause la validité de la notion de responsabilité de protéger mais que sa délégation est d'avis qu'il faut mettre davantage l'accent sur les mesures préventives car les conflits sont souvent dus à la difficulté d'engager ou de poursuivre le dialogue dans certains pays. Les parlementaires ont besoin d'une aide plus soutenue de la communauté

internationale pour consolider la démocratie, en particulier en Afrique, où la gouvernance démocratique est souvent très fragile. Avec une telle fragilité au niveau de l'Exécutif ou du Législatif, il est difficile dans certains parlements d'adopter tel ou tel principe. La prévention joue donc un rôle primordial dans la responsabilité de protéger et tout devrait être mis en œuvre pour que les parlementaires aient l'appui international dont ils ont besoin dans leurs travaux et leurs efforts de mise en œuvre au niveau national.

Sa délégation a déposé plusieurs propositions d'amendement au projet de résolution, qui tendent à affiner le principe de la responsabilité de protéger et à veiller à la mise en place des systèmes nécessaires pour éviter que ce principe ne soit instrumentalisé pour servir les intérêts d'une quelconque partie.

M. M. EL HASSAN AL AMIN (Soudan) dit que les parlements ont un rôle crucial à jouer dans la mise en œuvre de la responsabilité de protéger et que, sans la séparation des pouvoirs, les parlements ne peuvent pas s'acquitter de l'un de leurs devoirs, qui est d'obliger les gouvernements à rendre compte de leurs actes. Il a des doutes, cependant, au sujet de la notion d'intervention qui viole le principe, consacré dans la Charte des Nations Unies, de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre pays. Une telle ingérence est inacceptable tant qu'un gouvernement fonctionne encore dans le pays en question. Sinon, il faudrait amender la Charte de manière à autoriser les interventions dans des conditions très particulières; une telle intervention ne devrait pas avoir pour but de renverser un régime ou de soutenir une partie au conflit, mais seulement d'assurer la protection des civils. Le Soudan n'est pas favorable à l'intervention militaire et estime qu'il faudrait toujours chercher des solutions pacifiques aux conflits.

Il ne fait pas grand cas du Statut de Rome portant création de la CPI et estime que ce traité est contraire à l'immunité des Etats reconnue dans la Charte des Nations Unies. Les atrocités massives doivent être définies clairement dans le projet de résolution car les définitions contenues dans le Statut de Rome ne s'appliquent qu'aux Etats signataires.

Mme S.M. ESCUDERO (Argentine) dit qu'elle a déposé des propositions d'amendement au projet de résolution. Toute mention, dans le préambule, de l'intervention en Syrie devrait être supprimée, en raison des préoccupations exprimées au sujet des résolutions 1970 et 1973 du Conseil de sécurité des Nations Unies : la première crée un précédent en introduisant une exception à la compétence de la CPI tandis que la deuxième a été adoptée avec l'abstention d'un certain nombre d'Etats membres, ce qui lui ôte de sa légitimité.

Il faut indiquer dans le préambule que, avant de se prononcer sur une intervention militaire, le Conseil de sécurité des Nations Unies doit en évaluer les conséquences sur les populations civiles. En outre, la responsabilité de protéger ne doit être invoquée que pour prévenir un génocide, des crimes de guerre, l'épuration ethnique et des crimes contre l'humanité et la décision du Conseil de sécurité doit être proportionnée, légitime, et jouir du soutien de toute la communauté internationale. A l'heure actuelle, le Conseil de sécurité n'est pas une instance représentative des Nations Unies et, en raison du droit de veto des cinq membres permanents, la prise de décision n'y est pas démocratique et devrait être réformée. Il faudrait aussi, dans le projet de résolution, prier instamment tous les Etats de ratifier le Statut de Rome de la CPI et d'affirmer ainsi leur foi en la démocratie et la diplomatie parlementaire. Elle exprime l'espoir que la Commission tiendra compte des amendements proposés par la Réunion des Femmes parlementaires.

M. R. MONTEIRO (Angola) reprend à son compte les commentaires des orateurs précédents qui ont souligné l'importance de la prévention. Tous les parlements ont le devoir de s'employer d'abord à prévenir les conflits et il est important de définir quelles initiatives ils peuvent prendre dans ce but. Il est crucial, pour prévenir les crises, de faire reculer la pauvreté et de réaliser le droit aux soins de santé, à l'éducation et à la nutrition car, dans de nombreux pays, un faible niveau de développement exacerbe les conflits. La communauté internationale

devrait d'abord et surtout agir sur ces problèmes internes de développement au lieu de laisser le conflit dégénérer au point où une intervention est nécessaire. Les mouvements d'armes en direction des zones de conflit devraient être soumis à un contrôle beaucoup plus strict. Les parlements devraient s'attacher d'urgence à restreindre ces mouvements pour éviter d'attiser ou de prolonger les conflits.

Lord JUDD (Royaume-Uni) dit qu'il est aisé pour des parlementaires de discuter de questions et d'adopter des résolutions mais que, si leur engagement s'arrête là et n'est pas suivi d'actes, ils deviennent eux-mêmes partie du problème. Il est essentiel qu'ils défendent les principes de la résolution en veillant à ce qu'ils soient effectivement appliqués.

Il souscrit à bien des idées exposées par le délégué du Japon et souligne que, si les parlements adhèrent à l'universalité des droits de l'homme, il leur incombe aussi de promouvoir une solidarité universelle. Chaque fois qu'une atrocité est commise, qu'un enfant meurt ou qu'une personne est torturée ou tuée, la communauté parlementaire, et en fait toute la communauté internationale, est affaiblie si elle ne reconnaît pas les conséquences de tels actes sur sa propre qualité de vie. Il est clair que la solidarité est indissociable de la responsabilité de protéger.

Il se réjouit de l'accent mis sur la prévention dans les rapports et le projet de résolution. L'intervention devrait être toujours un dernier recours et jamais un moyen commode de promouvoir des objectifs politiques particuliers en s'abritant derrière la responsabilité de protéger. Il doit y avoir une ferme volonté de consolider la paix dans les pays qui sortent d'un conflit et il importe, avant une intervention, de tenir compte de toutes les conséquences qu'elle pourrait avoir. La communauté internationale est trop souvent coupable de ne pas s'être préparée aux conséquences avec la même détermination et le même enthousiasme qu'à l'intervention elle-même.

M. W. VARGAS (Equateur) dit que la responsabilité de protéger est une notion complexe, en particulier dans ses rapports avec la Charte des Nations Unies et les principes de souveraineté nationale et de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. Le projet de résolution doit exposer clairement les trois piliers, le rôle de l'Etat comme principal responsable de la protection des civils et celui de la communauté internationale qui est de porter secours ou d'intervenir, selon les cas. La communauté internationale doit cependant faire preuve de prudence lorsqu'il s'agit de déterminer précisément à partir de quel moment un Etat n'assure plus la protection de sa population; s'il y a intervention, elle doit être conduite conformément à toutes les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies.

S'agissant de la lutte contre l'impunité dans le projet de résolution, il faudrait exhorter les parlementaires à incorporer dans le droit national un certain nombre d'éléments clés : les sanctions prises contre les quatre crimes mentionnés ne peuvent pas être contestées; ces crimes ne peuvent pas faire l'objet d'une amnistie ou d'une grâce; s'ils ont été commis par des subalternes, ni eux ni les supérieurs qui ont donné l'ordre de les commettre ne peuvent dégager leur responsabilité ni échapper aux poursuites; et il convient de se déclarer en faveur des traités d'extradition entre Etats. L'Equateur est tout à fait favorable aux demandes concernant la protection des femmes et des enfants mais propose d'élargir cette protection à tous les groupes vulnérables, y compris les personnes âgées et les handicapés.

M. L. SHEOKITUNDU (République démocratique du Congo) dit que le principe de la responsabilité de protéger ne prête pas à controverse en soi car cette responsabilité est inhérente au rôle et au fonctionnement de l'Etat, mais que des difficultés surgissent lorsqu'elle est violée et qu'il faut se prononcer sur les mesures à prendre. Les Etats eux-mêmes peuvent être les auteurs actifs ou passifs de ces violations car elles peuvent aussi se produire lorsqu'un Etat n'est simplement pas en mesure d'assumer sa responsabilité. En réfléchissant à la conduite à tenir dans l'un ou l'autre cas de figure, la communauté internationale doit se souvenir que les relations internationales reposent sur le respect de la souveraineté des Etats et

sur les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. L'intervention a pour objet de protéger non seulement physiquement les civils mais aussi leurs droits de l'homme fondamentaux, qui doivent passer avant la souveraineté de l'Etat.

La communauté internationale, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité des Nations Unies, devrait chercher à accroître les moyens dont dispose un Etat pour s'acquitter de son devoir de protection et empêcher cet Etat de trahir ce devoir et de violer les droits de l'homme des civils. Lorsque des violations sont commises, que ce soit par l'Etat ou des acteurs non étatiques, le cadre régissant l'intervention doit être strict et se limiter aux quatre crimes à grande échelle déjà évoqués. L'intervention doit aussi résulter de décisions légitimes prises par toute la communauté internationale. Il reprend à son compte les appels à une réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies qui en fasse une instance plus démocratique où la décision d'agir n'est plus inutilement retardée.

Mme J. PERIÉ (Argentine) dit que son pays, comme beaucoup d'autres en Amérique latine, a souffert d'interventions et de coups d'Etat qui ont interrompu sa marche vers la démocratie et violé les droits de son peuple. Ces coups d'Etat étaient parfois soutenus par d'autres Etats qui y voyaient leur intérêt. Les Argentins commémorent ce jour même la Journée du souvenir au service de la vérité et la justice et se souviennent de ceux qui ont connu la prison, l'exil ou qui ont été victimes de disparitions forcées. Du fait de ces souffrances et des violations des droits, beaucoup de gens dans la région ont de graves inquiétudes à propos des interventions extérieures qui, à leur avis, violent la souveraineté nationale et le droit international. Les interventions qui ont eu lieu de par le monde ces dernières années n'ont certainement pas été exemplaires par leur aptitude à régler les conflits. Les interventions de la communauté internationale – militaires ou autres – ne devraient pas être déclenchées par les intérêts politiques ou économiques d'un petit nombre. Faisant écho au discours tenu par le Président de l'Equateur pendant la séance inaugurale de l'Assemblée, elle dit qu'il est essentiel de ne tolérer aucune sorte de néocolonialisme et de promouvoir le respect des droits souverains de tous les peuples.

La séance est levée à 18 h.05.

Séance du mardi 26 mars
(Après-midi)

La séance est ouverte à 16 h.40 sous la houlette de M. G. Schneeman (Afrique du Sud), Vice-Président de la première Commission permanente.

Elaboration d'un projet de résolution
(C-I/128/DR-cr)

La première Commission permanente a aussi siégé en plénière le lundi 25 mars de 14 h.35 à 18 h.40 et le mardi 26 mars de 9 h.10 à 12 h.05. Pendant ces séances et la première partie de la présente séance, la Commission a examiné le projet de résolution établi par les deux co-rapporteurs. Elle a reçu au total 146 amendements provenant des délégations des pays suivants : Canada, Chine, Congo, Cuba, Espagne, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Philippines, République arabe syrienne, République de Corée, Suède, Suisse, ainsi que de Mme Sonia Escudero, sénatrice d'Argentine, et de la Réunion des Femmes parlementaires. Au cours des délibérations, un certain nombre de sous-amendements ont été aussi proposés par certaines délégations. Tous les amendements et sous-amendements ont été examinés attentivement et ont été soit acceptés et incorporés au texte soit rejetés conformément aux usages et principes de l'UIP. Lorsqu'il a fallu voter pour se prononcer, la décision a été prise à la majorité simple des délégués présents.

Préparation de la 130ème Assemblée

a) Propositions de sujet d'étude à examiner par la Commission

Le PRESIDENT dit que le Bureau a reçu plusieurs propositions de sujet d'étude dont la Commission pourrait se saisir à la 130ème Assemblée et que, après en avoir discuté, il a décidé par consensus de réunir les deux propositions présentées par le Bangladesh et Cuba sous le titre Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements, qu'il soumet à l'approbation de la Commission.

M. A.O. AL MANSOORI (Emirats arabes unis) dit que, à sa connaissance le Bureau a été saisi de huit propositions, dont une de sa délégation. Il souhaite recevoir des éclaircissements sur la manière dont le Bureau a pris cette décision et savoir si ce n'est pas à la Commission de décider d'un sujet d'étude. Il demande que tous les membres de la Commission soient informés de chacun des sujets d'étude proposés.

M. M. KADAM (Tchad) constate que le sujet que le Bureau recommande à la Commission ne figure pas dans le document qui a été distribué et dans lequel sont énoncées les différentes propositions. Il comprend bien l'importance de la question du désarmement nucléaire mais se dit surpris que, vu les longues discussions sur la notion de responsabilité de protéger, le sujet proposé par la Suisse, qui cherche à renforcer le rôle des parlements dans les situations d'après-conflit, en particulier en matière de sécurité, n'ait pas été retenu.

Le PRESIDENT explique que le Bureau a choisi le sujet d'étude après en avoir dûment discuté et après avoir entendu les différents pays présenter les propositions qu'ils avaient soumises. La décision sur le point énoncé par le Bureau a été prise par consensus. Le délégué du Tchad a raison : le titre exact de ce point ne figure pas dans le document distribué aux délégués car le Bureau a fusionné les propositions du Bangladesh et de Cuba pendant sa réunion.

M. A.O. AL MANSOORI (Emirats arabes unis), enchaînant sur sa question précédente, souhaite savoir selon quels critères le Bureau choisit le sujet à recommander à la Commission. Il demande aussi quelle influence le Président, qui est du Bangladesh, a pu exercer, le sujet choisi étant une combinaison des propositions du Bangladesh et de Cuba.

Le PRESIDENT confirme que, comme l'une des propositions émanait de la délégation de son pays, le Bangladesh, le Président de la Commission s'est interdit d'émettre un avis ou de voter sur les sujets proposés. Le Bureau a pris sa décision après un examen attentif des sujets proposés et après avoir entendu leurs auteurs les présenter. Il souligne que, si le Bureau recommande un sujet à l'approbation de la Commission permanente, celle-ci est en droit d'accepter ou de refuser cette recommandation comme elle le juge bon.

M. S. JANQUIN (France) dit que l'explication des modalités suivies pour le choix du sujet d'étude le satisfait et qu'il est important de se rappeler que le Bureau comprend des représentants de tous les Groupes géopolitiques. Les modalités suivies par le Bureau pour choisir un sujet, y compris la conduite du Président, qui s'est récusé, ont été conformes aux Statuts de l'UIP.

M. M. HAJJAR (République arabe syrienne) dit que sa délégation a aussi soumis une proposition mais comprend parfaitement le choix du Bureau. Elle estime que la décision du Bureau de retenir deux propositions, dont celle de Cuba, mérite de recueillir un accueil enthousiaste.

Le délégué du MEXIQUE, invoquant l'importance de respecter une décision prise avec la participation de tous les Groupes géopolitiques, dit que la Commission devrait accepter la recommandation du Bureau.

M. A. ROSINDELL (Royaume-Uni) dit que, si le Règlement des Commissions permanentes spécifie que la décision appartient au Bureau, il est inutile de poursuivre la discussion. Soit la Commission permanente est autorisée à voter sur le sujet dont elle souhaite débattre à la 130ème Assemblée, soit elle doit accepter la décision du Bureau et, dans ce cas, il faut passer au point suivant de l'ordre du jour.

Mme Y. FERRER GÓMEZ (Cuba) dit qu'il serait utile à l'avenir de donner à tous les membres de la Commission plus de temps pour réfléchir sur les sujets d'étude proposés afin de faciliter la prise de décision. Elle confirme que le sujet proposé par Cuba, que le Bureau a décidé de fusionner avec la proposition bangladaise, a été présenté avec le soutien du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes.

M. A.O. AL MANSOORI (Emirats arabes unis) demande s'il existe une disposition particulière spécifiant que le Bureau décide des sujets d'étude au nom de la Commission permanente ou si la Commission a le droit d'entendre présenter chaque proposition et de prendre sa décision.

Le PRESIDENT renvoie au document C-I/128/C relatif à la convocation de la première Commission permanente, qui a été distribué à tous les Membres avant l'Assemblée et dans lequel on peut lire que les Bureaux se réunissent à chaque Assemblée et s'acquittent de diverses fonctions statutaires, dont l'examen des propositions des Membres de l'UIP sur les thèmes d'étude.

Mme A.A. AL QUBAISI (Emirats arabes unis) dit que, lorsque la troisième Commission permanente s'est réunie, toutes les délégations qui avaient proposé un sujet d'étude pour la 130ème Assemblée ont eu la possibilité de présenter leur proposition à la Commission, après quoi un vote a eu lieu. A moins d'une disposition précisant que la décision doit être prise par le Bureau, la première Commission permanente devrait suivre la même procédure que la troisième Commission.

Mme Y. FERRER GÓMEZ (Cuba), confirmant l'intervention précédente, dit que, à la troisième Commission, la proposition sur laquelle s'étaient entendus les Groupes géopolitiques représentés au sein du Bureau a été portée devant la Commission parce qu'une partie ne pouvait pas approuver la proposition. La Commission a donc été invitée à voter sur tous les sujets qui avaient été proposés.

Mme L. MEIER-SCHATZ (Suisse) propose que la Commission permanente vote sur le point de savoir si elle accepte ou non le sujet recommandé par le Bureau. Si le sujet est rejeté, la Commission permanente votera alors sur les autres propositions qui ont été soumises.

M. M. EL HASSAN AL AMIN (Soudan) appuie la proposition de vote de la Suisse. Il n'y aura en effet un problème que si la Commission rejette la recommandation du Bureau. Il constate cependant que, comme tous les Groupes géopolitiques sont représentés au sein du Bureau, toutes les délégations ont déjà participé indirectement à la décision du Bureau.

Mme A. FILIP, Secrétariat de l'UIP, explique que, selon le Règlement des Commissions permanentes, le Bureau a un rôle consultatif; il se réunit régulièrement pendant l'Assemblée, examine les propositions, entend leurs auteurs les présenter et soumet sa recommandation à la Commission permanente, à qui il appartient en définitive de décider du thème d'étude. La Commission est en droit de mettre aux voix les propositions si elle le souhaite.

M. A. AVSAN (Suède) demande s'il serait possible de voter sur un autre sujet d'étude si les deux propositions réunies dans la recommandation du Bureau étaient rejetées.

Le PRESIDENT dit qu'il importe d'abord de voter sur la recommandation du Bureau de réunir en une seule les propositions du Bangladesh et de Cuba. Si la recommandation est rejetée, la Commission pourra décider de la procédure à suivre.

Suite à un vote, la Commission permanente décide d'accepter la recommandation du Bureau tendant à ce que ce sujet soit étudié à la 130ème Assemblée.

Mme A.A. AL QUBAISI (Emirats arabes unis) demande d'abord si la majorité appliquée est la majorité simple ou celle des deux tiers, puis s'il est acceptable que les trois Commissions permanentes appliquent des procédures différentes pour se prononcer sur leur prochain sujet d'étude.

M. A. ROSINDELL (Royaume-Uni) fait observer que la procédure pour le choix d'un sujet d'étude n'a pas été très bien gérée. Le Bureau devait certainement faire sa recommandation mais, pour que la procédure soit vraiment démocratique, il faudrait que la Commission permanente entende chaque proposition et prenne la décision finale par un vote. Il demande donc que chaque proposition soit présentée à la Commission et qu'un nouveau vote ait lieu.

M. M. HAJJAR (République arabe syrienne) considère que les principes démocratiques ont été respectés avec le premier vote. S'il y avait des objections au vote, il aurait fallu les soulever avant qu'il n'ait lieu. La majorité a accepté la proposition recommandée par le Bureau; il est trop tard maintenant pour contester le résultat du vote.

Mme A. HEVIA GONZÁLEZ (Cuba) dit que la Commission a suivi les règles de procédure appropriées, ce qu'a confirmé la représentante du Secrétariat de l'UIP. La première Commission ne devrait pas se préoccuper de la façon dont les autres Commissions ont pris leur décision.

M. M. EL HASSAN AL AMIN (Soudan) est lui aussi d'avis que le vote a observé toutes les règles démocratiques. De plus, le Bureau, qui représente tous les Groupes géopolitiques, a agi en parfaite conformité avec son mandat qui est d'examiner toutes les propositions et de faire une recommandation à la Commission.

Le PRESIDENT rappelle à la Commission que le vote a eu lieu suite à une proposition de la Suisse à laquelle personne ne s'est opposé. S'agissant du résultat du vote, 14 ont voté en faveur de la proposition recommandée par le Bureau et 7 ont voté contre, de sorte que la décision a été prise à la majorité des deux tiers.

b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs

Le PRESIDENT dit qu'il a été proposé pendant la réunion du Bureau que Mme Y. Ferrer-Gómez de Cuba et M. B. Calkins du Canada fassent office de co-rapporteurs chargés de rédiger le rapport et le projet de résolution sur le sujet d'étude choisi pour la 130ème Assemblée. N'entendant aucune objection, il en déduit que la Commission permanente souhaite approuver ces propositions.

Il en est ainsi décidé.

Adoption du projet de résolution

Le PRESIDENT dit que, comme la Commission vient de terminer ses délibérations sur le projet de résolution et a encore proposé des amendements à la présente séance, il n'existe qu'un premier jet en anglais car on n'a pas encore eu le temps de le traduire en français. Il demande si la Commission est prête à passer à l'adoption du projet en se fiant à la version anglaise uniquement ou si elle préférerait attendre que la version française soit disponible elle aussi, ce qui voudrait dire qu'elle se réunirait à nouveau en plénière tôt le lendemain, afin de pouvoir adopter le projet et le transmettre à l'Assemblée pour approbation.

M. S. JANQUIN (France) signale que, comme l'anglais et le français sont les deux langues de travail officielles de l'UIP, il faudrait attendre que le texte ait été traduit et soit distribué dans les deux langues pour procéder à l'adoption officielle du projet de résolution.

Il en est ainsi décidé.

Elections du Bureau de la première Commission permanente

Le PRESIDENT dit que, selon le Règlement des Commissions permanentes, les membres du Bureau sont élus ou réélus à la première Assemblée de l'UIP de l'année. Un membre titulaire pour le Groupe Eurasie et des membres suppléants pour les Groupes arabe et Eurasie doivent être élus. Tous les autres membres du Bureau sont rééligibles. Quant à l'élection du Président, il demande si la Commission accepterait de réélire pour un an le titulaire actuel du poste.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT annonce que le Groupe Eurasie n'a désigné personne aux postes de membre titulaire et de membre suppléant qui vont donc rester vacants. Le Groupe arabe a désigné Mme S. Haj Hassan de Jordanie comme membre suppléant. N'entendant aucune objection, il en déduit que la Commission permanente souhaite approuver cette désignation et réélire tous les autres membres du Bureau.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h.30.

Séance du mercredi 27 mars

(Matin)

La séance est ouverte à 8 h.40 sous la conduite de M. G. Schneeman (Afrique du Sud), Vice-Président de la première Commission permanente.

Adoption du projet de résolution
(C-I/128/DR)

Le PRESIDENT invite la Commission permanente à étudier le projet de résolution, qui est maintenant disponible en anglais et en français, et rappelle que, selon le Règlement des Commissions permanentes, seuls des amendements soumis par écrit dans les délais statutaires peuvent être réintroduits et que des sous-amendements peuvent être proposés.

M. S. JANQUIN (France), co-rapporteur, informe la Commission de la nécessité d'apporter quelques petits amendements au projet de résolution pour améliorer la cohésion générale du texte; ils ne changent rien au fond ni au sens que l'on a voulu donner aux articles. Il propose de déplacer les paragraphes 1 et 3 du dispositif dans le préambule, et de réunir l'ancien paragraphe 3 du dispositif à l'alinéa 4 du préambule. Il faudrait aussi fusionner les paragraphes 13, 14, et 16 du dispositif pour éviter des répétitions inutiles, puisque tous trois contiennent la même idée. Il faudrait aussi remanier légèrement la forme des paragraphes 20 et 24 du dispositif pour l'aligner sur celle des alinéas correspondants du préambule.

M. M. EL HASSAN AL AMIN (Soudan) dit que, par principe, il n'est pas favorable à l'idée d'engager les parlements à ratifier le Statut de Rome de la CPI ou à le faire signer par leur gouvernement mais que, comme la Commission a approuvé les amendements à ce sujet, il est juste de réunir les trois paragraphes spécifiés par le co-rapporteur et d'améliorer ainsi l'ensemble du texte du projet de résolution. Il se réjouit que la Commission ait négocié les amendements au projet de résolution dans un esprit de consensus. Bien que les amendements n'aient pas tous été adoptés, le projet rend bien compte des débats de la Commission et reflète l'opinion de la majorité.

M. J.-P. NGOUYA (Congo) demande si l'amendement que sa délégation a proposé comme paragraphe 14 bis du dispositif a été pris en considération dans le texte final du projet de résolution.

M. S. JANQUIN (France), co-rapporteur, explique que tous les amendements acceptés ont été incorporés au texte final du projet de résolution et que les changements qu'il a proposés visent seulement à améliorer la forme et la structure générales de la résolution.

M. U. NILSSON (Suède) dit que, comme la Commission s'est entendue sur des formulations spécifiques, le verbe "veiller à", contenu dans l'actuel paragraphe 16 du dispositif, devrait être conservé dans le projet de résolution lorsque les paragraphes 13, 14, et 16 auront fusionné.

M. A. KUMAR (Inde) dit qu'il est faux de dire au paragraphe 14 du dispositif que le nettoyage ethnique relève de la compétence de la CPI. La Cour est compétente pour connaître d'affaires de génocide, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et de crimes d'agression mais pas de nettoyage ethnique. Pendant les discussions sur les amendements, un sous-amendement proposé par l'Inde à l'alinéa 12 du préambule a été accepté, mais n'a pas été incorporé au texte final. L'alinéa en question devait donc être révisé pour tenir compte du sous-amendement accepté.

M. S. JANQUIN, co-rapporteur, confirme que le nettoyage ethnique ne relève pas de la compétence de la Cour pénale internationale et dit que l'alinéa en question sera modifié en conséquence.

M. A. KUMAR (Inde) fait remarquer que le verbe "take" manque en anglais au paragraphe 12 du dispositif.

M. M. EL HASSAN AL AMIN (Soudan) dit que le temps presse et qu'en conséquence la Commission devrait adopter le projet de résolution par acclamation plutôt que paragraphe par paragraphe.

La première Commission permanente adopte par acclamation le projet de résolution tel qu'amendé pendant la réunion.

Mme Y. FERRER GÓMEZ (Cuba) dit que Cuba ne peut pas se rallier au consensus sur la résolution, car la notion de responsabilité de protéger est encore très discutée au sein de la communauté internationale. Sa délégation, comme d'autres, a soulevé nombre de préoccupations légitimes sur certaines parties du texte pendant les négociations sur les amendements, qui concernent en particulier les questions de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale et le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

Désignation d'un rapporteur à la 128ème Assemblée

Le PRESIDENT propose que Mme B. Amongi (Ouganda), qui a représenté la Réunion des Femmes parlementaires pendant les discussions sur les amendements au projet, présente la résolution à la 128ème Assemblée au nom de la première Commission permanente.

Il en est ainsi décidé.

Après les échanges habituels de politesse, le PRESIDENT déclare close la session de la première Commission permanente.

La réunion est close à 9 h.05.

Commerce équitable et mécanismes novateurs de financement pour un développement durable

Deuxième Commission permanente – Développement durable, financement et commerce

Séance du samedi 23 mars

(Matin)

La séance est ouverte à 9 h.20 sous l'autorité du Président de la deuxième Commission permanente, M. Saleh E. Alhusseini.

Adoption de l'ordre du jour

(C-II/128/C)

Le PRESIDENT présente l'ordre du jour (C-II/128/C) qui a été distribué. Notant qu'aucun ajout n'a été demandé, il en déduit que le texte peut être adopté.

Il en est ainsi décidé.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue à la faveur de la 126ème Assemblée de l'UIP à Kampala (avril 2012)

Le PRESIDENT rappelle que le compte rendu de la session de la Commission tenue à Kampala les 2 et 4 avril 2012 figure dans le document des comptes rendus analytiques des débats de la 126ème Assemblée de l'UIP qui a été adressé à tous les Membres de l'UIP. En l'absence de toute remarque ou question sur ce document, il en conclut que le compte rendu est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Présentation du rapport et de l'avant-projet de résolution établis par les co-rapporteurs

(C-II/128/R, C-II/128/DR-rev, C-II/128/DR-am, C-II/128/DR-am.1 et C–II/128/Sub-am.1)

Le PRESIDENT rappelle que, à la 126ème Assemblée de l'UIP, la Commission a nommé deux co-rapporteurs, M. F.-X. de Donnea (Belgique) et M. R. Chitotela (Zambie), et les a chargés de traiter le thème d'étude qui sera examiné à la présente session, à savoir Commerce équitable et mécanismes novateurs de financement pour un développement durable. Les co-rapporteurs ont établi la version finale des rapports qui ont été distribués aux Membres de l'UIP le 3 décembre 2012. Le Président fait observer que le contenu des rapports relève de la seule responsabilité des co-rapporteurs et que, comme à l'accoutumée, ces documents ont pour but de stimuler le débat et de fixer un cadre aux travaux de la Commission.

Un avant-projet de résolution sur la question à l'examen a aussi été établi et distribué aux Membres de l'UIP le 3 décembre 2012, et une version révisée en a été publiée le 11 février 2013. Les Membres ont eu la possibilité de soumettre des amendements au projet de résolution révisé jusqu'à la date limite réglementaire du 8 mars 2013. De nouveaux amendements ne seraient pas recevables, mais des sous-amendements peuvent encore être soumis au Secrétariat, par écrit. Un comité de rédaction, composé de représentants de tous les Groupes géopolitiques, doit être constitué pour examiner les amendements proposés et établir le document final pour distribution.

M. R. CHITOTELA (Zambie), co-rapporteur, fait remarquer que, si tout a été fait pour intégrer le plus grand nombre possible d'amendements, les co-rapporteurs ont des réserves quant à certaines des modifications proposées, dans la mesure où elles modifient implicitement la portée du texte. Il a notamment été suggéré de remplacer le mot "équitable" par le mot "libre" au premier alinéa du préambule. Or, ces deux termes ne sont pas synonymes, et un tel amendement modifierait considérablement le sens de la phrase. Un des principaux objectifs du commerce équitable est de corriger les injustices inhérentes au commerce conventionnel, qui est généralement porteur de discriminations à l'égard des petits producteurs pauvres, dont beaucoup sont des femmes. M. Chitotela précise que, lors de la Réunion des femmes parlementaires, il a présenté un exposé sur les effets du commerce équitable sur les femmes. Les femmes comptent parmi les principaux bénéficiaires du commerce équitable, qui leur permet de travailler tout en s'occupant des tâches ménagères quotidiennes. Les participantes à la réunion ont exprimé un certain nombre de préoccupations qui doivent être prises en compte dans le projet de résolution. Elles ont notamment insisté sur la nécessité d'intégrer les femmes, de reconnaître le rôle triple qu'elles jouent dans la société et d'engager des politiques sensibles aux questions de genre, afin de promouvoir l'égalité des sexes et de faciliter l'accès des femmes à la terre.

Il faut impérativement encourager le commerce équitable et faire en sorte que les pays développés donnent aux pays en développement les moyens financiers dont ils ont grand besoin pour mettre au point de nouveaux produits issus du commerce équitable et fournir des informations aux consommateurs. Parlements, pouvoirs publics et organisations internationales doivent s'employer à élaborer des modes novateurs de financement répondant aux exigences du développement (taxation des transactions financières, taxation des activités mondialisées telles que les transports aériens et maritimes, partenariats public-privé), tout en veillant à ce que les pays développés honorent leurs engagements. Le commerce équitable relève d'une démarche volontaire; le secteur privé doit sensibiliser le public aux avantages de ce modèle commercial, tandis que les Etats doivent mettre en place des cadres de politique générale cohérents favorisant le développement du commerce équitable. Pour autant, le commerce équitable n'est pas la panacée. En effet, les entreprises appliquant les principes du commerce équitable ne sont pas assez nombreuses pour acheter l'ensemble de la production agricole mondiale. Le système commercial dans son ensemble doit impérativement évoluer si l'on veut que les petits producteurs perçoivent un juste prix pour leurs produits et puissent accéder aux ressources économiques, notamment à la terre, et à la propriété de ces ressources.

M. F.-X. DE DONNEA (Belgique), co-rapporteur, souligne que le grand nombre d'amendements dont le projet de résolution fait l'objet témoigne à lui seul de l'intérêt considérable porté à cette question. Pour rédiger la section du rapport relative aux mécanismes novateurs de financement, les co-rapporteurs ont examiné la situation actuelle et défini les principaux enjeux, afin de formuler des conclusions sur les besoins liés à l'agriculture durable et à l'adaptation aux changements climatiques. Les financements nécessaires pour faire face à ces enjeux ne cessent d'augmenter, et les besoins sont sans commune mesure avec les ressources fournies par les secteurs public et privé. Les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, principaux bailleurs d'aide au développement, sont nombreux à subir les effets de la crise financière qui sévit actuellement, et s'efforcent tant bien que mal de financer les actions de développement et d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés en matière d'aide. Le moment semble donc venu de se tourner vers de nouveaux mécanismes de financement.

Nombre d'options ont déjà été débattues à l'échelle internationale, et plusieurs initiatives sont en cours. Le secteur privé joue un rôle grandissant dans ce domaine. Certains des mécanismes proposés suscitent la controverse, en particulier ceux qui prévoient l'application de droits ou de taxes sur les secteurs d'activité ayant largement bénéficié des

retombées de la mondialisation, tels que les transports aériens et maritimes et les services financiers. Les initiatives individuelles soulèvent nombre de problèmes. Ainsi, lorsqu'un Etat décide de mettre en place une taxe sur les transactions financières, les entreprises implantées dans ce pays déplacent leurs opérations dans un pays voisin n'appliquant pas cette taxe, ce qui génère un déficit budgétaire dans le pays d'origine. Pour autant, il ne faut pas sous-estimer l'importance du commerce dans les économies en développement et le financement du développement. Le caractère libre et équitable du commerce doit être préservé. Dans le même temps, tous les pays doivent s'employer à améliorer la gouvernance et à combattre la corruption. Le co-rapporteur déplore l'hypocrisie de certains pays qui insistent pour que les pays en développement combattent la corruption alors que des entreprises implantées dans les pays développés sont bien souvent gangrénées par la corruption. L'Union européenne (UE) a entrepris de se doter de nouvelles lois afin de détecter, de combattre et de sanctionner la corruption. M. de Donnea souligne le rôle grandissant des envois de fonds des travailleurs expatriés, et rappelle que le montant total de ces envois de fonds est désormais supérieur au volume global de l'aide publique au développement (APD). Les Etats bénéficiaires doivent impérativement s'assurer que ces fonds sont utilisés à l'appui du développement durable, et les pays d'origine des fonds doivent faire en sorte de réduire les frais bancaires très élevés actuellement prélevés sur ces transactions. En conclusion, M. de Donnea insiste sur la nécessité de combattre et de prévenir le réchauffement planétaire, et appelle l'attention des participants sur la section du rapport traitant de cette question.

Débat

M. N. NAVARATNA (Thaïlande) estime que, pour combler l'écart entre riches et pauvres, il faut fonder le commerce équitable sur les principes de durabilité, de transparence et d'égalité des sexes. Il appartient aux parlements de promouvoir et de soutenir la commercialisation des produits issus du commerce équitable sur l'ensemble des marchés dans le monde. Les pouvoirs publics doivent de leur côté dispenser conseils et assistance aux agriculteurs pour les aider à améliorer la qualité de leurs produits afin qu'ils soient conformes aux normes du commerce équitable. Le délégué de la Thaïlande appelle les parlements à œuvrer ensemble à l'instauration d'un régime commercial équitable exempt de mesures non tarifaires et de pratiques protectionnistes. La mise en place de mécanismes novateurs de financement est une autre condition essentielle.

M. ZHONGQING YIN (Chine) déclare que le protectionnisme est un réel problème pour les pays en développement. En dépit de l'adoption de la Déclaration de Doha relative à l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, les nations en développement pâtissent toujours du manque de financements et se heurtent à de nombreuses difficultés liées notamment à l'augmentation du prix des produits alimentaires et de l'énergie et à la progression du chômage. Les parlementaires du monde entier doivent prendre position contre le protectionnisme et faire avancer les négociations du cycle de Doha. Ils doivent aussi envisager le recours à de nouvelles méthodes de financement fondées principalement sur l'APD. Pour autant, ces mécanismes novateurs de financement ne doivent pas être contraignants et doivent être adaptés au contexte national et aux priorités propres aux pays bénéficiaires. Le délégué de la Chine appelle les pays développés à honorer leurs engagements au titre de l'APD et invite tous les gouvernements à œuvrer de concert au renforcement du dialogue Nord-Sud et de la coopération Sud-Sud, et à la mise en place d'un régime commercial multilatéral juste.

M. A. EISSEN (Emirats arabes unis) dit qu'il faut concentrer les efforts sur le développement, en particulier en milieu rural. Les parlementaires doivent s'assurer du caractère pérenne des politiques de développement, en particulier dans le secteur du commerce équitable, où se posent de multiples problèmes, et sont appelés à jouer un rôle

grandissant dans ce domaine. La crise financière engendre des difficultés considérables pour nombre de pays, ce qui n'est pas sans incidence sur la situation des pays en développement. Aussi convient-il de trouver des solutions innovantes pour promouvoir le commerce équitable. Les parlements nationaux doivent s'efforcer de tenir compte des principes du commerce équitable dans la mise en œuvre des conventions internationales. L'UIP, de son côté, doit envisager la réalisation d'un manuel à l'intention des parlementaires sur les politiques commerciales équitables.

M. S. KIRICHUK (Fédération de Russie) est d'avis que l'appel à l'action concertée qui figure dans le projet de résolution ne doit pas faire référence uniquement aux conventions régionales, mais aussi aux instruments internationaux pertinents. L'UIP ne doit pas donner l'impression que l'Union européenne est le principal marché pour les produits issus du commerce équitable dans le monde : d'autres régions sont également consommatrices de produits équitables. Le projet de résolution ne doit pas non plus appeler à l'adoption universelle d'une taxe sur les transactions financières. Il s'agit en effet d'une question de dimension nationale qui doit être tranchée en fonction du contexte national et des priorités propres à chaque pays. Le projet de résolution doit obéir aux principes du consensus et ne doit pas imposer de décisions contraires à l'approche retenue dans certains pays. Les pays doivent plutôt s'employer à définir des positions communes.

M. D. OPREA (Roumanie) est d'avis que les financements innovants doivent être consacrés à l'éducation. La mise en place d'un mécanisme solide de financement de l'éducation permettrait de renforcer le système éducatif, lequel deviendrait ainsi la principale source d'innovation et de créativité. Le délégué de la Roumanie appelle les participants à promouvoir une nouvelle théorie de la réforme sociale en vertu de laquelle les entreprises seraient tenues de partager leurs bénéfices avec la planète et au profit de l'environnement. Il indique que, lorsqu'il était membre du Parlement européen, il avait suggéré la création d'une taxe sur les salaires destinée à financer l'éducation, indépendamment du pays de résidence des salariés. Cette proposition a suscité un certain intérêt, mais serait difficile à mettre en œuvre.

M. J. ONO (Japon) déclare que le commerce équitable doit être considéré comme un outil intéressant, tant pour les producteurs que pour les consommateurs. En mettant en avant la contribution des produits équitables à la réalisation d'objectifs auxquels les consommateurs des nations industrialisées attachent une importance majeure, comme la réduction des émissions de dioxyde de carbone ou de la dépendance à l'égard de l'énergie nucléaire, on favoriserait une plus large utilisation de ces produits. Ces informations pourraient être indiquées sur les étiquettes, comme c'est déjà le cas pour les produits issus de l'agriculture biologique ou ceux relevant d'autres labels. Les mécanismes existants d'APD ne sont pas suffisants pour atteindre les objectifs de développement. Il est donc essentiel d'adopter une nouvelle approche fondée sur l'utilisation de mécanismes novateurs de financement reposant sur les principes du commerce équitable. Les mesures contraignantes telles que la taxation des transactions financières doivent être utilisées avec prudence. Dans le même temps, il convient de promouvoir les partenariats public-privé visant, par exemple, à créer un fonds pour l'aide au développement ou à encourager les entreprises privées des pays industrialisés à racheter la dette des pays en développement. Il importe par ailleurs que le secteur financier génère des investissements socialement responsables. Les amendements au projet de résolution proposés par la délégation du Japon appellent l'ensemble des pays du monde à s'engager dans la voie du commerce équitable et à faire du commerce équitable une composante à part entière de l'APD et du programme de développement pour l'après-2015.

M. M. AMWEELO (Namibie), rappelant les décisions et les résolutions relatives aux mécanismes novateurs de financement adoptées par la communauté internationale, indique qu'il n'existe pas dans son pays d'instrument juridique de suivi ou de réglementation du commerce équitable. Le Gouvernement a entrepris de corriger la situation, mais il a besoin d'une assistance technique, et les capacités nationales doivent être renforcées. Si les principes du commerce équitable sont méritoires, des mesures doivent être prises pour que les producteurs des pays en développement puissent tirer parti de ce système. Les subventions versées aux producteurs des pays développés sont un des facteurs qui contribuent à limiter les avantages que les agriculteurs des pays en développement tirent du commerce équitable. De plus, les normes et restrictions applicables aux produits équitables sont beaucoup trop nombreuses. Les nations développées doivent impérativement honorer leurs engagements envers les pays en développement. S'agissant des changements climatiques, le délégué de la Namibie fait observer que les pays africains subissent de plein fouet les effets de la variation du climat, alors qu'ils polluent beaucoup moins que d'autres pays. L'économie namibienne repose principalement sur l'agriculture de rente et de subsistance, et la baisse des précipitations moyennes relevées ces dernières années pendant la saison des pluies n'a pas été sans incidence sur la production agricole. Le délégué de la Namibie exhorte les pays développés à fournir l'assistance technique nécessaire pour atténuer les effets des changements climatiques.

Mme M. GREEN (Suède) estime que la définition du commerce équitable doit être clarifiée, car il en existe plusieurs. Le développement du commerce équitable passe notamment par les marchés publics, et les pouvoirs publics doivent fournir aux administrations nationales le soutien nécessaire à cette fin. Il importe par ailleurs que tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement, y compris les conducteurs de véhicules transportant les produits, perçoivent des salaires équitables. L'exemple des "villes équitables" est une parfaite illustration de ce qu'est le commerce équitable : dans ces communes, les autorités locales travaillent en collaboration avec le secteur privé à la promotion du commerce équitable. La Suède a proposé plusieurs amendements au projet de résolution afin de mettre en lumière l'importance de l'égalité des sexes, en particulier en matière décisionnelle. Les parlements doivent veiller à ce que les travailleurs du monde entier soient traités de manière humaine et aider les entreprises à investir dans la filière équitable. Le commerce équitable apporte une aide essentielle aux femmes en leur permettant d'accéder à l'éducation et de jouer un rôle de premier plan. Les parlementaires doivent s'assurer que le débat sur le commerce équitable débouche sur des actions concrètes.

Mme E. NURSANTY (Indonésie) déclare que des mécanismes novateurs de financement doivent impérativement être mis en place en complément de l'APD afin d'assurer aux pays en développement un accès vital à des financements pérennes et prévisibles provenant de sources multiples. L'Indonésie s'est dotée d'un plan cadre visant à accélérer le développement économique au cours de la période 2011-2025. L'aide requise en vue de la mise en œuvre du plan est estimée à 500 milliards de dollars. Au titre de ce plan, l'Indonésie s'est engagée à promouvoir des projets respectueux de l'environnement et à examiner les possibilités de partenariats public-privé. Les producteurs qui commercialisent leurs produits par le biais de la filière équitable doivent bénéficier des mêmes avantages que les consommateurs. Le Gouvernement indonésien a entrepris d'associer les agriculteurs et les travailleurs ruraux à sa stratégie d'intégration financière, et un projet de loi sur la protection et l'autonomisation des agriculteurs sera débattu au Parlement en 2013. La représentante de l'Indonésie appelle les Membres de l'UIP à prendre en considération le rôle des agriculteurs et des ouvriers agricoles dans la chaîne commerciale et plaide en faveur d'un soutien accru au renforcement de la production et des capacités d'exportation des Etats en développement, en particulier des petites économies.

M. H. MIR MORADZEHI (République islamique d'Iran) note que les principaux objectifs et conditions du développement durable sont l'élimination de la pauvreté, la transformation des modes de production et de consommation non pérennes, l'aide financière et le transfert de technologies. Rappelant les mesures prises par la communauté internationale en matière de développement durable, il souligne que la crise financière, alimentaire et énergétique qui sévit actuellement dans le monde a des impacts considérables et imprévus sur les pays en développement, notamment sur leurs capacités à atteindre leurs objectifs de développement. Le renforcement des capacités, le transfert de technologies, la coopération financière et le commerce équitable doivent figurer au premier rang des priorités de la communauté internationale. La crise financière a montré que la stabilité du marché financier mondial passait par la participation de tous les pays, développés et en développement, à l'élaboration des politiques. L'instauration d'un système financier pérenne, juste et transparent contribuerait à plus de prospérité dans le monde et favoriserait le développement durable. Les parlementaires doivent promouvoir la concertation et la coopération interparlementaires à cette fin.

M. T. BURGOS (Espagne) dit que le commerce équitable suppose l'établissement de relations commerciales fondées sur le dialogue, la transparence et le respect, et doit donc prendre en considération les enjeux éthiques, sociaux et environnementaux tels que l'amélioration des salaires et des conditions de vie, la qualité des produits et la protection de l'environnement. L'Espagne a soumis six amendements qui mettent l'accent sur le renforcement de la protection des plus faibles, notamment des femmes et des enfants, et sur les responsabilités des pouvoirs publics et des parlements, qui doivent œuvrer à la mise en place d'un cadre juridique clair et stable, réduire le coût des transferts de fonds effectués par les travailleurs migrants, accroître les financements en faveur des programmes de promotion du commerce équitable et combattre la fraude fiscale.

M. B. AL-SALHI (Palestine) déclare que son pays a déjà mis en place une filière équitable pour l'exportation de son huile d'olive. Le projet de résolution doit selon lui faire référence au rôle des coopératives, qui offrent un cadre de travail adapté aux besoins des petits producteurs, lesquels ont bien des difficultés à exporter leurs produits en l'absence d'aide. Les Etats doivent réinvestir une partie de leurs recettes fiscales dans l'éducation. La Palestine a du mal à commercer à l'échelle internationale en raison des actions d'un autre pays. Le délégué de la Palestine invite l'UIP à se saisir des questions que soulève la situation dans son pays, en prenant notamment en compte la nécessité de promouvoir la coopération entre la Palestine et les autres pays dans le cadre du commerce équitable et de venir en aide aux agriculteurs palestiniens dont les exploitations ont été détruites par les actions d'un autre pays.

M. R. LEÓN (Chili) souligne que la création de mécanismes de financement solides est indispensable à l'instauration d'un nouvel ordre commercial international juste et équitable. Ces mécanismes doivent tenir compte d'une réalité mondiale aux multiples facettes et de l'absence de réglementations macroéconomiques. Des réformes s'imposent pour corriger les inégalités découlant des pratiques spéculatives opaques des secteurs financiers. La crise financière a pris tout le monde par surprise, mais il importe d'en tirer des enseignements et d'en cerner les causes. Les secteurs ayant tiré le plus largement profit de la mondialisation doivent contribuer à ces activités. Le délégué du Chili dit avoir noté avec intérêt les observations de M. Chitotela concernant les agriculteurs et les petites entreprises, et ajoute qu'il est tout aussi important de veiller à ce que les producteurs soient payés rapidement.

M. M.J. HADID (Jordanie) estime que la référence à l'emploi figurant au deuxième alinéa du préambule du projet de résolution ne rend pas compte de manière exacte de la situation : la libre circulation de main-d'œuvre n'est possible que dans les pays situés dans des

zones de libre-échange, telles que l'Union européenne. Pour autant, dans le cas de l'UE, seuls les Etats membres peuvent exporter leur main-d'œuvre vers d'autres pays membres. Les pays en développement ne le peuvent pas, même s'ils sont parties à des accords de libre-échange. De même, le principe cité au troisième alinéa du préambule, en vertu duquel l'égalité doit primer dans le commerce international, est difficile à mettre en pratique. En effet, si nombre d'accords de libre-échange défendent le principe de l'égalité des chances, les capacités d'exportation limitées de pays moins développés et moins compétitifs peuvent conduire à des déficits commerciaux qui se répercutent sur le cours des monnaies nationales et les conditions de vie des populations. De plus, dans les économies de marché qui prônent la privatisation, la déréglementation et le commerce équitable, l'écart entre les riches et les pauvres tend à se creuser. Le délégué de la Jordanie constate avec inquiétude que le système monétaire international favorise les économies avancées et génère un excédent de liquidités internationales qui conduit à une augmentation des investissements dans les économies riches et, à l'inverse, à un recul des investissements dans les économies pauvres. Le commerce libre et équitable repose sur trois principaux piliers : la libre circulation des marchandises et des services, la libre circulation des capitaux et la libre circulation de la main-d'œuvre.

Mme C. GUITTET (France) souligne que, en dépit des avancées enregistrées dans le domaine du commerce équitable, il n'existe toujours pas de protection internationale contre les offres commerciales moins scrupuleuses. Seuls certains pays, dont la France, reconnaissent officiellement le commerce équitable au plan national. L'arrivée de nouveaux acteurs pourrait entraîner la mise sur le marché de produits qui n'auraient d'équitable que le nom, ce qui pourrait semer la confusion dans l'esprit des consommateurs. Les Etats doivent donc s'impliquer davantage afin de mettre en place, aux niveaux régional et mondial, des dispositifs d'étiquetage des produits issus du commerce équitable. Il faudrait aussi renforcer la coopération Sud-Sud en matière de commerce équitable. La consommation de produits équitables ne doit pas être réservée aux seuls pays développés. La création de mécanismes novateurs de financement générerait un apport régulier de ressources, en complément des formes traditionnelles d'APD. Le secteur privé pourrait être associé à ces financements, perçus comme un moyen de protéger les pays en développement face au caractère incertain de l'APD, qui est tributaire de la situation politique et budgétaire des pays bailleurs de fonds. Divers mécanismes novateurs de ce type existent déjà, à l'exemple des faibles taxes prélevées dans certains pays sur les billets d'avion. Il faut mettre à profit l'expérience de ces pays pour élaborer de nouveaux mécanismes, tout en combattant la fraude fiscale et les transferts de fonds illicites.

M. A. AL-OMAIR (Koweït) observe que le processus ininterrompu du développement est une menace pour l'environnement. Il faut donc légiférer dans ce domaine et appliquer des sanctions pour préserver l'équilibre environnemental. La mise en place de mécanismes novateurs de financement revêt à cet égard une importance primordiale. Le monde est confronté à de nombreux problèmes, parmi lesquels la faim et la malnutrition, le changement climatique et l'accroissement démographique rapide, qui sont autant de facteurs responsables de la baisse de la production vivrière dans les pays en développement, en particulier en zone rurale. Il en résulte une intensification de l'exode rural et des migrations du Sud vers le Nord, et les populations migrantes sont souvent marginalisées. Le délégué du Koweït appelle les pays développés à honorer leurs engagements en matière d'aide. Des mécanismes novateurs de financement existent déjà dans le secteur de la santé, et il faut impérativement étendre ces mécanismes à d'autres secteurs, en particulier pour lutter contre les changements climatiques et protéger les cultures. Les administrations fiscales et les services de police de tous les pays doivent prendre des mesures contre la fraude et la corruption. Le Koweït est partie à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à l'Accord transfrontalier sur la lutte contre la criminalité organisée dans les pays arabes.

Mme J.-J. BAE (République de Corée) déclare que les technologies vertes sont indispensables au développement équilibré des pays en développement. Depuis 2008, la République de Corée privilégie l'APD "verte", et abandonne progressivement l'approche unidirectionnelle classique consistant à fournir des financements aux pays en développement, au profit d'initiatives interactives axées sur le transfert de technologies "vertes". La déléguée de la République de Corée propose par conséquent d'ajouter à la fin du paragraphe 15 du dispositif le texte suivant : "et recommande aux parlements des pays développés donateurs de mettre en place un organe national de coordination, une sorte de Conseil de l'APD "verte", chargé d'orienter l'APD vers la croissance "verte", notamment en transférant des technologies "vertes" aux pays en développement et en promouvant la mise au point par ces pays de technologies "vertes". Il conviendrait par ailleurs d'établir un cadre institutionnel en vue de la mise en œuvre des projets axés sur les technologies "vertes".

M. G. GUNDERSEN (Norvège) insiste sur la nécessité d'abandonner les formes traditionnelles d'APD et convient de l'importance du commerce et des investissements équitables. Il craint que la suggestion selon laquelle les entreprises devraient payer plus que les prix du marché et mettre à profit les mesures d'incitation économique ne conduise à moins de transparence et à plus de corruption. Il lui paraît préférable d'aider les pays en développement à s'acquitter des obligations que leur imposent le droit international et les législations nationales en matière de droit du travail et d'environnement. La majorité des Etats ont promulgué des lois sur les droits des travailleurs, ce qui ne veut pas dire pour autant que les biens sont produits dans des conditions éthiques ou respectueuses de l'environnement. Les pays en développement ont besoin d'aide dans ce domaine. Si les nations en développement doivent faire plus, les pays industrialisés doivent eux aussi apporter leur pierre à l'édifice, par exemple en diffusant davantage d'informations pour permettre aux consommateurs de faire des choix en pleine connaissance de cause. Certaines entreprises norvégiennes ont entrepris de mieux sensibiliser les consommateurs au fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement dans son ensemble, mais il reste encore beaucoup à faire pour faire évoluer les habitudes des consommateurs. Les pays développés doivent aussi réduire les obstacles aux importations de produits agricoles en provenance de pays en développement et réduire les subventions en faveur de leurs propres secteurs agricoles. Une telle mesure serait vraisemblablement impopulaire, mais serait davantage conforme à l'esprit du commerce équitable.

M. T. AHMED (Bangladesh), rappelant que la première Conférence ministérielle de l'Organisation du commerce avait estimé que les pays les moins avancés (PMA) devaient se voir accorder un accès aux marchés en franchise de droits, souligne que nombre de PMA sont privés des avantages découlant du commerce libre et équitable. L'économie du Bangladesh est fondée sur l'agriculture, et le pays exporte ses produits vers les nations développées. Dans les pays de l'UE et dans d'autres pays, le Bangladesh bénéficie d'un accès libre de droits et hors quotas au marché, mais ces dispositions ne s'appliquent pas à tous les produits. Aussi importe-t-il de mettre en place des mécanismes visant à promouvoir et à faciliter le développement durable et le commerce libre et équitable, sur les marchés intérieurs comme à l'échelle internationale.

M. A. MALANDI (République arabe syrienne) relève le caractère inéquitable des relations commerciales. Certains pays cherchent à s'approprier les ressources naturelles d'autres pays et exercent un monopole en matière de développement technologique. De plus, les pays développés sont généralement les seuls à se faire entendre au sein d'organisations internationales comme la Banque mondiale, et peuvent ainsi imposer leur avis aux autres pays. Ces pays consomment généralement des biens importés, et ne font aucun cas des produits d'origine locale. Le "deux poids, deux mesures" est très répandu dans le domaine commercial : certains pays cherchent à ouvrir les marchés des pays en développement lorsqu'ils y trouvent leur compte, tout en protégeant leurs industries nationales. Le

représentant de la République arabe syrienne plaide en faveur d'un plus grand respect de la souveraineté nationale.

M. B. CALKINS (Canada) déclare que les objectifs du commerce équitable sont dûment pris en compte dans le programme d'aide internationale de son pays. Le projet de résolution indique clairement que la réalisation des objectifs de développement à long terme exigera des financements tant publics que privés. Les mécanismes novateurs de financement doivent avoir pour principal objet de mobiliser des financements publics limités afin d'attirer les investissements du secteur privé. Le projet de résolution insiste également sur l'importance des envois de fonds. En 2010, les envois de fonds par habitant enregistrés au Canada ont atteint un niveau sans précédent. S'exprimant au sujet des amendements soumis par sa délégation, le délégué du Canada souligne que le développement durable passe aussi par la réforme du commerce des produits issus de l'agriculture conventionnelle. En effet, si le commerce équitable est un outil important pour nombre de communautés, il ne peut à lui seul résoudre tous les problèmes découlant des dysfonctionnements observés actuellement sur les marchés agricoles. Les propositions d'amendement de la délégation canadienne ont pour objet de permettre aux pays de déterminer avec toute la souplesse requise comment ils entendent appuyer le développement du commerce équitable et les mécanismes novateurs de financement. La résolution doit tenir compte du fait que les priorités nationales varient d'un pays à l'autre, et ne doit pas être trop contraignante.

M. A.N. EL SIDDIG (Soudan) observe que le commerce équitable entre petits producteurs des pays en développement offre des débouchés appréciables, et qu'il a pour objet de transformer le commerce conventionnel et de mettre un terme aux discriminations à l'encontre des agriculteurs les plus pauvres. Si les études démontrent que le commerce équitable a des retombées positives dans certains pays, des problèmes demeurent, notamment en ce qui concerne la pérennisation de la filière équitable. Pour résoudre ces problèmes, il convient d'engager une réforme du secteur agricole, les petits exploitants étant confrontés à une très forte concurrence de la part des nations développées. L'Organisation mondiale du commerce peut jouer un rôle important dans ce contexte. Il faut par ailleurs favoriser le transfert de technologies afin de mettre à la disposition des agriculteurs des moyens de production plus efficaces. Il conviendrait à cet égard de créer un organisme international chargé de veiller à ce que toutes les transactions liées au commerce équitable soient justifiées et légales. La promotion du commerce équitable repose actuellement sur des méthodes de marketing que les petits agriculteurs ne peuvent pas utiliser, faute de capacités suffisantes. Il faut donc leur fournir de l'aide dans ce domaine. De même, des mesures s'imposent pour limiter les effets très dommageables des catastrophes naturelles et de certaines politiques telles que les embargos dont sont victimes les petits producteurs. Le règlement des conflits est un autre aspect important du commerce équitable, et le projet de résolution doit en faire mention. Le délégué du Soudan exprime des réserves au sujet du paragraphe 8 du dispositif, les loteries étant interdites dans son pays.

Le PRESIDENT annonce que le comité de rédaction qui se réunira pour débattre du projet de résolution sera composé de représentants de l'Algérie, de l'Australie, du Burkina Faso, de l'Equateur, de la France, du Japon, de la Palestine, de la République dominicaine, de la Serbie, du Soudan et du Tchad.

Mme S.M. ESCUDERO (Argentine) estime que les normes environnementales des nations développées ne peuvent s'appliquer aux pays en développement, qui n'ont pas les moyens financiers et techniques d'en assurer la mise en œuvre. Un des amendements proposés par la délégation argentine vise en substance à rappeler que le commerce équitable ne doit pas être utilisé à des fins protectionnistes. Il ne serait pas normal que les pays développés exigent des Etats en développement qu'ils assument le coût des normes

environnementales. La déléguée de l'Argentine s'inquiète de la mention de la corruption aux paragraphes 14 et 17 du dispositif, qui semble renvoyer uniquement aux pays en développement. Après tout, la corruption touche tous les pays, et pas seulement les plus pauvres. Le projet de résolution doit aussi faire référence aux questions de genre, et plus particulièrement aux mesures visant à favoriser la participation des femmes au commerce équitable. Enfin, la déléguée de l'Argentine note avec regret que l'UE a publié une liste des pays qui seront désormais exclus du Système de préférences généralisées. Cette décision va contribuer à limiter l'entrée sur le marché de nombreux produits issus du commerce équitable.

Mme M.A. REIS (Timor-Leste) rappelle que son pays est un Etat relativement jeune, dont le système financier est encore en gestation. Timor-Leste dispose de réserves de pétrole et de gaz mais ne veut pas dépendre de ces seules ressources, d'autant que l'industrie pétrolière et gazière emploie peu de citoyens timorais. D'autres secteurs tels que la culture du café, l'écotourisme et les PME doivent également être développés. De nouveaux dispositifs doivent être mis en place pour renforcer la participation économique des citoyens et valoriser les ressources humaines. La déléguée de Timor-Leste demande aux autres Etats de venir en aide à son pays, notamment dans les domaines des investissements étrangers, de la formation et de la création de petites entreprises.

M. A. FATEH EL-BAB (Egypte) estime que les principaux enjeux liés au commerce équitable tiennent aux moyens d'assurer la mise en place de filières équitables dans tous les pays du monde ainsi qu'aux transferts de techniques et de connaissances vers d'autres pays en développement. Les industries nationales se heurtent généralement à la concurrence féroce des entreprises mondiales, et les pays en développement ont du mal à exporter leurs produits. Les bénéfices générés dans les nations développées doivent donc être utilisés pour financer la mise en place, dans les pays en développement, d'infrastructures et de services axés notamment sur le renforcement du système éducatif et l'aménagement d'installations portuaires, de sorte que les pays bénéficiaires soient mieux armés pour faire face à cette concurrence.

La Baronne HOOPER (Royaume-Uni), saluant le caractère équitable et équilibré du rapport, déclare qu'il faut impérativement dresser un bilan de l'action des organisations non gouvernementales (ONG) œuvrant dans le domaine considéré. Ces organisations interviennent dans le cadre de projets très divers, et leur expérience pourrait être riche d'enseignements. La déléguée du Royaume-Uni cite en particulier Pro Mujer, une ONG implantée en Amérique latine qui fournit des financements à des femmes productrices. Elle se dit favorable aux amendements proposés par la Réunion des Femmes parlementaires, en particulier ceux concernant l'égalité des chances en matière d'accès à la propriété foncière et aux ressources financières. La question des envois de fonds, dont l'importance ne cesse de croître, doit être examinée, au même titre que celle du développement des économies informelles. Le respect des obligations fiscales est une autre composante essentielle du commerce équitable, et le Royaume-Uni prévoit d'inscrire la question à l'ordre du jour de la prochaine réunion du G8.

M. A. ALGHAMDI (Arabie saoudite) se dit convaincu que le commerce équitable est le moyen le plus efficace de réduire la pauvreté. Il faut donc créer les conditions favorables au développement de ce secteur. Les pays en développement sont généralement dépendants de leurs importations pétrolières pour satisfaire leurs besoins énergétiques. C'est pourquoi le roi d'Arabie saoudite a appelé la Banque mondiale et d'autres institutions financières à lancer une initiative en faveur du développement énergétique de ces pays. En 2008, il avait déjà annoncé que l'Arabie saoudite débloquerait une enveloppe de 500 millions de dollars sous forme de prêts à l'appui de projets énergétiques mis en œuvre dans des pays en développement, et avait appelé à l'organisation d'une réunion afin de permettre à des pays

bailleurs de fonds de s'associer à ces projets. Or, à ce jour, aucune suite n'a été donnée à cette proposition. L'accès à l'énergie n'est pas une fin en soi, mais plutôt un moyen de faciliter le développement durable, la lutte contre la pauvreté et la participation équitable au commerce mondial. La communauté internationale doit engager sans tarder des actions concertées pour mettre un terme à la pauvreté énergétique. Le délégué de l'Arabie saoudite prie instamment les parlementaires d'appuyer la mise en œuvre de telles initiatives dans leurs pays respectifs.

M. J. TREVIÑO (Mexique) est d'avis que le projet de résolution doit contenir un paragraphe d'introduction énonçant la responsabilité des parlementaires dans le domaine considéré, à savoir promouvoir le commerce équitable en s'employant notamment à garantir la sécurité de la population et la pleine application du droit, en encourageant le développement social inclusif et la mise en œuvre de programmes de lutte contre la faim et la pauvreté extrême, en veillant au maintien de la stabilité macroéconomique et en élaborant des politiques sur la coopération internationale et le commerce libre et équitable. Soucieux d'accéder aux marchés extérieurs, le Mexique a conclu plusieurs accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux qui ont débouché sur 12 accords de libre-échange. Les produits mexicains sont désormais commercialisés dans 44 pays représentant au total plus d'un milliard de consommateurs. Cet accès élargi aux marchés étrangers a favorisé la création d'emplois mieux rémunérés et a fait du Mexique la quatorzième économie du monde et le principal pays exportateur d'Amérique latine. Le défi consiste maintenant à faire en sorte que cette prospérité économique soit synonyme de prospérité financière pour tous les Mexicains.

M. A. BOUCHOUAREB (Algérie) constate que certains pays bailleurs de fonds sont peu enclins à promouvoir concrètement le commerce équitable, le développement durable et la création de mécanismes novateurs de financement. La crise financière a mis en évidence la nécessité de changer les choses. On se heurte actuellement à une situation paradoxale qui veut que les pays bailleurs appuient le développement du commerce équitable alors que, dans le même temps, les agriculteurs de ces pays bénéficient de subventions et de mesures telles que la Politique agricole commune en vigueur au sein de l'UE. Le délégué de l'Algérie rappelle aux pays bailleurs qu'ils tirent profit des effets de mondialisation et qu'ils sont donc dans l'obligation de contribuer au développement des autres pays. La crise financière et les enjeux liés notamment aux changements climatiques ne font que compliquer la situation, qui appelle l'adoption d'une approche innovante. L'objectif doit être de mettre en place des mécanismes dynamiques et pérennes qui pourront s'adapter à l'évolution de la situation mondiale et feront peu à peu la preuve de leur réelle utilité.

M. A. ABGAS (Burkina Faso) est d'avis que le commerce équitable est un facteur essentiel de développement durable, et que des mesures doivent être prises afin d'en finir avec les subventions agricoles. L'aide au développement doit déboucher sur des résultats plus tangibles et comporter à ce titre, outre les financements, des éléments tels que le transfert de technologies. Les changements climatiques ont de très fortes répercussions sur les moyens d'existence des agriculteurs des pays en développement, et l'utilisation des énergies renouvelables pourrait contribuer à dynamiser le processus de développement durable. Les démarches telles que le recyclage doivent être encouragées, car elles peuvent favoriser le recul de la pauvreté et la protection de l'environnement.

Mme A. HEVIA GONZÁLEZ (Cuba) fait observer que, si le commerce équitable est en soi bénéfique, il n'est pas pour autant garant du développement économique et social durable des pays en développement. La mise en œuvre des programmes exige des ressources techniques et financières, et il convient d'instaurer un régime financier international favorisant la participation, en toute égalité, des pays en développement et des nations industrialisées. Les engagements souscrits par les pays développés au titre de l'APD doivent être honorés, et la coopération internationale doit être renforcée. Si la création de mécanismes novateurs de

financement s'impose, il importe tout autant de veiller à ce que ces mécanismes n'incitent pas les bailleurs de fonds à se détourner de l'APD, qui reste une composante essentielle du développement durable. Certains pays ont du mal à intégrer la filière équitable. Ainsi, Cuba fait l'objet depuis plus de 50 ans d'un blocus commercial qui limite son accès aux marchés internationaux. La déléguée de Cuba appelle les parlements à protester contre cette mesure, afin que son pays puisse traiter d'égal à égal avec les autres pays.

M. F. BUSTAMANTE (Equateur) s'inquiète de la référence aux envois de fonds dans le dispositif du projet de résolution. Plutôt que de mettre l'accent sur l'importance des envois de fonds, les pays d'origine des migrants devraient élaborer des politiques et s'employer à créer un climat économique et social de nature à inciter les travailleurs expatriés à rentrer au pays. Un système équitable d'échange de main-d'œuvre doit être mis en place, car les travailleurs migrants contribuent à la richesse des pays d'accueil. Les mécanismes novateurs de financement doivent être assortis de mesures adéquates de contrôle. Il est de l'obligation des Etats de veiller à l'instauration d'un modèle de développement équitable et respectueux de l'environnement et d'autres biens dépourvus de valeur marchande tels que la diversité culturelle et biologique. Des mécanismes de prévention de la pollution et de la dégradation des écosystèmes doivent également être créés. Il faut aussi mettre davantage l'accent sur le rôle des Etats dans la lutte contre l'exploitation, la spéculation et les autres formes d'atteinte aux droits économiques et collectifs. Il n'est pas acceptable que des pays s'enrichissent en manipulant les marchés et disent ensuite aux pays en développement que ces pratiques sont inopérantes et responsables des dysfonctionnements des marchés. La prospérité des producteurs des pays développés tient notamment aux subventions agricoles, qui ont contribué au développement des nations industrialisées et devraient donc être appliquées sans distinction partout dans le monde.

M. J. FAKHRO (Bahreïn), exprimant l'espoir que le projet de résolution permette d'éviter le recours à des mesures protectionnistes sur les marchés nationaux, déclare que l'ouverture des marchés est essentielle. Les petites et moyennes entreprises jouent un rôle primordial dans l'économie de nombre de pays en développement. Le délégué de Bahreïn souscrit à l'analyse de la déléguée de l'Argentine, qui a souligné l'importance du rôle des femmes dans le commerce international. Il faut impérativement donner aux femmes les mêmes chances qu'aux hommes en matière d'éducation et d'accès à l'emploi, et cette question devrait figurer au premier rang des priorités nationales, tous pays confondus. Le commerce équitable suppose la mise en place de mécanismes de contrôle et de suivi. La société civile a son rôle à jouer, mais les entités internationales doit également exercer un contrôle. M. Fakhro se range à l'avis de la déléguée du Royaume-Uni quant à l'importance des mesures de contrôle et de suivi en matière fiscale et de la lutte contre l'évasion fiscale, et partage également l'avis de l'Argentine, qui rappelait que la corruption n'épargne aucun pays. Le projet de résolution doit faire mention des questions touchant à la protection des droits des travailleurs migrants.

M. O. LAVESSON (Suède) déclare que le libre-échange est la pierre angulaire de la richesse des pays en développement, dans la mesure où il contribue à l'ouverture des marchés et à la lutte contre la corruption. Il favorise de surcroît la décentralisation des pouvoirs politiques et économiques, puisqu'il repose sur des échanges entre entreprises, et non entre pays. Les parlementaires doivent s'assurer que les modes de production ne font intervenir aucune atteinte aux droits de la personne humaine et des travailleurs, et doivent encourager les pouvoirs publics à appuyer les investissements de nature à renforcer la filière équitable et à en favoriser l'intégration. Le libre-échange est l'environnement le plus propice au développement du commerce équitable. Le délégué de la Suède s'inquiète de l'intérêt grandissant que suscitent les systèmes de taxation internationale, et estime que la fiscalité relève de la seule compétence nationale. La question doit faire l'objet d'un débat approfondi

au sein de l'UIP, à l'instar de celle des loteries nationales, et la priorité doit aller au renforcement des capacités des pays à prendre des décisions en matière fiscale. En conséquence, le délégué de la Suède propose que les trois alinéas du paragraphe 5 du dispositif soient supprimés, tout comme le paragraphe 8 relatif à la création d'une loterie mondiale.

M. F.-X. DE DONNEA (Belgique), co-rapporteur, prend note avec satisfaction des observations des délégués, et souligne que les mécanismes novateurs de financement ne peuvent être utilisés qu'à titre volontaire. On pourrait cependant envisager de créer des partenariats régionaux qui seraient chargés de la perception des taxes. La question revêt des aspects multiples qui doivent être analysés et débattus à l'échelle nationale. La taxation des transactions financières ne doit pas avoir d'effets néfastes sur les flux commerciaux. Pour autant, on peut imaginer que des producteurs de pétrole paient une faible taxe pour chaque baril vendu, et la répercutent sur le prix d'achat du pétrole. Les fonds recueillis pourraient être versés aux pays les moins avancés et servir au financement de l'action climatique. On pourrait aussi appliquer une faible taxe sur les appareils électroniques tels que les téléphones portables, les ordinateurs et les tablettes numériques. Une taxe de 10 pour cent serait sans incidence sur les ventes. Répondant à la délégation de l'Argentine, le co-rapporteur précise que le rapport appelle l'ensemble des pays à tout mettre en œuvre pour combattre la corruption, et convient que les pays développés sont généralement responsables de l'introduction de la corruption dans les pays en développement. La question est abordée dans le rapport ainsi qu'aux paragraphes 15, 16, 17 et 19 du projet de résolution.

M. R. CHITOTELA (Zambie), co-rapporteur, insiste sur la distinction entre commerce équitable et libre-échange. Le libre-échange entre des pays puissants et des pays plus vulnérables serait inconcevable car il aboutirait à l'effondrement des économies les plus faibles. La question des subventions agricoles doit être examinée. Les pays doivent travailler ensemble et s'aider mutuellement. Il convient d'investir dans la recherche et le développement dans les économies émergentes, afin de leur permettre de participer à l'économie mondiale. Le co-rapporteur plaide en faveur de la création d'un marché sur lequel toutes les économies pourraient se livrer une concurrence loyale, et pas seulement en raison de leur capacité à produire à moindre coût. Les mesures protectionnistes ont pour seule conséquence de freiner la croissance et le développement des économies nationales. C'est pourquoi il importe d'élaborer des politiques de promotion du commerce équitable.

La séance est levée à 12 h.50.

Séance du lundi 25 mars
(Après-midi)

La séance est ouverte à 16 h.05 sous l'autorité du Président de la deuxième Commission permanente, M. Saleh E. Alhusseini.

Elaboration et adoption d'un projet de résolution
(C-II/128/DR-cr)

Le PRESIDENT invite la rapporteuse du comité de rédaction à présenter le rapport des délibérations sur le projet de résolution.

Mme C. GUITTET (France), rapporteuse du comité de rédaction, précise que le comité de rédaction s'est efforcé d'intégrer le plus grand nombre possible d'amendements, sur les 119 propositions reçues. L'esprit des amendements proposés a été préservé, même si le libellé a été légèrement modifié. Le nouveau projet de résolution contient 27 paragraphes, contre 22 dans la version originale. Mme Guittet salue l'esprit de compromis dont les

membres du comité de rédaction ont fait preuve durant les délibérations, et espère que la Commission permanente fera preuve de la même souplesse lors de l'examen du projet de résolution.

Le PRESIDENT demande si la Commission est en mesure d'approuver le projet de résolution dans son ensemble.

M. O. LAVESSON (Suède) déclare que sa délégation souhaite proposer quelques amendements au dispositif du projet de résolution, et qu'elle n'est donc pas en mesure d'approuver le texte dans son intégralité à ce stade.

Préambule

Le préambule est adopté.

Dispositif

M. O. LAVESSON (Suède) propose de supprimer les trois premiers alinéas du paragraphe 9.

M. D. ADAMS (Australie), Président du comité de rédaction, explique qu'aucun consensus ne s'est dégagé au sein du comité de rédaction à propos du paragraphe 9, qui a néanmoins été conservé à l'issue d'un bref débat.

M. F.-X. DE DONNEA (Belgique), co-rapporteur, ajoute que le paragraphe 9 a pour seul but d'encourager les pays à utiliser les mécanismes novateurs de financement suggérés. Il ne s'agit en aucun cas de les y contraindre.

Le PRESIDENT rappelle aux délégués que, à ce stade des travaux, il n'est pas possible de supprimer des parties du projet de résolution traitant de questions de fond.

M. S.S. HAQUE (Inde) suggère de supprimer le troisième alinéa du paragraphe 9 du dispositif. Il rappelle que la question est actuellement débattue en diverses instances multilatérales, et estime qu'il n'est donc pas opportun d'en faire mention dans la résolution. Il propose par ailleurs d'ajouter à la fin du deuxième alinéa le texte suivant : "sur une base volontaire et en fonction des conditions et des priorités nationales".

M. M.J. HADID (Jordanie) indique qu'il a déjà fait un certain nombre d'observations sur le projet de résolution lors de la précédente réunion. Il suggère de reporter l'adoption du projet de résolution à la prochaine session s'il s'avère impossible d'y intégrer les amendements proposés.

Le PRESIDENT rappelle que le projet de résolution a déjà fait l'objet d'un débat approfondi au sein du comité de rédaction, qui est parvenu à un consensus. Le débat sur les questions de fond ne peut être rouvert à ce stade.

Mme K. HENRIKSEN (Norvège) fait observer que, lors de la Réunion des Femmes parlementaires tenue en début de semaine, la question de l'accès des agricultrices à la terre et aux financements a été évoquée. Elle souhaite qu'on lui indique dans quelle partie du projet de résolution cette question est abordée.

Mme C. GUITTET (France), rapporteuse du comité de rédaction, confirme que les amendements proposés par la Réunion des Femmes parlementaires ont bien été reçus et ont été examinés attentivement. Des références aux questions de genre figurent dans plusieurs paragraphes, notamment aux alinéas 2 et 7 du préambule.

La Baronne HOOPER (Royaume-Uni), soulignant l'importance que la Réunion des Femmes parlementaires porte à l'accès des agricultrices aux ressources foncières et aux financements, regrette que la question ne soit mentionnée que dans le préambule. Elle propose en conséquence d'ajouter "en particulier ceux des femmes" après "protéger les droits de propriété" au paragraphe 17 du dispositif.

M. D. ADAMS (Australie), Président du comité de rédaction, fait observer que nombre des amendements proposés par la Réunion des Femmes parlementaires ont été pris en considération. S'agissant du paragraphe 17 du dispositif, le comité de rédaction a estimé que les questions abordées dans les amendements proposés étaient déjà traitées dans le texte initial.

Le PRESIDENT en conclut que la Commission permanente approuve l'amendement proposé par le Royaume-Uni.

Il en est ainsi décidé.

M. I. CASSIS (Suisse) souhaite savoir pourquoi la formulation plus générale sur les normes du commerce équitable proposée par sa délégation pour le cinquième alinéa du préambule n’a pas été retenue. Une déclaration de principe de portée plus générale aurait plus d’impact sur les organisations qu’un libellé qui citerait nommément des organisations précises.

M. D. ADAMS (Australie), Président du comité de rédaction, explique que l'amendement a bien été examiné, mais que le comité de rédaction a estimé que le commerce équitable déboucherait sur l'élaboration d'une série de normes applicables à la définition de ce commerce.

M. F.-X. DE DONNEA (Belgique), co-rapporteur, est d'avis que le texte tel qu'il est libellé répond au souci de la délégation suisse. Le comité de rédaction a jugé que le paragraphe considéré se prêtait mal à une référence expresse aux normes du commerce équitable.

M. A. MALANDI (République arabe syrienne) note que les amendements sur la protection du principe de souveraineté et la coopération entre les organisations internationales proposés par sa délégation n'ont pas été intégrés au texte final et demande des éclaircissements sur ce point.

M. D. ADAMS (Australie), Président du comité de rédaction, explique que le comité de rédaction a longuement débattu de la question du respect des engagements internationaux. Le libellé choisi dit l’essentiel. D'autres amendements ont été retenus, et le comité a estimé que la question soulevée par la République arabe syrienne était couverte par ces amendements.

M. S.S. HAQUE (Inde) propose de supprimer la dernière ligne du premier paragraphe du préambule, de remplacer "sur l’emploi" à l’alinéa 2 du préambule par "sur la création d’emplois productifs" et de supprimer l’alinéa 18 du préambule. La deuxième moitié de l’alinéa 21 du préambule devrait être amendée comme suit : "ces derniers ont instamment besoin d’une aide financière et technologique pour pouvoir s'adapter aux effets néfastes de ces changements". Le délégué de l'Inde suggère par ailleurs de supprimer, à l’alinéa 22 du préambule, la mention de l'UE, estimant qu'une résolution de l’UIP ne peut faire directement référence à cette institution.

Le PRESIDENT déclare que le comité de rédaction a examiné l'ensemble des propositions d'amendements, du reste fort nombreuses, mais n'a pas été en mesure de toutes les retenir. Les membres du comité sont parvenus à un consensus, de sorte que la Commission n'ait pas à apporter de modification de fond au projet de résolution lors de son examen.

M. D. ADAMS (Australie), Président du comité de rédaction, ajoute que le comité de rédaction a fait tout son possible pour prendre en considération l'ensemble des amendements proposés. Le texte fait référence aux changements climatiques, et la question a été débattue lors des délibérations du comité.

Mme A. HEVIA GONZÁLEZ (Cuba) regrette que le projet de résolution ne tienne pas pleinement compte des préoccupations des pays les moins avancés, ni du fait que certains pays ne sont pas signataires des accords internationaux cités dans le texte. Ce dernier porte principalement sur des questions de dimension européenne et passe complétement sous silence les priorités des pays en développement. Le texte semble ne faire aucun cas de questions qui relèvent des urnes, ni des priorités nationales ou de la nature des processus décisionnels. De même, plusieurs préoccupations exprimées en plénière n'ont visiblement pas été prises en compte lors des délibérations du comité de rédaction.

Mme C. GUITTET (France), rapporteuse du comité de rédaction, souligne que le comité de rédaction a examiné l'ensemble des amendements proposés. Il a estimé que, dans nombre de cas, les amendements se recoupaient largement et reprenaient les mêmes idées. Le comité a pris en considération la question des accords régionaux, et le projet de résolution ne fait référence à aucun instrument en particulier.

Le PRESIDENT conclut que la Commission permanente approuve les amendements mineurs proposés par l'Inde.

Il en est ainsi décidé.

La résolution ainsi modifiée est adoptée.

Désignation d'un rapporteur à la 128ème Assemblée

Le PRESIDENT propose que Mme C. Guittet présente la résolution, au nom de la deuxième Commission permanente, à l'Assemblée.

Il en est ainsi décidé.

Préparation de la 130ème Assemblée

a) Propositions de sujet d'étude à examiner par la Commission

Le Président dit que le Bureau s'est réuni et a réfléchi aux propositions de sujet d'étude à examiner par la deuxième Commission permanente à la 130ème Assemblée de l'UIP. Après un échange de vues, le Bureau a adopté par consensus le thème : Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles. Aucun commentaire ou objection n'ayant été formulé, le Président considère que la deuxième Commission permanente approuve le choix du thème d'étude.

Il en est ainsi décidé.

b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs

Le PRESIDENT explique que deux co-rapporteurs doivent être nommés pour rédiger le rapport et le projet de résolution sur le thème d'étude de la 130ème Assemblée de l'UIP. Conformément à la pratique habituelle de la deuxième Commission permanente, l'un des co-rapporteurs doit venir d'un pays en développement et l'autre d'un pays développé. Le Bureau a retenu les candidatures de M. S.H. Chowdhury (Bangladesh) et de M. P. Mahoux (Belgique). S'il n'y a pas d'objection, le Président considérera que la deuxième Commission permanente approuve ces deux nominations.

Il en est ainsi décidé.

Elections du Bureau de la deuxième Commission permanente

Le PRESIDENT rappelle que, conformément aux dispositions du règlement des Commissions permanentes, le Bureau de chaque Commission est élu ou réélu à la première Assemblée de l'année. Outre un nouveau président et le premier vice-président, la deuxième Commission permanente doit élire un membre titulaire et des membres suppléants pour le Groupe des Douze Plus et le Groupe arabe, ainsi qu'un membre suppléant pour le Groupe Eurasie. Tous les autres membres du Bureau sont rééligibles. M. R. León (Chili) a été désigné prochain Président de la deuxième Commission permanente pour une période d'un an. Le Président considère que la deuxième Commission permanente approuve cette nomination.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT annonce que le Groupe des Douze Plus a désigné M. F.-X. de Donnea (Belgique) au poste de membre titulaire et Mme M. Obradovič (Serbie) au poste de membre suppléant. Le Groupe arabe a désigné M. M. Mubarek Najadah (Koweït) au poste de membre titulaire et M. M. Dmour (Jordanie) au poste de membre suppléant. Ce dernier remplace M. Rawadeshdeh, qui n'est plus parlementaire. Le poste de membre suppléant pour le Groupe Eurasie restera vacant en attendant que quelqu'un soit désigné. S'il n'y a pas de commentaires ou d'objections, le Président considérera que la deuxième Commission permanente approuve cette nomination et souhaite réélire tous les autres membres du Bureau.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT ajoute que M. F.-X. de Donnea (Belgique) a été nommé premier Vice-Président de la Commission permanente. Il considère que la Commission permanente approuve cette nomination.

Il en est ainsi décidé.

La session est close à 16 h.55.

Le recours à divers médias, y compris les médias sociaux, pour accroître la participation des citoyens et améliorer la démocratie

Troisième Commission permanente – Démocratie et droits de l'homme

Séance du samedi 23 mars

(Après-midi)

La séance est ouverte à 14 h.35 sous la présidence de M. J.M. Galán, Vice-Président de la troisième Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour

(C-III/128/C)

Le PRESIDENT présente le projet d'ordre du jour qui a été distribué aux membres de la Commission (C-III/128/C). Aucune demande d'amendement n'ayant été déposée, il en conclut que la Commission souhaite adopter le projet d'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue à la faveur de la 126ème Assemblée à Kampala (avril 2012)

Le PRESIDENT dit que le compte rendu de la session de la Commission tenue à Kampala (Ouganda) les 1er, 2 et 4 avril 2012 a été distribué par le Secrétariat de l'UIP à tous les Membres de l'UIP en même temps que les comptes rendus de l'ensemble des débats de la 126ème Assemblée de l'UIP. En l'absence d'observations ou de questions concernant le texte distribué, il déclarera le compte rendu approuvé.

Il en est ainsi décidé.

Présentation du rapport et de l'avant-projet de résolution établis par les co-rapporteurs

(C-III/128/R, C-III/128/DR-rev et C-III/128/DR-am)

Le PRESIDENT dit que, lors de la 126ème Assemblée de l'UIP, la Commission a désigné deux co-rapporteuses, Mmes C. Charlton (Canada) et M.T. Kubayi (Afrique du Sud), pour le point qui va être examiné à la présente session, à savoir Le recours à divers médias, y compris les médias sociaux, pour accroître la participation des citoyens et améliorer la démocratie. Il souligne que les co-rapporteurs sont seuls responsables de la teneur du rapport et que, comme par le passé, celui-ci a pour but de stimuler le débat et de servir de base aux travaux de la Commission. Des amendements au projet de résolution ne sont plus recevables mais des sous-amendements peuvent être soumis au Secrétariat par écrit. Un comité de rédaction composé de représentants de tous les groupes géopolitiques sera nommé et chargé d'examiner les amendements proposés et de produire la version finale du projet de résolution à distribuer. Le Président appelle l'attention des délégués sur le Guide des médias sociaux à l'intention des parlements, publié récemment par l'UIP, qui encourage les parlementaires à recourir aux médias sociaux pour accroître la participation des citoyens.

Mme C. CHARLTON (Canada), co-rapporteuse, fait observer que l'une des grandes difficultés que pose le recours aux médias sociaux est de concilier droit à la liberté d'expression et responsabilité. Les médias sociaux ne sauraient remplacer les médias traditionnels qui ont encore un rôle crucial à jouer. Pour accroître la participation des citoyens,

il faut utiliser au mieux tous les moyens dont on dispose pour atteindre tous les secteurs de la société. La co-rapporteuse renvoie aux informations contenues dans le rapport et évoque en particulier les difficultés et les contraintes que rencontrent les parlementaires qui recourent aux médias sociaux telles que la fracture numérique, le manque de connaissances, de ressources et de temps, le fait que les citoyens se servent des médias sociaux comme d'un garde-fou, la responsabilité qui incombe aux journalistes et l'importance de trouver un équilibre entre la liberté d'expression et la responsabilité. Le rapport préconise aussi la mise au point de lignes directrices qui répondent à ces préoccupations. Elle résume les éléments contenus dans le projet de résolution et ajoute que, bien que les médias sociaux puissent leur être utiles, les parlementaires devraient être aussi conscients des limites qu'ils présentent; les opinions exprimées sur ces sites ne sont pas représentatives de l'ensemble de la société et un commentaire malencontreux peut connaître une diffusion rapide et avoir des répercussions durables. Malgré ces risques, les Etats devraient résister à la tentation de limiter la liberté d'expression sur les sites des médias sociaux et envisager d'élaborer des codes de conduite pour les journalistes et les usagers de ces médias.

Mme M.T. KUBAYI (Afrique du Sud), co-rapporteuse, dit que certaines parties du projet de résolution sont axées sur la communication avec les groupes vulnérables tels que les femmes et les jeunes, et elle prie instamment les délégués de garder cette orientation. Le projet insiste aussi sur l'importance d'une réglementation des médias sociaux qui se fasse dans le respect des obligations internationales relatives aux droits de l'homme et qui ne réprime pas la liberté d'expression. De plus, l'UIP devrait jouer un rôle de guide auprès des parlements en leur indiquant comment ils peuvent mettre en œuvre et utiliser la publication dont a parlé le Président de la Commission. L'immunité dont bénéficient les parlementaires lorsqu'ils recourent aux médias sociaux est aussi une question cruciale sur laquelle les parlements auraient bien besoin de lignes directrices. Il est important que les parlementaires plaident en faveur d'un meilleur accès aux médias sociaux, en particulier pour ceux qui vivent dans des régions reculées, et d'une meilleure maîtrise de l'ordinateur. Il importe aussi qu'ils sachent utiliser les médias sociaux et prennent toutes les précautions pour que les informations publiées sur ces sites ne soient pas interceptées ni déformées. Elle prie instamment la Commission de faire en sorte que le projet de résolution soit valable pour tous les pays et applicable par tous les pays.

Débat

M. S. ASHOUR (Koweït) dit que les médias sociaux sont des outils essentiels pour renforcer la démocratie car ils améliorent la communication entre les parlementaires et leurs électeurs, et peuvent servir à informer le public. Des efforts doivent être déployés dans de nombreux pays pour affermir la démocratie et permettre à chacun d'accéder librement à l'ensemble de l'information. Il est vital que les citoyens obtiennent des informations objectives et neutres, d'où le rôle clé des médias. Ceux-ci doivent être neutres, cultiver la transparence et ne pas subir de pressions politiques; ils doivent aussi respecter les lois qui répriment les activités criminelles. Ceux qui travaillent pour les médias jouent un rôle vital par l'influence que leurs paroles ou leurs écrits peuvent avoir sur l'opinion publique; aussi doivent-ils être dûment formés à leurs fonctions.

M. B. NEMATI (République islamique d'Iran) fait observer que le respect de la diversité religieuse et culturelle et le rejet de l'intolérance, de la haine et de la violence sont des principes essentiels des droits de l'homme. Il y a un risque de voir les médias servir à inciter à la haine religieuse, à la xénophobie et au terrorisme; aussi doivent-ils traiter l'information en se conformant à un code de conduite et de déontologie professionnelle. L'encadrement des médias doit se faire dans le respect des droits de l'homme, en particulier du droit à la liberté

d'expression. L'exercice de ce droit impose des responsabilités et doit donc être soumis à quelques restrictions. Il est vital que les fournisseurs de services et les utilisateurs de toutes les formes de médias respectent les lois de leur pays sur la diffamation, conformément au droit international des droits de l'homme. Les médias ont un rôle crucial à jouer en matière d'éducation, de promotion des droits de l'homme et de responsabilité; les réseaux sociaux numériques, par exemple, dont l'influence est souvent plus étendue que celle des médias traditionnels, pourraient servir à promouvoir la tolérance, les droits de l'homme, le respect mutuel, le développement durable et la paix dans le monde. Une coopération plus étroite entre les parlements encouragerait les médias des différents pays à dialoguer davantage, ce qui les rendrait plus aptes à faire progresser la démocratie et la bonne gouvernance aux niveaux national et international.

M. C. JANIAK (Suisse) dit que la transparence est un aspect crucial des travaux des parlements. Dans les sociétés modernes, c'est principalement par les médias que les informations se diffusent. Cependant, les médias prennent de plus en plus une orientation commerciale qui rend plus rude la concurrence entre eux et qui les amène à s'intéresser davantage aux scandales et aux divertissements qu'aux questions politiques et à commencer souvent par mettre en lumière les aspects négatifs de la politique. Le rapport et le projet de résolution présentent les médias sociaux comme un remède aux problèmes que rencontrent les médias traditionnels. Il ne partage pas ce point de vue. Les informations publiées par les médias traditionnels sont l'œuvre de professionnels et le public a confiance dans les entités qui publient ces informations. En revanche, l'Internet et les médias sociaux présentent une masse d'informations, qui sont souvent mal organisées et dont il est difficile d'extraire l'essentiel sans certaines capacités de raisonnement. S'il ne fallait compter que sur ces informations, il en résulterait une aggravation de la fracture entre ceux qui ont ces capacités intellectuelles et ceux qui en sont dépourvus. Il est indéniable que les médias sociaux jouent un rôle important dans l'organisation des mouvements sociaux et la mobilisation des citoyens, mais ces activités ne sont pas forcément synonymes de démocratie; de fait, les groupes extrémistes sont aussi très actifs sur l'internet.

Mme U. KARLSSON (Suède) considère qu'il est important de protéger la liberté d'expression et les droits de l'homme tant en ligne qu'hors connexion. Le projet de résolution traite d'aspects importants mais devrait aussi faire mention d'autres. D'abord, l'accès à un Internet libre, ouvert et sûr est un droit fondamental pour tous, dont il faut veiller à la réalisation. Il faut aussi protéger à la fois la liberté d'expression et le droit des journalistes et des blogueurs à cette liberté, et faire ainsi progresser la démocratie. Il est important de combattre la censure et de veiller à ce que les mesures de sécurité en ligne ne sapent pas la liberté d'expression. Les Etats devraient avoir la volonté et le pouvoir de protéger un Internet accessible, ouvert et libre de toute censure. S'il est une leçon à tirer du printemps arabe, c'est bien l'importance du rôle joué par l'Internet et les médias sociaux dans la prise de conscience de la situation dans les Etats totalitaires.

M. O.-a. KLAMPAIBOON (Thaïlande) se déclare favorable au projet de résolution et dit que l'Assemblée nationale thaïlandaise a mis en œuvre nombre d'activités pour encourager la participation des jeunes au processus démocratique et un dialogue plus soutenu entre les parlementaires et les jeunes sur les problèmes des jeunes. Parmi ces activités figurent des séminaires, des voyages sur le terrain et des communications par le biais des médias sociaux. La Thaïlande a aussi élargi l'accès aux médias parlementaires dans les régions reculées par la création de stations de radio parlementaires et l'Assemblée nationale thaïlandaise va prochainement ouvrir des bureaux dans les provinces.

Mme A. HEVIA GONZÁLEZ (Cuba) constate que le secteur de la communication est devenu extrêmement dynamique, ce qui a des répercussions à tous les niveaux de la société. On assiste actuellement en Amérique latine à des efforts pour démocratiser les médias; la démocratisation de l'Internet devrait figurer en tête de l'ordre du jour international car elle est liée à la sécurité et à la souveraineté des Etats, à l'autodétermination, à la coexistence pacifique entre les nations et aux droits de chacun. La fracture numérique n'est pas due uniquement à une insuffisance de compétences technologiques mais souvent aussi à une capacité culturelle insuffisante à trouver des applications utiles à ces technologies. En dépit de nombreux efforts, la technologie n'a pas fait sensiblement augmenter la participation des citoyens à la vie politique. Elle rappelle à la Commission que les Etats-Unis continuent d'empêcher Cuba d'accéder à certaines technologies, par exemple en contrecarrant les efforts que déploie son pays pour se connecter aux câbles à fibres optiques dans la région, ce qui limite le haut débit dans le pays, tout en orchestrant une campagne médiatique contre lui. Cuba est au quatrième rang dans le monde pour l'utilisation des technologies de l'information, et élèves et étudiants ont, à tous les niveaux, accès à des ordinateurs dans les écoles. Cependant, ces informations sont occultées et manipulées par les médias, y compris les médias sociaux. Son pays est entré dans une ère de changement et elle s'inquiète du peu de place que ces changements occupent dans les médias. Toute personne a droit à une information exacte et objective.

M. F.A. JUMAN (Emirats arabes unis) dit que les généralités ne rendent pas vraiment compte des progrès des médias et de l'importance de leur rôle. Il propose que soit créé un groupe d'experts sur les médias sociaux pour étudier l'incidence des développements liés à l'information et aux communications sur l'économie, la culture, la société et la paix dans le monde. Son pays s'attache avant tout à définir des politiques sur l'utilisation des médias pour informer le public sur la Constitution, le progrès politique et d'autres questions en rapport avec les lois. Il est en outre vital que les médias et les usagers des médias sociaux puissent se référer à un code de conduite. L'attention devrait se porter aussi sur les professionnels de l'information car il est important de veiller à ce que les personnes travaillant dans les médias soient neutres; il conviendrait de consulter des experts avant de rédiger des lois.

Mme A. TORME (Espagne) constate que les parlementaires sont conscients de l'importance des médias, tous types confondus, lorsqu'il s'agit de garantir la participation et le dialogue en politique. L'Espagne a proposé quatre amendements qui portent sur les médias numériques, notamment sur les risques qu'il y a à utiliser les médias sociaux sans discernement, en particulier pour les groupes cibles vulnérables. Il conviendrait d'encadrer les médias sociaux pour protéger les individus vulnérables. Il faut aussi trouver un équilibre entre la liberté d'expression, le droit au pluralisme politique et le droit à la vie privée. La résolution 20/8 adoptée par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU en juillet 2012 et intitulée "La promotion, la protection et l'exercice des droits de l'homme sur l'Internet" revêt une importance particulière. Mme Torme appelle l'attention sur le libellé des amendements proposés par l'Espagne au projet de résolution.

M. K. TSUMURA (Japon) dit qu'il est interdit dans son pays de recourir à l'Internet aux fins de campagne électorale; cependant, des mesures prises actuellement pour traiter de cette question permettent d'espérer que l'interdiction sera levée en juillet 2013, à temps pour les élections. Les médias sociaux sont utiles pour diffuser des informations et exposer des points de vue précis mais ne sont pas de nature à produire du consensus. De plus, ils ont aussi des inconvénients et, de ce fait, ne devraient être utilisés qu'en complément d'autres médias. Les parlementaires doivent apprendre à se servir des médias sociaux, en sachant quelles en sont les forces et les faiblesses. Il appelle l'attention sur les amendements au projet de résolution déposés par le Japon.

Mme J.-A. HAN (République de Corée) relate que, dans son pays, les hommes et femmes politiques ont commencé à recourir aux médias sociaux dans leur campagne électorale, et ont fait de bonnes expériences. Récemment encore, il était interdit par la loi d'utiliser des sites de réseaux sociaux dans les campagnes électorales; la réglementation a été cependant assouplie pour autoriser le recours à ces sites afin d'encourager les électeurs à se rendre aux urnes. Bien qu'il soit nécessaire d'encadrer dans une certaine mesure la participation politique sur les sites des réseaux sociaux, l'expression politique devrait être aussi libre que possible si l'on veut la démocratie. Gouvernements et parlements devraient trouver les moyens d'encourager les citoyens à participer à la vie politique par les médias sociaux en faisant appel à une réglementation volontaire et privée plutôt qu'à une réglementation officielle. De plus, il ne faudrait pas voir dans les médias sociaux des outils de relations publiques à sens unique; les parlementaires devraient s'en servir comme de plateformes de communication pour obtenir sur des questions législatives des informations de sources multiples et s'échanger des informations sur les politiques. Enfin, il ne faudrait pas utiliser les médias sociaux pour former l'opinion de tels ou tels groupes sociaux mais plutôt en faire un moyen d'accès à une juste et libre participation, fondée sur des informations objectives.

M. M. MONSALVE (Chili) dit qu'il serait intéressant d'enquêter sur les moyens de faire en sorte que les démocraties et les institutions politiques puissent tenir fermement leur rôle en temps de crise et d'utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour renforcer le rôle et la légitimité des institutions démocratiques. Des mesures doivent être prises pour que l'accès aux TIC et aux médias sociaux soit un droit fondamental pour tous les citoyens; la question se pose en outre de savoir comment garantir la liberté d'expression et recourir aux médias sociaux comme à un moyen de renforcer la démocratie. Les nouveaux médias offrent de multiples occasions de communiquer et ont donné naissance à une nouvelle base politique composée d'internautes. Les médias sociaux, par leur nature bidirectionnelle, permettent des échanges plus nourris avec l'électorat sur des politiques données, lui donnent plus de pouvoir et, en améliorant la transparence, contribuent à la construction d'une démocratie plus représentative et participative. Le grand défi consiste à démocratiser les médias pour que tous les citoyens puissent y avoir accès et à veiller autant que possible à la liberté d'expression.

Mme F. ABU ABTAH (Jordanie) considère que les parlementaires devraient recourir de plus en plus aux médias sociaux qui sont utiles lorsqu'on veut diffuser des informations aux citoyens et qui aident les parlements à rester en prise directe sur la société et les changements qui s'y produisent. Il convient cependant de relever que ces méthodes n'auront que peu d'effet dans certains pays à cause de l'accès encore limité aux médias sociaux ou de la piètre qualité de la connexion à l'Internet; il est donc important que les parlementaires fassent usage de tous les moyens possibles pour diffuser l'information. Il estime que les médias ont besoin d'un code de conduite qui insiste notamment sur le respect de la liberté, l'objectivité et la neutralité. Un tel code devrait être communiqué à toutes les institutions et tous ceux qui touchent aux médias de par le monde devraient coopérer à la conception de programmes visant à consolider la démocratie dans tous les pays.

M. H. MAUREY (France) suggère que les Etats devraient accepter l'idée que la transparence est nécessaire, au lieu de s'y opposer. La Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques sont des instruments essentiels qui concilient le maintien de l'ordre et la liberté d'expression. La protection des données personnelles sur les sites des réseaux sociaux est une question importante et il n'y a pas d'instrument international qui réglemente l'accès à ces données. Il appelle l'attention sur les amendements au projet de résolution que la France propose et qui ont trait à la liberté d'expression, à la diffamation, à la discrimination et à la protection des usagers.

M. I. ALKOOHEJI (Bahreïn) dit que les médias sociaux devraient être considérés comme un outil efficace entre les mains tant des électeurs que des parlementaires. Les parlementaires devraient y avoir recours, en particulier pour consolider leurs relations avec les citoyens et établir avec eux de véritables échanges. Dans son pays, les parlementaires et le Conseil consultatif ont accès aux médias sociaux et aux sites Web pour communiquer avec leurs électeurs, et ces médias et sites sont un moyen rapide de fournir une information et de connaître l'avis des électeurs. Le Parlement devrait s'entendre avec diverses forces à l'intérieur du pays sur des valeurs nationales allant dans le sens des sujets discutés en juin 2012 à la Conférence Rio+20. Les parlements devraient se servir des médias sociaux pour expliquer leurs méthodes de travail et établir de bonnes relations avec les médias. Des ateliers pourraient être organisés pour apprendre aux parlementaires à bien utiliser ces médias.

M. P. MAHOUX (Belgique), se félicitant de la qualité du débat et des travaux sur la question, note les mentions faites par les délégués de la fracture numérique, qui peut être due à un manque de moyens financiers ou à un retard technologique. Le temps des médias sociaux, qui se situe dans l'instantané, n'est pas celui de la politique. D'autres éléments des médias sociaux doivent être pris en considération comme la vulgarisation de l'information et l'immunité. Il y a eu des cas de parlementaires menacés sur les sites de médias sociaux. De plus, ceux-ci peuvent être utilisés pour propager des rumeurs et déstabiliser le pouvoir politique. Il est essentiel de former et d'éduquer à la fois les parlementaires et le grand public à l'utilisation des médias sociaux, et de leur apprendre à garder du recul et à placer les choses en perspective.

M. B. AL-SALHI (Palestine) explique que son pays n'a pas librement accès à l'Internet parce que cet accès est contrôlé par Israël et que les sites utilisés par des sociétés et maisons de commerce palestiniennes sont souvent bloqués. Malgré ces problèmes, les Palestiniens utilisent de plus en plus les sites des médias sociaux. Cet accès est important car il permet aux parlementaires palestiniens de se servir des médias sociaux dans leurs campagnes électorales. On devrait disposer de lignes directrices qui portent sur le recours aux médias et à la technologie, en particulier sur le contenu et la sécurité. Il constate avec inquiétude que des sociétés sont capables de bloquer l'information qu'elles ne veulent pas voir publiée et que l'Internet tombe de plus en plus sous leur contrôle. La communauté internationale devrait travailler avec des journalistes à l'élaboration de règles régissant le recours aux médias sociaux et facilitant l'accès de tous les citoyens à ces médias.

M. T. YAHYA (Indonésie) dit que, en démocratie, la volonté populaire devrait être le ressort qui fait définir des politiques et prendre des décisions. Le recours aux médias, en particulier aux médias sociaux, est un excellent moyen d'encourager de vrais échanges et des activités de sensibilisation. Il incombe aux parlementaires de rechercher la communication, de dialoguer avec les électeurs et de traduire leurs aspirations en mesures concrètes. La liberté d'expression tient une place importante dans le recours aux médias sociaux mais toutes sortes de problèmes se posent à qui veut garantir ce droit; l'Internet est une plateforme idéale pour dialoguer avec les citoyens mais fournit aussi à ceux qui le veulent les moyens de propager la haine, ainsi que des propos ou des écrits diffamatoires. Etant donné ces problèmes, tout projet de loi censé garantir le droit à la liberté d'expression devrait donc le faire dans un esprit de respect et de responsabilité mutuels. Parmi ses amendements au projet de résolution, l'Indonésie souhaite insister sur la nécessité de responsabiliser les médias par la définition et l'application de règles d'éthique dans le journalisme.

M. B. YAZJI (République arabe syrienne) note que les médias et les médias sociaux jouent un rôle de plus en plus important dans les relations internationales mais que, dans certains cas, ce rôle peut avoir des conséquences néfastes. Par exemple, dans son pays, certaines parties ont recours aux médias sociaux pour diffuser une image négative du pays, propager des mensonges et menacer les populations minoritaires. Il est important d'élaborer un code d'éthique pour l'utilisation de toutes les formes de médias.

Mme Z. GUDIÑO (Equateur) note que toute personne a le droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui inclut le droit – reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme – de ne pas être inquiété pour ses opinions. Dans l'administration de la justice et la protection des droits de l'homme, il importe de tenir compte du droit des médias de ne pas être censurés; cependant, ce droit s'arrête là où commence l'incitation à la haine et la menace aux droits de l'homme. Toute garantie de la liberté d'expression devrait être étroitement liée au droit à l'égalité et au droit de participer à la vie de la société. Cependant, ces garanties sont inutiles si l'Etat ne prend pas de mesures pour que les technologies et l'Internet soient plus largement accessibles et pour améliorer les conditions de cette accessibilité, comme l'approvisionnement en électricité. Le monde entier peut être branché à l'Internet, qui génère des lieux de débat importants. Des lois consacrées au droit à l'information et à la liberté d'expression sont nécessaires, en particulier dans les pays qui instituent une démocratie participative, pour protéger les citoyens et donner à tous les mêmes chances de participer au débat public. Le fonctionnement des médias sociaux en temps réel permet des échanges rapides et encourage le public à participer à la prise de décision. L'Assemblée nationale équatorienne a un site Web et des comptes Twitter et Facebook pour faciliter les contacts avec les électeurs.

Mme CHUNYING XIN (Chine) dit que l'internet est devenu un lieu de participation et de débat publics et que, de ce fait, la question de savoir comment ils peuvent recourir aux médias sociaux pour accroître la participation des citoyens est une question importante pour les parlementaires. En Chine, l'Assemblée populaire nationale et sa Commission permanente ont publié en ligne des informations sur des lois, des projets de loi et des débats pour que ces informations soient disponibles au public. Les textes de projets de loi ont été publiés en ligne et ouverts aux commentaires du public; plus d'un million de commentaires de citoyens portant sur différentes lois ont été reçus des quatre coins du pays. L'Internet recèle des possibilités immenses pour ce qui est de la participation du public mais dans de nombreux pays, y compris en Chine, l'accès en est limité, en particulier dans les zones rurales.

M. A. HAGEN (Norvège) accueille favorablement le projet de résolution et les propositions faites par les délégués pendant la réunion, qui, à son avis, vont encore améliorer le texte. Il est bon de mettre en lumière l'importance du dialogue dans l'utilisation des médias sociaux. Même s'il est difficile de passer de la situation de diffuseur d'informations à un vrai débat, la participation des citoyens ne doit pas se résumer à la réception d'informations. Malheureusement, lancer un débat sur l'Internet et y participer prend beaucoup de temps. De plus, il faudrait réfléchir à la question de la propriété des informations publiées sur les sites des médias sociaux; par exemple, dans quelle mesure les parlementaires devraient-ils pouvoir retirer ce qu'ils ont publié sur les sites des réseaux sociaux? C'est une question qui prend une importance particulière à la mort d'un parlementaire. Devrait-il être possible de supprimer la page ou faudrait-il la considérer comme une publication?

M. B. SIBALATANI (Namibie) constate que les médias jouent un rôle important dans l'information et l'éducation du public et que les médias sociaux ont ouvert aux citoyens de nouvelles possibilités de communiquer avec leur gouvernement, ce qui est d'une importance capitale pour la bonne gouvernance et une participation accrue des citoyens à la vie politique.

Les TIC ont favorisé et facilité cette participation, et ont responsabilisé la vie politique en contribuant à une transparence et une ouverture plus grandes. La Namibie est l'un des pays du monde les mieux notés en ce qui concerne la liberté de la presse, bien qu'elle n'ait pas actuellement de loi en vigueur sur l'accès à l'information. Les médias traditionnels ont de plus en plus recours aux médias sociaux pour faire participer les citoyens à des débats sur toutes sortes de questions. Cependant, les échanges passant par les TIC sont limités en Namibie, faute d'une infrastructure suffisante. Le Gouvernement s'est donné pour priorité de relever ce défi. Les médias et les médias sociaux sont de puissants outils mais peuvent aussi servir à mauvais escient et inciter à la violence ou à la haine. Aussi faut-il les utiliser avec prudence, surtout dans les pays où l'infrastructure technologique est limitée. D'où l'importance particulière du Guide des médias sociaux à l'intention des parlements que vient de sortir l'UIP.

Mme H. AL AHMADI (Arabie saoudite) dit que, dans son pays, les médias traditionnels sont en train de céder du terrain aux nouveaux médias comme les médias sociaux. Twitter, par exemple, compte plus de trois millions d'usagers dans le pays, dont beaucoup de femmes et de jeunes, ce qui a des répercussions sensibles sur toute la société. Cependant, ces nouveaux médias n'ont pas que des effets positifs : des groupes extrémistes qui s'opposent à la présence de femmes au Conseil de la Choura ont utilisé les sites de médias sociaux pour semer le doute sur le rôle des femmes. Le Gouvernement a ignoré ces manœuvres et poursuivi son action pour faire admettre des femmes au sein de ce Conseil mais, malheureusement, ces événements ont fait réfléchir certaines femmes et les ont dissuadées de participer à la vie publique. Elle se félicite de la teneur du projet de résolution et prie instamment la Commission de l'adopter.

Mme Z. BENAROUS (Algérie) dit qu'il est vital de recourir aux médias sociaux pour jeter des ponts entre différents secteurs de la société, diffuser une culture de la démocratie, promouvoir les droits de l'homme et prôner les valeurs de paix et de solidarité. Les parlementaires devraient utiliser les réseaux sociaux pour faire le point des préoccupations et des aspirations de leurs électeurs, notamment des jeunes. L'Algérie a engagé des réformes pour tenir compte des changements que réclament les jeunes. Elle a aussi adopté des procédures pour favoriser l'utilisation des médias sociaux, bien que les médias traditionnels aient toujours leur place. Une nouvelle loi sur les mass media doit être débattue sous peu au Parlement; elle encouragera ce type de médias sans négliger la nécessité de les encadrer par un code d'éthique. Elle demande instamment aux parlements de consacrer en priorité le droit de participation des citoyens et d'adopter des lois pour criminaliser toute violation de la vie privée chez les usagers des médias sociaux.

Mme G. NOMALUNGELO (Afrique du Sud) se déclare favorable à l'utilisation des médias sociaux qui offrent à tous les citoyens une tribune où ils puissent s'exprimer. Il faudrait encourager les parlementaires à y recourir, sans pour autant sous-estimer le nombre de personnes ainsi touchées. De nombreux pays souffrent de la fracture numérique et les parlements devraient jouer un rôle majeur dans l'accès de tous au numérique. Les médias pourraient user de leur influence, qui est grande, pour faire évoluer les mentalités. Opposée à tout abus du pouvoir des médias, elle s'exprime en faveur des 14ème, 15ème et 18ème alinéas du préambule qui portent sur leur encadrement.

Mme J. BINTU (Ouganda) admet que les médias peuvent jouer un rôle complémentaire et donner une voix aux groupes vulnérables. Cependant, nombreux sont les défis qu'ils doivent relever, en particulier les médias qui appartiennent à l'Etat et qui peuvent paraître de parti pris. D'autre part, l'orientation commerciale prise par les médias pourrait aussi avoir des effets néfastes. Le manque de ressources financières est une difficulté majeure à laquelle se heurtent souvent aussi les sociétés de médias dans les pays en développement. Dans ces pays,

les citoyens dialoguent peu avec les médias car l'accès à l'Internet est loin d'être général. Diverses mesures pourraient être prises pour permettre aux médias d'associer davantage les citoyens à la vie politique : on pourrait s'employer notamment à généraliser l'accès aux TIC, en particulier dans les zones rurales; élaborer un code de conduite pour les journalistes et affiner les règles du journalisme; développer la radiodiffusion communautaire pour en faire un secteur solide; donner plus de place aux informations locales à la radio et à la télévision; réviser les lois parfois dures qui encadrent les médias et les conditions dans lesquelles les journalistes peuvent faire l'objet de poursuites pénales.

Mme U. STEPHENS (Australie) relève que l'ouverture des gouvernants et la transparence sont essentielles si l'on veut dialoguer avec les électeurs pour les informer de leurs droits et des décisions du Gouvernement. L'Australie a pris des mesures pour réduire la fracture numérique : elle a investi dans un programme national d'accès au haut débit et amélioré l'accès à l'éducation dans les régions rurales et reculées. S'agissant du rôle des médias sociaux, son pays s'efforce de trouver un équilibre entre le droit à la vie privée et la sécurité nationale. Elle partage les préoccupations exprimées par d'autres délégués à propos du caractère instantané de l'information, de l'utilisation de comptes anonymes pour diffuser de fausses nouvelles et de l'Internet aux fins d'activités illégales comme les trafics de drogues et d'armes. L'Australie s'emploie actuellement à mettre en place une loi sur les communications qui reste neutre face aux diverses technologies et qui, de ce fait, soit encore applicable lorsque d'autres médias seront imaginés à l'avenir.

M. B.V. NEATOBEI (Tchad) note que l'Internet, qui offre diverses plateformes interactives, est en train de modifier les relations entre le Parlement et l'électorat. Cependant, s'ils devaient utiliser ces médias pour participer à la vie démocratique, les citoyens pourraient trouver cela ennuyeux parce que les plateformes ne sont pas toutes situées au même endroit. L'accès à l'Internet au Tchad est limité, de nombreuses villes n'ayant pas une infrastructure technologique suffisante pour que leurs habitants puissent y accéder. On s'emploie actuellement à régler ce problème, notamment par le raccordement par câble aux fibres optiques. Il est vital que les Etats et leurs partenaires déploient tous les efforts possibles pour que les médias puissent jouer un rôle dans l'émergence d'une société démocratique. Dans les pays en développement, où les médias numériques risquent de ne pas pouvoir jouer un grand rôle, il sera nécessaire d'élaborer des lois pour permettre à diverses institutions de faire avancer la démocratie à l'aide de toutes sortes de médias.

M. D. PACHECO (Portugal) estime que les hommes et femmes politiques devraient être présents sur les réseaux en ligne pour pouvoir expliquer leurs positions et formuler des critiques. Les séances du Parlement portugais sont retransmises à la télévision et sur Facebook; il est important que les électeurs sachent ce qui se passe au Parlement et puissent communiquer avec leurs élus.

Mme J. TUFFY (Irlande) informe la Commission d'une enquête menée dans son pays pour savoir comment les citoyens suivent les travaux du Parlement. Selon cette enquête, 52 pour cent des participants tiennent leurs informations de la télévision, 41 pour cent des journaux, 19 pour cent de la radio et 12 pour cent de sites en ligne, bien que 55 pour cent des adultes aient un compte Facebook et que 22 pour cent aient accès à Twitter. Autant dire que bien que les médias sociaux puissent jouer un rôle important, il convient de ne pas trop miser sur eux au détriment des autres médias. En général, les hommes et femmes politiques se méfient des forums de discussion en ligne et évitent d'y participer; ce sont cependant des lieux de débat importants dont les parlementaires devraient envisager de faire usage. Elle se réjouit qu'il ait été proposé d'ajouter un alinéa 11bis au préambule car les rencontres personnelles demeurent le moyen le plus satisfaisant de garder le contact avec l'électorat. La protection des données est une autre question importante; chacun a le droit d'avoir accès aux informations

recueillies sur lui à partir des sites des médias sociaux. Enfin, il faudrait supprimer la référence aux femmes parlementaires au paragraphe 17 du dispositif car il y a lieu de se réjouir de voir tous les parlementaires, quel que soit leur sexe, recourir aux médias sociaux.

Mme A. WOLBERT (Pays-Bas), après avoir félicité l'UIP de la parution du Guide des médias sociaux à l'intention des parlements, dit que son pays garantit depuis longtemps la liberté d'expression et que cette tradition n'a pas changé avec l'avènement des médias sociaux. Ceux-ci peuvent faire beaucoup pour améliorer le fonctionnement de la démocratie dans la société, notamment en abaissant les barrières qui gênent l'accès à l'information. Aux Pays-bas, les contacts personnels avec les électeurs sont jugés extrêmement importants; le recours aux médias sociaux ne suffit pas à accroître la participation, surtout chez les électeurs qui ne s'intéressent guère à la politique. Les médias sociaux devraient servir à poursuivre la communication avec les électeurs mais ne devraient pas totalement remplacer les contacts personnels.

Mme H. PETERSSON (Suède) fait observer qu'une presse libre, non censurée et la possibilité pour les citoyens de participer à la vie démocratique sont d'une importance cruciale. Il incombe aux parlements de veiller à ce que les médias ne soient pas limités par les lois et règlements qui restreignent leur liberté d'expression et leur droit de passer au crible l'action du Gouvernement. Les médias devraient au contraire permettre un libre-échange d'idées. Les parlements doivent s'employer à sauvegarder la liberté d'expression au niveau tant national qu'international. Il est important que les journalistes puissent passer au crible l'action des gouvernements sans courir le risque d'être emprisonnés. Leur rôle de garde-fou est un des rouages essentiels de toute société démocratique. Cependant, les journalistes doivent aussi respecter leur code de déontologie et trouver un juste équilibre entre le respect de la vie privée et la liberté de l'information. Malgré le recours croissant aux médias sociaux, les médias traditionnels sont encore largement utilisés. Les uns comme les autres jouent un rôle important dans l'information et la diffusion des connaissances. Il est donc important que toutes les personnes aient également accès aux journaux, à la radio, à la télévision et à un Internet libre et ouvert.

M. P. MARTIN-LALANDE (France), après avoir exprimé sa reconnaissance à l'UIP pour son Guide des médias sociaux à l'intention des parlements, dit que l'accès à l'information contribue à l'établissement de la confiance et ouvre d'autres portes, concourant ainsi à l'établissement de relations nouvelles entre le Parlement et les électeurs. La transparence dans l'utilisation commerciale des données personnelles est d'une importance vitale et les données en ligne doivent être protégées. Il est aussi nécessaire de placer l'Internet sous une gouvernance mondiale plus ferme.

Mme M.C. KRONFLE (Equateur), s'exprimant au nom de la Réunion des jeunes parlementaires, souligne la nécessité de reconnaître que le droit à l'information par la communication est un droit de l'homme et que, de ce fait, il incombe à l'Etat de garantir l'accès à ce droit, notamment pour les jeunes de son pays. La Réunion des jeunes parlementaires est de manière générale favorable au projet de résolution, mais estime que le paragraphe 18 devrait être formulé en termes plus énergiques. Les médias devraient aussi s'employer à faire en sorte que les jeunes participent à l'élaboration des lois, en particulier au travers d'outils comme Facebook et Twitter. Dans de nombreux pays, les jeunes sont apathiques sur de nombreuses questions politiques; les médias sociaux pourraient aider à réduire cette apathie et le désintérêt dont témoignent les jeunes à travers le monde. Elle accueille favorablement les commentaires de la déléguée irlandaise sur le harcèlement en ligne et déposera par écrit une proposition d'amendement sur cette question.

Le PRESIDENT annonce que le comité de rédaction se réunira pour discuter du projet de résolution et qu'il se composera des représentants du Gabon, de l'Irlande, du Mexique, de l'Ouganda, de la Suisse et de l'Uruguay. Il prie instamment les Groupes arabe, Asie-Pacifique et Eurasie qui n'ont pas encore communiqué les noms des pays qui les représenteront de le faire dès que possible.

Mme M.T. KUBAYI (Afrique du Sud), co-rapporteuse, dit que les co-rapporteuses tiendront compte de toutes les questions soulevées, en particulier des points touchant à la liberté d'expression et au droit des droits de l'homme. Elle a enregistré les préoccupations exprimées concernant l'abus que certains usagers font des sites des médias sociaux et l'appel à des mesures qui protègent tous les usagers. Elle résume d'autres questions importantes qui ont été évoquées, notamment l'importance de réduire la fracture numérique et de promouvoir les médias locaux et communautaires. Elle espère que les parlements à travers le monde sauront traduire en actes les débats de la Commission sur le sujet et le contenu du projet de résolution.

Mme C. CHARLTON (Canada), co-rapporteuse, partage les préoccupations exprimées par de nombreux délégués. Il sera important de veiller à ce que le projet de résolution soit bien équilibré. Elle reconnaît que les médias sociaux ne peuvent remplacer les contacts personnels avec les électeurs qui sont d'une importance vitale.

La séance est levée à 17 h.35.

Séance du mardi 26 mars
(Matin)

La séance est ouverte à 11 h.25 sous l'autorité du Président de la troisième Commission permanente, M. O. Kyei-Mensah-Bonsu (Ghana).

Elaboration et adoption du projet de résolution
(C-III/128/DR-cr)

Le PRESIDENT invite la rapporteuse du comité de rédaction à exposer son rapport sur les délibérations relatives à l'avant-projet de résolution révisé présenté par les co-rapporteuses sur le thème d'étude (C-III/128/DR-rev).

Mme M.T. KUBAYI (Afrique du Sud), rapporteuse du comité de rédaction, dit que celui-ci, qui se composait de deux représentants par groupe pour le Groupe africain, le Groupe Asie-Pacifique, le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) et le Groupe des Douze Plus, a mené ses travaux sous la conduite remarquable de Mme U. Stephens de l'Australie et a examiné les amendements à l'avant-projet de résolution révisé soumis dans les délais statutaires (C-III/128/DR-am) dans un esprit de consensus. Globalement, le comité de rédaction est convenu de rejeter les amendements dont il a jugé qu'ils dépassaient le cadre du thème d'étude ou le mandat de l'UIP et d'incorporer les amendements qui visaient à protéger les groupes vulnérables, enrichissaient le texte ou en amélioraient la lecture. Il a produit le projet de résolution figurant dans le document C-III/128/DR-cr dont la Commission est à présent saisie pour examen.

Le PRESIDENT, s'étant assuré que la Commission était favorable aux motions de Mme A. HEVIA GONZÁLEZ (Cuba), M. S. YANG (Cambodge) et Mme U. KARLSSON (Suède) tendant à ce que le projet de résolution soit examiné dans son ensemble, appelle les commentaires sur ce texte, insistant sur le fait qu'aucun nouvel amendement ne peut être présenté et que seuls des sous-amendements sont encore recevables.

Mme A. HEVIA GONZÁLEZ (Cuba) suggère de réaffirmer au paragraphe 15 du dispositif le principe du respect des lois nationales énoncé au paragraphe 13 et de remplacer dans l'entame du paragraphe 26, le terme "demande" par "appelle" ou "invite".

Mme U. KARLSSON (Suède), soulignant l'importance de défendre le droit à la liberté d'expression, dit qu'elle est opposée à la suggestion relative au paragraphe 15. Pour elle, le libellé de ce paragraphe doit demeurer inchangé.

Le PRESIDENT fait remarquer qu'il serait superflu de réitérer au paragraphe 15 du dispositif le principe déjà affirmé au paragraphe 13, qui vise à régler la question une bonne fois pour toutes et évite donc d'avoir à y revenir dans les paragraphes suivants du projet de résolution.

Mme M.T. KUBAYI (Afrique du Sud), rapporteuse du comité de rédaction, fait observer en réponse à la suggestion relative au paragraphe 26 du dispositif, qu'il serait plus approprié d'employer l'expression "demande instamment" pour remplacer le verbe "demande".

Le PRESIDENT dit que, à la lumière des remarques qui ont été faites, s'il n'y a pas d'objection, il considère que la Commission souhaite conserver le libellé actuel du paragraphe 15 du dispositif et remplacer "demande" par "demande instamment" au paragraphe 26.

Il en est ainsi décidé.

M. B. YAZJI (République arabe syrienne) indique que les paragraphes 14 et 15 du dispositif ne rendent pas compte des conclusions auxquelles est parvenue la Commission à l'issue de son débat sur la mesure dans laquelle les médias traditionnels dépendent des médias sociaux et sur le risque que cette dépendance ne soit mise à profit pour déformer la réalité et influer sur les politiques des Etats, sans avoir à craindre des conséquences juridiques.

Mme Z. BENAROUS (Algérie) rappelle en outre la question soulevée durant ce débat quant au fait que la législation pénale doit dissuader de diffuser de fausses informations par le biais des médias sociaux. Compte tenu de leur portée mondiale et de leur influence, il importe que les médias sociaux aient à rendre des comptes en cas d'atteinte à la vie privée et qu'ils soient sanctionnés au même titre que les médias traditionnels.

Mme M.T. KUBAYI (Afrique du Sud), rapporteuse du comité de rédaction, dit que la régulation des médias sociaux dépasse le cadre du projet de résolution et que c'est là une question qu'il convient de régler dans les pays.

Le PRESIDENT, bien que conscient des problèmes évoqués, partage ce point de vue. Il invite la Commission à se prononcer par un vote à main levée pour l'adoption du projet de résolution, tel que modifié, en vue de sa transmission à l'Assemblée.

Le projet de résolution, ainsi modifié, est approuvé par acclamation.

Désignation d'un rapporteur à la 128ème Assemblée

Le PRESIDENT suggère de nommer Mme M.T. Kubayi, de l'Afrique du Sud, rapporteuse de la Commission à la 128ème Assemblée.

Il en est ainsi décidé.

Préparation de la 130ème Assemblée

a) Propositions de sujet d'étude à examiner par la Commission

b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs

Le PRESIDENT rappelle que la Commission doit soumettre à l'Assemblée le thème d'étude qu'elle souhaite inscrire à son ordre du jour pour la 130ème Assemblée qui se tiendra au printemps 2014. A sa réunion de la veille, le Bureau a décidé que les propositions soumises à cette fin par les délégations de Bahreïn et du Mexique méritaient, au vu de leur proximité, d'être fusionnées en une seule et même proposition, ce qui laissait donc un total de cinq propositions. Le Bureau n'ayant pas réussi à trouver un consensus sur la proposition qu'il souhaitait recommander à la Commission, il a procédé à un vote, lors duquel la majorité s'est prononcée en faveur de la proposition conjointe intitulée "Protéger les droits des enfants, en particulier des enfants migrants non accompagnés, et empêcher l'exploitation des enfants dans les situations de guerre et de conflit : le rôle des parlements".

Néanmoins, la délégation néo-zélandaise a indiqué qu'elle souhaitait maintenir sa proposition sur le thème "Enonciation dans la loi des droits relatifs à l'orientation et à l'identité sexuelles : le rôle des parlementaires". Le Président invite donc la Commission à voter sur ces deux propositions.

M. B. YAZJI (République arabe syrienne) s'oppose à cette procédure. Le Bureau a déjà pris une décision. Si, malgré cela, on autorise une délégation à maintenir sa proposition et que cela doit donner lieu à un vote de la Commission, les propositions présentées par d'autres délégations, dont la sienne, devraient toutes faire l'objet de ce vote.

M. R. ABDUL-JABBAR (Iraq), soutenu par M. A. OMARI (Algérie), dit que le fait de voter sur une question déjà tranchée par un vote à la majorité, conformément au Règlement applicable, irait à l'encontre des principes que défend une organisation dont l'essence même est d'œuvrer à la démocratie dans le monde. On ne peut s'affranchir de la décision que le Bureau a prise par un vote démocratique.

Le PRESIDENT dit que le Règlement applicable prévoit la possibilité de réexaminer une décision qui a été prise si une délégation en fait la demande. Il précise également que les trois membres titulaires présents à la réunion du Bureau ont voté en faveur de la proposition conjointe.

M. J.M. GALÁN (Colombie), s'exprimant comme l'un des trois membres du Bureau, dit que, à ce qu'il a compris au moment des faits, le vote consistait ni plus ni moins à présélectionner les thèmes d'étude et n'écartait pas la possibilité d'un réexamen de la proposition de la Nouvelle-Zélande. Selon lui, ce thème d'étude mérite d'être examiné car il est d'une actualité brûlante et que l'UIP s'y est en outre peu intéressée.

Le SECRETAIRE DE LA COMMISSION, à la demande du PRESIDENT, confirme à toutes fins utiles, que, à la réunion tenue par le Bureau la veille, les membres titulaires de la Commission ont été invités à voter sur chacune des propositions de thème d'étude. En sa qualité de membre du Secrétariat de l'UIP, il a enregistré trois voix en faveur de la proposition conjointe.

M. B. YAZJI (République arabe syrienne), soutenu par M. R. ABDUL-JABBAR (Iraq), Mme J. BINTU (Ouganda), M. A. OMARI (Algérie), M. A. FATEH EL-BAB (Egypte), ainsi que Mmes J. NASSIF (Bahreïn) et G. CUEVAS (Mexique), réitère que le résultat du vote démocratique du Bureau doit être respecté.

M. T. HENARE (Nouvelle-Zélande) défend lui aussi les principes démocratiques avancés par ses collègues parlementaires. Toutefois, dans un souci de diligence, il invite instamment la Commission à procéder à un vote sur la question, conformément à ce que prévoit le Règlement.

Le PRESIDENT propose alors deux façons de procéder. La Commission peut soit respecter le vote du Bureau et suivre sa recommandation en choisissant le thème d'étude relatif aux droits de l'enfant, soit décider de rouvrir le débat et examiner également la proposition de la délégation néo-zélandaise. Le Président appelle ensuite à un vote à main levée sur le maintien du thème d'étude recommandé par le Bureau.

La Commission vote le maintien de la proposition du Bureau par 31 voix contre 21.

Le PRESIDENT considère donc que la Commission souhaite soumettre à l'Assemblée, pour examen, le thème d'étude intitulé : "Protéger les droits des enfants, en particulier des enfants migrants non accompagnés, et empêcher l'exploitation des enfants dans les situations de guerre et de conflit : le rôle des parlements". Comme indiqué dans le document où sont répertoriées toutes les propositions de thèmes d'étude, les co-rapporteurs seront Mmes G. Cuevas du Mexique et J. Nassif de Bahreïn.

Il en est ainsi décidé.

M. R. ABDUL-JABBAR (Iraq) note que le fait de ne pas avoir tenu compte du vote du Bureau en procédant à un autre vote sur le même sujet n'est pas compatible avec la démocratie parlementaire que prône l'UIP, ce qui est regrettable. Le Secrétariat de l'UIP devrait pratiquer ce qu'il prêche et respecter le résultat d'un vote démocratique.

Le PRESIDENT réitère que la procédure de vote qui a été suivie est conforme au Règlement des Commissions permanentes. Il n'y a pas eu de favoritisme dans le déclenchement de cette procédure. Pour information, en tant que membre titulaire du Groupe africain, au Bureau, il avait lui-même voté pour la proposition conjointe.

M. R. DEL PICCHIA (France), s'exprimant au nom du Groupe des Douze Plus, dit que l'on aurait pu éviter la prolongation inutile des débats et le tour malheureux qu'ont pris les choses si la proposition retenue par le Bureau avait été la seule soumise à la Commission et que l'on avait néanmoins laissé à la délégation néo-zélandaise la possibilité d'expliquer le pourquoi de sa proposition, à titre d'information. Le Groupe des Douze Plus a soutenu la proposition néo-zélandaise à l'unanimité, mais la Commission a pris sa décision et il faut maintenant s'y conformer.

M. T. AL-SEHRY (Egypte) convient qu'il faut que cette décision soit respectée. Toutefois, afin d'éviter qu'un tel scénario ne se reproduise, il faudrait réexaminer le Règlement et définir clairement les circonstances dans lesquelles l'auteur d'une proposition peut soumettre pour réexamen une proposition que le Bureau a rejetée, ce qui ne mène visiblement nulle part.

Le PRESIDENT dit que l'intervenant vient de mettre le doigt sur le nœud du problème. C'est en effet l'absence de dispositions claires et univoques dans le Règlement qui a engendré la situation à laquelle on vient d'assister, sans compter que cela a suscité à tort des soupçons de parti-pris qui n'étaient pas justifiés. Qui plus est, il est impensable que l'auteur d'une proposition puisse théoriquement insister pour soumettre à l'Assemblée une proposition qui a été rejetée par la Commission compétente. Le Président convient qu'il faut engager des démarches auprès des organes directeurs de l'UIP pour que le Règlement des Commissions soit purgé des incohérences qui peuvent donner lieu à des scénarios particulièrement déplaisants.

Elections du Bureau de la troisième Commission permanente

Le PRESIDENT rappelle que, conformément à l'article 7.2 du Règlement des Commissions permanentes, les membres du Bureau sont élus ou réélus à la première Assemblée annuelle de l'UIP. Tous les membres du Bureau actuel sont rééligibles et ceux qui n'ont pas encore accompli un mandat complet sont traditionnellement confirmés dans leurs fonctions. La Commission a reçu une candidature par poste pour trois des postes à pourvoir, comme suit : la candidature de M. C. Janiak (Suisse) au poste de membre titulaire, soumise par le Groupe des Douze Plus; celle de Mme G. Ortiz (Mexique), au poste de membre suppléant, soumise par le GRULAC; et celle de Mme L. Wall (Nouvelle-Zélande), au poste de membre suppléant, soumise par le Groupe des Douze Plus. Dans la mesure où il n'y a pas d'objection, le Président considère que la Commission souhaite élire ces trois candidats.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT, notant que le Groupe Eurasie n'a pas soumis de candidature au poste de membre suppléant, invite l'auditoire à proposer des candidats.

M. B. YAZJI (République arabe syrienne) dit que sa délégation a présenté une demande tendant à être rattachée au Groupe Eurasie et aimerait dans ce cadre présenter la candidature de l'un de ses membres au poste vacant.

Le PRESIDENT répond que la délégation doit recevoir l'approbation officielle de sa demande avant de pouvoir désigner un candidat au poste vacant. Le poste demeurera donc vacant en attendant la prochaine élection, l'auditoire n'ayant pas présenté d'autre candidature.

Passant à l'élection d'un membre titulaire pour le Groupe Asie-Pacifique, le Président annonce que trois candidatures ont été reçues pour le poste à pourvoir, à savoir celles de Mme F.Z. Nadiri (Afghanistan), de Mme U. Stephens (Australie) et de M. M. Hosseini Sadr (République islamique d'Iran). Aucune des candidatures n'ayant été retirée, il sera nécessaire de procéder à un vote à bulletin secret. Néanmoins, les candidats présents dans la salle sont invités à défendre leur candidature.

Mme F.Z. NADIRI (Afghanistan) dit que son pays a été le théâtre de graves violations des droits de l'homme et remercie la communauté internationale de l'aide précieuse qu'elle lui a apportée pour y mettre fin. Cependant, l'heure est maintenant venue pour l'Afghanistan de passer du statut de victime à celui de responsable et de membre actif de la communauté mondiale. Le fait qu'un de ses ressortissants siège au Bureau de la troisième Commission permanente irait dans ce sens et contribuerait à renforcer la capacité de l'Afghanistan de résoudre ses propres problèmes et donc à régler différents problèmes à l'échelon international. La délégation de la candidate a soutenu d'autres candidatures avec ferveur en d'autres occasions. Elle aimerait à présent pouvoir compter sur la réciproque.

Mme U. STEPHENS (Australie) dit que sa candidature vise à assurer au Bureau une représentation de l'Asie du Sud-Est et de la région pacifique, où l'Australie conduit des projets d'envergure pour consolider la démocratie et renforcer les parlements. Si la Commission apportait le soutien nécessaire à sa candidature, en échange, sa délégation soutiendrait celle, on ne peut plus valable, de Mme Nadiri au Comité des droits de l'homme des parlementaires dont les membres seront élus incessamment.

Le PRESIDENT, expliquant la procédure à suivre pour le vote, indique que chaque délégation aura une voix et que le candidat ou la candidate qui recueillera la majorité absolue des suffrages exprimés sera déclaré élu(e). Si aucun candidat ne recueille la majorité absolue des voix au premier tour, un second tour de scrutin départagera les deux candidats qui auront recueilli le plus grand nombre de suffrages.

Le SECRETAIRE DE LA COMMISSION, apportant des précisions au sujet de la procédure de vote, rappelle que seuls les parlementaires membres des délégations nationales sont habilités à voter. Les délégations de la Bolivie, de l'Iraq, de la Mauritanie, du Sénégal et de la Sierra Leone ne peuvent voter, en raison de leurs arriérés de contributions au budget de l'UIP.

Le PRESIDENT invite la Commission à élire à bulletin secret un membre titulaire du Bureau pour le Groupe Asie-Pacifique.

A l'invitation du Président, un membre de la délégation de Bahreïn et un membre de la délégation de l'Afrique du Sud tiennent le rôle de scrutateurs.

Un vote est tenu à scrutin secret.

Nombre de bulletins	:	52
Nombre de suffrages valables	:	51
Nombre de délégués votant	:	52
Majorité requise	:	27
Nombre de suffrages recueillis	:	
Mme F.Z. Nadiri (Afghanistan)	:	28
Mme U. Stephens (Australie)	:	20
M. M. Hosseini Sadr (République islamique d'Iran)	:	3

Ayant obtenu la majorité requise, Mme F.Z. Nadiri (Afghanistan) est élue membre titulaire du Bureau de la troisième Commission permanente pour le Groupe Asie-Pacifique.

Mme F.Z. NADIRI (Afghanistan) est très touchée de la confiance qui lui a été témoignée. En votant pour elle, la Commission donne à l'Afghanistan le privilège d'exercer des responsabilités au sein de l'UIP et de sa troisième commission permanente, instance des plus importantes. Mme Nadiri mettra toute son énergie à la réalisation d'objectifs bénéfiques à tous dans le domaine des droits de l'homme. En tant que jeune femme parlementaire dans un pays connu pour sa vie politique compliquée, elle a beaucoup à apprendre au contact de ses collègues parlementaires de l'UIP.

Après l'échange habituel de remerciements, le PRESIDENT déclare la session de la troisième Commission permanente close.

La session est close à 13 h.25.

Réunion des jeunes parlementaires

Samedi 23 mars
(Matin)

La Réunion des jeunes parlementaires était une rencontre informelle qui s'est tenue en présence d'une soixantaine de parlementaires.

La réunion est ouverte à 9 h.30, sous l'autorité de M. K. Dijkhoff (Pays-Bas).

Le PRESIDENT appelle l'attention sur les documents d'appui de la réunion et considère que les participants conviennent de l'ordre du jour qui y figure.

Objectifs et activités des jeunes parlementaires à l'UIP

· **Proposition visant à créer une structure formelle pour les jeunes parlementaires à l'UIP**

La représentante du Secrétariat de l'UIP fait une brève genèse de la Réunion et des activités des jeunes parlementaires à l'UIP depuis 2010, année où la 122ème Assemblée a adopté une résolution sur la participation des jeunes au processus démocratique. Des réunions informelles de jeunes parlementaires ont été organisées lors des Assemblées suivantes et une équipe spéciale a été chargée de rédiger une proposition en vue de la création d'une structure formelle pour les jeunes parlementaires à l'UIP. Les jeunes parlementaires ont débattu de cette proposition pour la première fois à Québec, à la faveur de la 127ème Assemblée et étaient à présent saisis d'une proposition révisée.

Tous les orateurs sont très favorables à la proposition tendant à créer un forum de jeunes parlementaires. Nombre d'entre eux estiment d'ailleurs qu'il convient d'adopter cette proposition au plus vite de façon à renforcer le travail des jeunes parlementaires au sein de l'UIP. Certains aspects de la proposition demandent encore à être mis au point, mais cela pourra se faire une fois que le forum sera devenu un organe de l'UIP à part entière, ce qui lui permettra en outre de commencer à tirer des enseignements de son expérience. Plusieurs orateurs relèvent que le forum devrait aussi s'appuyer sur l'expérience de la Réunion des Femmes parlementaires, en particulier en ce qui concerne le fonctionnement et la composition de son comité de coordination, dans la mesure où ces deux organes auront le même statut à l'UIP. Notant qu'il est fait obligation aux Parlements Membres d'inclure des femmes dans leurs délégations aux Assemblées, un certain nombre de participants estiment qu'il convient d'adopter une politique analogue pour les jeunes parlementaires. Les divers intervenants conviennent de l'importance de promouvoir la participation des jeunes aux processus démocratiques, d'améliorer la participation des jeunes parlementaires aux Assemblées de l'UIP et de favoriser la prise en compte du point de vue des jeunes dans l'enceinte de l'UIP.

Il est longuement débattu du paragraphe 6 de la proposition ainsi que de la nécessité, ou non, de fixer une limite d'âge pour la participation au forum. Un orateur fait remarquer que les conditions sociales et parlementaires varient selon les pays et que, de ce fait, il vaut mieux que le forum laisse aux Membres de l'UIP la possibilité de fixer eux-mêmes la limite d'âge définissant les jeunes parlementaires. Des amendements sont par conséquent proposés au paragraphe en question. Une proposition d'amendement visant à fixer une limite stricte à 40 ans est rejetée, mais le groupe accepte de remplacer l'expression "les parlementaires plus âgés s'intéressant aux questions relatives à la jeunesse pourraient également assister aux réunions en qualité d'observateurs" par "les autres parlementaires intéressés par les questions concernant la jeunesse pourraient également assister aux réunions en qualité d'observateurs".

Lors de l'adoption de cet amendement, le groupe convient que les parlementaires plus âgés ne devraient pas avoir de droit de vote au forum, mais accepte que la question de la limite d'âge soit réexaminée ultérieurement si une définition précise s'avère nécessaire pour déterminer qui aura le droit de vote.

Les jeunes parlementaires approuvent à l'unanimité la proposition telle que modifiée durant la réunion et décident de la soumettre au Comité exécutif pour examen.

· **Point de vue des jeunes parlementaires sur les décisions relatives au nouveau calendrier des Assemblées de l'UIP, au fonctionnement des Commissions permanentes et de leurs Bureaux, et au statut de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies (EX/266/7b)-P.1)**

Le groupe se félicite que les jeunes parlementaires et leurs travaux soient mentionnés dans le document portant sur la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017 et fait un certain nombre de propositions visant à renforcer encore ce libellé et le statut des jeunes parlementaires à l'UIP. Dans la mesure où il a été décidé de soumettre au Comité exécutif la proposition de créer un forum des jeunes parlementaires de l'UIP, il est convenu que, si cette proposition est adoptée, toutes les mentions de la "réunion informelle des jeunes parlementaires" devront être remplacées par son nom officiel. Les participants conviennent par ailleurs que la composition des Bureaux des Commissions permanentes et la nomination des co-rapporteurs devraient être décidées non seulement dans le respect du principe d'égalité des sexes, mais aussi viser à représenter équitablement les jeunes parlementaires.

Les participants se félicitent du calendrier de quatre jours proposé pour les futures Assemblées, ce qui permettra à la réunion des jeunes parlementaires de continuer à se tenir le premier jour. Il est important de maintenir cette pratique, car cela permet aux jeunes parlementaires de se réunir avant les Commissions permanentes et de décider quelle contribution ils souhaitent apporter à leurs débats.

Sur proposition d'un des intervenants, les participants conviennent qu'il faut donner toute latitude au groupe de travail pour revoir ce document dans le détail et y insérer les changements dont les jeunes parlementaires sont convenus, ainsi que toute autre modification qu'il jugera nécessaire.

· **Contribution aux travaux de la 128ème Assemblée**

Il est convenu que des représentants des jeunes parlementaires contribueront aux débats des première et troisième Commissions permanentes et feront valoir le point de vue des jeunes dans les projets de résolution correspondants. Il n'est pas possible de nommer un représentant des jeunes parlementaires pour assister aux délibérations de la deuxième Commission permanente, dont la réunion se tient au même moment.

Les participants sont nombreux à se proposer de représenter les jeunes parlementaires. Après examen de leur expérience dans les domaines faisant l'objet des débats dans les deux Commissions, il est convenu que M. H. Lucks (Namibie) et Mme M.C. Kronfle (Equateur) représenteront les jeunes parlementaires auprès des première et troisième Commissions permanentes, respectivement.

· **Discussion avec le Secrétaire général de l'UIP**

Lors d'une brève séance de questions et réponses, le Secrétaire général de l'UIP félicite les jeunes parlementaires du travail qu'ils ont accompli au regard de leur proposition visant à faire du Forum une instance formelle de l'UIP. Le travail des jeunes parlementaires bénéficie déjà d'un large soutien au plus haut niveau de l'Organisation et nombreux sont ceux qui attendent avec impatience que leur proposition soit soumise au Comité exécutif afin que le groupe puisse devenir un organe structurel de l'UIP. Le Secrétaire général confirme que, une fois approuvée par le Comité exécutif, la proposition sera transmise au Conseil directeur à sa 192ème session, à Quito, le 25 mars 2013, puis à la 129ème Assemblée de l'UIP, en octobre 2013, pour approbation. La décision prendra effet au 1er janvier 2014, après modification des Statuts à l'Assemblée d'octobre.

Dans le cadre de la réforme envisagée quant au calendrier des Assemblées et au fonctionnement des Commissions permanentes, la Commission UIP des Affaires des Nations Unies aura le même statut que les Commissions permanentes. De ce fait, les jeunes parlementaires pourront participer aux discussions de cette Commission et faire connaître leur point de vue sur la coopération de l'UIP avec les Nations Unies.

La réunion est close à 11 h.45.

Réunion des "whips" parlementaires

Dimanche 24 mars
(Matin)

La réunion s'est déroulée en marge de la 128ème Assemblée, en présence de 22 personnes.

La séance est ouverte à 11 h.25, sous l'autorité de M. P. Secker (Australie).

Le PRESIDENT appelle l'attention sur le document d'appui de la réunion : une lettre de M. J. Fitzgibbon (Australie), qui a présidé la première réunion informelle des "whips" parlementaires, tenue en marge de la 127ème Assemblée, à Québec. M. Fitzgibbon y abordait un certain nombre de questions liées à la création d'un réseau de whips, dans un premier temps pour une période de 18 mois. A la présente réunion, les participants doivent donc débattre des points suivants :

- objectifs du réseau;
- nom du réseau;
- moyens disponibles et site web; et
- organisation éventuelle d'un atelier en 2014.

Objectifs du réseau

Le PRESIDENT rappelle que, à la réunion de Québec, les participants sont convenus que les objectifs du réseau étaient : de favoriser la formation des whips et autres personnes exerçant des fonctions similaires, de faciliter l'échange d'informations et de permettre aux whips et à leurs homologues de promouvoir le travail et les objectifs de l'UIP.

Les participants n'ont aucune modification à apporter à ces objectifs. Toutefois, l'un d'entre eux fait remarquer que, si le réseau doit être constitué sous les auspices de l'UIP, le parrainage de l'Australie – notamment la mise à disposition de services de secrétariat – devrait être examiné avec l'Organisation.

Le Président explique que l'objectif à long terme est de faire du réseau des whips une instance reconnue de l'UIP et que l'Australie est disposée à fournir l'appui nécessaire le temps que le projet prenne son essor.

Nom du réseau

Le PRESIDENT informe le groupe que le nom de "Réseau parlementaire des cadres de partis" a été proposé, de nombreux participants ayant jugé, à la réunion précédente qu'il fallait éviter le terme de "whip", qui était méconnu en dehors du Commonwealth. Les participants étaient alors convenus qu'il fallait trouver un terme plus générique, qui serait compris de tous et couvrirait aussi bien le rôle des whips dans les parlements du Commonwealth que celui de leurs homologues dans le reste du monde. En outre, dans la mesure où ce réseau doit être une émanation de l'UIP, il est essentiel de savoir si le sigle "UIP" peut figurer dans son nom, ce que le Secrétaire général de l'UIP confirmera durant la réunion.

Plusieurs participants décrivent les attributions des membres de leur parlement exerçant des fonctions semblables à celles des whips. Dans les parlements où il existe des groupes politiques, l'une des fonctions principales du président de groupe est d'assurer la coordination et de dégager un consensus sur les questions à l'étude pour éviter d'avoir à recourir au vote. Leur rôle consiste aussi à faire respecter les procédures de la Chambre, à organiser le travail parlementaire et à établir les listes d'orateurs.

Un des intervenants estime que le terme de cadre ne couvre pas l'ensemble des responsabilités des "whips", tandis qu'un autre propose le nom de "Réseau des coordinateurs parlementaires de l'UIP". Le groupe valide ce nom qui englobe les différentes fonctions évoquées par les participants. Le choix d'un nom est une étape importante dans la création d'un réseau et il ne faut pas remettre cette question à la réunion suivante. Face aux préoccupations exprimées par certains quant au choix de ce nom alors même que l'on n'a pas défini ce qu'est un "coordinateur parlementaire", il est également convenu de faire des recherches sur le rôle des whips et de leurs homologues dans les différents systèmes parlementaires. Le nom du réseau pourra être modifié si ces recherches permettent de trouver un nom plus adapté.

Moyens et site web du réseau

Le site web donnera une vue d'ensemble des objectifs du réseau. L'aide de quelques parlements sera requise pour en assurer le fonctionnement, notamment pour la traduction, la mise à jour et la maintenance. Un certain nombre d'orateurs indiquent que leur parlement n'est pas en mesure de s'engager à mettre des moyens à disposition, mais sont reconnaissants à l'Australie de son offre de se charger de l'élaboration du site web. Un des participants pense que, si le réseau doit relever de l'UIP, son futur site web devrait être intégré à celui de l'UIP et que, de ce fait, l'UIP devrait pouvoir donner son avis et être associée à la création du site en question.

La représentante du Secrétariat de l'UIP confirme qu'il y a déjà eu des discussions sur ce point avec le Secrétariat. Elle indique que l'UIP est disposée à assurer la coordination dès que le réseau et son site web verront le jour. Les discussions méritent néanmoins d'être menées plus avant, entre autres parce que l'UIP est en train de transformer complètement son site web et doit faire face à des contraintes budgétaires.

Atelier

Les participants sont favorables à l'idée d'organiser un atelier dans les 12 mois à venir. Celui-ci aurait pour objet d'aider les parlements des pays en développement, ce qui est un aspect important du travail de l'UIP dans son ensemble. Cette manifestation constituera une étape importante dans la mise sur pied du réseau et son fonctionnement et permettra de s'assurer que cette entité est utile aux parlementaires.

Dans l'intervalle, quelques participants insistent sur la nécessité, de recueillir l'avis des parlementaires sur le réseau et ses objectifs, de façon qu'il puisse être rapporté à la prochaine réunion informelle des whips parlementaires et coordonnateurs de partis et pris en compte pour la création du réseau. Un orateur propose que l'UIP envoie un questionnaire à tous ses parlements membres, ce qui contribuerait en outre à renforcer la coordination entre l'Organisation et les promoteurs du réseau.

La réunion est close à 12 h.50.

Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire sur La dimension DIH de la responsabilité de protéger

Dimanche 24 mars
(Matin)

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. A.A. Cakra Wijaya (Indonésie).

Le MODERATEUR rappelle en introduction que, lors de sa dernière réunion à la 127ème Assemblée à Québec, le Comité a décidé d'examiner comment s'articulent le droit international humanitaire (DIH) et la responsabilité de protéger. Il a été inspiré dans son choix par le sujet dont doit débattre la première Commission permanente sur la paix et la sécurité internationale : Responsabilité de protéger : le rôle du Parlement dans la protection des civils. La séance publique a donc été organisée dans le but de sensibiliser les parlementaires au rôle important que peuvent jouer les parlements dans les questions du DIH et d'alimenter le débat de la première Commission permanente. Après avoir présenté les trois intervenants, il les invite à faire leurs exposés, qui seront suivis d'un dialogue avec le Comité.

Mme T. PARK, intervenante, Directrice générale du Centre canadien sur la responsabilité de protéger, retraçant les origines de la responsabilité de protéger, dit que cette notion renvoie à l'engagement pris par la communauté internationale de protéger les populations menacées de génocide, de nettoyage ethnique, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, et consigné dans le document final du Sommet mondial de 2005 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 60/1. Norme internationale instaurée de fraîche date, la responsabilité de protéger part de la notion de souveraineté et repose sur les trois piliers exposés dans le rapport publié en 2009 par le Secrétaire général de l'ONU sur la mise en œuvre de la responsabilité de protéger : la responsabilité de l'Etat de protéger ses populations des quatre crimes spécifiés; la responsabilité de la communauté internationale d'encourager et d'aider les Etats individuellement à assumer cette responsabilité; et, lorsqu'un Etat "n'assure manifestement pas" la protection de ses populations, la nécessité de mener "en temps voulu une action collective résolue" par l'entremise du Conseil de sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies. La communauté internationale a réaffirmé cet engagement avec l'adoption de la résolution 63/308 par laquelle l'Assemblée générale prend note de ce rapport du Secrétaire général, qui a publié depuis trois autres rapports dans lesquels il souligne l'importance d'une collaboration à l'échelle mondiale et régionale pour la mise en œuvre de la responsabilité de protéger.

En avançant en 2011 l'idée de "protection responsable" et en insistant sur la nécessité d'améliorer le suivi et l'évaluation de l'emploi de la force sanctionné par le Conseil de sécurité des Nations Unies, le Brésil a apporté une contribution importante au principe de protection des civils. Il a ainsi exprimé des préoccupations quant à la succession dans le temps des trois piliers et souligné la nécessité d'épuiser tous les moyens pacifiques avant d'envisager, en dernier recours, l'emploi de la force et d'accorder une large place aux dispositifs d'alerte rapide et à la prévention aux niveaux national et régional. La responsabilité de protéger est une notion en pleine évolution et c'est à force de dialoguer, d'en débattre et de l'appliquer dans le monde réel que l'on finira par lui donner de solides bases théoriques et pratiques. C'est parce qu'elle est très récente que des préoccupations ont été exprimées sur son aspect militaire et sur la sélectivité avec laquelle elle est mise en œuvre.

S'agissant des rapports entre la responsabilité de protéger et le DIH, la première tire ses origines, comme norme, de règles fermement ancrées dans le droit international, comme dans le cas des quatre crimes mentionnés et des crimes de guerre en particulier. Cependant, si l'une

et l'autre sont parfaitement conformes à la Charte des Nations Unies et mettent en évidence l'importance de la prévention par l'éducation, la formation et le renforcement des capacités, le DIH, conventionnel et coutumier, est juridiquement contraignant, alors que la responsabilité de protéger est une norme encore peu élaborée qui n'a été adoptée qu'assez récemment par les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies. La responsabilité de protéger n'est pas codifiée de manière aussi détaillée que les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels, et a plusieurs décennies de moins puisqu'elle date de 2001 seulement alors que les bases du DIH ont été posées en 1864. De plus, le DIH s'applique seulement aux conflits armés et aux combattants, aux civils et aux biens de caractère civil, alors que la responsabilité de protéger s'applique à toutes les populations qui risquent d'être victimes de quatre crimes spécifiés qui peuvent être ou non commis pendant un conflit armé.

Enfin, le DIH est beaucoup plus élaboré et se fait respecter avec beaucoup plus d'autorité que la responsabilité de protéger. Le projet de résolution de l'UIP sur le sujet marque donc un tournant important dans la mise en œuvre au niveau national dans la mesure où les pratiques des Etats vont faire évoluer le principe de la responsabilité de protéger, son contexte et son statut dans le droit international.

M. S. JANQUIN (France), intervenant, membre de l'Assemblée nationale française et co-rapporteur de la Commission permanente sur la paix et la sécurité internationale, dit que, pendant de nombreuses années, les ONG humanitaires ont été les seules entités à travailler dans les zones en crise et que leurs sévères critiques de la passivité des hommes et des femmes politiques devant leurs appels à une intervention internationale plus musclée ont trouvé un écho dans les médias et le public. Pour le meilleur ou pour le pire, ces ONG ont dû depuis s'habituer à travailler aux côtés d'une présence internationale massive, dont les forces de maintien de la paix des Nations Unies et les forces de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), ce qui a amené les esprits à établir un lien entre elles et les armes. Leur neutralité a été ainsi remise en cause et certains en sont arrivés à les considérer comme le cheval de Troie du néo-impérialisme. La réflexion s'est donc portée sur les moyens de faire en sorte que les interventions humanitaires soient plus fermement ancrées dans le DIH, ce qui a donné naissance au concept de responsabilité de protéger, exposé dans le document final du Sommet mondial de 2005.

Les parlementaires devraient jouer un rôle plus actif en élaborant progressivement des solutions et des démarches plus propres à prévenir les crises, notamment en alignant leur action sur celle de l'Exécutif. Ils devraient aussi exercer davantage leurs fonctions de contrôle à tous les stades, depuis la prévention jusqu'aux réparations. L'UIP doit elle aussi s'investir dans la problématique de la responsabilité de protéger, qui est très étroitement liée à sa raison d'être et qui exigera d'elle des efforts de longue durée car il y aura forcément des conflits à l'avenir. Le soupçon d'application sélective qui entache le concept de responsabilité de protéger est l'un des problèmes qui restent à surmonter. Les propositions d'action parlementaire qu'il a élaborées avec son co-rapporteur sont centrées sur quatre grands principes directeurs. Le premier est la prévention, dès lors que l'intervention militaire ne doit être envisagée qu'en dernier recours, doit être autorisée par le Conseil de sécurité, employer des moyens proportionnés et avoir des chances de succès raisonnables. Deuxièmement, les parlements doivent débattre des enjeux et être reconnus comme compétents par l'Exécutif si l'on veut éviter l'inaction au niveau international. Troisièmement, les parlements doivent être associés davantage à la mise en œuvre opérationnelle de la responsabilité de protéger. Enfin, ils doivent intensifier le dialogue avec les autorités pour qu'elles s'attaquent aux causes profondes des conflits et parviennent ainsi à éviter des conflits majeurs et à prévenir des violations flagrantes des droits de l'homme. Il ajoute que les jeunes et les femmes parlementaires ont beaucoup à apporter au débat par leur enthousiasme, leur passion et leur engagement.

M. P. ZAHND, intervenant, Conseiller juridique continental, Bureau régional Mexico, Comité international de la Croix-Rouge, rappelle l'activité humaine déployée, malgré les nombreux obstacles, pour développer le DIH et dit que le défi pour les Etats et les parlementaires consiste aujourd'hui à assumer leur responsabilité de veiller à ce que toutes les parties à un conflit, y compris les acteurs non étatiques, respectent les règles du DIH. Ils doivent aussi développer encore ces règles pour les rendre plus claires et en combler les lacunes éventuelles, ce qui est un autre défi. Le DIH s'applique non seulement à la protection des personnes mais aussi à la conduite des hostilités : il va au-delà des quatre crimes qui font intervenir la responsabilité de protéger et il limite les tactiques de guerre qui peuvent être employées. Tous les Etats sont tenus de respecter et de faire respecter le DIH, conformément à l'article premier commun aux Conventions de Genève. Dans ce but, les parlementaires peuvent s'employer à perfectionner les traités du DIH afin de prévenir des violations des droits de l'homme et veiller à ce que les règles coutumières soient applicables à toutes les parties, même dans les conflits non internationaux. Il est important aussi de légiférer pour que ces traités soient mis en œuvre, notamment dans les forces armées. Il ne faut pas oublier non plus le rôle de la diplomatie. En bref, il y a bien des étapes à franchir pour réussir à fonder l'ordre mondial sur le DIH et à le faire respecter avant de passer aux trois piliers de la responsabilité de protéger.

Le droit à la vie est protégé par des principes fondamentaux du DIH tels que la proportionnalité dans l'attaque, la distinction entre civils et combattants, et l'interdiction des méthodes de combat de nature à causer des maux superflus ou des souffrances inutiles. Les obligations résultant de la Charte des Nations Unies entraînent d'autres obligations découlant de nombreux traités du DIH et il est important de comprendre la distinction entre jus in bello (le droit qui s'applique pendant la guerre), et jus ad bellum (le droit qui régit le recours à la guerre). Le DIH, corpus d'instruments neutres, correspond au premier. L'assistance humanitaire dans les conflits est neutre, impartiale et indépendante, et elle est régie par le principe d'humanité. Le DIH est applicable dans la conduite des hostilités; il interdit l'emploi de la force contre des civils et doit être respecté en toutes circonstances, y compris quand la force est employée dans le cadre du troisième pilier de la responsabilité de protéger, dans quel cas il y a un risque de militarisation de l'action humanitaire. L'intégrité du droit doit être maintenue, quels que soient la légitimité ou les motifs de l'emploi de la force ou le caractère du conflit, et les Etats doivent respecter toutes leurs obligations, et non pas seulement celles qui leur incombent dans un rayon limité. L'action humanitaire se distingue clairement des opérations militaires, qui ne constituent qu'un dernier recours, et ne doit en aucun cas être subordonnée à des objectifs politiques, ce qui risque de la discréditer et de nuire à sa cause. Bien que conformément au Protocole additionnel I aux Conventions de Genève, les signataires s'engagent à agir en coopération avec les Nations Unies et dans le respect de la Charte des Nations Unies dans les cas d'infractions graves aux Conventions ou à ce Protocole, la force ne saurait être employée comme moyen d'exécution du DIH. Celui-ci a pour objet de protéger les civils, les malades et les blessés et les prisonniers de guerre, de quelque bord qu'ils soient. Aussi la neutralité de l'action humanitaire est-elle cruciale.

M. B. SAKKOUR (République arabe syrienne), faisant siens ces commentaires, dit que, dans de nombreux pays en conflit aujourd'hui, le DIH n'est souvent rien d'autre que des mots sur du papier. La protection est vitale mais on ne saurait appeler "protection" une intervention d'Etats dans des pays plus petits qui fait de nombreux morts et entraîne des destructions massives. Quels résultats l'intervention autorisée par le Conseil de sécurité pour la Palestine et l'Iraq a-t-elle eus si ce n'est atrocités et dévastation ? Au nom de la protection, des armes et des munitions sont livrées à des terroristes étrangers présents en Syrie et décidés à détruire le pays et la seule loi qu'ils connaissent est la loi de la jungle, qui est la loi du plus fort. Le DIH doit être appliqué uniformément à tous, sans distinction de nationalité, d'appartenance ethnique ou religieuse.

M. P. MAHOUX (Belgique) dit que l'accent doit être mis sur les populations civiles sans défense par opposition à ceux qui sont armés et qui sont invariablement à blâmer dans les situations où l'on peut invoquer la responsabilité de protéger. Il serait curieux d'entendre l'avis des intervenants sur les paradoxes auxquels ces situations peuvent donner lieu. L'absence d'intervention au Rwanda lors du génocide, par exemple, a montré que le droit ne protégeait pas automatiquement les populations en danger. A contrario, en République démocratique du Congo où l'on a voulu appliquer le droit en lançant un mandat d'arrêt international contre un seigneur de la guerre recherché, cette initiative a déclenché de nouvelles effusions de sang et a fait de nombreux morts et blessés parmi les civils. Il faut appliquer le droit pour protéger les civils mais ces deux exemples montrent bien les limites d'une telle application.

M. B. YAZJI (République arabe syrienne) dit que la situation en Syrie a rendu la protection impérative. La crise a pris maintenant des dimensions mondiales et elle aura des répercussions sur la paix et la sécurité internationales si l'on ne parvient pas à l'aborder de manière rationnelle et prudente, ce à quoi les parlementaires peuvent contribuer. En réalité, des gouvernements étrangers soutiennent les activités de djihadistes sur le terrain en Syrie dans le double objectif d'éliminer les terroristes et de détruire la Syrie et sa population. Ce faisant, non seulement ils violent le droit international mais agissent aussi de manière irrationnelle car il se révélera finalement impossible de contrôler ces éléments. Un tel comportement met en danger le monde entier et les gouvernements en faute ne pourront pas clamer leur innocence.

Mme J. NASSIF (Bahreïn) dit que de nombreuses mesures ont été prises pour renforcer la protection des civils à Bahreïn. Le plan de réforme et la Constitution du pays consacrent le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Dans le contexte des réformes, elle cite à titre d'exemples la libération de prisonniers politiques, des réformes judiciaires et législatives, la participation des femmes à la vie politique et la ratification des principaux instruments internationaux des droits de l'homme. Aux événements de 2011, le Gouvernement a réagi dans le respect de ces instruments et s'est efforcé de protéger les civils qui étaient en danger ou menacés et d'éviter d'aviver les tensions. Le Parlement a été activement associé à l'action gouvernementale : le Président de l'Assemblée nationale a présidé les consultations nationales de réconciliation qui ont abouti à des amendements constitutionnels, et le Président du Conseil consultatif a été nommé président de la commission chargée de veiller au suivi des recommandations de la Commission d'enquête indépendante de Bahreïn créée au lendemain de la crise.

Mme S.V. KALYAN (Afrique du Sud) souligne la nécessité de trouver des solutions qui transcendent les divergences entre partis mais se demande, étant donné les pouvoirs et l'autorité de l'Exécutif, comment les parlementaires peuvent aider à atteindre les objectifs mentionnés. Ils peuvent susciter des débats et faire des recommandations mais ils doivent prendre en compte les incidences financières et autres qu'aurait le fait d'engager leur parlement dans telle ou telle voie sans en avoir le pouvoir, ce qui est particulièrement le cas pour les parlementaires de l'opposition. Elle souhaiterait donc qu'on lui indique par quels moyens les parlementaires pourraient mieux anticiper les événements dans ces circonstances.

Mme Z. BENAROUS (Algérie) dit que parlementaires et gouvernements doivent travailler ensemble pour instaurer un nouvel ordre international et venir à bout des divisions et des deux poids, deux mesures appliqués dans le monde d'aujourd'hui où règnent la violence, l'exclusion, l'injustice et l'oppression. La réalisation de ces objectifs passe par la solidarité internationale. Tous les moyens disponibles, dont les nouveaux médias sociaux, doivent être mis en œuvre pour protéger la vie sur la planète, que tous les êtres humains doivent se partager.

M. S. JANQUIN (France), intervenant, rappelle, en répondant aux commentaires faits, que la séance n'a pas pour objet de discuter de situations individuelles mais de recommander des moyens par lesquels les parlementaires peuvent donner corps à cette nouvelle norme qu'est la responsabilité de protéger en en assurant la mise en œuvre et en veillant à ce que les parlements soient associés aux efforts de paix. Comment protéger quand tous les moyens pacifiques ont échoué ? Tel est le nœud du problème. Pour éviter le genre de situations paradoxales évoquées, il faudrait accorder plus d'attention à la prévention et aux mesures à prendre pour s'adapter à ces situations et pour donner aux parlementaires les moyens de s'investir davantage dans le règlement des crises. Il n'a pas qualité pour juger de situations individuelles mais il conviendrait de s'interroger sur l'origine des armes qui se retrouvent en Syrie. Concernant les autres questions intéressantes qui ont été soulevées, le fait est que tous les parlementaires ont le pouvoir d'adopter des lois pour faire appliquer le DIH. Il leur appartient cependant de veiller à faire reconnaître leurs pouvoirs et leur compétence par l'Exécutif, qui ne cède pas facilement l'un quelconque de ses pouvoirs. Les parlementaires peuvent aussi créer des commissions pour traiter des questions du DIH et s'employer à sensibiliser le public à ces questions par l'entremise des médias ou d'autres moyens et jeter ainsi les bases de l'action à mener pour assumer la responsabilité de protéger.

Mme T. PARK, intervenante, dit que le nombre de morts faits par le conflit interne qui continue de déchirer la Syrie indique que les civils sont toujours les premières cibles des violences, ce qui constitue une violation classique du DIH et de la responsabilité de protéger en général. Les forces gouvernementales et les milices commettent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, de même que les groupes d'opposition armés, encore qu'à une plus petite échelle. Le conflit menace de déstabiliser la région et de faire encore plus de morts parmi les civils. Les efforts, aux niveaux international et régional, devraient donc tendre à mettre fin aux violations du DIH et aux livraisons d'armes étrangères qui permettent au Gouvernement syrien de commettre ces violations. Il faudrait enquêter sur ces crimes et en traduire en justice les auteurs.

Quant au rôle des parlementaires, ils devraient s'efforcer de veiller à la mise en place, au niveau national, d'un point focal pour les questions relatives à la responsabilité de protéger, contribuer aussi à développer l'éducation en se mettant en quête de fonds dans ce but et en usant de leur notoriété pour sensibiliser les esprits à ce devoir de protection et attirer l'attention sur le décalage entre l'action et les réalités sur le terrain. Elle mentionne comme outil de sensibilisation l'initiative prise par son organisation de créer en ligne un centre de documentation multilingue permettant d'accéder à des informations sur la responsabilité de protéger : www.r2plive.org.

M. P. ZAHND, intervenant, dit que les questions soulevées à propos de la valeur du droit sont compréhensibles vu le manque de réactions aux violations du DIH commises en Syrie par exemple et qui constituent des crimes de guerre. D'autre part, il ne faudrait pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Le DIH contient les normes les plus impératives du droit international public en ce sens que, avec la clause de Martens, il est ce qui reste applicable à la protection des civils et des biens civils et à la conduite des hostilités quand tout le reste a échoué. Des violations flagrantes du droit humanitaire font peser une menace sur la paix et la sécurité internationales et c'est ce qui autorise le Conseil de sécurité à agir dans de tels cas. Il ne faut cependant pas confondre le dispositif de mise en œuvre prévu pour le DIH à l'article premier commun aux Conventions de Genève avec le mandat donné au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) de promouvoir le respect du DIH et de le développer. Ce n'est pas la faute du droit s'il n'est pas appliqué; il s'agit plutôt de trouver la volonté politique et les moyens d'en assurer l'application, en cernant les principaux problèmes qui se posent et en évitant toute politisation ou militarisation de l'action humanitaire. Evoquant la Conférence finale des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes qui se déroule

actuellement, il dit que l'un des éléments clés de l'élaboration de ce traité est l'obligation des Etats de faire respecter le DIH et de s'abstenir de vendre des armes et des munitions aux parties à un conflit qui pourraient s'en servir pour violer le DIH.

Le MODERATEUR cite l'adoption récente dans son pays, l'Indonésie, d'une loi sur la gestion des conflits sociaux comme exemple de ce que les parlementaires peuvent faire pour favoriser un règlement pacifique des conflits.

Mme U. KARLSSON (Suède) demande ce que l'on peut faire lorsque la mise en œuvre de la responsabilité de protéger aboutit à des violations du DIH, comme dans le cas d'attaques dirigées contre des professionnels de la santé et des établissements médicaux en Syrie.

M. P. MAHOUX (Belgique) dit que le DIH et la responsabilité de protéger doivent tous deux être mis en œuvre et note que le CICR a été fondé à une époque très différente de l'époque actuelle. En bref, les principaux traités du DIH sont applicables aux conflits entre Etats et ne sont pas faciles à appliquer aux guerres civiles, rébellions et soulèvements. De plus, il est difficile de faire respecter le DIH par toutes les parties au conflit dès qu'un Etat invoque le non-respect du DIH pour justifier ses actes. Les parlementaires ont un rôle à jouer pour contenir ces conflits en s'attaquant à leurs causes profondes et en s'employant à faire en sorte que tous les instruments en vigueur du DIH et les instruments futurs relatifs à la responsabilité de protéger soient universellement ratifiés. Il est très regrettable par exemple qu'Israël et les Etats-Unis, entre autres, ne soient pas parties notamment au Statut de Rome de la CPI. Il incombe aussi aux Etats de respecter le DIH en toutes circonstances en cas de conflit interne. Enfin, il faut tout mettre en œuvre pour renforcer les lois interdisant le trafic d'armes légères et de petit calibre et leur livraison aux forces rebelles, actes qui ne sont justifiables en aucune circonstance et ne peuvent aboutir qu'à la prolifération du conflit.

Mme Z. GUDIÑO (Equateur) rappelle la résolution 53/164 sur la situation des droits de l'homme au Kosovo, par laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies affirme la responsabilité première qui incombe à l'Etat d'assurer la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La responsabilité de protéger doit l'emporter sur le principe de non-ingérence, sachant que la communauté internationale a des moyens pacifiques, diplomatiques, humanitaires et autres, à sa disposition pour protéger les populations contre les quatre crimes spécifiés. La responsabilité de protéger peut en dernier recours amener à faire usage de la force armée pour sauver des vies humaines, ce qui est paradoxal car la violence engendre la violence. Il faut donc déployer des efforts collectifs pour protéger les populations sans recourir à l'intervention militaire. Du début à la fin de toute crise, les parlementaires doivent rechercher d'autres solutions par la médiation et la négociation, en ayant pour objectif final le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En œuvrant pour consolider la démocratie, ils devraient aussi s'efforcer d'établir un cadre légal propre à encourager les Etats à assumer leurs responsabilités et à tenir leurs engagements internationaux et à empêcher la désinformation concernant les crises.

M. E. HAQUE (Bangladesh) dit que tous les peuples doivent avoir des chances égales d'accéder aux biens indispensables à la vie comme la nourriture, les soins de santé et l'éducation. C'est violer les droits de l'homme que de refuser l'accès à ces biens essentiels.

M. N.E. SHAMDEAN (République arabe syrienne) dit qu'il souhaite remettre les pendules à l'heure : l'armée syrienne assure aux civils la protection nécessaire, ce que ne fait pas l'autre partie. Les organisations internationales doivent être impartiales et se faire une opinion nuancée de la situation sur le terrain. Il est indubitable qu'une intervention militaire étrangère donne généralement des résultats pires que prévu et qu'elle a des répercussions désastreuses sur les civils, les valeurs sociales et la situation humanitaire. Par ailleurs, on peut

promouvoir la protection des civils par des initiatives de bon voisinage entre Etats, principe énoncé dans le préambule de la Charte des Nations Unies et sur lequel reposent diverses résolutions des Nations Unies relatives au sujet d'étude. En fait, la Syrie est mue, dans ses politiques, par la nécessité d'établir de bonnes relations avec ses voisins sur la base du respect de la souveraineté, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, de la prévention des crises par des dispositifs d'alerte rapide et du règlement pacifique de tous les problèmes. Comme l'ont montré des siècles d'histoire, des incidents frontaliers peuvent aisément déclencher de graves conflits politiques, avec les conséquences que l'on sait sur les relations internationales et la protection des civils. Il faut donc respecter le principe de bon voisinage et s'interdire d'intervenir, sauf par le biais de la diplomatie, dans les affaires internes d'autres Etats.

Mme Y. ATEK MEFTALI (Algérie) dit que, dans le monde contemporain où la violence est en hausse, où les valeurs humaines se délitent et où les violations se multiplient, il est important que le DIH, les Conventions de Genève et leurs protocoles additionnels en particulier, soient mieux transposés dans les législations nationales, mis en œuvre et respectés. Le DIH est un moyen de réglementer les relations internationales, de renforcer les droits de l'homme et d'assurer la protection des personnes qui ne participent pas aux hostilités telles que les civils et les non-combattants. Il consacre aussi les principes tendant à limiter à la fois les conséquences des conflits armés et les outils et tactiques de guerre. L'Algérie, qui est signataire des principaux instruments du DIH, en respecte les normes, applique les principes d'indépendance, d'universalité et de neutralité, et est solidaire des peuples opprimés. Il faut s'employer à ce que ces instruments soient mis en œuvre pour venir à bout des violations délibérées du DIH. Le nombre des pays dans lesquels la situation humanitaire se détériore et où l'emploi unilatéral de la force et le non-respect du droit font des victimes est préoccupant. Les parlementaires devraient œuvrer pour la mise en place d'un système juridiquement contraignant qui punisse les pays qui ne respectent pas le DIH par de lourdes amendes alimentant un fond de réparations.

M. S. YANG (Cambodge), rappelant le silence assourdissant des parlements du monde devant les actes de torture et les massacres commis dans son pays par les Khmers Rouges, dit que les parlementaires devraient regarder au-delà de leurs frontières et condamner les gouvernements de tous les pays du monde où les populations sont menacées.

Mme G. CUEVAS (Mexique) dit qu'un grand débat a lieu actuellement au Mexique sur le point de savoir si le pays, qui a traditionnellement pour politique de ne pas envoyer de troupes participer à des opérations de maintien de la paix, ne devrait pas revenir sur ce choix. Le Sénat doit voter sur la question et elle serait intéressée d'entendre l'expérience d'autres pays pour se faire une opinion objective.

M. R.M. AL SHURAIQI (Emirats arabes unis) demande aux intervenants de donner leur avis sur les questions suivantes : le DIH est-il, selon eux, appliqué équitablement ou sélectivement en période de crise ? Le Chapitre VI de la Charte des Nations Unies est-il appliqué uniformément dans tous les cas ou y a-t-il deux poids, deux mesures ? Et quel rôle les parlementaires peuvent-ils jouer dans la mise en œuvre du DIH et de la responsabilité de protéger ?

M. G. OKOELE (Congo) dit que les troubles des années 90 ont donné lieu à des violences des deux côtés dans son pays, qui se trouvait dans une situation très spéciale, étant donné la légitimité contestable des autorités au pouvoir à l'époque. Avec le rétablissement de la légitimité, la mise en œuvre du DIH a été réinscrite à l'ordre du jour. Il a lui-même suivi deux cours de formation du CICR sur le DIH, par exemple. Notant l'accent mis dans la

discussion sur l'intégration du DIH dans le droit national, il demande ce que les parlementaires peuvent faire pour incorporer dans le droit la responsabilité de protéger, qui n'est pas encore codifiée.

M. A. AL-AHMAD (Palestine) dit que la question du DIH et de la responsabilité de protéger est vitale pour son pays qui, bien qu'occupé, observe les normes du DIH telles qu'intégrées dans le droit national. Il se demande quel serait pour les parlementaires le meilleur moyen d'obtenir qu'Israël, qui détient plus d'une douzaine de parlementaires palestiniens dans ses prisons et où quatre autres prisonniers palestiniens qui font la grève de la faim depuis six mois sont en danger de mort, cesse ses violations du DIH. Vivant sous l'occupation israélienne, la population civile palestinienne a besoin de protection, selon les principaux instruments du DIH. Pourtant, Israël n'a jamais eu à répondre de ses violations du DIH ni de son mépris des résolutions des Nations Unies. Au contraire, il est traité comme un partenaire et un égal dans les enceintes internationales. Que pourrait donc faire l'UIP pour obliger Israël à respecter le DIH, et d'abord à mettre fin à son occupation du territoire palestinien ?

M. P. ZAHND, intervenant, réagissant aux questions posées, dit que l'inaccessibilité des soins de santé due aux attaques dirigées contre les personnels de santé et l'infrastructure sanitaire est une question cruciale qui est déjà à l'étude. Elle constitue une violation fondamentale du DIH; l'emblème de la Croix-Rouge est le symbole de la protection des civils et il n'est pas respecté. Concernant l'application du DIH aux conflits, notamment aux conflits armés non internationaux, toutes les parties concernées sont également tenues de respecter le DIH. A cette fin, le CICR travaille avec toutes les parties, y compris les acteurs non étatiques. Des efforts sont actuellement déployés pour aplanir les nombreuses difficultés auxquelles on se heurte quand on veut faire respecter le DIH en toutes circonstances mais le droit coutumier s'applique lui aussi à toutes les parties à tous les conflits, qui sont traitées comme égales; toutes sont tenues de faire respecter le droit, sans discrimination ni sélectivité, et il faut effectivement des mécanismes contraignants pour mettre fin aux violations du DIH. En tant que représentants de la conscience publique, les parlementaires doivent contribuer à l'élaboration de règles plus sévères pour faire respecter le DIH et les mécanismes régissant l'engagement de poursuites contre les auteurs de crimes contre l'humanité, leur condamnation et leur extradition. Quant aux civils palestiniens, ils sont protégés en vertu des instruments internationaux applicables et tous les Etats sont tenus de veiller à ce que le DIH soit respecté, dans les territoires palestiniens occupés comme ailleurs.

Mme T. PARK, intervenante, remercie tous les participants de l'ardeur qu'ils ont mise dans leurs contributions et dit que des erreurs répétées ont été commises depuis qu'a été pris l'engagement collectif de ne jamais plus faillir au devoir de protéger les populations vulnérables menacées d'atrocités. De chaque erreur, cependant, des enseignements ont été tirés. Malgré les progrès remarquables accomplis en un peu plus de dix ans, la responsabilité de protéger a besoin de trouver de nouveaux défenseurs pour ne pas rester la rhétorique des seules puissances occidentales. L'intervention diplomatique au Kenya lors de la crise postélectorale est souvent citée comme le plus grand succès obtenu jusqu'à présent mais, à l'avenir, la responsabilité de protéger devra prouver son utilité et sa force dans des cas qui exigent plus que des efforts diplomatiques et où il ne suffit pas d'être prêts à employer la force, bien qu'en dernier recours. C'est dans la prévention que la responsabilité de protéger est la plus efficace.

Les récents soulèvements au Moyen-Orient ont entraîné des situations désespérées dans lesquelles les populations ont bien besoin que la responsabilité de protéger soit appliquée et pourtant des populations vulnérables sont tuées tous les jours en Syrie. Le fossé entre la responsabilité de protéger et le DIH est moins grand qu'on ne l'imagine parce que la responsabilité de protéger est déjà bien ancrée dans le droit international. Cependant, les

critiques formulées à propos du champ d'application de la responsabilité de protéger devraient être prises en considération, et la notion précisée dans les différentes régions avant de pouvoir devenir une norme opérationnelle. Des efforts intensifs doivent être déployés aux niveaux municipal, national et régional pour consolider les mécanismes régionaux d'action et de prévention des atrocités massives. Si les priorités et l'action doivent être adaptées à chaque situation, les trois piliers de la responsabilité de protéger ont des conséquences pour la politique nationale qui passe par des structures de gouvernance très diverses mais essentielles pour assurer la protection des populations au niveau national, le renforcement des capacités et des ripostes internationales adaptées aux menaces d'atrocités. La mise en œuvre de la responsabilité de protéger va évoluer peu à peu, en fonction des priorités de l'Etat et des capacités régionales et mondiales existantes. Les atrocités qui continuent d'être commises en Syrie montrent à quel point des problèmes tels qu'un veto au Conseil de sécurité, la coordination avec des acteurs régionaux et le manque de forces militaires et de volonté politique au niveau national peuvent contrecarrer cette mise en œuvre. Elle exprime l'espoir que les participants poursuivront les consultations sur la responsabilité de protéger dans leurs pays respectifs.

M. S. JANQUIN (France), intervenant, dit que les questions soulevées ont sans doute été plus nombreuses que les réponses données mais que c'est un début, le monde étant souvent aveugle au type de contradictions mises en évidence dans la discussion. Des forces de maintien de la paix, par exemple, peuvent se livrer à des violences et des abus inexcusables et des personnes peuvent être violées et subir d'autres atrocités dans des camps de réfugiés où elles sont venues chercher protection. Avec tout le respect dû à tous ceux qui sont mus par le désir de défendre leur cause, il est déraisonnable de nier que les efforts tentés par l'opposition syrienne pour obtenir plus de démocratie se sont systématiquement heurtés à la violence, qui a eu des effets désastreux sur la population. Il faut trouver des solutions pacifiques et, comme l'ont fréquemment souligné les femmes en particulier, la volonté de dialogue est cruciale. Le Comité de l'UIP sur les questions relatives au Moyen-Orient s'attache à entretenir le dialogue pour obtenir la libération des parlementaires palestiniens détenus dans des prisons israéliennes. Dans de telles situations, s'il est nécessaire de condamner et d'exprimer une certaine désapprobation, il y a un équilibre délicat à trouver si l'on veut éviter le pire, la rupture du dialogue. Comme suggéré utilement par certains, les parlementaires peuvent dialoguer par delà les frontières nationales afin de prévenir les conflits et doivent s'employer sans relâche à préserver cet outil en toutes circonstances. Ce serait courir à l'échec que d'agir autrement.

Le MODERATEUR remercie les intervenants et les participants de leurs contributions qui ont élargi les horizons et fait mieux comprendre le lien entre le DIH et la responsabilité de protéger. Il faut espérer que l'apport parlementaire sera de quelque utilité dans la recherche de solutions aux problèmes liés à l'assistance humanitaire à fournir en temps de crise.

La séance est close à 11 h.15.

Séance publique du Comité des droits de l'homme des parlementaires sur le thème Pour plus de solidarité parlementaire avec les législateurs menacés

Lundi 25 mars
(Matin)

La séance est ouverte à 11 h.35 sous la présidence de Mme M. Kiener-Nellen (Suisse), membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires.

La MODERATRICE dit que cette séance publique est organisée pour permettre aux participants de se faire part de leurs expériences et de décrire les mesures institutionnelles prises dans leurs pays respectifs concernant la protection des droits de l'homme des parlementaires. Le Comité des droits de l'homme des parlementaires serait heureux d'entendre leurs commentaires sur les initiatives qu'il pourrait prendre pour mieux traiter des cas de violations des droits de l'homme dont il est saisi et mieux en assurer le suivi.

Le Comité est d'autant plus désireux d'entendre leurs avis qu'il a récemment modifié ses méthodes de travail en s'appuyant sur quatre principes essentiels : établir un ordre de priorité parmi les cas (étudier les cas prioritaires trois fois par an et tous les autres une fois par an); adopter une approche plus préventive en réalisant plus de missions d'enquête et en tenant moins de réunions; faire mieux connaître le Comité pour intéresser un plus large public à ses travaux; et rendre systématiquement publics les cas dont il est saisi (sauf circonstances exceptionnelles) au lieu de les garder confidentiels, comme c'était la règle récemment encore.

Mme P. ERNSTBERGER (Allemagne), intervenante, dit que la situation en Allemagne est très différente de ce qu'elle est dans bien d'autres pays en ce sens que personne en Allemagne ne risque des représailles s'il ou elle plaide pour le respect des droits de l'homme. Dans d'autres pays, en revanche, ceux qui défendent les droits de l'homme deviennent souvent eux-mêmes victimes de violations de ces droits. Les hommes et femmes politiques sont très exposés et exercent fréquemment leurs activités dans des conditions politiques difficiles. Dans les pays qui ne respectent guère les droits de l'homme, leur seul crime est souvent d'avoir exercé leur droit à la liberté d'expression et d'être devenus ainsi une épine dans le pied de l'Etat et/ou des institutions militaires. Si eux peuvent être menacés, calomniés, destitués, arrêtés, torturés ou même assassinés, les auteurs des actes commis contre eux sont rarement condamnés.

La Commission des droits de l'homme et de l'aide humanitaire du Bundestag allemand a donc lancé une campagne intitulée Les parlementaires protègent les parlementaires, qui part du principe que les parlementaires qui peuvent exercer leur mandat en toute sécurité devraient aider ceux de leurs homologues qui sont exposés dans d'autres pays. La campagne marque un tournant dans la façon dont s'exprime la solidarité entre parlementaires allemands et étrangers, et apporte une contribution non négligeable à une politique crédible des droits de l'homme. Le Parlement allemand honore ainsi l'engagement volontaire qu'il a pris dans le cadre de l'UIP de participer à la protection et à la promotion des droits de l'homme. Il est à noter que la campagne n'est pas menée uniquement par des membres de la Commission des droits de l'homme et de l'aide humanitaire; tous les membres du Parlement allemand sont appelés à y participer, quel que soit leur domaine de compétence.

M. F. KABURA (Burundi), intervenant, dit que, pendant la crise sociopolitique qui a commencé dans les années 90 et qui a duré dix ans, de nombreux parlementaires et figures politiques ont été victimes de graves violations des droits de l'homme, notamment d'actes de torture et d'assassinats. Une fois la crise passée et sur la recommandation du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, l'Assemblée nationale du Burundi s'est dotée d'une commission chargée d'étudier les cas des parlementaires victimes de ces violations. En raison

de certains facteurs, la commission n'a malheureusement pas pu poursuivre son travail mais le Parlement est resté ferme et sa volonté politique d'étudier ces cas et de parvenir à un règlement n'a pas faibli. Une nouvelle commission a été mise en place; elle se compose de cinq membres qui représentent toutes les tendances politiques et dont le mandat consiste notamment à veiller au respect des droits des parlementaires; à suivre les affaires qui sont en instance devant les tribunaux nationaux; à miser sur le retour de la paix pour faire la lumière sur les cas encore irrésolus; à analyser au fond des dossiers particuliers et à faire des recommandations à l'Assemblée nationale; à s'employer à prévenir les conflits qui pourraient aboutir à des violations des droits de l'homme des parlementaires; et à faire régulièrement rapport à l'Assemblée nationale sur les résultats de ses travaux. L'Assemblée nationale veille aussi à ce qu'un membre au moins de la délégation burundaise aux Assemblées de l'UIP soit membre de cette commission pour faciliter la communication avec le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

S'agissant de ses méthodes de travail, la commission dresse l'inventaire de tous les cas connus de violation des droits de l'homme des parlementaires et les classe par type de violation. Elle établit ensuite à quel moment de la crise la violation s'est produite et s'efforce de combler les lacunes qui seraient apparues dans l'étude des divers aspects du cas. Aux fins de cette étude, la commission peut organiser des rencontres avec les instances judiciaires compétentes et rendre visite aux victimes de violations des droits de l'homme. Elle a ensuite pour tâche d'évaluer les progrès dans chaque cas et d'établir un calendrier des initiatives à prendre.

Il est important de signaler que la commission n'a pas pour objet de se substituer aux tribunaux nationaux mais de compléter l'action de l'Etat pour établir la vérité sur les violations des droits de l'homme commises pendant la période critique. De fait, la commission se concerte, si besoin est, avec la commission Vérité et réconciliation et avec d'autres instances judiciaires. Ses travaux ont donné des résultats positifs : plusieurs anciens parlementaires ont été libérés de prison et les charges qui pesaient sur eux ont été abandonnées.

M. A. AL-AHMAD (Palestine) dit qu'il est très impressionné par l'exposé fait sur la campagne Les parlementaires protègent les parlementaires en Allemagne. Il engage les parlementaires d'Israël à s'employer dans un esprit de solidarité à défendre les droits de l'homme des parlementaires palestiniens et à faire tout leur possible pour que ceux qui sont en prison soient libérés. Il espère que le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP enverra une mission en Israël pour enquêter sur la situation des parlementaires palestiniens en détention.

Lord JUDD (Royaume-Uni) dit qu'en qualité de Président du Comité des questions relatives au Moyen-Orient de l'UIP il serait heureux qu'il y ait une plus grande coordination avec le Comité des droits de l'homme des parlementaires car son comité est souvent confronté à d'épineux problèmes de droits de l'homme dans ses activités.

La solidarité ne doit pas s'exprimer seulement dans les réunions et les résolutions; la solidarité physique est aussi cruciale. Les parlementaires devraient se rendre en visite dans des pays connus pour la situation des droits de l'homme et établir de solides relations avec leurs homologues. De plus, il faut éviter à tout prix que le discours sur la nécessité de la démocratie et des droits de l'homme ne se vide pas de son sens. Œuvrer pour la solidarité, ce n'est pas seulement encourager des élections démocratiques mais aussi veiller à la qualité de cette démocratie. Il faudrait cependant observer avec soin le processus électoral, non seulement les derniers jours pendant lesquels les électeurs se rendent aux urnes mais aussi les semaines précédentes. La solidarité est importante non seulement avec les parlementaires en exercice mais aussi avec les candidats qui peuvent voir leur candidature ou leur élection injustement invalidée, risquent d'être arrêtés et empêchés de se présenter.

Mme Z. BENAROUS (Algérie) dit que le Comité devrait mettre à profit chaque année la Journée internationale de la démocratie pour faire mieux connaître ses travaux, notamment par les médias, car les parlementaires et d'autres ont parfois des appréhensions au sujet du Comité et de son travail parce qu'ils craignent qu'il n'intervienne dans les affaires intérieures des pays. Dès leur adoption, les résolutions devraient elles aussi être rendues publiques par les médias, afin que tant les parlementaires que le grand public comprennent ce qu'elles impliquent. Elle se réjouit que le Comité ait renoncé à appliquer à ses travaux le principe de confidentialité, qui a gêné le règlement de certains conflits dans le passé. Il est important qu'il ait de meilleures relations diplomatiques avec les parlements et les gouvernements s'il veut que l'utilité et la valeur de son action soient plus largement reconnues et s'il tient à obtenir plus de coopération et des réponses à ses questions.

M. J. FAKHRO (Bahreïn) s'enquiert des critères appliqués lors de la sélection des membres du Comité des droits de l'homme des parlementaires et demande en particulier comment on s'assure que les membres du Comité ne viennent pas de pays où les droits de l'homme sont systématiquement violés ou qui sont accusés de terrorisme ou le soutiennent effectivement. Le Comité, dont l'efficacité tient à la réputation de ses membres, devrait s'efforcer de préserver son image d'organe impartial qui ne saurait être accusé de négligence. Ses attributions ayant été revues récemment, il pourrait être utile que le Comité réévalue l'ensemble de son mandat pour s'assurer qu'il ne laisse aucune place aux erreurs d'interprétation.

Mme V. BAXTER AMADE (Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption) dit que ceux qui prennent position contre la corruption sont aussi menacés que ceux qui s'élèvent contre les violations des droits de l'homme. Son organisation regroupe des parlementaires et des anciens parlementaires, ainsi que des candidats victorieux qui se sont vu refuser le droit de siéger. Elle engage le Comité à élargir son domaine de compétence de façon à pouvoir venir en aide à tous ceux qui sont menacés pour ce qu'ils ont dit ou fait en qualité de parlementaires.

Mme P. ERNSTBERGER (Allemagne), intervenante, dit en réponse au représentant de la Palestine que le Parlement allemand n'ignore pas la situation des parlementaires palestiniens détenus et que les visites dans les pays, y compris en Palestine, font partie des activités de la Commission des droits de l'homme et de l'aide humanitaire. La Commission s'efforce de développer ses relations avec des parlementaires individuellement et de venir en aide à ceux qui sont en danger ou victimes de violations des droits de l'homme.

Mme I. STOEJBERG (Danemark), membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires, souscrit aux commentaires du représentant du Royaume-Uni sur l'importance d'aider non seulement les parlementaires élus mais aussi les candidats aux élections. Elle craint cependant que le Comité ne puisse pas connaître du cas de candidats.

M. R. HUIZENGA, représentant du Secrétariat de l'UIP, répondant au représentant de Bahreïn, explique que les candidats aux postes de membre du Comité doivent d'abord parler soit l'anglais soit le français, C'est le premier critère. Deuxièmement, leur engagement au service des droits de l'homme doit être avéré. Enfin, c'est le Conseil directeur de l'UIP qui examine les propositions et qui veille à ce que les critères soient correctement appliqués et à ce que les candidats y satisfassent.

Bien que les violations des droits de l'homme de candidats à la fonction parlementaire soient un grave sujet de préoccupation, le mandat du Comité est strictement limité aux cas de parlementaires en exercice et, à l'occasion, d'anciens parlementaires. Il assure, cependant, aux participants que si de telles violations sont portées à l'attention du Comité, celui-ci s'efforce d'en saisir des instances compétentes.

La MODERATRICE note avec satisfaction les propositions tendant à faire mieux connaître les travaux du Comité par les médias. Elle reconnaît que le Comité doit être prêt à revoir son mandat pour rester efficace dans son travail.

Mme F.N. SERTER (Turquie) dit que, comme le sait le Comité, plusieurs parlementaires de son pays sont actuellement en prison et qu'il est extrêmement difficile d'obtenir des autorités nationales compétentes des renseignements sur leurs dossiers et les éventuelles violations de leurs droits. Elle sait que le Comité communique avec les chefs des délégations nationales à l'UIP lors de l'examen de ses cas mais, comme les chefs de délégation sont souvent issus du parti au pouvoir, elle a des doutes quant à l'objectivité de cet examen et craint que la partialité politique n'empêche le Comité d'accéder aux informations dont il a besoin pour régler les cas.

M. K. BAMNANTE (Togo) demande à M. Kabura si le fait que les membres de la commission burundaise viennent de partis politiques différents et peuvent être d'avis différents sur certaines questions n'affecte jamais la capacité de la commission à défendre les droits de l'homme des parlementaires.

M. I. ALKOOHEJI (Bahreïn) prend note avec satisfaction des éclaircissements donnés sur les critères à satisfaire pour devenir membre du Comité, mais estime qu'il faudrait les revoir et les durcir afin de ne pas compromettre les droits de l'homme des parlementaires et de s'assurer que tous les cas de violations des droits de l'homme reçoivent la même attention du Comité.

Mme F.Z. NADIRI (Afghanistan) demande si des membres du Comité de l'UIP se rendent en visite dans les pays d'où leur viennent un grand nombre de cas de graves violations des droits de l'homme. Elle comprend que, pendant ces visites, les membres du Comité ne puissent pas rencontrer toutes les autorités compétentes pour enquêter sur les cas mais estime que leur simple présence dans ces pays peut avoir un énorme retentissement sur les efforts déployés pour mettre fin à ces violations.

Elle est d'avis, comme le représentant de Bahreïn, que les critères de sélection des membres du Comité devraient être affinés mais souligne l'importance d'envisager comme membres des parlementaires de pays connus pour leurs nombreuses atteintes aux droits de l'homme. Dans la mesure où l'on examine attentivement les curriculums vitae des candidats et où l'on s'assure qu'ils n'ont pas de lien avec les auteurs de ces atteintes, ces parlementaires doivent avoir la possibilité d'exposer leurs points de vue au Comité.

M. A.S.S. DOUGAN MALABO (Guinée équatoriale) dit que même si l'on peut améliorer les critères actuellement appliqués lors de la sélection des membres du Comité, cela ne devrait empêcher personne de se porter candidat. Restreindre les conditions dans lesquelles on peut devenir membre du Comité ne servirait qu'à priver le Comité de son objectivité et à remettre en question son aptitude à agir dans l'intérêt de la justice. La protection des droits de l'homme est un enjeu important pour tous les pays, et nul, surtout pas ceux qui s'élèvent dans leur pays contre les violations, ne devrait se voir priver de la possibilité de devenir membre du Comité.

M. F. KABURA (Burundi), intervenant, répondant au représentant du Togo, lui assure que le fait que les membres de la commission burundaise viennent de différents partis politiques n'en affecte pas les travaux.

Il souligne que cette commission est l'émanation d'une forte volonté politique de l'Assemblée nationale. Tous les partis politiques tiennent à ce que des enquêtes soient menées pour comprendre ce qui s'est passé pendant la longue crise et veiller ainsi à ce qu'elle ne se reproduise jamais. Ils reconnaissent aussi la nécessité de faire la lumière sur les nombreux crimes qui ont été commis durant ces années-là et de faire en sorte qu'aucun parlementaire ne soit emprisonné à l'avenir à cause de son affiliation ou de ses convictions politiques.

M. B. MBUKU-LAKA (République démocratique du Congo), membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires, répondant aux commentaires du représentant de la Guinée équatoriale, reconnaît qu'un critère qui empêcherait un ou une parlementaire de présenter sa candidature au poste de membre du Comité ne serait pas objectif. Les candidats doivent avoir fait preuve, à titre individuel, d'une ferme volonté de promouvoir et de protéger les droits de l'homme. Il est important de se rappeler que les membres sont nommés pour défendre non pas des pays mais des parlementaires et leurs droits de l'homme. Ils sont cependant tenus de s'abstenir de participer aux délibérations du Comité lorsque celles-ci portent sur un cas de leur pays.

La MODERATRICE, répondant à la représentante de la Turquie, dit que le Comité s'entretient effectivement avec les chefs de délégation lorsque cela peut faciliter le règlement d'un cas particulier mais que, le plus souvent, il s'adresse au président du parlement et, s'il y a des problèmes avec le parti au pouvoir, il consulte aussi les représentants de partis minoritaires si leurs contributions peuvent l'aider dans l'examen des cas dont il est saisi.

Elle remercie les participants de leurs commentaires et de leurs suggestions sur l'orientation future à donner au Comité et à son travail et espère qu'il y aura à l'avenir d'autres occasions de tenir des séances publiques comme celle-ci.

La séance est close à 13 h.10.

Réunion-débat sur le thème Le développement en péril : combler les lacunes législatives pour combattre les catastrophes naturelles de demain

Dimanche 24 mars
(Après-midi)

La réunion-débat est ouverte à 14 h.45, sous la présidence de Mme S.V. Kalyan (Afrique du Sud).

La MODERATRICE, présentant la réunion-débat, dit que celle-ci se tiendra en deux temps. La première partie portera sur la préparation juridique à l'aide internationale en cas de catastrophe, avec une référence expresse à la nouvelle Loi-type relative à la facilitation et à la réglementation des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe, élaborée conjointement par l'UIP, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) de l'ONU et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR). Des exemplaires de ce texte ont été distribués aux participants. La modératrice présente ensuite les deux experts, et les invite à faire des exposés sur le thème avant d'ouvrir une discussion interactive avec les participants.

Mme A.M. REBAZA, intervenante, Conseillère en interventions en cas de catastrophes, Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) de l'ONU, présentant avec des diapositives des informations destinées à placer la discussion dans son contexte, dit que la mission d'OCHA est de coordonner l'intervention des acteurs de l'aide humanitaire dans les situations d'urgence; de fixer des orientations; de défendre les droits de ceux qui en ont besoin; de gérer les informations liées aux catastrophes; de veiller au financement de l'aide humanitaire et de suivre les niveaux de ce financement. Le mécanisme clé de coordination est le Comité permanent interorganisations, qui montre la voie à suivre en matière d'aide humanitaire, notamment grâce à son personnel en poste; adopte le principe de la responsabilité sectorielle pour renforcer l'intervention humanitaire; cherche à utiliser des mécanismes techniques et financiers appropriés; et produit et analyse l'information. Le Bureau régional d'OCHA pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'emploie à coordonner et renforcer les efforts humanitaires au niveau national, en partenariat et en coopération avec un Groupe interinstitutions des Nations Unies pour les secours en cas d'urgence et de catastrophe (UNETE), les réseaux internationaux et la réunion régionale annuelle sur le renforcement des partenariats humanitaires internationaux. L'efficacité de la coopération humanitaire internationale est renforcée par un processus de réforme humanitaire, notamment le programme de transformation élaboré par le Comité permanent interorganisations, qui comprend une série de recommandations pertinentes. L'objectif est que les pays renforcent leurs cadres juridique et organisationnel en vue d'exercer leur rôle essentiel de chef de file par le biais de politiques plus intégrées, de plans et d'instruments mieux coordonnés, et de procédures plus explicites.

Lors du tremblement de terre de 2007 au Pérou, où Mme Rebaza était en poste, des problèmes d'ordre logistique que l'on rencontre généralement dans l'action humanitaire sont survenus. Ces problèmes sont notamment l'incapacité de l'Etat et du mécanisme international à faire face aux exigences de la situation; le fait que l'on ne parvient pas à obtenir des informations sur une grande partie de l'aide; les défauts dans la tenue de fichiers; l'inadéquation ou l'aspect peu pratique du matériel à disposition; le manque de procédures établies pour la distribution rapide de l'aide; la disproportion des frais de douane et des frais administratifs; et l'absence de cadre juridique structuré pour l'action humanitaire. Sur la base des enseignements tirés de cette situation, des efforts ont été faits pour améliorer la préparation du Pérou aux situations d'urgence : un réseau humanitaire national et des protocoles d'action ont été mis en place; les autorités recherchent des conseils et un appui techniques auprès d'une équipe du système des Nations Unies pour l'évaluation et la

coordination en cas de catastrophe; des programmes et des projets sont élaborés, des groupes thématiques et un nouveau cadre juridique sont mis en place; et l'on procède à des exercices de simulation nationale (SimEX) conformément aux orientations du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage.

La Loi-type est importante pour garantir la conformité des efforts complémentaires des acteurs humanitaires internationaux avec les cadres normatifs nationaux, ce qui devrait aussi faciliter leurs travaux et permettre un contrôle suffisant. Les préparatifs incluent la mise en place de l'architecture humanitaire qui s'impose, l'élaboration de plans et de protocoles, et le repérage des difficultés dans le domaine de la logistique humanitaire. Les mesures à prendre pourraient être les suivantes : renforcer les structures de coordination humanitaire, établir des groupes de travail plurisectoriels pour identifier les problèmes à résoudre, adopter des mesures temporaires et renforcer les règles en place pour faciliter le passage en douane de l'aide humanitaire en tant que de besoin.

M. D. FISCHER, intervenant, coordonnateur, Programme du droit relatif aux catastrophes, illustrant son exposé par des diapositives, dit que le projet d'élaboration de la Loi-type pour améliorer l'aide humanitaire est le fruit des expériences en matière d'aide humanitaire de la FICR et de ses membres, aux niveaux local et international. Comme en témoigne le nombre de catastrophes majeures et de victimes dans le monde ces dernières années, aucun pays n'est à l'abri des catastrophes, et il est donc impératif de planifier les interventions. Cependant, la difficulté de gérer les interventions internationales augmente en proportion du nombre d'organismes participant à l'aide humanitaire, et cette difficulté est en outre exacerbée par le manque de préparation juridique permettant de faire face aux complexités liées à l'arrivée soudaine et massive d'aide et de travailleurs humanitaires. Les obstacles sont notamment les questions liées aux visas, au dédouanement et au transport, tandis que les lacunes en matière de transport incluent des défauts de coordination, un manque de contrôles financiers et le type et la qualité des articles dont il est fait don. En bref, la fourniture de l'aide peut être si lente et inefficace que les gouvernements peuvent s'en détourner. En 2007, les Lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des Opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe (également dénommées "Lignes directrices IDRL") ont été adoptées dans le but de renforcer la préparation aux situations d'urgence au niveau national. Sur la base de ces lignes directrices, de nouvelles lois et réglementations ont été adoptées ou doivent être adoptées dans 23 pays, et 24 autres pays révisent actuellement leur législation nationale.

Pour répondre aux demandes formulées par les responsables de l'élaboration des politiques de rédiger des lignes directrices dans un langage plus adapté à la législation nationale, la FICR a commencé à mettre en place en 2009 la Loi-type en partenariat avec OCHA et l'UIP. Durant les deux années qui ont suivi, près d'une bonne dizaine de réunions consultatives faisant intervenir plus de 200 experts juridiques et autres ont été tenues, et la version finale de la Loi-type est actuellement lancée, même s'il ne s'agit que d'un point de départ. Les éléments clés de la Loi incluent la mise en place d'une "voie rapide", soit une série de facilités juridiques adaptées à l'aide humanitaire et aux besoins de la phase de relèvement initial, et fournies aux Etats et aux organisations dignes de confiance, avec des mécanismes clairs de coordination, de surveillance et de contrôle de la qualité. Il a été suggéré que la Loi-type soit utilisée comme une loi distincte, pour amender des lois existantes ou pour élaborer des règlements. Elle contient également un commentaire qui présente des exemples de terminologie juridique dans les pays où cette terminologie existe, en rappelant que très peu d'Etats ont traité ces questions à ce jour. En soulignant que les partenaires du projet sont disposés à apporter des conseils techniques, M. Fischer forme le souhait que les parlementaires trouvent la Loi-type utile pour créer un environnement favorable à la facilitation de l'aide humanitaire et de l'assistance au relèvement initial. Des projets de loi qui prennent pour modèle la Loi-type et sa version pilote sont d'ores et déjà à l'examen aux Parlements du Rwanda et des Philippines.

La MODERATRICE remercie les intervenants de leurs exposés instructifs et se dit confiante que la Loi-type portera ses fruits dans beaucoup d'autres pays. Elle invite les participants à faire part de leurs réactions aux exposés.

M. I. ALKOOHEJI (Bahreïn) dit que les informations présentées ont été une révélation pour lui car il est originaire d'une région qui, fort heureusement, a peu d'expérience des catastrophes naturelles. Etant donné le grand nombre de catastrophes qui ont lieu dans le monde et les besoins variables entre les différentes régions, il pourrait être utile que l'ONU joue un rôle de coordination pour produire une liste propre à chaque région, classant par catégorie les articles nécessaire et ceux qui ne le sont pas en cas de catastrophe.

Mme B. AMONGI (Ouganda) suggère une approche semblable consistant à élaborer des lignes directrices pour les acteurs de l'aide humanitaire concernant ce matériel. L'aspect sexiste des opérations d'aide humanitaire doit également être pris en considération; il faut garantir le passage aux femmes enceintes et aux enfants, et les articles de secours doivent être donnés aux femmes plutôt qu'aux chefs de famille hommes qui, dans les cultures polygames, peuvent être contraints de distribuer jusqu'à quatre familles des articles destinés à une seule. Elle aimerait savoir de quelle façon les questions de genre ont été traitées, dans le cas où elles l'ont effectivement été.

Mme I.M. FILA LEMINA (Congo) soulève la question de la formation en matière de gestion des catastrophes, en affirmant que nombre de réserves alimentaires ont été gaspillées lors d'une catastrophe récente d'une assez grande ampleur pour son pays, car les responsables de la gestion des catastrophes n'étaient pas formés de manière adéquate aux méthodes de distribution de vivres, et certains d'entre eux ont détourné les réserves pour leur propre bénéfice. La solution qu'elle suggère pour éviter l'inadéquation de l'aide en temps de catastrophes est de fournir des informations en ligne que les donateurs pourraient consulter sur le pays touché.

M. M. AMWEELO (Namibie) dit qu'une autre raison pour laquelle les excellentes informations fournies sont troublantes est la nature mondiale de la menace de catastrophes. Le continent africain est particulièrement exposé au risque de catastrophes en raison de la destruction continue de ses écosystèmes et de sa biodiversité. Citant l'exemple du Protocole de Kyoto, il se demande comment on pourrait coordonner un mécanisme international de prévention de ce problème, et quel rôle les parlementaires pourraient jouer pour ramener la menace à un niveau acceptable.

Mme A.M. REBAZA, intervenante, répondant aux observations apportées, évoque le Comité permanent interorganisations par lequel l'ONU participe depuis vingt ans à l'élaboration d'instruments et d'outils visant à renforcer l'aide humanitaire. Le Comité a notamment compilé un manuel pour une action humanitaire soucieuse de l'égalité des sexes, qui présente les normes de l'intégration des questions de genre aux interventions humanitaires. De même, le Manuel Sphère a été publié dans le cadre d'une initiative des organismes d'aide humanitaire du monde, connue sous le nom de Projet Sphère. Ce manuel, en plus de la Charte humanitaire et normes minimales pour les interventions lors de catastrophes, décrit l'intervention dans des domaines tels que la fourniture de l'eau, la sécurité alimentaire, l'hébergement et l'action sanitaire. Le rôle des parlementaires est de mettre en place le cadre juridique nécessaire pour la coordination et la gestion humanitaires, et d'exercer leur fonction de contrôle pour garantir l'efficacité des interventions locales en cas de catastrophes.

La préparation aux catastrophes, qui diffère de la prévention des catastrophes, est indispensable au succès de toute intervention lors de catastrophes. Pourtant, il arrive fréquemment que des activités telles que la détermination des besoins, la formation et le renforcement des compétences ne bénéficient pas de ressources adéquates. La bonne communication entre les gouvernements, les organismes d'aide humanitaire et les organisations de la société civile est également une condition préalable au développement et à l'amélioration de la coordination humanitaire internationale. Une quantité considérable de matériaux est à disposition pour aider les autorités nationales à déterminer les défauts de leurs systèmes d'intervention lors de catastrophes, et à y remédier.

M. D. FISCHER, intervenant, dit que d'immenses efforts ont été déployés au niveau international, en particulier par OCHA, pour renforcer la coordination et la professionnalisation de l'aide humanitaire en vue d'intervenir de manière adaptée. Pour sa part, la FICR respecte les règles spécifiques qu'elle s'est fixée en matière d'opérations internationales de secours, notamment en ce qui concerne la complémentarité de ces opérations avec celles des acteurs nationaux, et elle dispose d'un catalogue d'articles de secours qui ont été normalisés pour être plus acceptables par l'ensemble des autorités. La fourniture coordonnée de ces articles est cependant très problématique, en l'absence d'entité consacrée au contrôle de ce processus. Le manuel Sphère (http://www.spherehandbook.org/fr/) dont il a déjà été fait mention, doit être considéré comme un outil décisif; en effet, il est si bien formulé que son intégration à la législation nationale est encouragée dans la Loi-type.

En fin de compte, il revient à l'Etat touché de coordonner l'assistance internationale en cas de catastrophe, et celui-ci a donc son rôle à jouer dans le cadre de la préparation aux catastrophes. La FICR s'emploie activement à améliorer les systèmes de réaction aux catastrophes dans nombre de pays dans lesquels on ne saurait trop insister sur l'importance de la formation des responsables et des volontaires formés à la gestion des catastrophes; celle-ci contribue à la préparation aux catastrophes et constitue l'un des principaux centres d'intérêt des activités de préparation aux catastrophes menées dans différents pays par les organisations internationales. Enfin, l'importance du rôle des législateurs trouve une illustration dans les difficultés rencontrées pour fournir des abris aux femmes dans les contextes de catastrophes naturelles, en raison des lois nationales ou coutumières relatives à l'héritage et au régime de la propriété des femmes, qui parfois empêchent les organisations internationales d'aide humanitaire de mener leurs activités conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

La MODERATRICE remercie les intervenants de leurs contributions qui stimulent la réflexion et sont motivantes, et porte leur attention sur la deuxième partie de la réunion-débat, qui traite de l'efficacité de la gestion des risques liés aux catastrophes. Elle présente les deux experts et les invite à faire des exposés sur le thème avant de procéder à une discussion interactive avec les participants.

M. S.H. CHOWDHURY (Bangladesh), intervenant, parlementaire bangladais, prenant la parole en s'accompagnant de diapositives, dit qu'une meilleure compréhension de la gestion des risques liés aux catastrophes est fondamentale pour combler les lacunes législatives afin de combattre les catastrophes qui, plutôt que d'être attribuées à la nature, peuvent être imputées aux mauvaises politiques de développement et aux défauts de l'élaboration des politiques. En effet, dans le kit d'information de l'UIP à l'usage des parlementaires sur la réduction des risques de catastrophes en tant que moyen de réaliser les OMD, qu'il recommande vivement, une distinction claire est faite entre les risques naturels et les catastrophes causées par l'homme. Le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 a été adopté en reconnaissance de cette distinction, et pour procéder à un changement d'approche visant à renforcer la résilience des nations et des communautés aux catastrophes. Cet

instrument est peu connu des parlementaires. Les statistiques consternantes relatives aux pertes humaines et financières liées aux catastrophes causées par les risques naturels ces vingt dernières années témoignent de l'augmentation des risques auxquels sont confrontés les pays, risques aggravés par l'urbanisation rapide et auxquels les zones littorales sont plus exposées. En outre, la perte de richesses entraînée par ces catastrophes dépasse n'importe quelle création de richesse, et de manière plus notable dans les pays aux revenus élevés et aux revenus moyens supérieurs, ce qui, de manière paradoxale, indique que le développement augmente l'exposition aux risques. Le Groupe intergouvernemental sur les changements climatiques (GICC) a également prédit une augmentation de l'intensité et de la fréquence des phénomènes météorologiques graves.

Tous ces facteurs attirent l'attention sur la nécessité vitale d'intégrer l'aspect préventif à la législation relative aux catastrophes, qui comporte des éléments auxquels le Cadre d'action de Hyogo donne un degré de priorité élevé, tels que la détermination des risques et l'étude d'impact; la sensibilisation; l'engagement en faveur de la mise en œuvre de la réduction des risques de catastrophes; et la préparation aux situations d'urgence. Les investissements dans les mesures de réduction des risques de catastrophes sont historiquement bas mais, si on les compare au coût de l'inaction, ils représentent un investissement avisé que l'on pourrait promouvoir plus facilement en recueillant de manière systématique des données sur l'impact des catastrophes pour prouver son intérêt. Il s'agit aussi d'un investissement en faveur du développement durable qui exige des engagements politiques, financiers, mais aussi des engagements dans les domaines de l'éducation, du développement, de l'aide humanitaire et du relèvement. En gardant à l'esprit la date butoir de 2015 fixée par le Cadre d'action de Hyogo, les parlementaires doivent être sensibles à la nécessité de trouver des synergies entre les objectifs de développement durable pour l'après-2015 et l'objectif de résilience aux risques et de réduction des risques, notamment en encourageant les gouvernements à établir des liens entre ces deux cadres lors du processus de consultation qui interviendra après 2015. Les parlementaires eux-mêmes sont encouragés à se joindre à leur délégation nationale qui assistera prochainement à la quatrième session de la Plateforme mondiale sur la réduction des risques de catastrophe. Soulignant en outre le renforcement du partenariat entre l'UIP et le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies (UNISDR), M. Chowdhury ajoute que les parlementaires ne sauraient s'associer à une cause plus noble que la réduction des risques de catastrophe, grâce à laquelle des vies sont sauvées et des moyens de subsistance protégés.

La MODERATRICE relève que même une analyse rapide de la législation peut être révélatrice; au vu des éléments évoqués, des lacunes considérables peuvent être immédiatement repérées dans la législation de son pays, l'Afrique du Sud, en matière de catastrophes.

M. V. HERNÁNDEZ (Equateur), intervenant, membre de l'Assemblée nationale équatorienne, commence son exposé en posant une question fondamentale : est-ce le modèle de développement débridé qui est menacé, ou est-ce le modèle lui-même qui constitue une menace ? Le point de vue scientifique le plus communément partagé est que les changements climatiques et le réchauffement planétaire – qui sont souvent d'origine anthropique – sont potentiellement fatals et irréversibles, et que leurs conséquences sont dramatiques. Les parlementaires doivent donc légiférer en vue d'atténuer ce risque, en gardant à l'esprit que les catastrophes ne sont ni inévitables ni naturelles, mais qu'elles sont le résultat de l'utilisation non réglementée et incontrôlée de ressources naturelles limitées qui altère les climats, ce qui augmente la fréquence des catastrophes naturelles. On constate une discrimination en ce qui concerne les normes de gestion environnementale appliquées aux multinationales dans les pays développés et les pays en développement, ce qui entraîne une plus grande vulnérabilité des pays en développement aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques.

S'agissant de la capacité des lois à promouvoir l'élaboration des politiques publiques visant à prévenir les catastrophes naturelles, il souligne que les intérêts des entreprises et les intérêts économiques ont tendance à l'emporter sur la représentation démocratique, et insiste sur le fait qu'il n'y a pas suffisamment de lois traitant efficacement la question du changement climatique et de ses effets. De plus, du fait qu'elles détiennent plus de la moitié des richesses de la planète, les multinationales peuvent exercer une influence politique, au détriment de l'intérêt collectif. Les négociations et les accords internationaux sur le changement climatique sont donc entravés, tandis que des problèmes d'envergure mondiale tels que les inégalités en matière de développement en raison de la surexploitation des ressources naturelles sont abordés sous un angle purement local.

La Loi-type présentée aux participants constitue sans doute un excellent outil pour aider les parlementaires dans leur tentative de garantir l'utilisation durable des ressources naturelles et de faire face aux catastrophes. A cet effet, ils pourraient aussi envisager de prendre des dispositions en faveur des droits de la nature, comme l'Equateur l'a fait dans sa Constitution; de rechercher un appui international comme l'a fait l'Equateur en faveur de son initiative Yasuní-ITT pour renoncer à la production de pétrole en faveur de la défense de la biodiversité; de consacrer un financement à l'intégration de la prévention et de la détermination du risque aux programmes de développement et de suivre cette intégration; de mettre en place des normes claires en matière d'utilisation des terres; de légiférer en faveur du droit à la ville, consacré par la Constitution équatorienne; de faire passer des lois portant sur tous les domaines de la gestion des risques; se concentrer sur une approche intégrée de la résilience aux catastrophes, de l'atténuation des catastrophes et de leur réduction; d'œuvrer, par le biais de l'UIP et d'autres instances parlementaires, en faveur de la démocratisation des connaissances; et enfin, de donner des précisions sur le rôle des médias dans les activités de sensibilisation et d'information du public en ce qui concerne les risques naturels. En bref, on peut atténuer les risques naturels en adoptant et en appliquant des appropriées.

M. M. AMWEELO (Namibie) se demande comment il est possible d'atténuer les catastrophes causées par des phénomènes naturels plutôt que par des activités humaines. Il encourage les parlements à participer au débat sur le développement qui aura lieu après 2015, et à soulever la question de l'atténuation des catastrophes et de l'adaptation aux catastrophes.

Mme K. KOMI (Finlande) dit que le programme de développement pour l'après-2015 doit donner un degré de priorité élevé au renforcement de la résilience aux catastrophes naturelles qui ont tellement compromis la réalisation des OMD. La résilience et la réduction des risques de catastrophe sont abordées dans la politique de développement de la Finlande, et la participation de la Finlande aux projets de pays en développement pour renforcer la gouvernance dans le domaine de l'environnement constituera une bonne préparation à l'élaboration d'une législation sur ce thème. Pionnière dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, la Finlande subit de plus en plus de tempêtes puissantes qui entraînent des coupures d'électricité, malgré ses efforts de préparation à ces événements. Tous les pays, et pas seulement les pays en développement, sont donc touchés par les catastrophes naturelles.

M. W. MADZIMURE (Zimbabwe) dit que, bien souvent, les parlementaires ne parviennent pas à exercer leur rôle important de contrôle de la législation en vigueur pour faire face à la gestion et à la réduction des risques, comme c'est le cas dans son pays. Il souligne l'importance d'une participation précoce des parlementaires à la négociation de nouveaux programmes, et ajoute que les efforts en matière de prévention des risques de catastrophe se trouveraient renforcés si les parlementaires prenaient des mesures visant à donner suite, dans leur pays, aux questions soulevées pendant la réunion-débat.

Mme J. FONSECA SOLANO (Costa Rica) dit que son pays est situé sur une zone sismique, mais que grâce à ses efforts de prévention, il n'a heureusement subi que des dégâts structurels lors des catastrophes qu'il a connues. Un budget spécial est également consacré aux séquelles des catastrophes. Les lois relatives aux catastrophes en vigueur bénéficieraient pourtant, sans aucun doute, d'une révision, sur la base des informations fournies durant la présente réunion-débat. Pour prendre un exemple, au Costa Rica, il n'est pas demandé aux investisseurs étrangers potentiels de mener une évaluation de l'impact sur l'environnement, exercice sur lequel les pays doivent mettre davantage l'accent.

M. S.H. CHOWDHURY (Bangladesh), intervenant, réagissant aux observations des participants, dit que les efforts de prévention évoqués par le précédent orateur illustrent parfaitement le fait que la réduction des risques de catastrophe constituent un investissement avisé qui sauve des vies en renforçant la résilience. L'essentiel est de prévenir plutôt que de guérir. S'agissant de l'atténuation des catastrophes, il donne des exemples de mesures positives qu'a pris le Bangladesh pour s'adapter à la fonte des glaciers et à la pollution due au sel sur les terres agricoles, mais il y a une limite à l'adaptation, qui en fin de compte ne traite que les symptômes du changement climatique. La réduction des émissions de CO_2 pour atténuer les risques de catastrophe constitue une meilleure solution, car elle traite les causes profondes du problème. Il est encourageant d'entendre que des efforts sont consentis au niveau national pour faire face au changement climatique, qui constitue effectivement un problème d'envergure mondiale, et de fait les parlementaires manquent parfois de la conviction, de la confiance et du courage politique nécessaires pour appliquer la législation. Ils doivent cependant s'acquitter de leur mandat constitutionnel et affirmer ainsi leurs qualités de dirigeants.

M. V. HERNÁNDEZ (Equateur), intervenant, ajoute que l'atténuation des risques de catastrophe fait intervenir la géopolitique mondiale et le jeu des rapports de puissance; par exemple, les pays puissants ne réduisent pas leurs émissions, mais attendent des autres pays qu'ils les réduisent. La décentralisation de leur production augmente aussi les émissions dans les pays en développement. Les parlementaires doivent continuer à insister sur le respect des engagements pris au titre du Protocole de Kyoto, à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20) et sur l'adhésion à la Convention sur la biodiversité. Des efforts coordonnés s'imposent pour veiller à ce que les politiques mondiales ne soient pas régies par les intérêts des multinationales ou par un modèle de production décentralisée. Sans un véritable engagement des pays les plus pollueurs, on ne pourra faire face de manière adéquate au changement climatique et il faut s'attendre à une catastrophe majeure. Parmi les exemples d'autres questions que les parlementaires doivent aborder, on peut citer la définition de crime contre l'environnement commis par des personnes physiques ou morales, qui est actuellement étudiée par le Parlement équatorien; la gestion des terres, notamment dans les zones exposées aux catastrophes; et la démocratisation de l'accès à l'information.

La MODERATRICE remercie les deux intervenants de leur contribution passionnante au thème abordé. Elle remercie aussi les participants et déclare la séance levée.

La réunion est close à 17 h.15.

Réunion-débat sur le thème La légalisation des drogues peut-elle concourir à la lutte contre la criminalité organisée ?

Lundi 25 mars
(Matin)

La réunion-débat est ouverte à 9 h.05. Lord Dholakia (Royaume-Uni) en est le modérateur.

Un bref film documentaire sur la lutte contre les drogues intitulé "Breaking the taboo" (Briser le tabou) est diffusé.

Le MODERATEUR ouvre la réunion. Il précise qu'elle a pour objectif d'examiner les questions évoquées dans le document de synthèse établi en prévision de la session, et notamment le rôle que les parlementaires peuvent jouer en tant que législateurs et faiseurs d'opinion pour faire avancer le débat sur la légalisation des drogues. Il ajoute qu'il mettra à la disposition des participants un document d'information sur le trafic de drogue et la criminalité organisée, préparé par le groupe parlementaire interpartis du Parlement britannique sur la réforme de la politique en matière de drogue, dont il est lui-même membre. La criminalité organisée prospère dans les conditions identiques à celles qui favorisent le trafic illicite de drogue : perspectives de bénéfices très élevés, garantie d'un marché immense, institutions défaillantes et corruptibles, pauvreté et absence de perspectives. Les organisations criminelles sont en fait beaucoup plus impliquées dans le trafic de drogue que dans tout autre domaine d'activité illicite.

Des ressources colossales sont investies dans la lutte contre les drogues. Pour autant, la consommation de drogue et la prévalence de l'abus de drogues ne donnent aucun signe de recul. De plus, on est encore loin d'avoir trouvé des solutions efficaces et éprouvées pour réduire les dégâts causés par le trafic de drogue. Les trois principaux traités internationaux sur les drogues ont largement contribué à la tendance qui veut que les politiques antidrogues menées dans le monde se concentrent sur la pénalisation et l'interdiction des drogues, au détriment d'une approche axée sur la santé, qui mériterait pourtant d'être examinée de plus près. Il convient de porter une attention particulière à l'efficacité des politiques antidrogues actuellement en vigueur, et aux liens entre le trafic de drogue et des facteurs tels que la pauvreté, l'ignorance et la déstabilisation des Etats. Les parlementaires doivent montrer la voie à suivre en ouvrant le débat et en proposant des solutions novatrices qui permettront d'avancer et contribueront à l'émergence de sociétés saines et stables.

Le Président présente les quatre intervenants et les invite à présenter leurs exposés afin de poser le cadre du débat.

Mme F.Z. NADIRI, intervenante, membre du Parlement afghan, se félicite du thème de discussion choisi et y voit une occasion appréciable de travailler ensemble à l'élaboration de solutions aux problèmes des drogues, qui a des conséquences particulièrement préjudiciables dans son pays comme dans d'autres. Toutefois, il n'existe pas de solution toute faite, et chaque pays doit s'attaquer au problème en fonction de sa propre situation. Ainsi, en Afghanistan, la légalisation des drogues soulèverait bien des difficultés, étant donné la faiblesse des institutions en place, l'insécurité et l'absence de règle de droit, et ne ferait qu'aggraver le problème. On pourrait au mieux envisager de mettre en œuvre dans certaines provinces, et avec toute la prudence requise, un projet pilote qui pourrait être étendu à d'autres régions s'il venait à donner des résultats positifs.

Mme M. OBRADOVIĆ, intervenante, membre du Parlement serbe, illustre son propos en s'aidant de diapositives. Elle déclare que, en sa qualité de parlementaire, de citoyenne et surtout de mère de famille soucieuse de protéger son enfant, elle s'inquiète de la facilité avec laquelle on peut acheter des drogues, des procédés utilisés par les trafiquants de drogue pour faire prospérer leur commerce et des moyens que les jeunes toxicomanes sont prêts à mettre en œuvre pour se procurer de la drogue. En Serbie, on estime que le nombre de toxicomanes est plus de deux fois supérieur aux statistiques officielles, et les conséquences de ce phénomène sur les familles et la société dans son ensemble sont manifestes. Les parlementaires doivent veiller à ce que des crédits suffisants soient alloués au renforcement des moyens mis à la disposition des organismes de répression, afin de leur permettre de combattre efficacement le problème dès les tout premiers stades. Ils doivent aussi adopter des lois visant à simplifier les procédures juridiques et à accélérer les procès, et veiller à protéger toutes les personnes concernées, en traduisant les gros criminels devant les tribunaux.

La Serbie est traversée par la "route des Balkans" et constitue de ce fait un pays de transit pour les gangs internationaux qui font entrer clandestinement de l'héroïne en Europe occidentale depuis l'Afghanistan et l'Iran. Cet itinéraire n'est pas exempt de risques, à en juger par les nombreuses saisies et arrestations qui y ont été effectuées par les services de police travaillant en coopération avec leurs homologues d'autres pays. Les voies d'acheminement de l'héroïne se sont donc déplacées, et les saisies d'héroïne ont chuté de manière spectaculaire, passant de 1,4 tonne en 2007 à seulement 55 kilos en 2012. L'Assemblée nationale participe activement à la lutte contre les drogues. Une commission parlementaire a organisé une séance publique sur la question, et les participants ont insisté sur l'importance de la prévention, de la famille, de l'école et de l'environnement, de l'éducation par les pairs et de la réinsertion des anciens toxicomanes. Les experts serbes ont examiné l'impact des mesures de légalisation des drogues adoptées dans d'autres pays et ont estimé que la légalisation des drogues ne changerait rien à la situation, en l'état actuel des choses. La priorité doit aller au renforcement des institutions, des procédures et des mécanismes de lutte contre les drogues.

M. E. DE LA REGUERA, intervenant, journaliste, correspondant en Amérique latine d'un quotidien suédois, dit qu'il a écrit un livre sur la cocaïne après avoir compris lors d'un séjour au Mexique qu'il était impossible d'appréhender pleinement la situation politique et économique de l'Amérique latine sans prendre en considération le poids colossal de l'argent de la drogue et de la guerre contre les narcotrafiquants. La tenue de cette réunion-débat sur la légalisation des drogues, qui aurait été tout simplement impensable il y a encore quelques années, montre que les tabous reculent, comme en témoigne par ailleurs le débat public consacré à cette question, notamment au Guatemala et en Uruguay, et à la légalisation de certains produits dopants destinés aux sportifs. Il convient cependant de bien peser le pour et le contre, en examinant chaque drogue au cas par cas.

Au Mexique, où la collusion entre politiciens corrompus, services de police et autres autorités est notoire, des milliers de personnes ont été assassinées, torturées ou victimes de mauvais traitements dans le cadre de la guerre contre les drogues. Aussi importe-t-il d'abandonner la stratégie consistant à combattre la criminalité organisée avec le concours de ces autorités, puisqu'elle s'est soldée par un échec cuisant, au profit d'une démarche visant à combattre la pauvreté, les inégalités et le chômage, qui sont autant de facteurs de recrutement dans les rangs des organisations criminelles. C'est donc l'approche même du développement qu'il faut repenser.

M. J. CALZADA, intervenant, Secrétaire général de l'Office national des drogues de l'Uruguay, présente les grandes lignes de la stratégie uruguayenne de lutte contre les drogues. Il souligne que l'objectif n'est pas de légaliser ou de libéraliser l'usage des drogues, mais de l'encadrer, notamment dans le cas de la marijuana, le problème de la drogue étant trop protéiforme pour être réglé par l'interdiction ou la légalisation. Les politiques de lutte contre les drogues ont de multiples incidences, y compris au plan social, et l'on ne doit pas oublier que

la stabilité des institutions démocratiques tient dans une large mesure aux sommes considérables générées par le trafic de drogue qui circulent dans le monde entier sous forme de petites coupures et finissent par intégrer l'économie licite. La pratique improductive héritée du 20ème siècle veut que la seule stratégie possible d'élimination des drogues soit d'ordre pénal, alors que rien ne prouve qu'elle soit efficace. Le marché des drogues est aujourd'hui plus vaste, et son impact plus préjudiciable que jamais, et ce sont les régions les plus vulnérables qui sont les plus durement touchées par les conséquences de la guerre contre les drogues, notamment dans certains pays d'Amérique latine. Les drogues sont un fléau complexe pour lequel il n'existe pas de panacée.

En dépit des progrès enregistrés en Uruguay en matière de renforcement de la démocratie et de lutte contre la pauvreté, les crimes violents liés au trafic de drogue ont augmenté, et ont conduit à la mise en œuvre, sous le contrôle de l'Etat, d'une politique d'encadrement de la consommation de marijuana. L'absence totale de contrôle du marché de la drogue a de sérieuses conséquences sur la santé, la sécurité et la vie quotidienne des populations, et l'adoption d'accords régionaux ancrés dans les réalités d'aujourd'hui pourrait à cet égard ouvrir des perspectives plus constructives. La légalisation des drogues est un sujet brûlant en Amérique latine, et les conclusions de l'étude des autres options envisageables, réalisée à la demande de l'Organisation des Etats américains, devrait contribuer à faire avancer la réflexion et favoriser l'adoption de mesures concrètes. La révision des principaux traités relatifs aux drogues sur lesquels s'appuient les politiques en vigueur serait un premier pas dans la bonne voie. Il serait insensé de poursuivre ces politiques dans l'espoir d'en tirer des résultats concrets.

Le MODERATEUR remercie les intervenants. Il invite les participants à faire part de leurs observations ou à poser des questions et, le cas échéant, à communiquer des informations sur les bonnes pratiques suivies dans leurs pays respectifs en réponse au problème considéré.

M. B. NEMATI (République islamique d'Iran) observe que les activités liées aux drogues entraînent une escalade de la criminalité et ont de lourdes incidences sur la sécurité, la stabilité et le développement économique. L'Iran est un des pays par lesquels transite la drogue à destination du marché européen et paye à ce titre un bien lourd tribut. Les 1200 kilos de drogue saisis chaque jour par la police iranienne ne représentent qu'un cinquième du volume total du trafic. Un tiers de la drogue qui passe entre les mailles du filet est consommée à l'intérieur du pays. Il faut examiner avec la plus grande attention l'expérience des pays ayant légalisé les drogues afin d'en dégager des enseignements utiles, tout en tenant compte des répercussions négatives potentielles de cette légalisation, comme l'augmentation de la consommation que pourrait engendrer la baisse des prix et le déplacement de la criminalité vers d'autres secteurs d'activité. Pour autant, les expériences qui se sont révélées probantes dans certains pays ne sont pas nécessairement transposables dans d'autres contextes. De plus, la légalisation n'apporte pas de réponse aux problèmes fondamentaux liés aux drogues. L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) est l'instance la mieux à même de mener le débat sur la légalisation des drogues du point de vue technique. En effet, c'est lorsqu'il repose sur une approche technique exempte de toute considération politique que le combat contre les drogues est le plus efficace. Aussi convient-il de mobiliser des ressources à cette fin.

M. C. VELASCO (Equateur) estime qu'il faut en finir avec le tabou de la légalisation des drogues et ouvrir le débat, sans quoi l'Amérique latine pourrait s'enliser dans une situation qui dure depuis un demi-siècle et qui tient notamment à la militarisation de la guerre contre la drogue et au délitement progressif du lien social. Il faut élaborer des stratégies de lutte contre les drogues qui n'aient aucune des conséquences délétères, sur la démocratie, l'économie et la culture, des politiques menées actuellement. La dépénalisation des drogues et la mise en place

de mécanismes d'encadrement de l'usage des drogues contrôlés par l'Etat auraient le mérite de clarifier les choses, et il faut trouver le courage de voter les lois nécessaires et d'en finir avec l'idéologie établie. Les mesures de contrôle devront toutefois reposer sur de solides bases scientifiques, l'idée étant d'éviter toute disparité entre les pays quant aux quantités de drogue jugées légales. En effet, le trafic de drogue est une industrie mondiale, comme en témoigne la récente explosion, en Amérique latine, du trafic de drogues de synthèse, qui jusqu'à présent était principalement concentré en Europe.

Mme K. SIRIKOMUT (Thaïlande) note que l'épidémie de drogue s'est propagée au monde entier, et que le lien avéré entre drogue et criminalité organisée est un problème qui transcende les frontières et appelle des solutions mondiales. Après avoir envisagé de légaliser les drogues en réponse à un problème avec lequel le pays est aux prises depuis longtemps, les autorités thaïlandaises ont finalement estimé qu'une telle mesure ne ferait qu'encourager les utilisateurs et les fournisseurs à consommer, et à produire davantage de drogue, et qu'elle induirait de surcroît d'autres problèmes tels que le vol, le jeu et le meurtre, sans pour autant aider à la lutte contre la criminalité organisée. En bref, la question de la légalisation des drogues fait toujours débat en Thaïlande.

M. J.M. GALÁN (Colombie) se félicite de l'organisation d'un tel débat. La Colombie combat la drogue depuis longtemps, mais la question d'une éventuelle révision de la politique en vigueur est restée taboue jusqu'à une période récente. Le débat doit être élargi si l'on veut venir à bout des mythes qui entourent la question des drogues, notamment en recueillant des données scientifiques supplémentaires. Les travaux de la Commission consultative nationale sur la politique de lutte contre les drogues, de création récente, et de la Conférence internationale sur la réforme des politiques de lutte contre les drogues avancent à grands pas. Le délégué de la Colombie précise que le Parlement colombien a adopté à l'unanimité un projet de loi qu'il a lui-même présenté. Ce texte reconnaît le caractère pathologique de la toxicomanie, qui y est présentée comme un problème de santé publique, et dépénalise la consommation de drogue, en partant du principe que les toxicomanes doivent être aidés et non sanctionnés. Des mesures complémentaires pourraient être intégrées au cadre réglementaire en vigueur, ce qui constituerait un parfait compromis entre les deux extrêmes que sont l'interdiction et la légalisation des drogues. Les enfants colombiens qui n'ont pas la chance d'avoir un père responsable, soit un tiers de la population infantile du pays, sont ceux qui risquent le plus de tomber dans le piège de la drogue. L'UIP a un rôle déterminant à jouer dans ce domaine, et doit notamment s'employer à élargir le débat.

Mme I.M. FILA LEMINA (Congo) indique que son pays a ratifié les principaux traités relatifs aux drogues et a adopté plusieurs lois visant à combattre les drogues. Pourtant, dans bien des cas, les membres des services de répression sont eux-mêmes victimes de la culture de la drogue, ce qui constitue un problème majeur. Les enfants qui servent d'intermédiaires entre les dealers et les consommateurs sont également exposés à cette culture de la drogue, et finissent par tomber dans la toxicomanie. Il faut donc intensifier les efforts visant à prévenir l'implication des plus jeunes dans le trafic de drogue et à sensibiliser l'opinion au problème de la drogue, qui constitue un enjeu de santé publique. La déléguée du Congo ajoute que c'est précisément ce qu'elle s'emploie à faire dans sa circonscription. Les médias doivent eux aussi s'associer à ces efforts et appeler l'attention du public sur l'importance de la prévention, en insistant sur les méfaits des drogues.

Mme L. DAVIES (Canada) déclare que la pénalisation de la consommation de drogues et les morts inutiles causées par overdose de drogues illicites sont les principaux problèmes rencontrés dans sa circonscription. Le fait que la lutte contre les drogues repose davantage sur des considérations politiques que sur des données factuelles est en soi une difficulté majeure. Les citoyens sont favorables au changement, et appellent notamment à la dépénalisation, à

l'adoption d'une approche sanitaire de la consommation de drogue et de mesures de réduction des méfaits des drogues, et à la mise en œuvre d'une réforme de la politique en matière de drogue. Toutes ces questions doivent être débattues au niveau national. La déléguée du Canada estime que les réformes les plus importantes sont celles engagées à l'initiative des collectivités locales, qui sont témoins des conséquences dramatiques de la guerre contre les drogues et de la pénalisation des drogues, lesquelles touchent majoritairement les plus pauvres. Elle souhaite savoir si les intervenants partagent son analyse.

M. D. HAWAZI (Singapour) dit comprendre les inquiétudes exprimées par les deux intervenantes : la prise en compte de l'impact des drogues sur les individus, la cellule familiale et le tissu social doit être un élément clé de l'élaboration des politiques relatives aux drogues. Singapour ne compte qu'un petit nombre d'habitants, mais c'est aussi une plaque tournante du trafic aérien et maritime et une destination touristique, ce qui multiplie les points d'entrée potentiels des drogues. Le pays est néanmoins relativement épargné, du fait notamment de la grande fermeté dont les pouvoirs publics font preuve à l'égard des trafiquants et des consommateurs. Le délégué de Singapour respecte la diversité des points de vue qui se sont exprimés au cours du débat, et le droit de chaque Etat de traiter comme il l'entend les problèmes qui lui sont propres. Il indique cependant que les autorités de Singapour ne sont pas favorables aux mesures de réduction des risques qui cautionnent et facilitent la consommation de drogue et vont à l'encontre des valeurs que défend le pays, mais ne considèrent pas pour autant que le problème des drogues est insoluble. Singapour rejette le concept de la "paix des drogues" et fonde ses pratiques en matière de traitement, de réadaptation et de réinsertion sur le principe selon lequel la toxicomanie est avant tout un problème social d'ordre comportemental. Les pouvoirs publics, conformément à leur politique de tolérance zéro à l'égard des drogues, privilégient les actions de prévention et mènent une stratégie pluridisciplinaire de lutte contre les drogues qui fait intervenir toutes les administrations compétentes, tient compte des conditions d'intervention et s'appuie sur une législation sévère, l'application effective de la loi, un vaste programme préventif d'éducation sur les drogues et un dispositif coordonné de prise en charge et de réadaptation des toxicomanes. La situation en matière de drogue dans le pays reste relativement sous contrôle.

M. I. BOUTKHIL (Algérie) déclare que son pays est engagé dans un combat de tous les instants contre les drogues, quelles qu'elles soient. Il s'interroge sur les critères qui ont permis de conclure à l'échec de la politique de lutte contre les drogues menée actuellement. Rien ne permet d'affirmer que cet échec soit total, et la dépénalisation pourrait fort bien entraîner une augmentation de la consommation et du trafic de drogue. Le problème tient davantage à la corruption des fonctionnaires des services chargés de combattre les drogues et de faire appliquer la loi, qui favorise la consommation et le trafic de drogue. Il convient donc de prendre à l'égard des intéressés les sanctions qui s'imposent.

M. S.S. HAQUE (Inde) fait observer que les effets conjugués de la consommation de drogues illicites et de la criminalité organisée ont des conséquences sanitaires et sociales délétères. La légalisation des drogues est néanmoins une question complexe. Si elle ouvre la voie à des approches autres que les mesures d'interdiction et de répression actuellement en vigueur, et peut de surcroît contribuer à remplir les caisses de l'Etat, elle peut aussi avoir des conséquences inattendues, en particulier dans les pays où les mécanismes d'application de la loi sont défaillants. Elle peut notamment provoquer une explosion de la criminalité dans d'autres secteurs, de même qu'une aggravation de la dépendance aux drogues et des problèmes de phobie et de violence sociales, inciter davantage de jeunes à faire l'expérience de la drogue, ou déboucher sur la création d'un vaste marché noir utilisé à des fins de fraude fiscale. De plus, la criminalité liée aux drogues et les agissements des gangs de narcotrafiquants ne cesseraient pas pour autant, puisqu'il n'est pas concevable de légaliser l'ensemble des drogues, compte tenu de la dangerosité de certaines d'entre elles et des coûts

de santé qui leur sont associés. Dans le contexte actuel, on ne peut que se féliciter de l'adhésion quasi universelle aux principes énoncés dans les traités internationaux sur les drogues. La politique menée en Inde a pour but de promouvoir l'utilisation scientifique et médicale des psychotropes et d'en interdire le trafic illicite et la consommation. Les principaux axes de la lutte contre la menace liée aux drogues sont la réduction de la demande, l'amélioration de la coordination des mécanismes d'échange d'informations, le renforcement de la coopération internationale, la prévention et la sensibilisation. L'Inde est déterminée à prendre des mesures dans ces différents domaines afin d'améliorer la sécurité et la santé de la population indienne, en réduisant la consommation de substances illicites et en combattant la criminalité.

Mme A. HUBER (Penal Reform International) confirme que la pénalisation de la consommation de drogue ne résout rien, d'autant que les personnes poursuivies pour consommation et détention de drogue et les gros trafiquants associés aux réseaux de criminalité organisée sont généralement condamnés à des peines sensiblement équivalentes. La plupart des condamnations liées aux drogues concernent des délits mineurs et sont responsables de l'explosion de la population carcérale. Or, certaines études indiquent que la pénalisation a un effet marginal sur la consommation de drogue. C'est pourquoi le Rapport mondial sur les drogues publié en 2012 préconise un rééquilibrage les politiques de lutte contre les drogues et le recours à des méthodes de substitution. Le profil type des consommateurs, que la pénalisation et la stigmatisation enfoncent dans le cycle de la pauvreté, est révélateur du lien entre toxicomanie et pauvreté; la pénalisation de la consommation de drogue, les programmes de prise en charge des toxicomanes et les mesures de réduction des méfaits des drogues ont indirectement contribué à l'épidémie mondiale de VIH/sida. Trente-trois pays appliquent toujours la peine capitale pour les délits liés aux drogues. Il faut donc appeler les parlementaires à engager des réformes du droit pénal afin de décriminaliser la détention de drogues et de garantir aux délinquants une peine proportionnelle aux faits qui leur sont reprochés. La représentante de Penal Reform International appelle l'attention des participants sur le document d'information, consacré aux conséquences inattendues de la "guerre contre les drogues", et publié par l'organisation qu'elle représente. En conclusion, elle rappelle la position de l'ONUDC, pour lequel la dépendance aux drogues est un problème de santé qui doit conduire à offrir aux toxicomanes un traitement humain et efficace, et non à les sanctionner.

Mme M. CHAVEZ COSSIO (Pérou) convient que son pays a commis des erreurs dans la lutte contre la production de cocaïne, et souligne qu'il ne tire aucune fierté de son statut de principal producteur de cocaïne du monde. Pour autant, la dépénalisation n'est pas la réponse. Le Pérou a dépénalisé la consommation de drogue et la détention de petites quantités de drogue, alors même que la fourniture de drogue destinée à un usage personnel est toujours considérée comme une infraction pénale. La dépénalisation n'est que le point de départ d'une pente dangereuse, dans la mesure où elle donne l'impression fallacieuse que la consommation de drogue est une pratique acceptable. Il est regrettable que les pays consommateurs de drogue consacrent aussi peu de moyens à la lutte contre le trafic de drogue et à l'élaboration de solutions d'ordre social aux problèmes des pays producteurs, comme la création d'autres moyens de subsistance dans le cas des agriculteurs péruviens cultivant le cocaïer. La question est complexe, mais dépénaliser les drogues équivaudrait à capituler, et à accepter que les drogues continuent de tuer et de détruire les familles et les sociétés. Il ne faut pas abandonner la lutte.

Mme S.M. ESCUDERO (Argentine) note que les facteurs économiques sont une composante majeure de l'équation : le trafic de drogue est une activité hautement lucrative, et la libéralisation des marchés financiers et du commerce lui a été paradoxalement très profitable. Les causes premières de la consommation de drogue, et en particulier la pauvreté

et le désespoir, doivent être combattues au même titre que des problèmes tels que la fragilité des institutions, qui nourrit la corruption au sein des instances politiques, des services de justice et de la fonction publique. La guerre contre les drogues a fait plus de mal que de bien. Les pays producteurs et consommateurs et les pays de transit doivent travailler ensemble, y compris au sein d'espaces de dialogue tels que la présente réunion-débat, et mettre en commun les connaissances notamment scientifiques qu'ils détiennent pour définir des solutions raisonnables permettant de renforcer les politiques publiques dans une optique de prévention. Il faut aussi rappeler que les organisations criminelles disposent d'armes élaborées et potentiellement très destructrices, ce qui exige de lutter aussi contre le trafic d'armes. En Argentine, où la toxicomanie est prise en charge par le système de santé, la consommation de drogue n'a pas été dépénalisée, mais il existe une réelle volonté d'élargir et de faire avancer le débat.

M. I. ALKOOHEJI (Bahreïn) déclare que, à l'exception des produits pharmaceutiques, toutes les substances de nature à perturber les fonctions psychiques sont interdites dans le monde musulman. En conséquence, le nombre d'infractions relatives aux drogues enregistrées chaque année à Bahreïn est inférieur à 1 000. La prise en charge médicale des toxicomanes est entièrement gratuite. Les principales questions que soulève la légalisation des drogues concernent l'impact social d'une telle politique et le risque que les réseaux de criminalité organisée déplacent leurs activités vers d'autres secteurs tout aussi rentables.

Mme Y. ATEK MEFTALI (Algérie) précise que la consommation de drogue a toujours été une infraction pénale dans son pays. La pénalisation vise à prévenir le recours aux drogues, et des traitements sont proposés à tous ceux qui enfreignent la loi. Si la consommation de drogue venait à être légalisée, beaucoup pourraient en conclure qu'il s'agit d'une pratique acceptable, et il faudrait aussitôt créer de nouvelles structures de soins pour accueillir tous ces nouveaux toxicomanes. Par ailleurs, la légalisation s'appliquerait-elle également aux sportifs, qui seraient alors autorisés à utiliser des drogues pour renforcer leurs aptitudes physiques naturelles ?

Mme A. RAMIREZ NAVA (Bolivie) dit que le Gouvernement bolivien est fermement résolu à combattre la consommation de drogue et à collaborer avec les collectivités locales pour trouver des cultures de substitution à la coca, bien que la feuille de coca, lorsqu'elle est consommée à l'état naturel, ne soit pas une drogue; elle fait d'ailleurs partie de la vie quotidienne des Boliviens depuis des siècles. Des dispositifs de contrôle plus stricts ont été mis en place dans le cadre de la lutte contre les drogues, mais les technologies qui permettraient de détecter les agissements criminels font encore défaut. La communauté internationale doit faire front commun et combattre ce fléau afin de construire un monde libéré de la drogue.

M. V. HERNÁNDEZ (Equateur) déclare que le débat relatif aux drogues soulève quatre questions fondamentales. Premièrement, comme le souligne la Constitution équatorienne, la toxicomanie est un problème de santé publique qui appelle des réponses adaptées. Deuxièmement, la peine doit être proportionnelle à l'infraction commise, ce qui suppose, par exemple, de faire la distinction entre gros trafiquants et petits dealers. La question de la proportionnalité de la peine est actuellement débattue en Equateur dans le cadre de l'examen du nouveau code pénal. Troisièmement, le marché des drogues est énorme, et l'on sait que la déréglementation des marchés ne profite qu'à ceux qui exercent le plus de pouvoir économique et financier. Si un cadre réglementaire clair régissait le marché, on pourrait venir à bout de la dichotomie entre interdiction et légalisation, quatrième question à prendre en considération. Des solutions intermédiaires seront certainement trouvées, mais pour l'heure, force est de constater que l'interdiction ne donne aucun résultat. Le débat doit donc se recentrer sur des questions telles que la nature des drogues à légaliser et les raisons de cette

légalisation, les motifs justifiant des poursuites et la forme que la coopération entre pays consommateurs et pays producteurs pourrait prendre. En ce XXIème siècle, les questions essentielles liées à la légalisation des drogues ne peuvent plus être occultées, et doivent être abordées de front.

M. W. MADZIMURE (Zimbabwe) estime que le débat sur la dépénalisation équivaut à une reconnaissance tacite de l'échec des politiques de lutte contre le trafic de drogue menées jusqu'à présent. Rien n'est fait pour combattre la principale cause de l'essor du commerce des drogues, à savoir la corruption. La mise en place de mécanismes garants de la transparence de l'action publique, notamment dans les services chargés de faire appliquer la loi, ne résoudra rien tant que l'on ne s'attaquera pas à la corruption. De même, pour mettre un terme au blanchiment d'argent, il convient de déterminer l'origine de tous les fonds détenus sur des comptes en banque. En bref, il faut impérativement renforcer les mécanismes de reddition de comptes et combattre la corruption si l'on veut en finir avec le trafic de drogue.

M. S.I. BENOIT (Haïti) explique que les problèmes de drogue rencontrés dans son pays résultent de la dissolution des forces armées, intervenue après le retour du Président Aristide, en 1994. Depuis cette date, Haïti est le principal pays de transit des drogues en provenance d'Amérique du Nord. D'énormes quantités de drogue sont acheminées clandestinement jusqu'à Haïti par voie maritime et aérienne ou transitent par la frontière avec la République dominicaine, mais seule une petite part est consommée à Haïti. Pourtant, il n'a été procédé à aucune arrestation à ce jour, et l'Etat est impuissant face aux agissements de grandes entreprises soutenues par des intérêts impérialistes. Le délégué d'Haïti déclare que les Etats-Unis et les forces des Nations Unies qui occupent son pays sont responsables de la situation actuelle, et qu'il leur appartient de la régler.

Mme M. BRAWER (Argentine) convient que la situation devrait faire l'objet d'une analyse approfondie qui ferait la distinction entre drogues licites et illicites, et entre consommation de drogue, abus de drogue et toxicomanie. En Argentine, l'alcool est la drogue la plus consommée, devant les médicaments prescrits sur ordonnance et les drogues de synthèse. L'alcool et les médicaments, qui peuvent être utilisés en toute légalité, sont à l'origine des principaux problèmes sociaux rencontrés dans le pays. La détention de petites quantités de drogue destinées à un usage personnel est autorisée en vertu d'un jugement de la Cour suprême, et les toxicomanes peuvent suivre un traitement. Plus des trois quarts des condamnations liées aux drogues concernent des petits dealers. Or, s'en prendre uniquement aux revendeurs revient à se rendre complice des gros trafiquants. C'est au commerce de la drogue à grande échelle qu'il faut s'attaquer. La question de la consommation de drogue doit être appréhendée dans le contexte global d'un monde capitaliste qui exalte la gratification immédiate, les signes extérieurs de richesse et le bien-être matériel.

M. F.-X. DE DONNEA (Belgique) déclare que l'interdiction des drogues, qui répondait à l'origine à une exigence de santé publique, a permis aux organisations criminelles de réaliser d'énormes profits, financé des guerres civiles et des rébellions, et conduit à une augmentation spectaculaire de la consommation de drogue, en particulier chez les jeunes. Toute refonte du système doit donc viser non seulement des objectifs de santé publique mais aussi la réduction des activités des organisations criminelles et du financement des groupes rebelles. La pleine légalisation des drogues n'est pas la meilleure solution du point de vue de la santé publique, car elle pourrait donner aux jeunes le sentiment que l'usage des drogues ne présente aucun danger. C'est pourquoi il faut impérativement trouver un juste équilibre entre santé publique et sécurité et ordre publics.

M. J.G. RIVERA LÓPEZ (Equateur), s'exprimant au nom d'un pays situé entre les deux principaux pays producteurs de cocaïne du monde, note que la guerre contre les drogues est visiblement dans l'impasse. En dépit de tous les efforts déployés, le trafic d'armes se poursuit, sans qu'on en connaisse l'origine, bien que le délégué de l'Equateur ait quelques soupçons à ce sujet. Le combat mené pour en finir avec le fléau des drogues doit se poursuivre, mais il ne doit pas être utilisé à des fins géopolitiques. La situation est dépeinte de telle manière qu'on a parfois le sentiment que les cartels sévissent uniquement dans certains pays d'Amérique latine, alors que de grosses entreprises implantées dans d'autres pays engrangent tous les bénéfices. Pour venir à bout de ce fléau, il faut impérativement faire baisser la demande et instaurer des mécanismes garants de la transparence de l'action publique. Comme on l'a déjà indiqué, la réglementation par l'Etat du marché de la drogue est une des options à examiner, outre la solution plus radicale de la dépénalisation des drogues.

M. C. BOUSSINOT (Guatemala) indique que le Guatemala compte parmi les pays d'Amérique centrale où des meurtres liés au trafic de drogue sont quotidiennement perpétrés. Le Président du Guatemala s'est employé à faire inscrire la question de la réglementation des drogues au premier rang des préoccupations de la communauté internationale, et une session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au problème mondial de la drogue est maintenant programmée pour 2016. Les Guatémaltèques enterrent leurs morts et sont victimes d'une guerre qui n'est pas la leur, celle qui oppose pays consommateurs et pays producteurs. C'est au sein d'instances comme la présente réunion-débat qu'il faut agir pour faire évoluer la situation. Les conséquences du problème de la drogue en Amérique centrale ne suscitent guère d'attention, et le délégué du Guatemala souhaite par conséquent tirer la sonnette d'alarme dans l'espoir d'être entendu.

M. J. FAKRO (Bahreïn) dit que, au vu du débat, il en vient à se demander si la prochaine étape ne va pas consister à légaliser le terrorisme. Peut-être des intérêts économiques et politiques empêchent-ils la communauté internationale de faire front uni et de combattre les drogues avec autant d'efficacité qu'elle combat le terrorisme organisé. Légaliser les drogues équivaudrait à renoncer à protéger les individus et la société dans son ensemble, à porter atteinte à la moralité des plus jeunes et à remettre en question les valeurs et les principes de la société. L'idée même de la réglementation des drogues est affligeante, et le simple fait que des parlementaires puissent envisager une telle démarche est pour le moins déconcertant. Les drogues sont un fléau pour la société, et l'on ne doit pas apporter de l'eau au moulin d'une poignée d'individus sans scrupules qui appellent à la réglementation d'un mal responsable de la destruction des sociétés et de ses valeurs. Si la communauté internationale s'est unie pour combattre les Talibans, pourquoi a-t-elle cessé de brûler les champs de pavots cultivés en Afghanistan ?

M. I. SALL (Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) déclare que le fléau des drogues n'épargne personne et que le nœud du problème, comme l'a rappelé le Président de l'Equateur dans le discours prononcé lors de la session inaugurale de l'Assemblée, tient à l'absence de solution toute faite. Le monde est contrôlé par une poignée d'individus, d'organisations et de superpuissances, et il est impossible d'influer de quelque façon que ce soit sur la manière dont ils conçoivent l'avenir de la planète.

M. A. GOBBI (Algérie) estime que la lutte contre un problème complexe de dimension mondiale lié de surcroît à la criminalité organisée et au terrorisme appelle des efforts concertés de la part de la communauté internationale. La consommation de drogue est une infraction pénale en Algérie, pays de transit devenu par la suite pays consommateur. Un observatoire national a été créé afin de mieux combattre la menace des drogues. S'il est difficile d'envisager

la légalisation des drogues dans un pays doté d'institutions encore fragiles, comme c'est le cas de l'Afghanistan, on peut très certainement trouver d'autres solutions dans ce type de situation. A défaut, rien ne changera jamais. La suggestion selon laquelle il faudrait s'attaquer au problème sous l'angle de la lutte contre la pauvreté et le chômage ne tient pas compte du fait que la consommation de drogue et la toxicomanie ne touchent pas seulement les pauvres, mais aussi les riches.

Mme J. TEVES QUISPE (Pérou) souligne que les parlementaires ont un rôle clé à jouer. En leur qualité de législateurs, ils doivent œuvrer à la défense des intérêts des citoyens qu'ils représentent. En conséquence, et indépendamment de leur affiliation politique, ils doivent appuyer l'action menée par les pouvoirs publics en matière de lutte contre les drogues, de réglementation et de répression et veiller à ce que les groupes politiques travaillent en coordination et en concertation avec l'Exécutif dans ce domaine. On peut cependant se demander si la légalisation et la dépénalisation ont pour objet de défendre les citoyens ou de servir d'autres intérêts. En tout état de cause, les membres de l'UIP doivent impérativement travailler ensemble à l'élaboration d'une solution au problème mondial des drogues.

Mme Z. GUDIÑO (Equateur) dit que la consommation clandestine de drogues conduit à une hausse du prix des drogues et nuit aux plus pauvres et aux plus vulnérables. Elle rappelle que la guerre contre les drogues a été particulièrement préjudiciable aux simples citoyens. Des milliers de producteurs de coca ont été tués pendant la mise en œuvre du Plan Colombie à la fin des années 1990, et les cultures vivrières ont été contaminées par les produits chimiques épandus sur les cultures illicites partout dans le monde. Pour autant, les flux illicites de drogue, qui génèrent d'énormes profits, ne donnent aucun signe d'affaiblissement. Aux Etats-Unis, on compte plus d'individus incarcérés pour des délits liés aux drogues que dans tout autre pays, et parmi eux un nombre disproportionné de personnes d'origine africaine, notamment des femmes, qui se voient généralement condamnées à de plus lourdes peines. La solution consisterait à légaliser les drogues afin d'éliminer définitivement tout lien avec les organisations criminelles, et à fournir des services de soutien en réponse à ce qui est avant tout un problème de santé publique. Des dispositions juridiques allant dans ce sens sont en cours d'élaboration en Equateur.

M. J.C. MAHÍA (Uruguay) considère que le statut de législateur des parlementaires leur fait obligation de promouvoir le débat et d'associer la société civile à la recherche de solutions, sans idées préconçues ni préjugés d'aucune sorte. Les tribunes telles que la présente réunion-débat offrent une occasion précieuse de débattre, à la lumière d'informations fiables et des réalités actuelles, des solutions à trouver aux plans national, régional et international pour résoudre un problème qui transcende les frontières nationales et appeler l'attention sur les questions considérées. La stratégie axée sur l'interdiction des drogues, engagée à l'initiative des pays consommateurs, a échoué, et il convient maintenant de privilégier une approche équilibrée de la participation de l'Etat à la réglementation des drogues.

M. H. MOHAMMED (République-Unie de Tanzanie), évoquant les enjeux de dimension mondiale dont il convient de tenir compte dans le cadre du débat, cite l'exemple de son pays : la République-Unie de Tanzanie a des frontières communes avec huit autres pays, et l'on peut donc s'interroger sur les conséquences qu'une éventuelle légalisation des drogues en Tanzanie pourrait avoir sur les Etats voisins, si ces derniers décident de ne pas dépénaliser les drogues. Il faut faire davantage en matière de renforcement des capacités et des ressources pour que les producteurs de drogue puissent se tourner vers d'autres moyens de subsistance. La corruption est un autre problème de taille. Les organismes nationaux chargés de l'application de la loi sur les drogues pourraient contribuer à mieux faire connaître les dangers liés au trafic de drogue en échangeant des informations avec les parlementaires, les responsables politiques et le

public. Les banques qui facilitent les transactions impliquant l'argent de la drogue doivent faire l'objet d'enquêtes, et les activités des sociétés pharmaceutiques qui achètent des drogues entrant dans la fabrication de médicaments doivent être surveillées. Enfin, les Etats doivent s'échanger des informations sur le degré d'efficacité de leurs régimes de sanction respectifs.

M. E. NAYAP KININ (Pérou) dit que les sociétés modernes se sont construites sur l'idée que les biens matériels sont synonymes de bonheur, si bien que les politiques mises en œuvre sont toutes motivées par la quête de richesse. Pourtant, l'incapacité à partager ou à répartir équitablement cette richesse conduit à l'injustice sociale. L'Assemblée, qui se tient en ce moment même, débat précisément de la transition à opérer entre une croissance effrénée et un retour à des conditions de vie plus harmonieuses, car ces politiques ne contribuent ni à enrichir les individus ni à bâtir des sociétés saines. L'argent ne peut pas tout acheter. Le combat contre les drogues doit aussi tenir compte de considérations morales et spirituelles, sans lesquelles il ne peut y avoir de respect de la vie. Il doit aussi porter une attention prioritaire à la prévention dès les tout premiers stades et à la promulgation de lois visant à punir les délinquants et à garantir la sécurité des citoyens.

M. L. IDA (Indonésie) rappelle que la position de son pays est très claire : l'Indonésie a adopté une loi qui interdit l'utilisation, la vente et le trafic de drogues illicites, et a créé un Conseil national de répression des stupéfiants. Chaque jour, les drogues illicites font plus de 50 victimes dans le pays. Les individus à la tête du réseau international de trafic de drogue n'ont toujours pas été identifiés, et peut-être les parlementaires souhaiteront-ils mettre sur pied une structure à cette fin.

M. P. MARTIN-LALANDE (France), s'exprimant à titre personnel, dit se féliciter de la qualité du débat, qui est d'autant plus important que la solution au problème de la drogue ne peut qu'être mondiale. Il convient d'abord de déterminer si la consommation de drogue représente un sérieux risque pour la santé et, dans l'affirmative, de définir les moyens de réduire ce risque. Plusieurs solutions sont envisageables : maintenir le statu quo, à savoir l'interdiction, dont on connaît les effets négatifs; autoriser la consommation de drogue et promouvoir la maîtrise de la consommation et l'abstinence auprès des toxicomanes; et combattre les causes de la consommation et de la demande de drogue. Il faut déterminer si les risques pour la santé sont plus importants que les risques pour la sécurité. Les avantages et inconvénients des différentes stratégies envisageables doivent être comparés pour chaque type de drogue. Quelle que soit la stratégie retenue, il est indispensable de parvenir à un accord mondial dans ce domaine, et l'UIP doit continuer à examiner cette question lors des futures sessions de l'Assemblée.

M. S. BLANCO (Mexique) exprime l'espoir que les parlementaires continuent à débattre de toutes ces questions dans leurs pays respectifs, afin d'appeler l'attention sur le problème de la drogue, qui a pris des proportions particulièrement préoccupantes dans son pays. La détention de petites quantités de drogue n'est plus considérée comme une infraction pénale au Mexique, et le Congrès mexicain envisage maintenant de légaliser les drogues. La consommation occasionnelle de marijuana destinée à un usage personnel a déjà été légalisée dans certains Etats des Etats-Unis, ce qui est pour le moins paradoxal dans un pays qui mène une guerre contre les drogues hors de son territoire. L'UIP pourrait peut-être réaliser une analyse approfondie des questions touchant à la légalisation et aux drogues, et élaborer des propositions ou une résolution qui pourraient être examinées par les parlements du monde dans le but de coordonner l'action mondiale menée dans ce domaine.

A l'issue du débat, le MODERATEUR invite les intervenants à faire part de leurs observations.

Mme F.Z. NADIRI, intervenante, dit que des propos fort intéressants et stimulants ont été entendus au cours du débat. S'agissant de l'Afghanistan, elle rappelle que le pays, avec l'aide de la communauté internationale, s'est doté d'une stratégie de lutte contre les stupéfiants qui vise à désorganiser le marché de la drogue, à diversifier les moyens de subsistance des populations rurales, à réduire la demande, à améliorer la prise en charge des toxicomanes et à créer des institutions étatiques aux niveaux central et provincial. La situation progresse, mais les résultats obtenus à ce jour sont encore très insuffisants, face à l'immensité de la tâche à accomplir. On a recouru à l'épandage aérien pour détruire les champs d'opium, et l'arrachage manuel se pratique encore, mais d'aucuns estiment que l'éradication du cocaïer a finalement profité aux trafiquants et aux fonctionnaires, dans la mesure où elle a entraîné une hausse des prix et a conduit les agriculteurs à se rallier aux insurgés et aux chefs de guerre locaux. L'Afghanistan se félicite du débat en cours, mais estime que la légalisation présente trop de risques pour que le pays puisse s'engager dans cette voie à ce stade. L'expérience montre que les solutions tentées à ce jour ont été inopérantes face à la puissance de l'industrie mondiale de la drogue, dont les profits et l'influence ne cessent d'augmenter, au détriment des pays qui en subissent les conséquences. Aussi faut-il veiller à ne pas opter pour des solutions qui se situeraient à l'autre extrême. En bref, les parlementaires doivent agir collectivement à l'échelle mondiale, et avec la plus grande prudence, afin de venir à bout des problèmes que soulève la menace des drogues en ce XXIème siècle.

Mme M. OBRADOVIĆ, intervenante, déclare que les participants au débat ont dressé un tableau très alarmant de la situation, en particulier pour une mère de famille comme elle, élevant plusieurs adolescents. Les conclusions des travaux de l'Assemblée pourraient être le point de départ de la solution mondiale dont il a beaucoup été question au cours du débat, et qui est la seule réponse possible à un problème de dimension planétaire. Les médias devraient également faire campagne sur cette question, et les parlementaires doivent mettre à profit la dynamique enclenchée pendant la réunion pour faire avancer le débat dans leurs pays respectifs.

M. E. DE LA REGUERA, intervenant, juge primordial de faire en sorte que l'étape suivante du débat sur la légalisation des drogues s'appuie sur des faits scientifiquement prouvés et sur les conclusions d'enquêtes relatives aux risques inhérents à chaque type de drogue. Tous les consommateurs de drogue ne deviennent pas toxicomanes, et ce constat est en soi un excellent point de départ. Le problème tient au fait que l'argent consacré à l'achat de drogue, y compris par les utilisateurs occasionnels, vient enrichir des organisations dont les activités ont des effets dévastateurs dans des pays tels que le Mexique. Il faut donc investir davantage dans la recherche, en veillant à ce qu'elle ne se heurte pas aux mêmes obstacles que dans le passé. M. de la Reguera ajoute que les futurs traités sur les drogues seront peut-être de portée régionale, et non plus internationale. Toutes ces questions doivent être intégrées au débat.

M. J. CALZADA, intervenant, estime que l'interdiction, maître mot de la lutte contre les drogues, est la pire des solutions, et que les interventions très importantes entendues pendant le débat ont été très utiles de ce point de vue. Toute simplification exagérée serait dangereuse; le débat doit être plus nuancé et aller au-delà de l'équation interdiction-légalisation. Personne ne peut nier que l'alcool et le tabac sont des drogues, et pourtant leur consommation est tout à fait légale. Certains pays ont adopté une réglementation inspirée de considérations culturelles ou religieuses, alors que d'autres ont préféré une approche différente, à l'exemple de l'Uruguay. La pénalisation et la répression ont conduit à l'explosion de la population carcérale, dont les délinquants condamnés pour des infractions mineures liées aux drogues sont venus grossir les rangs; l'accroissement des effectifs de police n'a pas entraîné

d'augmentation des saisies de drogue; et les mesures de prévention et d'éducation n'ont eu aucun effet sur la consommation. Un débat sérieux fondé sur des bases factuelles s'impose. A cet égard, M. Cazalda recommande la lecture de deux ouvrages écrits par Thomas Babor et d'autres coauteurs, et intitulés Alcohol: No Ordinary Commodity, et Drug Policy and the Public Good. Parrainés notamment par l'Organisation mondiale de la santé, ils devraient donner matière à réflexion.

Le MODERATEUR livre ses réflexions et déclare que l'inaction aurait à l'évidence de graves conséquences. Les parlementaires, en leur qualité de leaders d'opinion, doivent prendre des mesures constructives pour faire avancer le débat au sein de leurs communautés et de leurs parlements respectifs et remettre en question les perceptions individuelles et culturelles des drogues. Il ressort du débat que les questions de la dépénalisation de la détention de drogue, de la légalisation des drogues destinées à un usage personnel et de la réglementation des approvisionnements méritent une attention particulière. Il convient avant toute chose de définir des mesures répondant au mieux aux besoins de communautés spécifiques, et de déterminer les moyens de les mettre en œuvre. On ne peut laisser passer cette occasion de mettre un terme à un fléau de dimension planétaire en y apportant une solution rationnelle tenant compte de l'ensemble des causes et de leurs effets. Le mérite d'une société civilisée, quelle qu'elle soit, se mesure à sa capacité à traiter les problèmes auxquels se heurte l'humanité. Le modérateur remercie les parlementaires et les intervenants de leurs contributions éclairées au débat.

La réunion est close à 11 h.55.

Réunion-débat sur le thème Promouvoir les droits des enfants vivant avec un handicap

Lundi 25 mars
(Après-midi)

La réunion est ouverte à 14 h.35, sous l'autorité du Modérateur, M. I. Liddel-Grainger (Royaume-Uni).

Le MODERATEUR, plantant le décor de la réunion, dit qu'il est important de se pencher sur les droits des enfants vivant avec un handicap car il n'est pas rare que ces enfants passent à travers les mailles du filet. Pourtant, fait important, nombre de pays adoptent désormais des lois et se servent des outils législatifs pour les protéger. La discussion d'aujourd'hui permettra de parler ouvertement des problèmes à surmonter pour protéger ces enfants, avec le concours de nombreux organismes caritatifs et autres organisations travaillant dans ce secteur. Le but est de trouver des moyens d'avancer durablement et d'aider les enfants vivant avec un handicap à réaliser pleinement leur potentiel. Le Modérateur présente les trois experts et les invite à faire leurs exposés sur le sujet qui seront suivis d'un débat avec les participants.

Mme S. SOTTOLI, Directrice adjointe, Division des programmes, UNICEF, intervenante, dit que les droits des enfants vivant avec un handicap sont un élément central du mandat de l'UNICEF depuis l'adoption en 1989 de la Convention relative aux droits de l'enfant, et que la question a encore pris de l'ampleur avec l'entrée en vigueur de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, en 2008. L'UNICEF s'efforce de traduire dans les faits les normes et principes inscrits dans ces deux instruments au moyen de programmes concrets à l'échelon des bureaux de pays, ainsi que de dialogues sur les politiques et aspects techniques avec les pays signataires, afin que les dispositions institutionnelles et les services nécessaires aux enfants vivant avec un handicap soient mis en place. L'UNICEF a entre autres objectifs essentiels de donner davantage de visibilité aux 100 millions d'enfants qui, de par le monde, vivent avec un handicap, sachant que beaucoup d'entre eux n'ont pas accès aux prestations élémentaires de santé et d'éducation et sont exposés à la violence, aux mauvais traitements et à l'exploitation. En Equateur, la Mission de solidarité Manuela Espejo, où les participants se sont rendus la veille, est un exemple de projet novateur pour donner corps au principe qui veut que tous les enfants soient égaux, quels que soient leurs aptitudes ou leurs moyens, sachant que le handicap est une première inégalité à laquelle s'ajoutent d'autres éléments tels que la pauvreté, le sexe et l'appartenance ethnique, ce qui exige une action plurisectorielle.

Les parlementaires peuvent contribuer à faire avancer l'agenda en faveur des personnes handicapées, non seulement en alignant la législation sur les deux Conventions mais aussi en veillant à ce que des crédits suffisants soient alloués au problème du handicap, en engageant le dialogue avec leurs électeurs, en se faisant les porte-parole des enfants vivant avec un handicap et de leur famille, et en réclamant des comptes sur l'application des Conventions. Le développement inclusif ne sera complet que si les enfants et les adolescents handicapés sont considérés comme ayant des droits et si des politiques et des programmes sont mis en place dans leur intérêt. L'intervenante se fera un plaisir de donner des informations sur les vastes partenariats que l'UNICEF a établis dans ce domaine avec les acteurs concernés, notamment avec les enfants et les familles, pour que les idées formulées deviennent réalité.

M. X. TORRES, Directeur adjoint, Conseil national équatorien pour l'égalité des personnes handicapées, intervenant, projetant des diapositives pour illustrer son exposé, indique que, en Equateur, le travail dans le domaine du handicap a pris un tour nouveau et que la société civile y est désormais associée. Par ailleurs, il a été décidé de ne plus décrire les personnes handicapées comme vulnérables et au contraire de les considérer comme un groupe de personnes dont il faut se soucier en priorité. Outre les deux conventions déjà mentionnées, l'Equateur a ratifié les deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, ce que tous les pays devraient faire s'ils veulent assumer pleinement leurs responsabilités envers les enfants. L'Equateur a également adopté une loi traitant des questions qui se posent pour toutes les personnes impliquées dans la prise en charge des enfants handicapés, ce qui est tout à la fois une priorité et le fruit d'un processus participatif. Enfin, les fonds publics alloués aux questions touchant au handicap ont été démultipliés, passant d'à peine 4 millions de dollars E.-U. à 138 millions.

Des missions spécialisées sur le terrain ont permis de recenser jusqu'à présent plus de 47 000 enfants qui avaient une forme ou une autre de handicap. Entre autres mesures, il a été décidé d'inclure les soins de santé nécessaires à ces enfants dans l'assurance maladie de l'un des parents jusqu'à ce que l'enfant ait 18 ans et de créer un fonds spécialisé pour verser des allocations mensuelles aux mères ayant à charge des enfants confrontés à de graves difficultés d'apprentissage. L'accent a été mis sur la nécessité d'axer les activités sur les enfants dans tous les programmes pertinents, comme c'est le cas pour les activités mises en œuvre dans le cadre de l'initiative Manuela Espejo, de façon à garantir l'égalité des chances aux enfants handicapés, notamment en matière d'emploi, le moment venu. S'agissant de l'objectif qui consiste à intégrer ces enfants dans le système éducatif, l'adaptation matérielle des locaux est un problème bien moins grand à surmonter que ne l'est le manque d'enseignants correctement formés. Il est impératif que les politiques publiques abordent les droits des enfants handicapés sous tous les angles et que les parlementaires soient décidés, dans l'élaboration des lois, à consulter les acteurs concernés, pour déterminer quels sont les éléments fondamentaux.

M. B. SAVADOGO, Directeur, Solidarité nationale, Burkina Faso, intervenant, s'exprimant sur le sujet en prenant l'exemple précis des activités de la société civile au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Togo, indique que le nombre d'enfants atteints de handicaps dans ces quatre pays est inconnu car ils sont très peu visibles. Plusieurs mesures ont néanmoins été prises dans l'intérêt de ces enfants et les quatre pays en question sont parties aux deux Conventions mentionnées, de même qu'à la Convention No. 159 de l'Organisation internationale du travail sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées. La société civile a joué un rôle essentiel de sensibilisation et a fait pression pour la ratification et la transposition de ces conventions dans le droit national. Elle a également lancé des activités d'information et de renforcement des capacités à l'intention des personnes travaillant avec des enfants handicapés, auxquelles elle offre également un accompagnement psycho-social. La société civile est en effet à l'origine de la plupart des initiatives qui sont prises dans ces quatre pays pour promouvoir et protéger les droits des enfants handicapés, l'implication de l'Etat dans ce domaine étant minime.

Parce que les enfants handicapés ne sont pas suffisamment visibles dans ces quatre pays, on manque de statistiques et il est donc difficile de concevoir des programmes pour répondre à leurs besoins. Les difficultés viennent aussi de ce que l'on se fonde sur leurs besoins et non sur leurs droits; qu'on les surprotège et que cela les empêche de réaliser leur potentiel dans la mesure où on s'intéresse d'abord à leur vulnérabilité; et du manque d'adéquation entre les lois, politiques et autres stratégies et la réalité. On s'attend à ce que les enfants vivant avec un handicap s'adaptent à la société et non le contraire. Les parlementaires ont un rôle important à jouer en matière de contrôle et doivent demander des comptes aux gouvernements en ce qui concerne l'application des Conventions et des lois en vigueur. Ils

doivent en outre veiller à ce que des fonds suffisants soient alloués à lever les obstacles empêchant de progresser, tels que le manque de statistiques évoqué. Sur ce point, des mesures ont été prises au Burkina Faso, où un recensement des enfants handicapés a été lancé pour la première fois avec l'aide de l'UNICEF. Les parlementaires doivent en outre sensibiliser le public aux droits des enfants handicapés, s'informer mutuellement des bonnes pratiques et faire de la publicité autour des mesures qui portent leurs fruits. Pour conclure, l'intervenant appelle les participants à envisager de convoquer une conférence internationale sur les enfants handicapés, ce qui serait une suite positive à la présente discussion.

Le MODERATEUR fait sien l'appel lancé par le dernier orateur. Il remercie les intervenants de leurs exposés et invite l'assistance à réagir.

Mme P. KUMARI (Inde) note que les enfants handicapés sont souvent exclus de la société majoritaire, ce qui va à l'encontre du principe de justice sociale et de réalisation des droits de l'homme. Conformément aux principes d'égalité, de liberté, de justice et de dignité pour tous inscrits dans la Constitution indienne, le Parlement a adopté toute une série de mesures et de lois destinées à garantir le bien-être, l'émancipation et la participation à la société de toutes les personnes handicapées, qui constituent des ressources humaines utiles. Un mécanisme spécial a été mis en place pour que les enfants handicapés puissent être scolarisés dans des établissements dotés d'enseignants, de personnel d'accompagnement et de bénévoles formés pour répondre à leurs besoins. Des recherches sur le handicap ont également été entreprises et des centres de formation mis en place. L'oratrice aimerait en savoir plus sur la manière dont le public perçoit les enfants vivant avec un handicap.

Mme S. SOTTOLI, intervenante, estime qu'il est crucial de rompre avec les vieux schémas qui stigmatisent les enfants handicapés et perpétuent la discrimination, alors qu'il vaudrait mieux reconnaître la diversité des aptitudes, ce qui est la base de politiques inclusives. Il faut une approche multiple et durable pour mener à bien la lourde tâche qui consiste à faire évoluer les mentalités. Les parlementaires peuvent participer à ce travail en faisant de la sensibilisation et en instituant des mécanismes législatifs qui permettent de récompenser les comportements positifs et de pénaliser la discrimination.

M. X. TORRES, intervenant, dit que le handicap n'est pas une façon de voir les choses, c'est une réalité. Il faut savoir reconnaître le potentiel et les atouts des enfants handicapés si l'on veut parvenir à une inclusion parfaite, étant entendu que chacun a à gagner à une culture acceptant la diversité. Même les meilleures lois exigent un accompagnement et un suivi pour produire leurs effets. Les politiques doivent être définies de manière à s'appliquer partout et en toute circonstance. De même, il faut faire évoluer les mentalités par la sensibilisation et d'autres moyens, afin que les enfants vivant avec un handicap soient considérés sous un jour favorable et non plus comme des objets de compassion.

M. B. SAVADOGO, intervenant, note que dans les quatre pays qu'il a cités, les enfants vivant avec un handicap sont victimes de préjugés; ils sont perçus comme anormaux et comme intellectuellement déficients. On les appelle "enfants serpents", ce qui joue contre leur intégration dans la société et empêche même leurs proches de se rendre compte de leur potentiel. Il convient d'agir pour modifier le regard fataliste porté sur ces enfants qui sont perçus comme des êtres différents et en faire quelque chose de beaucoup plus positif.

Mme A.A. AL QUBAISI (Emirats arabes unis) salue la politique exemplaire du Gouvernement équatorien en ce qui concerne les droits des personnes handicapées. Selon elle, le manque d'information est l'un des principaux obstacles à la représentation des enfants handicapés. En effet, sans information, il est impossible de se faire une idée globale du problème sur laquelle s'appuyer pour allouer les crédits nécessaires à l'accompagnement et à

l'éducation des personnes handicapées, notamment grâce aux technologies modernes. L'Arabie saoudite a fait des progrès grâce à un certain nombre d'initiatives visant à améliorer l'intégration sociale des enfants handicapés, de même que les possibilités s'offrant à eux en matière d'éducation et d'emploi, et ces enfants sont désormais intégrés dans l'enseignement classique. La société civile est associée aux campagnes de sensibilisation et le Gouvernement veille à ce que le matériel d'assistance et autre soit toujours disponible et exonéré de taxes. Outre qu'ils doivent légiférer dans l'intérêt des enfants vivant avec un handicap, les parlementaires doivent promouvoir des stratégies nationales destinées à faire disparaître les obstacles économiques, sociaux et culturels à l'égalité des chances, à la pleine intégration sociale et à la dignité que ces enfants sont en droit d'attendre; à leur garantir l'accès aux traitements et aux centres de rééducation; à les protéger de la discrimination, des mauvais traitements et de l'exploitation; et à sensibiliser le public aux handicaps. Le présent débat pourrait s'intégrer dans le vaste débat sur les mesures à prévoir pour l'avenir des enfants handicapés. L'oratrice préconise de faire une déclaration sur le sujet à l'issue de la réunion.

Mme M. MENSAH-WILLIAMS (Namibie) abonde dans ce sens et loue elle aussi les efforts déployés en Equateur face au handicap, dont le projet Manuela Espejo que les parlementaires ont eu l'occasion de découvrir est un magnifique exemple. Elle aimerait en savoir davantage sur les programmes de l'UNICEF en Afrique, où l'on cache les enfants vivant avec un handicap. Elle aimerait également savoir si les pays prévoient des peines plus lourdes pour les délits et autres atteintes aux droits des personnes handicapées, y compris les enfants. Elle indique que des mesures d'intégration des personnes handicapées ont été adoptées en Namibie, mais qu'elles ne sont pas suffisamment encadrées. Il serait utile de savoir quelle est l'expérience d'autres pays. Mme Mensah-Williams répète qu'elle est favorable à une déclaration sur le sujet.

Mme S. SOTTOLI, intervenante, dit que, après avoir fait une évaluation des besoins nationaux, l'UNICEF travaille, par le biais de ses bureaux de pays, auprès des gouvernements qu'il aide notamment à aligner les lois sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à recenser les enfants vivant avec un handicap, au moyen d'un processus participatif impliquant les enfants eux-mêmes et leur famille, ce qui permet d'appréhender leur situation (lieu de résidence, type de handicap et accès aux établissements de santé et d'éducation). L'UNICEF encourage par ailleurs l'école à s'ouvrir à la diversité et à adopter les outils et méthodes nécessaires pour favoriser l'apprentissage. Au plan mondial, l'UNICEF fait en sorte de donner davantage de visibilité aux enfants handicapés, ne serait-ce que pour ne pas manquer l'occasion qui se présente de les faire figurer dans le programme de développement pour l'après-2015, qui ne sera pas sans effet sur la définition des orientations futures. Par ailleurs, la prochaine édition de la publication phare de l'UNICEF intitulée La situation des enfants dans le monde, à paraître en mai 2013, est consacrée à la situation des enfants vivant avec un handicap dans différents environnements de par le monde. Cet ouvrage qui s'appuie sur l'expérience acquise renferme des recommandations sur les mesures à prendre pour aller de l'avant et vise à faciliter l'élaboration des décisions et des lois.

M. X. TORRES, intervenant, dit qu'il a fallu 60 ans à l'ONU pour produire la Convention relative aux droits des personnes handicapées, instrument ratifié plus vite qu'aucun autre, puisque cinq ans après son adoption, cette Convention a été ratifiée par 129 pays. Pour autant, il y a toujours eu des personnes handicapées et il aurait donc dû y avoir depuis longtemps des politiques publiques mettant les personnes handicapées à égalité avec les autres. La solution ne se trouve pas dans la censure, mais dans la conception d'instruments destinés à identifier les besoins des personnes handicapées et à atteindre leur pleine intégration, notamment celle des enfants, dans la société. Enfin, des lois faisant obligation aux grands laboratoires pharmaceutiques d'investir dans la recherche sur les handicaps contribueraient à avancer vers cet objectif.

Mme P. BECKLES (Trinité-et-Tobago) dit que son pays propose entre autres des bus adaptés, différentes formes de subventions et un programme de formation plurisectorielle pour les personnes handicapées. Des possibilités de formation sont aussi offertes aux mères célibataires d'enfants atteints de paralysie cérébrale, dans le cadre d'un programme de lutte contre le chômage, et les mères au foyer ayant à charge des enfants handicapés perçoivent une rémunération. Les centres accueillant des enfants malvoyants et non-voyants bénéficient de subventions publiques. De même, Trinité-et-Tobago s'efforce de mettre en place des installations adaptées et de faciliter l'accès des personnes handicapées aux infrastructures. L'oratrice pense par ailleurs qu'il convient d'instaurer un processus qui permettrait de consulter les acteurs concernés préalablement à l'adoption des lois, de façon que les parlementaires réalisent que, en contribuant à améliorer la situation des groupes vulnérables, ils contribuent à améliorer celle des communautés et à créer un monde plus humain. Il est absolument nécessaire d'adopter des lois et des politiques pour remédier aux problèmes d'infrastructures et de chômage. Ainsi par exemple, la Loi de Trinité-et-Tobago sur l'égalité des chances permet désormais aux personnes handicapées d'intenter des recours lorsqu'elles constatent des inégalités. Enfin, l'oratrice recommande un dépistage médical des enfants avant leur scolarisation et la ratification des différentes conventions relatives aux droits de l'enfant.

Mme M.C. KRONFLE (Equateur), s'exprimant en tant que parlementaire ayant un handicap physique, dit qu'en Equateur les personnes handicapées ont remporté la difficile bataille du respect. Si la sensibilisation des parlementaires au handicap et à ce que cela engendre pour les familles est essentielle, il reste néanmoins difficile de faire comprendre l'intérêt des mesures en faveur des personnes handicapées pour l'ensemble de la collectivité. Il faut que les parlementaires soient déterminés à apprendre, observer et interagir avec les personnes handicapées et à s'abstenir de porter des jugements. Il a fallu un an pour rédiger la Loi organique sur le handicap, parce que les handicaps sont multiples et variés, et parce qu'il fallait prendre en compte les nombreux aspects du problème. Ce texte a également été publié en anglais et en Braille. Il couvre entre autres choses la question non négligeable de l'accompagnement des familles d'enfants handicapés, y compris les familles d'enfants siamois; il reconnaît le droit des parents de ces enfants de travailler pour assurer un niveau de vie suffisant à leur famille; prévoit un dépistage génétique pour permettre une détection précoce des handicaps et des traitements préventifs; ainsi qu'un allongement de trois mois du congé maternité pour les mères d'enfants handicapés. Par ailleurs, l'Equateur privilégie l'intégration des enfants handicapés dans des écoles classiques, estimant que les enfants doivent apprendre à vivre ensemble dans le monde réel. L'oratrice demande s'il est question, dans le nouveau rapport de l'UNICEF, de l'aide comportementale aux parents d'enfants handicapés, dont la présence en public est souvent taboue dans les pays en développement.

Mme S. SOTTOLI, intervenante, répond que le rapport de l'UNICEF traite entre autres de la stigmatisation et de la discrimination, et comporte des recommandations pour y remédier. Il met aussi l'accent sur l'accompagnement psycho-social des familles d'enfants handicapés, qui vise à les armer pour faire face aux difficultés et éviter d'entretenir les tabous qui entourent ces enfants.

Mme G. NOMALUNGELO (Afrique du Sud) dit que son pays n'a pas de loi portant en particulier sur le handicap, mais qu'il honore les conventions auxquelles il est partie. La Constitution sud-africaine interdit de maltraiter les enfants, de les négliger, de leur infliger des sévices, de les humilier et de les exploiter par le travail. L'un des gros problèmes est que les enfants nés avec un handicap sont perçus comme une malédiction pour la famille et sont tenus cachés du monde, comme l'oratrice en a elle-même fait l'expérience. L'accompagnement psycho-social des familles est donc crucial. Cela étant, le fait que l'Afrique

du Sud compte 16 parlementaires handicapés prouve que les personnes handicapées sont désormais prises au sérieux et non plus regardées avec pitié comme autrefois. En outre, l'éducation sans exclusive a été déclarée priorité de l'année afin que les enfants handicapés puissent réaliser leur potentiel et la langue des signes figure parmi les langues officielles de l'Afrique du Sud. Enfin, le droit de ne pas avoir de handicap fait l'objet d'une application concrète puisque le dépistage prénatal a été rendu obligatoire afin de réduire les risques de handicap grâce à une détection précoce. L'Afrique du Sud veille à la bonne utilisation des ressources pour le bien des enfants handicapés et pour leur intégration dans la société.

Mme V. RATTANAPIAN (Thaïlande) dit que la Thaïlande a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Par ailleurs, la Constitution renferme des dispositions contre la discrimination et garantit des services d'aide sociale et l'égalité d'accès des enfants handicapés à l'éducation. Deux projets de loi portant sur le handicap sont également en cours de rédaction. Toutefois, l'oratrice indique que le manque d'enseignants formés est un vrai problème. Elle aimerait savoir ce que l'on peut recommander dans ce domaine. Par ailleurs, elle attend avec intérêt de découvrir les informations que renferme le rapport de l'UNICEF.

Mme S. SOTTOLI, intervenante, dit que l'UNICEF a travaillé auprès des ministères de l'éducation de nombreux pays qu'il a aidés à opérer le passage de l'éducation spécialisée à l'éducation inclusive, ce qui n'est pas évident lorsque les enseignants ne sont pas formés pour travailler avec des enfants handicapés. Son Bureau régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique, qui se trouve à Bangkok, pourrait aider directement la Thaïlande, ou la mettre en relation avec d'autres pays de la région, qui pourraient lui donner des informations sur les bonnes pratiques.

Mme T. UKISHIMA (Japon) dit que les systèmes éducatif et de protection sociale sont des éléments essentiels pour bâtir une société où tous les enfants puissent vivre ensemble. Au Japon, on avait pour habitude de scolariser les enfants handicapés dans des établissements distincts, mais les choses ont changé et l'on fait désormais en sorte de leur donner un enseignement et un accompagnement personnalisés pour leur permettre de réaliser tout leur potentiel. L'oratrice aimerait avoir l'avis d'autres personnes sur le système idéal pour assurer l'éducation des enfants handicapés. La question de l'emploi des personnes handicapées est aussi un élément important. Au Japon, l'Etat offre des subventions aux entreprises qui emploient des personnes handicapées et sont équipées pour les accueillir. De plus, la proportion de personnes handicapées que les sociétés sont légalement tenues d'employer doit être revue à la hausse prochainement. Il serait intéressant de savoir comment cette obligation est perçue. L'oratrice a été très émue par la visite à laquelle elle a participé dans un établissement pour enfants handicapés relevant d'un projet non gouvernemental et salue les efforts de l'Equateur face au handicap, en particulier pour faire évoluer l'idée que la société se fait des personnes handicapées. Elle s'interroge sur le meilleur moyen de faire évoluer les mentalités.

M. X. TORRES, intervenant, répond que même l'enseignement le plus étudié ne peut être parfaitement inclusif sans accès à l'information et à la communication, surtout, si l'accès matériel n'est pas garanti aux personnes atteintes de handicaps physiques. Il faut aussi mettre à profit les technologies novatrices pour répondre aux besoins découlant des différentes formes de handicaps, par exemple les logiciels spécialement prévus pour les aveugles et les malvoyants, même s'il est vrai que les pays en développement sont moins avancés dans ce domaine que des pays tels que le Japon. Tout récemment, par exemple, l'Equateur a publié un dictionnaire de la langue des signes et il devrait à présent s'atteler à renforcer les effectifs d'interprètes de la langue des signes afin que d'autres secteurs que celui de l'enseignement puissent bénéficier de leurs services. L'intervenant ajoute que les universités doivent s'efforcer

d'intégrer les progrès techniques dans la formation des enseignants afin de renforcer leurs connaissances et leurs compétences. De plus, il faut que les programmes scolaires soient respectueux de la diversité. L'Equateur a mis en place des incitations fiscales pour que les entreprises ne se contentent pas d'employer le minimum requis de travailleurs handicapés, fixé à 4 pour cent des effectifs, et les entreprises ne respectant pas ce quota sont passibles d'amendes. L'enseignement traditionnel et la formation professionnelle sont également gratuits, à tout âge, pour toute personne qui n'aurait pu en profiter plus jeune, ce qui permet aux proches de personnes handicapées d'acquérir de nouvelles compétences pour subvenir aux besoins de la famille.

Mme L. WALL (Nouvelle-Zélande) pense que l'Equateur a créé une nouvelle norme en modifiant la Constitution et les politiques publiques pour y faire la place qu'elles méritent aux personnes handicapées. Le fait que le Vice-Président du pays ait été à l'origine de ces initiatives et qu'il doive bientôt quitter ses fonctions l'incitent à méditer sur l'importance du leadership politique pour opérer le changement nécessaire afin que les enfants handicapés deviennent une priorité.

M. X. TORRES, intervenant, dit que, en Equateur, les efforts en faveur du changement ont commencé il y a une quinzaine d'années avec l'émergence d'une nouvelle classe de dirigeants. L'idée qu'une personne handicapée pouvait accéder à la vice-présidence de la République n'est venue qu'après plusieurs années de collaboration avec la société civile pour améliorer l'image des handicapés et créer les conditions nécessaires à leur intégration dans le système. Il s'agit d'instituer les lois, les stratégies et les normes pertinentes pour créer le consensus, et d'associer la société civile, notamment les personnes handicapées et leur famille, à cet effort, afin de créer la dynamique voulue. En Equateur, le système a été renforcé pour défendre toutes celles et ceux qui travaillent auprès des personnes handicapées.

Mme D. NDOUABNADJI TARAM (Tchad) dit que la visite de terrain à la Mission de solidarité Manuela Espejo est une source d'inspiration. Au Tchad, ce n'est pas l'Etat mais la société civile et les communautés religieuses qui se mobilisent pour améliorer les conditions de vie des handicapés. L'une des grandes difficultés est de sensibiliser le public aux questions que soulève le handicap, sujet sur lequel l'ignorance est grande. Ainsi par exemple, les enfants nés avec de graves malformations sont décrits comme des "enfants serpents" et abandonnés. La situation tend néanmoins à s'améliorer puisqu'il est désormais admis qu'il faut des lois pour protéger les handicapés. Cependant, la loi qui a été promulguée à cette fin est restée lettre morte. Il y a donc encore beaucoup à faire du point de vue législatif, en particulier parce que le Tchad n'a pas encore ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées. L'oratrice espère que l'aide visible apportée à ces personnes facilitera la ratification de la Convention, afin que, au Tchad, les enfants handicapés puissent jouir de leurs droits.

Mme B.M. TSHIRELETSO (Botswana) indique que le Botswana a une politique sur le handicap et que la situation tend à s'améliorer. Entre autres choses, les personnes handicapées ont accès gratuitement aux transports publics, le Cabinet présidentiel est dirigé par une personne handicapée et, fait important, il y a aussi des parlementaires handicapés. Cependant, il faut aussi sensibiliser les familles d'enfants handicapés qui n'osent pas les mêler aux autres pour qu'elles changent, et leur apporter un soutien psycho-social. L'oratrice demande si ce genre de problèmes existe aussi en Equateur et achève son intervention en suggérant de transmettre un compte rendu des débats de la réunion à tous les parlements par voie électronique. Celui-ci pourrait en effet leur être utile dans leur travail face au handicap.

M. X. TORRES, intervenant, dit qu'il est parfois difficile de parler avec les familles et les communautés dans certaines régions du pays, telles que l'Amazonie, où les gens pensent que le handicap est une punition divine. Si les mesures progressistes et volontaristes peuvent

amener de grands progrès, il arrive que les familles de ces régions invoquent des croyances culturelles ou autres pour refuser les soins médicaux ou une aide matérielle au profit d'un parent handicapé. Par ailleurs, il n'est possible d'atteindre certaines communautés qu'à travers la hiérarchie et d'autres refusent carrément de communiquer avec le monde extérieur. Il n'est donc pas toujours facile de faire passer le message, mais la publicité croissante qui est faite de l'action de l'Etat pour fournir une aide médicale et juridique aux personnes handicapées, et leur offrir une meilleure qualité de vie pourrait contribuer progressivement à convaincre ces personnes et leur famille de se manifester et de solliciter cette aide. Le but est de connaître jusqu'à la dernière personne vivant avec un handicap.

M. B. SAVADOGO, intervenant, rapporte qu'une étude plurisectorielle menée au Burkina Faso a mis en exergue des problèmes de communication entre les personnes handicapées et leurs proches. Ces problèmes de communication viennent notamment de la manière dont sont perçus les handicaps, les familles préférant cacher leurs enfants handicapés à la vue du public. Le recensement national des enfants handicapés que l'intervenant a évoqué précédemment constitue un premier pas vers la levée de ces obstacles et un meilleur accès aux enfants concernés, ce qui est nécessaire pour pouvoir jeter les bases d'un système éducatif inclusif, qui est le but final de la démarche.

Mme A. RUSTON (Australie) dit qu'on juge les sociétés à la manière dont elles traitent les plus vulnérables de leurs membres et, sachant que la question du handicap ne figure pas dans les OMD, elle félicite le Gouvernement de l'Equateur de ses initiatives dans ce domaine, qui sont toujours onéreuses et difficiles à mettre en place. En Australie, une nouvelle loi vient d'être adoptée pour offrir un accompagnement personnalisé aux personnes atteintes de handicaps lourds ou irrémédiables, dans le cadre d'un système national d'assurance handicap. L'oratrice mentionne un problème d'un autre ordre mais néanmoins tragique, qui concerne les millions de personnes qui vont chercher asile en Australie. Il y a en effet parmi elles des gens qui se servent d'enfants handicapés comme de passe-droits pour obtenir l'asile. L'intervenante aimerait avoir l'avis de l'UNICEF sur ce qu'il faut faire pour protéger les droits de ces enfants, en particulier dans la mesure où l'on se sert d'eux pour empiéter sur les droits d'autres personnes.

Mme S. SOTTOLI, intervenante, reconnaît que les cas de ce genre sont délicats, mais indique néanmoins que les mesures de protection des enfants handicapés, que ces enfants soient candidats à l'immigration ou pas, doivent primer sur tout autre principe. Du point de vue normatif, la famille est le premier cadre de protection et le principal impératif est par conséquent de faire en sorte que les enfants soient maintenus dans ce cadre. Par contre, si une situation préjudiciable se présente, comme c'est le cas lorsque la famille se sert de ses enfants, les services professionnels de protection de l'enfance devraient être alertés et se lancer dans la difficile tâche d'enquêter sur ce qui se cache derrière ce comportement, de façon à pouvoir apprécier la situation dans sa globalité et décider s'il y a lieu ou non de séparer l'enfant de sa famille.

M. X. TORRES, intervenant, concédant que les enfants handicapés sont exposés au risque d'être exploités, indique que les personnes handicapées réfugiées en Equateur jouissent des mêmes droits et avantages que les Equatoriens, notamment en matière de logement, de traitement et d'emploi.

Mme R. MAKRI (Grèce) dit que, outre les politiques imposées à la Grèce de l'extérieur, l'indifférence du Gouvernement grec face aux handicaps dans l'actuel contexte de crise de la dette a des conséquences dramatiques pour les personnes handicapées, notamment les enfants, qui sont relégués au rang de citoyens de seconde zone. Il faudrait que tous les pays

prennent des mesures claires pour prévenir les discriminations à l'égard des enfants handicapés. Consciente de l'engagement de l'UNICEF pour la protection des enfants handicapés, la déléguée s'interroge sur le rôle de la communauté internationale dans le cas où un Etat appliquerait des politiques qui nuiraient à leurs droits. Elle est favorable à l'idée, proposée par d'autres délégués, de faire une déclaration à l'issue de la réunion.

Mme S. SOTTOLI, intervenante, répond que c'est un privilège pour cette réunion de pouvoir bénéficier de la présence de M. Torres. Ce dernier fait effectivement partie du Comité des droits des personnes handicapées, organe chargé de contrôler l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, et est par conséquent qualifié pour répondre à la question de la déléguée.

M. X. TORRES, intervenant, confirme que le Comité des droits des personnes handicapées travaille à assurer le respect de l'engagement pris par les Etats parties au regard de la Convention, de garantir les droits des personnes handicapées. Ses membres viennent d'un large éventail de pays et leurs points de vue sur les questions relatives aux handicaps rendent bien compte de cette diversité. Les Etats parties sont tenus de présenter des rapports périodiques sur leur application de la Convention. Le Comité les examine parallèlement à des rapports établis par les organisations de la société civile. La coopération internationale est un aspect important du travail du Comité, qui établit ses conclusions et recommandations sur la base de ces rapports et les transmet à l'Etat partie aux fins de l'élaboration de politiques. Enfin, en vertu du Protocole facultatif à la Convention, le Comité peut demander aux Etats parties de prendre des mesures plus volontaristes et plus déterminantes sur la base de recours individuels.

Mme M. FORNAH (Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) a entendu des exemples intéressants de mesures prises dans quatre pays francophones d'Afrique de l'Ouest au sujet du handicap. Elle aimerait néanmoins savoir comment procèdent ces pays pour inclure les enfants vivant avec un handicap dans les programmes de vaccination, de nutrition et de lutte contre le VIH/sida. Elle demande en outre quels sont les obstacles qui empêchent ces enfants d'avoir accès aux services de santé de base et comment les surmonter ?

M. B. SAVADOGO, intervenant, dit que ces pays ont des programmes de vaccination et que leurs politiques de santé publique prévoient des soins anténatals et le traitement des maladies responsables de handicaps. Pour ce qui est des obstacles empêchant l'accès aux soins, les enfants handicapés sont souvent pauvres et, qui plus est, les systèmes sanitaires ne sont pas suffisamment inclusifs pour répondre à leurs besoins. Le fait qu'il n'y ait pas d'établissements spécialisés dans la prise en charge de ces enfants est un problème majeur.

Mme S. SOTTOLI, intervenante, ajoute que, en collaboration avec ses partenaires, l'UNICEF travaille à l'identification et à l'analyse des goulets d'étranglement et autres obstacles afin de pouvoir définir les stratégies nécessaires. Parmi les obstacles empêchant les enfants handicapés d'accéder aux soins de santé, on note le fait que les naissances ne sont pas enregistrées, ce qui est pourtant indispensable pour accéder à ces services; le manque de personnel qualifié pour traiter un certain nombre de handicaps; les difficultés financières, d'une part, parce que les services de santé ne sont souvent pas couverts par la sécurité sociale et, d'autre part, parce que les déplacements ont un coût auquel s'ajoute le manque à gagner lorsque les parents doivent s'absenter du travail; la stigmatisation et la discrimination; et l'absence de services de la petite enfance, notamment le dépistage préventif.

Mme I.M. FILA LEMINA (Congo) dit que le modèle exemplaire de l'Equateur face aux enfants handicapés a attiré l'attention sur un problème crucial qui n'est pas perçu de la même manière dans les pays développés et sur le continent africain, où ces enfants ont une vie extrêmement difficile. Dans nombre de pays d'Afrique, les pouvoirs publics s'intéressent d'abord aux besoins économiques et au développement des infrastructures de base et les enfants handicapés sont tout bonnement laissés pour compte. Il faut par conséquent que les parlementaires s'efforcent d'améliorer la condition de ces enfants en veillant à ce qu'ils figurent parmi les priorités lors de l'élaboration du budget. En outre, le manque de moyens pose des problèmes de mise en œuvre aux pays qui, comme le Congo, ont ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées et adopté des lois au profit des personnes handicapées, avec les meilleures intentions. Il est par ailleurs un autre problème peu pris en compte, celui du manque de solidarité entre les pays, comme le montre un dossier auquel l'intervenante a été confrontée dans le cadre de sa fonction parlementaire. La mère d'un enfant de deux ans vivant avec un handicap s'est vu refuser un visa pour accompagner son enfant afin de le faire soigner à l'étranger. Il faut donc également remédier à ce genre de dysfonctionnements lorsque l'on s'attèle à faire respecter les droits des enfants handicapés.

Mme P. NONGOU MOUNDOUNGA (Gabon) dit que, outre la politique générale et les mesures législatives prises dans son pays pour promouvoir les droits des enfants handicapés, des efforts considérables ont également été déployés pour assurer la scolarisation de ces enfants et leur accès aux soins de santé. Cependant, les parlementaires doivent avant tout défendre le droit à la vie et œuvrer à ce que les enfants handicapés soient d'abord reconnus comme des enfants, pour lutter contre les infanticides dont ils sont l'objet. Les parlementaires doivent aussi parler au nom des enfants handicapés sans défense auxquels on fait subir des violences, et en particulier des violences sexuelles, en adoptant les lois nécessaires et en prenant les mesures qui s'imposent pour qu'elles soient effectivement appliquées. Le Gabon s'est doté d'un système de protection sociale des enfants handicapés qui bénéficient en outre de l'aide de différentes ONG et des églises. Toutefois, il importe de rassembler les efforts pour aider véritablement ces enfants.

Mme H. AL AHMADI (Arabie saoudite) dit que le droit des personnes handicapées à l'éducation, à la santé et à des prestations particulières est inscrit dans la loi saoudienne, de même leur droit à des aides financières et à des avantages tarifaires. La politique saoudienne est aussi d'encourager l'emploi de ces personnes dans le secteur privé. L'oratrice indique toutefois que les lois et les politiques ne suffisent pas forcément pour inciter les personnes handicapées à prendre part à la vie publique. Les raisons en cause sont nombreuses : les handicapés n'exercent pas toujours leurs droits et n'exploitent pas toutes les possibilités qui leur sont ouvertes faute d'en être suffisamment informés; il y a aussi des obstacles culturels à leur intégration sociale et à leur mise en avant dans la sphère publique, notamment la stigmatisation et l'ignorance du public; et il n'y a pas de modèles pourtant essentiels auxquels s'identifier, tels que les admirables défenseurs de la cause qui participent à la présente réunion et luttent activement pour donner une vie meilleure aux personnes handicapées. L'exemple de personnes qui ont su surmonter les difficultés pour vivre pleinement devrait faire partie intégrante de l'élaboration des lois et des politiques générales, ainsi que des infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins des personnes handicapées.

Mme E. TONNINI (Saint-Marin) dit que ce n'est pas parce qu'un pays est développé qu'il a nécessairement un profond sens du respect des droits de l'homme. Saint-Marin par exemple est l'un des premiers pays à avoir ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées, en 2008, mais n'a toujours pas de loi portant sur ces droits, même si la situation devrait changer en 2013 avec l'adoption d'un projet de loi sur le sujet. Les progrès sont longs à venir. Si Saint-Marin a un bon système de protection sociale, des améliorations

sont nécessaires dans d'autres secteurs. Faisant écho à l'excellente suggestion de la déléguée du Botswana, la déléguée de Saint-Marin est elle aussi favorable à la création, au sein de l'UIP, d'un réseau virtuel qui permettrait à tous les parlementaires, notamment à ceux qui travaillent sur ces questions ou qui pourraient les intégrer dans leur travail, d'échanger des informations et de dialoguer sur la question du handicap.

M. R. VALAREZO (Equateur) dit que l'Equateur peut à juste titre s'enorgueillir de son travail pour assurer la protection juridique et l'inclusion sociale des personnes handicapées, notamment les enfants et, ce, grâce au travail de parlementaires tels que Mme Kronfle dans la rédaction de la Loi organique sur le handicap, aux efforts du Vice-Président Moreno avec la Mission de solidarité Manuela Espejo et, bien sûr l'inestimable soutien du Président Correa. L'orateur tient également à mentionner une autre initiative digne d'intérêt, le programme Joaquín Gallegos Lara, qui apporte un appui financier et une aide au renforcement des capacités aux familles et aux soignants de personnes handicapées, et délivre en outre des médicaments, prothèses et autres à titre gracieux. Il faut considérer les enfants handicapés pour ce qu'ils sont, des enfants, et les traiter avec dignité et amour, comme des êtres humains égaux aux autres, et non plus selon les méthodes honteuses qui avaient cours autrefois. L'Equateur n'est pas encore au bout du chemin, mais il s'est doté de politiques de nature à permettre aux enfants handicapés de jouir des mêmes droits et des mêmes chances que les autres. Partout, les parlementaires pourraient suivre cet exemple et adopter des lois qui protègent les enfants handicapés de la discrimination et reconnaissent leur droit à une aide spécialisée, à l'éducation et au logement comme cela a été fait dans la Constitution équatorienne. Le fait est que ces mesures profitent à l'ensemble de la société et pas seulement aux personnes handicapées.

Mme I. HEINDORF (World Future Council) dit que des modèles auxquels s'identifier tels que le Vice-Président de l'Equateur et les parlementaires ougandais contribuent dans une large mesure à faire évoluer la perception du handicap en mettant le sujet en lumière et en amenant les médias à en parler. C'est pourquoi il importe que les parlements soient accessibles et qu'ils comptent dans leurs rangs des personnes handicapées, et ce devrait aussi être le cas des délégations aux rencontres de l'UIP. Parallèlement, il est vital que les médias contribuent à faire évoluer l'opinion publique et qu'ils combattent la stigmatisation et la discrimination à la base en traitant les personnes handicapées comme des personnes normales. Sur la question de la mise en place de systèmes éducatifs inclusifs, l'oratrice appelle l'attention sur une initiative dans laquelle elle est impliquée : le Zero Project (www.zeroproject.org), qui défend à l'échelon international les droits des personnes handicapées en mettant en avant les méthodes et stratégies novatrices adoptées par différents pays dans le domaine du handicap. Il ressort toutefois d'une enquête menée auprès de 56 pays dans le cadre du Zero Project, qu'il y a encore fort à faire pour garantir le droit des enfants handicapés à l'enseignement primaire, dans le système éducatif général. Enfin, parmi les éléments indispensables pour améliorer la situation des enfants handicapés, il y a les centres de dépistage précoce, l'accès aux soins de santé et la formation des parents d'enfants handicapés.

Le MODERATEUR remercie au nom de tous les participants les intervenants de leurs contributions de haut vol au débat. Il remercie également l'Equateur de sa contribution, de même que tous les participants, qu'il exhorte à n'épargner aucun effort pour défendre la cause des enfants handicapés partout dans le monde et à s'entraider dans cette démarche.

La réunion est close à 17 h.20.

Atelier sur le thème Responsabilisation pour la santé des femmes et des enfants

Mardi 26 mars
(Après-midi)

Cet atelier était organisé en marge de la 128ème Assemblée.

Il est ouvert à 14 h.10 par Mme M.N. ZZIWA, Présidente de l'Assemblée législative est-africaine, modératrice.

M. M. CHUNGONG, Secrétaire général adjoint de l'UIP, rappelle que, dans la résolution de l'UIP intitulée "L'accès à la santé, un droit fondamental : quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ?", il est demandé à l'UIP de mettre au point un mécanisme de reddition de comptes afin d'évaluer le chemin parcouru par les Parlements membres dans la mise en œuvre de la résolution. Le Secrétariat a mis en place un cadre initial qui fait des parlements, de l'UIP, de l'ONU et d'autres organismes les acteurs clés de la mise en œuvre du mécanisme, et propose un pôle mondial pour établir un bilan annuel des progrès accomplis par les parlements. L'UIP a élargi le mandat de son groupe consultatif sur le VIH/sida pour lui permettre de servir aussi de pôle pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant; le processus d'évaluation, quant à lui, fera intervenir des éléments internes et externes. Il comportera une enquête sur les progrès réalisés par les parlements, et il sera fait rapport à d'autres organismes, tels que l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

L'UIP a pris des mesures pour mettre en œuvre le processus d'évaluation proposé, et a produit un rapport initial sur la reddition de comptes, qui exploite des informations et des données recueillies auprès d'un groupe de parlements et d'organisations sélectionnés de manière aléatoire, pour donner une vue d'ensemble du type de mesures prises par les parlements, et établir à l'avenir des rapports sur la mise en œuvre de la résolution. Les parlements qui participaient à cet atelier étaient principalement des parlements de pays d'Afrique, où les taux de mortalité maternelle et infantile sont les plus élevés, mais des pays d'autres régions avaient également été sélectionnés, et le groupe comptait deux parlements de pays développés. Des organisations non parlementaires, notamment le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, l'OMS et World Vision International ont également répondu au questionnaire de l'enquête. Il comportait 40 questions portant sur les activités liées à la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant sur la représentation et la sensibilisation, le contrôle parlementaire, la législation et les allocations budgétaires. Les questions portaient en outre sur la façon dont les parlementaires se consacrent à des thèmes fondamentaux, notamment les éléments déterminants de la santé, l'égalité entre hommes et femmes, l'accès aux services de santé et la qualité de ces services. Les résultats de l'enquête montrent que, bien que la volonté politique existe pour traiter cette question, il faut qu'elle s'affirme davantage. En outre, il est possible pour l'UIP et ses parlements membres de sensibiliser le public à l'importance de la résolution, et il est indispensable que les parlementaires s'emploient à promouvoir davantage la perspective d'égalité des sexes dans la législation, et les lois qui érigent expressément en infraction les violences faites aux femmes et aux filles, et qu'ils participent davantage aux activités de contrôle du budget.

M. A. DE FRANCISCO SERPA (Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant), intervenant, fait un exposé sur les tendances et les mécanismes de reddition de comptes dans le domaine de la santé des femmes et des enfants. Si des progrès ont été réalisés en matière de réduction des taux de mortalité des mères et des nouveau-nés, ces taux restent élevés dans nombre de pays, et varient parfois entre les régions et au sein des pays. Il

faut en faire davantage pour résoudre les inégalités et accroître la couverture en matière de soins de santé dans les pays en développement, notamment en augmentant le nombre de personnels de santé formés. Le Secrétaire général de l'ONU a lancé la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants, qui vise à sauver 16 millions de vies, et comporte des indicateurs et des objectifs. La résolution de l'UIP sur la santé des femmes et des enfants représente un progrès important. Il existe un certain nombre d'obstacles à la mise en œuvre des engagements relatifs à la santé, notamment les contraintes liées aux systèmes de santé, le manque de financement et d'infrastructures, et l'inefficacité de la gouvernance. Les parlementaires peuvent jouer un rôle important en adoptant les budgets, en mettant en œuvre la législation, en s'employant à promouvoir les questions liées à la santé aux niveaux national et international, et en exigeant des gouvernements qu'ils rendent compte de leurs engagements.

Mme L. SAY (Organisation mondiale de la santé), intervenante, donne un aperçu général des recommandations de la Commission de l'information et de la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant, et du rôle des parlements. Les principaux objectifs de la Commission consistent à définir les dispositions institutionnelles en matière d'établissement de rapport, de contrôle et de disponibilité à l'échelon mondial; à définir des moyens d'améliorer le suivi des progrès; à proposer des solutions pour surmonter les difficultés liées à la reddition de comptes au niveau des pays; et à tirer parti des possibilités qu'offrent les technologies de l'information en matière d'innovation. Les principales recommandations de la Commission concernent le fait de recueillir des informations de meilleure qualité, de permettre une surveillance des ressources consacrées à la santé des femmes et des enfants, et d'exercer un meilleur contrôle des résultats et des ressources aux niveaux national et mondial. Un programme de travail stratégique a été mis au point pour appliquer ces recommandations. Les parlements ont un rôle essentiel à jouer en matière de reddition de comptes, en améliorant la législation visant à protéger et faire respecter le droit d'accès aux services de santé, en s'associant activement aux parties prenantes et en collaborant avec les parlementaires d'autres pays, ainsi qu'avec les organisations internationales.

M. S. ALI (Bangladesh), intervenant, dit que son pays est en bonne voie pour réaliser les OMD 3, 4 et 5. En effet, il a atteint l'égalité entre filles et garçons dans l'enseignement primaire et secondaire, et il est parvenu à réduire les taux de mortalité des mères et des enfants de moins de cinq ans. Le Parlement du Bangladesh a participé à de nombreuses activités liées à la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant à la suite de l'adoption de la résolution de l'UIP. Certains parlementaires se sont rendus à l'étranger dans le cadre d'échanges, pour tirer des enseignements des différentes approches. Des consultations entre les femmes parlementaires et la société civile sur l'établissement de budgets sensibles au genre et les priorités des budgets de la santé ont récemment eu lieu au Bangladesh. Lors de ces consultations, des mesures ont été définies pour rendre les budgets plus sensibles au genre, et les femmes parlementaires ont pris des initiatives pour promouvoir ces budgets. La résolution de l'UIP relative à la santé des femmes et des enfants est un instrument important, car elle donne une base aux parlements nationaux pour leur permettre de traiter cette question, et met en lumière les domaines prioritaires. Elle souligne également la nécessité d'une collaboration entre les parlements des pays développés et ceux des pays en développement. Pour faciliter la mise en œuvre de la résolution, l'UIP doit encourager les parlementaires à participer aux conférences, aux séminaires et aux ateliers internationaux; faciliter les visite d'échange; et soutenir la collaboration entre différents parlements.

Mme R. KADAGA (Ouganda), intervenante, explique que l'Assemblée nationale de son pays accorde une attention particulière aux OMD 4 et 5. Un hôpital pour femmes va être construit; en outre, elle note le dynamisme du groupe de femmes parlementaires et du réseau de femmes parlementaires s'occupant des questions de santé. Pour recentrer l'attention sur les

questions de santé, le Parlement a restructuré la Commission des services sociaux pour la diviser en deux Commissions, la Commission de la santé et la Commission de l'éducation. Lors des dernières négociations sur le budget, l'Assemblée nationale a pris des mesures pour refuser d'adopter le budget national tant que le Gouvernement n'aurait pas accepté de consacrer davantage de fonds au budget de la santé. Des mesures ont été prises pour accroître le nombre de professionnels de santé travaillant dans les centres de santé ruraux, et la plupart des centres disposent à présent de deux médecins. Pour ce faire, il a fallu augmenter les salaires. En effet, on a constaté que certains médecins travaillaient dans le secteur commercial parce que cette activité est plus lucrative que la médecine. A l'avenir, des mesures seront également prises pour améliorer l'équipement disponible dans les centres de santé ruraux.

Mme S. ATAULLAHJAN (Canada), intervenante, appelle l'attention sur le premier rapport du Groupe d'experts indépendant sur la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant, et sur le rapport initial de l'UIP sur son cadre de responsabilité, qui tous deux insistent sur le rôle essentiel que pourraient jouer les parlements en matière de responsabilité. Il faut en faire davantage pour résoudre les difficultés multiformes qui sont la cause des mauvais résultats en matière de santé, telles que l'inégalité entre hommes et femmes et la médiocrité des bilans en matière de droits de l'homme. Pour permettre aux parlementaires de jouer un rôle actif dans ces domaines, il faut envisager de renforcer les capacités des parlements pour leur permettre de mieux passer au crible les budgets et la législation, et d'utiliser des outils tels que les commissions parlementaires. On pourrait notamment atteindre cet objectif en développant les liens entre parlementaires et experts pour transmettre aux parlementaires et, par leur biais, au peuple, les connaissances, les données et les meilleures pratiques en matière de santé. En élaborant le programme de développement pour l'après-2015, il importe de ne pas oublier les succès remportés dans la réalisation des OMD, et les domaines particuliers qui y ont trait.

Un certain nombre de participants attirent l'attention sur les activités que mènent leur pays dans le domaine de la santé des femmes et des enfants, et sur la réalisation des OMD 4 et 5. Certains pays ont mis en place des services médicaux et des services de santé gratuits pour les femmes et les enfants de moins de cinq ans. Il s'agit notamment du dépistage gratuit de maladies telles que le diabète et le VIH/sida, et de la gratuité des maternités. Des programmes communautaires ont également été mis en œuvre dans certains pays, et des efforts ont été faits pour mieux former les professionnels de santé. Dans un certain nombre de pays d'Afrique, une formation a été dispensée aux sages-femmes traditionnelles pour améliorer leur connaissance des soins de santé maternelle et leur permettre de renforcer les effectifs des services des sages-femmes. En outre, les parlements ont adopté une législation dans le domaine de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant. Par exemple, à Trinité-et-Tobago, la durée du congé de maternité a été prolongée, et à Bahreïn, des lois ont été adoptées pour donner aux femmes le droit de consacrer jusqu'à deux heures de leur journée de travail à l'allaitement. S'agissant des OMD, les parlements ont un rôle important à jouer en matière de contrôle des activités du Gouvernement.

L'accès aux soins de santé dans les zones rurales fait l'objet d'une préoccupation particulière dans nombre de pays, notamment d'Afrique. Le développement des services d'éducation et de santé est vital dans ces zones, si l'on veut réaliser les OMD relatifs à la santé d'ici 2015. Le représentant d'Afrique du Sud se dit préoccupé par le fait que certains pays livrent des statistiques imprécises en matière de mortalité maternelle et infantile, et demande qu'il soit mis fin à cette pratique. L'un des principaux obstacles aux soins de santé universels est le manque de financement, et il faut s'efforcer de résoudre ce problème. En Equateur, par exemple, la Constitution contient une disposition selon laquelle 0,5 pour cent du PIB doit être ajouté chaque année au budget de la santé.

Les représentants de la Pologne et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) appellent l'attention sur la question des grossesses des adolescentes; on ne saurait sous-estimer l'importance de dispenser une éducation sexuelle et d'éliminer les obstacles à la contraception. Certaines grossesses sont le résultat de la violence faite aux femmes. D'autre part, il faut éliminer les obstacles à l'avortement sans risque dans les cas où l'avortement est illégal. D'autres orateurs soulignent l'importance d'améliorer le sort des détenues enceintes, et celui des réfugiées enceintes et des femmes enceintes qui vivent dans des pays qui traversent des guerres civiles. Une plus grande coopération s'impose aux niveaux national et international.

La représentante de la Palestine explique que le conflit entre son pays et Israël limite l'accès aux soins de santé pour les citoyens palestiniens, certaines femmes devant faire plus de quatre heures de route pour atteindre un centre de soins de santé. Les mariages précoces sont une autre question qui doit bénéficier d'une plus grande attention; certains pays ont adopté des lois dans ce domaine.

Le représentant du Japon souligne l'importance de diffuser largement les informations d'ordre médical. Depuis la crise de la centrale nucléaire de Fukushima provoquée par le tremblement de terre au Japon en 2011, la population est très préoccupée par les émissions atomiques; il a fallu diffuser des informations claires sur la propagation de ces émissions et leurs effets nocifs. En conséquence, une commission indépendante a été mise en place pour enquêter sur ces questions, et des sites de médias sociaux tels que Twitter et Facebook ont été utilisés pour diffuser les informations.

Les intervenants se félicitent des observations faites par les délégués, notamment en ce qui concerne l'importance de l'éducation, le rôle des sages-femmes, les grossesses des adolescentes, le soutien aux détenues enceintes, et le rôle fondamental joué par les parlementaires dans les questions de santé.

La MODERATRICE remercie tous les participants de leurs contributions précieuses et remercie l'UIP d'avoir présenté le rapport. Elle espère que des exemplaires du rapport seront bientôt mis à la disposition des membres.

La réunion est close à 16 h.20

Atelier sur le thème Une nouvelle vision du développement durable : quelle place pour la gouvernance démocratique ?

Mercredi 27 mars
(Matin)

L'atelier était organisé en marge de l'Assemblée et a réuni près de 40 participants.

Il s'est ouvert à 9 h.35 sous la conduite du Secrétaire général adjoint de l'UIP, M. M. Chungong.

Cet atelier avait pour objectif d'apporter une contribution parlementaire à la série des objectifs de développement durable pour l'après-2015 actuellement examinés à l'ONU. L'atelier s'inscrivait dans le cadre de la stratégie de l'UIP visant à faire contribuer les parlements à la conception de l'architecture du développement pour l'après-2015. Les parlementaires auront un certain nombre de possibilités de participer à ce processus, notamment dans le cadre des deux structures formelles qui ont été établies au sein de l'ONU : le Groupe de personnalités de haut niveau mis en place par le Secrétaire général de l'ONU pour formuler des idées; et le Groupe de travail à composition non limitée mis en place pour concrétiser ces objectifs. Un certain nombre de consultations mondiales pertinentes ont été prévues.

L'UIP se concentrera particulièrement sur la gouvernance démocratique. Les participants à l'atelier sont encouragés à étudier les éléments qui définissent la gouvernance démocratique, et la façon dont les parlements peuvent promouvoir ce programme auprès des parties prenantes qui participent à la formulation des nouveaux objectifs de développement. Les résultats de l'atelier alimenteront aussi les débats à l'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies.

Gouvernance démocratique et développement : en quoi sont-ils liés ?

M. C. CHAUVEL, conseiller parlementaire, Groupe de la gouvernance démocratique, PNUD, intervenant, dit que le PNUD et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont récemment copiloté une consultation thématique mondiale sur la gouvernance et le programme de développement pour l'après-2015 en Afrique du Sud, à l'invitation du Parlement panafricain. La réunion a été le point d'orgue de plusieurs dialogues, réunions techniques et discussions en ligne au niveau régional, et des parlementaires, des représentants de la société civile et des responsables mondiaux des questions de gouvernance y ont assisté. Les participants ont mis fortement l'accent sur le fait que le programme de développement durable de l'après-2015, qui jusqu'ici a évolué progressivement, doit faire l'objet d'une véritable transformation, qu'il doit être centré sur la personne humaine et qu'il doit s'adapter au contexte socio-économique et environnemental régional et national.

Le consensus a été atteint dans un certain nombre de domaines clés. En premier lieu, la gouvernance démocratique est multiforme, et nécessite à la fois une cohérence en matière de politiques, et de solides institutions; la pauvreté et l'inégalité sont le résultat d'orientations qui sont assorties d'une mauvaise coordination et d'un manque de cohérence. On ne peut surmonter ces problèmes qu'en insistant sur la gouvernance démocratique. Il faut faire preuve de souplesse et de responsabilité dans la gouvernance, car les échecs dans ce domaine sont étroitement liés aux problèmes d'inégalités au niveau mondial. La mise en œuvre des objectifs de développement durable doit être mesurable, et il faut impérativement établir un cadre de responsabilité et de suivi. Lutter contre la corruption est essentiel pour obtenir de meilleurs résultats en matière de développement. En outre, la gouvernance et le développement à l'échelon local doivent être aussi proches que possible de ceux qui en ont besoin. La société

civile a un rôle fondamental à jouer pour garantir la bonne gouvernance, et répondre aux préoccupations de la jeunesse fait partie intégrante du programme pour l'après-2015. La gouvernance doit être sensible aux questions de genre, et les partenariats public-privé traditionnels doivent être remplacés par des partenariats entre le secteur public et la population; l'émancipation et la participation sont indispensables pour s'attaquer aux inégalités et promouvoir l'ouverture à tous les membres de la société; le multilatéralisme, comme l'ont démontré l'ONU et l'UIP, jouera un rôle important pour créer le cadre de développement pour l'après-2015 et l'inscrire dans la durée.

L'orateur ajoute que l'on peut sans doute produire un cadre inclusif, durable et réalisable pour l'après-2015, et qu'il est à la fois vital et réaliste de se doter d'outils d'évaluation appropriés, même s'il arrive que les mécanismes de présentation de rapports automatiques ne soient pas adaptés. Il souligne que le PNUD est convaincu que la bonne gouvernance démocratique est essentielle pour un développement réformateur.

M. F. HOOHLO (Lesotho), intervenant, décrit les sept fondements nécessaires à la gouvernance démocratique et à la réalisation du développement durable :

i. Principes et normes relatifs aux droits de l'homme : les Etats doivent s'acquitter de leurs obligations au titre de tous les traités internationaux auxquels ils sont parties;
ii. Les institutions démocratiques doivent être attentives aux besoins du peuple : cette attention est essentielle pour réaliser les objectifs en matière de développement et améliorer la vie de chacun;
iii. L'ouverture à tous est indispensable, notamment en ce qui concerne les communautés marginalisées et les populations vulnérables;
iv. L'inégalité et les pratiques discriminatoires doivent être dénoncées et éliminées;
v. La corruption entrave la réalisation des OMD, notamment dans les pays en développement, et doit être éradiquée sous toutes ses formes;
vi. Les gouvernements doivent être responsables, notamment au niveau local, de la réalisation des objectifs de développement, qui doivent être précis, mesurables, réalisables, pertinents et assortis de délais, et avoir force exécutoire;
vii. L'état de droit et les droits de l'homme doivent être respectés : chacun doit pouvoir accéder à la justice, quelle que soit sa condition.

Mme J. LOGIE (Nouvelle-Zélande), intervenante, souscrit au point de vue des intervenants précédents concernant l'importance de la protection des droits de l'homme; de la gouvernance démocratique; de l'engagement aux niveaux local et national; de la dénonciation des inégalités; de la responsabilité; et de l'état de droit. Les législateurs peuvent faire participer davantage le public en employant un langage plus simple dans leurs débats et dans leurs lois, qui doivent être traduites dans les différentes langues parlées dans la collectivité, notamment le braille. Elle souligne l'importance de faire en sorte que le public comprenne les travaux des parlementaires et leur pertinence, notamment en fournissant régulièrement aux membres des circonscriptions des résumés des activités parlementaires. Il s'agit là d'une mesure importante, car souvent les médias n'expliquent pas de manière adéquate la façon dont les différentes lois présentent un intérêt pour la vie de chacun. Les parlementaires doivent aussi accéder aux nouveaux canaux de communication pour entamer un dialogue avec le public; en Nouvelle-Zélande, par exemple, les procédures des commissions sont annoncées dans la presse écrite, mais nombreux sont ceux qui ne peuvent se permettre d'acheter des journaux. Les parlementaires doivent examiner leur propre comportement au sein du processus politique, notamment pour trouver des moyens de donner aux jeunes le sentiment de participer davantage aux activités parlementaires. Mme J. Logie et les autres intervenants ont défini un certain nombre de difficultés, et la prochaine étape consistera à déterminer la manière dont elles peuvent être surmontées dans la pratique politique quotidienne.

Plusieurs participants font des observations sur les différents aspects de la bonne gouvernance démocratique évoqués par les intervenants, chacun d'entre eux reconnaissant le lien intrinsèque entre gouvernance et développement. Certains orateurs mentionnent l'importance particulière de la gouvernance locale pour garantir le développement. Les collectivités dépendent lourdement de l'administration et des autorités locales pour leurs besoins quotidiens, notamment l'eau potable, les services d'assainissement et d'évacuation des eaux usées, le ramassage des ordures et la fourniture d'énergie. C'est aussi au niveau local que peuvent être prises la plupart des mesures relatives à la gestion de l'environnement. La décentralisation doit être promue dans l'ensemble de la législation; celle-ci doit garantir en particulier que les autorités locales disposent des ressources adéquates pour pouvoir s'acquitter de leurs obligations dans les domaines de la bonne gouvernance et du développement.

Nombre de participants accueillent avec satisfaction l'aperçu général qu'ont donné les intervenants des fondements nécessaires à la gouvernance démocratique. Plusieurs d'entre eux soulignent en particulier la nécessité de garantir la responsabilité, la transparence, la participation et le respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Certains représentants des pays en développement disent que leur gouvernement a déjà mis en œuvre des mesures pour réaliser ces fondements, notamment en adoptant des lois sur la liberté de l'information, en créant des commissions parlementaires ou d'autres instances pour promouvoir l'échange de vues, la coordination et la solidarité entre les différentes branches du Gouvernement. S'agissant de la participation, plusieurs orateurs soulignent la nécessité d'associer les organisations de la société civile à la prise de décision. Les législateurs doivent fonder toutes les lois sur les besoins du peuple, et les passer au crible pour éviter qu'elles ne se répercutent de manière négative sur les groupes sociaux vulnérables tels que les femmes, les jeunes ou les populations rurales.

La corruption est désignée comme un obstacle majeur à la bonne gouvernance démocratique, compromettant plusieurs de ses fondements, notamment le respect de l'état de droit, les droits de l'homme et la transparence. De fait, la corruption est souvent exacerbée par le manque de respect ou le non-respect de ces fondements, qui intervient le plus souvent lors de la fourniture des services, qui relève généralement du niveau de la gouvernance locale. La corruption entrave par conséquent la réalisation des OMD tout en érodant la confiance des partenaires du développement, en raison de la forte proportion de fonds consacrés à l'assistance au développement qui peuvent être détournés des projets. Dans chaque parlement, les membres de tous les partis doivent collaborer pour s'attaquer au fléau de la corruption, essentiellement en garantissant la bonne gestion – notamment financière – et la mise en œuvre des programmes liés à la santé, à l'éducation, à l'élimination de la pauvreté et à d'autres programmes de développement.

Un représentant de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC) dit que l'Organisation est prête à aider tous les parlements à lutter contre la corruption, et qu'elle peut apporter un soutien concret à l'organisation d'ateliers sur des thèmes tels que la lutte contre le blanchiment d'argent, le contrôle parlementaire et les codes de conduite ou d'éthique parlementaire. Elle recommande aux participants de se rendre sur le site Web de GOPAC pour accéder à plus ample information sur ces ateliers.

Un représentant du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes appelle l'attention sur le lien entre bonne gouvernance, prévention des catastrophes et développement. Pendant longtemps, il n'a pas été suffisamment tenu compte de la prévention des catastrophes dans la planification et le développement, et par conséquent une grande partie de la population mondiale est concentrée dans des zones dangereuses, où le risque de catastrophes est de plus en plus aggravé par le changement climatique. La bonne gouvernance doit garantir un cadre institutionnel et juridique solide pour la planification du développement tenant véritablement compte de la prévention des catastrophes.

Les participants ont aussi suggéré des moyens concrets pour promouvoir et mesurer la bonne gouvernance. Au niveau des collectivités locales, déterminer la proportion de la population disposant de l'eau, de l'électricité et d'autres commodités et accédant à la santé, à l'éducation et à d'autres services de base constituerait un indicateur efficace. Les sites Web et les forums en ligne constitueront un bon moyen de promouvoir la discussion sur la gouvernance et d'améliorer la participation des citoyens.

Un représentant d'un pays développé a souligné qu'il importait que les ministres des affaires étrangères et les parlementaires se rencontrent ou nouent des relations avec les parlements des pays en développement lorsqu'ils formulent des stratégies de développement. Ces initiatives peuvent contribuer à favoriser un échange de vues et d'expériences en matière de gouvernance. Un autre participant dit que son pays avait conçu un programme d'infrastructures destinées aux exportations vers les pays en développement; dans ce programme, on trouvait des stratégies de financement, de construction, de maintenance et d'appui à la gouvernance démocratique, ainsi que d'élimination de la corruption. Les projets respectueux de l'environnement faisant intervenir l'utilisation des énergies renouvelables étaient encouragés. Cette approche ne satisfaisait pas toujours le souhait de projets d'infrastructures rapides et à bas coûts, mais elle était conçue pour montrer que les coûts étaient en définitive plus bas si l'on se concentrait initialement sur la sécurité à long terme.

Un objectif de gouvernance démocratique : comment cela fonctionnerait-il ?

Le MODERATEUR dit que. à la 128ème Assemblée, 243 parlementaires ont répondu à une enquête dans laquelle on leur demandait s'ils pensaient que la gouvernance démocratique devait figurer comme objectif à part entière dans le programme de développement pour l'après-2015. Les résultats, présentés sous forme de diapositives, ont montré que la plupart des parlementaires ayant pris part à l'enquête estimaient que la gouvernance démocratique est nécessaire au développement durable (93 %), et qu'elle doit constituer un objectif de développement durable à part entière pour l'après-2015 (80 %), bien que les pays en développement aient été moins susceptibles que les pays développés d'y être favorables (6 % contre 18 %, respectivement). Les participants ont considéré que les composantes principales de la gouvernance démocratique sont : la cohérence entre les politiques sociales, économiques et environnementales; la promotion d'une planification nationale du développement durable à travers des processus participatifs; et l'approfondissement du dialogue entre citoyens et institutions politiques. Les participants ont aussi largement convenu (94 %) du fait que les principes de la gouvernance démocratique tels que la participation, la transparence et la responsabilité doivent inspirer tous les autres objectifs de développement durable. En ce qui concerne ces principes, les parlementaires qui ont répondu à l'enquête ont donné la priorité à ce qui suit : la participation des citoyens à la prise de décision à tous les niveaux; la transparence dans le fonctionnement des institutions politiques et de l'administration publique; et la lutte contre la corruption dans l'arène politique et dans l'administration publique. La plupart des sondés ont estimé (66 %) ou ont estimé dans une certaine mesure (19 %) qu'il fallait tenir compte des différences nationales et régionales dans les processus de suivi et d'évaluation de la gouvernance démocratique, bien que le chiffre ait été légèrement inférieur parmi les sondés des pays développés que parmi ceux des pays en développement. Enfin, les sondés ont déclaré qu'ils étaient désireux de prendre des mesures spécifiques pour soutenir un objectif de gouvernance démocratique, notamment d'organiser des discussions thématiques au sein des commissions parlementaires, d'examiner ces questions lors des réunions des conseils municipaux ou des auditions publiques, et d'inviter des experts à s'exprimer au Parlement.

Principes et action : comment les parlementaires peuvent-ils accompagner le changement ?

Les participants ont été répartis en un certain nombre de groupes de travail pour discuter de l'une des trois questions relatives au thème à l'examen.

· **L'évaluation de la gouvernance démocratique doit-elle tenir compte des différences nationales et régionales ?**

Deux groupes ont étudié la première question, et, en faisant rapport à l'atelier, les deux rapporteurs ont souligné qu'il existe des différences claires entre les pays et les régions s'agissant de la situation politique, culturelle, sociale et économique. Ces différences doivent certainement être prises en compte dans la façon dont sont évalués les progrès en matière de bonne gouvernance, mais les évaluations précises – qui reposent sur les fondements susmentionnés – et l'objectif général de la bonne gouvernance doivent être universels, à défaut de quoi les inégalités demeureront entre les pays et les régions. L'un des groupes a eu le sentiment que les pays peuvent faire preuve de créativité dans les outils qu'ils utilisent pour parvenir à la bonne gouvernance, et a cité l'exemple de certains pays d'Afrique qui se sont mis à utiliser des salles d'audience mobiles pour résoudre le manque d'accès à la justice ou les inégalités dans son application dus à l'absence d'infrastructures nécessaires, en particulier dans les zones rurales.

· **Quels sont les trois indicateurs qui pourraient être utilisés pour mesurer les progrès de la gouvernance démocratique ?**

Deux groupes ont étudié la deuxième question. L'un des rapporteurs a dit que son groupe avait déterminé le taux de participation; le niveau de représentation selon le sexe, l'âge et la situation géographique; et le niveau d'accès aux informations et l'échange d'informations entre les gouvernements et le peuple. Ces trois indicateurs sont indispensables pour la bonne gouvernance démocratique, et les hausses ou les baisses de leurs niveaux peuvent être mesurées chaque année, ce qui constitue un bon moyen d'évaluer les progrès dans ce domaine.

Le deuxième rapporteur a dit que son groupe avait défini l'état de droit, la participation et la responsabilité comme les trois indicateurs essentiels qui doivent être évalués pour établir les progrès en matière de bonne gouvernance. S'agissant de l'état de droit, il importait de déterminer si les lois pertinentes avaient été appliquées dans toutes les situations et conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme et à la Constitution de chaque pays. Le respect de l'état de droit peut également atténuer la corruption. Evaluer le niveau et la qualité de la participation est essentiel pour la bonne gouvernance, car les citoyens doivent être convaincus que leurs besoins sont au centre de tous les processus de prise de décision et que les gouvernements peuvent être tenus responsables d'y veiller.

· **Quelles mesures précises peuvent prendre les parlements pour demander instamment que la gouvernance démocratique soit inscrite au nombre des objectifs de développement durable ?**

Un groupe a examiné la troisième question et, en faisant rapport sur ses discussions, le rapporteur a déclaré que le groupe avait établi la nécessité pour les parlementaires de s'associer à l'Exécutif et à la société civile pour garantir la bonne gouvernance démocratique. Tous les parlementaires doivent recevoir un enseignement en matière de bonne gouvernance démocratique pour que les obstacles politiques soient éliminés et que l'on parvienne à davantage de consensus. Ces deux éléments sont importants pour répondre aux attentes en matière de bonne gouvernance aux niveaux régional et national. Les parlementaires doivent veiller à ce que la législation promeuve les divers aspects liés à la gouvernance démocratique comme la transparence, la responsabilité et la liberté d'information. Ils pourraient aussi mettre en place des commissions thématiques chargées d'exercer un contrôle de la gouvernance démocratique.

Le groupe a souligné l'importance de faire apparaître les effets d'une mauvaise gouvernance, et précisément son lien avec la non-réalisation des OMD, et de promouvoir les avantages transversaux de la bonne gouvernance. Enfin, le groupe a conclu que les parlementaires devaient soutenir la société civile et les organisations non gouvernementales pour promouvoir les processus de démocratisation dans les pays qui se relèvent de conflits.

L'atelier est clos à 12 h.10.

SEANCE

DU MERCREDI 27 MARS

MATIN

La réunion est ouverte à 11 h.10, sous l'autorité de M. F. Cordero Cueva (Equateur), Président de l'Assemblée.

Le PRESIDENT informe l'Assemblée que, parallèlement à une réunion-débat sur les droits des enfants handicapés, des visites ont été organisées conjointement sur le terrain par l'UIP, l'UNICEF et le Bureau du Vice-Président de la République d'Equateur dans un certain nombre d'organismes d'aide sociale pourvoyant aux besoins des enfants handicapés. Le Président invite Mme M. Mensah-Williams à faire rapport au sujet de ces visites.

Mme M. MENSAH-WILLIAMS (Namibie), rapporteuse, remercie le Gouvernement équatorien et l'UNICEF d'avoir donné l'occasion à l'UIP de découvrir le programme d'aide aux personnes handicapées. Les délégués ont reçu des informations du Bureau du Vice-Président de la République d'Equateur au sujet de ce programme qui consiste à assurer un toit aux personnes handicapées, à subvenir à leurs besoins élémentaires des personnes handicapées, leur assures des allocations mensuelles, des services médicaux et sociaux et leur proposer un accompagnement à eux-mêmes et à leurs proches. Par ailleurs, des unités mobiles circulent dans tout le pays pour dépister les handicaps éventuels chez les nouveau-nés. Le groupe a rendu visite à une jeune fille atteinte d'un handicap mental et a pu voir de ses yeux comme elle était entourée. En outre, dans ce cadre, les entreprises n'employant pas au moins une personne handicapée sont désormais sanctionnées et un projet a été mis en place pour aider les personnes handicapées à créer des PME et à subvenir ainsi à leurs propres besoins. Par ailleurs, l'armée et la police équatoriennes aident les agents du programme à gagner des régions isolées ou difficiles d'accès. Ce programme est l'un des plus probants de la planète et il convient d'en faire un exemple pour les autres pays. En Equateur, les handicapés sont des membres de la société à part entière, ce qui n'est pas le cas partout, surtout en Afrique.

Un film tourné durant la visite est projeté à l'Assemblée.

Le PRESIDENT se félicite des liens étroits qui unissent l'UIP et l'UNICEF. Il poursuit en indiquant que les délégués sont saisis d'une Déclaration du Président condamnant la violence sexuelle faite aux femmes, déclaration que le Comité exécutif a adoptée à sa dernière réunion. Il pense que l'Assemblée souhaite adopter cette Déclaration.

La Déclaration du Président est adoptée à l'unanimité.

Point 9 de l'ordre du jour

Point d'urgence : Le rôle des parlements face aux effets sécuritaires et humanitaires de la crise en Syrie, ainsi qu'à la nécessité d'exercer des pressions sur les gouvernements pour qu'ils assument leur responsabilité internationale et humanitaire à l'égard des réfugiés syriens, et viennent en aide aux pays voisins qui les accueillent

Mme S. HAJ HASAN (Jordanie), rapporteuse sur le point d'urgence, dit que le débat qui a eu lieu en début de semaine en séance plénière a permis aux différents pays d'exprimer leurs préoccupations au sujet de la situation dans laquelle se trouvent les citoyens syriens, tant sur le territoire syrien qu'à l'étranger. Durant ce débat, d'aucuns se sont dits préoccupés par

l'inclusion de l'adjectif "sécuritaires" dans le titre du projet de résolution, ce à quoi elle a elle-même répondu; sur ce point, l'intervenante a alors confirmé que le texte portait d'abord sur la situation humanitaire. Un comité de rédaction a été établi. Ses travaux ont été présidés par M. F. Bustamante de l'Equateur. Ce comité se composait de représentants des pays suivants : Chine, France, Iran (République islamique d'), Jordanie, Maroc, Mexique, République islamique d'Iran, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Turquie et Zambie. Si l'emploi de l'adjectif "sécuritaires" dans le titre a suscité d'autres remarques, après un examen minutieux du texte, paragraphe par paragraphe, les membres du comité de rédaction se sont dits satisfaits de ce que le projet de résolution évoquait la sûreté et la sécurité du peuple syrien et les effets de la crise sur la stabilité de l'ensemble de la région. Le projet de résolution insiste sur l'importance de respecter l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie. Il témoigne de l'inquiétude des parlements du monde entier face aux effets humanitaires de plus en plus graves du conflit en Syrie, à la charge qui en découle pour les pays accueillant des réfugiés syriens et à la nécessité que la communauté internationale apporte un soutien financier et matériel immédiat à ces pays et aux organismes de secours.

Le PRESIDENT suggère de supprimer le terme "sécuritaires" du titre du projet de résolution.

M. M.J. AL-LAHAM (République arabe syrienne) dit que le projet de résolution lui inspire un certain nombre de préoccupations, en particulier son titre, dans lequel le terme "sécuritaires" ne devrait pas figurer, dans la mesure où le titre que l'Assemblée a initialement voté ne mentionnait pas les aspects sécuritaires. Il convient donc selon lui de retirer ce terme. En outre, il faudrait supprimer du premier alinéa du préambule le passage suivant : "pour assurer l'accès de l'aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin et contribuer à la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes adoptées par la Ligue des Etats arabes et l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'aux efforts de paix", dont le libellé n'est pas conforme au respect de la souveraineté nationale et dépasse le cadre du projet de résolution. Enfin, si l'alinéa 2 fait allusion à l'intégrité territoriale de la Syrie, il n'est fait aucune mention de l'aide et des efforts de coordination déployés par le Gouvernement syrien et les pays voisins pour aider les réfugiés à regagner la Syrie.

Le PRESIDENT dit qu'il n'est pas possible de rouvrir le débat sur le texte à présent. Le premier alinéa reprend le titre de la résolution adoptée à Kampala, qui n'est pas modifiable. Le Président suggère donc que l'Assemblée se prononce d'abord sur le projet de résolution, puis que les pays expliquent leur vote. Il demande si l'Assemblée souhaite retirer l'adjectif "sécuritaires" du titre de la résolution sur le point d'urgence.

M. R. WALTER (Royaume-Uni), soulevant un point de procédure, dit que la proposition du Président n'est pas conforme au Règlement et ne peut être mise aux voix que si elle est formellement proposée par une délégation. L'Assemblée a d'ores et déjà voté sur le titre du point d'urgence et deux-tiers des délégués ont souscrit à son libellé actuel. Le comité de rédaction s'est en outre penché sur la nécessité de modifier ce titre et a estimé que cela n'était pas nécessaire. Le Président ne peut que transmettre la recommandation du comité de rédaction et ne devrait pas présumer qu'il y a d'autres points de vue sur la question.

Le PRESIDENT dit que l'Assemblée s'est attachée au fond, non à la forme. Un bon titre est un titre qui rend compte de la nature d'un texte et en résume le contenu dans son entier. Le Président se plie volontiers à l'avis de la majorité de l'Assemblée sur le sujet. Sa suggestion visait uniquement à éviter les polémiques et à gagner du temps.

M. S. JANQUIN (France) souscrit à la remarque du délégué du Royaume-Uni et précise que le comité de rédaction a décidé d'employer l'adjectif "sécuritaires" dans le projet de résolution uniquement à propos des citoyens et qu'il n'était nullement question de la sécurité de l'Etat. Les réfugiés se heurtent à des problèmes de sûreté et de sécurité, particulièrement sur les plans alimentaire, sanitaire et scolaire, et c'est seulement à cela que fait allusion le terme "sécuritaires" dans le projet de résolution consacré au point d'urgence.

Mme A.M. MARI MACHADO (Cuba) trouve inacceptable que le titre du projet de résolution n'ait pas été décidé par l'Assemblée. Elle est donc favorable à la suggestion du Président de supprimer le mot "sécuritaires". Son pays est en outre réservé quant au libellé du premier alinéa.

M. M. HOSSEINI SADR (République islamique d'Iran) suggère d'insérer "pour les réfugiés et les pays accueillant des réfugiés syriens" après le terme "sécuritaires" dans le titre du projet de résolution, de façon à préciser le sens dans lequel cet adjectif est employé.

Le PRESIDENT demande la compréhension de l'Assemblée. Il faut se conformer au Règlement et il est temps en outre d'avancer. Le Président laisse entendre qu'il serait préférable de ne pas ajouter quoi que ce soit dans le titre. Sa propre proposition tendant à l'adjectif "sécuritaires" faisait écho au compte rendu de la Rapporteuse, dans lequel celle-ci a évoqué les divergences de vues à ce sujet.

M. R. WALTER (Royaume-Uni) estime que le Président prend parti alors qu'il devrait se montrer impartial dans ce débat. Le projet de résolution a été approuvé par le comité de rédaction et c'est donc sur ce texte que l'Assemblée doit voter.

M. G. SILVA (Portugal) dit que le délégué français a donné une explication claire de la signification de l'adjectif "sécuritaires" dans le titre. Il ne faut pas confondre la sûreté de l'Etat avec la sécurité et la sûreté des individus, qui est bien le sens du terme en cause dans le projet de résolution. Par conséquent, au lieu d'utiliser l'adjectif "sécuritaires", il conviendrait de parler des effets de la crise sur l'intégrité de la personne.

M. R. DEL PICCHIA (France), au nom du Groupe des Douze Plus, rappelle l'Assemblée au Règlement. Une fois qu'un texte a été approuvé par le comité de rédaction, il est soumis à l'Assemblée pour adoption. Si les pays ont des réserves à formuler, ils peuvent le faire après la tenue du vote sur le texte en question.

Le PRESIDENT note que le Groupe des Douze Plus a raison et suggère de suivre cette procédure en l'espèce. Il demande par conséquent à l'Assemblée d'adopter le projet de résolution.

Le projet de résolution est adopté par consensus.

M. M. HAJJAR (République arabe syrienne) dit qu'il existe un Règlement et des procédures claires pour les points d'urgence et qu'il est donc important de les respecter. Le titre original du point d'urgence porte uniquement sur les aspects humanitaires. De ce fait, l'inclusion de l'adjectif "sécuritaires" dépasse le cadre initial du point d'urgence. Ce mot devrait être supprimé du titre dans la mesure où il n'y figurait pas en début de semaine, au moment du vote.

M. F. BUSTAMANTE (Equateur) convient qu'il est inapproprié d'employer le terme "sécuritaires" qui peut être ambigu. Toutefois, hormis cette réserve, il est favorable à la résolution.

M. H. TAJAM (Uruguay) est favorable au contenu de la résolution, mais a néanmoins des réserves quant à l'emploi du terme "sécuritaires" dans le titre. Sans l'explication qui a été donnée par le délégué français, ce terme pourrait être source d'ambiguïté. En outre, le principe de la sécurité étant évoqué dans le corps du texte, il n'est pas nécessaire qu'il figure dans le titre.

M. O.S. REYES (El Salvador) s'élève contre la remarque selon laquelle le Président n'aurait pas été impartial durant le débat. Par ailleurs, il estime que la référence à la sécurité pourrait être mal interprétée par certains pays ou groupes et pourrait leur faire croire qu'ils sont en droit d'imposer leur propre volonté face à la situation actuelle. Son pays est donc contre l'inclusion de l'adjectif "sécuritaires".

Mme L. ROJAS (Mexique), bien que favorable à la résolution dans son ensemble, ne croit pas que la notion de sécurité ait lieu de figurer dans ce texte, en particulier dans la mesure où elle ne figurait pas dans le titre qui a initialement été soumis au vote de l'Assemblée.

M. O. KYEI-MENSAH-BONSU (Ghana) propose, pour faire avancer le débat, de dresser une liste des délégations ayant des réserves au sujet de l'adjectif "sécuritaires". Il ajoute que, même si on supprimait ce terme, la notion d'effets humanitaires englobe déjà l'idée de la sûreté et de la sécurité des citoyens.

Mme A.M. MARI MACHADO (Cuba) dit qu'il est important que le libellé des résolutions de l'UIP soit clair. De ce fait, son pays a des réserves au sujet du titre et du premier alinéa.

Mme S. AHMED MOHAMED (Soudan) est favorable à la résolution. Toutefois, elle est quelque peu gênée que l'on ait ajouté un mot qui modifie le sens du titre après le vote.

M. M. HOSSEINI SADR (République islamique d'Iran) a des réserves sur l'inclusion de l'adjectif "sécuritaires" dans le titre de la résolution. Il insiste sur le fait que, en ajoutant "pour les réfugiés" on apporterait une précision qui permettrait de régler le problème.

Mme M. CHAVEZ COSSIO (Pérou) pense que les éclaircissements apportés par le délégué français règlent le problème de l'emploi de l'adjectif "sécuritaires" dans le titre, quoi qu'estimant que, dans la mesure du possible, cela devrait être énoncé précisément. Elle sait néanmoins que le problème s'est déjà posé à la première Commission permanente où il y avait eu des réserves au sujet du titre d'un projet de résolution et qu'il n'avait pas été possible de le modifier. Dans la mesure où le titre du point d'urgence a été modifié après le vote, il conviendrait de revoir le Règlement des Commission permanentes.

M. A. GOBBI (Algérie), félicitant le Président de la neutralité et de l'objectivité dont il a su faire preuve, dit que le comité de rédaction n'avait pas le droit d'insérer des éléments hors de contexte. En avalisant une telle mesure, on créerait un grave précédent pour les réunions futures. Le point d'urgence porte sur les aspects humanitaires, de sorte que toute référence à la sécurité devrait être supprimée.

Mme V. PETRENKO (Fédération de Russie) est favorable à l'idée de supprimer l'adjectif "sécuritaires" du titre de la résolution.

M. S. ITO (Japon) propose d'insérer "humains" après "sécuritaires" dans le titre, de façon à clarifier le sens de cet adjectif.

Mme S. HAJ HASAN (Jordanie) réitère que le titre n'a pas été modifié après le vote. L'adjectif "sécuritaires" y figurait déjà au moment du vote. En outre, la résolution traite aussi bien des réfugiés qui ont quitté la Syrie, que des déplacés sur le territoire national. Nul ne peut nier que la crise humanitaire qui va croissante a des répercussions sur la sécurité des réfugiés qui se trouvent dans des camps. Il est important de veiller à leur sécurité et à celle des personnes se trouvant en Syrie.

M. M.J. AL-LAHAM (République arabe syrienne) estime que la mention que vient de faire la déléguée jordanienne des déplacés sur le territoire de son pays est une atteinte à la souveraineté de la Syrie.

Les réserves exprimées sont consignées.

Point 4 de l'ordre du jour

Responsabilité de protéger : le rôle du Parlement dans la protection des civils
(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)

Mme B. AMONGI (Ouganda), rapporteuse de la Commission, explique que, à titre d'essai, la première Commission permanente a débattu et finalisé son projet de résolution en séance plénière. Elle a examiné le projet de résolution ainsi que les 146 amendements proposés par 14 pays et par la Réunion des Femmes parlementaires. Elle s'est efforcée d'intégrer autant d'amendements que possible dans ce texte, en veillant toutefois à en garder la concision et à faire en sorte qu'elle reste universellement applicable. Le projet de résolution réaffirme que les parlements doivent s'assurer que leurs gouvernements respectifs protègent leur peuple du génocide, du nettoyage ethnique, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité à travers la législation et le contrôle de l'action du Gouvernement en matière de lutte contre le terrorisme. Ce texte met aussi l'accent sur la nécessité de protéger les femmes et les enfants et de veiller à ce que des crédits suffisants soient prévus pour soutenir les efforts de consolidation de la paix. Il a été adopté par consensus par la Commission, bien que la délégation de Cuba ait émis des réserves.

Mme Y. FERRER GÓMEZ (Cuba) dit que son pays ne souscrit pas à cette résolution parce que la notion de responsabilité de protéger n'est pas une norme internationale. C'est au contraire un moyen de justifier des interventions et le recours à la force. La souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et la non-ingérence dans les affaires internes des Etats sont des droits inaliénables. Cuba ne souscrira jamais à l'emploi de la force, ni aux interventions qui ne sont pas conformes à la Charte des Nations Unies et au droit international.

M. M. EL HASSAN AL AMIN (Soudan) dit que, bien qu'il soutienne le projet de résolution et le principe général consistant à protéger les civils, il a des réserves au sujet des références à la Cour pénale internationale (CPI) et à l'appel qui est lancé aux parlements à signer le Statut de Rome. La Cour est un organe injuste qui porte atteinte aux intérêts de pays faibles et c'est pourquoi le pays de l'intervenant n'a pas ratifié le Statut de Rome. Il faut un instrument plus juste pour tous les pays pour remplacer le Statut de Rome et la CPI. L'intervenant appelle les parlements à ne pas ratifier le Statut de Rome et exprime des réserves sur le contenu de l'alinéa 9 du préambule, ainsi qu'aux paragraphes 10 et 11 du dispositif.

Mme M. CHAVEZ COSSIO (Pérou) émet des réserves quant à la remarque qui est faite au sujet des Etats parties au Statut de Rome dans le paragraphe 10 du dispositif. Le Pérou est partie au Statut de Rome, mais il est aussi partie à des mécanismes régionaux tels que le système interaméricain des droits de l'homme, qui peuvent eux aussi jouer un rôle utile. L'intervenante estime par conséquent que le paragraphe 10 devrait mentionner d'autres mécanismes utiles pour permettre aux organismes régionaux de jouer un rôle.

M. M.J. AL-LAHAM (République arabe syrienne) a des réserves quant à la mention de la CPI et quant au fait que, dans le projet de résolution, l'Assemblée prie instamment les parlements de ratifier le Statut de Rome, car la Cour pénale est parfois hautement politisée et pourrait de ce fait rendre des arrêts à caractère politique. En outre, il n'appartient pas aux parlements de ratifier les instruments internationaux. Seuls les gouvernements peuvent le faire. Les parlements ne peuvent que mettre en œuvre la législation correspondante.

Le projet de résolution est adopté par consensus et les réserves exprimées sont consignées.

Point 5 de l'ordre du jour

Commerce équitable et mécanismes novateurs de financement pour un développement durable

(Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce)

Mme C. GUITTET (France), rapporteuse du comité de rédaction, dit que, après un débat durant lequel 34 délégués ont pris la parole, un comité de rédaction, composé de représentants de l'Algérie, de l'Australie, du Burkina Faso, de l'Equateur, de la France, du Japon, de la Palestine, de la République dominicaine, de la Serbie, du Soudan et du Tchad a été constitué, avec M. D. Adams, de l'Australie pour président. Ce comité a examiné les 119 amendements proposés par des Parlements membres ainsi que des parlementaires en leur nom propre. La Commission avait également reçu dix amendements de la Réunion des Femmes parlementaires, ainsi qu'un certain nombre de sous-amendements du Japon. Le comité de rédaction a travaillé dans un esprit de coopération et a incorporé dans le projet de résolution un tiers des amendements proposés. La deuxième Commission permanente a examiné le projet de résolution qu'elle a adopté dans son entier après y avoir intégrer deux sous-amendements. La rapporteuse salue le travail du comité de rédaction et du Secrétariat sur ce thème.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Point 6 de l'ordre du jour

Le recours à divers médias, y compris les médias sociaux, pour accroître la participation des citoyens et améliorer la démocratie

(Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)

Mme M.T. KUBAYI (Afrique du Sud), rapporteuse du comité de rédaction, indique que, bien utilisées, les TIC pourraient modifier la manière dont les parlementaires s'instruisent, travaillent et communiquent avec la société, qu'elles favoriseraient l'échange d'informations et faciliteraient la participation des populations pauvres et marginalisées, ce qui contribuerait à rendre leur vie meilleure. Après un échange de vues au sein de la Commission, un comité de rédaction a été mis en place. Ce comité, qui se composait de représentants de l'Australie, du

Gabon, de l'Irlande, du Mexique, de l'Ouganda, de la Suisse et de l'Uruguay, a été présidé par Mme U. Stephens de l'Australie. Les propositions d'amendements qui dépassaient le cadre du sujet ou la compétence de l'UIP et des parlements ont été rejetés. La Commission permanente a approuvé le projet de résolution par consensus avec un amendement supplémentaire de Cuba. Durant les débats, les Membres ont insisté sur le fait que les médias et les médias sociaux ne devaient pas remplacer le contact direct avec les électeurs.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Point 7 de l'ordre du jour

Approbation des thèmes d'étude pour la 130ème Assemblée et désignation des rapporteurs

Le PRESIDENT dit que les trois Commissions permanentes se sont réunies et ont approuvé les thèmes d'étude et la désignation des Rapporteurs correspondants pour la 130ème Assemblée de l'UIP, qui se tiendra à Bakou (Azerbaïdjan).

Les thèmes d'étude proposés pour inscription à l'ordre du jour de la 130ème Assemblée, ainsi que la liste des Rapporteurs sont approuvés.

M. A.O. AL MANSOORI (Emirats arabes unis) est réservé quant à la procédure utilisée pour décider du thème d'étude dont débattra la première Commission permanente et à la procédure du Bureau de la Commission. Selon lui, les membres du Bureau ont dépassé le champ de leurs attributions en se mettant dans la peau de l'Exécutif, ce qui est contraire aux valeurs de la démocratie. Il suppose que le fonctionnement des Bureaux est soumis à des règles, mais sa délégation n'a pas réussi à les trouver. Il y a un manque de clarté dans les procédures et l'UIP n'est pas parvenue à fournir des informations indiquant que le Bureau était en droit de se prononcer sur les thèmes d'étude au nom de la Commission, ou que les Commissions avaient donné pouvoir aux Bureaux pour le faire, raison pour laquelle ces propositions de thèmes d'étude ne leur sont pas soumises en plénière. Il y a en outre un manque de cohérence dans les méthodes appliquées par les trois Commissions permanentes. A la troisième Commission permanente, par exemple, le Bureau a retenu deux propositions qu'il a soumises à la Commission pour examen mais, lorsque cette dernière s'est réunie, elle a également été invitée à se prononcer sur la proposition de la Nouvelle-Zélande, car il s'agissait d'un sujet auquel la délégation en question tenait beaucoup. L'intervenant ne voit pas d'objection à cette façon de procéder, mais si cette possibilité existe, elle devrait être appliquée dans toutes les Commissions permanentes. L'orateur appelle l'UIP à revoir le Règlement des Commissions permanentes de façon à en garantir la transparence, la cohérence et la clarté en tous points, et à présenter le résultat de son travail au Comité exécutif à la 129ème Assemblée.

Le SECRETAIRE GENERAL explique que l'UIP est en train de revoir le Règlement des Commissions permanentes pour remédier à ce problème et préciser clairement le rôle des Bureaux ainsi que le processus de prise de décision. Il espère que ces changements seront adoptés à la 129ème Assemblée.

M. P. BIERI (Suisse) fait écho aux préoccupations exprimées par le délégué des Emirats arabes unis au sujet de la procédure suivie à la première Commission permanente. Selon lui, les décisions ne seraient pas prises de manière démocratique.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème global D'une croissance débridée à un développement maîtrisé "Buen Vivir" : nouvelles approches, nouvelles solutions

Le PRESIDENT indique que le Débat général a été très suivi et a donné lieu au Communiqué de Quito. Il appelle l'attention sur les principaux points de ce texte, qui figure dans le document A/128/3-DR, et croit comprendre que l'Assemblée souhaite l'adopter.

Le Communiqué de Quito est adopté.

Clôture de l'Assemblée

Le PRESIDENT indique que l'Assemblée a terminé ses travaux officiels.

M. I. BOUTKHIL (Algérie), au nom du Groupe africain, remercie le Président et le peuple de l'Equateur de leur grande hospitalité. Les membres du Groupe africain ont activement participé aux débats, notamment au Débat général, et aux travaux des Commissions. Les conclusions auxquelles sont parvenues l'Assemblée et ses Commissions permanentes sur des questions telles que la crise humanitaire en Syrie, le commerce équitable, le développement durable et la démocratie seront des instruments utiles pour l'action parlementaire aux échelons national et international.

M. J. FAKHRO (Bahreïn), au nom du Groupe arabe, remercie sincèrement l'Equateur de son hospitalité et lui est reconnaissant d'avoir accueilli l'Assemblée. Durant cette rencontre, nombre de sujets importants ont été abordés, d'ordre tant politique que culturel ou environnemental, autant de domaines dans lesquels les parlements ont un rôle important à jouer.

Mme T. UKISHIMA (Japon), au nom du Groupe Asie-Pacifique, se félicite du large éventail de sujets qui ont été traités durant la réunion et se félicite de l'hospitalité qui a été témoignée par le pays hôte. Elle informe l'Assemblée que, durant cette session, le Groupe Asie-Pacifique a tenu une réunion lors de laquelle des rapports ont été présentés sur un certain nombre de sujets, notamment un rapport de M. Chowdhury du Bangladesh sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ce phénomène dans une optique de développement durable, présentation qui a été suivie d'un échange de vues nourri. Le Groupe Asie-Pacifique entend faire une plus large place à la discussion et trouver des moyens de remédier aux problèmes majeurs.

Mme V. PETRENKO (Fédération de Russie), au nom du Groupe Eurasie, remercie l'Equateur et ses citoyens de leur hospitalité. Selon elle, l'Assemblée a traité de sujets de grande envergure en s'attachant à promouvoir les intérêts des citoyens. L'UIP est la plus ancienne organisation interparlementaire du monde et elle doit à ce titre faire en sorte que les décisions qui sont prises le soient sur la base de valeurs humanistes. L'intervenante se félicite de l'adoption de la Déclaration du Président condamnant la violence sexuelle. Elle salue en outre le travail du Président de l'Assemblée et celui de la Réunion des Femmes parlementaires. Elle suggère que l'UIP propose à l'ONU de faire de 2014 l'année de la lutte contre la violence sous toutes ses formes. Enfin, elle demande instamment aux parlementaires de travailler ensemble sur cette question, car il faut une action concertée pour éradiquer la violence.

M. J. MORALES (République dominicaine), au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, remercie l'Equateur de son accueil chaleureux et espère que les résultats de l'Assemblée profiteront aux citoyens du monde entier et que le bien-vivre sera désormais une réalité. Il se félicite des débats fructueux auxquels la réunion a donné lieu.

M. R. DEL PICCHIA (France), au nom du Groupe des Douze Plus, remercie l'Equateur et l'UIP d'avoir organisé la 128ème Assemblée. Il est favorable à la mise en route de la deuxième phase de la Stratégie de l'UIP, qui prévoit de nouvelles modalités de travail pour les Commissions permanentes ainsi que des réformes qui permettront à l'UIP d'aller de l'avant et de concentrer ses débats sur les difficultés auxquelles les sociétés sont confrontées. Le Débat général a été l'occasion de débattre de la signification du "bien-vivre" selon les sociétés et les cultures. Dans ce cadre, les délégations ont exposé les approches de leurs pays respectifs, dans un climat général de tolérance. Pour autant, cet esprit n'est pas celui qui a régné à la dernière réunion de la première Commission permanente, où le ton du débat a été bien moins cordial. Si l'examen du projet de résolution en plénière a permis aux Membres d'échanger de nombreux points de vue, il a néanmoins été compliqué d'élaborer un texte clair et cohérent. L'intervenant se félicite que le Président du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes ait pris l'initiative de réunir les dirigeants de tous les Groupes géopolitiques pour leur permettre de parler à cœur ouvert et de renforcer leur coopération. Il espère que de telles initiatives se renouvelleront. Enfin, il ajoute que le Groupe des Douze Plus a décidé par un vote d'admettre l'Ukraine en son sein.

Le PRESIDENT DE L'UIP relève que les débats qui se sont tenus durant la 128ème Assemblée de l'UIP ont été fructueux et d'une excellente qualité. L'Assemblée a été suivie par un grand nombre de participants du monde entier, parmi lesquels un nombre record de femmes, et a permis à l'UIP de jeter les bases d'un mécanisme qui permettra aux jeunes parlementaires de jouer un rôle officiel dans l'Organisation. Le Président félicite les Membres et les différents organes pour la qualité de leur travail, en particulier le Comité des droits de l'homme des parlementaires, le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, la Réunion des Femmes parlementaires et le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire. Le Débat général a débouché sur le Communiqué de Quito, qui sera une référence essentielle dans les débats à venir sur le développement durable et le bien-être. Enfin, les délibérations de l'Assemblée et de ses Commissions permanentes ont donné lieu à l'adoption de résolutions solides. Le principe du "bien-vivre", qui est un élément central du Communiqué de Quito, devrait être une source d'inspiration pour tous les pays. Le Président de l'UIP remercie tous les représentants de leurs contributions et de leur participation. Il remercie le Président de l'Assemblée, le Comité exécutif, le Secrétariat, les interprètes et toutes celles et ceux qui travaillent en coulisses de leur concours, grâce auquel cette Assemblée a été une réussite.

Le PRESIDENT est reconnaissant à tous les orateurs des mots aimables qu'ils ont eus pour son pays et remercie le Secrétariat de l'UIP, les interprètes et autres intervenants qui ont fait de cette Assemblée un succès.

L'Assemblée est close à 13 h.30.

RESPONSABILITE DE PROTEGER : LE ROLE DU PARLEMENT DANS LA PROTECTION DES CIVILS

Résolution adoptée par consensus* par la 128ème Assemblée de l'UIP (Quito, 27 mars 2013)

La 128ème Assemblée de l'Union interparlementaire,

sachant que, à la suite de plusieurs initiatives mondiales, la responsabilité de protéger a été reconnue au Sommet mondial de 2005 comme un principe nécessaire et essentiel pour prévenir le génocide, le nettoyage ethnique, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité et en protéger les populations,

rappelant que ce principe a été établi en vue de prévenir les génocides tels que ceux qui se sont produits à Srebrenica et au Rwanda,

rappelant également que le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies qualifie le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité de menace contre la paix et la sécurité internationales et qu'il a réaffirmé, dans sa résolution 1674 (2006) qui porte sur la protection des civils dans les situations de conflit armé,

soulignant que toute décision relative à l'application de la responsabilité de protéger doit être prise en temps voulu et de manière résolue par le truchement du Conseil de sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies, notamment à son Chapitre VII, au cas par cas et, le cas échéant, en collaboration avec les organisations régionales compétentes, si les moyens pacifiques ne suffisent pas et que les autorités nationales manquent manifestement à leur obligation de protéger leurs populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité; et qu'une telle démarche doit être assortie de moyens suffisants de protection des civils et privilégier les moyens pacifiques,

soulignant que les femmes et les enfants sont particulièrement touchés dans les situations de conflits armés,

rappelant que le viol et les autres formes de violence sexuelle peuvent constituer des crimes contre l'humanité aux termes des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité (résolutions 1325, 1888, 1960), et en particulier la résolution 1820, selon laquelle le viol et les autres formes de violence sexuelle peuvent constituer un crime de guerre, un crime contre l'humanité ou un élément constitutif du crime de génocide,

consciente que la responsabilité de protéger repose sur trois piliers, à savoir la responsabilité permanente incombant à chaque Etat de protéger ses populations, qu'il s'agisse ou non de ses ressortissants, du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, ce qui suppose la prévention de tels crimes, y compris les incitations à les commettre, par les moyens appropriés et nécessaires; l'engagement de la communauté internationale à aider les Etats à se doter des moyens de s'acquitter de cette obligation; et son engagement à mener, en temps voulu, une action collective résolue lorsque les autorités nationales manquent manifestement à l'obligation de protéger leurs populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité,

---

* La délégation de Cuba a formulé une réserve sur l'ensemble de la résolution.
La délégation du Pérou a formulé une réserve au sujet du paragraphe 10 du dispositif et considère que "toute mention de la Cour pénale internationale (CPI) ou du Statut de Rome doit s'entendre sans préjudice des autres instances internationales reconnues par l'Etat concerné, notamment les instances régionales".
Les délégations de la République arabe syrienne et du Soudan ont formulé des réserves sur l'alinéa 9 du préambule et sur les paragraphes 10 et 11 du dispositif.

soulignant l'importance de la lutte contre l'impunité des auteurs et instigateurs des crimes les plus graves qui mobilise la communauté internationale et saluant la contribution en ce domaine de la Cour pénale internationale (CPI); soulignant également la nécessité de faire connaître, à travers les médias, le rôle joué par la CPI, d'encourager le dépôt de plaintes contre les auteurs de ces crimes auprès des autorités nationales compétentes et de la CPI, et de renforcer la capacité des autorités nationales de donner suite aux plaintes, d'administrer la justice et de coopérer et se concerter avec la CPI, sans méconnaître l'importance de la contribution de ceux qui fournissent à la CPI les preuves et des éléments d'information nécessaires,

considérant que, selon le paragraphe 139 du Document final du Sommet mondial de 2005, "il incombe […] à la communauté internationale, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, de mettre en œuvre les moyens diplomatiques, humanitaires et autres moyens pacifiques appropriés, conformément aux Chapitres VI et VIII de la Charte des Nations Unies, afin d'aider à protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité"; exprimant dans ce contexte sa volonté de mener, en temps voulu, une action collective résolue, par le biais du Conseil de sécurité, conformément à la Charte, notamment à son chapitre VII, au cas par cas et, le cas échéant, en collaboration avec les organisations régionales compétentes, si les moyens pacifiques ne suffisent pas et que les autorités nationales manquent manifestement à leur obligation de protéger leurs populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité; soulignant qu'il est nécessaire que l'Assemblée générale des Nations Unies poursuive son examen de la responsabilité de protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité et de leurs conséquences, au vu des principes de la Charte et du droit international; et s'engageant, au besoin, à aider les Etats à renforcer leur capacité de protéger leurs populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité et à venir en aide aux populations en détresse avant que des crises ou des conflits n'éclatent,

consciente des préoccupations soulevées par l'hypothèse d'une application sélective de la responsabilité de protéger et soulignant que la nécessité de protéger ne doit pas être considérée comme un prétexte pour s'ingérer dans les affaires intérieures d'un Etat sur la base de questions politiques et autres considérations extrinsèques,

réaffirmant que le Conseil de sécurité est responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales et notant le rôle de l'Assemblée générale des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales conformément aux dispositions pertinentes de la Charte,

soulignant que la prévention est un aspect critique de la responsabilité de protéger et insistant sur l'importance de l'éducation, le rôle des médias et la nécessité de remédier aux causes profondes du conflit armé,

sachant qu'avant d'autoriser une intervention militaire, le Conseil de sécurité de l'ONU doit prendre dûment en considération tous les autres moyens d'action prévus aux Chapitres VI, VII et VIII de la Charte des Nations Unies; sachant également que la responsabilité de protéger ne doit être invoquée que pour prévenir un génocide, des crimes de guerre, un nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, ou en protéger les populations,

réaffirmant le principe de l'égalité souveraine de tous les Etats inscrits à l'Article 2 de la Charte des Nations Unies et soulignant que la responsabilité de protéger découle autant de la souveraineté de l'Etat que de ses obligations juridiques préexistantes et permanentes,

convaincue que les parlements du monde entier doivent réfléchir aux moyens d'appliquer et de concrétiser la responsabilité de protéger en temps voulu et de manière cohérente et efficace afin d'éviter que la communauté internationale soit dans l'impossibilité de s'entendre sur la nécessité d'agir et sur les moyens de prévenir ou de faire cesser le massacre de civils en tenant compte en particulier des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU concernant les femmes, la paix et la sécurité, d'une part, et les enfants dans les conflits armés, d'autre part,

rappelant que la 126ème Assemblée de l'UIP (Kampala, 2012) a adopté par consensus une résolution dans laquelle elle demandait la cessation immédiate de la violence et des violations des droits de l'homme en République arabe syrienne, affirmait son soutien aux efforts déployés par les organisations internationales et régionales pour mettre fin de façon pacifique à la crise et exhortait l'ONU et la Ligue des Etats arabes à redoubler d'efforts pour faire cesser la violence armée en Syrie et enrayer la crise humanitaire, et à travailler d'urgence pour traiter tous les aspects liés au problème des Syriens déplacés vers les frontières des pays voisins,

convaincue que les parlements doivent être davantage associés à l'application de la responsabilité de protéger et, en particulier, que leur rôle en matière de protection de la vie et de la sécurité des populations suppose qu'ils s'interrogent consciencieusement et agissent pour éviter ou arrêter un génocide, un nettoyage ethnique, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité,

convaincue également de ce que le soutien mutuel entre parlement, gouvernement, société civile et pouvoir judiciaire peut contribuer efficacement à améliorer la protection des droits de l'homme,

consciente de ce que le rétablissement et le maintien de la paix dans les régions en proie à l'insécurité et aux violences nécessitent d'importants moyens financiers,

convaincue qu'il est nécessaire, de façon plus générale, que les autorités nationales et les parlements s'attaquent aux causes profondes des conflits armés et des atrocités massives en appliquant les principes d'une bonne gouvernance, en se dotant d'institutions publiques responsables, en veillant à la promotion et à la protection des droits de l'homme pour tous, en assurant l'état de droit, en garantissant un accès juste, égal et impartial à la justice, en instituant des services de sécurité professionnels responsables devant le Parlement, en encourageant une croissance économique inclusive et en respectant la diversité,

soulignant qu'il incombe à l'ONU de veiller au respect des droits des réfugiés, conformément à la Convention de Genève relative au statut des réfugiés,

soulignant également que le rôle du Parlement dans l'application de la responsabilité de protéger doit reposer sur le respect des rôles respectifs des pouvoirs législatif et exécutif et que le contrôle de l'exécutif doit être conforme aux principes démocratiques et se faire dans un souci de protection et de promotion des droits de l'homme; et note que les parlements ont leurs propres mécanismes et commissions pour traiter des questions liées à la responsabilité de protéger;

1. invite les parlements et les parlementaires à faire appel à tous les outils d'éducation et de sensibilisation du public à leur disposition pour contribuer à prévenir et faire cesser les génocides, les crimes de guerre, les nettoyages ethniques et les crimes contre l'humanité, et à travailler sur les questions liées aux causes profondes des conflits armés;

2. appelle les parlementaires à user de tous les moyens à leur disposition, y compris les médias sociaux, pour dénoncer les actes de violence infligés aux femmes et aux enfants et combattre l'impunité;

3. demande instamment aux parlements de veiller à ce que leurs gouvernements protègent les populations, qu'il s'agisse ou non de ressortissants de leur pays, contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité, et demande non moins instamment aux parlements et aux gouvernements de renforcer la capacité des Etats de prévenir le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité et d'en protéger leurs populations, qu'il s'agisse ou non de leurs ressortissants, et, au besoin, de mener en temps voulu une action résolue, conformément à la Charte des Nations Unies, pour prévenir ou faire cesser ces crimes;

4. appelle les parlements à renforcer leur contrôle sur les gouvernements pour qu'ils luttent contre le terrorisme et appliquent les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU prises en vertu du Chapitre VII de la Charte, qui demandent aux Etats de ne pas financer les terroristes, de ne pas en faciliter les mouvements et de ne pas aider le terrorisme,

5. appelle également les parlements à adopter des lois et des politiques pour protéger les femmes et les enfants, prévenir et criminaliser la violence sexuelle et assurer réparation aux victimes, en temps de paix comme en temps de guerre;

6. encourage les parlements à s'informer sur les obligations de leurs Etats découlant des traités et résolutions internationaux, à suivre de près la présentation par les pouvoirs exécutifs des rapports nationaux aux organes conventionnels, notamment ceux qui ont trait aux droits de l'homme, à s'associer plus étroitement aux mécanismes régionaux et internationaux de protection et de promotion des droits de l'homme et à veiller à ce que chaque pays observe scrupuleusement toutes les doctrines et résolutions de l'ONU relatives à la responsabilité de protéger;

7. demande aux parlements de veiller, si besoin est, à ce que tous les traités internationaux auxquels leur pays est partie soient incorporés dans le droit interne, en donnant la priorité aux traités relatifs aux droits de l'homme et à la protection des civils, en particulier ceux qui s'appliquent aux droits et à la protection des femmes et des enfants durant et après les conflits armés et autres crises;

8. prie instamment les parlements d'adopter des mesures afin de faire respecter le droit des civils pris dans des conflits armés, de prévoir des recours judiciaires adéquats et efficaces, y compris des enquêtes et poursuites diligentes, pour que les femmes et les enfants victimes soient traités avec dignité et pour assurer réparation aux victimes;

9. encourage les parlements à adopter des programmes visant à aider les enfants soldats à reprendre une vie normale;

10. demande aux parlements de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre la législation pénale et militaire de leur pays en conformité avec les normes internationales relatives à la protection des civils dans les conflits armés, et de faire en sorte que les auteurs des crimes les plus graves aient à répondre de leurs actes devant une juridiction nationale ou, lorsqu'un Etat refuse d'agir ou n'est manifestement pas en mesure de le faire, devant la Cour pénale internationale s'il s'agit d'un Etat partie au Statut de Rome;

11. prie instamment les parlementaires de se servir de leur réseau international pour promouvoir la ratification universelle du Statut de Rome qui reconnaît la compétence de la Cour pénale en matière de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre; demande aux parlements de veiller à ce que leur gouvernement signe le Statut de Rome et appelle ceux d'entre eux qui ne l'auraient pas encore fait à le ratifier;

12. prie instamment les parlements de promouvoir le débat sur un traité sur le commerce des armes pour qu'il puisse être mis fin aux transferts d'armes lorsque le risque est grand que ces armes soient utilisées pour commettre ou permettre des violations des droits de l'homme, du droit international humanitaire, ou pour faire obstacle à la lutte contre la pauvreté;

13. appelle tous les parlements qui n'auraient pas déjà mis en place des commissions chargées de suivre les relations internationales à envisager de se doter de telles commissions, à leur donner des moyens financiers et humains suffisants et à leur ménager le temps voulu dans l'ordre du jour parlementaire pour leur permettre de s'acquitter de leurs fonctions;

14. invite les parlements à veiller à ce que la protection des droits de l'homme, notamment le droit des femmes et des enfants, ainsi que des membres de minorités et de peuples autochtones, soit garantie par le droit interne et s'applique dans les faits;

15. prie instamment les parlements et les gouvernements de garantir les droits des femmes et d'en renforcer encore le rôle dans les initiatives pour la paix et la sécurité, d'honorer les engagements internationaux visant à protéger les droits des femmes et d'associer des femmes à la prise de décision lorsqu'il s'agit de prévenir et de faire cesser les atrocités massives;

16. appelle les parlements, en ce qui concerne la responsabilité de protéger, à accorder une attention particulière aux droits des femmes et des enfants dans les zones de crise, car ils en sont souvent les premières victimes, leur sort tragique étant souvent négligé, ce qui a des conséquences humaines, sociales et économiques de grande ampleur;

17. appelle également les parlements à encourager leurs gouvernements à appuyer la mise en place et à assurer le bon fonctionnement de systèmes d'alerte précoce et de mécanismes de décision et de riposte aux niveaux national, régional et international de façon à pouvoir réagir rapidement et efficacement en cas de conflit armé ou de troubles et de tensions internes;

18. invite les parlements à porter activement à l'attention des gouvernements des situations à risque pour les populations civiles, en s'assurant que leur gouvernement exerce sa responsabilité de suivi et de prévention;

19. demande que des efforts soient faits pour promouvoir le rôle des médias en matière de témoignage, de prévention et de sensibilisation s'agissant du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité, en veillant à ce que la liberté d'expression soit effective et à ce que la liberté des médias soit protégée par la Constitution et la législation nationale~~s~~; en exigeant que toutes les parties respectent les obligations internationales liées à la protection et à la sécurité des journalistes, des professionnels des médias et du personnel connexe; en encourageant un journalisme rigoureux et respectueux des droits de toutes les populations; en s'élevant contre tout appel à la haine qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence; et, si besoin est, en légiférant contre de tels discours;

20. appelle les parlements à réagir promptement en cas de demande de leur gouvernement visant à apporter une aide durable au rétablissement de la paix dans les situations postérieures à un conflit ayant donné lieu à des atrocités massives dans lesquelles une telle aide est nécessaire; appelle également les parlements à allouer les crédits nécessaires à l'aide à la reconstruction de pays en sortie de crise ou de conflit et, s'il y a lieu, à l'abondement des fonds de l'ONU destinés à la consolidation de la paix;

21. prie les parlements d'inscrire dans les budgets de l'Etat des fonds destinés à l'organisation des opérations de protection et de sécurisation des populations, en cas de violences;

22. appelle en outre les parlements à veiller à la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, notamment en facilitant la participation des femmes aux processus et aux négociations de paix, en veillant à ce que les femmes comptent pour au moins un tiers des équipes de négociation, à ce qu'elles soient bien représentées dans les forces de défense et de sécurité et à ce qu'elles soient correctement formées au rétablissement et à la consolidation de la paix;

23. exhorte l'UIP à contribuer à l'échange de bonnes pratiques entre parlements sur le contrôle parlementaire de l'application de la responsabilité de protéger, sur l'implication des parlements dans la protection des civils en cas de conflit armé et sur la protection des populations contre le génocide, le nettoyage ethnique, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité;

24. exhorte en outre les parlements à étudier avec attention et rigueur les rapports des organisations de promotion et de défense des droits de l'homme et à surveiller la façon dont les gouvernements mettent en œuvre les droits de l'homme;

25. appelle les parlements à promouvoir la bonne gouvernance, dès lors qu'il y a une corrélation positive entre bonne gouvernance et promotion de la paix et de la sécurité;

26. appelle également les parlements à suivre attentivement les travaux du Conseil de sécurité de l'ONU, à demander à leurs gouvernements de défendre auprès de cette instance la nécessité d'agir de manière responsable en cas de recours aux mesures coercitives, et à veiller à ce que les résolutions adoptées soient appliquées dans leur intégralité et de façon transparente;

27. appelle en outre les parlements à veiller à ce que les organisations humanitaires intègrent les questions d'égalité hommes-femmes dans l'ensemble de leurs

programmes, et veillent à ce que, dans les situations d'urgence, la priorité soit donnée aux femmes;

28. engage tous les parlements à défendre et à promouvoir les droits de l'homme, l'état de droit et la démocratie, partout dans le monde;

29. encourage les parlements à travailler en synergie avec la société civile sur les questions de paix et de sécurité afin de mieux garantir et d'améliorer la protection des droits des citoyens;

30. demande aux gouvernements et aux parlements d'assumer la responsabilité de protéger les droits des réfugiés et leur droit à une protection internationale; et demande enfin aux parlements et aux gouvernements de s'acquitter de leur obligation de protéger les réfugiés et les demandeurs d'asile.

COMMERCE EQUITABLE ET MECANISMES NOVATEURS DE FINANCEMENT POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

Résolution adoptée à l'unanimité par la 128ème Assemblée de l'UIP (Quito, 27 mars 2013)

La 128ème Assemblée de l'Union interparlementaire,

affirmant que le commerce équitable vise deux objectifs : offrir de vraies perspectives de développement aux petits producteurs et aux travailleurs des pays en développement; et exercer sur le système commercial mondial et les entreprises privées un impact positif qui les incite à concourir davantage à la justice, à l'inclusion sociale, et au développement durable, tout cela en conformité avec les normes et les politiques de l'Organisation internationale du travail (OIT),

sachant que le commerce équitable a un impact positif sur le revenu des producteurs et des travailleurs, en particulier des femmes, des pays en développement ainsi que sur l'emploi dans les pays développés et sur le développement durable,

rappelant l'Accord de partenariat que les membres du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et la Communauté européenne et ses Etats membres ont signé à Cotonou (Bénin) le 23 juin 2000 (Accord de Cotonou) et modifié à Luxembourg le 25 juin 2005 et à Ouagadougou (Burkina Faso) le 22 juin 2010, et en particulier son article 23 i) dans lequel les parties souscrivent à la promotion du commerce équitable; et note que la réalisation des objectifs du commerce équitable est liée aux besoins et exigences du développement durable; et insistant sur le respect des principes du commerce équitable, en particulier dans le contexte du dialogue, de la transparence, du respect et de l'égalité qui doivent prévaloir dans le commerce international,

rappelant le Consensus de São Paulo adopté à la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) tenue à São Paulo (Brésil) du 13 au 18 juin 2004, et les décisions prises lors du Sommet de Rio + 20 tenu en juin 2012 au Brésil, et énoncé dans le Document final "L'avenir que nous voulons", où l'on indique que, étant donné la dimension sociale et humaine de la mondialisation, "les stratégies de développement doivent être formulées de manière à promouvoir une croissance économique soutenue et inclusive, le développement social et la protection de l'environnement, et, partant, l'intérêt de tous, et à intégrer davantage les aspects économiques, sociaux et environnementaux à tous les niveaux, en tenant compte des liens qui existent entre ces divers aspects, de façon à assurer un développement durable dans toutes ses dimensions",

notant que l'Union européenne est actuellement le plus grand marché de produits du commerce équitable, avec 60 à 70 pour cent des ventes mondiales,

considérant que le commerce équitable doit reposer sur les principes de pérennité, d'équité, de transparence et d'égalité des sexes, de façon à réduire l'écart entre riches et pauvres,

sachant qu'il faut trouver de nouveaux modes de financement du développement durable pour éliminer la pauvreté, assurer une éducation primaire à tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes, et combattre les grandes pandémies,

sachant en outre qu'il faut des systèmes judiciaires solides et indépendants pour rendre la justice avec diligence et efficacité afin de permettre le développement durable,

consciente de la nécessité de faire face aux changements climatiques et au réchauffement de la planète, qu'il convient de considérer comme l'effet des activités de l'homme, et de la nécessité d'accroître les investissements publics et privés et d'intensifier la coopération internationale afin d'améliorer la sécurité alimentaire face à la menace des changements climatiques, et considérant à cet égard que les responsabilités et obligations de tous les pays doivent reposer à tout moment sur les principes d'équité et de responsabilité commune mais différenciée,

consciente également de la nécessité de disposer d'instruments internationaux régissant le commerce international en vue d'assurer l'égalité des chances entre pays développés et pays en développement, et en leur sein,

consciente en outre de la nécessité d'atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) de manière à accélérer le développement durable,

rappelant les résolutions antérieures de l'UIP, et en particulier la résolution de la 104ème Conférence interparlementaire (Jakarta, 2000), intitulée "Financement du développement et nouveau modèle de développement économique et social propre à éliminer la pauvreté" et la résolution de la 112ème Assemblée (Manille, 2005), intitulée "Le rôle des parlements dans la mise en place de mécanismes internationaux novateurs de financement et de commerce propres à permettre le règlement du problème de la dette et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement",

rappelant en outre le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (Busan, décembre 2011) dont les participants se sont engagés à "développer davantage les mécanismes financiers novateurs en vue de mobiliser des financements privés à l'appui d'objectifs de développement communs",

se référant au travail novateur du Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement,

se référant aussi au Document final de la Conférence Rio+20, où l'on peut lire ce qui suit : "Nous estimons que les mécanismes innovants de financement peuvent aider les pays en développement qui décident d'y recourir à mobiliser des ressources supplémentaires aux fins de leur développement. Ces mécanismes devraient compléter les modes traditionnels de financement et non s'y substituer. Sans méconnaître les progrès considérables qui ont été faits dans le domaine des sources innovantes de financement du développement, nous recommandons que les initiatives déjà prises soient transposées à plus grande échelle lorsqu'il y a lieu",

confirmant que le respect, par les pays développés, de leurs engagements financiers et des principes relatifs à l'efficacité de l'aide est, pour l'instant, insuffisant pour que les OMD et autres objectifs de développement puissent être atteints,

soulignant que, étant donné l'ampleur des moyens financiers que nécessite le développement durable, il convient de mobiliser des ressources financières auprès de l'ensemble des agents privés et publics, voire des deux, et ce, par divers moyens et instruments, en prenant des mesures pour prévenir le détournement de ces ressources vers des activités illicites,

observant qu'un certain nombre de secteurs clés de l'économie mondiale ne sont pas imposés dans certains pays en dépit de leurs externalités négatives,

se félicitant de l'augmentation non négligeable des fonds placés par des fondations privées dans des projets de développement durable, ce qui ne saurait exonérer les Etats de leurs responsabilités envers les citoyens,

considérant l'importance croissante des envois de fonds des migrants dans le financement du développement des pays pauvres et à revenu intermédiaire, et préoccupée par le coût souvent excessif de ces envois de fonds,

soulignant que les changements climatiques seront particulièrement préjudiciables aux pays en développement et que les mesures de financement visant à en prévenir ou en atténuer les effets et à réduire la pauvreté énergétique contribueront à la réalisation des OMD,

tenant compte du rôle et de l'action de l'Organisation mondiale du commerce (OMC),

1. appelle les parlements à promouvoir et à soutenir le commerce équitable et les autres initiatives de commerce encadrées par des organismes indépendants, qui contribuent à l'amélioration des conditions sociales et environnementales et, de ce fait, à la réalisation des OMD et à la mise en œuvre d'un programme du développement pour l'après-2015, appelle l'Union européenne à continuer de promouvoir et soutenir le commerce équitable et les autres initiatives de commerce encadrées par des organismes indépendants et à mettre en œuvre l'article 23 i) de l'Accord de Cotonou;

2. appelle aussi tous les gouvernements à continuer de promouvoir et d'appuyer le commerce équitable et à en faire un élément obligatoire des objectifs de développement durable (ODD), qui seront intégrés dans le programme de développement pour l'après-2015;

3. appelle également l'Union européenne à continuer de promouvoir et de soutenir le commerce équitable et les autres initiatives de commerce encadrées par des organismes indépendants, et à mettre en œuvre l'article 23 i) de l'Accord de Cotonou;

4. invite les pays développés à donner des moyens financiers aux pays en développement, par le truchement de leurs mécanismes de coopération en matière de développement, pour leur permettre d'élaborer de nouveaux produits de commerce équitable et faire en sorte que les consommateurs aient accès à toutes les informations nécessaires pour faire les bons choix;

5. demande que le commerce équitable respecte les normes pertinentes établies par Fair Trade International, qui prévoient entre autres des critères minimaux et progressifs destinés à garantir que tous les produits portant la certification commerce équitable soient élaborés et commercialisés selon des normes de justice économique et sociale, et dans le respect de l'environnement, en veillant tout particulièrement au respect des normes de l'OIT;

6. demande aussi que soient établis des partenariats pour le développement entre les gouvernements, les autorités locales, les entreprises et les citoyens, comme l'initiative Fair Trade, pour assurer l'accès au marché aux producteurs défavorisés, garantir des revenus durables et favoriser une agriculture et des pratiques de production sur le plan environnemental durable;

7. demande fermement que des procédures de certification du commerce équitable soient mises en place sous l'autorité des Etats et dans le cadre des organisations régionales compétentes en matière de commerce et de l'OMC;

8. exhorte les parlements et les gouvernements à rechercher les nouveaux modes de financement nécessaires pour répondre aux besoins de développement et à définir des instruments et mécanismes potentiels d'affectation des ressources;

9. encourage les parlements et les gouvernements à étudier le potentiel des nouveaux modes de financement ci-après aux plans national, régional et/ou international :

   - l'application d'une taxe aux transactions financières, qui pourrait prendre différentes formes;
   - la taxation des émissions de CO_2, qui pourrait également prendre différentes formes;
   - la taxation des activités mondialisées, telles que les transports maritimes et aériens;
   - l'établissement de partenariats public-privé visant à combattre les grandes maladies, tels que l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination et la campagne efficace du Rotary International visant à éradiquer le paludisme; et
   - l'emploi de mécanismes de garanties et d'assurance destinés à stimuler le financement privé du développement, tels que les mécanismes de garantie de marché;

10. prie instamment les parlements de jouer un rôle actif tant par la législation que par des mesures réglementaires pour alléger les taxes et droits prélevés sur les produits du commerce équitable;

11. demande aux parlements et aux gouvernements de mieux prendre en compte les envois de fonds des migrants dans la définition des stratégies de développement et l'élaboration de leur financement et souligne que les pays d'accueil de travailleurs migrants ne doivent pas imposer des restrictions indues aux envois de fonds vers les pays d'origine de ces travailleurs mais doivent au contraire en alléger le coût étant donné qu'il s'agit d'une source cruciale de devises pour ces pays;

12. souligne que ces apports financiers novateurs ne doivent pas représenter une charge supplémentaire pour les pays en développement, qu'ils doivent compléter les flux d'aide publique au développement existants sans réduction de leur montant, qu'ils doivent être compatibles avec une stratégie de développement axée sur un programme de développement pour l'après-2015, et être aussi prévisibles et durables que possible;

13. souligne également que la transparence des mécanismes novateurs de financement et leur examen par le public sont des conditions indispensables à leur mise en place, propose que les programmes en place fassent l'objet d'études de cas visant à définir des orientations et demande que les mécanismes disparates de contrôle et d'évaluation soient harmonisés de manière à réduire le coût des transactions et à permettre d'évaluer de manière indépendante le fonctionnement des nouveaux modes de financement et de leur effet sur le développement;

14. met en garde contre le risque d'associer des structures complexes aux mécanismes novateurs de financement, risquant d'empêcher une affectation transparente des ressources qui en découlent aux projets de développement, à en faciliter l'examen pour le public et à permettre de mesurer correctement leur contribution à la réalisation des objectifs de développement;

15. demande que soit envisagée la possibilité de confier l'affectation du produit des mécanismes novateurs de financement à des institutions régionales ou mondiales;

16. plaide pour la coordination des activités des ONG pertinentes et pour une meilleure utilisation des programmes existants et de l'expérience acquise;

17. exhorte les parlements et les gouvernements des pays développés et en développement à promouvoir la coopération internationale dans la lutte contre l'évasion fiscale et à amplifier leurs efforts dans le domaine fiscal, surtout en ce qui concerne le recouvrement d'impôt et la lutte contre la fraude fiscale, notamment contre la fuite des capitaux vers des paradis fiscaux, ce qui est essentiel pour conduire une politique budgétaire de qualité et accroître les recettes des Etats, et suppose en particulier de reconnaître et de protéger les droits de propriété, en particulier pour les femmes, de disposer d'un registre foncier et d'améliorer le climat du commerce et de l'investissement dans les pays en développement;

18. appelle au renforcement et à l'élargissement de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) comme moyen d'améliorer la transparence des revenus et la responsabilisation dans les industries extractives, et invite les parlements à soutenir et à suivre de près des processus de l'ITIE dans leurs pays respectifs;

19. invite les gouvernements des pays développés à amplifier leur aide aux autorités fiscales, au pouvoir judiciaire et aux organes de lutte contre la corruption des pays en développement;

20. invite en outre les gouvernements des pays développés à lutter contre la corruption active dont se rendent coupables dans des pays en développement des sociétés domiciliées sur leur propre territoire;

21. exhorte les pays, tant développés qu'en développement, à intensifier leurs efforts de lutte contre la corruption en mettant en place des systèmes judiciaires efficaces et impartiaux, de manière à mieux rentabiliser les dépenses et investissements publics;

22. appelle les gouvernements et les ONG à œuvrer à la réalisation des engagements qu'ils ont pris en vertu de l'Accord de Copenhague et des autres accords internationaux relatifs aux changements climatiques;

23. encourage les parlements et les gouvernements à étudier de manière approfondie des possibilités d'instauration de mécanismes de financement innovants pour aider les pays en développement à lutter contre les changements climatiques;

24. appelle en outre tous les gouvernements, en particulier ceux des pays en développement, à œuvrer à la réalisation du développement durable en améliorant le niveau d'instruction des citoyens et en donnant aux femmes, aux enfants et aux autres groupes défavorisés les moyens de s'émanciper, et encourage les parlements et les gouvernements à étudier de manière approfondie les possibilités d'instauration de mécanismes de financement innovants pour l'éducation;

25. appelle enfin à la tenue d'une conférence parlementaire internationale sur le commerce équitable qui débattrait des moyens de parvenir au commerce équitable, et du rôle des parlements à cet égard;

26. invite les Etats qui ne l'ont pas encore fait à rejoindre le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement fondé en 2006, et à participer à tous les dispositifs existants de financement du développement durable;

27. appelle les parlementaires et l'UIP à jouer un rôle central en faveur du commerce équitable, dans une perspective de développement durable.

LE RECOURS A DIVERS MEDIAS, Y COMPRIS LES MEDIAS SOCIAUX, POUR ACCROITRE LA PARTICIPATION DES CITOYENS ET AMELIORER LA DEMOCRATIE

Résolution adoptée à l'unanimité par la 128ème Assemblée de l'UIP (Quito, 27 mars 2013)

La 128ème Assemblée de l'Union interparlementaire,

considérant que le dialogue entre citoyens et parlementaires peut contribuer à renforcer le respect pour la démocratie et les institutions démocratiques, et donc à enrayer la désaffection électorale et accroître la transparence,

prenant note du fait que les médias traditionnels, en particulier ceux qui respectent les normes professionnelles d'indépendance éditoriale, de pluralisme et de qualité de l'information, demeurent la première source d'information sur le Parlement pour la majeure partie de la population mondiale,

sachant que les médias traditionnels doivent composer avec des mutations rapides dans les domaines technologique et financier, ce qui peut compliquer leur tâche de diffusion d'informations, notamment sur le Parlement, et notant que des médias pluralistes et de qualité sont indispensables aux processus démocratiques,

sachant également qu'un nombre croissant de citoyens et de parlementaires utilisent les médias sociaux dans le monde entier,

consciente des possibilités offertes par les services de réseaux sociaux pour promouvoir l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales, mais soulignant également que ces mêmes droits et libertés, et tout particulièrement le droit au respect de la vie privée et de la dignité humaine, peuvent aussi être menacés sur les réseaux sociaux,

considérant que les médias sociaux peuvent faciliter la participation des citoyens car ils permettent l'échange entre parlementaires et citoyens,

ayant à l'esprit que certains médias, notamment les médias sociaux, peuvent également contribuer à accroître la participation des citoyens car ils leur permettent de créer des réseaux, de s'encourager mutuellement, d'observer et d'apporter leur contribution au processus de décision,

soulignant que le travail parlementaire doit être expliqué aux citoyens de façon compréhensible et attractive,

affirmant qu'il convient d'accroître la participation des femmes et de mieux les associer au processus démocratique,

affirmant également qu'il convient d'accroître la participation des jeunes et de mieux les associer au processus démocratique,

affirmant en outre la nécessité d'associer davantage les séniors au processus démocratique, notamment de renforcer leur connaissance et de promouvoir leur utilisation des médias sociaux,

soulignant que les médias sociaux et les nouvelles technologies de l'information peuvent contribuer à ce que les parlementaires s'investissent davantage auprès de la jeunesse, et à faire mieux connaître les problèmes, les besoins et les aspirations des jeunes,

consciente de la nécessité de promouvoir la sécurité dans une société numérique, en particulier en ce qui concerne les catégories de la population qui ne sont généralement pas protégées, telles que les personnes âgées et les enfants, ainsi que les personnes ayant un handicap physique, mental ou sensoriel,

soucieuse que les initiatives visant à accroître la participation des citoyens ne fassent pas de discrimination fondée sur le sexe, l'âge, la situation socio-économique, le lieu de résidence, le handicap, les croyances religieuses, l'appartenance ethnique ou les idées politiques,

convaincue de la nécessité de remédier aux fractures numériques qui se créent, en particulier dans les pays en développement, lorsque certains groupes sociaux ou régions n'ont pas le même accès que les autres aux technologies de l'information et de la communication,

considérant que la fracture numérique peut empêcher les citoyens d'accéder à l'information via les médias sociaux, d'où l'importance de garantir l'accès aux technologies de l'information à tous les citoyens et de se servir des médias traditionnels pour informer le public,

considérant également que la capacité des citoyens de dialoguer avec les parlementaires dépend partiellement de leur accès à la technologie ainsi que de leur connaissance du Parlement et des procédures parlementaires,

ayant à l'esprit le caractère irremplaçable des contacts personnels des élus politiques sur le terrain,

notant que, si les médias sociaux se prêtent parfaitement à la diffusion d'opinions politiques, il n'est pas forcément évident de dégager un consensus en considérant de manière équilibrée les différents points de vue qui s'y expriment,

soulignant qu'il est indispensable de favoriser la formation aux médias, tant traditionnels qu'aux nouveaux médias sociaux, et à l'internet pour accroître la participation des jeunes et de mieux les associer au processus politique,

préoccupée de ce que les médias sociaux pourraient aussi être utilisés pour véhiculer des messages de haine, parfois de manière anonyme, et permettre à des individus mal intentionnés de s'organiser et d'en mobiliser d'autres, et de ce que cela pourrait nuire à la démocratie et à la paix,

insistant sur la nécessité de respecter les lois relatives à la diffamation, au moyen d'initiatives législatives visant spécifiquement l'incitation à la haine,

consciente de la nécessité d'utiliser les médias sociaux de manière responsable, en respectant pleinement non seulement la législation en vigueur, mais aussi la confidentialité de l'information traitée ainsi que le droit à la vie privée et l'intégrité,

convaincue du rôle très important que peuvent jouer les organes de régulation des médias et de la presse dans la protection des droits de l'homme, notamment la liberté d'expression et le droit à la vie privée,

convaincue en outre du rôle que peuvent jouer les médias et les organes de presse propres aux parlements dans l'intensification de la communication du Parlement avec le public,

sachant qu'il serait extrêmement difficile d'établir un code de conduite pour utilisateurs des médias sociaux qui soit applicable universellement,

se félicitant de ce que l'UIP et l'ASGP travaillent à l'élaboration de lignes directrices sur les médias sociaux à l'intention des parlements,

convaincue que les parlementaires ont besoin de pouvoir échanger des informations sur la capacité des médias sociaux de dynamiser la participation des citoyens et renforcer la démocratie représentative, sur les risques qu'ils comportent et sur les exigences techniques que suppose leur utilisation optimale,

sachant que les journalistes sont des observateurs critiques du système politique, qu'ils doivent des comptes à l'opinion publique et qu'ils doivent parallèlement se conformer aux codes de déontologie du journalisme,

consciente que le journalisme n'a plus le monopole de la diffusion d'informations et que les utilisateurs de médias sociaux génèrent eux-mêmes du contenu et de l'information,

convaincue que la corruption fait peser une lourde menace sur l'état de droit, la démocratie, les droits de l'homme, l'équité et la justice sociale,

proclamant que le droit à la liberté d'expression doit être protégé en ligne comme ailleurs et sachant que l'exercice de ce droit est assorti de devoirs et responsabilités particuliers, conformément aux dispositions de l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de l'Article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques,

rappelant l'Article 20, paragraphe 2 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques aux termes duquel "tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence est interdit par la loi",

rappelant également la résolution 20/8 du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, du 29 juin 2012, intitulée "La promotion, la protection et l'exercice des droits de l'homme sur l'Internet",

1. recommande que les parlements élaborent des stratégies et des lignes directrices pour renforcer la participation des citoyens au processus démocratique grâce à l'emploi de divers médias, dont les médias sociaux;

2. demande à l'UIP de rassembler les lignes directrices élaborées par ses Parlements membres, de les mettre à la disposition du public et de définir de bonnes pratiques en matière d'utilisation des médias sociaux, afin de renforcer la participation du public;

3. encourage les parlements à intégrer dans les lignes directrices susmentionnées des dispositions relatives au respect mutuel entre parlementaires, et entre les parlementaires et le public, dans l'usage des médias, dont les médias sociaux;

4. appelle les parlements à diffuser, via les médias, y compris les médias sociaux, des informations sur les travaux, les débats et les procédures parlementaires avec comme objectif de familiariser les citoyens avec ceux-ci, de les rendre plus compréhensibles, plus attractifs et plus dynamiques;

5. encourage les parlements à utiliser divers médias, notamment les médias sociaux, pour interagir avec les citoyens, tout en veillant à ce que le dialogue à travers les médias sociaux ne remplace pas les autres formes de dialogue, notamment dans les médias traditionnels;

6. engage les parlements et les parlementaires à ne faire, dans le cadre de leurs efforts visant à renforcer la participation des citoyens, aucune discrimination fondée sur le sexe, l'âge, la situation socio-économique, le lieu de résidence, le handicap, les croyances religieuses, l'appartenance ethnique ou les idées politiques;

7. encourage les parlements à donner aux parlementaires les moyens, l'aide, la formation, l'équipement, l'appui technique et l'accès nécessaires en matière de technologies de l'information ainsi que toute autre forme d'assistance pour leur permettre d'utiliser valablement les médias, notamment les médias sociaux, pour communiquer avec les citoyens;

8. engage les parlements à prendre des mesures efficaces pour réduire la fracture numérique, en particulier dans les pays en développement où la majorité de la population n'a toujours pas accès aux technologies de l'information;

9. appelle tous les acteurs concernés à favoriser la formation de tous les citoyens et en particulier des enfants et des jeunes à l'internet et à divers médias, par exemple par des programmes particuliers d'enseignement et de formation;

10. demande instamment aux parlements et aux parlementaires de respecter le droit à la liberté d'expression, d'information et de réunion, tant en ligne que dans un autre cadre;

11. soutient qu'un accès libre et ouvert à l'internet est tout à la fois un droit fondamental et un moyen d'accroître la participation des citoyens et d'améliorer la démocratie, et souligne que les parlementaires ont le devoir de veiller à ce que les citoyens aient accès librement et en toute sécurité aux outils de communication en ligne;

12. souligne que toute réglementation des médias doit se faire dans le respect des obligations internationales relatives aux droits de l'homme qui ont trait au droit à la liberté d'expression;

13. appelle tous les usagers des médias sociaux à respecter les lois de leur pays sur la diffamation, conformément au droit international des droits de l'homme;

14. appelle également tous les usagers des médias sociaux à s'abstenir de diffuser des messages de haine ou d'incitation à la violence, conformément au droit international des droits de l'homme;

15. appelle en outre les parlements à soutenir activement et à protéger les journalistes et les utilisateurs des médias sociaux, notamment les blogueurs, et les défenseurs de la liberté d'expression partout dans le monde;

16. demande instamment aux parlements et aux parlementaires de protéger le droit à la liberté d'expression afin de faciliter le journalisme d'investigation dans les médias traditionnels et les médias sociaux, dans le respect des codes de déontologie et, partant, de contribuer au renforcement de la démocratie;

17. appelle les parlements à fournir aux parlementaires l'information et l'aide dont ils ont besoin sur les questions juridiques et autres relatives à la diffamation ainsi qu'à la protection de la vie privée et de la confidentialité;

18. invite les parlements à mettre en place, si nécessaire, une réglementation et des procédures garantissant les droits de toutes les personnes ayant recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication dans une démocratie représentative et participative;

19. appelle les parlementaires, non seulement à se servir des nouvelles technologies de manière sécurisée, mais aussi à promouvoir cette utilisation et à créer un sentiment de sécurité à l'égard des médias sociaux;

20. engage les parlementaires à œuvrer à l'instauration d'une société numérique plus sûre, en particulier pour ce qui est de l'utilisation des réseaux sociaux;

21. encourage l'incorporation de dispositions sur les médias sociaux et les technologies qui les sous-tendent dans les lois et règlements régissant l'accès du public à l'information;

22. encourage par ailleurs les parlements et les gouvernements à adopter des mesures tendant à protéger les droits de la presse, à améliorer sa transparance, à renforcer ses capacités et à la rendre plus démocratique;

23. exhorte les parlementaires, en particulier les femmes parlementaires, à utiliser les médias sociaux pour s'entraider et dialoguer avec les groupes sociaux afin de renforcer la participation des femmes et mieux les associer au processus démocratique;

24. exhorte en outre les parlementaires à utiliser les médias sociaux pour s'investir davantage auprès des jeunes et sensibiliser le public à leurs problèmes, besoins et aspirations;

25. invite les parlements à réaliser une étude des différentes couvertures médiatiques des Parlements dans leurs espaces nationaux, qui permettrait de faire un état des lieux de l'importance de chaque média, mais également de chaque support;

26. demande instamment aux gouvernements des pays qui n'en disposent pas encore de mettre en place des organes indépendants chargés de veiller au bon exercice de la liberté d'expression et de communication dans les médias et de prévenir les abus et manquements aux droits de l'homme qui résulteraient de l'activité des professionnels de la communication;

27. encourage les parlements à diversifier leurs moyens de communication, en créant leurs propres médias et en y favorisant l'accès du public;

28. encourage les parlements et les parlementaires à établir des codes de déontologie en matière de communication et à s'y conformer et les invite à reconnaître la nécessité de s'entendre sur la manière dont il convient de mener les débats politiques et autres.

LE ROLE DES PARLEMENTS FACE AUX EFFETS SECURITAIRES ET HUMANITAIRES DE LA CRISE EN SYRIE, AINSI QU'A LA NECESSITE D'EXERCER DES PRESSIONS SUR LES GOUVERNEMENTS POUR QU'ILS ASSUMENT LEUR RESPONSABILITE INTERNATIONALE ET HUMANITAIRE A L'EGARD DES REFUGIES SYRIENS, ET VIENNENT EN AIDE AUX PAYS VOISINS QUI LES ACCUEILLENT

Résolution adoptée par consensus* par la 128ème Assemblée de l'UIP (Quito, 27 mars 2013)

La 128ème Assemblée de l'Union interparlementaire,

rappelant la résolution Initiative de l'Union interparlementaire pour faire cesser sans délai l'effusion de sang et les violations des droits de l'homme en Syrie, pour assurer l'accès de l'aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin et contribuer à la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes adoptées par la Ligue des Etats arabes et l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'aux efforts de paix, que la 126ème Assemblée de l'UIP a adoptée par consensus (Kampala, 2012),

soulignant qu'il importe de respecter l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie, ainsi que les principes de la Charte des Nations Unies, les dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme et les objectifs de l'UIP énoncés à l'Article premier de ses Statuts,

exprimant sa profonde préoccupation devant la situation en Syrie et l'impact qu'elle a sur les civils en général et sur les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées en particulier,

sensible au traumatisme psychologique dont souffrent les réfugiés syriens, en particulier pour avoir perdu de nombreux membres de leur famille et leurs biens,

consciente du besoin croissant d'accueillir des réfugiés dans les pays voisins, dans des camps d'accueil ou en dehors, et des coûts plus élevés que cela entraîne,

consciente des pressions croissantes qui s'exercent sur les pays d'accueil sur les plans économique, sécuritaire, social, sanitaire et éducatif, pays qui, pour la plupart, disposent de ressources limitées,

rappelant l'engagement souscrit par les pays donateurs à leur dernière conférence tenue au Koweït d'apporter une aide à hauteur de 1,5 milliard de dollars E.-U. aux organismes de secours qui viennent en aide aux réfugiés syriens dans la région; et notant que le montant effectivement reçu ne dépasse pas 200 millions de dollars E.-U. selon les calculs du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés,

prenant note de l'écart considérable entre l'aide internationale qui devrait être apportée compte tenu du fardeau qui pèse sur les pays d'accueil et les fonds effectivement reçus,

---

* Des réserves quant à l'utilisation du mot « sécuritaires » dans l'intitulé de la résolution ont été exprimées par les délégations de l'Algérie, de Cuba, de l'Equateur, d'El Salvador, de la Fédération de Russie, de l'Iran (République islamique d'), du Mexique, du Pérou, de la République arabe syrienne, du Soudan et de l'Uruguay. En outre, la délégation de la République arabe syrienne a exprimé des réserves sur plusieurs parties de la résolution qui, à ses yeux, violent la souveraineté de la Syrie et la délégation de Cuba a formulé une réserve sur le premier alinéa du préambule.

saluant avec une profonde gratitude les efforts consentis par les pays voisins, à savoir la Turquie, la Jordanie, le Liban et l'Iraq, pour donner refuge à ceux qui fuient la violence en dépit des grandes difficultés que cela entraîne en matière de sécurité et de logistique,

1. appelle les parlementaires et les Parlements membres de l'UIP à faire pression sur leur gouvernement pour qu'il apporte aux réfugiés tout le soutien financier ou matériel qu'il peut;

2. exhorte les pays donateurs qui se sont réunis récemment au Koweït à honorer les engagements qu'ils ont pris d'apporter une aide de 1,5 milliard de dollars E.-U.;

3. appelle tous les pays à assurer un abri et des services aux réfugiés dans les pays d'accueil, pour les protéger du froid en hiver et de la chaleur en été;

4. en appelle aux organismes de secours pour qu'ils mettent en place des dispositifs d'assainissement et assurent tous les soins médicaux nécessaires (consultations, hospitalisations, obstétrique, appareillages), procurent des vivres en suffisance aux réfugiés syriens, qui sont pour la plupart des femmes, des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, et essayent de d'assurer la scolarisation des enfants dans les camps.

5. exhorte les pays à apporter un soutien financier aux pays d'accueil pour atténuer les pressions sur leurs ressources financières, qui sont déjà rares dans nombre d'entre eux, dont la Jordanie;

6. demande aux pays voisins de la Syrie de veiller, avec l'appui des organismes de secours, à ce que les réfugiés présents sur leur territoire soient accueillis conformément à la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés (1951) et de son Protocole (1967);

7. demande aussi à l'Organisation des Nations Unies d'aider les pays d'accueil à empêcher la circulation transfrontière d'armement, afin de garantir la sûreté des réfugiés;

8. exprime sa préoccupation, compte tenu des circonstances actuelles dans lesquelles les réfugiés affluent, que certains pays d'accueil puissent se voir contraints de fermer leurs frontières, ce qui compliquerait encore la situation humanitaire dans la région;

9. exhorte toutes les parties syriennes à mettre fin à la violence sous toutes ses formes, sans délais, sans exceptions et sans conditions et appelle toutes les parties régionales et internationales concernées à aider la Syrie à parvenir à un règlement pacifique du conflit interne qui la déchire, tout en sauvegardant l'intégrité territoriale et la souveraineté du pays, ainsi que la sûreté, la sécurité et les droits de l'homme de ses citoyens.

COMMUNIQUE DE QUITO

Adopté par la 128ème Assemblée de l'UIP
(Quito, 27 mars 2013)

A l'occasion de la 128ème Assemblée de l'UIP qui s'est tenue à Quito (Equateur), les parlementaires se sont réunis pour débattre du thème D'une croissance débridée à un développement maîtrisé "Buen vivir" : nouvelles approches, nouvelles solutions. Si ce thème a été retenu, c'est pour que les parlementaires puissent contribuer à la réflexion mondiale qui débouchera sur le programme de développement pour l'après-2015 et les nouveaux objectifs de développement durable qui seront arrêtés dans ce cadre et s'appliqueront aux pays tant développés qu'en développement. On trouvera ci-après la synthèse du débat général de l'Assemblée, dont l'UIP s'est engagée à partager les résultats avec l'Organisation des Nations Unies. Les Membres de l'UIP souhaiteront peut-être faire tenir le présent communiqué à leurs gouvernements respectifs.

Le développement durable est à la croisée de chemins. Dans un monde aux ressources finies, le cycle toujours recommencé de la consommation et de la production à outrance, qui est au cœur du modèle économique actuel, n'est plus soutenable. Non seulement la croissance ne peut suffire pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux de notre temps, mais elle devient même une partie du problème. Il nous faut adopter une approche différente, axée sur le bien-vivre dans toutes ses dimensions si nous voulons que la communauté humaine puisse progresser dans le respect des valeurs fondamentales que sont la paix, la solidarité et l'harmonie avec la nature.

La croissance est certes un préalable du développement, qui a permis à d'innombrables générations d'échapper à la pauvreté, mais il faut s'intéresser davantage à la nature de cette croissance et à la répartition de ses bienfaits. Une croissance forte ne se traduit pas nécessairement par de meilleurs indices de développement et de bonheur humains. En revanche, avec des politiques sociales avisées, il est possible d'améliorer le bien-être général même dans un contexte de faible croissance économique. La création d'emplois, grâce à laquelle les gens ont la possibilité de gagner décemment leur vie, doit être un souci constant dans les politiques en faveur de la croissance et du bien-vivre. Dans les pays en développement, la croissance est indispensable pour venir à bout de l'extrême pauvreté et donner à chacun la possibilité de subvenir à ses besoins. Mais il faut que la durabilité, environnementale et sociale, soit inscrite dans les politiques économiques dès leur conception. Cet impératif gagnera encore en importance à mesure que la population continuera de croître, se traduisant par une explosion urbaine.

En dernière analyse, le bien-vivre dépend de facteurs humains qui ne sont pas nécessairement liés à une consommation et une production effrénées. L'éducation, la santé, la culture, les loisirs, la pratique d'une religion, la jouissance des droits de l'homme, le contentement affectif et le sentiment d'appartenir à une communauté sont autant d'éléments de ce que l'on entend par bonheur que l'on peut améliorer sans coûts démesurés pour l'environnement et avec d'énormes bénéfices pour la société. Un des volets de la réforme du modèle de croissance et de développement doit porter sur l'amélioration de ces aspects. Le secteur privé doit certes rester le moteur de la création d'emplois ; il reste que davantage d'emplois doivent être créés dans le secteur social et pour mettre en place des infrastructures qui profitent à la collectivité sans nuire à l'environnement. Par ailleurs, il faut impérativement trouver les moyens d'enrayer le chômage des jeunes.

Pour que les politiques du bien-vivre aboutissent, il faut que disparaissent toutes les inégalités entre les sexes, pour que les femmes puissent réaliser tout leur potentiel en tant que citoyennes et qu'actrices de la vie politique. Les femmes - la moitié des habitants de la planète – demeurent défavorisées dans tous les domaines. Dans bien des pays, les lois discriminatoires et les normes culturelles en vigueur privent les femmes de bien des perspectives économiques, du fait qu'elles n'ont guère accès au crédit et perçoivent des salaires inférieurs à ceux des hommes. Dans la plupart des pays, des obstacles continuent de leur barrer la route vers les hautes fonctions publiques et les conseils d'administration. La violence à l'égard des femmes, encore si répandue, montre bien à quel point elles restent vulnérables dans la plupart des sociétés.

Le passage à des politiques du bien-vivre ne se fera pas sans mal car la route n'a pas encore été complètement balisée. Il faudra de l'audace. Il faudra que les décideurs parviennent à réduire les écarts qui persistent au sein des pays comme entre les pays et à réaliser l'égalité des conditions et des chances. Il faudra prévoir des incitations et adapter les réglementations pour que les forces du marché concourent au bien-être des sociétés. Comme l'a montré l'expérience de plusieurs pays ayant des niveaux différents de développement, les gouvernements peuvent mettre au point des indicateurs qui les aident à appliquer des politiques économiques, sociales et environnementales propres à favoriser le bien-être des populations. Pour mesurer le bien-être national, il est essentiel de trouver des moyens autres que le PIB pour définir la croissance, qui ne doit plus s'exprimer uniquement en termes de production et de consommation, mais aussi en termes de progrès sociaux et environnementaux.

L'économie verte, qui repose sur l'efficience technologique, les produits respectueux de l'environnement et d'autres pratiques analogues, peut nous montrer la voie mais elle doit nécessairement s'inscrire dans un cadre plus général. Il faudra mettre en place des incitations et des politiques fiscales propres à favoriser une croissance axée sur des modes de production et de consommation moins gourmands en ressources. Un nouveau modèle de croissance sera aussi nécessaire pour mieux répartir les richesses et les chances, ce qui favorisera les économies comme le bien-vivre. En effet, rien n'est plus préjudiciable au bien-vivre que le sentiment d'exclusion et de privation ressenti au spectacle de la richesse excessive des autres.

Les politiques de bien-vivre devront viser un meilleur équilibre entre intérêts privés et intérêt général, entre concurrence et coopération, entre investissements privés et investissements publics, de sorte que chacun puisse profiter des biens produits sans pour autant mettre la planète en péril. En d'autres termes, la poursuite du bien-vivre en tant qu'objectif ultime du développement et du progrès exige un nouveau contrat social, aux termes duquel la planète et ses habitants sont une richesse, un capital dont il faut prendre soin. Il faudrait conjuguer la valeur cardinale du "buen vivir" avec "l'ubuntu", le précepte africain selon lequel le succès de l'individu est fonction du succès de la collectivité.

Pour que cette conception du développement puisse s'imposer, il faudra une coopération accrue au niveau planétaire. Les pays développés sont responsables au premier chef de l'avènement du développement durable et de l'élimination de l'extrême pauvreté sur toute la planète. Une action plus volontariste s'impose pour que les pays en développement trouvent la voie du développement durable. Il faudrait redoubler d'efforts pour faciliter les transferts de technologies vertes vers les pays en développement, notamment des technologies permettant d'atténuer les effets des changements climatiques et d'autres aléas environnementaux. La coopération au développement doit s'intensifier et viser plus directement l'objectif du bien-vivre. Parallèlement, il faudra demander des comptes sur l'utilisation de l'aide publique au développement aux pays donateurs comme aux pays bénéficiaires.

Repenser le modèle économique axé sur la croissance suppose une mondialisation d'un autre type, où la solidarité et la coopération l'emporteront sur la concurrence sauvage. L'architecture économique, financière et commerciale qui est en place au niveau international tend à privilégier un modèle de croissance dépassé, qui continue de protéger des intérêts âprement défendus. Il faut adopter des politiques visant à réduire le pouvoir excessif, tant économique que politique, des sociétés multinationales et des cartels financiers. En s'intensifiant, la concentration de la propriété foncière entre quelques mains menace les moyens de subsistance des pauvres des zones rurales. Or, on sait que, si les terres sont plus équitablement réparties, la croissance et le développement humain s'en trouvent renforcés. Il faut donc s'attaquer à ce problème et tenter d'y remédier.

Par définition, les politiques de bien-vivre supposent que tous les citoyens, et en particulier les groupes vulnérables que sont les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les pauvres, participent aux processus décisionnels. Le simple fait d'avoir son mot à dire dans les décisions qui nous concernent et sur environnement social et environnemental qui nous entoure est un aspect essentiel du bien-vivre. A l'inverse, le bien-être est indispensable à une participation effective des citoyens à la gestion des affaires publiques. La participation citoyenne et ses corollaires - transparence et responsabilité - sont des piliers de la démocratie qui déterminent le fonctionnement démocratique des structures de gouvernance à tous les niveaux – mondial, national et local – et la manière dont elles répondent aux besoins des citoyens.

La participation, la transparence et la responsabilité sont donc les éléments constitutifs de la gouvernance démocratique, comme fin en soi et comme vecteur de développement durable. Il ne saurait y avoir de véritable prospérité si les valeurs universelles que sont la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme ne sont pas respectées. La gouvernance démocratique devrait donc être à la fois un objectif de développement durable à part entière et une composante des autres objectifs qui seront adoptés dans le cadre du nouveau programme de développement. C'est ce que confirment les résultats d'un sondage mené auprès de plusieurs centaines de membres pendant l'Assemblée.

Pour mettre le développement sur les rails de la durabilité, il faudra rééquilibrer le rôle des marchés et des gouvernements. Parmi les moyens efficaces de concilier les nécessités économiques et les impératifs sociaux, on pourrait citer l'instauration de partenariats public/privé, ainsi que la promotion d'entreprises à base communautaire et d'autres formes de sociétés coopératives. Une intervention des pouvoirs publics sera aussi nécessaire pour préserver les droits des plus démunis et les ressources naturelles. Les défis interdépendants que pose le développement durable exigent une approche concertée dont seuls les gouvernements peuvent prendre l'initiative et piloter la mise en œuvre.

A cette fin, il importe plus que jamais que les parlements revendiquent la place qui leur revient légitimement dans les processus décisionnels, aux niveaux national et international. L'institution parlementaire occupe une place centrale dans l'édifice de la gouvernance démocratique et doit être renforcée un peu partout dans le monde; elle doit aussi disposer de moyens de contrôle renforcés et d'une autorité législative accrue. Plus précisément, des parlements forts auront un rôle central à jouer dans la poursuite des objectifs de développement durable. Ils devront notamment veiller à ce que les politiques et plans de développement soient élaborés à la faveur de processus participatifs et inclusifs et demander qu'on leur fasse rapport régulièrement sur l'état de réalisation.

Le débat que nous venons d'exposer devra se poursuivre dans les parlements nationaux de manière à ce que les parlementaires puissent contribuer aux consultations mondiales envisagées dans le document issu de la Conférence de Rio, qui porte si bien son nom : "L'avenir que nous voulons".

DECLARATION DU PRESIDENT SUR LA VIOLENCE SEXUELLE A L'EGARD DES FEMMES

Que la 128ème Assemblée a faite sienne (Quito, 27 mars 2013)

Au nom des parlementaires présents à la 128ème Assemblée de l'Union interparlementaire, je tiens à dire notre extrême préoccupation face à l'ampleur des actes de violence sexuelle commis contre des femmes, en particulier, le viol sous toutes ses formes et dans tous les contextes.

Nous condamnons de toutes nos forces la violence sexuelle qui constitue l'une des formes de violence les plus répandues contre les femmes, dans la sphère tant publique que privée. Nous appelons à des mesures urgentes et efficaces pour garantir aux femmes leur droit à l'intégrité physique et psychique et à une vie exempte de peur et de violence.

Nous exprimons notre indignation face à ces actes ignobles et nous nous associons aux appels publics à mettre fin à l'impunité.

Nous engageons tous les parlements à examiner par le menu les lois existantes et à s'assurer que ces crimes y sont reconnus pour ce qu'ils sont – une atteinte à l'intégrité de la personne et à son autonomie sexuelle, quelle que soit sa relation avec l'auteur et dans quelque cadre que ce soit. Nous devons criminaliser ces actes, améliorer la prévention en nous attaquant aux causes profondes du problème, renforcer les sanctions pour les auteurs de ces actes et assurer aux femmes la protection voulue.

Nous devons faire usage de notre fonction de contrôle et veiller à ce que les lois soient correctement appliquées et les ressources nécessaires inscrites au budget. Nous demanderons à nos gouvernements de nous faire rapport régulièrement sur les mesures de sensibilisation qu'ils auront prises. Nous exigerons des statistiques afin de pouvoir évaluer l'ampleur de la violence sexuelle et l'efficacité des mesures en place.

Nous exigerons en outre de nos gouvernements qu'ils veillent à ce que toutes les personnes participant à l'application des lois soient suffisamment préparées et formées et à ce qu'elles rendent des comptes. Nous devons faire en sorte que la riposte face au viol et à la violence sexuelle en général tienne compte des besoins des victimes, qui ne doivent pas en outre encourir des sanctions ou être exposées à l'abandon ou à l'ostracisme.

Nous déclarons avec la plus grande fermeté que ces actes sont intolérables et nous engageons à nous battre pour faire cesser la violence sexuelle à l'égard des femmes.

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation du Maroc pour l'inscription d'un point d'urgence intitulé

"LA DESTRUCTION INTENTIONNELLE DU PATRIMOINE CULTUREL UNIVERSEL NE DEVRAIT-ELLE PAS ETRE CONSIDEREE COMME 'CRIME CONTRE L'HUMANITE' ? LE ROLE DES PARLEMENTS : 1) DANS L'ADOPTION DES LEGISLATIONS ADEQUATES POUVANT ASSURER LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL UNIVERSEL, ET 2) DANS L'ELABORATION D'UN DROIT INTERNATIONAL PENAL QUI CRIMINALISE LES ATTEINTES GRAVES AUX BIENS CULTURELS DE L'HUMANITE"

Résultats

Voix positives	516	Total des voix positives et négatives	819
Voix négatives	303	Majorité des deux tiers	546
Abstentions	266		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan	absent			Fédération de Russie			20	Pays-Bas		13	
Afrique du Sud			16					Pérou		14	
Algérie	15			Finlande		12		Philippines	absent		
Allemagne		19		France		17		Pologne		15	
Andorre		10		Gabon	11			Portugal			13
Angola	12			Ghana	absent			Qatar	8		
Arabie saoudite	14			Grèce	absent			Rép. arabe syrienne		13	
Argentine	16			Guatemala	5		5	Rép. de Corée	17		
Arménie	11			Guinée-Bissau	10			Rép. dém. du Congo	absent		
Australie			14	Guinée équatoriale	absent						
Autriche		12		Haïti			10	Rép. dém. pop. lao	12		
Azerbaïdjan	absent			Hongrie	absent			Rép. dominicaine		12	
Bahreïn	absent			Inde	absent			République tchèque		13	
Bangladesh	absent			Indonésie	22			République-Unie de Tanzanie	5	10	
Belgique	6		6	Iran (Rép. islam. d')	18						
Bénin	12			Irlande			11	Roumanie	absent		
Bosnie-Herzégovine	absent			Islande	absent			Royaume-Uni		18	
Botswana	11			Japon			20	Rwanda	absent		
Brésil	absent			Jordanie		12		Saint-Marin		6	4
Burkina Faso	13			Koweït	11			Sao Tomé-et-Principe	10		
Burundi	12			Lesotho	11						
Cambodge	13			Lettonie			11	Serbie	9		3
Cameroun	absent			Lituanie	absent			Singapour	absent		
Canada		15		Maldives	absent			Soudan	15		
Chili			13	Mali		10		Sri Lanka	absent		
Chine	23			Maroc	15			Suède		12	
Colombie	absent			Mexique		20		Suisse	6	6	
Congo	11			Micronésie (Etats fédérés de)	absent			Suriname	absent		
Costa Rica	11							Tchad	13		
Côte d'Ivoire	10			Mongolie				Thaïlande			18
Croatie	absent			Mozambique	13			Timor-Leste			11
Cuba		13		Namibie	11			Togo	absent		
Danemark	absent			Nicaragua			10	Trinité-et-Tobago	8		3
Djibouti	absent			Niger	absent			Turquie			18
Egypte	18			Nigéria	absent			Ukraine	absent		
El Salvador			12	Norvège		12		Uruguay	11		
Emirats arabes unis	11			Nouvelle-Zélande			11	Viet Nam	9		9
Equateur		13		Oman	11			Zambie			13
Espagne			15	Ouganda	13			Zimbabwe	absent		
Estonie	absent			Palestine	11						
Ethiopie	12	6		Panama	absent						

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de la République arabe syrienne pour l'inscription d'un point d'urgence intitulé

"LA CONTRIBUTION DES PARLEMENTS A L'INSTAURATION DE LA SECURITE ET DE LA PAIX INTERNATIONALES PAR UN REGLEMENT PACIFIQUE DE LA CRISE SYRIENNE"

Résultats

Voix positives	346	Total des voix positives et négatives	758
Voix négatives	412	Majorité des deux tiers	505
Abstentions	327		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan	absent			Fédération de Russie	20			Pays-Bas		13	
Afrique du Sud	16							Pérou	14		
Algérie	15			Finlande		12		Philippines	absent		
Allemagne		19		France		17		Pologne		15	
Andorre		10		Gabon		11		Portugal		13	
Angola	12			Ghana	absent			Qatar			8
Arabie saoudite		14		Grèce	absent			Rép. arabe syrienne	13		
Argentine			16	Guatemala	10			Rép. de Corée	5		12
Arménie	11			Guinée-Bissau		10		Rép. dém. du Congo	absent		
Australie		14		Guinée équatoriale	absent						
Autriche		12		Haïti			10	Rép. dém. pop. lao			12
Azerbaïdjan	absent			Hongrie	absent			Rép. dominicaine	12		
Bahreïn	absent			Inde	absent			République tchèque		13	
Bangladesh	absent			Indonésie			22	République-Unie de Tanzanie	15		
Belgique		12		Iran (Rép. islam. d')	18						
Bénin		12		Irlande		11		Roumanie	absent		
Bosnie-Herzégovine	absent			Islande	absent			Royaume-Uni		18	
Botswana		11		Japon			20	Rwanda	absent		
Brésil	absent			Jordanie			12	Saint-Marin		5	5
Burkina Faso			13	Koweït			11	Sao Tomé-et-Principe			10
Burundi			12	Lesotho	11						
Cambodge		13		Lettonie			11	Serbie			12
Cameroun	absent			Lituanie	absent			Singapour	absent		
Canada		15		Maldives	absent			Soudan			15
Chili			13	Mali	10			Sri Lanka	absent		
Chine	23			Maroc			15	Suède		12	
Colombie	absent			Mexique	6	14		Suisse		12	
Congo			11	Micronésie (Etats fédérés de)	absent			Suriname	absent		
Costa Rica			11					Tchad			13
Côte d'Ivoire			10	Mongolie	absent			Thaïlande	18		
Croatie	absent			Mozambique	13			Timor-Leste		11	
Cuba	13			Namibie	11			Togo	absent		
Danemark	absent			Nicaragua	10			Trinité-et-Tobago		11	
Djibouti	absent			Niger	absent			Turquie		18	
Egypte		18		Nigéria	absent			Ukraine	absent		
El Salvador	12			Norvège		12		Uruguay			11
Emirats arabes unis			11	Nouvelle-Zélande		11		Viet Nam			18
Equateur	13			Oman	11			Zambie	13		
Espagne		15		Ouganda			13	Zimbabwe	absent		
Estonie	absent			Palestine	11						
Ethiopie	10	8		Panama	absent						

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de la Jordanie pour l'inscription d'un point d'urgence intitulé

"LE ROLE DES PARLEMENTS FACE AUX EFFETS SECURITAIRES ET HUMANITAIRES DE LA CRISE EN SYRIE, AINSI QU'A LA NECESSITE D'EXERCER DES PRESSIONS SUR LES GOUVERNEMENTS POUR QU'ILS ASSUMENT LEUR RESPONSABILITE INTERNATIONALE ET HUMANITAIRE A L'EGARD DES REFUGIES SYRIENS, ET VIENNENT EN AIDE AUX PAYS VOISINS QUI LES ACCUEILLENT"

Résultats

Voix positives	672	Total des voix positives et négatives	821
Voix négatives	149	Majorité des deux tiers	547
Abstentions	264		

Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.	Pays	Oui	Non	Abst.
Afghanistan	absent			Fédération de Russie			20	Pays-Bas	13		
Afrique du Sud			16					Pérou		14	
Algérie	15			Finlande	12			Philippines	absent		
Allemagne	19			France	17			Pologne	15		
Andorre	10			Gabon		11		Portugal	13		
Angola			12	Ghana	absent			Qatar	8		
Arabie saoudite	14			Grèce	absent			Rép. arabe syrienne		13	
Argentine			16	Guatemala	5		5	Rép. de Corée	17		
Arménie	11			Guinée-Bissau		10		Rép. dém. du Congo	absent		
Australie	14			Guinée équatoriale	absent						
Autriche	12			Haïti			10	Rép. dém. pop. lao			12
Azerbaïdjan	absent			Hongrie	absent			Rép. dominicaine		12	
Bahreïn	absent			Inde	absent			République tchèque	13		
Bangladesh	absent			Indonésie	22			République-Unie de Tanzanie	10	5	
Belgique	12			Iran (Rép. islam. d')		18					
Bénin		12		Irlande	11			Roumanie	absent		
Bosnie-Herzégovine	absent			Islande	absent			Royaume-Uni	18		
Botswana	11			Japon	20			Rwanda	absent		
Brésil	absent			Jordanie	12			Saint-Marin	10		
Burkina Faso			13	Koweït	11			Sao Tomé-et-Principe			10
Burundi	12			Lesotho			11				
Cambodge		13		Lettonie	11			Serbie	12		
Cameroun	absent			Lituanie	absent			Singapour	absent		
Canada	15			Maldives	absent			Soudan	15		
Chili	13			Mali	10			Sri Lanka	absent		
Chine			23	Maroc			15	Suède	12		
Colombie	absent			Mexique	20			Suisse	12		
Congo	11			Micronésie (Etats fédérés de)	absent			Suriname	absent		
Costa Rica			11					Tchad	13		
Côte d'Ivoire	10			Mongolie	absent			Thaïlande			18
Croatie	absent			Mozambique			13	Timor-Leste	11		
Cuba		13		Namibie			11	Togo	absent		
Danemark	absent			Nicaragua		10		Trinité-et-Tobago	11		
Djibouti	absent			Niger	absent			Turquie	18		
Egypte	18			Nigéria	absent			Ukraine	absent		
El Salvador			12	Norvège	12			Uruguay			11
Emirats arabes unis	11			Nouvelle-Zélande	11			Viet Nam	6		12
Equateur		13		Oman	11			Zambie			13
Espagne	15			Ouganda	13			Zimbabwe	absent		
Estonie	absent			Palestine	11						
Ethiopie	13	5		Panama	absent						

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions de l'Article 5.2 des Statuts.

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS

Mr./M. Fernando Cordero Cueva

President of the National Assembly of Ecuador
President of the 128th Assembly of the Inter-Parliamentary Union
Président de l'Assemblée nationale de l'Equateur
Président de la 128ème Assemblée de l'Union interparlementaire

Mr./M. Abdulwahad Radi

President of the Inter-Parliamentary Union
Président de l'Union interparlementaire

Mr./M. Anders B. Johnsson

Secretary General of the Inter-Parliamentary Union
Secrétaire général de l'Union interparlementaire

I. MEMBERS – MEMBRES

AFGHANISTAN

AKBARY, Mohammad Noor (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the House of Representatives, Deputy Chairman of the International Affairs Commission / Membre de la Chambre des Représentants, Vice-Président de la Commission des affaires internationales
GAILANI, Sayed Ishaq (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants
GUL AFGHAN, Rafiullah Gul (Mr./M.)	Second Deputy Speaker of the House of Elders Deuxième Vice-Président du Conseil des Anciens
AURTAQ, Hashim (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants
ASASS, Mohammad Dawood (Mr./M.)	Member of the House of Elders Membre du Conseil des Anciens
NADIRI, Farkhunda Zahra (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants
GHUSI, Shahnaz (Mrs./Mme)	Member of the House of Elders Membre du Conseil des Anciens
MAHDI, Muhaiuddin (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants
DARZABI, Abdul Satar (Mr./M.) Adviser / Conseiller	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants
HASHIMI, Sayed Hafizullah (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the House of Elders Secrétaire général du Conseil des Anciens
GHALIB, Rahimullah (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General of the House of Representatives Secrétaire général adjoint de la Chambre des Représentants
AKIFI, Shah Sultan (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General of the House of Elders Secrétaire général adjoint du Conseil des Anciens
AHMADZAI, Shirshah (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Director, Relations with International Organizations and NGOs, House of Elders / Directeur des relations avec les organisations internationales et les ONG, Conseil des Anciens
HUSSAINI, Samiullah (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Director, Inter-Parliamentary Relations, House of Representatives / Directeur des relations interparlementaires, Chambre des Représentants

ALGERIA – ALGERIE

GOBBI, Adem (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Vice-President of the Council of the Nation Vice-Président du Conseil de la Nation
BOUCHOUAREB, Abdesselam (Mr./M.)	Deputy Speaker of the National People's Assembly Vice-Président de l'Assemblée populaire nationale (RND)
BOUTKHIL, Ibrahim (Mr./M.)	Member of the Council of the Nation Membre du Conseil de la Nation (RND)
BENAROUS, Zahia (Mrs./Mme) Member of the Committee on Middle East Questions / Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	Member of the Council of the Nation Membre du Conseil de la Nation
ATEK MEFTALI, Yamina (Ms./Mme) Member of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law Membre du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	Member of the National People's Assembly Membre de l'Assemblée populaire nationale (FLN)

DJELLOUT, Ahmed (Mr./M.)	Member of the National People's Assembly Membre de l'Assemblée populaire nationale (FLN) [1]
AMRANI, Hafnaoui (Mr./M.) Former President of the ASGP Ex-Président de l'ASGP	Secretary General of the Council of the Nation Secrétaire général du Conseil de la Nation
BENTARZI, Nabila (Miss/Mlle)	Administrative Adviser, Council of the Nation Administrateur Conseiller au Conseil de la Nation

ANDORRA – ANDORRE

MATEU, Vicenc (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	President of the General Council Président du Conseil général (DA)
GONZALEZ, Mariona (Ms./Mme)	Member of the General Council Membre du Conseil général (PS)
MATEU, Meritxell (Mrs./Mme)	Member of the General Council Membre du Conseil général (DA) [2]
RODRÍGUEZ, Arantxa (Mrs./Mme) Secretary of the Group and to the delegation / Secrétaire du Groupe et de la délégation	

ANGOLA

DOS SANTOS, Fernando (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Président de l'Assemblée nationale (MPLA)
CERQUEIRA, Carolina (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (MPLA)
MONTEIRO, Roberto (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (MPLA)
JÚNIOR, Manuel (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (MPLA)
MENDES, Francisco (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (MPLA) [3]
MAGALHES, Carlos (Mr./M.)	Legal Advisor to the Speaker Conseiller juridique du Président
ESCÓRCIO, Rui Alberto (Mr./M.)	Director of Protocol Directeur du protocole
DIAS, Manuel Francisco (Mr./M.) Private Physician to the Speaker Médecin particulier du Président	
SABALO CAMUATI, Trajano (Mr./M.) Head of Security to the Speaker Chef de la sécurité du Président	
DOS REIS E ALMEIDA, Pedro Bastos (Mr./M.)	Head, Protocol Division Chef de la Division du protocole
GARCIA, Santos (Mr./M.)	Head, Media Division Chef de la Division des médias
QUICOLO, Salvador José (Mr./M.) Interpreter / Interprète	
TUSAMBA KINKELA NTEKA, Alice (Ms./Mme)	

[1] (FLN: National Liberation Front / Front de libération nationale)
(RND: National Democratic Rally / Rassemblement national démocratique)
[2] (DA: Democrats for Andorra / Démocrates pour Andorre)
(PS: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)
[3] (MPLA: Popular Movement for the Liberation of Angola / Mouvement populaire pour la libération de l'Angola)

Interpreter / Interprète	
BRITO, Domingas (Ms./Mme)	Head of Division / Chef de division
LAURINDO TORCADO, Flora Suzette (Ms./Mme)	Head of Services / Chef des services
DE JESUS BENEDITO CUSTÓDIO, Manuel (Mr./M.)	Head of Services / Chef des services
DOMINGOS, Dilizia Solange (Ms./Mme)	Parliamentary Staff / Secrétariat
DO C.N. CUNUIJI, Estáquio (Mr./M.)	Protocol Officer / Chargé du protocole
LUCAMBA, Matias Federico (Mr./M.) Security Officer / Agent de sécurité	
DO ROSARIO NETO, Aires Assis (Mr./M.) Aide de camp	

ARGENTINA – ARGENTINE

BOUDOU, Amado (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	President of the Senate / Président du Sénat
FILMUS, Daniel (Mr./M.)	Senator, Chairman of the Foreign Relations Committee Sénateur, Président de la Commission des relations extérieures (FV-PJ)
ESCUDERO, Sonia Margarita (Mrs./Mme) Substitute Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians / Membre suppléant du Comité de coordination des Femmes parlementaires	Senator / Sénatrice (PJ)
FELLNER, Liliana (Ms./Mme)	Senator / Sénatrice (FV)
GIUSTINIANI, Rubén (Mr./M.)	Senator / Sénateur (PS)
BRAWER, Mara (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PJ)
ATANASOF, Alfredo Néstor (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (FP)
HIGONET, María de los Angeles (Ms./Mme)	Senator / Sénatrice (PJ)
LATORRE, Roxana (Ms./Mme) Adviser / Conseillère	Senator / Sénatrice (AF)
PERIÉ, Julia (Ms./Mme) Adviser / Conseillère	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PJ) [4]
SEARA, Luis (Mr./M.)	Director, International Relations, Chamber of Deputies Directeur des relations internationales à la Chambre des Députés
ESTRADA, Juan Hector (Mr./M.) Secretary of the Group and to the delegation Secrétaire du Groupe et de la délégation	Parliamentary Secretary, Senate Secrétaire parlementaire, Sénat
VACA NARVAJA, Gustavo Sabino (Mr./M.)	Director General, International Relations, Senate Directeur général des relations internationales au Sénat
URRIOLABEITIA, Gonzalo (Mr./M.)	Director, Parliamentary Affairs, Ministry of Foreign Affairs Directeurs des affaires parlementaires au Ministère des affaires étrangères
ZORZOLI, Roberto (Mr./M.)	Head of the International Relations General Directorate's Office, Senate / Chef du Bureau de la Direction générale des relations internationales du Sénat

[4] (FV: Victory Front / Front de la victoire)
(PJ: Justicialist Party / Parti justicialiste)
(PS: Socialist Party / Parti socialiste)
(FP: Federal Peronist / Péroniste fédéral)
(AF: Alianza Santa Fe Federal)

ROMANO, Héctor Eduardo (Mr./M.)	Head of the Secretariat of the President of the Senate Chef du Secrétariat du Président du Sénat
POGGI, Sergio Germán (Mr./M.) Press / Presse	Head of the Press Service to the President of the Senate Chef de la presse auprès du Président du Sénat
ETCHEVERRY, Gonzalo Adrian (Mr./M.)	Private Secretary to the President of the Senate Secrétaire particulier du Président du Sénat
IÑIGO CARRERA, Ana Lía (Ms./Mme)	Protocol Coordinator to the President of the Senate Coordinatrice du protocole du Président du Sénat
RIVERO, Vanesa Clelia (Ms./Mme)	Protocol Officer / Chargée du protocole
SAMPAOLI, Denise Alicia (Ms./Mme) Adviser / Conseillère	
GONZÁLEZ, Gabriel (Mr./M.) Security Officer / Agent de sécurité	Head of Security to the President of the Senate Chef de la sécurité du Président du Sénat
BARRIOS, Gabriel (Mr./M.) Security Officer / Agent de sécurité	
CARUSO, Carlos Alejandro (Mr./M.) Security Officer / Agent de sécurité	
SALDAÑA, Fabian (Mr./M.) Press / Presse	
VILLANO, Erika (Ms./Mme) Press / Presse	
SALTO, Claudia (Ms./Mme) Press / Presse	
MONTES ONGANÍA, Ramón (Mr./M.) Press / Presse	
STAMPONE, Franco (Mr./M.) Adviser / Conseiller	

ARMENIA – ARMENIE

BISHARYAN, Heghine (Mrs./Mme) Member of the Governing Council Membre du Conseil directeur	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (ROLF)
ATSHEMYAN, Karine (Ms./Mme) Member of the Governing Council Membre du Conseil directeur	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (HHK) [5]
GHAZARYAN, Zabela (Ms./Mme) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Senior Specialist of the External Relations Department Chargée principale des relations extérieures

AUSTRALIA – AUSTRALIE

BURKE, Anna (Ms./Mme) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of the House of Representatives Présidente de la Chambre des Représentants (ALP)
ADAMS, Dick (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (ALP)
SECKER, Patrick (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (LP)
RUSTON, Anne (Ms./Mme)	Senator / Sénatrice (LP)
STEPHENS, Ursula (Ms./Mme)	Senator / Sénatrice (ALP)
JENKINS, Harry (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (ALP) [6]

[5] (ROLF: "Rule of Law" Faction / Parti "L'Etat de droit")
(HHK: Republican Party of Armenia / Parti républicain arménien)

RADCLIFFE, Jeanette (Ms./Mme)
Secretary to the delegation
Secrétaire de la délégation

FRANKLYN, Lindy (Ms./Mme)
Adviser / Conseillère

SURTEES, Claressa (Ms./Mme)
Member of the ASGP / Membre de l'ASGP

AUSTRIA – AUTRICHE

SILHAVY, Heidrun (Mrs./Mme) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the National Council Membre du Conseil national (SPÖ)
NEUGEBAUER, Fritz (Mr./M.)	Vice-President of the National Council Vice-Président du Conseil national (ÖVP)
GRAF, Martin (Mr./M.)	Third President of the National Council Troisième Président du Conseil national (FPÖ)
MOSER, Gabriela (Ms./Mme)	Member of the National Council Membre du Conseil national (G)
BAYR, Petra (Ms./Mme) Member of the IPU Advisory Group on HIV/AIDS and Maternal, Newborn and Child Health Membre du Groupe consultatif sur le VIH/SIDA et pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	Member of the National Council Membre du Conseil national (SPÖ) [7]
WINTONIAK, Alexis (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General of the Parliamentary Administration / Secrétaire général adjoint de l'administration parlementaire
BRENNER, Brigitte (Ms./Mme)	Head of the EU and International Services Chef des Services européen et international
LANDERTSHAMMER, Sophie (Ms./Mme) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	International Relations Division Division des relations internationales

AZERBAIJAN – AZERBAIDJAN

ALASGAROV, Valeh (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Deputy Speaker of the National Assembly Vice-Président de l'Assemblé enationale
GAFAROVA, Sahiba (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
SEYIDOV, Samad (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
FEYZIYEV, Javanshir (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
MURADOV, Fuad (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
AGHAYEV, Babek (Mr./M.) Secretary to the delegation / Secrétaire de la délégation	
MAMMADOV, Vugar (Mr./M.) Secretary to the delegation / Secrétaire de la délégation	

---

[6] (ALP: Australian Labour Party / Parti travailliste australien)
(LP: Liberal Party / Parti libéral)

[7] (SPÖ: Social Democratic Party / Parti social démocrate)
(ÖVP: People's Party / Parti populaire)
(FPÖ: Freedom Party / Parti de la liberté)
(G: Greens / Les Verts)

BAHRAIN – BAHREIN

FAKHRO, Jamal (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	First Deputy Speaker of the Shura Council Premier Vice-Président du Conseil consultatif
AL-MUBARAK, Aysha (Ms./Mme)	Member of the Shura Council, Chairperson of the Committee on Human Rights / Membre du Conseil consultatif, Présidente de la Commission des droits de l'homme
NASSIF, Jameela (Ms./Mme)	Member of the Council of Representatives, Deputy Chairperson of the Committee on Legislative and Legal Affairs / Membre du Conseil des Représentants, Vice-Présidente de la Commission des affaires législatives et juridiques
HUSAIN, Saeed (Mr./M.)	Member of the Council of Representatives Membre du Conseil des Représentants
ABDULLA, Ali (Mr./M.)	Member of the Council of Representatives Membre du Conseil des Représentants
ALKOOHEJI, Isa (Mr./M.)	Member of the Council of Representatives Membre du Conseil des Représentants
ALJEEB, Fouzia (Ms./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Director, Parliamentary Relations and Information Directrice des relations parlementaires et de l'information
ALHADDAD, Abdulla (Mr./M.) Secretary of the Group Secrétaire du Groupe	
ALQATTAF, Ameera (Ms./Mme)	Staff Member / Secrétariat

BANGLADESH

ALI, Shawkat (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Deputy Speaker of Parliament Vice-Président du Parlement (AL)
AHMED, Tofail (Mr./M.)	Member of Parliament (AL), Chairman of the Standing Committee on Ministry of Industries / Membre du Parlement (AL), Président de la Commission permanente sur les industries
FEROZ, A.S.M. (Mr./M.)	Member of Parliament, Whip Membre du Parlement, Chef de file (AL)
CHOWDHURY, Noor E. Alam (Mr./M.)	Member of Parliament, Whip Membre du Parlement, Chef de file (AL)
YASMIN, Sagufta (Ms./Mme)	Member of Parliament, Whip Membre du Parlement, Chef de file (AL)
CHOWDHURY, Saber Hossain (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (AL)
CHOWDHURY, A.B.M. Fazle Karim (Mr./M.)	Member of Parliament, Chairman of the Standing Committee on Ministry of Housing and Public Works Membre du Parlement, Président de la Commission permanente du logement et des travaux publics (AL)
SATTAR, Abdus (Mr./M.)	Member of Parliament, Chairman of the Standing Committee on Ministry of Posts and Telecommunication / Membre du Parlement, Président de la Commission permanente des postes et des télécommunications (AL) [8]
AFROZE, Meher (Ms./Mme)	Member of Parliament, Chairperson of the Committee on Ministry of Women and Children Affairs / Membre du Parlement, Présidente de la Commission permanente des affaires féminines et de l'enfance
HAQUE, Enamul (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement

[8] (AL: Bangladesh Awami League / Ligue Awami du Bangladesh)
(BNP: Bangladesh Nationalist Party / Parti nationaliste du Bangladesh)

MONDOL, Anisul Islam (Mr./M.) Adviser / Conseiller	Member of Parliament / Membre du Parlement
RAHMAN, Md. Mahfuzur (Mr./M.) Member of the ASGP, Secretary of the Group / Membre de l'ASGP, Secrétaire du Groupe	Secretary / Secrétaire
MASUM, M. (Mr./M.)	Senior Assistant Secretary Secrétaire principal adjoint
HASAN, Choudhury Kamrul (Mr./M.)	Assistant Private Secretary to the Speaker Secrétaire particulier adjoint du Président
RAHMAN, B.M. Ataur (Mr./M.)	Assistant Private Secretary to the Speaker Secrétaire particulier adjoint du Président

BELGIUM – BELGIQUE

de DONNEA, François-Xavier (Mr./M.) Member of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law, Member of the Governing Council, Leader of the delegation Membre du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, Membre du Conseil directeur, Chef de la délégation	Member of the House of Representatives, State Minister, President of the Committee on Foreign Relations / Membre de la Chambre des Représentants, Ministre d'Etat, Président de la Commission des relations extérieures (MR)
VAN EETVELDE, Miranda (Ms./Mme) Member of the Governing Council Membre du Conseil directeur	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (N-VA)
MAHOUX, Philippe (Mr./M.) Member of the Governing Council Membre du Conseil directeur	Senator, Co-Chairman of the Committee on European Affairs, Chairman of the Working Group "IT and Freedoms" Sénateur, Co-Président du Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes, Président du Groupe de travail "Informatique et libertés" (PS)
VAN DER MAELEN, Dirk (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (sp.a)
MATZ, Vanessa (Mrs./Mme)	Senator / Sénatrice (cdH)
DE PADT, Guido (Mr./M.)	Senator / Sénateur (Open vld) [9]
HONDEQUIN, Hugo (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Senate Secrétaire général du Sénat
VAN DER HULST, Marc (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General of the House of Representatives Secrétaire général adjoint de la Chambre des Représentants
DE ROUCK, Marc (Mr./M.) Secretary of the Group and to the delegation Secrétaire du Groupe et de la délégation	Director, European Affairs and Inter-Parliamentary Relations Department, Senate / Directeur du Service des affaires européennes et des relations interparlementaires du Sénat
PELEMAN, Martin (Mr./M.) Deputy Secretary of the Group and to the delegation Secrétaire adjoint du Groupe et de la délégation	Deputy Director, House of Representatives Premier Conseiller de direction à la Chambre des Représentants

BENIN

NAGO, Mathurin (Mr./M.) President of the Group, Member of the Governing Council, Leader of the delegation / Président du Groupe, Membre du Conseil directeur, Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Président de l'Assemblée nationale (FCBE)

[9] (PS: Socialist Party (French) / Parti socialiste (francophone))
(N-VA: New Flemish Alliance / Nouvelle Alliance flamande)
(MR: Liberal Party (French) / Parti libéral (francophone))
(sp.a: Flemish Socialist Party / Parti socialiste Flamand)
(cdH: Democratic Humanist Centre (French) / Centre démocrate humaniste (francophone))
(Open vld: / Libéraux flamands)

QUENUM, Epiphane (Mr./M.) Member of the Governing Council Membre du Conseil directeur	Member of the National Assembly, Chairman of the Committee on Education, Culture, Employment and Social Affairs / Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission de l'éducation, de la culture, de l'emploi et des affaires sociales (RB)
SANI GLELE, Yibatou (Ms./Mme) Member of the Governing Council Membre du Conseil directeur	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PRD)
GONROUDOBOU, Orou Dèkè (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (FCBE) [10]
KOTO SOUNON, René (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Deputy Administrative Secretary General Secrétaire général administratif adjoint
GUIDI, Kouassi (Mr./M.)	Protocol Officer / Chargé du protocole
BONOU, Lucien (Mr./M.) Aide de camp	

BOLIVIA – BOLIVIE

RAMIREZ NAVA, Agripina (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (MAS)
CONDORI LÓPEZ, Efraín (Mr./M.)	Senator / Sénateur (MAS)[11]

BOSNIA AND HERZEGOVINA – BOSNIE-HERZEGOVINE

KALABIĆ, Drago (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the Parliamentary Assembly Membre de l'Assemblée parlementaire (SNSD)
CEMALOVIĆ, Nermina (Ms./Mme)	Speaker of the House of Representatives Président de la Chambre des Représentants (SDP BiH)
FRANJIČEVIĆ, Mato (Mr./M.)	Member of the Parliamentary Assembly Membre de l'Assemblée parlementaire (HDZ) [12]
MIJAČEVIĆ, Marina (Ms./Mme) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	

BOTSWANA

TSHIRELETSO, Botlogile Mogogi (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
SALESHANDO, Dumelang (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (BCP)
MOLATLHEGI, Kagiso Patrick (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (BDP) [13]
DITHAPO, Barbara Ntheeleng (Ms./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire générale
KEEKAE, Lesedi (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Senior Clerk Assistant / Assistant Greffier principal

[10] (FCBE: Cauri Forces for an Emerging Benin / Forces Cauris pour un Bénin Emergent)
(RB: Rebirth of Benin / Renaissance du Bénin)
(PRD: Democratic Renewal Party / Parti du renouveau démocratique)
[11] (MAS: Movement for Socialism / Mouvement pour le socialisme)
[12] (SNSD: Party of Independent Social Democrats / Parti social-démocrate indépendant)
(HDZ: Croatian Democratic Union / Parti démocratique croate)
[13] (BDP: Botswana Democratic Party / Parti démocratique botswanais)

BRAZIL – BRESIL

LEMOS, Ana Amélia (Ms./Mme) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Senator / Sénatrice (PP)
PETECÃO, Sérgio (Mr./M.)	Senator / Sénateur (PSD)
FILHO, Marçal (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PMDB)
CAJADO, Claudio (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (DEM) [14]
GUEDES, Carlos Eduardo (Mr./M.)	Ministry of Foreign Affairs Ministère des affaires étrangères
VENTURA TEIXERA, Rogerio (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	
ARAÚJO, Silvia (Ms./Mme) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	

BURKINA FASO

OUATTARA, Soungalo Appolinaire (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Président de l'Assemblée nationale
DIENDERE, Fatoumata (Ms./Mme) Member of the Executive Committee Membre du Comité exécutif	Second Vice-President of the National Assembly Deuxième Vice-Présidente de l'Assemblée nationale (CDP)
OUEDRAOGO, Salfo Théodore (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (ADJ)
SAMBARE, Palguim (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (CFR)
ABGAS, Armand (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (UPC)
LANKOANDE, Folga Ildevert (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (ADF-RDA)
DRABO-OUEDRAOGO, Zénabou (Ms./Mme) Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians / Membre du Comité de coordination des femmes parlementaires	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (CDP)
TRAORE, Mélégué (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (CDP) [15]
NOMBRE, Alphonse (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the National Assembly Secrétaire général de l'Assemblée nationale
KERE, Dieudonné (Mr./M.) Administrative Secretary of the Group Secrétaire administratif du Groupe	Director of International Cooperation, National Assembly Directeur de la coopération internationale de l'Assemblée nationale
TAPSOBA, Brahima (Mr./M.)	Protocol Director / Directeur du protocole
YAGUIBOU, Issa (Mr./M.) Aide de camp	

---

[14] (PMDB: Brazilian Democratic Movement Party / Parti du mouvement démocratique brésilien)
(PP: Progressive Party / Parti progressiste)
(PSD: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)
(PTB: Brazilian Labour Party / Parti travailliste brésilien)

[15] (CDP: Congress for Democracy and Progress / Congrès pour la démocratie et le progrès)
(ADJ: Alliance for democracy and justice / Alliance pour la démocratie et la justice)
(CFR: Convention of Republican Forces / Convention des forces républicaines)
(UPC: Union for Progress and Change / Union pour le progrès et le changement)
(ADF/RDA: Alliance for democracy and Federation / African Democratic Rally / Alliance pour la démocratie et la fédération / Rassemblement démocratique africain)

BURUNDI

KABURA, François (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Second Vice-President of the National Assembly Deuxième Vice-Président de l'Assemblée nationale (UPRONA)
BERAHINO, Gloriose (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (CNDD-FDD)
NDIHOKUBWAYO, Norbert (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (FN) [16]
BARINAKANDI, Juvénal (Mr./M.)	Protocol Officer / Chargé du protocole

CAMBODIA – CAMBODGE

CHHEANG, Vun (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the National Assembly, Chairman of the Committee on Foreign Affairs, International Cooperation, Information and Media / Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission des affaires étrangères, de la coopération internationale, de l'information et des médias
YANG, Sem (Mr./M.)	Senator, Chairperson of the First Commission of the Senate Sénateur, Président de la première Commission du Sénat
TROEUNG, Thavy (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
KROUCH, Sam An (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
OUM, Sarith (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Senate Secrétaire général du Sénat
CHHIM, Sothkun (Mr./M.)	Director of the Protocol and International Relations Department of the Senate / Directeur du Département du protocole et des relations internationales du Sénat
OUDAM, Khlang (Mr./M.) Assistant to the delegation Assistant de la délégation	Deputy Director of the International Relations Department, National Assembly / Directeur adjoint du Département des relations internationales de l'Assemblée nationale
SOK, Pisey (Mr./M.) Assistant to the delegation Assistant de la délégation	Deputy Chief of the Multilateral Relations Office Chef adjoint du Bureau des relations multilatérales
VONG, Chen (Mr./M.) Adviser / Conseiller	

CAMEROON – CAMEROUN

CAVAYE YEGUIE, Djibril (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Président de l'Assemblée nationale (RDPC)
FOTSO, Joséphine (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (RDPC)
ABDOULAYE, Bougue (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (RDPC)
EKINDI, Jean-Jacques (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PM)
EMAH ETOUNDI, Vincent (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (RDPC)

[16] (UPRONA: Union for National Progress / Union pour le progrès national)
(CNDD: National Council for the Defense of Democracy / Conseil national pour la défense de la démocratie)
(FDD: Front for the Defense of Democracy / Forces pour la défense de la démocratie)
(FN: Sahwanya Frodebu-Nyakuri)

HAMADOU, Sali (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (RDPC) [17]
YÉNÉ OSSOMBA, Victor (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the National Assembly Secrétaire général de l'Assemblée nationale
ESSEBA, Cyriaque (Mr./M.) Administrative Secretary of the Group Secrétaire administratif du Groupe	Director, General Administration Service Directeur de l'administration générale
BOUBA, Simala (Mr./M.) Adviser / Conseiller	Officer, Speaker's Bureau Fonctionnaire au Cabinet du Président
MAKONGO DOOH, Alexandre (Mr./M.) Adviser / Conseiller	

CANADA

ATAULLAHJAN, Salma (Ms./Mme) President of the Group, Leader of the delegation Présidente du Groupe, Chef de la délégation	Senator / Sénatrice (CPC)
OLIVER, Donald H. (Mr./M.)	Speaker pro tempore of the Senate Président intérimaire du Sénat (CPC)
DAWSON, Dennis (Mr./M.)	Senator / Sénateur (LPC)
CALKINS, Blaine (Mr./M.)	Member of the House of Commons Membre de la Chambre des Communes (CPC)
CHARLTON, Chris (Ms./Mme)	Member of the House of Commons Membre de la Chambre des Communes (NDP)
DAVIES, Libby (Ms./Mme)	Member of the House of Commons Membre de la Chambre des Communes (NDP) [18]
BOSC, Marc (Mr./M.) President of the ASGP / Président de l'ASGP	Deputy Clerk, House of Commons Sous-Greffier, Chambre des Communes
GRAVEL, Line (Ms./Mme) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Association Secretary Secrétaire d'association
FORGE, Frédéric (Mr./M.) Advisor to the Group / Conseiller du Groupe	Analyst, Library of Parliament Analyste, Bibliothèque du Parlement

CHAD – TCHAD

KADAM, Moussa (Mr./M.) Rapporteur of the Group, Leader of the delegation Rapporteur du Groupe, Chef de la délégation	Member of the National Assembly, Parliamentary Group Chairman / Membre de l'Assemblée nationale, Président du Groupe parlementaire (MPS)
MAÏNA, Tchari Madi (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Deputy Chairman of the Finance Committee / Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Président de la Commission des finances (RDP)
NDOUABNADJI TARAM, Delphine (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (FAR-PF)
NEATOBEI, Bidi Valentin (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PAP/JS)
GATTA NGOTTE, Gali (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (UFD/PR)
ISSAKHA HAROUN, Fatouma (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (MPS) [19]

[17] (RDPC: Cameroon People's Democratic Movement / Rassemblement démocratique du peuple camerounais)
(PM: Progressive Movement / Mouvement progressiste)

[18] (CPC: Conservative Party of Canada / Parti conservateur du Canada)
(LPC: Liberal Party of Canada / Parti libéral du Canada)
(NDP: New Democratic Party / Nouveau parti démocratique)

GALI, Massa Harou (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General / Secrétaire général adjoint
MBAÏAMMADJI, Béaïn Joël (Mr./M.)	Director, Administrative and Legislative Affairs Directeur des affaires administratives et législatives

CHILE – CHILI

LETELIER, Juan Pablo (Mr./M.) Vice-President of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians, Leader of the delegation Vice-Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires, Chef de la délégation	Senator / Sénateur (PS)
COLOMA, J. Antonio (Mr./M.) President of the Group / Président du Groupe	Senator / Sénateur (UDI)
CRISTI, María Angélica (Mrs./Mme) Member of the Committee on Middle East Questions Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (UDI)
LEÓN, Roberto (Mr./M.) Vice-President of GRULAC Vice-Président du GRULAC	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PDC)
WALKER, Patricio (Mr./M.)	Senator / Sénateur (PDC)
MONSALVE, Manuel (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (UDI)
CERONI, Guillermo (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PDC)
GARCÍA, René Manuel (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (RN)
VENEGAS, Mario (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PDC) [20]
LABBE, Mario (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Senate Secrétaire général du Sénat
OSES, Juan (Mr./M.) Adviser / Conseiller	Foreign Affairs Committee of the Senate Commission des affaires étrangères du Sénat
PEILLARD GARCÍA, Jacqueline (Mrs./Mme) Secretary of the Group and to the delegation Secrétaire du Groupe et de la délégation	Director, International Relations, Chamber of Deputies Directrice des relations internationales à la Chambre des Députés
HERNÁNDEZ, Ricardo (Mr./M.) Adviser / Conseiller	

CHINA – CHINE

CHANGZHI CHEN (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Vice-Chairman of the Standing Committee of the National People's Congress / Vice-Président de la Commisision permanente de l'Assemblée populaire nationale
SIXI CHEN (Mr./M.)	Member of the National People's Congress Membre de l'Assemblée populaire nationale
CHUNYING XIN (Ms./Mme)	Member of the National People's Congress Membre de l'Assemblée populaire nationale

---

[19] (MPS: Patriotic Salvation Movement / Mouvement patriotique du salut)
(RDP: Rally for Democracy and Progress / Rassemblement pour la démocratie et le progrès)
(FAR: Front of Action Forces for the Republic / Front des forces d'action pour la République)

[20] (PS: Socialist Party / Parti socialiste)
(UDI: Independent Democratic Union / Union démocrate indépendante)
(PDC: Christian Democratic Party / Parti démocrate-chrétien)
(RN: National Renewal / Rénovation nationale)

ZHONGQING YIN (Mr./M.)	Member of the National People's Congress Membre de l'Assemblée populaire nationale
HUIBO FAN (Mr./M.)	Adviser / Conseiller
BOJUN LI (Mr./M.)	Adviser / Conseiller
YISHENG REN (Mr./M.)	Adviser / Conseiller
ZHEYI SHEN (Mr./M.)	Adviser / Conseiller
AIHUA WANG (Ms./Mme)	Adviser / Conseillère
CHANGJUN WANG (Mr./M.)	Adviser / Conseiller
GANG WAN (Mr./M.)	Adviser / Conseiller
WEN WANG (Mr./M.)	Adviser / Conseiller
HUA XIAO (Mr./M.)	Adviser / Conseiller
RAN XIONG (Ms./Mme)	Adviser / Conseillère
SHUYIN YU (Mr./M.)	Adviser / Conseiller
QUAN YUAN (Mr./M.)	Adviser / Conseiller
GUISEN YUAN (Mr./M.) Ambassador of China to Ecuador Ambassadeur de Chine en Equateur	
LIUWEI JIA (Mr./M.) Embassy of China to Ecuador Ambassade de Chine en Equateur	
LEING JIN (Mr./M.) Embassy of China to Ecuador Ambassade de Chine en Equateur	
WEI SHANG (Mr./M.) Embassy of China to Ecuador Ambassade de Chine en Equateur	
YAPEI GUAN (Ms./Mme) Embassy of China to Ecuador Ambassade de Chine en Equateur	
WANMIN LUO (Mr./M.) Embassy of China to Ecuador Ambassade de Chine en Equateur	

COLOMBIA – COLOMBIE

GALÁN, Juan Manuel (Mr./M.)	Senator / Sénateur (PL) [21]

CONGO

FOUTY-SOUNGOU, Philomène (Mrs./Mme) Acting President and Secretary of the Group, Leader of the delegation Présidente déléguée et Secrétaire du Groupe, Chef de la délégation	Member and First Secretary of the Senate Bureau Membre et première Secrétaire du Bureau du Sénat (MAR)
FILA LEMINA, Isabelle Marthe (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (RC)
NGOUYA, Jean-Pierre (Mr./M.)	Senator / Sénateur (Ind) [22]

[21] (PL: Liberal Party / Parti libéral)
[22] (MAR: Constituent Congress of the Action & Renewal Movement / Congrès constitutif du Mouvement Action Renouveau
(RC: Citizens' Rally / Rassemblement citoyen)
(Ind: Independent / Indépendant)

GOMA, Léandre (Mr./M.) Administrative Secretary of the Group Secrétaire administratif du Groupe	Legal Adviser to the First Secretary of the Senat Conseiller juridique de la première Secrétaire du Sénat
OKOELE, Gaspard (Mr./M.) Administrative Secretary of the Group Secrétaire administratif du Groupe	Attaché, Inter Parliamentary Relations, National Assembly Attaché aux relations interparlementaires, Assemblée nationale

COSTA RICA

GÓMEZ FRANCESCHI, Agnés (Mrs./Mme) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the Legislative Assembly Membre de l'Assemblée législative (PLN)
FONSECA SOLANO, Julia (Mrs./Mme)	Member of the Legislative Assembly Membre de l'Assemblée législative (PLN)
MONESTEL CONTRERAS, Martín (Mr./M.)	Member of the Legislative Assembly Membre de l'Assemblée législative (PASE) [23]
AYALES ESNA, Antonio (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Executive Director / Directeur exécutif

COTE D'IVOIRE

THIAM, Augustin Houphouët Abdoulaye (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the National Assembly Member de l'Assemblée nationale (RDR)[24]
KONATE, Fakhy N'Fa Kaba (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
ACAKPO-ADDRA, Alain Bonaventure Yaovi (Mr./M.) Administrative Secretary of the Group Secrétaire administratif du Groupe	Administrator / Administrateur

CROATIA – CROATIE

ĐUROVIĆ, Dražen (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of Parliament / Membre du Parlement (HDSSB) [25]

CUBA

MARI MACHADO, Ana María (Mrs./Mme) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Vice-President of the National Assembly of the People's Power Vice-Présidente de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire
FERRER GÓMEZ, Yolanda (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly of the People's Power Membre de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire
HEVIA GONZÁLEZ, Aixa (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly of the People's Power Membre de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire
MALMIERCA CASTAÑO, Alejandro (Mr./M.) Adviser / Conseiller	
RODRÍGUEZ HERNÁNDEZ, Jorge (Mr./M.) Ambassador of Cuba to Ecuador Ambassadeur de Cuba en Equateur	

CZECH REPUBLIC – REPUBLIQUE TCHEQUE

KUBATA, Jan (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (ODS)

[23] (PLN: National Liberation Party / Parti de libération nationale)
(PASE: Accessibility Without Exclusion / Parti de l'accès sans exclusion)
[24] (RDR: Rally of Republicans / Rassemblement des Républicains)
[25] (HDSSB: Croatian Democratic Alliance of Slavonia and Baranja / Alliance démocratique de Slavonie et Baranja)

LOBKOWICZ, Jaroslav (Mr./M.) Member of the Group of Facilitators for Cyprus Membre du Groupe de facilitateurs concernant Chypre	Member of the Chamber of Deputies, Deputy Chairman of the Committee on European Affairs Membre de la Chambre des Députés, Vice-Président de la Commission des affaires européennes (TOP09-S)
PARKANOVÁ, Vlasta (Ms./Mme)	Deputy Speaker of the Chamber of Deputies, Deputy Chairperson of the Steering Committee / Vice-Présidente de la Chambre des Députés, Vice-Présidente du Bureau restreint (TOP09-S)
VIDÍM, Jan (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies, Chairman of the Defence Committee / Membre de la Chambre des Députés, Président de la Commission de la défense (ODS)
HORSKÁ, Miluše (Ms./Mme)	Vice-President of the Senate Vice-Présidente du Sénat
GUZIANA, Petr (Mr./M.)	Senator / Sénateur (ČSSD) [26]
KYNŠTETR, Petr (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Chamber of Deputies Secrétaire général de la Chambre des Députés
UKLEIN, Jirí (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Senate Secrétaire général du Sénat
KRBEC, Jirí (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Head of the International Relations Department of the Senate Chef du Département des relations internationales du Sénat
KRUPOVA, Veronika (Ms./Mme) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	

DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MOKOLO, Edouard (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	First Vice-President of the Senate Premier Vice-Président du Sénat (Ind)
BOKONA, Wipa François (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PPRD)
SHEOKITUNDU, Léonard (Mr./M.)	Senator / Sénateur (PPRD)
KALAMBA WAFUANA, Emery (Mr./M.)	Senator / Sénateur (Ind)
EKOMBE, Mpetshi Toussaint (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PDC)
MONDOLE, Esso-Libanza Léon (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (CDC)
MBUKU-LAKA, Boris (Mr./M.) Substitute Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians Membre suppléant du Comité des droits de l'homme des parlementaires	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (ARC) [27]
KABANGU DIBA-NSESE, François (Mr./M.) Administrative Joint Secretary of the Group Co-Secrétaire administratif du Groupe	Adviser and Coordinator, Senate Research Office Conseiller coordonnateur du Bureau d'études du Sénat
KATAKO KOMBE, Josué (Mr./M.)	Head of Office / Chef de Cabinet
MILAMBO, Mbombo Freddy (Mr./M.)	Financial Adviser / Conseiller économique et financier

[26] (ODS: Civic Democratic Party / Parti démocratique civique)
(TOP09-S: Tradition Responsibility Prosperity 09 / Tradition, responsabilité, prospérité 09)
(ČSSD: Czech Social Democratic Party / Parti social-démocrate tchèque)

[27] (Ind: Independent / Indépendant)
(PPRD: People's Party for Reconstruction and Democracy / Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie)
(PDC: Democratic Christian Party / Parti démocrate chrétien)
(CDC: Convention of Christian Democrats / Convention des démocrates chrétiens)
(ARC: Alliance for Congo's Renewal / Alliance pour le renouveau du Congo)

DENMARK – DANEMARK

LORENTZEN, Kristian Pihl (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Member of the Folketing / Membre du Folketing (LP)
CHRISTIANSEN, Kim (Mr./M.)	Member of the Folketing / Membre du Folketing (DPP)
STOEJBERG, Inger (Ms./Mme)	Member of the Folketing / Membre du Folketing (LP)
LIND, Annette (Ms./Mme)	Member of the Folketing / Membre du Folketing (SD)
REISSMANN, Mette (Ms./Mme)	Member of the Folketing / Membre du Folketing (SD)
ELLEMAN, Karen (Ms./Mme)	Member of the Folketing / Membre du Folketing (LP)
BARFOED, Lars (Mr./M.)	Member of the Folketing / Membre du Folketing (CPP)
FAROOQ, Nadeem (Mr./M.)	Member of the Folketing / Membre du Folketing (SLP) [28]
LARSEN, Carsten (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
VESTERGAARD, Mette (Ms./Mme) Secretary of the Group Secrétaire du Groupe	Counselor / Conseillère
FABER, Charlotte (Ms./Mme)	Higher Executive Officer / Cadre supérieur

DOMINICAN REPUBLIC – REPUBLIQUE DOMINICAINE

FERMIN, Graciela (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PRD)
GONZALEZ, Altagracia (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PLD)
MORALES, Juan (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PRD)
RAMIREZ, Gertrude (Ms./Mme)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PLD)
VASQUEZ, José (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PLD)
SANDÓVAL, Leoncio (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PLD)[29]
PYJOLS, Adalgiza (Ms./Mme) Adviser / Conseillère	

ECUADOR – EQUATEUR

CASSINELLI, Juan Carlos (Mr./M.)	Deputy Speaker of the National Assembly Vice-Président de l'Assemblée nationale (AP)
BUSTAMANTE, Fernando (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (AP)
FERNANDEZ, Scheznarda (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PSC))
MONCAYO, Paco (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (MMIN)

[28] (LP: Liberal Party / Parti libéral)
(DPP: Danish Peoples' Party / Parti populaire danois)
(SD: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)
(LA: Liberal Alliance / Alliance libérale)
(CPP: Conservative People's Party / Parti populaire conservateur)
(SLP: Social Liberal Party / Parti social libéral)

[29] (PRD: Dominican Revolutionary Party / Parti révolutionnaire dominicain)
(PLD: Dominican Liberation Party / Parti de la libération dominicaine)

GODOY, Gina (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (AP)
KRONFLE, María Cristina (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (MdG – PSC)
VARGAS, Wladimir (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PRIAN)
PABÓN, Paola (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (AP)
GUDIÑO, Zobeida (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (AP)
HERNÁNDEZ, Virgilio (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (AP)
VELASCO, Carlos (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (AP)
VALAREZO, Rocío (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (MAR) [30]

EGYPT – EGYPTE

AL-SEHRY, Tareq (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Deputy Speaker of the Shoura Assembly Vice-Président de l'Assemblée de la Choura
FATEH EL-BAB, Ali (Mr./M.)	Member of the Shoura Assembly, Chairman of the Committeee on African Affairs / Membre de l'Assemblée de la Choura, Président de la Commission des affaires africaines
EMIL YAQUB, Nilli (Mrs./Mme)	Member of the Shoura Assembly, Deputy Chairperson of the Committeee on African Affairs Membre de l'Assemblée de la Choura, Vice-Présidente de la Commission des affaires africaines
EL DALY, Hamed Mohamed (Mr./M.)	Member of the Shoura Assembly Membre de l'Assemblée de la Choura
ABDEL-WAHAB, Ashraf (Mr./M.)	Chief of Protocol / Chef du protocole

EL SALVADOR

REYES, Othon Sigfrido (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	President of the Legislative Assembly Président de l'Assemblée législative (FMLN)
VAQUERANO RIVAS, Donato Eugenio (Mr./M.)	Member of the Legislative Assembly Membre de l'Assemblée législative (ARENA)
CLAROS REYES, Richar Geston (Mr./M.)	Member of the Legislative Assembly Membre de l'Assemblée législative (GANA)
ÁGREDA CHACHAGUA, Félix (Mr./M.)	Member of the Legislative Assembly Membre de l'Assemblée législative (ARENA)
DIAZ, Nery (Ms./Mme)	Member of the Legislative Assembly Membre de l'Assemblée législative (FLMN) [31]
PINEDA NAVAS, Oscar Armando (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général

---

[30] (AP: Alianza Pais)
(PSC: Social Christian Party / Parti social-chrétien)
(MMIN: Municipalist Movement for National Integrity / Mouvement municipaliste pour l'intégrité nationale))
(MdG: Madera de Guerrero)
(PRIAN: Institutional Renewal Party of National Action / Parti rénovateur institutionnel de l'action nationale)
(MAR: Movimiento Autónomico Regional)

[31] (FMLN: Farabundo Marti National Liberation Front / Front de libération nationale Farabundo Marti)
(ARENA: National Republican Alliance / Alliance républicaine nationaliste)
(GANA: Grand Alliance for National Unity / Grande alliance pour l'unité nationale)

ROSALES, Iván (Mr./M.) Member of the ASGP, Secretary of the Group Membre de l'ASGP, Secrétaire de du Groupe	Head of the Department of International Relations and Parliamentary Diplomacy / Chef du Département des relations internationales et de la diplomatie parlementaire

EQUATORIAL GUINEA - GUINEE EQUATORIALE

DOUGAN MALABO, Angel Serafin Seriche (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of the House of People's Representatives Président de la Chambre des Représentants du Peuple (PDGE)[32]
EKUA ESONO ABE, Bienvenido (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général

ESTONIA – ESTONIE

KÕIV, Tõnis (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Member of the Riigikogu / Membre du Riigikogu (ERP)
NOOL, Erki (Mr./M.)	Member of the Riigikogu, Chairman of the Environment Committee / Membre du Riigikogu, Président de la Commission de l'environnement (IRL)
TUUS-LAUL, Marika (Mrs./Mme)	Member of the Riigikogu / Membre du Riigikogu (ECeP)
ÕUNAPUU, Jaan (Mr./M.)	Member of the Riigikogu / Membre du Riigikogu (SDE) [33]
ALAJÕE, Maria (Ms./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Riigikogu Secrétaire générale du Riigikogu
OTSEPP, Riina (Mrs./Mme) Secretary of the Group and to the delegation Secrétaire du Groupe et de la délégation	Deputy Head of the Foreign Relations Department Chef adjoint du Département des relations extérieures

ETHIOPIA – ETHIOPIE

BUAYALEW, Yohannes (Mr./M.)	Member of the House of the Federation, Chairman of the Standing Committee on Constitutional and Regional Affairs Membre de la Chambre de la Fédération, Président de la Commission permanente des affaires constitutionnelles et régionales (EPRDF)
DEMESSIE, Daniel (Mr./M.)	Member of the House of the Federation Membre de la Chambre de la Fédération (EPRDF)
WOLDESSILAS, Asmelash (Mr./M.)	Member of the House of Peoples' Representatives Membre de la Chambre des Représentants du Peuple (EPRDF)
ADAMU, Worku (Mr./M.)	Member of the House of the Federation Membre de la Chambre de la Fédération (EPRDF)
ESHETE, Ayelech (Mrs./Mme)	Member of the House of People's Representatives, Chairperson of the Standing Committee on Women, Children and Youth Affairs / Membre de la Chambre des Représentants du Peuple, Présidente de la Commission permanente des questions relatives aux femmes, aux enfants et à la jeunesse (EPRDF)

32 (PDGE: Democratic Party of Equatorial Guinea / Parti démocratique de Guinée équatoriale)

33 (ERP: Reform Party / Parti de la réforme)
(IRL Pro Patria and Res Publica Union / Union Pro Patria et Res Publica)
(SDE: Estonian Social Democratic Party / Parti social-démocrate d'Estonie)
(ECeP: Estonian Centre Party / Parti estonien du centre)

TESEMA, Tekle (Mr./M.)	Member of the House of People's Representatives, Deputy Chairman of the Standing Committee on Foreign Security and Defence Affairs / Membre de la Chambre des Représentants du Peuple, Vice-Président de la Commission permanente de la sécurité étrangère et de la défense (EPRDF) [34]
LEMMA, Negus (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the House of Peoples' Representatives Secrétaire général de la Chambre des Représentants du Peuple

FINLAND – FINLANDE

LOHELA, Maria (Ms./Mme) President of the Group, Leader of the delegation Présidente du Groupe, Chef de la délégation	Member of the Eduskunta / Membre de l'Eduskunta (PS)
HEMMILÄ, Pertti (Mr./M.)	Member of the Eduskunta, Chair of the Parliamentary Auditors Membre de l'Eduskunta, Président des audits parlementaires (KOK)
KOMI, Katri (Ms./Mme)	Member of the Eduskunta / Membre de l'Eduskunta (KESK)
KARHU, Saara (Ms./Mme)	Member of the Eduskunta / Membre de l'Eduskunta (SDP)
AHVENJÄRVI, Sauli (Mr./M.)	Member of the Eduskunta / Membre de l'Eduskunta (KD)
RUOHONEN-LERNER, Pirkko (Ms./Mme)	Member of the Eduskunta / Membre de l'Eduskunta (PS) [35]
TIITINEN, Seppo (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
VUOSIO, Teemu (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Secretary, International Affairs Secrétaire aux affaires étrangères
HUTTUNEN, Marja (Mrs./Mme) Assistant Secretary of the Group Secrétaire adjointe du Groupe	Assistant to the International Affairs Assistante aux affaires internationales

FRANCE

ANDRÉ, Michèle (Mrs./Mme) President of the Group, Leader of the delegation Présidente du Groupe, Chef de la délégation	Senator, Deputy Chairperson of the Committee on Finance Sénatrice, Vice-Présidente de la Commission des finances (PS)
MARTIN-LALANDE, Patrice (Mr./M.) Vice-President of the Group Vice-Président du Groupe	Member of the National Assembly / Député (UMP)
DEL PICCHIA, Robert Denis (Mr./M.) President of the Twelve Plus Group Président du Groupe des Douze Plus	Senator, Deputy Chairman of the Committee on Foreign Affairs, Defence and Armed Forces Sénateur, Vice-Président de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (UMP)
DURRIEU, Josette (Ms./Mme)	Senator, Deputy Chairperson of the Committee on Foreign Affairs, Defence and Armed Forces Sénatrice, Vice-Présidente de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (PS)
MAUREY, Hervé (Mr./M.)	Senator, Deputy Chairman of the Committee on Sustainable Development, Infrastructures, Equipment and Land-Use Planning / Sénateur, Vice-Président de la Commission du développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire (UDI)

[34] (EPRDF: Ethiopian People's Revolutionary Democratic Front / Front populaire démocratique révolutionnaire de l'Ethiopie)

[35] (PS: True Finns / Finlandais authentiques)
(KOK: National Coalition Party / Coalition nationale)
KESK: Centre Party / Parti du centre)
(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)
(KD: Christian Democrats / Chrétiens-démocrates)

JANQUIN, Serge (Mr./M.) Member of the Committee on Middle East Questions / Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	Member of the National Assembly / Député (PS)
GUITTET, Chantal (Ms./Mme)	Member of the National Assembly / Députée (PS) [36]
DELCAMP, Alain (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Senate Secrétaire général du Sénat
RIVAILLE, Danièle (Ms./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Questure (Finance) of the National Assembly / Secrétaire générale de la Questure de l'Assemblée nationale
PROVANSAL, Robert (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Questure of the Senate Secrétaire général de la Questure du Sénat
MEFFRE, Françoise (Ms./Mme)	Director, International and Defence Affairs, National Assembly / Directrice du Service des affaires internationales et de la défense de l'Assemblée nationale
DRAIN, Michel (Mr./M.) Executive Co-Secretary of the Group Co-Secrétaire exécutif du Groupe	Deputy Director, National Assembly Directeur adjoint à l'Assemblée nationale
BOURASSÉ, Philippe (Mr./M.) Executive Co-Secretary of the Group Co-Secrétaire exécutif du Groupe	Deputy Director, Senate / Directeur adjoint au Sénat
LE NAHENEC, Agathe (Miss/Mlle) Joint Secretary of the ASGP Co-Secrétaire de l'ASGP	Administrator, National Assembly Administratrice à l'Assemblée nationale
CORNET, Anne-Céline (Ms./Mme) Twelve Plus Group Secretariat Secrétariat du Groupe des Douze Plus	Deputy Administrator, Senate Administratrice adjointe au Sénat
VÉLASCO, Karine (Ms./Mme) Administrative Secretary of the ASGP Secrétaire administrative de l'ASGP	Services Secretary, National Assembly Secrétaire des Services à l'Assemblée nationale
HOUEL, Vincent (Mr./M.) Logistics Officer / Responsable de la logistique	Administrative Secretary at the National Assembly Secrétaire administratif à l'Assemblée nationale

GABON

SYLONG, Jean Richard (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
OWONO NGUEMA, François (Mr./M.)	Fifth Vice-President of the Senate Cinquième Vice-Président du Sénat (PDG)
MOULENGUI-MOUELE, Sophie (Mrs./Mme) Member of the Executive Committee, ex Officio Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians / Membre du Comité exécutif, Membre de droit du Comité de coordination des Femmes parlementaires	Senator / Sénatrice (PDG)
OYIBA, Jean-Pierre (Mr./M.)	Fifth Secretary of the Bureau of the National Assembly Cinquième Secrétaire du Bureau de l'Assemblée nationale (PDG)
NONGOU MOUNDOUNGA, Pauline (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PDG)
MBOUMBOU MIYAKOU, Edgard Anicet (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PDG)

[36] (PS: Socialist Party / Parti socialiste)
(UMP: People's Movement Union / Union pour un mouvement populaire)
(UDI: Union for Independent Democrats / Union des démocrates indépendants)

ZIBI ABEGHE, Bertrand (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PDG)
OGOULA, Philomène (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PDG) [37]
NGADI, Benjamin (Mr./M.)	Cabinet Director, National Assembly Directeur de Cabinet à l'Assemblée nationale
SOUMOUNA, Edmond (Mr./M.) Member of the ASGP, Secretary of the Group Membre de l'ASGP, Secrétaire du Groupe	Deputy Secretary General of the National Assembly Secrétaire général adjoint de l'Assemblée nationale
ROSSATANGA, Lygie (Ms./Mme) Administrative Secretary of the Group Secrétaire administrative du Groupe	Director, International and Inter-Parliamentary Relations, Senate / Directrice des relations internationales et interparlementaires du Sénat
BOULE, Dieudonné (Mr./M.) Aide de camp to the Speaker Aide de camp du Président	

GERMANY – ALLEMAGNE

ERNSTBERGER, Petra (Ms./Mme) Member of the Governing Council, Leader of the delegation / Membre du Conseil directeur, Chef de la délégation	Member of the Bundestag Membre du Bundestag (SPD)
SILBERHORN, Thomas (Mr./M.) Member of the Governing Council (23/03) Membre du Conseil directeur (23/03)	Member of the Bundestag Membre du Bundestag (CDU/CSU)
KRÜGER-LEISSNER, Angelika (Ms./Mme) Substitute Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians, Membre suppléant du Comité de coordination des femmes parlementaires	Member of the Bundestag Membre du Bundestag (SPD)
KURTH, Patrick (Mr./M.) Member of the Governing Council (26 & 27/03) Membre du Conseil directeur (26 & 27/03)	Member of the Bundestag Membre du Bundestag (FDP)
WINKLER, Josef Philip (Mr./M.) Member of the Executive Committee, Member of the Governing Council, Substitute Member of the Committee on Middle East Questions / Membre du Comité exécutif, Membre du Conseil directeur, Membre suppléant de la Commission sur les questions relatives au Moyen-Orient	Member of the Bundestag Membre du Bundestag (Bündnis 90/Grüne) [38]
SCHÖLER, Ulrich (Mr./M.) Vice-President of the ASGP Vice-Président de l'ASGP	Deputy Secretary General of the Bundestag Secrétaire général adjoint du Bundestag
RETTLER, Ute (Ms./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General of the Bundesrat Secrétaire générale adjointe du Bundesrat
MÜGGENBURG, Hardo (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	International Parliamentary Assemblies Division, Bundestag Division des Assemblées parlementaires internationales du Bundestag
SARENIO, Susanne (Mrs./Mme) Assistant to the delegation Assistante de la délégation	International Parliamentary Assemblies Division, Bundestag Division des Assemblées parlementaires internationales du Bundestag

[37] (PDG: Gabonese Democratic Party / Parti démocratique gabonais)
(UPNR: Union for the new Republic / Union pour la nouvelle République)

[38] (SPD: Social Democratic Party / Parti social démocrate)
(CDU: Christian Democratic Union / Union chrétienne démocrate)
(CSU: Christian Social Union / Union chrétienne sociale)
(FDP: Free Democratic Party / Parti libéral démocrate)
(Bündnis 90/Grüne: Green Party / Les Verts)

DIEHL, Ole (Mr./M.) Officer / Officier	Federal Foreign Office Bureau fédéral des affaires étrangères

GHANA

ADJAHO, Edward Korbly Doe (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Speaker of Parliament / Présidente du Parlement (NDC)
KUNBUOR, Benjamin (Mr./M.)	Member of Parliament, Majority Leader Membre du Parlement, Chef de la majorité (NDC)
KYEI-MENSAH-BONSU, Osei (Mr./M.)	Member of Parliament, Minority Leader Membre du Parlement, Chef de la minorité (NPP)
GBEDIAME, Gershon (Mr./M.)	Member of Parliament, Majority Chief Whip Membre du Parlement, Chef de file de la majorité (NDC)
AFFUL, Yaw (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (NPP) [39]
ANYIMADU, Emmanuel (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Clerk of Parliament / Secrétaire général
BREFO-BOATENG, Evelyn (Ms./Mme) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Principal Assistant Clerk / Adjointe du Greffier principal
ACHEAMPONG, Richard (Mr./M.) Adviser / Conseiller	

GREECE – GRECE

DERMENTZOPOULOS, Alexandros (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the Hellenic Parliament Membre du Parlement hellénique (ND)
PAPADIMOULIS, Dimitrios (Mr./M.)	Member of the Hellenic Parliament Membre du Parlement hellénique (SYRIZA)
MAKRI, Rachil (Mrs./Mme)	Member of the Hellenic Parliament Membre du Parlement hellénique (AE) [40]
KARTSAKLI, Katerina (Mrs./Mme) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Head of the Department for the IPU and other International Organizations / Chef du Département de l'UIP et autres organisations internationales

GUATEMALA

BOUSSINOT, Christian (Mr./M.)	Member of the Congress of the Republic, Vice-President of the Junta / Membre du Congrès de la République, Vice-Président de la junte directive (PT)[41]

GUINEA-BISSAU – GUINEE-BISSAU

DJALÓ, Ibraima Sori (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of the People's National Assembly Président de l'Assemblée nationale populaire (PRS)
DJÁ, Baciro (Mr./M.)	Member of the People's National Assembly Membre de l'Assemblée nationale populaire (PAIGC)
N'DEQUI, Matilde (Ms./Mme)	Member of the People's National Assembly Membre de l'Assemblée nationale populaire (PAIGC)

---

39 (NDC: National Democratic Congress / Congrès démocratique national)
(NPP: New Patriotic Party / Nouveau parti patriotique)
40 (ND: New Democracy / Nouvelle démocratie)
(SYRIZA: Coalition of the Radical Left / Coalition radicale de gauche)
(PASOK: Panhellenic Socialist Movement / Mouvement socialiste panhellénique
(AE: Independent Greeks / Parti des Grecs indépendants)
41 (PT: Partido Todos)

CRATO SÓ, Isabel (Ms./Mme)	Member of the People's National Assembly Membre de l'Assemblée nationale populaire (PRS) [42]
SILVA, Orlando (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
DIAS, Fernando Jorge (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Director of Cabinet / Directeur de Cabinet
NANQUI, Satcho (Mr./M.)	Protocol Officer / Chargé du protocole

HAITI

DESRAS, Simon Dieuseul (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	President of the Senate / Président du Sénat (L)
RICHE, Andris (Mr./M.)	Vice-President of the Senate Vice-Président du Sénat (A)
BENOIT, Steven Irvenson (Mr./M.)	Senator / Sénateur (A) [43]
JOSEPH, Jean Ariel (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Senate Secrétaire général du Sénat
EXANTUS, Rachelle (Ms./Mme)	Secretary to the Vice-President of the Senate Secrétaire du Vice-Président du Sénat
RAYMOND, Marie Jeannette (Ms./Mme)	Executive Secretary, Senate Secrétaire exécutive au Sénat
PAUL, Emmanuel (Mr./M.) Press / Presse	

HUNGARY – HONGRIE

LATORCAI, János (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Deputy Speaker of the National Assembly Vice-Président de l'Assemblée nationale (KDNP)
GRUBER, Attila (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (FIDESz)
BARTOS, Mónika (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (FIDESz)
BRAUN, Márton (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (FIDESz)
MANDUR, László (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (MSZP)
GYÖNGYÖSI, Márton (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Deputy Chairman of the Committee on Foreign Affairs / Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Président de la Commission des affaires étrangères (Jobbik)
SZILÁGYI, Péter (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (LMP) [44]
SOMFAI ÁDÁM, Katalin (Mrs./Mme) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Senior Councillor of the Office for Foreign Relations Conseillère principale au Bureau des relations extérieures
BOTÁR, Ágnes (Ms./Mme) Interpreter / Interprète	

---

[42] (PRS: Party for Social Renovation / Parti de la rénovation sociale)
(PAIGC: African Party for the Independence of Guinea and Cape Verde / Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert)

[43] (L: LAVNI)
(A: Altenativ)

[44] (KDNP: Christian Democratic People's Party / Parti chrétien-démocrate du peuple)
(FIDESz: Hungarian Civic Union / Union civique hongroise)
(MSZP: Hungarian Socialist Party / Parti socialiste hongrois)
(Jobbik: Movement for a Better Hungary / Mouvement pour une meilleure Hongrie)
(LMP: Politics Can Be Different / Faire de la politique autrement)

KORITÁR VARGA, P'al (Mr./M.)
Ambassador of Hungary to Ecuador
Ambassadeur de la Hongrie en Equateur

ICELAND – ISLANDE

BACKMAN, Thuridur (Ms./Mme) President of the Group, Leader of the delegation Présidente du Groupe, Chef de la délégation	Vice-President of the Althingi Vice-Présidente de l'Althingi (LG)
RUNARSSON, Sigmundur E. (Mr./M.)	Member of the Althingi / Membre de l'Althingi (SDA)
OLOF, Nordal (Ms./Mme)	Member of the Althingi / Membre de l'Althingi (IP) [45]
KRISTJANSSON, Karl (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General / Secrétaire général adjoint
BANG, Arna (Ms./Mme) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Adviser on International Affairs Conseillère des affaires étrangères

INDIA – INDE

MUNDA, Kariya (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Deputy Speaker, Lok Sabha / Vice-Président du Lok Sabha
SUKLABAIDYA, Lalit Mohan (Mr./M.)	Member of the Lok Sabha / Membre du Lok Sabha (INC)
BHAGAT, Sudarshan (Mr./M.)	Member of the Lok Sabha / Membre du Loka Sabha (BJP)
HAQUE, Sheikh Saidul (Mr./M.)	Member of the Lok Sabha / Membre du Lok Sabha (CPI-M)
SADHO, Vijaylaxmi (Ms./Mme)	Member of the Rajya Sabha / Membre du Rajya Sabha (INC)
KUMARI, Putul (Ms./Mme)	Member of the Lok Sabha / Membre du Lok Sabha (Ind) [46]
SHERIFF, Shumsher K. (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General, Rajya Sabha Secrétaire général du Rajya Sabha
SHEKAR, S. Bal (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Additional Secretary, Lok Sabha Secretariat Secrétaire supplémentaire, Secrétariat du Lok Sabha
RAO, Reddy Nagabhushan (Mr./M.)	Principal Secretary to the Deputy Speaker of the Lok Sabha Secrétaire principal du Vice-Président du Lok Sabha
GOYAL, Deepak (Mr./M.)	Joint Secretary, Rajya Sabha Secretariat Co-Secrétaire, Secrétariat du Rajya Sabha
LALKITHANG (Mr./M.)	Deputy Secretary, Lok Sabha Secretariat Secrétaire adjoint, Secrétariat du Lok Sabha
RAMANA, L.V. (Mr./M.)	Deputy Secretary, Lok Sabha Secretariat Secrétaire adjoint, Secrétariat du Lok Sabha
PANDEY, Kailash Chander (Mr./M.)	Private Secretary to the Deputy Speaker of the Lok Sabha Secrétaire particulier du Vice-Président du Lok Sabha
CHAND, Gian (Mr./M.)	Assistant Director, Rajya Sabha Secretariat Directeur adjoint au Secrétariat du Rajya Sabha
BIST, Umesh (Mr./M.)	Liaison Officer, Lok Sabha Secretariat Chargé de liaison, Secrétariat du Lok Sabha

[45] (LG: Left-Green Movement / Mouvement des Verts de la gauche)
(SDA: Social Democratic Alliance / Parti de l'Alliance sociale-démocrate)
(IP: Independence Party / Parti de l'Indépendance)

[46] (INC: Indian National Congress / Parti du Congrès national indien)
(CPI: Communist Party of India / Parti communiste indien)
(BJP: Bharatiya Janata Party / Parti Bharatiya Janata)
(M: Kerala Congress / Congrès du Kerala)
(Ind: Independent / Indépendant)

INDONESIA – INDONESIE

WIBOWO, Pramono Anung (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Deputy Speaker of the House of Representatives Président de la Chambre des Représentants (PDI-P)
HIDAYAT, Surahman (Mr./M.)	Member of the House of Representatives, Chairman of the Inter-Parliamentary Cooperation / Membre de la Chambre des Représentants, Président de la Coopération interparlementaire (PKS)
ISMAN, Hayono (Mr./M.)	Member of the House of Representatives, Chairman of the Inter-Parliamentary Cooperation / Membre de la Chambre des Représentants, Président de la Coopération interparlementaire (PD)
CAKRA WIJAYA, Andi Anzhar (Mr./M.) Member of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law / Membre du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	Member of the House of Representatives, Vice-Chairman of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Membre de la Chambre des Représentants, Vice-Président de la Commission de la coopération interparlementaire (PAN)
ALI ASSEGAF, Nurhayati (Ms./Mme) President of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians / Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PD)
YAHYA, Tantowi (Mr./M.) Member of the IPU Advisory Group on HIV/AIDS and Maternal, Newborn and Child Health / Membre du Groupe consultatif sur le VIH/SIDA et pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PG)
HAFID, Meutya Viada (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PG)
MAHARANI, Puan (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PDI-P)
NURSANTY, Evita (Mrs./Mme)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PDI-P)
NUR WAHID, Muhammad Hidayat (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PKS)
KERTOPATI, Susaningtyas N.H. (Ms./Mme) Adviser / Conseillère	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (Hanura) [47]
DHARSONO, Poppy (Ms./Mme) Adviser / Conseillère	Senator / Sénatrice
DJUNED, Achmad (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General / Secrétaire général adjoint
NUGROHO, Bambang Susetio (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Head of Bureau / Chef de Cabinet
SUTHARSA, Tatang (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Parliamentary Official / Secrétariat du Parlement
PURBA, Robert Juheng (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Parliamentary Official / Secrétariat du Parlement

[47] (PD: Democrat Party / Parti démocrate)
(PKS: Prosperous Justice Party / Parti de la justice et de la prospérité)
(PDI-P: Indonesian Democratic Party - Struggle / Parti démocrate indonésien en lutte)
(PAN: National Mandate Party / Parti du mandat national)
(PG: Golkar
(Hanura: People's Conscience Party / Parti de la conscience du peuple)

RETNOASTUTI, Endah (Ms./Mme) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Parliamentary Official / Secrétariat du Parlement
THOMY, Achmad Agus (Mr./M.)	Secretary to the Deputy Speaker Secrétaire du Vice-Président
ALFIAH, Warsiti (Ms./Mme) Member of the ASGP, Secretary to the delegation Membre de l'ASGP, Secrétaire de la délégation	Parliamentary Official / Secrétariat du Parlement
INDAHRI, Yulia (Ms./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Parliamentary Researcher Chercheuse parlementaire
RUBINI, Nida (Ms./Mme) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Parliamentary Official / Secrétariat du Parlement
CHANDRA, Purnomo Ahmad (Mr./M.) Adviser / Conseiller	Ministry of Foreign Affairs Ministère des affaires étrangères
NURHAYATI, Juriani ((Ms./Mme) Adviser / Conseiller	Ministry of Foreign Affairs Ministère des affaires étrangères
ANGGORO, Heriyono Adi (Mr./M.) Adviser / Conseiller	Parliamentary Expert Staff / Expert parlementaire
TANSIL, Yuliana (Ms./Mme) Interpreter / Interprète	
ARMANIAS, Iwan (Mr./M.) Press / Presse	
HADI, Sholihul (Mr./M.) Press / Presse	
DASRIL, Rhama Deny (Mr./M.) Press / Presse	
HIDAYAT, Rachmat (Mr./M.) Press / Presse	

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) – IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D')

HOSSEINI SADR, Moayed (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the Islamic Parliament of Iran, Secretary General Membre du Parlement islamique de l'Iran, Secrétaire général
JALALI, Kazem (Mr./M.) Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians / Membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires	Member of the Islamic Parliament of Iran Membre du Parlement islamique de l'Iran
NAJAF NEJAD, Meghdad (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran Membre du Parlement islamique de l'Iran
MIR MORADZEHI, Hedayat (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran Membre du Parlement islamique de l'Iran
NEMATI, Behrouz (Mr./M.)	Member of the Islamic Parliament of Iran Membre du Parlement islamique de l'Iran
ALII, Halimeh (Mrs./Mme)	Member of the Islamic Parliament of Iran Membre du Parlement islamique de l'Iran
SHAIKHOLESLAM, Hossein (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General, Chief of the Speaker's Bureau, Director General, International Department / Secrétaire général, Chef du Cabinet du Président, Directeur général du Département international
GHASSEMPOUR, Amir Abbas (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Senior Expert of the Inter-Parliamentary Secretariat of the Islamic Consultative Assembly / Expert principal du Secrétariat interparlementaire de l'Assemblée consultative islamique
ASHJA ZADEH, Mohamad A. (Mr./M.) Adviser / Conseiller	

IRAQ

HAMOUDI, Humam Baqir (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the Council of Representatives, Chairman of the Foreign Relations Committee / Membre du Conseil des Représentants, Président de la Commission des relations étrangères (INA)
ABDUL-JABBAR, Rafia (Mr./M.)	Member of the Council of Representatives Membre du Conseil des représentants (INA)
AL-JUMAILI, Salman (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement
MAJID, Ayad Namik (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
RADHI, Mustafa Mohamad (Mr./M.)	Secretary, Foreign Affairs Committee Secrétaire de la Commission des affaires étrangères
NAJEEB, Hoshiar (Mr./M.)	Public Relations Officer / Chargé des relations publiques
MAHMOOD, Nabeel (Mr./M.) Interpreter / Interprète	

IRELAND – IRLANDE

BURKE, Patrick (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of Seanad Éireann Président de Seanad Éireann
COFFEY, Patrick (Mr./M.)	Member of Dáil Éireann / Membre de Dáil Éireann (FG)
TUFFY, Joanna (Ms./Mme)	Member of Dáil Éireann / Membre de Dáil Éireann (L)
TROY, Robert (Mr./M.)	Member of Dáil Éireann / Membre de Dáil Éireann (FF) [48]
DOODY, Bridget (Ms./Mme) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Head of Inter-Parliamentary Affairs Chef des affaires interparlementaires

JAPAN – JAPON

UESUGI, Mitsuhiro (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (LDP)
TSUMURA, Keisuke (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (DPJ)
ITO, Shintaro (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (LDP)
UKISHIMA, Tomoko (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (NK)
SAKAGUCHI, Naoto (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (JRP)
ODACHI, Motoyuki (Mr./M.)	Member of the House of Councillors Membre de la Chambre des Conseillers (DPJ)
ONO, Jiro (Mr./M.)	Member of the House of Councillors Membre de la Chambre des Conseillers (YP) [49]
SANO, Keiko (Ms./Mme)	Director, Inter-Parliamentary Relations Division, International Affairs Department, House of Representatives / Directrice de la Division des relations interparlementaires, Département des affaires internationales, Chambre des Représentants

---

[48] (FG: Fine Gael)
(L: Labour Party / Parti travailliste)
(FF: Fianna Fáil)

[49] (LDP: Liberal Democratic Party / Parti libéral démocrate)
(DPJ: Democratic Party of Japan / Parti démocrate japonais)
(JRP: Japan Restoration Party / Parti pour la restauration du Japon)
(NK: New Komeito / Nouveau Komei)
(YP: Your Party / Votre parti)

ARAI, Kosumo (Ms./Mme)	Assistant Director, Inter-Parliamentary Relations Division, International Affairs Department, House of Representatives Directrice adjointe de la Division des relations interparlementaires, Département des affaires internationales, Chambre des Représentants
NISHIKOBE, Natsuko (Ms./Mme)	Secretary, Inter-Parliamentary Relations Division, International Affairs Department, House of Representatives / Secrétaire de la Division des relations interparlementaires, Département des affaires internationales, Chambre des Représentants
SUGIYAMA, Jin (Mr./M.)	Secretary, Inter-Parliamentary Relations Division, International Affairs Department, House of Representatives / Secrétaire de la Division des relations interparlementaires, Département des affaires internationales, Chambre des Représentants
IGARI, Hiroaki (Mr./M.)	Secretary, Inter-Parliamentary Relations Division, International Affairs Department, House of Representatives / Secrétaire de la Division des relations interparlementaires, Département des affaires internationales, Chambre des Représentants
SHIMIZU, Ken (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Director, International Conferences Division, International Affairs Department, House of Councillors / Directeur de la Division des conférences internationales, Département des affaires internationales, Chambre des Conseillers
SUZUKI, Yuko (Ms./Mme)	Assistant Director, International Conferences Division, International Affairs Department, House of Councillors Directrice adjointe de la Division des conférences internationales, Département des affaires internationales, Chambre des Conseillers
NITTA, Mayuko (Ms./Mme)	Secretary, International Conferences Division, International Affairs Department, House of Councillors / Secrétaire de la Division des conférences internationales, Département des affaires internationales, Chambre des Conseillers

LUMPKIN, Tomoko (Ms./Mme)
Interpreter / Interprète

GALE, Terumi (Ms./Mme)
Interpreter / Interprète

GRAHAM, Ikumi (Ms./Mme)
Interpreter / Interprète

SHIMIZU, Kazuko (Ms./Mme)
Interpreter / Interprète

ESAKA, Yumi (Ms./Mme)
Interpreter / Interprète

KONO, Junko (Ms./Mme)
Interpreter / Interprète

SEYMOUR, Reiko (Ms./Mme)
Interpreter / Interprète

YOKOYAMA, Yuji (Mr./M.)
Interpreter / Interprète

SATO, Joji (Mr./M.)
Interpreter / Interprète

KODAKI, Toru (Mr./M.)
Ambassador of Japan to Ecuador
Ambassadeur du Japon en Equateur

ISHIKAWA, Teruyuki (Mr./M.)
Embassy of Japan to Ecuador
Ambassade du Japon en Equateur

KUMAKURA, Takayuki (Mr./M.)
Embassy of Japan to Ecuador
Ambassade du Japon en Equateur

MATSUMOTO, Yoshitaka (Mr./M.)
Embassy of Japan to Ecuador
Ambassade du Japon en Equateur

KATSUTA, Yumi (Ms./Mme)
Embassy of Japan to Ecuador
Ambassade du Japon en Equateur

FUJINO, Rie (Ms./Mme)
Embassy of Japan to Ecuador
Ambassade du Japon en Equateur

TSUNODA, Takenori (Mr./M.)
Embassy of Japan to Ecuador
Ambassade du Japon en Equateur

IZQUIERDO, Julio (Mr./M.)
Embassy of Japan to Ecuador
Ambassade du Japon en Equateur

JORDAN – JORDANIE

MAJALI, Amjad (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants
HADID, Mohd Jawad (Mr./M.)	Senator / Sénateur
HAJ HASAN, Samar (Mrs./Mme)	Senator / Sénatrice
DMOUR, Muwaffaq (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants
ABU ABTAH, Fatmeh (Mrs./Mme)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants
AL RUDAINI, Mohammed (Mr./M.)	Secretary General of the House of Representatives Secrétaire général de la Chambre des Représentants
ALMASHAKBEH, Adnan (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Head of the Public Relations Department, Senate Chef du Département des relations publiques du Sénat
AL HAMMOURI, Yahya (Mr./M.)	Staff / Secrétariat

KUWAIT – KOWEIT

AL-RASHEED, Ali (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Président de l'Assemblée nationale
AL-OMAIR, Ali (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
AL-SANE, Yaqoub (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
ASHOUR, Saleh (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
MAYOOF, Abdullah (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
NEJADAH, Mubarek (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
ALMUBARAK, Masouma (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
ALHASHEM, Safa (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
AL-KANDARI, Allam (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général

AL-SALAMAH, Hamad (Mr./M.)	Staff / Secrétariat
AL-WAHEEB, Tawfiq Soud (Mr./M.)	Staff / Secrétariat
ALI KHAMIS, Mona (Ms./Mme)	Staff / Secrétariat
ALDEGAISHAV, Jamal (Mr./M.)	Staff / Secrétariat
ALABDULJADER, Naser (Mr./M.)	Staff / Secrétariat
ALANEZI, Meshal (Mr./M.)	Staff / Secrétariat
ALDIHANI, Theyab (Mr./M.)	Staff / Secrétariat
AL-DEGASHEM, Jamal (Mr./M.)	Staff / Secrétariat
BARGAS, Ayed (Mr./M.)	Staff / Secrétariat
AL SUBAIE, Meslet (Mr./M.)	Staff / Secrétariat
ALDUWAISAN, Mohammad (Mr./M.)	Staff / Secrétariat
AL HARBAN, Talal (Mr./M.)	Staff / Secrétariat
ALAIMI, Mubarak (Mr./M.)	Staff / Secrétariat
ALENEZI, Jamal (Mr./M.)	Staff / Secrétariat
ALAWADHI, Abdullah (Mr./M.)	Staff / Secrétariat
SHISHTER, Mona (Ms./Mme)	Staff / Secrétariat
AL BAQSHI, Munir (Mr./M.)	Staff / Secrétariat
ALENEZI, Waeel (Mr./M.) Press / Presse	

LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

PHOMVIHANE, Xaysomphone (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Vice-President of the National Assembly Vice-Président de l'Assemblée nationale
BOUPHA, Boungnong (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Deputy Chairperson of the Foreign Affairs Committee, Chairperson of the Women Parliamentarians Caucus / Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Présidente de la Commission des affaires étrangères, Présidente du Groupe des femmes parlementaires
THEPHACHANH, Viengthavisone (Mr./M.)	Director General of the Foreign Affairs Department Directeur général du Département des affaires étrangères
SAMMAVONG, Khamsamai (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Secretary to the Vice-President Secrétaire du Vice-Président

LATVIA – LETTONIE

MIRSKIS, Sergejs (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Member of the Saeima Membre du Saeima (CC)
OZOLINS, Janis (Mr./M.)	Member of the Saeima, Vice-Chairman of the Budget and Finance Committee / Membre du Saeima, Vice-Président de la Commission du budget et des finances (RP)
VEJONIS, Raimonds (Mr./M.)	Member of the Saeima, President of the Baltic Assembly Membre du Saeima, Président de l'Assemblée baltique (ZZS) [50]

[50] (CC: Concord Centre / Centre concorde)
(RP: Reform Party / Parti de la réforme)
(ZZS: Union of Greens and Farmers / Union des Verts et des paysans)

PAURA, Sandra (Mrs./Mme) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Head of the Inter-Parliamentary Relations Bureau Chef du Département des relations interparlementaires

LESOTHO

MOTSAMAI, Ntlhoi (Ms./Mme) Member of the Executive Committee, Leader of the delegation / Membre du Comité exécutif, Chef de la délégation	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (DC)
LETHUNYA, Ntsieng (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (ABC)
PHEKO, Thabang (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (LCD)
HOOHLO, Futho (Mr./M.)	Member of the Senate, Chairman of the MDGs Committee Sénateur, Président de la Commission des OMD (ABC) [51]
MAEMA, Fine (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Clerk of the National Assembly Secrétaire général de l'Assemblée nationale
MANAMOLELA (Mr./M.)	Assistant Deputy Clerk, Senate Assistant du Secrétaire général adjoint au Sénat

LITHUANIA – LITUANIE

GAPSYS, Vytautas (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	First Deputy Speaker of the Seimas Premier Vice-Président du Seimas
SUMSKIENE, Laura (Ms./Mme) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Adviser, International Relations Department Conseillère du Département des relations internationales

MALDIVES

SHAHID, Abdulla (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Speaker of the People's Majlis Président du Majlis des Citoyens
ABDULLA, Eva (Ms./Mme)	Member of the People's Majlis Membre du Majlis des Citoyens
ADAM, Rozaina (Ms./Mme)	Member of the People's Majlis Membre du Majlis des Citoyens
MAHLOOF, Ahmed (Mr./M.)	Member of the People's Majlis Membre du Majlis des Citoyens
RASHEED, Ibrahim (Mr./M.)	Member of the People's Majlis Membre du Majlis des Citoyens
NASHIZ, Mohamad (Mr./M.)	Member of the People's Majlis Membre du Majlis des Citoyens
MOHAMED, Ahmed (Mr./M.)	Secretary General / Secrétaire général
RASHEED, Hussain Evan (Mr./M.)	Protocol Officer / Chargé du protocole
JAUHAREE; Moosa (Mr./M.) Security Officer / Agent de sécurité	

[51] (DC: Democratic Congress / Congrès démocratique)
(ABC: All Basotho Convention / Convention des Basotho)
(LCD: Lesotho Congress for Democracy / Congrès pour la démocratie au Lesotho)

MALI

DOUMBIA, Kalifa (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Fifth Deputy Speaker of the National Assembly Cinquième Vice-Président de l'Assemblée nationale (ACM)
TRAORE, Peindare (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Parliamentary Secretary Membre de l'Assemblée nationale, Secrétaire parlementaire
DIANESSY, Ibrahima (Mr./M.)	Member of the National Assembly, First Parliamentary Secretary / Membre de l'Assemblée nationale, Premier Secrétaire parlementaire (URD) [52]

MEXICO – MEXIQUE

CUEVAS, Gabriela (Ms./Mme) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Senator, Chairperson of the Committee on International Affairs Sénatrice, Présidente de la Commission des affaires internationales (PAN)
ORTIZ, Graciela (Ms./Mme)	Senator, Chairperson of the Committee on Legislative Study Sénatrice, Présidente de la Commission de l'étude législative(PRI)
POZOS, Raúl (Mr./M.)	Senator / Sénateur (PRI)
ROJAS, Laura (Ms./Mme)	Senator, Chairperson of the Committee on Foreign Affairs and International Organisms / Sénatrice, Présidente de la Commission des affaires étrangères et des organismes internationaux (PAN)
PADIERNA, Dolores (Ms./Mme)	Senator / Sénatrice (PRD)
MONREAL, David (Mr./M.)	Senator, Chairman of the Committee on Jurisdictional Affairs / Sénateur, Président de la Commission des affaires juridictionnelles (PT)
TREVIÑO, Javier (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PRI)
GUERRA, Marcela (Ms./Mme)	Senator, LXII Legislature of the Mexican Congress, Chairperson of the Committee on External Relations, North America Sénatrice, LXII Législature du Congrès mexicain, Présidente de la Commission des Relations extérieures, Amérique du Nord
RIVADENEYRA, Alfredo (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PAN)
BLANCO, Silvano (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PRD) [53]
ENRIQUEZ BALDAZO, Arelí (Ms./Mme) Secretary of the Group Secrétaire du Groupe	Director, International Affairs Directrice des affaires internationales

MICRONESIA (FEDERATED STATES OF)
MICRONESIE (ETATS FEDERES DE)

PANUELO, David W. (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the Congress, Chairman of the Committee on Judiciary and Governmental Operations / Membre du Congrès, Président de la Commission des opérations judiciaires et gouvernementales
URUSEMAL, Joseph (Mr./M.)	Member of the Congress / Membre du Congrès

---

[52] (CNID: Democratic Initiative National Congress of Mali / Congrès national d'initiative démocratique du Mali)
(ACM: Alliance pour la Consolidation de la Majorité / Alliance for the Consolidation of the Majority)
(URD: Republic and Democracy Union / Union pour la République et la démocratie)

[53] (PAN: National Action Party / Parti de l'Action nationale)
(PRI: Institutional Revolutionary Party / Parti révolutionnaire institutionnel)
(PRD: Democratic Revolution Party / Parti de la révolution démocratique)
(PT: Labour Party / Parti travailliste)

WELLY, Paliknoa (Mr./M.)	Member of the Congress / Membre du Congrès
NOWAKOWSKI, John Gregory (Mr./M.)	Staff Attorney / Avocat-conseil
NARRUHN, Lynn (Ms./Mme)	Press and Protocol Officer Chargée de la presse et du protocole

MONGOLIA – MONGOLIE

SANGAJAV, Bayartsogt (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Vice-Chairman of the State Great Hural Vice-Président du Grand Khoural de l'Etat (DP)
DEMBEREL, Damdin, (Mr./M.)	Member of the State Great Hural Membre du Grand Khoural de l'Etat (MPRP)
GAVAA, Batkhuu (Mr./M.)	Member of the State Great Hural Membre du Grand Khoural de l'Etat (DP)
SANDAG, Byambatsogt (Mr./M.)	Member of the State Great Hural Membre du Grand Khoural de l'Etat (MPP)
LUVSAN, Erdenechimeg (Mrs./Mme)	Member of the State Great Hural Membre du Grand Khoural de l'Etat (DP)
GANTUMUR, Uyanga (Mrs./Mme)	Member of the State Great Hural Membre du Grand Khoural de l'Etat (MPRP-MNDP) [54]
BYAMBADORJ, Boldbaatar (Mr./M.)	Secretary General of the State Great Hural Secrétaire général du Grand Khoural de l'Etat
TSERENDORJ, Narantungalag (Mr./M.)	Head of the Foreign Relations and Cooperation Department of the Secretariat, State Great Hural Chef du Département des affaires étrangères et de la coopération du Secrétariat du Grand Khoural de l'Etat
GENDEN, Bayasgalan (Mrs./Mme)	Senior Officer, Foreign Relations and Cooperation Department / Fonctionnaire principale au Département des affaires étrangères et de la coopération
DAMJIN, Tulga (Mr./M.) Security Officer / Agent de sécurité	

MOROCCO – MAROC

GHELLAB, Karim (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of the House of Representatives Président de la Chambre des Représentants (PI)
BIADILLAH, Mohamed Cheikh (Mr./M.)	Speaker of the House of Councillors Président de la Chambre des Conseillers (PAM)
KOUSKOUS, Hamid (Mr./M.)	Member of the House of Councillors Membre de la Chambre des Conseillers (MP)
OMARI, Abdelaziz (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PJD)
TAGHOUANE, Bouamor (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PI)
LAZREK, Noureddine (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (RNI)
BENMASSAOUD, Rachida (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (USFP)
EL MAMI, Ali Ahmed Brahim (Mr./M.)	Member of the House of Councillors Membre de la Chambre des Conseillers (PI)
ELABDI, Rachid (Mr./M.) Adviser / Conseiller	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PAM)

[54] (DP: Democratic Party / Parti démocrate)
(MPP: Mongolian People's Party / Parti populaire mongole)
(MPRP-MNDP: Justice Coalition / Coalition pour la justice)

TOUIZI, Ahmed (Mr./M.) Adviser / Conseiller	Member of the House of Councillors Membre de la Chambre des Conseillers (PAM) [55]
ELKHADI, Najib (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the House of Representatives Secrétaire général de la Chambre des Représentants
ALAOUI BELGHITI, Mohamed (Mr./M.)	Adviser to the Speaker of the House of Representatives Conseiller du Président de la Chambre des Représentants
EL JAFFALI, Mounir (Mr./M.)	Diplomatic Adviser, House of Representatives Conseiller diplomatique à la Chambre des Représentants
DRIOUCHE, Abdelwahad (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Head of External Relations Division, House of Councillors Chef de la Division des relations extérieures de la Chambre des Conseillers
MOUNJID, Mohcine (Mr./M.)	Staff / Secrétariat

MOZAMBIQUE

KATUPHA, José Mateus (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Member of the Assembly of the Republic Membre de l'Assemblée de la République (FRELIMO)
CINQUENTA NAULA, Mário (Mr./M.)	Member of the Assembly of the Republic Membre de l'Assemblée de la République (RENAMO) [56]
CORREIA, Armando (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
BONIFÁCIO, César João (Mr./M.) Secretary of the Group Secrétaire du Groupe	Director, Standing Committes Division Directeur de la Division des commissions permanentes

NAMIBIA – NAMIBIE

GURIRAB, Theo-Ben (Dr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Président de l'Assemblée nationale (SWAPO)
MENSAH-WILLIAMS, Margaret (Mrs./Mme)	Vice-Chairperson of the National Council Vice-Présidente du Conseil national (SWAPO)
AMWEELO, Moses (Mr./M.) Vice-President of the Group Vice-Président du Groupe	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (SWAPO)
JANKOWSKI, Maureen (Mrs./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (SWAPO)
SIBALATANI, Bernard (Mr./M.)	Member of the National Council Membre du Conseil national (SWAPO)
KANKOSHI, Henock Tangeni (Mr./M.)	Member of the National Council Membre du Conseil national (SWAPO)
NAMBILI, Ndapewoshali (Ms./Mme)	Member of the National Council Membre du Conseil national (SWAPO)
LUCKS, Heiko (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (RDP) [57]

---

[55] (PI: Istiqlal / Parti de l'Istiqlal)
(PAM: Authenticity and Modernity Party / Parti authenticité et modernité)
(PJD: Justice and Development Party / Parti de la justice et du développement)
(MP: Popular Movement / Mouvement populaire)
(RNI: National Rally of Independents / Rassemblement national des Indépendants)
(USFP: Socialist Union of Popular Forces / Union socialiste de forces populaires)

[56] (FRELIMO: Mozambican Liberation Front / Front de libération du Mozambique)
(RENAMO: Mozambican National Resistance / Résistance nationale du Mozambique)

[57] (SWAPO: South West Africa People's Organization / Organisation du peuple du Sud-Ouest africain)
(RDP: Rally for Democracy and Progress / Rassemblement pour la démocratie et le progrès)

ISAAK, Willem H. (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Senior Parliamentary Clerk, National Assembly Fonctionnaire parlementaire principal, Assemblée nationale
MKUSA, Emilia (Mrs./Mme)	Director, General Services Directrice des Services généraux
SHALI, Auguste (Mrs./Mme) Co-Secretary of the Group Co-Secrétaire du Groupe	Parliamentary Clerk, Committee Services, National Council Greffière parlementaire, Service des Commissions du Conseil national
KATSHENYE, Fanuel (Mr./M.)	Editor / Rédacteur

NETHERLANDS – PAYS-BAS

PUTTERS, Kim (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Member of the Senate of the States General Membre du Sénat des Etats généraux (PvdA)
DIJKHOFF, Klaas (Mr./M.)	Member of the House of Representatives of the States General / Membre de la Chambre des Représentants des Etats généraux (VVD)
FRANKEN, Hans (Mr./M.) Substitute Member of the Committee on Middle East Questions / Membre suppléant du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	Member of the Senate of the States General Membre du Sénat des Etats généraux (CDA)
WOLBERT, Agnes (Mrs./Mme)	Member of the House of Representatives of the States General / Membre de la Chambre des Représentants des Etats généraux (PvdA)
HUIJBREGTS-SCHIEDON, Helmi (Mrs./Mme)	Member of the Senate of the States General Membre du Sénat des Etats généraux (VVD) [58]
BIESHEUVEL-VERMEIJDEN, Jacqueline (Mrs./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the House of Representatives Secrétaire générale de la Chambre des Représentants
HAMILTON, Geert Jan (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Senate of the States General Secrétaire général du Sénat des Etats généraux
NIEUWENHUIZEN, Bas (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Head of the Inter-Parliamentary Relations Office Chef du Bureau des relations interparlementaires

NEW ZEALAND – NOUVELLE-ZELANDE

HENARE, Tau (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the House of Representatives, Chairman of the Committee on Maori Affairs / Membre de la Chambre des Représentants, Président de la Commission des affaires maori (NP)
WALL, Louisa (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (NZLP)
LOGIE, Jan (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (G) [59]
TAYLOR, Averil (Ms./Mme) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Parliamentary Officer / Secrétariat

[58] (PvdA: Labour Party / Parti travailliste)
(VVD: Liberal Party / Parti libéral)
(CDA: Christian Democratic Appeal / Rassemblement chrétien-démocrate)

[59] (NP: National Party / Parti national)
(NZLP: Labour Party / Parti travailliste)
(G: Green Party / Les verts)

NICARAGUA

PALACIOS BENAVIDES, Alba Azucena (Ms./Mme) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of Parliament / Membre du Parlement
CABRALES ARÁUZ, Ramón Eduardo (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général

NIGER

HAMA, Amadou (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Président de l'Assemblée nationale (MODEN/FA)
HABIBOU, Aminatou (Ms./Mme) Vice-President of the Group Vice-Présidente du Groupe	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PNDS)
MAÏZOUMBOU, Laoual Amadou (Mr./M.) Treasurer of the Group / Trésorier du Groupe	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (MNSD)
IBRO, Aoua (Ms./Mme) Deputy Treasurer of the Group Trésorière adjointe du Groupe	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PNDS)
NOUHOU, Daoudou (Mr./M.) Rapporteur of the Group Rapporteur du Groupe	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (MODEN/FA) [60]
KANGA, Issa (Mr./M.) Member of the ASGP; Secretary of the Group Membre de l'ASGP, Secrétaire du Groupe	Secretary General / Secrétaire général
ALIO, Issa (Mr./M.) Secretary / Secrétaire	Director, Cooperation / Directeur de la coopération
NASSIBIDO, Mamoundou (Mr./M.)	Parliamentary Administrator Administrateur parlementaire
ADOURKARIMOU, Soumaïlo (Mr./M.) Aide de camp	

NIGERIA

MARK, David (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	President of the Senate / Président du Sénat (PDP)
IHEDIOHA, Chukwuemeka Nkem (Mr./M.) Deputy Leader of the delegation Chef adjoint de la délégation	Deputy Speaker of the House of Representatives Vice-Président de la Chambre des Représentants (PDP)
USMAN, Abdulaziz (Mr./M.)	Senator, Chairman of the Committee on Parliamentary Affairs Sénateur, Président de la Commission des affaires parlementaires (PDP)
ESUENE, Helen (Ms./Mme)	Senator, Chairperson of the Committee on Women Affairs and Youth Development / Sénatrice, Présidente de la Commission des affaires féminines et du développement de la jeunesse (PDP)
UZAMERE, Ehigie Edobor (Mr./M.)	Senator, Chairman of the Committee on Local and Foreign Debts / Sénateur, Président de la Commission de la dette locale et étrangère (ACN)
BARATA, Ahmed Hassan (Mr./M.)	Senator, Chairman of the Committee on Culture, Tourism and National Orientation / Sénateur, Président de la Commission de la culture, du tourisme et de l'orientation nationale (PDP)

[60] MODEN FA: Niger Democratic Movement for an African Federation / Mouvement démocratique nigérien pour une fédération africaine)
(PNDS: Niger Party for Democracy and Socialism / Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme)
(MNSD: National Movement for the Development Society / Mouvement national pour la société du développement)

REYENIEJU, Daniel (Mr./M.)	Member of the House of Representatives, Chairman of the Committee on Inter-Parliamentary Relations Membre de la Chambre des Représentants, Président de la Commission des relations interparlementaires (PDP)
BINTA, Bello Fatima (Ms./Mme)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PDP)
IGBOKWE, Raphael Nnana (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PDP)
GARBA, Alhassan Ado (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (ANPP)
SOLOMON, Ganiyu (Mr./M.) Adviser / Conseiller	Senator / Sénateur (ACN)
SANI, Idris Mohammed (Mr./M.) Adviser / Conseiller	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PDP) [61]
EFETURI, Ben (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Clerk of the Senate / Secrétaire général du Sénat
OGUGUA, Akunwafor Cordelia (Ms./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Clerk of the House of Representatives Secrétaire générale adjointe de la Chambre des Représentants
LASISI, Bukoye (Mr./M.)	Director, Finance Accounts / Directeur des finances
AUDU, Rabi (Mrs./Mme) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	
ISAH, Ibrahim (Mr./M.)	Foreign Affairs Director / Directeur des affaires étrangères
GARBA, Lawal (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Deputy Director / Directeur adjoint
ASHIEKAA, Christopher (Mr./M.)	Special Assistant to the Clerk of the National Assembly Assistant spécial du Secrétaire général de l'Assemblée nationale
OKOH, Bernard (Mr./M.)	Committee Clerk, Senate Greffier de commission au Sénat
BADAMASI, Abubakar (Mr./M.)	Committee Clerk, House of Representatives Greffier de commission à la Chambre des Représentants
OBASI, Ijeoma (Mrs./Mme)	Legislative Officer / Chargée des affaires législatives
MUMEH, Paul (Mr./M.)	Chief Press Secretary / Attaché de presse
NDIWE, Arthur (Mr./M.)	Director of Protocol, Senate / Directeur du protocole au Sénat
MARK, Igoche (Mr./M.)	Personal Assistant to the President of the Senate Assistant particulier du Président du Sénat
ONYENSO, Catherine (Mrs./Mme)	Personal Secretary to the President of the Senate Secrétaire particulière du Président du Sénat
NWOSU, Emeka (Mr./M.)	Special Adviser / Conseiller spécial
EMERENINI, Sam (Mr./M.)	Chief Detail / Attaché en chef
NWACHKWU, Osondo (Mr./M.)	Special Assistant / Assistant spécial
MIRI, Abel (Mr./M.) Aide de camp	

[61] (PDP: People's Democratic Party / Parti démocratique populaire)
(ACN: Action Congress of Nigeria / Congrès du Nigéria pour l'action)
(ANPP: All Nigeria People's Party / Parti des peuples du Nigéria)

NORWAY – NORVEGE

VAKSDAL, Øyvind (Mr./M.) Member of the Governing Council, Leader of the delegation / Membre du Conseil directeur, Chef de la délégation	Member of the Storting / Membre du Storting (PP)
WICKHOLM, Truls (Mr./M.) Member of the Committee on Middle East Questions / Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	Member of the Storting / Membre du Storting (LP)
GUNDERSEN, Gunnar (Mr./M.) Member of the Governing Council Membre du Conseil directeur	Member of the Storting / Membre du Storting (CP)
HAGEN, Aksel (Mr./M.)	Member of the Storting / Membre du Storting (SLP)
HENRIKSEN, Kari (Ms./Mme) Member of the Governing Council Membre du Conseil directeur	Member of the Storting / Membre du Storting (SLP)[62]
DAHL HOTVEDT, Bjørnar (Mr./M.) Adviser to the delegation Conseiller de la délégation	
HØGE, Anne Laila (Ms./Mme) Secretary of the Group and to the delegation Secrétaire du Groupe et de la délégation	Senior Executive Officer / Administratrice principale

OMAN

AL KA'ABI, Salim (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the Majles A'Shurah Membre du Majles A'Shura
AL FARSI, Fawziya Nasser (Ms./Mme)	Member of the Majles Addawla Membre du Majles Addawla
AL LAWATI, Suad Mohamed (Mr./M.)	Member of the Majles Addawla Membre du Majles Addawla
AL RASHDI, Zayid Khalifa (Mr./M.)	Member of the Majles A'Shurah Membre du Majles A'Shura
AL QANOBI, Mohamed Rashi (Mr./M.)	Member of the Majles A'Shurah Membre du Majles A'Shura
AL MASHANI, Said Masoud (Mr./M.) Adviser / Conseiller	

PALESTINE

AL-AHMAD, Azzam (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the Palestine National Council Membre du Conseil national palestinien
AL-WAZIR, Intisar (Ms./Mme)	Member of the Palestine National Council Membre du Conseil national palestinien
AL-SALHI, Bassam (Mr./M.)	Member of the Palestine National Council Membre du Conseil national palestinien
SANDUKA, Zuhair (Mr./M.)	Member of the Palestine National Council Membre du Conseil national palestinien
BARHAM, Abdelrahim (Mr./M.)	Member of the Palestine National Council Membre du Conseil national palestinien

[62] (PP: Progress Party / Parti progressiste)
(LP: Labour Party / Parti travailliste)
(CP: Conservative Party / Parti conservateur)
(SLP: Socialist Left Party / Parti socialiste de gauche)

QASEM, Belal (Mr./M.)	Member of the Palestine National Council Membre du Conseil national palestinien
AL-DEIK, Bashar (Mr./M.)	Administrative Assistant / Assistant administratif
HAMED, Omar (Mr./M.)	Director, Media Department Directeur du Département des médias

PANAMA

SALERNO, Noriel (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the Legislative Assembly, Deputy Chairman of the Committee on External Relations / Membre de l'Assemblée législative, Vice-Président de la Commission des relations extérieures (CD)
CASTAÑEDA, Dana (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Chairperson of the Committee on Governance, Justice and Constitutional Affairs / Membre de l'Assemblée nationale, Présidente de la Commission de la gouvernance, de la justice et des affaires constitutionnelles (CD)
VEGA, Francisco Eloy (Mr./M.)	Member of the Legislative Assembly Membre de l'Assemblée législative (PRD)
DELGADO, Hernán (Mr./M.)	Member of the Legislative Assembly, Chairman of the Committee on Municipal Affairs / Membre de l'Assemblée législative, Président de la Commission des affaires municipales (CD)
DE ICAZA, Aristides (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Deputy Chairman of the Committee on Communication and Transport Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Président de la Commission des transports et communications (CD)
MILLER, Mario (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Chairman of the Committee on Credentials, Regulations, Parliamentary Ethics and Judicial Affairs / Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission des compétences, de l'éthique parlementaire et des affaires judiciaires (CD) [63]

PERU – PEROU

SIMON MUNARO, Yehude (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the Congress of the Republic Membre du Congrès de la République (AGC)
TEVES QUISPE, Julia (Ms./Mme)	Member of the Congress of the Republic Membre du Congrès de la République (Gana Peru)
NAYAP KININ, Eduardo (Mr./M.)	Member of the Congress of the Republic Membre du Congrès de la République (Gana Peru)
CHAVEZ COSSIO, Martha (Ms./Mme)	Member of the Congress of the Republic Membre du Congrès de la République (F2011) [64]

PHILIPPINES

TAÑADA, Lorenzo III (Mr./M.) Member of the Governing Council, Leader of the delegation / Membre du Conseil directeur, Chef de la délégation	Deputy Speaker of the House of Representatives Vice-Président de la Chambre des Représentants (LP)

[63] (CD: Democratic Change / Changement démocratique)
(PRD: Democratic Revolutionary Party / Parti révolutionnaire démocratique)

[64] (AGC: Alliance for Major Change / Alliance pour un grand changement)
(Gana Peru: Peru Wins Alliance / Alliance "Gagne Pérou")
(F2011: Force 2011 Alliance / Alliance "Force 2011")

AYSON, Esperanza (Ms./Mme) Adviser, Acting Secretary of the Group Conseillère, Secrétaire du Groupe ad intérim	Deputy Director-General, Office of International Relations and Protocol, Senate / Directrice générale adjointe, Bureau des relations internationales et du protocole du Sénat
NAVARRO, Demetrio Jr, (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Director, Plenary Affairs Bureau, Senate Directeur du Bureau des affaires plénières du Sénat
MISOLAS, Julian Jr. (Mr./M.)	Legislative Liaison Specialist, Department of Tourism Spécialiste législatif de liaison du Département du tourisme
PUYAT-REYES, Maria Consuelo (Ms./Mme) Ambassador of the Philippines to Chile Ambassadeur des Philippines au Chili	
BUSTAMANTE LUNA, Santiago (Mr./M.) Consul of the Philippines to Ecuador Consul des Philippines en Equateur	
CANTADA, Therese (Ms./Mme) Vice-Consul of the Philippines to Ecuador Vice-Consul des Philippines en Equateur	
GALLEGOS DE ROMAGOSA, Lucia (Ms./Mme) Consulate of the Philippines to Ecuador Consulat des Philippines en Equateur	

POLAND – POLOGNE

BUKIEWICZ, Bozenna (Ms./Mme) President of the Group, Leader of the delegation Présidente du Groupe, Chef de la délégation	Member of the Sejm / Membre du Sejm (PO)
NOWICKA, Wanda (Ms./Mme)	Deputy Speaker of the Sejm / Vice-Présidente du Sejm
MAZUREK, Beata (Ms./Mme)	Member of the Sejm / Membre du Sejm (PiS)
KALISZ, Ryszard (Mr./M.)	Member of the Sejm / Membre du Sejm (SLD)
STEFANIUK, Franciszek (Mr./M.)	Member of the Sejm / Membre du Sejm (PSL)
RACZKOWSKI, Damian (Mr./M.)	Member of the Sejm / Membre du Sejm (PO)
ZIOLKOWSKI, Marek (Mr./M.)	Senator / Sénateur (PO)
WOJTCZAK, Michal Jozef (Mr./M.)	Senator / Sénateur (PO) [65]
POLKOWSKA, Ewa (Ms./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Senate Secrétaire générale du Sénat
KARWOWSKA-SOKOLOWSKA, Agata (Ms./Mme) Adviser / Conseillère	Director, Analysis and Documentation Office, Chancellery of the Senate / Directrice du Bureau de l'analyse et de la documentation, Chancellerie du Sénat
GRUBA, Wojciech (Mr./M.) Administrative Secretary of the Group and to the delegation / Secrétaire administratif du Groupe et de la délégation	

PORTUGAL

SILVA, Guilherme (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Deputy Speaker of the Assembly of the Republic Vice-Président de l'Assemblée de la République (PSD)
ROSA, José (Mr./M.)	Member of the Assembly of the Republic Membre de l'Assemblée de la République (PSD)
CARDOSO, Paula (Ms./Mme)	Member of the Assembly of the Republic Membre de l'Assemblée de la République (PSD)

[65] (PO: Civic Platform / Plate-forme civique)
(PiS: Law and Justice / Droit et justice)
(SLD: Democratic Left Alliance / Alliance de la gauche démocratique)
(PSL: Polish Peasant Party / Parti paysan polonais)

PACHECO, Duarte (Mr./M.)	Member of the Assembly of the Republic Membre de l'Assemblée de la République (PSD)
JESUS, Fernando (Mr./M.)	Member of the Assembly of the Republic Membre de l'Assemblée de la République (PS)
ALMEIDA, João (Mr./M.)	Member of the Assembly of the Republic Membre de l'Assemblée de la République (CDS) [66]
ARAÚJO, José Manuel (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	
PAIXÃO, Nuno (Mr./M.) Secretary of the Group Secrétaire du Groupe	Adviser, International Relations Conseiller aux relations internationales

QATAR

AL-KUWARI, Issa Bin Rabeea (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Deputy Speaker of the Advisory Council Vice-Président du Conseil consultatif
AL-MEADADI, Rashid Hamad (Mr./M.)	Member of the Advisory Council Membre du Conseil consultatif
AL-JEHANI, Nasser Ahmad (Mr./M.)	Member of the Advisory Council Membre du Conseil consultatif
AL-MAJID, Abdulreda Mahdi (Mr./M.)	Head of the Editing and Translation Section, Secretariat of the Majlis Al-Shura / Chef de la Section de la publication et de la traduction du Secrétariat du Majlis Al-Choura
AL-SHAHWANI, Mesfer Hemaid (Mr./M.)	Assistant Head of the Public Relations and Media Section Chef adjoint de la Section des relations publiques et des médias
AL-DELAIMI, Ahmad Mubarak (Mr./M.)	Data Entry Administrative Section Section de saisie de données

REPUBLIC OF KOREA – REPUBLIQUE DE COREE

LEE, Jae-Oh (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (SP)
YOO, Ki-June (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (SP)
HAN, Jeoung-Ae (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (DUP)
BAE, Jae-Jeung (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (DUP) [67]
CHUNG, Jin-Suk (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
KIM, Jong-Won (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Chief of Staff to the Secretary General Chef du Secrétariat du Secrétaire général
SONG, Soo-Hwan (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Director, Planning and Budget Department Directeur du Département de la planification et du budget
KANG, Dae-Hun (Mr./M.)	Director of the Inter-Parliamentary Conference Department Directeur du Département des conférences interparlementaires
HWANG, Young-Jun (Mr./M.)	Secretary to the Secretary General Secrétaire du Secrétaire général

[66] (PSD: Social Democratic Party / Parti social démocratique)
(PS: Socialist Party / Parti socialiste)
(CDS: Democratic and Social Centre / Centre démocratique et social)

[67] (SP: Saenuri Party / Parti Saenuri)
(DUP: Democratic United Party / Parti démocratique unifié)

SUNG, Jae-Yeol (Mr./M.)	Deputy Director of the Inter-Parliamentary Conference Department / Directeur adjoint du Département des conférences interparlementaires
KIM, You-Jeong (Ms./Mme) Interpreter / Interprète	Protocol Officer / Chargée du protocole
IM, So-Young (Ms./Mme) Interpreter / Interprète	Protocol Officer / Chargée du protocole
CHA, Yeun-Kyeng (Ms./Mme) Member of the ASGP, Interpreter Membre de l'ASGP, Interprète	Protocol Officer / Chargé du protocole
WOO, Jee Hyun (Ms./Mme) Coordinator / Coordinatrice	Programme Officer / Chargée de programme
HWANG, Dong-Chun (Mr./M.) Coordinator / Coordinateur	Programme Officer / Chargé de programme

ROMANIA – ROUMANIE

STAN, Ioan (Mr./M.) President of the Group, Member of the Governing Council, Leader of the delegation Président du Groupe, Membre du Conseil directeur, Chef de la délégation	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (SDP)
PALĂR, Ionel (Mr./M.) Member of the Governing Council Membre du Conseil directeur	Member of the Chamber of Deputies, Deputy Chairman of the Committee on Investigation of Abuses, Corrupt Practices and for Petitions / Membre de la Chambre des Députés, Vice-Président de la Commission des requêtes et d'enquête sur les abus et la corruption (NLP)
OPREA, Dumitru (Mr./M.)	Senator / Sénateur (DLP)
DUMITRU, Ioana-Jenica (Mrs./Mme) Member of the Governing Council Membre du Conseil directeur	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés (PP-DD) [68]
GEORGIAN, Daniela Rodica (Mrs./Mme) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Parliamentary Counsellor, General Division for Foreign Affairs, Chamber of Deputies / Conseillère parlementaire à la Division générale des affaires étrangères de la Chambre des Députés

RUSSIAN FEDERATION – FEDERATION DE RUSSIE

KIRICHUK, Stepan (Mr./M.)	Member of the Council of the Federation, Chairman of the Committee on the Federal Structure, Regional Policies, Local Self-Governance and Affairs of the North / Membre du Conseil de la Fédération, Président de la Commission de la structure fédérale, de la politique régionale, de l'autogouvernance locale et des affaires de la région septentrionale
BABAKOV, Alexander (Mr./M.)	Member of the State Duma Membre de la Douma d'Etat (United Russia)
PETRENKO, Valentina (Mrs./Mme)	Member of the Council of the Federation Membre du Conseil de la Fédération
EMELYANOV, Mikhail (Mr./M.)	Member of the State Duma / Membre de la Douma d'Etat
TIMOFEEVA, Olga (Ms./Mme)	Member of the State Duma / Membre de la Douma d'Etat (United Russia)

[68] (SDP: Social Democratic Party / Parti social démocrate)
(NLP: National Liberal Party / Parti libéral national)
(DLP: Democratic-Liberal Party / Parti libéral national)
(PP-DD: People's Party – Dan Diaconescu / Parti du peuple – Dan Diaconescu)

GAVRILOV, Sergey (Mr./M.)	Member of the State Duma, Chairman of the Committee on Property / Membre de la Douma d'Etat, Président de la Commission de la propriété (KPRF) [69]
VOROBJEV, Alexander (Mr./M.)	Member of the State Duma / Membre de la Douma d'Etat
ZOBNIN, Evgeniy (Mr./M.)	Member of the State Duma / Membre de la Douma d'Etat
SVINAREV, Vladimir (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Council of the Federation Secrétaire général du Conseil de la Fédération
KARTSEV, Nikolay (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Division Head, International Department, Council of the Federation / Chef du Département international, Conseil de la Fédération
STAVITSKY, Valery (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Senior Consultant, International Department, State Duma Consultant principal, Département international de la Douma d'Etat
FOLOMEEVA, Olga (Mrs./Mme)	Chief Adviser, International Department, Council of the Federation Conseillère en chef au Département international du Conseil de la Fédération
SHCHERBAKOV, Stanislav (Mr./M.) Adviser / Conseiller	
STRUTINSKIY, Alexander (Mr./M.) Adviser / Conseiller	
OSOKIN, Boris (Mr./M.) Interpreter / Interprète	
LAKEEV, Vladimir (Mr./M.) Interpreter / Interprète	
TRIBUNSKIY, Alexander (Mr./M.) Interpreter / Interprète	

RWANDA

MUSHINZIMANA, Apollinaire (Mr./M.)	Member of the Chamber of Deputies Membre de la Chambre des Députés

SAN MARINO – SAINT-MARIN

TERENZI, Gianfranco (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Member of the Great General Council Membre du Grand Conseil général (PDCS)
TOMASSONI, Mirco (Mr./M.)	Member of the Great General Council Membre du Grand Conseil général (PSD)
TONNINI, Elena (Ms./Mme)	Member of the Great General Council Membre du Grand Conseil général (RETE)[70]
MARFORI, Lucia (Ms./Mme) Secretary of the Group Secrétaire du Groupe	

SAO TOME AND PRINCIPE – SAO TOME-ET-PRINCIPE

MARTINHO DE BARROS PINTO, Alcino (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Président de l'Assemblée nationale (ADI)

[69] (United Russia / Russie unifiée)
(KPRF: Communist Party / Parti communiste)

[70] (PDCS: Christian Democratic Party / Parti démocrate-chrétien)
(PSD: Party of Socialists and Democrats / Parti des socialistes et des démocrates)
(RETE: RETE Citizens' Movement / Mouvement RETE)

SANTIAGO DAS NEVES, Delfin (Mr./M.) Secretary of the Group Secrétaire du Groupe	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (PCD)
DOS RAMOS, Guilherme Octaviano (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (MLSTP/PSD)
SEBASTIÃO SANTANA MONTEIRO D'ALVA, Filomena (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (MLSTP/PSD) [71]
VIANA XAVIER DA TRINIDADE, Ludmila (Ms./Mme)	Parliamentary Technician / Technicienne parlementaire
ROSA DE MAGALHÃES, Armando (Mr./M.) Security Officer / Agent de sécurité	

SAUDI ARABIA – ARABIE SAOUDITE

ALSHEIKH, Abdullah (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Speaker of the Shura Council Président du Conseil de la Choura
ALHUSSEINI, Saleh (Mr./M.)	Member of the Shura Council Membre du Conseil de la Choura
AL AHMADI, Hanan (Ms./Mme) Member of the Governing Council Membre du Conseil directeur	Member of the Shura Council Membre du Conseil de la Choura
ALANSARI, Lubna (Ms./Mme) Member of the Governing Council Membre du Conseil directeur	Member of the Shura Council Membre du Conseil de la Choura
ALGHAMDI, Ahmed (Mr./M.) Member of the Governing Council Membre du Conseil directeur	Member of the Shura Council Membre du Conseil de la Choura
ALAMER, Mohammed (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
ALSUGAIR, Abdulrahman (Mr./M.)	General Manager of Public Relations Directeur général des relations publiques
ALIBRAHIM, Mohammed (Mr./M.)	Protocol Director / Directeur du protocole
ALMANSOUR, Khalid Mohammed (Mr./M.)	General Manager of the Inter-Parliamentary Relations Department / Directeur général du Département des relations interparlementaires
ALNASSER, Nasser (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General's Office Manager Directeur du Bureau du Secrétaire général
ALMUBARAK, Khalid (Mr./M.)	Secretary, Secretary General's Office Secrétaire au Bureau du Secrétaire général
ALSAEED, Mohammed Nasser (Mr./M.)	Parliamentary Relations Officer Chargé des relations parlementaires
HOBROM, Akram (Mr./M.) Interpreter / Interprète	Manager, Translation Services Directeur du Service de la traduction
ALHUDAITHY, Bader (Mr./M.) Interpreter / Interprète	
AL HARBI, Yousif (Mr./M.)	Secretary to the Speaker / Secrétaire du Président
ALSHAIBANI, Mohammed (Mr./M.)	Press Editor / Rédacteur en chef
ALFAHAD, Sultan (Mr./M.) Press / Presse	

[71] (ADI: Independent Democratic Action / Alliance démocratique indépendante)
(PCD: Democratic Convergence Party / Parti démocratique de convergence)
(MLSTP: Sao Tome and Principe Liberation Movement / Mouvement de libération de Sao Tomé-et-Principe)
(PSD: Social Democratic Party / Parti social démocratique)

SERBIA – SERBIE

OBRADOVIĆ, Marija (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Deputy Chairperson of the Committee on Culture and Information Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Présidente de la Commission de la culture et de l'information (SNS)
KOLUNDŽIJA, Nada (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (DS)
MARINKOVIĆ, Vladimir (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (SDPS) [72]
LJUBIČIĆ, Jana (Ms./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire générale
FILIPOVIĆ, Vladimir (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Adviser, Department for Foreign Affairs Conseiller au Département des affaires étrangères

SIERRA LEONE

HASSAN, Sheriff (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of Parliament / Membre du Parlement
KOWA, Emma (Ms./Mme)	Member of Parliament / Membre du Parlement (SLPP) [73]

SINGAPORE – SINGAPOUR

HAWAZI, Daipi (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (PAP)
BAEY, Yam Keng (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (PAP)
LEE, Geck Hoon (Ms./Mme)	Member of Parliament / Membre du Parlement (PAP) [74]
PALANIAPPAN, A. (Mr./M.)	Manager, Official Reports Directeur des rapports officiels

SOUTH AFRICA – AFRIQUE DU SUD

SISULU, Max Vuyisile (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Président de l'Assemblée nationale (ANC)
KUBAYI, Mmamoloko Tryphosa (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (ANC)
SCHNEEMAN, Gregory (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (ANC)
NTWANAMBI, Nosipho (Ms./Mme)	Member of the National Council of Provinces Membre du Conseil national des provinces (ANC)
KALYAN, Santosh Vinita (Ms./Mme)	Member of Parliament / Membre du Parlement (DA)
GOQWANA, Monwabisi (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (ANC)
RAMATLAKANE, Leonard (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (COPE)
NOMALUNGELO, Gina (Ms./Mme)	Member of Parliament / Membre du Parlement (ANC) [75]

---

[72] (SNS: Serbian Progressive Party / Parti progressiste serbe)
(DS: Democratic Party / Parti démocratique)
(SDPS: Social Democratic Party of Serbia / Parti social démocratique de Serbie)
[73] (SLPP: Sierra Leone People's Party / Parti populaire de la Sierra Leone)
[74] (PAP: People's Action Party / Parti d'action populaire)
(WP: Workers' Party / Parti des travailleurs)
[75] (ANC: African National Congress / Congrès national africain)
(DA: Democratic Alliance / Alliance démocratique)
(COPE: Congress of the People / Congrès du Peuple)

SOMGQEZA, Kaya (Mr./M.)	Division Manager, International Relations and Protocol Directeur de la Division des relations internationales et du protocole
PAULSE, Cheryl Ann (Ms./Mme) Secretary of the Group and to the delegation Secrétaire du Groupe et de la délégation	Acting Team Leader, Multilateral Chef d'équipe par intérim, multilatérales
KHUZWAYO, June (Mrs./Mme)	International Relations Assistant Assistante aux relations internationales
MOLLOY TITUS, Rosalynd (Ms./Mme)	Personal Assistant / Assistante particulière
SAIT-WILLIAMS, Lynette (Ms./Mme)	Researcher / Chercheuse
LEBEKO, Peter (Mr./M.)	Executive Director, Speaker's Office Directeur exécutif du Bureau du Président

SPAIN – ESPAGNE

GIL LÁZARO, Ignacio (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Deputy Speaker of the Congress of Deputies Vice-Président du Congrès des Députés (PP)
MOSCOSO, Juan (Mr./M.) Vice-President of the Group Vice-Président du Groupe	Member of the Congress of Deputies Membre du Congrès des Députés (PSOE)
SANZ, Antolín (Mr./M.)	Senator / Sénateur (PP)
BURGOS, Tomas (Mr./M.)	Senator / Sénateur (PP)
TORME, Ana (Ms./Mme)	Senator / Sénatrice (PP)
GARCÍA-TIZON, Arturo (Mr./M.)	Member of the Congress of Deputies Membre du Congrès des Députés (PP)
MONTESERÍN, María Virtudes (Ms./Mme)	Member of the Congress of Deputies Membre du Congrès des Députés (PSOE)
PIGEM, Mercé (Mrs./Mme)	Member of the Congress of Deputies Membre du Congrès des Députés (CiU) [76]
ALBA, Manuel (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Congress of Deputies Secrétaire général du Congrès des Députés
ALVAREZ, Ana (Ms./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General of the Senate Secrétaire générale adjointe du Sénat
BOYRA, Helena (Mrs./Mme) Adviser / Conseillère	
JUAREZ, M. Rosa (Ms./Mme) Administrative Secretary of the Group Secrétaire administrative du Groupe	

SRI LANKA

RAJAPAKSA, Chamal Jayantha (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Speaker of Parliament / Président du Parlement (UPFA)
DE SILVA, Nimal Siripala (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of Parliament, Minister of Irrigation and Water Resources Management / Membre du Parlement, Ministre de la gestion de l'irrigation et des ressources hydriques (UPFA)
SAMARASINGHE, Mahinda (Mr./M.)	Member of Parliament, Minister of Plantation Industries Membre du Parlement, Ministre du Secteur des plantations (UPFA)
KARIYAWASAM, Akila Viraj (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (UNP)

[76] (PP: People's Party / Parti populaire)
(PSOE: Spanish Socialist Workers' Party / Parti socialiste ouvrier espagnol)
(CiU: Convergence and Union / Convergence et union)

GAMAGE, Anoma (Mrs./Mme)	Member of Parliament / Membre du Parlement (UNP) [77]
DASANAYAKE, Waruna Bandara (Mr./M.) Joint Secretary and Treasurer of the Group Co-Secrétaire et trésorier du Groupe	Secretary General / Secrétaire général
WIJESUNDERA, Yamune Gedera P.K. (Mr./M.)	Private Secretary to the Speaker Secrétaire particulier du Président
SILVA, Shavendra (Mr./M.) Adviser, Ambassador of Sri Lanka to Chile Conseiller, Ambassadeur du Sri Lanka au Chili	

SUDAN – SOUDAN

AHMED MOHAMED, Samia (Ms./Mme) President of the Group, Leader of the delegation Présidente du Groupe, Chef de la délégation	Deputy Speaker of the National Assembly Vice-Président de l'Assemblée nationale
EL HASSAN AL AMIN, Mohamed (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Chairman of the Foreign Affairs Committee / Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission des affaires étrangères
EL SIDDIG, Al Nour (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Deputy Chairman of the Foreign Affairs Committee / Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Président de la Commission des affaires étrangères
OSMAN GAKNOUN, Marwa (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
ABDALLA, Abdelgadir (Mr./M.)	Adviser / Conseiller
FADUL ABDEL GADIR, Thana (Mrs./Mme)	Administrative Secretary / Secrétaire administrative
OSMAN, Ali (Mr./M.)	Assistant Administrative Secretary Secrétaire administratif adjoint

SURINAME

SIMONS, Jennifer (Mrs./Mme)	Speaker of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (MC/NDP))
PANKA, Ricardo W. (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (MC/NDP)
TJIN-A-TSOI, Arthur (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (NF/NPS)
BEE, Marinus (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (AC/ABOP) [78]
DE WINDT, Ruth Lucia (Ms./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General of the National Assembly Secrétaire générale adjointe de l'Assemblée nationale

SWEDEN – SUEDE

ERTSBORN, Jan (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Third Deputy Speaker of the Riksdag Troisième Vice-Président du Riksdag (fp)

---

[77] (UPFA: United People's Freedom Alliance / Alliance de la liberté populaire unifiée)
(UNP: United National Party / Parti national uni)

[78] (NDP: National Democratic Party / Parti démocratique national)
(NF: New Front for Democracy and Development / Nouveau Front pour la démocratie et le développement)
(AC: A combination

/ Coaliation-A)

AVSAN, Anti (Mr./M.) Member of the Governing Council Membre du Conseil directeur	Member of the Riksdag / Membre du Riksdag (m)
ÖRNFJÄDER, Krister (Mr./M.) Member of the Executive Committee, Chairman of the Sub-Committee on Finance, Member of the Governing Council / Membre du Comité exécutif, Président du Sous-Comité des finances, Membre du Conseil directeur	Member of the Riksdag / Membre du Riksdag (s)
KARLSSON, Ulrika (Ms./Mme) Substitute Member of the Committee to promote respect for International Humanitarian Law, Member of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians, Member of the Governing Council / Membre suppléant du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, Membre du Comité de coordination des femmes parlementaires, Membre du Conseil directeur	Member of the Riksdag / Membre du Riksdag (m)
GREEN, Monica (Ms./Mme) Member of the Committee on Middle East Questions Membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	Member of the Riksdag / Membre du Riksdag (s)
NILSSON, Ulf (Mr./M.) Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians / Membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires	Member of the Riksdag Membre du Riksdag (fp)
PETERSSON, Heléne (Ms./Mme)	Member of the Riksdag / Membre du Riksdag (s)
LAVESSON, Olof (Mr./M.)	Member of the Riksdag / Membre du Riksdag (m) [79]
MÅRTENSSON, Claes (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General / Secrétaire général adjoint
LUNDSTEDT, Helena (Ms./Mme) Deputy Secretary to the delegation Secrétaire adjointe de la délégation	Adviser, International Department Conseillère au Département international
HÖGHAMMAR, Ludwig (Mr./M.)	Adviser, International Department Conseiller au Département international
TUNVED, Ann-Charlott (Ms./Mme)	Secretary to the Committee on Finance Secrétaire de la Commission des finances
DE LA REGUERA, Erik (Mr./M.) Press / Presse	

SWITZERLAND – SUISSE

BIERI, Peter (Mr./M.) President of the Groupe, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Member of the Council of States Membre du Conseil des Etats (CVP/PDC)
VEILLON, Pierre-François (Mr./M.) Member of the Executive Committee Membre du Comité exécutif	Member of the National Council Membre du Conseil national (SVP/UDC)
CASSIS, Ignazio (Mr./M.)	Member of the National Council Membre du Conseil national (PLR)
JANIAK, Claude (Mr./M.)	Member of the Council of States Membre du Conseil des Etats (SP/PS)

[79] (m: Moderate Party / Parti modéré)
(s: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)
(fp: Liberal Party / Parti libéral)

KIENER NELLEN, Margret (Mrs./Mme) Substitute Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians Membre suppléant du Comité des droits de l'homme des parlementaires	Member of the National Council Membre du Conseil national (SP/PS)
MEIER-SCHATZ, Lucrezia (Ms./Mme)	Member of the National Council Membre du Conseil national (CVP/PDC)
MÜRI, Felix (Mr./M.)	Member of the National Council Membre du Conseil national (SVP/UDC) [80]
LANZ, Christoph (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the Federal Assembly Secrétaire général de l'Assemblée fédérale
SCHWAB, Philippe (Mr./M.) Member of the Executive Committee of the ASGP / Membre du Comité exécutif de l'ASGP	Deputy Secretary General of the Federal Assembly Secrétaire général adjoint de l'Assemblée fédérale
ZEHNDER, Daniel (Mr./M.) Secretary of the Group Secrétaire du Groupe	Deputy Head, International Relations Division Chef adjoint de la Division des relations internationales
EQUEY, Jérémie (Mr./M.) Substitute Secretary to the delegation Secrétaire suppléant de la délégation	

SYRIAN ARAB REPUBLIC – REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

AL-LAHAM, Mhd. Jihad (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Speaker of the People's Assembly Président de l'Assemblée du Peuple
SAADEH, Maria (Mrs./Mme)	Member of the People's Assembly Membre de l'Assemblée du Peuple
SAKKOUR, Bade'a (Mr./M.)	Member of the People's Assembly, Chairman of the Committee on Public Freedom and Human Rights Membre de l'Assemblée du Peuple, Président de la Commission de la liberté publique et des droits de l'homme
SHAMDEAN, Najin Eddean (Mr./M.)	Member of the People's Assembly, Vice-Chairman of the Committee on Constitutional and Legislative Affairs Membre de l'Assemblée du Peuple, Vice-Président de la Commission des affaires constitutionnelles et législatives
KHALED, Khalil (Mr./M.)	Member of the People's Assembly Membre de l'Assemblée du Peuple
YAZJI, Besher (Mr./M.)	Member of the People's Assembly Membre de l'Assemblée du Peuple
MALANDI, Ayman (Mr./M.)	Member of the People's Assembly Membre de l'Assemblée du Peuple
HAJJAR, Maher (Mr./M.)	Member of the People's Assembly Membre de l'Assemblée du Peuple
NASR, Arkan (Mr./M.) Adviser / Conseiller	Member of the People's Assembly, Chairman of the Committee on Environment and Population Activity Membre de l'Assemblée du Peuple, Président de la Commission de l'environnement et les activités du peuple
ALWAWI, Mhd. Nasser (Mr./M.)	Director of Public Relations Directeur des relations publiques
DIYAB, Abdul Athim (Mr./M.)	Protocol Officer / Chargé du protocole

[80] (CVP/PDC: Christian Democrat People's Party / Parti démocrate-chrétien)
(SVP/UDC: Swiss People's Party / Union démocratique du centre)
(SP/PS: Social Democratic Party / Parti socialiste)

THAILAND – THAILANDE

PHALUSUK, Phiraphan (Mr./M.)	Member of the House of Representatives, First Vice-Chairman of the Committee on Foreign Affairs Membre de la Chambre des Représentants, Premier Vice-Président de la Commisison des affaires étrangères (PT)
BOONTONG, Tassana (Ms./Mme) Member of the Governing Council Membre du Conseil directeur	Member of the Senate Membre du Sénat
KLAMPAIBOON, Ong-art (Mr./M.) Member of the Governing Council Membre du Conseil directeur	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (DP)
NAVARATNA, Nitipoom (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants
RATTANAPIAN, Vichuda (Ms./Mme)	Member of the Senate Membre du Sénat
SIRIKOMUT, Kusumalavatee (Mrs./Mme)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants
SUJAREE, Niramit (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PT)
TANBANJONG, Phairoj (Mr./M.) Member of the Governing Council Membre du Conseil directeur	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PT) [81]
KUNPALIN, Poowanida (Ms./Mme) Adviser / Conseillère	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants
NAKWATCHARACHAI, Suwichag (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the House of Representatives Secrétaire général de la Chambre des Représentants
VANIGHBANDHU, Sompol (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Advisor on Legal Affairs Conseiller des affaires juridiques
PONSANA, Sasipenrat (Miss/Mlle) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General of the House of Representatives Secrétaire général adjoint de la Chambre des Représentants
SUNYATHITISERI, Nukul (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General of the House of Representatives Secrétaire général adjoint de la Chambre des Représentants
WATCHARAPORN, Wijitra (Ms./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General of the House of Representatives Secrétaire général adjoint de la Chambre des Représentants
CHAOWALITTAWIL, Taweekiat (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Director, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, Secretariat of the House of Representatives / Directrice du Bureau des organisations interparlementaires du Secrétariat de la Chambre des Représentants
MANUNPICHU, Somsak (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Secretary General of the Senate Secrétaire général adjoint du Sénat
CHAOWALITTAWIL, Saithip (Mrs./Mme) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Director, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, Secretariat of the House of Representatives / Directrice du Bureau des organisations interparlementaires du Secrétariat de la Chambre des Représentants
MASRICHAN, Krisanee (Ms./Mme) Assistant Secretary to the delegation Secrétaire assistante de la délégation	Director of the Inter-Parliamentary Union Division, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, Secretariat of the House of Representatives / Directrice de la Division de l'Union interparlementaire, Bureau des organisations interparlementaires du Secrétariat de la Chambre des Représentants

[81] (PT: Pheu Thai Party / Parti Pheu Thai)
(DP: Democratic Party / Parti démocratique)

KOTTHEN, Panya (Mr./M.) Assistant Secretary to the delegation Secrétaire adjoint de la délégation	Foreign Affairs Officer, Inter-Parliamentary Union Division, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, Secretariat of the House of Representatives / Chargé des affaires étrangères, Division de l'Union interparlementaire, Bureau des organisations interparlementaires du Secrétariat de la Chambre des Représentants
SAEWONG, Saensak (Mr./M.) Assistant Secretary to the delegation Secrétaire adjoint de la délégation	Foreign Affairs Officer, Inter-Parliamentary Union Division, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, Secretariat of the House of Representatives / Chargé des affaires étrangères, Division de l'Union interparlementaire, Bureau des organisations interparlementaires du Secrétariat de la Chambre des Représentants
WIBOONPANUVEJ, Tana (Ms./Mme) Assistant Secretary to the delegation Secrétaire adjointe de la délégation	Foreign Relations Officer, Inter-Parliamentary Union Division, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations, Secretariat of the House of Representatives / Chargée des relations étrangères, Division de l'Union interparlementaire, Bureau des organisations interparlementaires du Secrétariat de la Chambre des Représentants
RAKSAPOLMUANG, Pathomporn (Ms./Mme) Interpreter / Interprète	Foreign Relations Officer, Foreign Languages Chargée des relations étrangères, Section des langues étrangères
THONGPRASOM, Andhika (Ms./Mme)	Supervisor, International Relations Group Superviseur du Groupe des relations internationales
NOPPAWONG, Monton (Mr./M.)	Director of the Association of Parliaments and Association of Secretaries General of Parliaments Division, Secretariat of the House of Representatives, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations / Directeur de la Division de l'Association des parlements et de l'Association des Secrétaires généraux de parlements, Secrétariat de la Chambre des Représentants, Bureau des organisations interparlementaires
SUNGTO, Neeranan (Miss/Mlle)	Foreign Relations Officer, Association of Parliaments and Association of Secretaries General of Parliaments Division, Secretariat of the House of Representatives, Bureau of Inter-Parliamentary Organizations / Chargée des relations étrangères de la Division de l'Association des parlements et de l'Association des Secrétaires généraux de parlements, Secrétariat de la Chambre des Représentants, Bureau des organisations interparlementaires
MUANGRAT, Ruethaichanok (Miss/Mlle)	Foreign Relations Officer, Bureau of Foreign Languages, Secretariat of the House of Representatives / Chargée des relations étrangères, Bureau des langues étrangères, Secrétariat de la Chambre des Représentants
RATANAWIROJ, Tatiya (Ms./Mme)	Foreign Affairs Officer / Chargée des relations étrangères
UMAVIJANI, Thaniya (Ms./Mme)	Foreign Affairs Officer / Chargée des relations étrangères

TIMOR-LESTE

XIMENES, David (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the National Parliament Membre du Parlement national (FRETILIN)
NUNES, Duarte (Mr./M.)	Member of the National Parliament Membre du Parlement national (CNRT)
CORREIA, Brigida Antonia (Ms./Mme)	Member of the National Parliament Membre du Parlement national (CNRT)
SOARES, Izilda (Ms./Mme)	Member of the National Parliament Membre du Parlement national (CNRT)

REIS, Maria (Ms./Mme)	Member of the National Parliament Membre du Parlement national (FRETILIN)
MARCAL, Leonel (Mr./M.)	Member of the National Parliament Membre du Parlement national (FRETILIN) [82]
VAZ, Rui (Mr./M.) Adviser / Conseiller	Legal Advisor, Parliament Conseiller juridique au Parlement
AMARAL, João Rui (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
SILVA, Célio (Mr./M.)	Secretary to the Secretary General Secrétaire du Secrétaire général
LENCASTRE, Bruno (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Legal Advisor, Ministry of Foreign Affairs Conseiller juridique au Ministère des affaires étrangères
DOS REIS, Vitorino (Mr./M.) Protocol / Protocole	Public Relations / Relations publiques

TOGO

BAMNANTE, Komikpim (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member of the National Assembly, Chairman of the Committee on Constitutional Law and General Administration Legislation / Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission des lois constitutionnelles et de la législation de l'administration générale (Unir)
AHOLOU, Kokou (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (UFC) [83]

TRINIDAD AND TOBAGO – TRINITE-ET-TOBAGO

HAMEL-SMITH, Timothy (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Senator / Sénateur
BAPTISTE-McKNIGHT, Corinne (Ms./Mme)	Senator / Sénatrice
BECKLES, Pennelope (Ms./Mme)	Senator / Sénatrice
INDARSINGH, Rudranath (Mr./M.)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants
SKERRETTE, Candice (Ms./Mme) Adviser / Conseillère	

TURKEY – TURQUIE

DAĞCI CIĞLIK, Fazilet (Ms./Mme) President of the Group, First Vice-President of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians, Leader of the delegation Présidente du Groupe, Première Vice-Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires, Chef de la délégation	Member of the Grand National Assembly Membre de la Grande Assemblée nationale (AKP)
YILDIRIM, Murat (Mr./M.)	Member of the Grand National Assembly Membre de la Grande Assemblée nationale (AKP)
BAYAZIT KACAR, Sevde (Ms./Mme)	Member of the Grand National Assembly Membre de la Grande Assemblée nationale (AKP)

[82] (FRETILIN: Revolutionary Front for an independent East Timor / Front révolutionnaire pour l'indépendance du Timor-Leste)
(CNRT: National Congress for the Reconstruction of Timor-Leste / Congrès national pour la reconstruction du Timor)
[83] (UFC: Union of Forces for Change / Union des forces de changement)

GÜNEŞ, Hurşit (Mr./M.)	Member of the Grand National Assembly Membre de la Grande Assemblée nationale (CHP)
KORKMAZ, Süleyman (Mr./M.)	Member of the Grand National Assembly Membre de la Grande Assemblée nationale (MHP)
SERTER, Fatma Nur (Mrs./Mme)	Member of the Grand National Assembly Membre de la Grande Assemblée nationale (CHP)
ERSOY, Mehmet (Mr./M.)	Member of the Grand National Assembly Membre de la Grande Assemblée nationale (AKP) [84]
NEZIROGLU, Irfan (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
AKDEMIR, Buket (Ms./Mme) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	
AGAÇ, Isa Yusuf (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	
USLU, Yesim (Ms./Mme) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Secretary to the Secretary General Secrétaire du Secrétaire général

UGANDA – OUGANDA

KADAGA, Rebecca (Ms./Mme) Member of the Executive Committee, Leader of the delegation / Membre du Comité exécutif, Chef de la délégation	Speaker of Parliament / Présidente du Parlement (NRM)
BINTU, Jalia (Ms./Mme)	Member of Parliament / Membre du Parlement (NRM)
AMONGI, Betty (Ms./Mme) Second Vice-President of the Coordinating Committee of Women Parliamentarians Deuxième Vice-Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires	Member of Parliament / Membre du Parlement (UPC)
OKUMU, Ronald Reagan (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (FDC)
MAGANDA, Julius (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement (Ind) [85]
BALYEJJUSA, Sulaiman (Mr./M.)	Member of Parliament / Membre du Parlement
KIBIRIGE, Jane (Ms./Mme) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Clerk to Parliament / Secrétaire générale
WABWIRE, Paul (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Deputy Clerk, Legislative Services Greffier adjoint, Services législatifs
KASIRYE, Ignatius (Mr./M.)	Assistant Director, International Collaboration Directeur adjoint de la collaboration internationale
MUKYASI, Alice (Ms./Mme) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Principal Clerk Assistant Greffière principale adjointe
ODEKE, Peter (Mr./M.)	Protocol Officer / Chargé du protocole
MUTESI, Ruth (Ms./Mme)	Protocol Officer / Chargée du protocole
BAMUWAMYE, James (Mr./M.)	Protocol Officer / Chargé du protocole
KASULE, Ali Kabuye (Mr./M.)	Protocol Officer / Chargé du protocole

[84] (AKP: Justice and Development Party / Parti de la justice et du développement)
(CHP: Republican People's Party / Parti populaire républicain)
(MHP: Nationalist Movement Party / Parti d'action nationaliste)

[85] (NRM: National Resistance Movement / Mouvement de la Résistance nationale)
(UPC: Uganda People's Congress / Congrès populaire de l'Ouganda)
(FDC: Forum for Democratic Change / Forum pour un changement démocratique)
(Ind: Independent / Indépendant)

UKRAINE

SLIUZ, Tetiana (Ms./Mme)	Member of the Verkhovna Rada Membre du Verkhovna Rada (B) [86]
MARTYNIUK, Leontiy (Mr./M.)	Member of the Verkhovna Rada Member du Verkhovna Rada
PALAHUSYNETS, Rostyslav (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Deputy Head, Division of Inter-Parliamentary Relations Chef adjoint de la Division des relations interparlementaires

UNITED ARAB EMIRATES – EMIRATS ARABES UNIS

AL QUBAISI, Amal Abdulla (Ms./Mme) Leader of the delegation / Chef de la délégation	First Deputy Chairperson of the Federal National Council Première Vice-Présidente du Conseil national de la Fédération
AL SHURAIQI, Rashed Mohammed (Mr./M.)	Member of the Federal National Council Membre du Conseil national de la Fédération
AL MANSOORI, Ahmed Obaid (Mr./M.)	Member of the Federal National Council Membre du Conseil national de la Fédération
ALTENAIJI, Faisal (Mr./M.)	Member of the Federal National Council Membre du Conseil national de la Fédération
AL-NUAIMI, Ali (Mr./M.)	Member of the Federal National Council Membre du Conseil national de la Fédération
AL SHAMSI, Abdulrahman Ali (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Assistant Secretary General of the Federal National Council Secrétaire général adjoint du Conseil national de la Fédération
AL MUHAIRI, Juma (Mr./M.)	Head of Protocol / Chef du protocole
AL BLOUSHI, Hamda (Mr./M.)	Head of Research and Parliamentary Studies Chef de la recherche et des études parlementaires
AL SHEHHI, Abdulrahman (Mr./M.)	Parliamentary Researcher / Chercheur parlementaire
AL AQILI, Ahmed (Mr./M.)	Parliamentary Researcher / Chercheur parlementaire
AL ZAROUNI, Eisa (Ms./Mme)	Executive Media / Chargée des médias
AL MARRI, Bader (Mr./M.)	Public Relations Officer / Chargé des relations publiques
EL NAEIMY, Yasser Farouk (Mr./M.) Press / Presse	
ABU SOLTAN, Zoheir (Mr./M.) Press / Presse	

UNITED KINGDOM – ROYAUME-UNI

WALTER, Robert (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Member of the House of Commons, Vice-President of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe, Vice-Chairman of the British Irish Parliamentary Assembly Membre de la Chambre des Communes, Vice-Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Vice-Président de l'Assemblée parlementaire irlandaise britannique (C)
ROSINDELL, Andrew (Mr./M.)	Member of the House of Commons Membre de la Chambre des Communes (C)
JUDD, Frank (Lord)	Member of the House of Lords Membre de la Chambre des Lords (L)

[86] (B: Nationwide Ukrainian Bloc « Batkivschchyna » / Bloc national ukrainien « Batkivschchyna »)

HOOPER, Gloria (Baroness)	Member of the House of Lords Membre de la Chambre des Lords (C)
LIDDELL-GRAINGER, Ian (Mr./M.)	Member of the House of Commons Membre de la Chambre des Communes (C)
DAVIES of STAMFORD, Quentin (Lord)	Member of the House of Lords Membre de la Chambre des Lords (L)
Rt. Hon. DHOLAKIA OBE DL, Navnit (Lord)	Member of the House of Lords Membre de la Chambre des Lords (Lib Dems) [87]
NIMMO, Rick (Mr./M.)	Director / Directeur
REES, Dominique (Ms./Mme)	Deputy Director / Directrice adjointe
LIBEROTTI-HARRISON, Gabriella (Ms./Mme)	International Project Manager Chef de projets internationaux
PITTS, Barbara (Ms./Mme)	Foreign and Commonwealth Office Adviser / Conseillère au Bureau des affaires étrangères et du Commonwealth
EVANS, Paul (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Principal Clerk, Table Office, House of Commons Greffier principal, Service de l'ordre du jour de la Chambre des Communes
OLLARD, Edward (Mr./M.) Member of the ASGP Membre de l'ASGP	Clerk Assistant, House of Lords Greffier adjoint à la Chambre des Lords
MARK, Steven (Mr./M.) Joint Secretary of the ASGP / Co-Secrétaire de l'ASGP	
STURT, Jenny (Ms./Mme) ASGP Secretariat / Secrétariat de l'ASGP	
MULLEE, Patrick (Mr./M.) British Embassy to Ecuador Ambassade britannique en Equateur	
HAMILTON, Tina (Ms./Mme) British Embassy to Ecuador Ambassade britannique en Equateur	
CLARKE, Emily (Ms./Mme) British Embassy to Ecuador Ambassade britannique en Equateur	
VALLEJO, Joaquín (Mr./M.) British Embassy to Ecuador Ambassade britannique en Equateur	

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA – REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

MAKINDA, Anne (Ms./Mme) President of the Group, Leader of the delegation Présidente du Groupe, Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Présidente de l'Assemblée nationale (CCM)
MOHAMMED, Hamad (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Deputy Chairman of the Finance and Trade Committee / Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Président de la Commission de la finance et du commerce (CUF)

[87] (C: Conservative Party / Parti conservateur)
(L: Labour Party / Parti travailliste)
(Lib Dems: Liberal Democrats / Démocrates libéraux)

LYIMO, Susan (Ms./Mme)	Member of the National Assembly, Spokesperson of the Committee on Education and Vocational Training Membre de l'Assemblée nationale, Porte-parole de la Commission de l'éducation et de la formation professionnelle (CHADEMA)
KAFULILA, David (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (NCCR-Mageuzi)
KIKWEMBE, Pudenciana (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (CCM) [88]
KASHILILAH, Thomas (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Clerk / Secrétaire général
ELIUFOO, Daniel (Mr./M.)	Director/Adviser, Speaker's Office Directeur/Conseiller au Bureau de la Présidente
EGIDIO, Deogratias (Mr./M.)	Assistant Director, Information and Protocol Directeur Assistant de l'information et du protocole
WARBURG, James (Mr./M.) Secretary of the Group / Secrétaire du Groupe	Assistant Director, Table Office Directeur adjoint du Service de l'ordre du jour
MWAKASEGE, Alphonce Martin (Mr./M.)	Adviser to the Speaker Conseiller de la Présidente

URUGUAY

XAVIER, Monica (Mrs./Mme) Leader of the delegation (22/03) Chef de la délégation (22/03)	Senator / Sénatrice (FA)
TAJAM, Héctor (Mr./M.) Member of the Governing Council, Leader of the delegation (23-27/03) / Membre du Conseil directeur, Chef de la délégation (23-27/03)	Senator / Sénateur (FA)
PENADÉS, Gustavo (Mr./M.) Member of the Governing Council (22-25/03) Membre du Conseil directeur (22-25/03)	Senator / Sénateur (PN)
MAHÍA, José Carlos (Mr./M.) Member of the Advisory Group of the IPU Committee on United Nations Affairs, Member of the Governing Council / Membre du Groupe consultatif de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies, Membre du Conseil directeur	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (FA)
BIANCHI, Daniel (Mr./M.) Member of the Governing Council (26-27/03) Membre du Conseil directeur (26-27/03)	Member of the House of Representatives Membre de la Chambre des Représentants (PC) [89]
MONTERO, José Pedro (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the House of Representatives Secrétaire général de la Chambre des Représentants
PIQUINELA, Oscar (Mr./M.) Secretary of the Group and of GRULAC Secrétaire du Groupe et du GRULAC	Head of the International Relations Department Directeur du Département des relations internationales
GALVALISI, Carina (Mrs./Mme) Adviser to the Group, GRULAC Secretariat Conseillère du Groupe, Secrétariat du GRULAC	International Relations Department Département des relations internationales

[88] (CCM: Revolutionary Party of Tanzania / Parti révolutionnaire de Tanzanie)
(CUF: Civic United Front / Front civique unifié)
(CHADEMA:Party of Democracy and Development / Parti de la démocratie et du développement)
(NCCR-Mageuzi: National Convention for Construction and Reform - Mageuzi / Convention nationale pour la construction et la réforme - Mageuzi

[89] (FA: Frente Amplio (Broad Front) / Front élargi)
(PN: National Party / Parti national)
(PC: Colorado Party / Parti Colorado)

DELGADO, Enrique (Mr./M.)
Ambassador of Uruguay to Ecuador
Ambassadeur de l'Uruguay en Equateur

VIET NAM

NGUYEN THI KIM NGAN (Mrs./Mme) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Vice-President of the National Assembly Vice-Présidente de l'Assemblée nationale
TRAN VAN HANG (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Chairman of the Foreign Affairs Committee / Membre de l'Assemblée nationale, Président de la Commission des affaires étrangères (CPV)
NGUYEN HANH PHUC (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Chairman of the Office of the National Assembly / Membre de l'Assemblée nationale, Président du Bureau de l'Assemblée nationale
VU HAI HA (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (CPV) [90]
NGUYEN HUU QUANG (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale
NGUYEN THI THUY NGAN (Ms./Mme)	Secretary to the Vice-President Secrétaire du Vice-Président
DAO DUY TRUNG (Mr./M.)	Head, Inter-Parliamentary Division, Foreign Affairs Department / Chef de la Division interparlementaire du Département des affaires étrangères
TRAN KIM CHI (Ms./Mme)	Foreign Affairs Executive Fonctionnaire aux affaires étrangères
DO DINH TSUONG (Mr./M.)	Foreign Affairs Executive Fonctionnaire aux affaires étrangères
NGUYEN VAN HUNG (Mr./M.) Security Officer / Agent de sécurité	

ZAMBIA – ZAMBIE

MATIBINI, Patrick (Mr./M.) President of the Group, Leader of the delegation Président du Groupe, Chef de la délégation	Speaker of the National Assembly Président de l'Assemblée nationale
MONDE, Greyford (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Deputy Minister for Agriculture and Co-operatives / Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Ministre de l'agriculture et des coopératives (UPND)
CHITOTELA, Ronald (Mr./M.)	Member of the National Assembly, Deputy Minister for Labour and Social Services / Membre de l'Assemblée nationale, Vice-Ministre du travail et des services sociaux (PF)
KALIMA, Victoria (Ms./Mme)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (MMD)
MWIIMBU, Jacob (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (UPND)
CHISANGA, Sydney (Mr./M.)	Member of the National Assembly Membre de l'Assemblée nationale (MMD) [91]
MWINGA, Katai Doris (Ms./Mme) Member of the ASGP, Secretary of the Group Membre de l'ASGP, Secrétaire du Groupe	Clerk of the National Assembly Secrétaire générale de l'Assemblée nationale

[90] (CPV: Communist Party / Parti communiste)
[91] (UPND: United Party for National Development / Parti uni pour le développement national)
(PF: Patriotic Front / Front patriotique)
(MMD: Movement for Multi-Party Democracy / Mouvement pour la démocratie pluraliste)

MANDA, Iréné (Ms./Mme) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	Assistant Principal Clerk for Public and International Relations Chargée principale adjointe des relations publiques et internationales
NGULUBE, Roy (Mr./M.)	Executive Assistant to the Speaker Assistant exécutif du Président
MONGA, Pauline (Ms./Mme)	Protocol Officer / Chargée du protocole
CHELU, John (Mr./M.) Aide de camp	

ZIMBABWE

MADZONGWE, Edna (Mrs./Mme) Leader of the delegation / Chef de la délégation	President of the Senate Présidente du Sénat (ZANU/PF)
MOYO, Lovemore (Mr./M.)	Speaker of the House of Assembly Président de l'Assemblée (MDC)
GAULE, Believe (Mr./M.)	Senator / Sénateur (MDC)
MADZIMURE, Willias (Mr./M.)	Member of the House of Assembly Membre de l'Assemblée (MDC)
MUCHENJE, Virginia (Mrs./Mme)	Senator / Sénatrice (ZANU-PF)
ZVOMA, Austin (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Clerk of Parliament Secrétaire général
ZITHA, Xolani (Mr./M.)	Manager, Speaker's Office Directeur du Bureau du Président
MAKONI, Dadirayi (Ms./Mme)	Director, President of the Senate's Office Directrice du Bureau de la Présidente du Sénat
CHINYEMBA, Gift (Mr./M.)	Security Aide to the Speaker of the House of Assembly Agent de sécurité du Président de l'Assemblée
SIBANDA, Robert (Mr./M.)	Security Aide to the President of the Senate Agent de sécurité de la Présidente du Sénat

II. ASSOCIATE MEMBERS – MEMBRES ASSOCIES

ANDEAN PARLIAMENT
PARLEMENT ANDIN

VELÉZ NUÑEZ, Rubén (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Member / Membre
ARBOLEDA, Oscar (Mr./M.)	Member / Membre
ZAMBRANO, Patricio (Mr./M.)	Member / Membre
MACHUCA MORELA, Cuda Dania (Ms./Mme)	Member / Membre

ARAB PARLIAMENT
PARLEMENT ARABE

HASSAN SIEDHAMED EDREAS, Samia (Ms./Mme) Leader of the delegation / Chef de la délégation	First Deputy Speaker / Première Vice-Présidente
ESSAD, Noureddine (Mr./M.)	Deputy Speaker / Vice-Président
AAMIR SULTAN AL-RIYAMI, Rahila (Ms./Mme)	Member of Parliament / Membre du Parlement
AHMAD MUFTAH, Hala (Ms./Mme) Adviser / Conseillère	

CENTRAL AMERICAN PARLIAMENT
PARLEMENT CENTREAMERICAIN

BUDIER, Brigette (Ms./Mme)	Member / Membre
ARNAUD, Edme (Ms./Mme)	Member / Membre
AMAYA, Irma (Ms./Mme)	Member / Membre

EAST AFRICAN LEGISLATIVE ASSEMBLY (EALA)
ASSEMBLEE LEGISLATIVE EST-AFRICAINE (ALEA)

ZZIWA, Nantong Margaret (Ms./Mme) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker / Présidente
KIZIGHA, Angela (Ms./Mme)	Member, Chairperson of the Committee on Trade Membre, Présidente de la Commission du commerce
OMBASA KIANGOI, Joseph (Mr./M.)	Member / Membre
NSABIMANA, Yves (Mr./M.)	Member / Membre
MADETE, Kenneth (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Clerk / Secrétaire général
MUSIIME, Enock (Mr./M.) Secretary to the delegation Secrétaire de la délégation	
KALIBA, Winifred (Mrs./Mme)	Personal Assistant to the Speaker Assistante particulière de la Présidente
BARINDA, Elizabeth (Ms./Mme)	Secretary / Secrétaire

INTER-PARLIAMENTARY COMMITTEE OF THE WEST AFRICAN ECONOMIC AND MONETARY UNION (WAEMU)
COMITE INTERPARLEMENTAIRE DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST-AFRICAINE (UEMOA)

DRAMANI, Dama (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délég ation	President / Président
AKA AMANAN, Véronique (Ms./Mme)	Member / Membre
IDI GADO, Boubacar (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général

LATIN AMERICAN PARLIAMENT
PARLEMENT LATINO-AMERICAIN

CASTILLO, Elías (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	President, Member of the Parliament of Panama Président, Membre du Parlement panaméen
CORDERO CUEVA, Fernando (Mr./M.)	President of the National Assembly of Ecuador Président de l'Assemblée nationale de l'Equateur
GAVIDIA, Walter (Mr./M.)	Secretary, Inter-Parliamentary Relations, Member of the Parliament of Venezuela / Secrétaire des relations interparlementaires, Membre du Parlement du Venezuela
GONZÁLEZ, Nancy Susana (Ms./Mme)	Member / Membre
SOLORZANO, Delsa (Ms./Mme)	Member / Membre
APARICIO, Victorino (Mr./M.)	Assistant, Secretariat of Inter-Parliamentary Affairs Assistant au Secrétariat des affaires interparlementaires
UBIEDA MARTÍNEZ, Alejandro (Mr./M.)	Parliamentary Adviser / Conseiller parlementaire

PARLIAMENT OF THE ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES (ECOWAS)
PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)

EKWEREMADU, Ike (Mr./M.) Leader of the delegation / Chef de la délégation	Speaker / Président
OSEI-MENSAH, Simon (Mr./M.)	Deputy Speaker / Vice-Président
SALL, Ibrahima (Mr./M.)	Member / Membre
FORNAH, Mabinty (Ms./Mme)	Member / Membre
LAFIAGI, Mohammed (Mr./M.)	Member / Membre
AYITOU, Bruno (Mr./M.)	Member / Membre
RODRIGUES, Lucio Belecante (Mr./M.)	Member / Membre
TOUGARA, Aminata (Ms./Mme)	Member / Membre
DANSOKO, Cheick A. (Mr./M.) Member of the ASGP, / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
TRAORE, Alfred M'Pe (Mr./M.)	Director, Parliamentary Affairs Directeur des affaires parlementaires
ABALO, Koffi (Mr./M.)	Chief Protocol Officer / Chef du protocole
ANIH, Martin (Mr./M.)	Assistant to the Speaker / Assistant du Président
ANIOMA, Franck (Mr./M.)	Assistant to the Speaker / Assistant du Président

PARLIAMENT OF THE ECONOMIC AND MONETARY COMMUNITY OF CENTRAL AFRICA (CEMAC)
PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

MAVOUNGOU BOUYOU, Vincent (Mr./M.)	President / Président
ABBA SIDICK, Amine (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
ETOUNG ABENA, Parfait (Mr./M.)	Administrative Secretary / Secrétaire administratif
MEDOVA EBOUE, Didier Marcellin (Mr./M.)	Director, President's Cabinet Directeur du Cabinet du Président

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE (PACE)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE (APCE)

WALTER, Robert (Mr./M.)	Vice-Chairman, Member of the British Parliament Vice-Président, Membre du Parlement britannique

III. OBSERVERS – OBSERVATEURS

UNITED NATIONS (UN)
ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU)

DOUSTE-BLAZY, Philippe, Under-Secretary-General of the United Nations, Special Adviser to the Secretary-General for Innovative Financing for Development, President of UNITAID / Secrétaire général adjoint des Nations Unies, Conseiller spécial du Secrétaire général chargé des financements innovants pour le développement, Président d'UNITAID

CASINI, Gherardo (Mr./M.), Head, UN DESA Office in Rome / Chef du Bureau ONU DAES à Rome

JOINT UNITED NATIONS PROGRAMME ON HIV/AIDS (UNAIDS)
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA (ONUSIDA)

NUÑÉZ, César Antonio (Mr./M.), Regional Director for Latina America / Directeur régional pour l'Amérique latine

VASCONEZ, Juan (Mr./M.), Country Coordinator / Coordinateur régional

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAM (UNDP)
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)

GRYNSPAN, Rebeca (Ms./Mme), Associate Administrator / Administratrice associée

CHAUVEL, Charles (Mr./M.), Parliamentary Advisor, Democratic Governance Group / Conseiller parlementaire, Groupe de la gouvernance démocratique

UNITED NATIONS POPULATION FUND (UNFPA)
FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

PARRA VERGARA, Jorge (Mr./M.), Representative, Ecuador Office/ Représentant du Bureau de l'Equateur

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO)
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

PEÑA CRUZ, Pedro Pablo (Mr./M.), Representative, Regional Office in Ecuador / Représentant du Bureau régional en Equateur

UNITED NATIONS MILLENNIUM CAMPAIGN (UNMC)
CAMPAGNE DU MILLENAIRE DES NATIONS UNIES

FARÉ, Maria (Ms./Mme), Representative / Représentante

UNITED NATIONS EDUCATIONAL, SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION (UNESCO)
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

SEQUEIRA, Jorge (Mr./M.), Director, Regional Bureau for Education in Santiago, Acting Director, Regional Office in Quito / Directeur du Bureau régional pour l'éducation à Santiago, Directeur ad interim du Bureau régional de Quito

OFFICE OF THE UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (UNHCR)
HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

MURILLO, Juan Carlos (Mr./M.), Senior Legal Officer / Chargé des affaires légales

UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND (UNICEF)
FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

PONET, David (Mr./M.), Parliamentary Specialist / Spécialiste parlementaire
SOTTOLI, Susana (Ms./Mme), Associate Director of Programmes / Directrice associée de programmes, UNICEF

UNITED NATIONS INTERNATIONAL STRATEGY FOR DISASTER REDUCTION (UNISDR)
STRATEGIE INTERNATIONALE DES NATIONS UNIES POUR LA PREVENTION DES CATASTROPHES (ONU-SIPC)

MENA, Ricardo (Mr./M.), Head, Regional Office for the Americas, Panama / Chef du Bureau régional pour les Amériques à Panama

THORLUND, Ana Cristina (Ms./Mme), Programme Officer / Chargée de programme

UN WOMEN
ONU FEMMES

AGUIRREZABAL, Irune (Ms./Mme), Regional Advisor on Political Participation for the Americas and Caribbean
Conseillère régionale pour la participation politique dans les Amériques et les Caraïbes

WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)

DE FRANCISCO SERPA, Andrés (Mr./M.), Deputy Director / Directeur adjoint

SAY, Lale (Ms./Mme), Coordinator, Department of Reproductive Health and Research
Coordinatrice au Département Santé reproductive et recherche

COMPREHENSIVE NUCLEAR-TEST-BAN TREATY ORGANIZATION (CTBTO)
ORGANISATION DU TRAITE D'INTERDICTION COMPLETE DES ESSAIS NUCLEAIRES (OTICE)

RIBEIRO, Bernardo (Mr./M.), External Relations Officer / Chargée des relations extérieures

* * * * *

ASIAN PARLIAMENTARY ASSEMBLY (APA)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE ASIATIQUE

NEJAD HOSSEINIAN, Mohammad Hadi (Mr./M.), Secretary General / Secrétaire général

ZAMANI NIA, Amir Hossein (Mr./M.), Assistant Secretary General / Sous-Secrétaire général

AZARIKHAH, Asghar (Mr./M.), Adviser / Conseiller

AFRICAN PARLIAMENTARY UNION (APU)
UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE (UPA)

N'ZI, Koffi (Mr./M.), Secretary General / Secrétaire général

CHEROUATI, Samir (Mr./M.), Director / Directeur

ARAB INTER-PARLIAMENTARY UNION (AIPU)
UNION INTERPARLEMENTAIRE ARABE (UIPA)

BOUCHKOUJ, Noureddine (Mr./M.), Secretary General / Secrétaire général

MOKAYES, Ahmad (Mr./M.), Director of Inter-Parliamentary Relations / Directeur des relations interparlementaires

BALTIC ASSEMBLY
ASSEMBLÉE BALTE

VEJONIS, Raimonds (Mr./M.), President / Président

CONFEDERATION OF PARLIAMENTS OF THE AMERICAS (COPA)
CONFEDERATION PARLEMENTAIRE DES AMERIQUES

RUÍZ SANDOVAL, Cristina (Ms./Mme), Member of the Mexican Parliament / membre du Parlement mexicain

REAL SALINAS, Dora Elena (Ms./Mme), Member of the Mexican Parliament / membre du Parlement mexicain

INTERPARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE EURASIAN ECONOMIC COMMUNITY (EURASEC)
ASSEMBLEE INTERPARLEMENTAIRE DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EURASIENNE

TINIKEYEV (Mr./M.), Head of Commission / Chef de commission

ZVEREV, Petr (Mr./M.), Executive Secretary / Secrétaire exécutif

INTER-PARLIAMENTARY UNION OF THE INTERGOVERNMENTAL AUTHORITY ON DEVELOPMENT (IPU-IGAD)
UNION INTERPARLEMENTAIRE DES ETATS MEMBRES DE L'AUTORITE INTERGOUVERNEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT (UIP-IGAD)

BOURHAN, Daoud Ahmed (Mr./M.), Secretary General / Secrétaire général

MAGHREB CONSULTATIVE COUNCIL
CONSEIL CONSULTATIF DU MAGHREB

MOKADEM, Said (Mr./M.), Secretary General, Member of the ASGP / Secrétaire général, Membre de l'ASGP

ORGANISATION FOR SECURITY AND CO-OPERATION IN EUROPE PARLIAMENTARY ASSEMBLY (OSCE PA)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE

SOARES, Joâo (Mr./M.), Member of the Portuguese Parliament / Membre du Parlement portugais

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE BLACK SEA ECONOMIC CO-OPERATION (PABSEC)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE DE LA MER NOIRE

YILMAZ, Enver (Mr./M.), Vice-President / Vice-Président

BAYTEKIN, Hasan (Mr./M.), Deputy Secretary General / Secrétaire général adjoint

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN (PAM)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE (APM)

PIAZZI, Sergio (Mr./M.), Secretary General / Secrétaire général

PAN-AFRICAN PARLIAMENT
PARLEMENT PANAFRICAIN

KANTENGUA, Juliana (Ms./Mme), Member / Membre

KHUMALO, Marwick (Mr./M.), Member / Membre

NWEBO, Osy (Mr./M.), Director of Bureau / Directeur du Bureau

EL-DIEB, Ahmed (Mr./M.), Senior Protocol Officer / Chargé principal du protocole

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE TURKIC-SPEAKING COUNTRIES (TURKPA)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DES PAYS DE LANGUE TURQUE

AMIRASLANOV, Ahliman (Mr./M.), Member of the Parliament of Azerbaijan / Membre du Parlement d'Azerbaïdjan

HASANOV, Ramil (Mr./M.), Member / Membre

SARIASLAN, Kürşad Melih (Mr./M.), Deputy Secretary General, Member of the ASGP / Secrétaire général adjoint, Membre de l'ASGP

HASANOV, Emin (Mr./M.), Secretary to the delegation / Secrétaire de la délégation

AGHAYEV, Alasgar (Mr./M.), Adviser / Conseiller

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE UNION OF BELARUS AND THE RUSSIAN FEDERATION
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'UNION DU BELARUS ET DE LA FEDERATION DE RUSSIE

BORTSOV, Nikolay (Mr./M.), Committee Deputy Chairman / Vice-Président de commission

SHUMYANTSEV, Alexander (Mr./M.), Secretary to the delegation, / Secrétaire de la délégation

PARLIAMENTARY UNION OF THE ORGANIZATION OF THE ISLAMIC CONFERENCE MEMBER STATES (PUIC)
UNION PARLEMENTAIRE DES ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE (UPCI)

EROL KLIC, Mahmud (Mr./M.), Secretary General / Secrétaire général

MOHAMMADI SIJANI, Ali Asghar (Mr./M.), Assistant Secretary General / Secrétaire général adjoint

* * * * *

GENEVA CENTRE FOR THE DEMOCRATIC CONTROL OF ARMED FORCES (DCAF)
CENTRE POUR LE CONTROLE DEMOCRATIQUE DES FORCES ARMEES - GENEVE

FLURI, Philipp (Mr./M.), Deputy Director / Directeur adjoint

THE GLOBAL FUND TO FIGHT AIDS, TUBERCULOSIS AND MALARIA
LE FONDS MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME

ROBINSON, Svend (Mr./M.), Senior Adviser, Parliamentary Relations and Special Initiatives / Conseiller spécial des relations parlementaires et des initiatives spéciales

THE GLOBAL ORGANIZATION OF PARLIAMENTARIANS AGAINST CORRUPTION (GOPAC)
ORGANISATION MONDIALE DES PARLEMENTAIRES CONTRE LA CORRUPTION (OMPCC)

BAXTER AMADE, Vicki (Ms./Mme), Representative / Représentante

INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS (ICRC)
COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR)

ZAHND, Patrick (Mr./M.), Legal Adviser, Regional Office, Mexico City / Conseiller juridique continental, Bureau régional, Mexico

NEGRO, Giorgio Maria (Mr./M.), Head of Mission, Ecuador / Chef de mission en Equateur

INTERNATIONAL FEDERATION OF RED CROSS AND RED CRESCENT SOCIETIES (IFRC)
FEDERATION INTERNATIONALE DES SOCIETES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE (FICR)

FISCHER, David (Mr./M.), Representative / Représentant

PARLAMERICAS

MACHUCA MOSCOSO, Linda (Ms./Mme), Representative / Représentante

GRILLÓN, Alberto (Mr./M.), Representative / Représentant

PARTNERSHIP FOR MATERNAL, NEWBORN AND CHILD HEALTH (PMNCH)
PARTENARIAT POUR LA SANTE DE LA MERE, DU NOUVEAU-NE ET DE L'ENFANT

DE FRANCISCO SERPA, Andres (Mr./M.), Deputy Director / Directeur adjoint

PENAL REFORM INTERNATIONAL

HUBER, Andrea (Ms./Mme), Policy Director / Directrice politique

MACALESHER, Jacqueline (Ms./Mme), Death Penalty Project Manager / Directrice du projet sur la peine de mort

SOCIALIST INTERNATIONAL
INTERNATIONALE SOCIALISTE

AYALA, Luis (Mr./M.), Secretary General / Secrétaire général

PERRY, Latifa (Ms./Mme), Adviser / Conseillère

WEIDENBACH, Sophie (Ms./Mme), Adviser / Conseillère

WORLD SCOUT PARLIAMENTARY UNION (WSPU)
UNION PARLEMENTAIRE MONDIALE DU SCOUTISME (UPMS)

CHUNG, Ui-Hwa (Mr./M.), President / Président

YOUN, Kan Suk (Mr./M.), Member / Membre

YI, Wan Young (Mr./M.), Member / Membre

PERSONS TAKING PART IN THE WORK OF THE ASSOCIATION OF SECRETARIES GENERAL OF PARLIAMENTS (ASGP) AND WHOSE NAMES DO NOT ALREADY APPEAR UNDER A NATIONAL DELEGATION, AN OBSERVER OR ANY OTHER BODY

PARTICIPANTS AUX TRAVAUX DE L'ASSOCIATION DES SECRETAIRES GENERAUX DES PARLEMENTS (ASGP) DONT LE NOM NE FIGURE PAS DEJA AU TITRE D'UNE DELEGATION NATIONALE, D'UN OBSERVATEUR OU D'UNE AUTRE ENTITE

NEPAL

BHATTARAI, Manohar Prasad (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General / Secrétaire général
SHARMA, Mukunda (Mr./M.)	Joint Secretary / Co-Secrétaire

PAKISTAN

NIAZI, Karamat Hussain (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the National Assembly Secrétaire général de l'Assemblée nationale

ADVISERS FOLLOWING THE WORK OF THE 128thASSEMBLY OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION

CONSEILLERS SUIVANT LES TRAVAUX DE LA 128ème ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

BULGARIA – BULGARIE

SLAVCHOV, Ivan (Mr./M.) Member of the ASGP / Membre de l'ASGP	Secretary General of the National Assembly Secrétaire général de l'Assemblée nationale
ALEXANDROVA, Stefka (Ms./Mme) Administrative Secretary of the Group Secrétaire administrative du Groupe	Protocol Officer / Chargée du protocole

SPECIAL GUESTS TAKING PART IN ACTIVITIES FORESEEN ON THE OCCASION OF THE 128th ASSEMBLY OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION

INVITES SPECIAUX PRENANT PART A DES ACTIVITES PREVUES A L'OCCASION DE LA 128ème ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

Open session of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law on the theme "The IHL dimension of the Responsibility to Protect"
Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire sur le thème "La dimension DIH de la Responsabilité de protéger"

PARK, Tina (Ms./Mme), Executive Director, Canadian Centre for the Responsibility to Protect

PANEL DISCUSSIONS
REUNIONS-DEBAT

Panel discussion on the theme "The legalization of drugs: can it help curb organized crime ?"
Réunion-débat sur le thème " La légalisation des drogues : peut-elle concourir à la lutte contre la criminalité organisée ?

CALZADA, Julio (Mr./M.), Secretary General of the National Drugs Bureau (Uruguay) / Secrétaire général du Conseil national des drogues (Uruguay)

DE LA REGUERA, Erik (Mr./M.), Journalist / Journaliste

Panel discussion on the theme "Addressing the rights of children with disabilities »
Réunion-débat sur le thème "Promouvoir les droits des enfants vivant avec un handicap"

TORRES, Xavier (Mr./M.), Deputy Director, National Council for Disability Equality (Ecuador) / Directeur adjoint du Conseil national de l'égalité pour les personnes handicapées (Equateur)

SAVADOGO, Boukary (Mr./M.), Director, National Solidarity, Burkina Faso / Directeur de Solidarité nationale au Burkina Faso

SOTTOLI, Susana (Ms./Mme), Associate Director of Programmes / Directrice associée de programmes, UNICEF

HEINDORF Ingrid (Ms./Mme), Human Rights Officer and Coordinator of the Geneva Office, World Future Council

WORKSHOPS
ATELIERS

Workshop on the theme: "Ensuring accountability for women's and children's health"
Atelier sur le thème: "Responsabilisation pour la santé des femmes et des enfants"

SAY, Lale (Ms./Mme), Coordinator, Department of the Reproductive Health and Research
Coordinatrice au Département Santé reproductive et recherche

LAUNCH OF SPANISH VERSION OF THE IPU-PNND HANDBOOK "PROMOTING NUCLEAR NON-PROLIFERATION AND DISARMAMENT"
LANCEMENT DE LA VERSION ESPAGNOLE DU GUIDE "PROMOUVOIR LA NON-PROLIFERATION ET LE DESARMEMENT NUCLEAIRES" PUBLIE PAR L'UIP ET PNND

UBEDA RIVERA, Gioconda (Ms./Mme), Secretary General of OPANAL / Secrétaire générale d'OPANAL

WARE, Alyn (Mr./M.), Global Coordinator, PNND / Coordinateur global de PNND

OFFICE OF THE PRESIDENT OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION
BUREAU DU PRESIDENT DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

EL KHETTAR, Hassan (Mr./M.) — Head of the Office of the President
Chef du Bureau du Président